

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS.

TOME CINQUIE'ME.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS,

NOUVELLE EDITION

AUGMENTÉE DES NOTES DE M. TINDAL, & de quelques autres Remarques mises au bas des Pages; de l'ABREGE' HISTORIQUE fait par RAPIN THOYRAS; du Recueil des Actes Publics d'Angleterre, de THOMAS RYMER, dispersé dans cette Edition à la fin des Volumes auxquels chaque partie en peut appartenir; & de MEMOIRES pour les vingt premiéres années du Régne de GEORGE II.

PAR LES SOINS DE M. DE S. M.

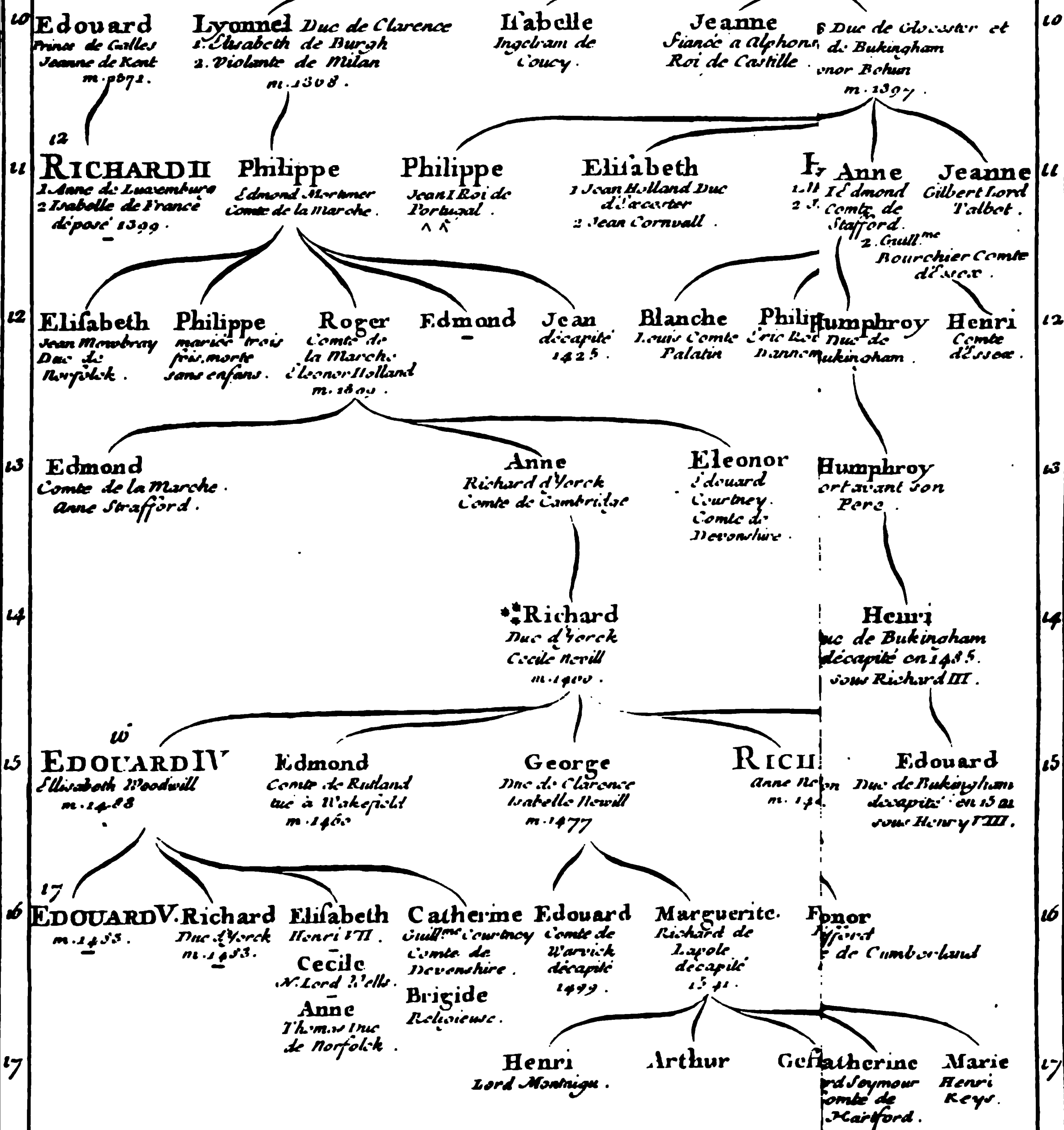
TOME CINQUIÉME.



A LA HAYE.

M. DCC. XLIX.

TABLE GÉNEALO[GIQUE] des Tomes 3. 4. 5. et 6.



Je n'ai pas prétendu donner ici une Généalogie complette de la Postérité d'Edouard III. jusq
et leurs descendans ont droit de succéder à la Couronne, quand leur tour vient, il faud
descendues d'Edouard III. avec tous leurs descendans tant hômes que fémes ce qui contiendroi
18 *Mais encore de presque toutes les bonnes familles d'Angleterre. Ce la seroit pourtant necessair*
à envahir l'Angleterre, sous le Regne d'Elisabeth, il fit dresser une Généalogie par la
Lancastre, troisieme fils d'Edouard III par Philippe et Catherine filles de ce Duc, dont
Il y a encore aujourd'hui en Angleterre, plusieurs Familles qui descendent d'Edouard
d'Edmond Duc d'yorck son 4e fils. Mais il n'est pas possible de ranger tout ce
Le mettre ici ce que j'ay cru le plus nécessaire pour l'intelligence de cette Hi



HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE TREIZIEME,

Contenant les Regnes des trois Rois de la Maiſon d'Yorck, EDOUARD IV, EDOUARD V, & RICHARD III.

EDOUARD IV.



EDOUARD fut proclamé le 5. de Mars, & le 12. ou le 13. du même mois, il ſe vit obligé d'aller ſe mettre à la tête de ſon Armée. Avant ſon départ de Londres, on y exécuta un Marchand (1), pour avoir dit qu'il vouloit faire ſon Fils Prince de Galles. Apparemment cet homme avoit ajouté à cela quelque parole de mépris contre le nouveau Roi, & témoigné trop d'ardeur pour les interêts de la Maiſon

1461. Edouard part pour aller combattre la Reine. Exécution à Londres pour un leger ſujet.

(1) C'étoit un Marchand Epicier, nommé *Walker*, qui dit qu'il vouloit rendre ſon Fils héritier de la Couronne ; entendant, comme on le croit, ſa maiſon où pendoit l'Enſeigne de la Couronne. TINDAL.

EDOUARD IV. 1461.

de Lencastre. Quoi qu'il en soit, quelques-uns ont regardé l'exécution de cet homme, au commencement de ce Regne, comme un présage du sang qui devoit se répandre encore pour la querelle des deux Maisons ennemies.

L'Armée de la Reine augmente beaucoup.

La Reine Marguerite avoit agi prudemment, en ne s'exposant pas au risque de combattre aux portes de Londres, & en se retirant parmi les Peuples du Nord, qui jusqu'alors avoient paru fort attachez à la Maison de Lencastre. Ils lui donnerent même, en cette occasion, une marque sensible de leur affection, en fortifiant son Armée par des recrues, & même par des Corps entiers de nouvelles Troupes. Cela fut fait avec tant de promptitude, qu'en peu de jours, la Reine se vit à la tête de soixante-mille hommes, en état d'attendre son ennemi de pied ferme, ou même de marcher à lui.

Edouard prend la résolution d'aller livrer bataille à la Reine.

Quoiqu'Edouard eût été proclamé à Londres, il comprenoit bien que cette cérémonie n'ajoutoit pas beaucoup à ses droits, vu la maniere irréguliere dont elle s'étoit faite. Les Grands de son Parti, & le Peuple de la Ville Capitale, n'étoient pas revêtus du pouvoir de donner un Souverain au Royaume. Ainsi, ce n'étoit pas sur cette élection extraordinaire qu'il pouvoit compter à moins qu'elle ne fût appuyée de la force. Henri VI. avoit regné trente-huit ans, reconnu pour Roi légitime par tous les Anglois; & néanmoins ce droit, qui paroissoit si bien établi, n'avoit pu se soutenir contre une force majeure. Il étoit donc aisé de comprendre, que celui d'Edouard, qui n'avoit pas de plus grands avantages, ne subsisteroit qu'autant qu'il se trouveroit favorisé d'un heureux succès. Les affaires étant dans cette situation, il falloit nécessairement que les deux Partis tentassent encore une fois la voye des armes. Heureux l'un & l'autre, si une seule Bataille avoit pu décider cette sanglante querelle! Edouard étant jeune & plein de feu, se confioit à son courage & à sa fortune. Il étoit encore poussé à tout risquer par les Grands de son Parti, qui ayant si peu ménagé Henri, ne voyoient aucune ressource pour eux que la victoire. Il partit donc de Londres, peu de jours après y avoir été proclamé, & s'étant mis à la tête de son Armée, il marcha vers le Nord, dans la résolution d'aller chercher Marguerite.

Il se saisit d'un passage. *Biondi. Habington*

Dès qu'il fut arrivé à Pontfract, il détacha le Lord *Fitz-Walter* pour se saisir du passage de *Ferry-bridge*, sur la Riviere d'*Aire*, qu'il falloit nécessairement passer pour pouvoir joindre les ennemis. Fitz-Walter réussit comme le Roi l'avoit souhaité, & alla se poster au-de-là de la Riviere avec son Détachement. Pendant ce tems-là, Henri & la Reine son Epouse, qui étoient à Yorck, ayant appris

qu'Edouard marchoit avec beaucoup de diligence, jugerent aisément que c'étoit pour les combattre. C'étoit ce qu'ils souhaitoient eux-mêmes avec passion, puisque le gain d'une Bataille étoit le seul moyen qui leur restât pour se rétablir. Ils mirent donc le Duc de Sommerset à la tête de leur Armée, & attendirent eux-mêmes à Yorck les succès d'un Combat qui devoit décider de leur sort. EDOUARD IV. 1461.

Ce Général ayant appris qu'Edouard s'étoit déja saisi du Passage de Ferry-bridge, ne douta pas que ce ne fût dans le dessein de combattre, & pour l'engager à le faire avec desavantage, il résolut de déloger Fitz-Walter de son poste, afin de mettre la Riviere entre lui & ses ennemis. Suivant cette résolution, le Lord Clifford fut détaché pour aller regagner le poste dont Fitz-Walter s'étoit emparé. Soit qu'il y eût de la négligence dans celui-ci, ou qu'il ne fût pas assez tôt soutenu, il ne put résister à l'attaque de Clifford qui repoussa ses Troupes au-delà de la Riviere, après en avoir fait un grand carnage. Fitz-Walter & le Bâtard de Salisburi furent tuez en cette occasion. Ses gens en sont chassez.

Le Comte de Warwick, de qui j'ai eu souvent occasion de parler sur la fin du Regne précedent, étoit consideré comme l'ame de l'Armée d'Edouard. On regardoit le Roi comme un jeune Prince qui n'avoit que de la valeur sans expérience, & le Comte de Warwick comme le véritable Général. Ainsi tout le monde avoit les yeux sur lui pour connoitre à sa contenance, s'il y avoit lieu d'esperer ou de craindre. La nouvelle de la défaite de Fitz-Walter ayant été portée à ce Seigneur, il en parut extraordinairement consterné, dans la crainte où il étoit que ce premier échec ne décourageât l'Armée. Il courut d'abord à toute bride en informer le Roi, avec une émotion qui faisoit assez comprendre, combien il en appréhendoit les suites. Mais en même tems, pour faire voir que dans sa crainte, il n'y avoit rien de personnel, il tua son Cheval, ayant baisé la garde de son épée qui étoit faite en croix, il jura que, quand même toute l'Armée prendroit la fuite, il resteroit seul pour défendre la cause du Roi. Le Comte de Warwick prend l'allarme.

Edouard s'étant apperçu du désordre où le Comte se trouvoit, jugea qu'il étoit nécessaire de prévenir les fâcheux effets qu'il pourroit produire parmi les Troupes. Ainsi, bien loin de paroitre allarmé de cette nouvelle, il fit publier dans l'Armée, qu'il donneroit congé à quiconque voudroit se retirer : qu'il recompenseroit ceux qui feroient leur devoir : mais qu'il n'y auroit point de grace à esperer pour ceux qui prendroient la fuite dans le Combat. En même tems, il détacha le Lord Falconbridge pour aller passer l'Aire à *Castelford*, distant de trois milles de Ferry-bridge, & lui Fermeté du Roi.

EDOUARD IV. 1461. Il regagne le passage, donna ordre d'attaquer ceux qui gardoient le poste qu'on venoit de perdre. Falconbridge exécuta cet ordre avec tant de secret & de diligence, qu'il eut passé la Riviere à Castelford, avant que les ennemis en eussent la moindre nouvelle. Ensuite, s'avançant le long de la Riviere, il rencontra Clifford à la tête d'un Corps de Cavalerie, l'attaqua brusquement, & mit sa Troupe en déroute. Clifford fut tué d'un coup de fleche au commencement du Combat : punition trop legere pour l'inhumanité dont il avoit usé envers le jeune Comte de Rutland, Frere d'Edouard, à la Bataille de Wakefield. Avec lui périt aussi, en cette occasion, le Frere du Comte de Westmorland. Le poste de Ferry-bridge étant ainsi heureusement regagné, Edouard, qui se tenoit tout prêt, fit passer la Riviere à son Armée, & se mit incontinent en marche pour aller chercher ses ennemis.

Et passe l'Aire.

Bataille de Tawnton.

Les deux Armées se rencontrerent le Dimanche des Rameaux, entre *Santon* & *Tawnton* (1), où elles se rangerent en Bataille. Celle de Henri étoit de soixante-mille hommes, & celle d'Edouard d'un tiers plus foible. L'air étoit obscurci par la neige qui tomboit en abondance, & que le vent portoit au visage des Lencastriens. Ceux-ci commencerent le combat par une décharge de leurs fleches qui étant tirées de trop loin, ne firent pas grand mal à leurs ennemis (2). Falconbridge, qui commandoit l'Avant-garde d'Edouard dédaignant de combattre de si loin, commanda aux siens de laisser leurs arcs, & de mettre l'épée à la main. Ainsi, les deux Armées s'étant approchées l'une de l'autre, commencerent un furieux Combat, où les deux partis paroissoient également intrépides, & résolus à faire les derniers efforts pour remporter la victoire. Il seroit assez difficile de donner un détail un peu étendu de cette terrible Bataille : la plupart de ceux qui en ont parlé, n'ayant pas eu beaucoup de connoissance de l'Art militaire, n'en ont donné qu'une idée fort confuse, bien loin d'en avoir représenté les diverses circonstances. D'ailleurs, on doit considerer les deux Armées comme se confiant plus à leur courage, qu'à l'expérience de leurs Géné-

(1) Towton est un petit Village, dans la Province d'*Yorck*. TIND.

Il y a *Saxton* & *Towton*, dans la Traduction Angloise. TRADUCTEUR DES NOTES.

(2) La raison de cela est, que *Falconbridge* voyant que la neige aveugloit l'Ennemi, ordonna à ses gens de faire une décharge de leurs fleches legeres, préparées pour cet effet; & ensuite de reculer. Ceux du Parti de *Lancastre* sentant les fleches, & croyant les Ennemis plus près qu'ils n'étoient, tirerent toutes les leurs qui se planterent à terre à trente toises de distance de l'Ennemi, & firent beaucoup de mal aux *Lancastriens* lorsqu'il fallut en venir aux mains. TIND.

taux. Il suffira de remarquer, que le Combat dura depuis le matin jusqu'au soir, & par là on peut juger de l'obstination avec laquelle on combattoit des deux côtez. Edouard s'y distingua par une valeur extraordinaire, qui ne contribua pas peu à maintenir ses Troupes dans la résolution de vaincre ou de perdre la vie pour lui. Enfin, les Lencastriens commencerent, vers le soir, à ceder le terrein, non pas en fuyant, mais en se battant en retraite, & faisant ferme de tems en tems, de telle sorte que leurs ennemis ne pouvoient pas entierement s'assurer de la victoire. Cependant, cet avantage ayant animé les Soldats d'Edouard à faire de nouveaux efforts, ils presserent tellement leurs ennemis, qu'enfin ils leur firent tourner le dos. Ce fut alors que se fit un carnage épouvantable. Edouard avoit fait publier dans son Armée, avant le Combat, qu'on ne fît quartier à personne, connoissant bien que ce seroit affoiblir son Armée, que de se charger de prisonniers. Les fuyards prenoient la route du pont de *Tadcaster*: mais n'esperant pas d'y pouvoir arriver, parce qu'ils étoient trop pressez par leurs ennemis, ils voulurent se détourner pour passer le Ruisseau de *Corke*, qui se jette dans la Riviere *Warf*. Ce fut avec tant de desordre & de précipitation, que le Ruisseau se trouva incontinent plein de ceux qui s'étoient noyez, & qui dans leur malheur, servirent de pont à leurs compagnons. On dit que le carnage fut si grand en cet endroit, que les eaux de la Riviere de Warf en devinrent toutes rouges. Cela ne doit pas paroitre étonnant, puisque les Historiens assurent que 36776. hommes furent tuez dans cette Bataille. Parmi les morts se trouverent les Comtes de *Nothumberland* & de *Westmorland* (1), les Lords d'*Arches* & de *Wells*, *Jean Newil* & *André Trollop*. Les Ducs de *Sommerset* & d'*Exceter* eurent le bonheur de se sauver. Le Comte de *Devonshire* fut pris. On l'epargna d'abord, malgré les ordres du Roi; mais ce ne fut que pour lui faire perdre la vie d'une maniere moins glorieuse, sur un échafaud.

Edouard remporte la victoire.

Nombre des morts.

Le Comte de Devonshire est pris & décapité.

Un Auteur Italien (2), qui a écrit l'Histoire de ces Guerres Civiles, fait sur la Bataille de Tawnton cette réflexion: Que si la France ou l'Ecosse eussent alors attaqué l'Angleterre, il n'y a point de doute qu'elle n'eût été subjuguée, dans l'épuisement où elle se

Gio. Franc. Biondi

(1) *Rodolphe Nevil* Comte de *Westmorland* n'étoit point à ce Combat, & ne mourut que l'an second du Regne de *Richard III*. Mais c'étoit son Frere *Jean Nevil*, dont le Fils *Rodolphe* succeda à son Oncle. *Dugd.* TIND.

(2) Le Chevalier *François Biondi*, Gentilhomme de la Chambre du Roi *Charles I*, écrivit une belle Histoire des vieilles Guerres-civiles d'Angleterre. Cet Ouvrage fut traduit en Anglois par le Comte de *Montmouth*, *in-folio*, deux Vol. imprimé à *Londres* en 1641. & 1646. TIND.

EDOUARD IV. 1461.

trouvoit, après une si violente saignée. Cela auroit pu arriver ; & l'exemple de la France, qui, dans des conjonctures à peu près semblables, avoit été presque entierement conquise par Henri V., peut donner du poids à cette réflexion. Cependant, les Batailles qui se donnerent avant que la querelle entre les deux Maisons fût terminée, font voir qu'il y avoit encore bien du Sang Anglois à répandre, avant que de pouvoir donner à l'Angleterre le coup mortel.

Edouard fait ôter la tête de son Pere de dessus la muraille d'Yorck.

Après cette grande victoire, Edouard marcha droit à Yorck, peut-être, dans l'esperance d'y trouver Henri & Marguerite. Mais comme, après la perte de la Bataille, ils ne pouvoient plus esperer d'être en sureté dans cette Ville; ils en étoient partis pour se retirer à Barwick, d'où ensuite ils se refugierent à Edimbourg. Dès qu'Edouard fut arrivé à Yorck, il fit ôter les têtes du Duc son Pere & du Comte Salisburi, de dessus la muraille, & y fit mettre en leur place, celles du Comte de Devonshire, & de quelques autres qui avoient été décapitez à Pontfract. Il séjourna quelque tems à Yorck, afin d'y prendre des mesures pour la conservation des frontieres, en cas qu'il prît envie aux Ecossois d'y faire quelque irruption. Mais, comme il comprenoit bien que, quand même ils auroient ce dessein, ils n'étoieint pas encore en état de l'exécuter, il ne crut pas risquer beaucoup en retournant à Londres, où il arriva le 8. de Juin.

Il retourne à Londres,

Et y fait les préparatifs de son Couronnement.

Tout paroissant tranquille en Angleterre depuis la victoire de Tawnton, Edouard ne voulut pas differer plus longtems son Couronnement, dont le jour fut fixé au 20. Juin. Pendant qu'on en faisoit les préparatifs, il pensoit à se précautionner du côté de l'Ecosse, d'où il prévoyoit que le Roi & la Reine fugitifs pourroient tirer du secours. Dans cette vue, il chercha les moyens de donner aux Ecossois des occupations, qui les empêchassent de se mêler des affaires de leurs voisins. C'est à quoi le porterent encore les sollicitations du Comte de Douglas, Ecossois, qui étoit fugitif en Angleterre depuis plusieurs années. Mais, pour bien entendre la relation qu'il y avoit alors entre les affaires d'Ecosse & celles d'Angleterre, il est nécessaire de rapporter en peu de mots la situation où le premier de ces Royaumes se trouvoit.

Il prend des précautions contre l'Ecosse.

Affaires d'Ecosse. *Buchanan.*

Il y avoit déja longtems, que de dangereuses Factions agitoient l'Ecosse. Elles avoient commencé avec le Regne de Jaques II. Ce Prince, n'étant âgé que de sept ans quand le Roi son Pere fut assassiné, Archibald Comte de Douglas prétendit à la Régence. Mais les Etats n'ayant pas jugé à propos de mettre le Gouvernement en de si puissantes mains, établirent *Alexandre Lewiston* pour Régent, & *Guillaume Crayton* pour Chancelier. Ces deux Seigneurs

formerent d'abord deux Partis, qui auroient partagé toute l'Ecosse,
si le Comte de Douglas n'en avoit pas eu un troisieme qui contre-
balançoit les deux premiers. Ce Seigneur étant mort deux ans après, Guillaume son Fils lui succeda. Celui-ci, encore plus fier & plus violent que son Pere, causa beaucoup de troubles dans le Royaume. Ennemi juré du Régent & du Chancelier, il faisoit voir par ses démarches, qu'il travailloit à les ruïner tous deux, pour s'établir sur leurs ruïnes. Cela les obligea, pour leur propre interêt, à se réunir contre leur ennemi commun. Quelque tems après, ils trouverent le moyen de l'attirer à l'Assemblée des Etats, sur la foi d'un saufconduit, qui n'empêcha pas qu'ils ne lui fissent couper la tête. Beatrix sa Fille hérita de ses biens, & Jaques son Frere, de son Titre. Mais celui-ci mourut deux ans après, laissant Guillaume son Fils pour Chef de cette puissante Maison.

Celui-ci ne fut ni moins altier, ni moins ambitieux que ses Prédécesseurs. Il sut tellement gagner la confiance du jeune Roi, qui commençoit à prendre connoissance de ses affaires, qu'il devint son principal Ministre & son Favori. Dès qu'il vit son crédit suffisamment établi, il attaqua les deux Chefs des Factions ses ennemies, & obligea Lewiston à se retirer chez lui. Il trouva plus de résistance dans Crayton. Mais, quoiqu'il en soit, il abusa tellement de son pouvoir, & agit avec une telle indépendance, qu'il faisoit mourir des gens, non seulement de sa propre autorité, mais même contre la volonté du Roi. Enfin Jaques II., aveuglé par l'affection qu'il portoit à ce Seigneur, ne se contenta pas de lui pardonner tous ses excès, mais il le fit encore son Lieutenant Général dans tout le Royaume. Selon les apparences, cette grande élevation fit concevoir au Comte de Douglas des projets trop ambitieux. Sans en rien communiquer au Roi, il fit un voyage en Angleterre, où l'on sut qu'il s'étoit secretement abouché avec les Ministres de Henri VI. Cette démarche fournit à ses ennemis l'occasion qu'ils cherchoient depuis longtems, de le ruïner dans l'esprit du Roi. Ils inspirerent tant de soupçons & de craintes à ce Prince, que, pour empêcher que le Comte n'exécutât ses prétendus desseins, il lui ôta toutes ses Charges, n'osant peut-être pas entreprendre de le punir d'une maniere plus rigoureuse. En même tems, il donna l'administration de ses affaires au Comte des Orcades, ennemi juré de Douglas, & rendit les Sceaux à Guillaume Crayton.

Le Comte, au désespoir de voir triompher ses ennemis, forma une Ligue contre eux, & mit le Royaume à deux doigts de sa ruïne. Enfin, il commit tant d'excès & de violences, que le Roi, justement irrité contre lui, prit la résolution de se délivrer d'un Sujet qui lui causoit tant d'inquietude. Mais comme il ne se sentoit pas

EDOUARD IV 1461. assez puissant pour exécuter ouvertement ce dessein, il eut recours à la fraude. Par le moyen de quelques-uns de ses amis, il lui fit esperer qu'il le rétabliroit dans ses bonnes graces, sur le même pied qu'il étoit auparavant. Ensuite l'ayant fait venir à la Cour, sur un saufconduit signé de sa propre main, il le mena seul dans son Cabinet, où il lui enfonça un poignard dans le sein. Cette action, toute violente & irréguliere qu'elle étoit, fut approuvée des Etats, qui, en même tems, déclarerent Jaques, Frere & successeur du défunt, & ses autres Freres ennemis de la Patrie.

Jaques, nouveau Comte de Douglas, ne pensant qu'à venger la mort de son Frere, & à soutenir le crédit de sa Maison, excita une Guerre Civile dans le Royaume. Pendant cette Guerre, le Roi ayant assiegé une de ses Places, Douglas se préparoit à la secourir; mais tout-à-coup, il se vit abandonné de tous ses amis, & contraint de s'enfuir en Angleterre. Quelque tems après, il entra dans le Comté d'*Anandal* avec quelques Troupes, & ayant été battu, il se vit encore une fois dans la nécessité de prendre la fuite. George, Comte d'Ormond, l'un de ses Freres (1), fut pris en cette occasion, & décapité.

Ces revers ne furent pas capables de faire perdre courage au Comte rebelle. Il sut encore gagner le Comte de Ross Seigneur des Isles, Donald son Frere (2), & tout le reste de cette Famille, & leur persuader de prendre les armes contre le Roi. Ensuite, ils entrerent ensemble dans le Comté de la Marche, & le ravagerent d'un bout à l'autre. Mais dans le tems que Douglas se préparoit à poursuivre ses progrès, le Comte de Ross s'étant repenti de sa faute, l'abandonna, & alla se jetter aux pieds du Roi, pour lui demander pardon. Le Roi le lui fit esperer, à condition qu'il le mériteroit par ses services. Douglas n'ayant pas voulu suivre cet exemple, se retira encore une fois en Angleterre.

Ces troubles étant appaisez par la soumission du Comte de Ross, & par la retraite de Douglas, Jaques II., à la sollicitation du Duc d'Yorck, alla faire le siege de Roxborowgh. Le Comte de Ross voulant se rendre digne du pardon que le Roi lui avoit fait esperer, alla lui offrir ses services avec un Corps de Troupes choisies. Jaques périt malheureusement à ce siege, ainsi qu'il a été rapporté ci-devant,

(1) Il faut qu'il y ait ici quelque erreur. *Jaques Butler* Comte de *Wiltshire* fut Comte d'*Ormond*. *Buchanan* ne lui donne point de Titre, & dit qu'*Archambaut* Comte de *Murray*, un autre Frere, fut tué sur le champ de bataille, TIND.

(2) *Donald* Lord des *Iles*, & le Comte de *Ross*, c'est la même personne, selon *Buchanan*, pag. 311. TIND.

vant, & laissa Jaques III. son Fils, âgé de sept ans, pour son Successeur.

La mort de Jaques II., & la jeunesse du nouveau Roi, firent revivre les esperances du Comte de Douglas. Mais comme il ne pouvoit alors esperer aucun secours de l'Angleterre, à cause de la Guerre Civile qui déchiroit ce Royaume, il fallut attendre que les affaires se trouvassent dans une autre situation. Il crut que le tems favorable qu'il attendoit étoit enfin arrivé, après qu'Edouard eut remporté la victoire de Tawnton. Alors s'étant adressé à ce Prince, qui paroissoit bien établi sur le Trône, il lui fit entendre que, par le moyen des intelligences qu'il avoit en Ecosse, la conquête de ce Royaume deviendroit facile aux Anglois. Edouard n'avoit nullement envie d'entreprendre un ouvrage si difficile, dans les circonstances où il se trouvoit. Cependant, pour donner de l'occupation aux Ecossois, & pour les empêcher de secourir Henri, il embrassa l'occasion que le Comte de Douglas lui offroit, dans l'esperance d'exciter une Guerre Civile en Ecosse. Ainsi, Douglas lui ayant assuré que le Comte de Ross, Donald son Frere, & le Fils de Donald, étoient portez à se revolter contre le Roi d'Ecosse, il lui donna un Plein-pouvoir pour aller traiter avec eux.

Act. Publ. T. XI. p. 474.

Pendant que Douglas négocioit cette affaire avec le Comte de Ross, Edouard se fit couronner à Westminster, avec les solemnitez ordinaires.

1461. Edouard est couronné.

Quoique la Reine Marguerite fût hors du Royaume, elle ne laissoit pas de causer de l'inquietude au nouveau Roi. Il craignoit avec raison, que les secours des Ecossois ne la missent en état de former quelque nouvelle entreprise pour lui arracher la Couronne. Ainsi, dans la vue de mettre un obstacle à l'exécution de ses projets, il fit proposer une Treve aux Régens d'Ecosse. Ce Royaume se trouvoit alors divisé en deux Partis, qui s'étoient formez à l'occasion de la Régence. Marie de Gueldres, Mere du Roi, étoit à la tête du premier, & le Comte d'Angus étoit le Chef du second. Ils prétendoient tous deux à la Régence : mais les Etats, pour ne désobliger ni l'un ni l'autre, avoient nommé deux Régens de chaque Parti, & prié la Reine de se contenter du soin d'élever ses Enfans. Ainsi, les deux Factions subsistoient encore, parce qu'il n'avoit pas été possible de les satisfaire toutes deux. Les affaires d'Ecosse se trouvant dans cette situation lorsqu'Edouard fit proposer la Treve, les Régens résolurent d'y consentir, & lui envoyerent même des Ambassadeurs pour traiter avec lui sur ce sujet. Mais la Reine Marguerite, qui étoit alors à Edimbourg, voyant combien cette Treve alloit lui être préjudiciable, trouva le moyen de rompre les mesures d'Edouard, en livrant Barwick aux Ecossois, & en accor-

Il propose une Treve aux Regens d'Ecosse

Ibid. p. 475. 477.

Marguerite rompt cette négociation.

EDOUARD IV. 1461.

dant le Prince Edouard son Fils avec Marguerite Sœur du Roi Jaques. Par là, elle rompit entierement la négociation de la Treve.

Le Parlement approuve l'élection d'Edouard.

Pendant que cette Princesse étoit occupée à mettre les Ecossois dans ses interêts, Edouard fit assembler le Parlement à Westminster, pour y faire approuver la revolution qui l'avoit mis sur le Trône. Il n'est pas difficile de comprendre, qu'en une semblable conjoncture, le Parlement n'eut pas besoin de beaucoup de sollicitations, pour confirmer tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors en faveur d'Edouard.

Quelque irréguliere que fût son élection, il étoit victorieux; cela suffisoit pour empêcher que personne ne se mît en devoir de lui disputer ses droits. Plusieurs exemples précedens font voir que les Parlemens d'Angleterre n'ont jamais entrepris de s'éloigner du principe salutaire, qu'il faut se déclarer pour le plus fort; & ce que nous verrons dans la suite de ce même Regne, le confirmera mieux encore. Suivant cette maxime, le Parlement approuva le Couronnement d'Edouard, confirma son Titre, & cassa tous les Actes faits sous le dernier Regne, contre la Maison d'Yorck. Henri VI., après un Regne de trente-huit ans, fut regardé comme un Usurpateur, & tout ce qui avoit été fait pendant qu'il avoit été assis sur le Trône, fut annullé comme manquant d'une autorité légitime, & ne pouvant subsister qu'autant qu'il seroit confirmé par le nouveau Parlement. C'est ainsi qu'on se jouoit de la crédulité du Peuple, & qu'on lui faisoit accroire, que tout ce qui avoit été juste pendant soixante ans, étoit devenu injuste par un événement contingent, je veux dire par la victoire qu'Edouard avoit remportée à Tawnton.

Il casse tous les Actes faits contre la Maison d'Yorck.

Création de divers Pairs. Act. Publ. T. XI. pag. 476.

Pendant la tenue de ce Parlement, le Roi créa *George*, l'ainé de ses Freres, *Duc de Clarence*, & Richard son cadet, *Duc de Glocester*. Le Lord Falconbridge fut fait Comte de Kent. *Henri Burchier*, Oncle maternel du Roi (1), fut honoré du titre de Comte d'Essex; & *Jean Newill*, Frere du Comte de Warwick, reçut celui de Baron de Montaigu.

Le Comte d'Oxford & son Fils sont décapitez.

Quoique le Comte de Devonshire & quelques autres eussent été décapitez à Yorck, ces victimes ne parurent pas suffisantes pour expier le sang des partisans de la Maison d'Yorck, que la Reine avoit fait répandre sur des échafauts. Il fallut encor sacrifier à la politique, à la crainte, ou au ressentiment du Roi, *Jean de Vere* Comte d'Oxford, & *Auberi* son Fils ainé, qui furent publiquement décapitez (2).

(1) *Henri Bourchier* épousa *Isabelle*, Tante du Roi, Sœur du défunt Duc d'*Yorck* Pere du Roi. Tind.

(2) Comme aussi le Chevalier *Thomas Tiddingham*, *Guillaume Tyrrel*, & *Gautier Montgomery*, Ecuyers. Les Ducs d'*Exeter* & de *Sommerset*, avec 140 autres, furent dégradez de Noblesse. Ce *Jean de Vere*, à ce qu'on pré-

Après qu'Edouard eut ainsi règlé ses affaires domestiques, il pensa serieusement à celles du dehors. Le Royaume étoit actuellement en Guerre avec la France, l'Ecosse, la Bretagne & les Païs-Bas. Il avoit également à craindre de tous ces côtez. Si tous ces Etats se fussent unis ensemble contre l'Angleterre, il auroit été très difficile à Edouard de résister à leurs forces, vu la situation où il se trouvoit, & le peu de fonds qu'il pouvoit faire sur les secours de ses Sujets. Par bonheur pour lui, la France avoit un nouveau Roi qui ne pensoit nullement à conquerir l'Angleterre. Je veux parler de Louis XI., dont l'esprit n'étoit occupé que du projet de se rendre absolu dans son Royaume, & de détruire les Grands, entre lesquels les Ducs de Bourgogne & de Bretagne étoient les principaux. Il est vrai que ses desseins n'avoient pas encore éclaté. Mais ce qu'il couvoit dans son ame, n'étoit que trop suffisant pour l'empêcher de renouveller la Guerre avec les Anglois. Le Duc de Bretagne n'avoit garde de se remuer tout seul, pour continuer contre l'Angleterre, une Guerre qui ne pouvoit que lui être préjudiciable en toutes manieres. Pour ce qui regarde le Duc de Bourgogne, les mêmes raisons qui lui avoient fait souhaiter d'avoir la Treve avec l'Angleterre, subsistoient encore. D'ailleurs, il comprenoit bien, qu'il n'étoit nullement de son interêt de s'unir avec la France & avec la Bretagne pour affoiblir l'Angleterre, encore moins de soutenir seul une Guerre qui ne pouvoit qu'être fatale au Commerce de ses Sujets. Véritablement, son inclination le portoit à soutenir la Maison de Lencastre préferablement à celle d'Yorck, à cause de son mariage avec Isabelle de Portugal, proche parente de Henri VI. Mais les raisons prises des inclinations des Princes, ne prévalent pas toujours sur celles de la Politique. Le Duc de Bourgogne connoissoit parfaitement le caractere de Louis XI., & par conséquent, il comprenoit bien qu'il devoit se précautionner contre lui, au-lieu de travailler à le rendre plus puissant par l'affoiblissement de l'Angleterre. Ainsi, se contentant de faire des vœux pour la Maison de Lencastre, sans lui donner du secours, il jugea qu'il étoit de son interêt de vivre en bonne intelligence avec Edouard, qu'il voyoit assez bien établi sur le Trône, sans apparence qu'il en pût être renversé. Dans cette vue, il lui envoya des Ambassadeurs pour le féliciter sur son avenement à la Couronne, & en même tems pour lui demander satisfaction de certains attentats que les Anglois avoient commis contre la Treve. Edouard répondit avec plaisir aux avances que le Duc de Bourgogne lui faisoit, & nomma incontinent des

Disposition des Souverains par rapport à l'Angleterre.

De Louis XI. Roi de France.

Du Duc de Bretagne.

Du Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne envoye des Ambassadeurs à Edouard.

Act. Publ. T.

tend, avoit disputé dans le Parlement précédent, sur la préséance des Barons *Temporels* sur les *Spirituels* ; entreprise hardie en ce tems-là : & il l'emporta, par la force de ses raisons, pour les Barons *Temporels*. Tind.

EDOUARD IV. 1461. XI. p. 478. Commissaires pour examiner les violations de la Treve dont ce Prince se plaignoit. Ses affaires ne lui permettoient pas d'agir avec hauteur à l'égard d'aucun des Princes ses voisins, moins encore du Duc de Bourgogne, qui étoit très puissant, & allié avec la Maison de Lencastre.

Disposition de l'Ecosse.

Il ne restoit plus que l'Ecosse, qui pût causer de l'inquietude au Roi. Il savoit que Marguerite avoit livré BARWICK aux Ecossois, & qu'elle avoit accordé le Prince son Fils avec la Sœur du Roi Jaques. Il ne pouvoit donc pas douter qu'elle ne comptât sur les secours de ce Royaume. Cependant cette Reine, après avoir règlé ses affaires en Ecosse, y avoit laissé le Roi son Epoux & le Prince leur Fils, & s'en étoit allée en France. Le dessein de ce voyage étoit de demander du secours à Louis XI. Mais ce Prince n'étoit pas d'un caractere à s'engager dans une entreprise, dont il ne voyoit pas qu'il pût tirer un grand avantage. Il fit pourtant esperer quelque secours à cette Princesse fugitive, qui étoit sa proche parente. Mais, comme il vouloit garder quelques mesures avec Edouard, il se contenta de faire publier, que tous les partisans de la Maison de Lencastre seroient biens reçus dans ses Etats, & en même tems, des défenses d'y recevoir ceux de la Maison d'Yorck.

Marguerite va demander du secours à Louis XI.

Edouard ne doutoit nullement que Marguerite ne tramât quelque nouvelle entreprise. Son voyage en France, & principalement l'Alliance qu'elle venoit de faire avec le Roi d'Ecosse, le faisoient comprendre assez manifestement. Ainsi, jugeant que ce seroit en vain qu'il travailleroit à rompre ses mesures par une Treve avec l'Ecosse, à laquelle les Ecossois faisoient naitre tous les jours de nouveaux obstacles, il résolut de reprendre sa négociation avec le Comte de Ross. Selon les apparences, le Comte de Douglas avoit déja disposé ce Seigneur à prendre les armes : il ne s'agissoit que des conditions. Pour finir cette affaire, de laquelle Edouard esperoit de tirer quelque avantage, il donna pouvoir à l'Evêque de Durham, au Comte de Worcester, & à quelques autres, de faire en son nom un Traité avec le Comte de Ross; ce qui fut exécuté. Ce Traité portoit en substance :

1462. Traité d'Edouard avec le Comte de Ross, Ecossois.

Act. Publ. T. XI. p. 483. 484.

Que Jean Comte de Ross, Seigneur des Isles (1), Donald Balagh son

(1) Les Iles *Westernes* ou *Occidentales*, sont nommées par les habitans *Inch-Gall*; par un Ecrivain du dernier siecle, *Hebrides*; & par les Anciens, *Beteorica*, *Inchades*, *Leucades*, *Habudes*. On croit qu'elles sont au nombre de quarante-quatre; mais il y en a réellement davantage. Il y a entre autres, celle de *Jona*, que *Bede* appelle *Hy* ou *Hu*, donnée aux Moines d'*Ecosse* par les *Pictes*, pour y prêcher l'Evangile. Il y a dans la même Isle un Monastere fameux, pour la sepulture des Rois d'*Ecosse*. Les habitans de ces Isles parlent *Islandois*, & conservent les mœurs & coutumes &c. des anciens *Ecossois*, de

Frere, & Jean des Isles Fils de Donald, feroient hommage au Roi Edouard. EDOUARD IV. 1462.

Qu'ils ne reconnoitroient jamais d'autre Roi d'Angleterre qu'Edouard, ou ses Successeurs descendus de Lionnel Duc de Clarence.

Qu'ils seroient toujours prêts à le servir dans toutes les Guerres qu'il auroit contre l'Ecosse, ou contre les Ecossois en Irlande.

Qu'en tems de Paix, le Comte de Ross auroit une pension annuelle de cent livres sterling, que Donald en auroit une de quarante livres, & Jean son Fils, une de dix: & que ces pensions seroient doublées en tems de Guerre, pendant le service actuel.

Qu'en cas que l'Ecosse fût conquise par les armes d'Edouard, & avec leur assistance, le Roi leur donneroit l'Investiture de toutes les Isles situées au-delà de la Mer d'Ecosse, à partager également entre eux.

Que Jaques Comte de Douglas recevroit pareillement l'Investiture de toutes les Terres qu'il avoit autrefois possedées dans tout le Royaume d'Ecosse, depuis la Mer du Nord jusqu'à l'Angleterre.

Enfin, qu'Edouard ne feroit ni Paix ni Treve avec le Roi d'Ecosse, sans qu'ils y fussent compris, s'ils le souhaitoient.

Comme aucun Historien Anglois ou Ecossois n'a parlé de ce Traité, il y a apparence qu'il étoit demeuré caché dans les Archives des Rois d'Angleterre, jusqu'à ce qu'il en a été tiré pour être inseré dans le Recueil des Actes Publics. En effet, il étoit peu important, puisqu'il ne fut pas exécuté. Edouard avoit trop d'affaires sur les bras, pour penser à la Conquête de l'Ecosse: son unique dessein étoit de se servir des Comtes de Douglas & de Ross, pour exciter des troubles dans ce Royaume. Mais apparemment, les mesures du Comte de Douglas ne furent pas assez justes, puisque l'Histoire d'Ecosse ne fait mention d'aucun soulevement arrivé en ce tems-là.

Le reste de l'année 1462. fut assez tranquille, la tempête qui se préparoit n'étant pas encore prête à éclater.

Le Pape Pie II. croyant Edouard suffisamment établi sur le Trône, lui adressa un Bref pour le féliciter sur son avenement à la Couronne, en réponse d'une Lettre que ce Prince lui avoit écrite pour lui en donner connoissance. Les termes de ce Bref étoient ménagez d'une telle maniere, qu'il paroissoit que le Pape se reservoit la liberté de se dédire, si le cas y échéoit, puisque son approbation n'étoit fondée que sur les preuves qu'Edouard lui avoit lui-même donné de son droit, par où il la rendoit conditionnelle.

Pie II. félicite Edouard sur son avenement à la Couronne. *Act. Publ. T. XI. p. 489.*

Le Duc d'Exceter, qui avoit épousé une Sœur d'Edouard, ayant

Les Biens du

même que les *Montagnards*. Elles sont possedées à présent par les *Mac-Conells*: ils se disent descendus de ce même *Donald* qui prenoit le Titre de *Roi des Iles*, & qui ravagea l'Ecosse d'une maniere cruelle. TIND.

EDOUARD IV. 1462. Duc d'Excetet sont donnez à sa Femme, Sœur du Roi. *Ibid. pag.* 489. Le Comte de Kent, Grand-Amiral.

suivi Henri en Ecosse, le Roi donna la confiscation de ses biens à la Duchesse sa Femme, qui avoit mieux aimé demeurer avec le Roi son Frere, que de suivre la fortune de son Epoux.

Le Lord Falconbridge, zèlé Partisan de la Maison d'Yorck, qui avoit été créé Comte de Kent dans le Parlement, fut fait Grand Amiral d'Angleterre, vers la fin de cette année.

Le Duc de Sommerset & Percy se soumettent au Roi.

Tout étant tranquille dans le Royaume, & n'y ayant aucune apparence qu'il dût se faire quelque nouvelle entreprise contre Edouard, le Duc de Sommerset & Raoul Percy, Frere du Comte de Northumberland, allerent implorer la clémence du Roi, qui leur accorda génereusement leur pardon.

Expédition prétendue des Anglois en Bretagne & en France.

Les Historiens assurent que dans le cours de cette année, la Flotte d'Angleterre fit sur les Côtes de Bretagne, & de l'Isle de Ré, une Expédition, dont les François ni les Bretons ne parlent point. En effet, il est difficile de comprendre la raison qui auroit pu porter Edouard à recommencer la Guerre de gayeté de cœur, dans une conjoncture où il devoit se trouver trop heureux qu'on le laissât en repos. Il paroit même, par le Recueil des Actes Publics qu'il n'étoit pas sans crainte d'un soulevement de la part des Partisans de la Maison de Lencastre. Du moins, il semble que ce n'est qu'à cela qu'on peut attribuer la précaution qu'il prit de mettre les Ecclésiastiques dans ses interêts, en leur accordant une faveur qu'aucun de ses Prédécesseurs ne leur avoit jamais accordée volontairement. C'étoit qu'à l'avenir toute personne du Corps du Clergé, accusée de quelque crime, seroit jugée par la Cour Ecclésiastique, sans que les Juges Royaux pussent s'en mêler sous quelque prétexte que ce fût. Par cette même Patente, il dispensoit le Clergé, à cet égard de toutes les Loix que les Parlemens avoient faites sur cette matiere, & particulierement de l'Acte de *Præmunire* passé la 16. année de Richard II. Il prétendoit que ce qui l'avoit porté à cette cession, étoit son grand zèle pour la Religion, la crainte des Excommunications décernées par les Saints Canons, & la persuasion où il étoit, que tous les maux qui affligeoient l'Angleterre, depuis quelque tems, étoient des punitions du peu d'égards qu'on avoit eus pour les Ministres de l'Eglise. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'un motif d'une tout autre nature le portoit à violer en cela tant de Statuts, que les Parlemens avoient jugez nécessaires pour arrêter les progrès de la puissance du Clergé.

Concession du Roi au Clergé. *Act. Publ. T. XI. p.* 493.

Prolongation de la Treve avec les Païs-bas. *Ibid. p.* 497.

Sur la fin de cette année, la Treve marchande entre l'Angleterre & les Etats du Duc de Bourgogne, fut prolongée pour quelque tems.

Edouard fait

Cependant, Edouard apprenant qu'il se faisoit quelques secrets

préparatifs en Ecosse, & que vrai-semblablement c'étoit contre lui, fit sommer le Comte de Ross de s'acquitter de sa promesse, & pour cet effet, il nomma des Commissaires qui eurent ordre de recevoir son Serment. Mais ce Comte, qui avoit ses espions en Angleterre, ne voyant pas qu'Edouard se préparât véritablement à le soutenir, ne jugea pas à propos de commencer, de peur d'être laissé dans la peine.

EDOUARD IV. 1462. Edouard fait sommer le Comte de Ross de sa promesse. *Pag.* 499.

Ce n'étoit pas sans fondement qu'Edouard craignoit quelque orage du côté du Nord. Bien-tôt après, la Reine Marguerite, ayant obtenu du Roi de France un secours de cinq-cens hommes, avec promesse d'un plus grand, s'embarqua pour aller faire une descente en Angleterre. Comme elle esperoit que les Peuples des Provinces Septentrionales s'armeroient en sa faveur, elle alla descendre à l'embouchure de la Thyne. Mais elle y trouva un Corps de Troupes Angloises, qui la contraignit de se rembarquer avec précipitation. Peu d'heures après, la tempête ayant séparé son Vaisseau du reste de la Flotte, ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté qu'étant rentrée dans la Tweede, elle alla enfin aborder à Barwick. Ses autres Vaisseaux furent poussez vers Bambourg, où les François voulurent prendre terre. Mais le Bâtard *Ogle*, qui se trouvoit dans ces quartiers-là, s'étant opposé à leur descente, ils se retirerent dans la petite Isle de Lindisfarne, parce que le vent les empêchoit de reprendre la haute Mer. Ogle les y suivit incontinent, & les ayant attaquez, il en tua une partie, & en fit quatre-cens prisonniers. Leur Commandant fut presque le seul qui trouva le moyen de se sauver à Barwick, sur une barque de Pêcheur.

1463. La Reine Marguerite arrive dans le Nord d'Angleterre. *Biondi*, *Habington*.

Elle est repoussée & se sauve à Barwick.

Edouard ayant reçu cette nouvelle, comprit aisément que Marguerite étoit assurée du secours des Ecossois, & qu'elle ne tarderoit pas à marcher en Angleterre. Cette crainte l'obligeant à faire une sérieuse attention à ses affaires, il fit prendre les devans au Baron de Montaigu avec les Troupes qui se trouverent prêtes, pendant qu'il hâtoit lui-même un grand armement qu'il faisoit par terre & par mer, pour aller s'opposer à son ennemie.

Le Roi fait marcher Montaigu vers le Nord. *Ibid. p.* 500. 501.

Montaigu s'étant mis en marche, apprit sur sa route, que la Reine étoit entrée dans la Province de Northumberland, à la tête d'une Armée qui augmentoit tous les jours à cause de la licence qu'elle donnoit à ses Soldats. Il ne laissa pourtant pas de s'avancer jusqu'à Durham, où il s'arrêta quelques jours, pour y attendre un renfort que le Roi lui envoyoit. Ce secours étant arrivé, il continua sa marche, & ayant rencontré un Détachement de l'Armée ennemie, commandé par les Lords Hungerford & Ross, il l'attaqua & le mit en déroute. Raoul Percy, qui servoit Henri quoiqu'il eût prêté Serment à Edouard, fut tué en cette occasion. Le Duc de Sommerset n'ayant

Henri VI. & Marguerite rentrent en Angleterre.

Montaigu bat un détachement de leur armée.

EDOUARD IV. 1463.

pas fait plus de ſcrupule que Percy de violer ſon Serment, étoit auſſi allé joindre la Reine.

Il attaque le Camp de Henri à Hexham & le met en déroute. *Biondi, Habington.*

Montaigu, encouragé par cet heureux ſuccès, marcha incontinent à *Hexham* où l'Armée de Henri s'étoit retranchée, & l'ayant attaqué dans ſes Lignes, ſans lui donner le tems de ſe reconnoitre, il obtint une victoire complete. Le Duc de Sommerſet, Roſs & Hungerford furent faits priſonniers : mais Henri, Marguerite & le Prince leur Fils ſe ſauverent en Ecoſſe. On ne fit pas longtems languir les priſonniers. Quelques jours après, le Duc de Sommerſet fut décapité à Hexham ; Roſs & Hungerford, ailleurs ; & vingt Officiers de marque, à Yorck. Pluſieurs autres qui s'étoient cachez en divers lieux, ayant été découverts, ou livrez au Vainqueur, furent de même ſacrifiez à ſa vengeance.

Henri & Marguerite se sauvent.

Le Duc de Sommerset est décapité, avec plusieurs autres.

Edouard retourne à Londres, & laiſſe le Comte de Warwick dans le Nord.

Après cette victoire, Edouard, qui s'étoit avancé juſqu'à Durham, envoya le Comte de Warwick plus avant vers le Nord, pour reconquerir quelques Places dont la Reine s'étoit emparée, après quoi il reprit la route de Londres. Le Comte de Warwick n'ayant rien à craindre, après la victoire que ſon Frere venoit de remporter, partagea ſon Armée en trois Corps, & fit aſſieger à la fois *Bambourg*, *Dunſtanbourg* & *Alnewick*. Les deux premieres de ces Places furent aiſément emportées, & leurs Commandans punis. *Alnewick*, où commandoit un François avec quelques Troupes de ſa Nation, ſe défendit juſqu'à ce que le Comte d'Angus vint à ſon ſecours avec un Corps de Troupes Ecoſſoiſes. Mais ce Général ne put faire autre choſe que de retirer la Garniſon, apparemment par un Traité qu'il fit pour elle avec les aſſiegeans, quoique Buchanan en parle d'une tout autre maniere.

Montaigu eſt créé Marquis, & Herbert Comte de Pembroock. *Biondi.*

Edouard étant arrivé à Londres, fit expédier deux Patentes ſous le Grand Sceau, pour recompenſer le Lord Montaigu & Guillaume Herbert, par la Dignité qu'il leur confera. Le premier lui avoit rendu un grand ſervice, dans les deux victoires qu'il avoit remportées depuis peu. Le ſecond s'étoit toujours diſtingué par un zèle extraordinaire pour la Maiſon d'Yorck. Ainſi, voulant leur donner à tous deux des marques de ſa reconnoiſſance, il créa le premier Comte de Northumberland, & le ſecond Comte de Pembroock; Henri Percy & Gaſpar Tudor, qui portoient ces Titres, les ayant perdus parce qu'ils s'étoient attachez à la fortune du Roi Henri. Mais dans la ſuite, Percy s'étant ſoumis au Roi, & ayant obtenu ſon pardon, Montaigu voulut bien lui ceder le Titre de Comte de Northumberland, & recevoir celui de Marquis de Montaigu. Pour ce qui regarde le Titre de Comte de Pembroock, il faut prendre garde de ne pas confondre les deux Seigneurs qui le portoient, ſavoir *Gaſpar Tudor* Frere

uterin

interin de Henri VI., & *Guillaume Herbert* qui étoit au service d'Edouard. EDOUARD IV. 1463.

Pendant qu'Edouard jouissoit du repos que sa derniere victoire lui avoit procuré, il reçut des avis qu'on faisoit en France des préparatifs pour soutenir les interêts de Henri & de Marguerite. Cela lui fit prendre la résolution de rappeller le Comte de WARWICK auprès de sa personne, & de laisser le Marquis de Montaigu dans le Nord avec une Patente de Gouverneur de ces Marches, & un pouvoir d'y lever les Troupes qu'il jugeroit nécessaires. Il ne doutoit point que ce ne fût de ce côté-là que ses ennemis avoient résolu de faire leurs plus grands efforts à cause du voisinage de l'Ecosse. Ces précautions, jointes à la victoire que ses armes venoient de remporter, rallentirent apparemment l'ardeur des François & des Ecossois. Bien-tôt après, ceux-ci lui firent demander un Saufconduit pour des Ambassadeurs qu'ils avoient dessein de lui envoyer. En même tems, Louis XI. fit négocier une Treve avec lui, par l'entremise du Duc de Bourgogne. Cette Treve fut effectivement conclue à St Omer, jusqu'au 15. de Novembre de l'année 1464., sous la condition qu'aucun des deux Rois ne donneroit du secours aux ennemis de l'autre. Le Duc de Bourgogne consentit aussi à renouveller pour un an, la Treve marchande entre l'Angleterre & les Païs-Bas.

On fait des préparatifs en France contre Edouard.

Il rappelle le Comte de WARWICK auprès de lui.

Il conclut une Treve avec la France.

Act. Publ. T. XI. p. 507. 508.

Avec le Duc de Bourgogne,

Après qu'Edouard se fut ainsi mis à couvert du côté de la France il conclut avec l'Ecosse une Treve d'un an, que l'Archevêque de St. André étoit allé négocier à Londres de la part des Regens. Ainsi n'ayant rien à craindre de la part de ses voisins, du moins pendant une année, il se vit en état d'employer ce tems de repos à prendre des mesures pour se maintenir sur le Trône, en cas qu'il fût encore attaqué.

Avec l'Ecosse.

Pag. 510.

Cependant, le malheureux Henri, abandonné du Roi de France, du Roi d'Ecosse & du Duc de Bourgogne, qui étoient les seuls en état de l'assister, se trouvoit entierement sans ressource. Il étoit toujours à Edimbourg; mais il n'y étoit pas sans inquietude. Outreque la Treve conclue en dernier lieu entre les Anglois & les Ecossois ne permettoit pas à ceux-ci de lui donner aucun secours, il est très vraisemblable qu'en concluant la Treve avec l'Ecosse Edouard avoit stipulé, que son ennemi ne seroit plus souffert en ce Païs-là. Il paroit même par le Recueil des Actes Publics qu'avant que la Treve fût signée, les deux Rois d'Angleterre & d'Ecosse étoient convenus de certains Articles secrets qui ne pouvoient regarder que le malheureux Roi fugitif. Quoi qu'il en soit, Henri ne sachant où se retirer, crut mal à propos qu'il pourroit se tenir caché en Angleterre. Peut-être espera-t-il que les habitans des

1464. Embaras de Henri VI. & de Marguerite.

Pag. 501.

Henri croit pouvoir se cacher en Angleterre.

EDOUARD IV. 1464.

Provinces septentrionales prendoient les armes en sa faveur. Mais les Princes malheureux trouvent rarement des amis fideles. Du moins, on peut présumer que craignant d'être livré par les Ecossois, & n'ayant point de commodité pour se sauver par Mer, il espera de trouver une sure retraite chez quelque ami d'Angleterre en attendant une occasion de passer en France.

Il y est arrêté & conduit à Londres.

Quelque pût être son dessein, il n'eut pas plutôt mis le pied en Angleterre, qu'il fut reconnu, arrêté (1), conduit à Londres d'une maniere ignominieuse, & enfermé dans la Tour. Quelques-uns ont dit que, dès l'année précedente, il avoit été pris au Combat d'Hexham, ou du moins quelques jours après. Mais il paroit, par quelques Pieces des Actes Publics, qu'au mois d'Octobre de la même année, il n'étoit pas encore au pouvoir d'Edouard. Il y a donc plus d'apparence qu'il fut pris, comme je viens de le dire, en voulant se cacher en Angleterre, après avoir fait quelque séjour en Ecosse.

Avanture de la Reine Marguerite.

Une avanture arrivée à Marguerite & rapportée par Monstrelet, fait juger qu'elle avoit aussi pris le parti d'aller se cacher en Angleterre, pour chercher l'occasion de s'embarquer, n'osant plus se confier aux Ecossois; & que, pour mieux exécuter son dessein, elle s'étoit séparée du Roi son Epoux. L'Historien que je viens de nommer dit, que cette Reine étant en Angleterre avec le Prince son Fils, accompagnée d'un Seigneur François, nommé *La Varenne*, tomba entre les mains de certains voleurs qui l'auroient tuée, s'il ne fût survenu entre eux une querelle qui lui fournit la commodité de se sauver au milieu d'une forêt, avec le Prince. Il ajoute, qu'ensuite elle trouva le moyen de s'embarquer pour se rendre à l'Ecluse en Flandre, où le Duc de Bourgogne la reçut honorablement. Si cette avanture est véritable, elle ne peut être arrivée qu'au tems dont je parle présentement.

Elle se retire chez son Pere.

Quoi qu'il en soit après avoir quitté l'Ecosse, elle se retira chez René d'Anjou son Pere, avec le Prince son Fils.

Les Ducs de Sommerset & d'Exceter se retirent dans les Païs bas, où ils vivent misérablement.

Edmond, nouveau Duc de Sommerset, Frere de celui qui avoit été décapité à Hexham, & le Duc d'Exceter, allerent chercher un azyle dans les Païs-Bas, où pourtant ils n'oserent se faire connoitre, de peur d'être livrez à Edouard. Ils souffrirent en ce Païs-là tout ce qu'un fâcheux exil, accompagné d'une extrême disette, étoit capable de faire souffrir à des gens de ce caractere. Philippe de Comines dit qu'il avoit vu le Duc d'Exceter avant qu'il fût reconnu, suivant, sans bas, l'équipage du Duc de Bourgogne, & servant apparemment de valet pour gagner sa vie. Mais ces deux Seigneurs ayant enfin été recon-

(1) *Henri* fut pris à *Wadington-Hall*, dans le Comté de *Lancastre*, tandis qu'il dînoit. TIND.

mus, le Duc leur aſſigna une modique penſion pour leur ſubſiſtance, n'oſant ſans doute pouſſer plus loin ſa generoſité, de peur d'offenſer Edouard. Ce ſont là d'étranges Cataſtrophes, pour un Roi qui avoit été trente-huit ans ſur le Trône, pour une Reine qui avoit pendant pluſieurs années gouverné l'Angleterre avec un pouvoir abſolu, pour un Prince deſtiné par ſa naiſſance à porter une Couronne, pour des Seigneurs Parens ou alliez de la Maiſon Royale, qui s'étoient toujours vus dans les plus importans Emplois. Ces ſortes d'exemples de la viciſſitude des grandeurs humaines font quelquefois peu d'effet dans le tems qu'on les voit, parce que ceux qui s'y trouvent intereſſez ſont ordinairement portez à attribuer leurs diſgraces à la malice de leurs ennemis. Mais ceux qui les liſent de ſang-froid dans l'Hiſtoire, peuvent-ils s'empêcher d'y faire attention, & d'y reconnoitre la direction de la divine Providence?

Edouard ayant le Roi Henri en ſon pouvoir, & la Reine Marguerite s'étant retirée chez le Duc ſon Pere, il ne paroiſſoit plus perſonne qui fût en état d'exciter des troubles dans le Royaume. Ce fut alors qu'après avoir inutilement offert un pardon à tous les Partiſans de la Maiſon de Lencaſtre, qui viendroient faire leur ſoumiſſion & prêter ſerment dans un certain tems, il confiſqua leurs biens, qu'il diſtribua liberalement à ceux qui l'avoient ſervi. Enſuite, voulant gagner l'affection de ſes Sujets, après leur avoir donné des preuves aſſez convainquantes de ſa ſéverité, il ſe rendit extremement populaire, juques-là que l'Auteur Italien dont il a été déja parlé, l'accuſe d'être allé dans l'excès de ce côté-là.

Edouard donne à ſes Partiſans les biens des Rebelles.

Il ſe rend fort populaire.

Pendant ce calme, qui ſembloit devoir être de longue durée, les principaux Conſeillers du Roi le preſſerent de penſer au Mariage, afin de pouvoir laiſſer ſa Couronne à ſa poſterité. Il y conſentit, & trois partis furent propoſez. Le premier étoit *Marguerite*, Sœur du Roi d'Ecoſſe. Mais, outre que cette Princeſſe étoit déja fiancée au Fils de Henri, elle étoit ſi jeune, que le Mariage n'auroit pu ſe conſommer de longtems. La ſeconde Femme qu'on lui propoſa fut *Iſabelle de Caſtille*, qui épouſa depuis Ferdinand d'Arragon. Les Auteurs Anglois diſent que celle-ci fut rejettée à cauſe de ſa trop grande jeuneſſe. Cependant, il eſt certain qu'elle étoit alors agée de treize ans. *Bonne de Savoye*, Sœur de la Reine de France, fut la troiſieme qu'on mit ſur les rangs. Edouard ſe détermina pour celle-ci, & peu de tems après, il fit partir le Comte de Warwick, pour aller la demander en Mariage. Elle étoit alors à la Cour de France, auprès de la Reine ſa Sœur. Il eſt tems préſentement de parler des affaires de France, à cauſe de la liaiſon qu'elles ont avec celles d'An-

Il fait demander en mariage Bonne de Savoye Belle Sœur de Louis XI.

Le Comte de Warwick eſt chargé de cette Am-

EDOUARD IV. 1464. baffade Etat des affaires de France.

gleterre. Sans cela, on n'entendroit, s'il faut ainsi dire, qu'à demi ce qui s'est passé en Angleterre sous le Regne d'Edouard IV.

Mezerai.

Louis XI., Prince d'un esprit inquiet & remuant, ne fut pas plutôt assis sur le Trône de France, qu'il forma le projet de se rendre absolu. C'est ce que quelques flateurs ont osé appeller se mettre hors de page, & qu'un fameux Historien dit qu'on devroit appeller se mettre hors de sens & de raison. Pour exécuter ce grand dessein, il falloit premierement abaisser le trop grand pouvoir des Grands, entre lesquels les Ducs de Bourgogne & de Bretagne étoient les plus considerables. Non seulement ils se soutenoient réciproquement, mais ils servoient encore d'appui aux autres. Le premier possédoit la Bourgogne & la Flandre, les deux seules anciennes Pairies Laïques qui restoient encore à réunir à la Couronne. Ce Prince, qui étoit d'ailleurs Souverain de presque tous les Païs-Bas, étoit si puissant, qu'il n'auroit pas été de la prudence de l'attaquer le premier. Ainsi ce fut par le Duc de Bretagne que Louis XI. résolut de commencer l'exécution de ses desseins. Une ancienne querelle sur l'Hommage lui fournit le prétexte qu'il cherchoit. Depuis que Pierre, surnommé *Mauclerc*, avoit fait Hommage à S. Louis, la qualité de cet Hommage fut un sujet continuel de contestation entre les Rois de France & les Ducs de Bretagne. Les premiers prétendoient qu'il étoit lige & les Ducs prétendoient qu'il ne l'étoit pas. Cette question étoit très importante, à cause de la difference qu'il y avoit entre un simple Hommage & un Hommage lige. Le premier se rendoit par ceux qui, sans être dans aucune dépendance naturelle d'un Prince, ne laissoient pas de lui rendre Hommage pour d'autres raisons, comme pour obtenir sa protection, pour en tirer du secours dans leurs besoins, ou même pour une simple pension. Le Recueil des Actes Publics d'Angleterre contient divers Hommages de cette nature, rendus aux Rois d'Angleterre par des Princes Souverains d'Allemagne & des Pais-Bas, & par des Comtes de Savoye. Mais l'Hommage lige se rendoit par ceux qui possedoient des Terres démembrées des Etats du Prince à qui il étoit rendu, tels qu'étoient les Duchez & Pairies de France. Comme ces deux sortes d'Hommage étoient de differente nature, on y observoit aussi de differentes formalitez. Celui qui rendoit l'Hommage lige, étoit découvert, à genoux, sans ceinture, sans épée, sans éperons: il tenoit ses mains jointes dans celles du Souverain, & lui prêtoit Serment de Fidelité. Mais l'Hommage simple se rendoit de bout, l'épée au côté, les éperons aux pieds, & sans Serment. Ainsi l'Hommage lige étoit pour les Terres démembrées d'un Etat, & marquoit qu'elles étoient sujettes à confiscation, & à être réunies. Mais l'Hommage simple étoit personnel, sous certaines conditions avantageuses au Vassal: de sorte que le défaut d'Hom-

Louis XI. forme le projet de conquerir la Bretagne.

Differens entre les Rois de France, & les Ducs de Bretagne.

Argentré, Hist. de Bretagne.

mage ne le privoit que de l'avantage de ces conditions. Ainsi, en obligeant le Duc de Bretagne à rendre un Hommage lige, on l'auroit mis dans la nécessité de reconnoitre, que son Duché étoit sujet à la confiscation & à être réuni à la Couronne de France. Pour éviter cet inconvenient, les Ducs de Bretagne avoient trouvé l'expédient de rendre leur hommage en termes généraux, de la même maniere que leurs Prédécesseurs l'avoient rendu. Soit que le droit des Rois de France, par rapport à la nature de l'Hommage, ne pût pas bien être prouvé, ou que les conjonctures des affaires les engageassent à ménager les Ducs de Bretagne, il est certain qu'ils reçurent longtems l'Hommage de cette maniere. Il est vrai qu'après l'Hommage rendu, le Chancelier ou le Grand Chambellan disoit tout haut, que cet Hommage étoit lige; à quoi le Duc répondoit qu'il ne l'étoit pas: & ainsi les prétentions de chacun demeuroient dans leur entier. Charles V. fit bien voir qu'il supposoit l'Hommage lige, puisqu'il fit confisquer & réunir à sa Couronne le Duché de Bretagne, par Arrêt de la Cour des Pairs. La Paix entre la France & la Bretagne s'étant faite, au commencement du Regne de Charles VI., le Duc de Bretagne fut remis en possession de son Duché, sans qu'on règlât rien sur la nature de l'Hommage, les prétentions d'un côté & d'autre subsistant toujours. Arthur III. qui avoit été Connêtable de France, étant devenu Duc de Bretagne, protesta solemnellement, en rendant son Hommage à Charles VII., qu'il ne prétendoit point le rendre lige, & fut reçu à le rendre en termes généraux, comme ses Prédécesseurs. François II. son Successeur protesta de la même maniere, & Charles VII. reçut son hommage, sans approuver pourtant sa protestation.

Les affaires entre la France & la Bretagne étoient dans cette situation, lorsque Louis XI. parvint à la Couronne de France. Vraisemblablement, ce Prince n'auroit pas été plus difficile que Charles son Pere à l'égard de l'Hommage du Duc de Bretagne, si, comme il a été dit, il n'eût résolu de commencer par lui le grand projet qu'il avoit formé d'abaisser tous ceux qui pouvoient l'empêcher de parvenir à un Pouvoir despotique. Il avoit pris cette résolution dès qu'il avoit été assis sur le Trône, & peut-être avant la mort du Roi son Pere; mais ce ne fut qu'en 1464. qu'il voulut commencer à l'exécuter. Pour cet effet, après avoir fait filer quelques Troupes dans l'Anjou, il envoya le Chancelier de *Morvilliers* au Duc de Bretagne, avec ordre de lui défendre de sa part, de s'attribuer aucun droit de Souverain dans son Duché. François II. se trouvant mal préparé pour se défendre, eut recours à la ruse, & demanda un délai de trois mois pour consulter ses Etats. Ce tems lui ayant été accordé, il s'en servit pour cabaler en France parmi les Grands, & pour

Louis XI. attaque le Duc de Bretagne, *Argentré.*

qui gagne du tems, & travaille à former une Ligue contre lui.

EDOUARD IV. 1464.

formeт contre Louis une puissante Ligue, dont il sera parlé tout à l'heure, qui fut nommée *la Ligue du Bien Public*.

Négociations entre Edouard & Louis XI.

Ce fut dans le tems que Louis pensoit à attaquer le Duc de Bretagne, qu'Edouard lui envoya le Comte de Warwick, pour lui demander Bonne de Savoye sa Belle-Sœur en mariage. Cette proposition ne pouvoit que lui être très agreable, puisqu'il ne souhaitoit rien avec plus d'ardeur que de faire Alliance avec le Roi d'Angleterre, afin d'empêcher qu'il ne se mêlât des affaires qu'il devoit bien-tôt avoir avec les Grands de son Royaume. Mais avant que de conclure ce Mariage, il voulut être assuré d'en retirer le fruit qu'il s'en proposoit. Pour cet effet, il fit un peu trainer l'affaire du Mariage, pendant qu'il faisoit négocier à Londres, & qu'il négocioit lui-même avec le Comte de Warwick, une liaison d'amitié personnelle, entre lui & Edouard. C'est ce qu'on voit dans le Recueil des Actes Publics, qui contient diverses Pieces de cette négociation. On y voit un Plein-pouvoir donné par Edouard au Comte de Warwick pour traiter d'une Paix finale, d'une Alliance, ou d'une Treve avec Louis XI.; & un autre pour conclure un Traité d'Amitié & de Fraternité entre les deux Rois. Les desseins de Louis alloient encore plus loin. Dans la vue de priver le Duc de Bretagne de toute protection, il vouloit faire entrer le Duc de Bourgogne dans l'Alliance qu'il projettoit de faire avec le Roi d'Angleterre. Ce fut pour cela qu'il convint avec Edouard & avec Philippe, de faire tenir à Hesdin un Congrès d'Ambassadeurs, qui fut ensuite transferé à S. Omer. Il faisoit négocier ses affaires à Londres par le Seigneur de *Lanoy* Gouverneur d'Amiens, qui y avoit été envoyé sur la fin de l'année précedente. Mais toutes ces négociations n'aboutirent qu'à la conclusion d'une Treve sur mer, de la même durée que celle qui avoit été déja faite pour la terre.

Act. Publ. T. XI. p. 515. 518.

Pag. 521.

Pag. 512.

Edouard fait une Treve de 15. ans avec l'Ecosse. *Pag. 514. 525.*

Pendant que ces affaires se traitoient à Londres & à Paris, Edouard conclut avec l'Ecosse une Treve de quinze ans. *Jean Kenet* (1), Seigneur très habile & très zèlé pour son Païs & pour son Roi, ne crut pas pouvoir, pendant sa Régence, leur rendre un meilleur service, que d'entretenir une bonne intelligence avec les Anglois. Sans cela, il étoit comme impossible de maintenir la tranquillité en Ecosse, parce que, pendant la Guerre, les Mécontens d'Ecosse s'appuyoient toujours de la protection de l'Angleterre.

Il offre une amnistie aux partisans de Henri.

Cette affaire étant finie, Edouard offrit à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui, un pardon absolu, dont pourtant Raoul

(1) Son nom étoit *Kennedy*. Il étoit prédécesseur du Comte de *Cassilis*; mais il n'étoit pas seul Régent en ce tems-là. RAPIN. W. S.

Gray & Humphroi Newil furent exceptez. Le premier ayant été pris dans Bambourg, où il commandoit pour Henri, avoit été dégradé des armes. Apparemment, il avoit fait quelque chose depuis, qui le fit exclure du pardon que le Roi accordoit aux autres. Peu de tems après, le Roi publia une Proclamation qui ordonnoit à tous les Sujets, depuis seize jusqu'à soixante ans, de prendre les armes. Mais les Historiens ne font aucune mention ni de cet armement, ni de ce qui pouvoit y avoir donné lieu. EDOUARD IV. 1464.

Il conclut une treve avec le Duc de Bretagne. *Act. Publ. T. XI. p. 531. 532.*

Au mois d'Août de cette année, Edouard reçut de la part du Duc de Bretagne, des Ambassadeurs qui venoient négocier une Treve. Comme ce Duc se trouvoit alors pressé par le Roi de France, & qu'il travailloit à former la Ligue *du Bien Public*, il étoit bien aise de se mettre à couvert du côté de l'Angleterre. Il obtint d'Edouard une Treve d'un an, qui fut signée le 1. d'Octobre.

George Newil est fait Archevêque d'Yorck.

Environ ce même tems, l'Archevêché d'Yorck étant devenu vacant, George Newill, Frere du Comte de Warwick, en fut pourvu à la sollicitation du Roi.

1465. Le Comte de Warwick conclut le mariage du Roi avec Bonne de Savoye.

Cependant le Comte de Warwick, qui étoit toujours à la Cour de France, ayant pressé Louis sur le principal sujet de son Ambassade, le Mariage d'Edouard avec Bonne de Savoye fut enfin conclu & arrêté. Immédiatement après, Louis nomma le Comte de Dammartin, pour son Ambassadeur auprès d'Edouard, afin d'aller régler avec lui-même, tout ce qui restoit encore à faire sur ce sujet. Mais l'amour renversa tous ces projets. Ce que je vais rapporter n'est pas un Roman, mais une véritable Histoire, qui fait voir la part que cette passion à quelquefois dans les Revolutions les plus importantes : car cette affaire eut de grandes suites.

Edouard devient amoureux d'Elisabeth Woodwille.

Pendant que le Comte de Warwick pressoit en France, de tout son pouvoir, la conclusion de la négociation qui lui avoit été commise, Edouard la rendoit inutile en Angleterre, par un pur effet du hazard. Ce Prince se trouvant dans la Province de Northampton, tout proche de la Maison de Grafton, voulut aller rendre visite à Jaqueline de Luxembourg Duchesse de Betford, qui avoit épousé en secondes nôces le Chevalier Richard Woodwille. Elle avoit eu de ce second mariage, entre autres Enfans, une fille nommée Elisabeth, qui avoit épousé le Chevalier Gray, & qui étant devenue Veuve, s'étoit retirée dans la Maison de son Pere. Elle avoit eu la douleur de voir confisquer les biens de son Mari, à cause de son attachement aux interêts de la Maison de Lencastre, au service de laquelle il avoit perdu la vie. La visite du Roi ayant paru une occasion favorable à cette jeune Dame, elle alla se jetter à ses pieds pour lui demander la restitution des biens de son défunt Mari, & pour le prier d'avoir pitié de ses Enfans. Edouard, qui étoit jeune & fort enclin à

EDOUARD IV. 1465.

l'amour, n'eut pas plutôt vu cette aimable personne à ses pieds, qu'il conçut une passion très violente pour elle. D'abord, il lui fit esperer en la relevant, qu'il lui accorderoit sa demande. Il lui fit même comprendre, qu'il n'étoit pas en état de lui rien refuser. Ensuite, dans les conversations particulieres qu'il eut avec elle, il voulut lui faire acheter cette faveur à un fort haut prix. Tous les Historiens conviennent qu'il étoit l'homme le mieux fait du Royaume, & le plus propre à faire des conquêtes parmi le beau sexe. Prévenu lui-même de cette pensée, il ne doutoit point qu'il ne trouvât dans le cœur de cette Dame, le même accès qu'il avoit trouvé dans plusieurs autres. Mais elle lui fit entendre sans détour, qu'encore qu'elle se crût indigne d'être Reine, elle avoit le cœur trop bien placé pour se contenter de la simple qualité de Maitresse. Cette déclaration, qui marquoit tant de vertu dans Elisabeth, fit un si grand effet sur l'esprit du Roi, que désesperant de pouvoir se satisfaire d'une autre maniere, il lui proposa de l'épouser. Un cœur tel que celui d'Edouard, qui s'offroit avec une Couronne, pouvoit être difficilement refusé. La jeune Dame, agreablement surprise d'une proposition si avantageuse, l'accepta sans balancer, avec des sentimens de respect & de reconnoissance, qui acheverent de lui gagner le cœur de ce Monarque. Cependant, comme il vouloit garder des ménagemens avec la Duchesse d'YORCK sa Mere, il ne put se résoudre à passer plus avant, sans lui communiquer son dessein. La Duchesse, surprise de cette résolution précipitée, fit tous les efforts possibles pour l'en détourner. Elle lui représenta le tort qu'il feroit au Comte de WARWICK, à qui il avoit tant d'obligations, & qu'il étoit à craindre que ce Seigneur ne s'en ressentît : Que par l'affront qu'il alloit faire au Roi de France, il le feroit devenir son ennemi mortel, & rendroit la Paix entre eux impossible : Que les Grands d'Angleterre ne pourroient voir sans chagrin & sans jalousie, la Famille de Woodwille si fort élevée au-dessus d'eux, & que leur mécontentement pourroit avoir de fâcheuses suites. Enfin, qu'il alloit épouser une Femme sans bien, sa Sujette, & qui avoit des Enfans d'un autre Mari. Edouard répondit en peu de mots, qu'il étoit incertain si le Comte de WARWICK regarderoit son changement comme une injure; mais que, pour lui, il étoit certain de son amour : Que le Roi de France alloit avoir sur les bras des affaires, qui vrai-semblablement l'empêcheroient de penser à se venger : Que la démarche d'un Roi qui prendroit une Femme parmi ses Sujettes, loin de chagriner les Grands, seroit au contraire regardée avec plaisir; puisqu'à l'avenir, toutes les Maisons Nobles pourroient aspirer au même honneur : Enfin, que le bien ne devoit être d'aucune consideration dans le mariage d'un Roi; & que son amour, & la vertu de celle qu'il choisissoit

Il lui promet de l'épouser.

La Duchesse d'YORCK s'oppose en vain à ce mariage.

sissoit pour sa Femme, lui tenoient lieu de tout ce qu'il pourroit esperer de plus. La Duchesse voyant que le Roi ne se laissoit point persuader par ses raisons, en ajouta une autre qui lui parut beaucoup plus forte. Elle lui représenta, qu'il avoit donné sa foi à une Demoiselle nommée *Elisabeth Lucy*, & qu'il ne pouvoit en conscience prendre une autre femme. Edouard nia positivement de s'être engagé avec cette Dame. Néanmoins, soit pour en convaincre la Duchesse sa Mere, soit qu'il craignît que ce prétendu engagement ne fournît quelque jour un prétexte de contester la validité de son Mariage, il consentit qu'Elisabeth Lucy fût examinée par des Evêques. Dans cet examen, elle avoua, que le Roi ne s'étoit pas positivement engagé avec elle: mais elle dit pourtant, qu'elle n'auroit jamais consenti à satisfaire ses desirs, si elle n'eût pas été persuadée qu'il avoit dessein de l'épouser. Cette réponse faisant connoitre qu'il n'y avoit point d'engagement absolu de la part du Roi, les Evêques jugerent qu'il pouvoit se marier à une autre, en sureté de conscience. Selon cette décision, Edouard épousa Elisabeth Woodwille en présence de peu de personnes, tellement que son Mariage ne fut divulgué que par les ordres qui furent donnez pour préparer le Couronnement de la nouvelle Reine.

Edouard épouse Elisabeth & la fait couronner.

La surprise des Grands & du Peuple fut extrême, de voir le Roi marié avec une de ses Sujettes, dans le tems qu'il faisoit négocier son Mariage à la Cour de France, avec la Princesse de Savoye, & même que ce Mariage étoit déja arrêté. Incontinent, on vit le Chevalier Woodwille Pere de la Reine, élevé à la Dignité de Comte de *Rivers*, & Antoine Woodwille son Fils, épouser la Fille unique du Lord Scales, la plus riche Héritiere du Royaume. Cela ne causa pas peu de jalousie aux Grands, particulierement au Duc de Clarence, qui ne put s'empêcher de savoir mauvais gré au Roi son Frere, de ce qu'il n'avoit pas pensé à lui pour lui procurer un si riche parti. Mais c'étoit peu de chose en comparaison du dépit que conçut le Comte de Warwick, d'avoir été ainsi joué. Il croyoit que le Roi auroit dû le mieux ménager, & ne l'exposer pas à un affront de cette nature. Dans cette pensée, il en témoigna son mécontement au Roi de France, qui ne manqua pas à le fomenter autant qu'il lui fut possible. Ce Prince ne pouvoit lui-même regarder que comme un sanglant outrage, la démarche qu'Edouard venoit de faire. Mais les affaires qu'il avoit alors ne lui permettant pas d'en tirer raison sur le champ, il dissimula son chagrin, jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion favorable pour le faire éclater. Quant au Comte de Warwick, il quitta la Cour de France, pour s'en retourner en Angleterre, le cœur rempli de haine & de vengeance contre Edouard dont il détestoit l'ingratitude. Il prit pourtant un soin extrême de cacher

Les Grands sont jaloux de la famille de Woodwille.

Le Pere de la Reine est fait Comte de Rivers, & son Fils épouse une riche Héritiere.

Le Duc de Clarence en est jaloux.

Mécontentement du Comte de Warwick.

Louis dissimule l'affront qu'Edouard lui a fait.

Edouard & le Comte de Warwick commencent à se haïr.

EDOUARD IV. 1465. ses sentimens, parce qu'il n'étoit pas encore tems de les faire paroître. Mais sa dissimulation même fit comprendre au Roi qu'il étoit très mécontent. Dans cette pensée, Edouard commença lui-même à le regarder comme un ennemi couvert, quoiqu'il lui donnât encore quelques legeres marques de confiance. Ainsi, parmi les déguisemens du Roi & du Comte, il se nourrissoit entre eux une haine réciproque qui portoit le Roi à donner au Comte plusieurs sujets de chagrin, tant pour satisfaire sa passion, qu'en vue de diminuer le crédit que ce Seigneur avoit parmi le peuple. Comme il ne pouvoit se persuader que celui qui avoit eu assez de crédit pour le placer sur le Trône, fût aussi en état de l'en faire descendre, il ne prenoit pas grand soin de le ménager. Le Comte de Warwick comprenoit parfaitement quelles étoient les vues du Roi : mais il dissimuloit sagement, de peur qu'un emportement hors de saison n'obligeât Edouard à prendre contre lui des mesures qui le missent hors d'état de se venger. Tous les Historiens conviennent unanimement, qu'immédiatement après son retour de France, il se retira dans ses Terres, sous prétexte d'une indisposition. Mais on trouve dans le Recueil des Actes Publics, que pendant les années 1465. & 1466. il étoit à la Cour, & qu'il y fut même employé dans des négociations importantes avec des Ambassadeurs des Princes Etrangers. Ainsi, ce ne fut que deux ans après son retour, qu'il se retira, lorsqu'il ne put plus supporter de se voir entierement éloigné des affaires, pendant que le nouveau Comte de Rivers avoit toute la confiance du Roi.

Act. Publ. T. X. p. 540. 578.

Tout le reste de l'année 1465. fut employé en diverses négociations, avec le Roi de France, le Duc de Bourgogne, le Comte de Charolois & le Duc de Bretagne. Comme ces diverses négociations regardoient les affaires de France, & que de celles-ci dépend une bonne partie de la connoissance de l'Histoire d'Angleterre, il est nécessaire de les éclaircir, en rapportant sommairement la situation où elles se trouvoient alors.

Affaires de France.

Louis XI. étoit un Prince des plus rusez & des moins scrupuleux qu'il y eût alors en Europe. Son dessein étoit, comme il a été déja remarqué ci-devant, de ruïner les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, le premier par la ruse, & le second par la force ouverte. J'ai déja dit qu'à l'égard de celui-ci, il avoit commencé à exécuter son projet, en assemblant dans l'Anjou une Armée prête à fondre sur la Bretagne, & qui n'attendoit pour agir, que l'expiration du délai qu'il avoit accordé au Duc. Pour ce qui regarde le Duc de Bourgogne, Louis n'avoit pas cru devoir agir envers lui avec la même hauteur. C'étoit un Prince trop puissant, pour qu'il pût esperer de réussir en l'attaquant ouvertement. Mais il se servit d'un moyen

secret, qui lui procura en partie ce qu'il n'auroit pu que difficilement obtenir par la voye des armes. Il gagna les Seigneurs de Croy & de Chimay, Freres, principaux Ministres & Confidens du Duc, qui porterent leur Maitre à rendre à la Couronne de France, les Villes situées sur la Somme, pour quatre-cens mille écus, suivant le Traité d'Arras. Charles Comte de Charolois, Fils unique du Duc de Bourgogne, regarda cette restitution comme un coup mortel pour lui & pour sa Maison. Il croyoit que le Duc son Pere auroit dû, à quelque prix que ce fût, garder ces Places, qui le rendoient plus redoutable à la France que tout le reste de ses Etats. Le chagrin qu'il en conçut contre les Ministres fut si grand, qu'il les menaça hautement de leur faire un jour porter la peine du pernicieux conseil qu'ils avoient donné au Duc son Pere. Cette affaire causa, entre le Pere & le Fils, une brouillerie que les Favoris ne manquerent pas de fomenter, tellement qu'enfin le Comte se retira mécontent en Hollande. Il prétendoit, qu'il ne pouvoit plus être en sureté à la Cour; que les Favoris avoient conseillé au Duc son Pere de le faire arrêter, & que même ils avoient gagné des gens pour le faire empoisonner.

EDOUARD IV. 1465. *Monstrelet.*

Pendant que le Comte de Charolois étoit en Hollande, Louis XI. y envoya secretement le Bâtard de Rubempré, sur un Vaisseau équipé à Dieppe, avec quelques soldats choisis, qui, sans savoir où on les menoit, avoient ordre d'obeïr à Rubempré, en tout ce qu'il leur commanderoit. Le Bâtard étant descendu à terre, avec quatre de ces soldats, fut reconnu, & dénoncé au Comte de Charolois, qui le fit incontinent arrêter. Quelques-uns ont dit, qu'on trouva sur lui un ordre signé de la main du Roi, de se saisir du Comte & de le lui amener mort ou vif. Pendant ce tems-là, Louis étoit sur la Somme avec un Armée considerable, qu'il avoit assemblée sous quelque prétexte. Il avoit donné rendez-vous au Duc de Bourgogne, à dessein, comme le bruit en courut dans la suite, de se saisir de sa personne, aussi-tôt qu'il auroit la nouvelle de la réussite du complot de Rubempré. Mais le Comte de Charolois ayant promptement donné avis au Duc son Pere de ce qu'il avoit découvert, le Duc monta incontinent à cheval pour s'éloigner de Hesdin, où il s'étoit déja rendu. Ainsi, s'il est vrai que Louis eût formé le dessein de se saisir à la fois du Pere & du Fils, ses projets demeurerent sans effet. Cet attentat, soit qu'il ne fût simplement que soupçonné, ou qu'il y eût quelque preuve, augmenta beaucoup la haine que le Comte de Charolois avoit déja conçue contre Louis. Il publia par-tout, que ce Prince avoit voulu le faire assassiner ou enlever, & ce bruit se répandit incontinent dans toutes les Villes des Païs-Bas.

Mémoires de Comines.

Louis comprit aisément que son honneur ne pouvoit qu'être inte-

EDOUARD IV. 1465.

ressé dans cette affaire, particulierement si le Bâtard de Rupembré, dont on instruisoit le procès en Hollande, venoit à être convaincu du fait dont il étoit accusé. Ainsi, pour tâcher de prévenir ce Jugement, il envoya le Chancelier de Morvilliers, avec quelques autres Ambassadeurs, au Duc de Bourgogne, avec ordre de lui demander que le prisonnier lui fût mis entre les mains. Le Comte de Charolois étant présent à l'audience, le Chancelier parla au Duc d'une maniere très hautaine, & lâcha même quelques traits offensans contre le Comte son Fils. Celui-ci voulut souvent répondre : mais le Chancelier l'interrompit toujours, en lui disant qu'il étoit envoyé au Duc son Pere, & non pas à lui. La réponse du Duc de Bourgogne fut, qu'étant Souverain en Hollande, sans dépendre en aucune maniere de la France pour ce Païs-là, il feroit examiner le prisonnier, & le feroit ou punir ou relâcher, selon qu'il seroit trouvé coupable ou innocent. Lorsque les Ambassadeurs de France prirent congé du Duc, le Comte de Charolois en tira un à part, & lui dit ces paroles : *Le Roi votre Maitre m'a bien fait laver la tête par son Chancelier, mais il s'en repentira avant qu'il se passe un an.* En effet, il tint exactement sa parole.

Guerre du Bien Public contre Louis XI. *Philippe de Comines. Argentré. Mezerai.*

Cela se passoit dans l'année 1464., pendant que le Duc de Bretagne, pour se défendre contre Louis, travailloit à former la Ligue du Bien Public dont j'ai déja parlé. Le Comte de Charolois y étoit entré des premiers, & avoit obtenu du Duc son Pere la permission de lever des Troupes pour se joindre au Duc de Bretagne, & à presque tous les Grands de France, qui devoient se trouver aux environs de Paris, au mois de Juin de l'année 1465. Dès que le Duc de Bretagne se vit assuré d'un puissant secours, il envoya des Ambassadeurs au Roi, sous prétexte de lui demander un nouveau délai, mais en effet pour lui débaucher le Duc de Berry son Frere. Ils y réussirent si bien, qu'ils emmenerent ce Prince en Bretagne. Dès qu'il fut hors du pouvoir du Roi, les Conféderez le déclarerent Chef de la Ligue, & chacun alla se préparer pour se trouver au rendez-vous. Le Duc de Bourbon fut le premier qui osa lever la tête, à dessein d'attirer le Roi dans son Païs, & de l'éloigner de Paris. Louis, qui n'avoit encore aucune connoissance de la Ligue, marcha incontinent vers le Bourbonnois. Mais bien-tôt après il reçut la nouvelle que le Comte de Charolois, à la tête d'une puissante Armée, s'étoit approché de Paris, & que le Duc de Bretagne avec les autres Conféderez se préparoit à l'aller joindre. A cette nouvelle, il quitta promptement le Bourbonnois, pour tâcher de sauver sa Ville Capitale. Pendant ce tems-là, le Comte de Charolois faisoit des efforts pour s'en rendre maitre. Mais comme il ne vit aucune apparence d'y réussir, il alla camper à Montlhery, pour y attendre les Ducs de Berry, & de

Bretagne. Cependant, le Roi qui s'avançoit à grandes journées, s'étant approché de Montlhery, les deux Armées se recontrerent, & se livrerent bataille. Le succès en fut assez douteux, pour que les deux Partis s'en attribuassent l'avantage. Mais comme le Roi décampa pendant la nuit, pour aller se jetter dans Paris, il donna lieu à ses ennemis de dire qu'il avouoit sa défaite. Quelques jours après, les Ducs de Berry & de Bretagne joignirent l'Armée Bourguignonne. Mais le Roi avoit déja si bien pourvu à la défense de sa Capitale, qu'il fut impossible aux Conféderez de s'en rendre maitres. Enfin, cette Guerre se termina par un Traité, signé à Conflans le pénultieme d'Octobre. Louis rendit au Duc de Bourgogne les Villes situées sur la Somme, pour lesquelles il avoit payé quatre-cens-mille écus; & donna la Normandie en Appanage au Duc son Frere. Après la signature du Traité, le Comte de Charolois se retira dans les Païs-Bas, & le Duc de Berry, accompagné du Duc de Bretagne, alla prendre possession de la Normandie. Mais peu de jours après, le Duc de Bretagne s'étant brouillé avec le Duc de Berry, s'en retourna dans ses Etats. Alors Louis, profitant de cette dissension, marcha sans perte de tems dans la Normandie, en chassa son Frere, & le mit dans la nécessité d'aller encore une fois se refugier en Bretagne, où il fut bien reçu du Duc, malgré leur brouillerie précedente. C'est là tout ce qui se passa de plus important en France, dans l'année 1465.

EDOUARD IV. 1465. Bataille de Montlhery.

Traité de Conflans qui termine la Guerre du Bien Public.

Louis se ressaisit de la Normandie.

Pendant que les Princes François avoient été occupez aux préparatifs de la Guerre du *Bien Public*, ils n'avoient pas négligé le Roi d'Angleterre. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, que, depuis le mois de Mars, jusqu'à ce qu'ils furent en campagne, le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois avoient leurs Ambassadeurs à Londres, & que le dernier fit proposer à Edouard, de faire avec lui un Traité d'Alliance & d'Amitié fraternelle. Louis XI. même, quoique fâché contre lui, ne laissa pas de le rechercher. Mais Edouard voulant, sans doute, voir un peu plus clair dans ses affaires, évita sous divers prétextes de rien conclure avec aucun d'eux.

Négociation du Duc de Bretagne, & du Comte de Charolois, avec Edouard. *Act. Publ. T. XI. p.* 540. 542. *Pag.* 540. *Pag.* 557.

Il n'en usa pas de même à l'égard du Roi d'Ecosse, avec lequel, après une longue négociation, il conclut à Newcastle un Traité, qui prolongeoit la derniere Treve pour quarante-cinq ans, jusqu'en l'année 1519.

Treve avec l'Ecosse prolongée jusqu'en 1519. 12. Décembre.

Au commencement de l'année 1466. la Reine mit au monde une Princesse qui fut nommée Elisabeth, & qui devint dans la suite un heureux instrument pour procurer la Paix à l'Angleterre, après une longue Guerre Civile.

1466. Naissance d'Elisabeth fille d'Edouard.

Edouard ayant fait un sensible affront à Louis XI. ne le regar-

Edouard se ménage avec le Roi de France & avec ses ennemis.

doit plus que comme un ennemi couvert, qui ne laisseroit pas échaper l'occasion de se venger, si elle se présentoit. Il garda pourtant beaucoup de ménagemens avec lui, pendant la Guerre du Bien Public, de peur de lui fournir un nouveau sujet de soutenir la Maison de Lencastre, s'il venoit à remporter la victoire sur les Princes conféderez. La même raison l'avoit porté à écouter les propositions des Ducs de Bourgogne & de Bretagne : mais il s'étoit bien gardé de rien conclure, ni avec eux ni avec le Roi de France. Dans la suite, le désavantage que Louis avoit eu dans le Traité de Conflans auroit pu porter Edouard à le moins ménager : mais la revolution arrivée immédiatement après en Normandie, le fit aller bride en main. Cependant, il étoit également pressé des deux côtez. Le Roi de France, feignant de ne garder aucun ressentiment de l'affront qu'il avoit reçu, le faisoit solliciter d'entrer en Traité avec lui, pour une Paix finale entre les deux Couronnes, ou du moins, pour une longue Treve. D'un autre côté, le Duc de Bourgogne, le Comte de Charolois, & le Duc de Bretagne lui représentoient, que s'il souffroit que les Princes François fussent opprimez, le Roi de France acquerroit par là une augmentation de puissance qui ne pouvoit qu'être funeste à l'Angleterre. Le parti qu'il prit en cette occasion fut de les ménager tous, & de les tenir les uns & les autres en esperance. En effet, il n'étoit nullement convenable à ses interêts, de prendre part à leurs démêlez, & de se faire par là de nouveaux ennemis, dans un tems où le Parti de Lencastre quoiqu'abattu, ne laissoit pas d'être encore fort nombreux en Angleterre. C'est là le véritable motif de sa conduite, & de toutes les négociations qu'il entretenoit tant avec le Roi de France, qu'avec les autres Princes, qui le pressoient de se déclarer. Cependant, afin d'entretenir toujours les affaires sur un même pied, jusqu'à ce qu'il y pût voir quelque dénouement, il conclut une courte Treve avec la France, & une semblable avec le Duc de Bretagne. En ménageant le Roi de France, il avoit encore pour but, de hâter la conclusion d'un Mariage qu'on lui avoit fait proposer, de Marguerite sa Sœur avec le Comte de Charolois. Il comprenoit, que moins il témoigneroit de penchant à rompre avec Louis XI., plus le Duc de Bourgogne & le Comte son Fils marqueroient d'ardeur pour ce Mariage. Effectivement, sa Politique eut tout le succès qu'il en avoit attendu. Ces deux Princes, voyant combien il étoit difficile de l'engager dans leur parti, crurent qu'il n'y avoit pas de plus court moyen pour parvenir à leur but, que d'effectuer le Mariage proposé. Dès qu'Edouard les vit dans cette disposition, il ne balança plus à prendre des engagemens avec eux. Il n'aimoit pas le Roi de France, parce qu'il savoit bien qu'il n'en étoit pas aimé. D'ailleurs, il consideroit qu'il n'y

Il conclut une courte Trève avec la France, 30. Avril. Et avec la Bretagne, 7. Juin. *Act. Publ. T. XI. p. 567. 568.*

Projet du Mariage du Comte de Charolois avec Marguerite Sœur d'Edouard. *Pag. 564.*

avoit aucun fonds à faire sur la parole de ce Prince; que les démarches qu'il faisoit à son égard n'étoient pas sinceres, & que tôt ou tard, il feroit éclater son ressentiment. De plus, il n'étoit pas de l'interêt de l'Angleterre, de laisser ruiner les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, comme il paroissoit manifestement que c'étoit le grand dessein de Louis. Ainsi le 12. d'Octobre, il signa un Traité d'Alliance personnelle, d'Amitié & de Fraternité, avec le Comte de Charolois. Peu de jours après, il envoya un saufconduit à Louis de Bruges, Seigneur de Gruthuyse, que le Duc de Bourgogne avoit nommé pour aller traiter avec lui d'une Paix perpétuelle, pour achever de règler les conditions du Mariage du Comte de Charolois avec la Princesse Marguerite.

Traité d'amitié & d'alliance entre Edouard & le Comte de Charolois.

Pag. 580.

Tout cela sembloit devoir aboutir à une Ligue entre Edouard & le Duc de Bourgogne, pour la défense du Duc de Bretagne qui se trouvoit vivement pressé. Depuis que le Duc de Berry avoit été chassez de Normandie, le Duc de Bretagne avoit entrepris de le soutenir & de faire exécuter le Traité de Conflans. C'étoit un projet fait entre lui & le Comte de Charolois, qui s'étoit engagé à faire une puissante diversion en Picardie. Mais malheureusement pour le Duc de Bretagne, le Duc de Bourgogne avoit entrepris contre les Liegeois, une Guerre qui empêcha le Comte de Charolois de tenir sa parole. Cependant, Louis XI., profitant de cette conjoncture, pressoit extremement le Duc de Bretagne, qui se trouvant peu en état de se soutenir tout seul, lui faisoit esperer qu'il se soumettroit à sa volonté. Mais ce n'étoit que pour gagner du tems, en attendant que le Duc de Bourgogne fût prêt. Enfin, la Guerre de Liege ayant été suspendue par une Treve, le Comte de Charolois se préparoit à marcher en Picardie. Mais, dans le tems qu'il s'y attendoit le moins, Louis, par ses intrigues, fit reprendre les armes aux Liegeois. Ainsi le Duc de Bretagne se trouvoit toujours fort embarassé. Il se défendoit pourtant le mieux qu'il pouvoit, dans l'esperance d'être bien-tôt secouru.

Le Duc de Bretagne se trouve pressé.

Phil. de Comines, d'Argentré.

Le Comte de Charolois ne peut le secourir.

Pendant que ces choses se passoient en France, Edouard conclut un Traité d'Alliance perpétuelle avec le Roi de Castille. Il en avoit fait un semblable avec le Roi de Danemarc, au commencement de cette même année. Quoique ces Alliances fussent peu considerables par rapport à ses principales affaires, elles ne laissoient pas de lui donner de la reputation, & de le rendre plus redoutable à ses ennemis.

Alliance d'Edouard, avec le Danemarc & la Castille.

Act. Publ. T. XI. p. 580. 583.

1467. Tout le commencement de l'année 1467. fut employé en diverses négociations, avec la France & avec le Duc de Bourgogne. Celui-ci n'attendoit que la fin de la Guerre de Liege, pour donner toutes ses forces au Comte son Fils, afin d'empêcher, par une

Négociations avec Louis XI. & avec le Duc de Bourgogne.

EDOUARD IV. 1467. Voyez *Act. Publ.* 1467.

puissante diversion, la ruïne du Duc de Bretagne, qui, ayant déja perdu les Places qu'il avoit dans la Basse-Normandie, se voyoit sur le point d'être attaqué dans son propre Païs. D'un autre côté, Louis, qui n'épargnoit pas l'argent pour avoir de bons espions, étoit à peu près informé de ce qui se passoit entre Edouard & le Duc de Bourgogne, & comprenoit aisément que leur liaison regardoit la défense du Duc de Bretagne. Comme il n'avoit pas perdu de vue le projet qu'il avoit formé de ruïner ce Prince, il n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à détourner Edouard des engagemens qu'il commençoit à prendre avec ses ennemis. Ce fut dans cette vue, qu'au mois de Fevrier de l'année 1467. il envoya le Bâtard de Bourbon en Angleterre, & au mois de Juin, l'Archevêque de Narbonne. Edouard feignant d'être entierement libre, nomma incontinent des Commissaires pour traiter avec ces Ambassadeurs. Mais, comme il n'est pas difficile de gagner du tems dans ces sortes de négociations, il ne se concluoit rien. Cependant, Louis craignoit de pousser à bout le Duc de Bretagne, de peur d'obliger Edouard à se déclarer.

Mort de Philippe le Bon Duc de Bourgogne. 15. Juillet. Charles Comte de Charolois lui succede. *Mezerai.*

Tel étoit l'état des affaires entre ces Princes, lorsque le Duc de Bourgogne mourut, le 15. de Juillet, à l'âge de soixante & douze ans. Charles Comte de Charolois, son Fils unique, que je nommerai desormais Duc de Bourgogne, lui succeda dans tous ses Etats. Il seroit d'abord accouru au secours du Duc de Bretagne, si la Guerre de Liege ne l'eût retenu. Cependant, Louis craignant que la proye qu'il tenoit déja comme entre ses mains, ne lui échapât, fit offrir au nouveau Duc de Bourgogne, de lui abandonner les Liegeois qu'il avoit jusqu'alors secourus; pourvu qu'à son tour, il abandonnât le Duc de Bretagne. Si Charles eût accepté cette proposition, le Duc de Bretagne auroit été perdu sans ressource, puisqu'il y avoit déja une Armée Françoise de trente-mille hommes au milieu de son Païs. Mais il la rejetta hautement, & protesta qu'il soutiendroit le Duc de Bretagne de tout son pouvoir, quoi qu'il en pût arriver. Il n'attendoit que la fin de la Guerre de Liege, pour se jetter dans la Picardie, & il ne doutoit point qu'Edouard ne se déclarât contre la France, dès qu'il se verroit assuré d'être si bien appuyé. Le propre jour de la mort du Duc son Pere, il avoit ratifié son Alliance avec Edouard; & le nouveau lien qui alloit les unir encore, savoir son Mariage, qui étoit sur le point de s'accomplir, sembloit l'assurer que le secours de l'Angleterre ne lui manqueroit pas au besoin. Cependant, le Duc de Bretagne craignant de se voir opprimé avant que le secours arrivât, fit esperer à Louis toute la satisfaction qu'il souhaitoit, & par ce moyen, il obtint une Treve qui lui donna le tems de respirer.

Il refuse d'abandonner le Duc de Bretagne.

Il ratifie son Traité avec Edouard. *Act. Publ. T. XI. p. 580.*

Le Duc de Bretagne obtient une Treve.

Pendant

Pendant que ces choses se passoient en France, il se faisoit à la Cour d'Angleterre des changemens considerables, qui causerent enfin de grands troubles. Les Parens de la Reine s'avançoient tous les jours dans la faveur du Roi, & le Comte de Warwick avec ses Freres, qui avoient été si puissans, n'étoient presque plus regardez. L'Archevêque d'Yorck possedoit encore la Charge de Grand Chancelier: mais enfin elle lui fut ôtée, pour en gratifier l'Evêque de Bath & Wells, l'un des plus zèlez Partisans de la Reine. Le Comte de Warwick n'étoit plus employé comme auparavant, dans les affaires importantes. Cela paroit manifestement par le Recueil des Actes Publics, où son nom ne se trouve plus, depuis le milieu de cette année. Quant au Marquis de Montaigu son Frere, qui étoit Gouverneur des Provinces du Nord; comme cette Charge ne lui donnoit aucun maniement considerable depuis qu'il n'y avoit plus rien à craindre du côté de l'Ecosse, on le laissoit jouïr encore de son Emploi. D'ailleurs, Edouard avoit moins de penchant à le chagriner, parce que, dans la décadence du crédit de sa Famille il se conduisoit avec plus de circonspection que ses Freres. D'un autre côté, le Comte de Rivers, Pere de la Reine, étoit monté jusqu'au plus haut degré de la faveur. Outre la Charge de Grand Trésorier qu'il avoit déja, il fut encore revêtu de celle de Grand Connêtable, vacante par la démission, libre ou forcée, du Comte de Worcester, que le Roi recompensa, en le faisant son Lieutenant en Irlande, sous le Duc de Clarence. Ainsi le Comte de Rivers possedoit à la fois, deux des plus importantes Charges de la Couronne; & de plus, Antoine Woodwille son Fils étoit revêtu de la survivance de celle de Grand Connêtable. Ce fut apparemment en ce tems-là, que le Comte de Warwick se retira de la Cour, & que l'Archevêque d'Yorck alla résider dans son Diocese.

EDOUARD IV. 1467.

Les Parens de la Reine ont un grand crédit à la Cour.

Biondi, Habington.

Le Comte de Warwick & ses Freres sont négligez.

Le Comte de Rivers est tout-puissant à la Cour.

Il est fait Grand Trésorier & Grand Connêtable.

Le Comte de Warwick quitte la Cour.

Il étoit bien difficile qu'un homme du caractere du Comte de Warwick pût souffrir une pareille disgrace, sans s'en ressentir. C'étoit le Seigneur le plus fier qu'il y eût jamais eu en Angleterre, & sa fierté naturelle se trouvoit encore augmentée par les grands services qu'il avoit rendus au Roi. L'affront que ce Prince lui avoit fait en se mariant en Angleterre sans sa participation, & dans le tems qu'il l'employoit à Paris à négocier un autre Mariage, qui se trouvoit même déja conclu, l'avoit extremement animé. Le mépris qu'il avoit fait paroitre pour lui à son retour de France, en ne lui faisant aucune honnêteté sur ce sujet, avoit considerablement augmenté son chagrin. A cela se joignoit encore un dépit extrême de voir son crédit entierement tombé. Enfin, les bienfaits que le Roi répandoit à pleines mains sur les Parens de la Reine, lui causoient une jalousie

Il nourrit dans son ame un extrême ressentiment contre le Roi.

EDOUARD IV. 1467. qui le déchiroit, & le portoit à prendre les résolutions les plus violentes. Si l'on croit certains Historiens, il avoit encore une raison de haïr Edouard, plus forte que celles que je viens de marquer. C'est que ce Prince avoit attenté à la chasteté d'une de ses Filles; & le caractere d'Edouard, qui étoit peu scrupuleux sur cette matiere, donne assez lieu de croire ce fait. *Mais il dissimule.* Quoi qu'il en soit, le Comte haïssoit mortellement Edouard, bien qu'il dissimulât sa haine, pour ne la faire éclater qu'à propos. Il est certain que le Roi, qui ne l'ignoroit pas, fit une très grande faute, en ne lui donnant pas quelque satisfaction, ou en ne le perdant qu'à demi. Avec des gens de ce caractere, la Politique demande qu'on suive l'un ou l'autre de ces deux partis. *Il fait un voyage en France & s'assure de la protection de Louis XI. Continuat. de Monstrelet.* Le Continuateur de Monstrelet dit, qu'au mois de Juin 1467. le Comte de WARWICK alla trouver Louis XI. à Rouen, & qu'il demeura douze jours avec lui. Si cela est, on peut présumer, qu'ayant été envoyé en France pour les affaires du Roi, il se servit de cette occasion pour s'assurer de la protection de Louis, & pour prendre avec lui des mesures touchant l'exécution du projet qu'il formoit de détrôner Edouard.

1468. Cependant, la négociation du Mariage de la Sœur d'Edouard avec le Duc de Bourgogne se continuoit toujours, pendant qu'Edouard entretenoit Louis de l'esperance de conclure une Paix perpétuelle avec lui. Mais ce n'étoit que pour l'amuser, & pour hâter en même tems la conclusion du Mariage de la Princesse sa Sœur. Mais, de peur que l'Ambassade qu'il avoit envoyée à Paris ne donnât quelque soupçon au Duc de Bourgogne, il fit publier une Proclamation portant des ordres exprès de veiller à la garde des côtes, aussi-tôt que la Treve avec la France, qui devoit finir au mois de Mars, seroit expirée. Peu de tems après, le Mariage fut enfin conclu & arrêté, & Marguerite envoyée à Bruges avec un superbe train, étant accompagnée des Duchesses d'Exceter & de Suffolck. *Le Mariage du Duc de Bourgogne est solemnisé.* Ce fut là que les nôces se célébrerent avec une somptuosité digne des deux Princes qui s'allioient ensemble par ce Mariage. *Prolongation de la Treve Marchande pour 30. ans. Act. Publ. T. XI. p. 605.* Le même jour qu'il fut conclu, la Treve Marchande entre l'Angleterre & les Etats du Duc de Bourgogne se prolongea pour trente ans.

Négociation avec le Duc de Bretagne. Tout le reste de l'Hiver fut employé à négocier une Alliance entre Edouard & le Duc de Bretagne. C'étoit le Duc de Bourgogne qui sollicitoit fortement la conclusion de cette affaire, parce qu'il se trouvoit tellement embarassé par la Guerre de Liege, qu'il ne lui étoit pas possible de secourir son Allié. Elle n'étoit pas sans difficultez, puisqu'il falloit passer d'une Guerre qui duroit déja depuis longtems entre l'Angleterre & la Bretagne, à une étroite Alliance. Ainsi tout ce qu'on put faire d'abord, fut de prolonger la Treve jusqu'au mois de Juillet. Après cela, Edouard & le Duc de Bretagne

s'envoyerent réciproquement des Lettres Patentes, par lesquelles ils se promettoient de s'assister l'un l'autre de tout leur pouvoir. Le Duc de Bourgogne en donna aussi de semblables au Roi, en vue de le porter d'autant mieux à se déclarer contre la France. C'étoit en effet un coup de partie pour lui, que d'empêcher la ruïne du Duc de Bretagne, & de procurer au Duc de Berry, un établissement qui pût le mettre en état de tenir en bride le Roi son Frere. Il étoit comme assuré, qu'après que Louis auroit mis ces deux Princes hors d'état de lui nuire, il ne manqueroit pas de l'attaquer lui-même avec toutes ses forces. D'un autre côté, Edouard ne voyoit que trop le préjudice que lui pouvoit porter la trop grande puissance de Louis. Ainsi par ses ordres, ses Commissaires signerent le 2. de Juillet, un Traité de Commerce avec la Bretagne; & dès le lendemain, il ordonna la levée de quelques Troupes, pour le secours de ce Duché. Au commencement du mois d'Août, il envoya des Ambassadeurs en France, sous prétexte de traiter avec Louis d'une Paix perpétuelle; & néanmoins, deux jours après, il signa un Traité par lequel il s'engageoit à envoyer au Duc de Bretagne un secours de trois-mille Archers. Comme le Duc se trouvoit pressé par le Roi de France, il falloit nécessairement dépêcher cette affaire, tant de son côté que de celui d'Edouard, sans s'arrêter trop sur les conditions. La Flotte & les Troupes destinées pour la Bretagne, se trouvant prêtes au commencement d'Octobre, le Roi en donna le commandement à *Antoine Woodwille* Baron de Scales, son Beau-Frere.

Edouard IV. 1468. *Ibid. p. 615.*

Edouard se détermine à secourir le Duc. *Ibid. p. 624.*

Act. Publ. T. XI. p. 625.

Pag. 626. 628.

Pendant que ces affaires se négocioient à Londres, les Ducs de Berry & de Bretagne ne se trouvoient pas peu embarassez. La Treve que Louis leur avoit accordée étant sur le point d'expirer, ils voyoient le Duc de Bourgogne trop éloigné, & trop occupé ailleurs, pour pouvoir esperer d'être délivrez par son moyen. Quant au secours qui devoit venir d'Angleterre, il n'étoit ni assez prompt ni assez puissant, pour les tirer du danger où ils se trouvoient. Cependant, le Duc de Bourgogne se hâtoit autant qu'il étoit possible de finir la Guerre avec les Liegeois, sachant combien le Duc de Bretagne se trouvoit pressé. Enfin, il trouva le moyen d'engager ses ennemis à une Bataille, dans laquelle il obtint une victoire complete qui les mit dans la nécessité de lui demander la Paix. Dès que le Traité fut signé, il se mit en marche pour la Picardie. Déja, il étoit arrivé sur la Somme, prêt à entrer en action, lorsqu'il apprit que les Ducs de Berry & de Bretagne avoient fait la Paix avec le Roi de France, & qu'après avoir renoncé à toute Alliance étrangere, le Duc de Berry s'étoit contenté d'un Appanage de six-mille livres de rente en fonds de terre, & d'une pension annuelle de soixante-mille livres, au-lieu de la Normandie, qui lui avoit été accordée par le

Les Ducs de Berry & de Bretagne se trouvent pressez. *Argentré. Mezerai. Phil. de Comines.*

Le Duc de Bourgogne gagne une bataille contre les Liegeois & marche en Picardie.

Il apprend que les deux ducs ont fait la Paix avec Louis.

EDOUARD IV. 1468.

Il se résout à faire la Guerre sans eux.

Traité de Conflans. Cette nouvelle, que Louis lui fit porter par un Courier exprès, étoit des plus accablantes. Cependant, sans se laisser abattre par ce coup imprévu, il prit la résolution de demeurer campé au même lieu. Il espera, que comme le Duc de Bretagne avoit fait la Paix le couteau à la gorge, il se repentiroit de cette démarche dès qu'il se verroit appuyé, & qu'il trouveroit aisément un prétexte pour la rompre. C'est ce qu'il dit nettement à ceux qui lui conseilloient de demander la Paix au Roi de France.

Il obtient de Louis XI. des conditions avantageuses.

La fermeté du Duc de Bourgogne fit peur à Louis. Il craignit que les Ducs de Berry & de Bretagne ne se dédissent en voyant le secours si prochain. En ce cas-là, il pouvoit compter d'avoir sur les bras le Roi d'Angleterre, les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & un très grand nombre des plus grands Seigneurs de son Royaume, qui n'étoient pas contens de lui. Dans cette inquietude, qui n'étoit pas mal fondée, il partit de Paris où il étoit alors, pour se rendre en Picardie, à dessein de traiter avec le Duc de Bourgogne. Ce dessein lui réussit selon ses souhaits. Le Duc, incertain de la résolution que le Duc de Bretagne pourroit prendre, consentit à se retirer, moyennant une somme de quatre-cens-mille écus, que Louis lui donna pour le dédommager de ses dépenses.

Jusqu'alors Louis avoit eu des avantages dont il avoit lieu d'être content. Il avoit dissipé la Ligue qui s'étoit faite contre lui, & il avoit réduit le Duc son Frere à un très médiocre Appanage. Cependant, il ne put se résoudre à abandonner son premier projet. Il vouloit ruïner le Duc de Bretagne, afin de pouvoir ensuite attaquer les autres Grands, & le Duc de Bourgogne même, avec plus de sureté.

Louis XI. se met imprudemment entre les mains du Duc de Bourgogne. *Phil. de Comines.*

L'envie démesurée qu'il avoit d'exécuter ce projet, lui fit commettre la plus lourde faute dans laquelle un Prince aussi rusé que lui pût tomber. Après avoir signé son Traité avec le Duc de Bourgogne, il voulut aller s'aboucher avec lui. Il présumoit assez de la souplesse de son esprit, pour se persuader qu'il porteroit ce Prince à se détacher des interêts du Duc de Bretagne. Du moins il esperoit de semer entre eux des jalousies, dont il ne pourroit manquer de tirer de grands avantages. Dans cette vue, il demanda au Duc un sanfconduit pour aller le trouver à Peronne. Dès qu'il l'eut reçu, il se rendit dans cette Ville, en très petite compagnie, afin de gagner d'autant mieux l'esprit du Duc par cette extrême confiance. Mais avant que de partir, il oublia de rappeller les Ambassadeurs qu'il avoit envoyez aux Liegeois, pour les porter à rompre la Paix avec le Duc de Bourgogne, sur l'assurance qu'il leur donnoit d'un puissant secours. Il n'en fallut pas davantage, pour porter ce Peuple à reprendre les armes; & la nouvelle en fut portée au Duc de Bourgogne à Peronne, le même jour, ou le lendemain que le

1468.

Le Duc découvre la mauvaise-foi de Louis & l'arrête prisonnier.

Louis se soumet à de dures conditions.

Roi y arriva. Une démarche si contraire à la bonne-foi, ayant fait comprendre au Duc que Louis ne cherchoit qu'à le surprendre, il l'arrêta prisonnier dans le Château même de Peronne, où il l'avoit logé, & l'y retint quelques jours, incertain de la résolution qu'il devoit prendre sur son sujet. Louis jugeant par soi-même de son ennemi, étoit dans des transes mortelles. Ainsi ne sachant comment se tirer de ce mauvais pas, il ne vit point d'autre ressource que de se soumettre à toutes les conditions qu'il plairoit au Duc de lui imposer. Il trouva dans ce Prince plus de génerosité qu'il n'en avoit osé esperer. Après une assez courte négociation, il fut convenu entre eux, que le Roi donneroit la Champagne & la Brie au Prince son Frere, au-lieu de la Normandie qu'il auroit dû avoir par le Traité de Conflans, & qu'il accompagneroit le Duc à la Guerre de Liege. Peu de jours après, ils partirent ensemble pour se rendre au Païs de Liege, où Louis eut la mortification d'être lui-même témoin de la destruction de la Ville Capitale, qu'il avoit mal à propos précipitée dans ce malheur. Enfin, il se retira d'entre les mains du Duc de Bourgogne, après avoir été dans des craintes continuelles, ou de perdre la vie, ou d'essuyer une rigoureuse captivité, pendant tout le reste de ses jours. Cependant, il n'en fut pas plus disposé à exécuter de bonne-foi le Traité qu'il avoit fait à Peronne. Il trouva bien, dans la suite, le moyen de l'éluder.

Destruction de la Ville de Liege.

Il est tems présentement de quitter les affaires dont il a été nécessaire de donner une connoissance générale, & de reprendre celles d'Angleterre, qui vont nous ouvrir une scene des plus interessantes, par la varieté des évenemens qui rendent cette partie du Regne d'Edouard très remarquable. Le 20. d'Octobre, Edouard renouvella l'ancienne Alliance de l'Angleterre avec le Royaume d'Arragon. Les Historiens Anglois placent ce Traité dans l'année 1466.; mais dans le Recueil des Actes Publics, il est daté le 20. d'Octobre 1468. Apparemment ils ont confondu l'Alliance avec la Castille, qui fut faite en 1466., avec celle qui fut renouvellée deux ans après entre l'Angleterre & l'Arragon. On dit qu'à l'occasion de cette derniere, Edouard envoya au Roi d'Arragon un présent d'un certain nombre de Béliers & de Brebis, qui se sont tellement multipliez en Espagne, que le commerce de Laines d'Angleterre en a reçu un préjudice très considerable.

Alliance d'Edouard avec le Roi d'Arragon. *Act. Publ. T. XI. p. 631*

Edouard envoye au Roi d'Arragon un présent de Brebis. *Biondi. Habington.*

Ce fut vers la fin de l'année 1468., ou au commencement de 1469., que le Comte de Warwick se crut en état de commencer à exécuter le projet qu'il avoit formé contre Edouard. Depuis qu'il avoit quitté la Cour, il y étoit tellement oublié, qu'on n'y pensoit plus à lui, à moins qu'il ne fût nécessaire de lui adresser quelques ordres touchant son Gouvernement de Calais. S'il étoit allé en France

1469.

Le Comte de Warwick engage ses Freres dans le complot de détrôner le Roi.

EDOUARD IV. 1469.

l'année précedente, comme le Continuateur de Monstrelet l'assure, il n'y a presque point à douter, qu'il n'eût communiqué ses desseins à Louis XI., & qu'il n'eût pris quelques mesures avec lui pour l'exécution. Mais quand même il ne seroit pas sorti d'Angleterre, il ne lui étoit pas difficile de traiter avec ce Prince par des Envoyez secrets. Quoiqu'il en soit, ce Seigneur desirant avec beaucoup de passion de faire connoitre qu'on ne l'offensoit pas impunément, crut devoir commencer par gagner ses deux Freres, l'Archevêque & le Marquis de Montaigu, qui avoient le même interêt que lui. Pour cet effet, il leur représenta les services qu'ils avoient tous trois rendus au Roi, & le peu de cas qu'il en avoit fait, puisque les recompenses qu'ils en avoient obtenues, n'étoient nullement proportionnées à ce qu'ils avoient fait pour lui : Que ne se contentant pas d'être ingrat envers toute leur Famille, il lui avoit fait à lui en particulier, un cruel affront, dans l'affaire de son mariage : Que de plus, il avoit voulu deshonorer leur Famille, par un outrage insupportable à des gens d'honneur. Enfin, après beaucoup d'autres choses qui tendoient à les convaincre de l'ingratitude du Roi envers eux, il leur dit qu'il avoit pris la résolution de faire les derniers efforts pour lui faire voir, que celui qui l'avoit mis sur le Trône, étoit assez puissant pour l'en arracher ; & que pour exécuter ce dessein, il leur demandoit leurs conseils & leur assistance. L'Archevêque d'Yorck se laissa très aisément porter à suivre la passion du Comte son Frere. Mais le Marquis de Montaigu eut plus de peine à se déterminer. Il opposa des raisons & des difficultez, que le Comte de Warwick combattit avec beaucoup de véhémence. Enfin, il se laissa gagner : mais il fit comprendre que c'étoit moins par inclination, que par une pure condescendance pour son Frere.

Il engage le Duc de Clarence dans le même dessein.

Ce premier pas étant fait, le Comte de Warwick s'adressa au Duc de Clarence, qui étoit l'ainé des Freres du Roi. Il savoit que ce Prince étoit mécontent de ce que le Roi son Frere n'avoit encore rien fait pour lui, que de lui donner un vain Titre, dont il n'avoit pas besoin ; Que de plus, il avoit vu avec une extrême jalousie le Lord Scales, Frere de la Reine, épouser la plus riche Héritiere du Royaume, sans qu'on eût pensé à lui procurer un parti si avantageux. Ces considerations ayant fait juger au Comte de Warwick, que ce Prince embrasseroit avec plaisir l'occasion de se venger, il lui communiqua son dessein. Le Duc se trouva effectivement dans la disposition où le Comte le souhaitoit ; & comme il brûloit d'envie de se venger du peu d'affection que le Roi lui témoignoit, il entra sans balancer dans le complot qui lui étoit proposé. Pour mieux l'affermir dans cette résolution, le Comte de Warwick lui promit sa Fille ainée en mariage, avec une Dot très considerable. Tous les Historiens assurent, qu'immédiate-

Il lui donne sa Fille ainée en mariage.

ment après cette Conference, ils allerent ensemble à Calais, où le mariage se solemnisa. Mais ils ne disent pas, si ce fut en secret, ou du consentement du Roi. Ce qu'ils ajoutent, que le Duc & le Comte demeurerent à Calais, jusqu'au soulevement dont il sera parlé tout à l'heure, ne peut être vrai. Il paroit au contraire, par diverses Pieces du Recueil des Actes Publics, qu'ils étoient en Angleterre pendant la plus grande partie de cette année, avant le soulevement, & même dans les bonnes graces du Roi, qui n'avoit aucune connoissance de leur complot. Il semble même, qu'il commençoit à se repentir d'avoir si fort négligé le Comte de Warwick, puisque le 17. d'Août, il le fit Grand Justicier du Quartier meridional de Galles, & quelque tems après, Grand Senéchal de tout le Païs.

Sédition dans la Province d'Yorck excitée par les partisans du Comte de Warwick.

Malgré ces bienfaits, les projets du Comte de Warwic commençoient à s'exécuter. Au commencement du mois d'Octobre, il y eut dans la Province d'Yorck une sédition, que tous les Historiens unanimement attribuent aux intrigues secretes du Marquis de Montaigu & de l'Archevêque d'Yorck son Frere. Voici quelle en fut l'occasion, ou le prétexte. Il y avoit dans Yorck un Hôpital à l'entretien duquel toute la Province avoit toujours contribué, sans pourtant y être obligée. Avec le tems, ces dons volontaires s'étoient changez en une espece de droit, uniquement fondé sur la coutume, & pour lequel il y avoit des Collecteurs établis. Ceux qui avoient été gagnez pour émouvoir le Peuple, firent adroitement courir le bruit, que l'argent qui se recueilloit de ces contributions étoit mal employé, & ne servoit qu'à enrichir les Directeurs de l'Hôpital: Que d'ailleurs, cette Maison étant suffisamment rentée, ces Collectes étoient inutiles. Sur cela, le Peuple de la campagne prit feu, comme si ç'eût été une affaire de plus importantes. Il s'assembla au nombre de quinze-mille hommes, & après avoir tué quelques-uns des Collecteurs, il marcha vers Yorck sous la conduite d'un Chef nommé *Robert Huldurne*. A cette nouvelle, le Marquis de Montaigu qui résidoit à Yorck, ayant assemblé une troupe de Bourgeois, sortit contre les soulevez, en tua un grand nombre, & s'étant saisi de leur Chef, il lui fit couper la tête. Cette conduite donneroit lieu de présumer, qu'il n'avoit pas lui-même excité la sédition, si dans la suite il n'avoit fait d'autres démarches qui n'étoient pas moins équivoques.

Quinze mille mutins marchent vers Yorck.

Montaigu les défait & fait mourir leur Chef.

Le premier bruit de cette émeute fit craindre au Roi qu'elle n'eût de fâcheuses suites. Véritablement, la cause n'en étoit pas fort importante. Mais sachant combien le Parti de la Maison de Lencastre étoit encore nombreux, il ne douta point que quelque Seigneur attaché à cette Maison, ne l'eût excitée. Cependant, il étoit bien éloi-



EDOUARD IV. 1469.

Le Roi ordonne au Comte de Pembroock de lever une Armée dans le Païs de Galles.

Les Mutins se rassemblent & marchent vers Londres.

gné de la pensée, que le Duc son Frere & le Comte de Warwick en fussent les premiers auteurs. A tout évenement, il envoya un ordre au Comte de Pembroock, Gouverneur du Païs de Galles, d'assembler incessamment toutes les forces de ces quartiers-là, & de se tenir prêt à marcher. Pendant ce tems-là, les Mécontens de la Province d'Yorck, plus animez que consternez par le mauvais succès de leur premiere entreprise, reprirent les armes & mirent à leur tête deux jeunes Seigneurs, savoir le Fils du Baron *Fitz Harry*, & *Henri Newill* Fils du Lord Latimer. Ces deux Chefs n'avoient pas beaucoup d'expérience; mais ils étoient dirigez par *Jean Coniers*, homme de tête & de cœur, & très entendu dans le mêtier de le Guerre. Leur premier projet étoit de se rendre maitres d'Yorck: mais tout-à-coup, changeant de résolution & de route, ils prirent leur marche vers Londres, ne doutant nullement que leur Armée ne s'accrût en chemin, comme il arriva effectivement. Ce fut alors qu'on put commencer à s'appercevoir, que l'affaire de l'Hôpital d'Yorck n'avoit été qu'un prétexte pour faire assembler le Peuple. En effet, cette raison ne fournissoit aux soulevez aucun prétexte apparent de prendre la route de Londres.

Le Comte de Pembroock va à leur rencontre.

Le Lord Strafford se joint à lui.

Cependant, le Comte de Pembroock ayant ramassé à la hâte environ dix mille hommes, se mit en marche pour aller à la rencontre des Mécontens. Il fut joint en chemin par le Lord Strafford, qui lui amena huit-cens Archers. Les deux Armées étant venues assez proche l'une de l'autre, le Comte de Pembroock donna un Détachement au Chevalier Herbert son Frere, pour aller reconnoitre les ennemis d'aussi près qu'il seroit possible. Herbert, qui étoit un très bon Officier, exécuta cet ordre avec beaucoup de conduite, sans pourtant s'exposer à être attaqué. Mais ses gens, qui n'avoient pas la même expérience, se persuadant mal à propos qu'il perdroit une occasion favorable de battre les ennemis, donnerent malgré lui sur l'Arriere-garde. Mais Coniers, qui l'avoit prévu, avoit si bien pourvu à tout, que ce Détachement fut mis en déroute, avec une perte considerable.

Le Comte reçoit un échec.

Edouard ayant reçu cette nouvelle, écrivit au Comte de Pembroock de ne pas perdre courage pour un petit échec, & l'assura qu'il iroit en personne le joindre, ou qu'il lui envoyeroit un bon renfort. Cependant, les soulevez voyant qu'ils avoient à leurs trousses une Armée qui pouvoit augmenter tous les jours, & craignant de rencontrer le Roi sur leur route, prirent la résolution de se retirer à Warwick, où, selon les apparences, les Chefs savoient bien qu'ils seroient reçus. Mais le Comte de Pembroock, impatient d'avoir sa revanche, marcha droit à eux, & les contraignit de s'arrêter tout proche de *Bambury*, où les deux Armées camperent à une

Les Mutins veulent se retirer à Warwick.

Le Comte les poursuit.

une petite distance l'une de l'autre (1). Dans ces entrefaites, le Comte de Pembroock & le Lord Strafford s'étant brouillez ensemble sur un logement (2), le dernier se retira pendant la nuit, avec ses huit-cens Archers. Le lendemain, à la pointe du jour, les Mécontens marcherent en bon ordre, pour attaquer l'Armée Royale. Ils avoient appris par des Déserteurs la retraite du Lord Strafford, & ils vouloient en profiter. Henri Newill, l'un de leurs Généraux, s'étant avancé pour engager le Combat, de peur qu'il ne prît envie aux Royalistes de se retirer, fut rudement repoussé, fait prisonnier, & tué de sang-froid. Cette action barbare ayant inspiré une espece de fureur aux gens du Nord, ils marcherent tête baissée contre leurs ennemis, & malgré la valeur du Chevalier Herbert, qui fit ce jour-là des actions dont tous les Historiens parlent avec de grands éloges (3), l'Armee du Roi fut mise en déroute. Le Comte de Pembroock & le Chevalier son Frere tomberent entre les mains des vainqueurs, qui les ayant fait conduire à Bambury, leur firent trancher la tête, en représailles de la mort du Lord Newill. Après cette victoire, l'Armée des Mécontens continua sa marche vers Warwick. Jusqu'alors, le Comte de Warwick & le Duc de Clarence ne s'étoient pas déclarez. Peut-être étoient-ils allez quelque tems auparavant à Calais, afin d'éviter le soupçon qu'ils eussent part à ce soulevement, s'il ne réussissoit pas, & d'en profiter, s'il avoit un heureux succès.

EDOUARD IV. 1469.

Strafford le quitte.

L'armée Royale est défaite & le Comte de Pembroock décapité.

Peu de jours après la Bataille de Bambury, le menu peuple de la Province de Northampton, suivant l'exemple de celui d'Yorck, s'assembla en grand nombre, sous la conduite d'un Chef nommé *Ridesdale*. Cette Troupe, qui croissoit incessamment, étant allée en tumulte à la maison de *Grafton*, appartenant au Comte de Rivers Pere de la Reine, en enleva ce Seigneur, & l'ayant mené à Northampton, lui fit couper la tête, sans aucune forme de procès.

Les séditieux de Northampton font couper la tête au Comte de Rivers.

D'un autre côté, le Roi, justement irrité contre le Lord Strafford, de ce que, pour une querelle de néant, il avoit abandonné le Comte de Pembroock, & causé par sa retraite la perte de la Bataille de Bambury, le fit publiquement décapiter.

Le Roi fait décapiter le Lord Strafford.

Il semble que la mort du Comte de Rivers auroit dû faire com-

Aveuglement du

(1) Les Armées étoient campées à *Danes-More*, près de *Hedgecote*, à quatre milles au plus de *Banbury*. Tind.

(2) La querelle de ces deux Seigneurs étoit au sujet d'une Maitresse du Lord *Strafford*, qui logeoit dans cette maison. Tind.

(3) *Richard Herbert* se fit jour deux fois au travers des Ennemis, sa hache d'armes à la main. Tind.

Roi par rapport au Comte de Warwick.

prendre au Roi, que le Comte de Warwick, quoiqu'absent, étoit le véritable auteur de tous ces troubles, quand même la marche des Mécontens vers Londres, & la Bataille de Bambury n'auroient pas suffi pour lui donner ce soupçon. Warwick étoit ennemi juré du Comte de Rivers, il étoit mal satisfait du Roi, & les Mécontens avoient été reçus sans opposition dans la Ville de Warwick. Enfin, ces gens-là n'avoient aucun sujet de s'armer contre le Roi, à l'occasion de l'Hôpital d'Yorck, s'ils n'eussent pas été secretement animez par quelque puissant ennemi de ce Prince, qui ne pouvoit être que le Comte de Warwick. En effet, il n'y avoit dans ce tems-là, dans le Royaume, aucun Prince de la Maison de Lencastre, ni aucun Seigneur de ce Parti-là, qui fût assez puissant pour exciter ces soulevemens. Ainsi Edouard, ne pouvant pas ignorer le mécontentement ni le grand crédit du Comte de Warwick & de ses Freres, devoit naturellement en conclure, qu'ils en étoient les Auteurs secrets. Cependant, quoiqu'il paroisse par le Recueil des Actes Publics, que le Comte de Rivers étoit déja mort le 16. de Novembre, ce ne fut qu'au mois de Mars de l'année suivante, que le Roi connut clairement qu'il avoit à faire au Comte de Warwick. Cet aveuglement est inconcevable.

Act. Publ. T. XI. p. 649.

1470. La Guerre est interrompue pendant l'Hiver.

La rigueur de la saison interrompit pendant quelque tems la Guerre Civile qui venoit de s'allumer. D'ailleurs, le Roi, qui ne s'y étoit point attendu, avoit besoin de tems pour se préparer. D'un autre côté, les Mécontens n'ayant point encore de Chef déclaré, se tinrent quelque tems en repos, en attendant des directions plus particulieres.

Ambassade de France au Roi. *Ibid. p. 650.*

Pendant cet Hiver, Louis XI. envoya des Ambassadeurs en Angleterre, sous prétexte d'y traiter du renouvellement de la Treve. Selon les apparences, son unique but étoit de s'instruire parfaitement de la situation où les affaires de ce Royaume se trouvoient. Dans ce même tems, Edouard voulant serrer de plus en plus le nœud de l'Alliance qu'il avoit faite avec le Duc de Bourgogne, lui envoya l'Ordre de la Jarretiere, que ce Prince reçut à Bruges le 4. de Fevrier, avec beaucoup de solemnité.

Edouard envoye l'Ordre de la Jarretiere au Duc de Bourgogne. *pag 651.*

Le Duc de Clarence & le Comte de Warwick se déclarent Chefs des Mécontens.

Si le Duc de Clarence & le Comte de Warwick étoient à Calais, pendant les troubles dont je viens de parler, il est vrai-semblable qu'ils ne retournerent en Angleterre que vers le mois de Fevrier de l'année 1470. En effet, on ne trouve pas dans le Recueil des Actes Publics, une seule Piece qui fasse mention d'eux, depuis le mois d'Août de l'année précedente. Après leur retour, Edouard étoit si éloigné de tout soupçon à leur égard, que le 7. de Mars, il leur adressa, conjointement, une Commission pour

Pag. 652.

lever des Troupes contre les Revoltez du Nord. Sept jours après, il donna au Comte de Worcester la Charge de Grand Connétable, vacante par la mort du Comte de Rivers. EDOUARD IV. 1470. Page 654.

Mais, peu de tems après, le Roi fut parfaitement éclairci au sujet du Duc son Frere & du Comte de Warwick. Ils levoient des Troupes en vertu de sa Commission: mais ce n'étoit pas pour son service. D'ailleurs, les Revoltez ne firent pas difficulté de les reconnoitre pour leurs Chefs. Ainsi, des deux côtez on se préparoit plus que jamais à recommencer la Guerre. Cependant, Edouard étoit si fort prévenu que le Duc son Frere & le Comte de Warwick n'oseroient paroitre devant lui, qu'il crut que leur dessein étoit de se retirer en Irlande, dont le Duc de Clarence étoit Gouverneur. Ce fut dans cette pensée que, par une Proclamation du 23. de Mars, il défendit aux Irlandois d'obeïr plus longtems au Duc son Frere, & leur ordonna au contraire, de l'arrêter aussi bien que le Comte de Warwick, s'ils se retiroient parmi eux. De plus, il promettoit à quiconque les arrêteroit, une pension de mille livres sterling, ou une somme de dix-mille livres en argent comptant, à son choix. Par la même Proclamation, il donnoit le Gouvernement d'Irlande au Comte de Worcester. Trois jours après, il donna ses ordres pour lever des Troupes dans toutes les Provinces de son obeïssance, ce qui fut assez promptement exécuté.

Les armées se rassemblent.

Sécurité d'Edouard mal fondée.

Pag. 654.

Pag. 655.

Mais le Duc de Clarence, & le Comte de Warwick, étoient bien éloignez de la pensée de se retirer en Irlande. Au contraire, ils travailloient avec ardeur à lever des Troupes, chacun en differens quartiers. Enfin, ayant eu avis que le Roi se préparoit à marcher contre eux, ils trouverent à propos de se joindre, de peur de lui donner trop d'avantage s'ils demeuroient séparez. Ainsi, Edouard s'étant mis en marche pour les aller attaquer, les trouva disposez à l'attendre de pied-ferme, & dans la résolution de décider la querelle par une Bataille. Cependant, l'incertitude du succès tenant également les deux partis en suspens, quelques Seigneurs des plus moderez s'entremirent pour tâcher de procurer un accommodement, avant que d'en venir à la décision des armes. Le Roi le souhaitoit avec passion, parce qu'il consideroit, qu'il alloit risquer sa Couronne par la perte d'une Bataille, au-lieu que la victoire ne pouvoit lui procurer aucun avantage considerable. D'un autre côté, il se flatoit, que le Comte de Warwick le voyant en si bonne posture, ne demanderoit pas mieux que de se retirer, par une composition honorable, du mauvais pas où il s'étoit engagé. Ainsi regardant la Négociation commencée, comme ne pouvant manquer de réussir, il négligeoit de prendre les précautions ordinaires pour la garde de son Camp, contre la maxime la plus constante de la Guerre, qu'il

Le Duc & le Comte levent des troupes & se joignent ensemble.

Le Roi marche à eux.
Biondi, Habington. Tyrrel. Echard.

On parle d'un accommodement.

Le Roi y consent & le souhaite.

Il se néglige pendant la Négociation.

EDOUARD IV. 1470.

ne faut jamais être plus sur ses gardes, que pendant qu'on est en Traité.

Le Comte de Warwick l'attaque à l'improviste,

Cependant, le Comte de WARWICK ayant été informé de la négligence du Roi, ne manqua pas d'en profiter. Après avoir pris toutes les précautions possibles pour empêcher que son dessein ne fût découvert, il marcha pendant la nuit, droit au Camp du Roi, & l'ayant attaqué à l'improviste, il le mit dans un extrême désordre. Edouard lui-même, surpris, comme tout le reste de son Armée, se trouva au pouvoir de ses ennemis, avant que d'avoir pu prendre des mesures pour se défendre, ou pour se sauver. Le Comte victorieux ne l'eut pas plutôt entre ses mains, qu'il le fit conduire à Warwick. Ensuite, il ordonna qu'on le transférât au Château de *Medelham*, sous la garde de l'Archevêque d'YORCK son Frere, qui n'avoit pas moins d'interêt que lui de bien garder un tel prisonnier.

Et le fait prisonnier.

Il l'envoye à l'Archevêque d'Yorck pour le garder.

Cet évenement sembloit avoir terminé la Guerre. En effet, Edouard étant en prison, il ne paroissoit plus rien qui pût s'opposer aux deux Seigneurs victorieux. Aussi se confierent-ils tellement à leur fortune, qu'ils congédierent la plus grande partie de leurs Troupes, comme n'en ayant plus besoin, après cette décision. Il ne s'agissoit plus, que de règler de qu'elle maniere on établiroit le Gouvernement : car il ne paroit pas qu'ils eussent envie de remettre Henri sur le Trône. Mais un évenement imprévu, non moins surprenant que celui qui venoit d'arriver, rompit toutes leurs mesures. Edouard étant prisonnier dans le Château de Medelham, sous la garde de l'Archevêque d'YORCK, sut se servir de manieres si engageantes envers ce Prélat, qu'il en obtint la permission d'aller de tems en tems à la chasse dans le Parc, avec des Gardes. Ce premier pas étant fait, il engagea un de ses Gardes à donner de ses nouvelles à deux Gentilshommes (1) du voisinage, & il leur marqua la maniere dont ils devoient s'y prendre pour le délivrer. Ces Gentilshommes, ravis de l'occasion qui se présentoit de rendre un si grand service au Roi, assemblerent leurs amis en secret, & s'étant mis en embuscade tout proche du Parc, ils l'enleverent aisément. Edouard étant en liberté, contre toute attente, se rendit incontinent à YORCK. Mais il ne fit qu'un petit séjour dans cette Ville, soit qu'il ne se fiât pas trop aux habitans, ou qu'il crut devoir s'approcher plus près de Londres. Quoi qu'il en soit, il se rendit en diligence dans la Province de Lencastre, où il trouva le Lord Hastings son Grand-Chambellan, qui y avoit assemblé quelques Troupes. Ensuite, après avoir fait un détour pour tromper la vigilance du Comte de WARWICK

Warwick congédie ses troupes.

Edouard se sauve de sa prison.

(1) Les Chevaliers *Guillaume Stanley* & *Thomas Burg*. TIND.

Il alla tout droit à Londres, où il fut reçu sans aucune difficulté. Le Comte de Warwick s'étoit si peu attendu à cette revolution, qu'il avoit négligé de s'assurer de cette Capitale, ne pouvant s'imaginer qu'il y eût aucun danger de la perdre.

Il est aisé de concevoir, quelle fut la surprise du Comte de Warwick, lorsqu'il reçut cette fâcheuse nouvelle. L'imprudence de l'Archevêque son Frere étoit si excessive, qu'il ne put s'empêcher de soupçonner qu'il s'étoit laissé corrompre. Mais comme ce n'étoit pas alors le tems d'examiner sa conduite, il ne pensa qu'à rassembler ses Troupes dispersées, ce qui ne pouvoit se faire en peu de jours. Edouard se trouvoit aussi dans le même embaras, puisqu'il étoit sans Armée. Ainsi, quelque envie qu'ils eussent tous deux de terminer leur querelle par une Bataille, ils se virent obligez de demeurer dans l'inaction, en attendant qu'ils eussent rassemblé leurs forces. Pendant ce tems-là, quelques Seigneurs pacifiques proposerent de recommencer la Négociation entamée avant la prison du Roi. Cette proposition ayant été acceptée, les Médiateurs jugerent qu'une entrevue du Roi, & des deux Chefs du Parti contraire, pourroit contribuer à la Paix. Dans cette pensée, ils firent ensorte que ceux-ci se rendirent à Westminster sur un Saufconduit du Roi. Mais cette Conference ne produisit pas l'effet qu'on avoit esperé. Elle se passa toute entiere en reproches mutuels, qui n'étoient gueres propres à adoucir les esprits.

Warwick rassemble ses troupes.

Edouard en fait de même.

Conference à Westminster, infructueuse.

Immédiatement après l'entrevue, chacun alla se préparer à la Guerre. Le Comte de Warwick donna au Fils du Lord Wells, une Commission pour lever des Troupes dans la Province de Lincoln, à quoi ce jeune Seigneur trouva de grandes facilitez, à cause du crédit que sa Famille avoit dans ces quartiers-là. Edouard en ayant été informé, envoya un ordre exprès à Wells le Pere, de se rendre incessamment à la Cour. Son dessein étoit de l'obliger à employer son autorité, pour porter le Fils à quitter le parti des Rebelles. Ce Seigneur étant arrivé à Londres, y apprit combien le Roi étoit irrité contre son Fils; & dans la crainte où il étoit d'éprouver lui-même les effets de son ressentiment, il se retira dans l'azyle de Westminster. Mais le Roi lui ayant envoyé un Saufconduit, il se rendit incontinent auprès de lui. Il écrivit même à son Fils, pour lui ordonner de quitter le parti du Comte de Warwick, & de congédier ses Troupes: mais le Fils refusa de lui obeïr. Alors Edouard, enragé de n'avoir pu réussir, fit couper la tête au vieillard, aussi bien qu'à son Beau-Frere qui l'avoit accompagné. Apparemment, il crut qu'il y avoit de la connivence de leur part.

Le Fils du Lord Wells leve des troupes pour le Comte de Warwick.

Le Lord Wells le Pere est décapité.

Cette action violente fit beaucoup de tort à la reputation

Le Roi défait le

EDOUARD IV. 1470. Fils & lui fait couper la tête.

d'Edouard, & inspira au jeune Wells un desir de vengeance qui causa sa propre ruïne, & porta un préjudice extrême aux affaires du Comte de Warwick. Le Roi voyant que les Troupes de ce Seigneur augmentoient à vue d'œil, crut qu'il devoit l'aller combattre avant qu'il eût joint le Duc de Clarence & le Comte de Warwick, qui levoient du monde dans d'autres Provinces. Wells étoit campé tout proche de Strafford, où il auroit pu aisément se retirer. Mais le desir de venger la mort de son Pere, lui fit prendre la résolution d'attendre le Roi de pied-ferme. Il combattit avec un courage intrépide tout autant de tems que ses Troupes voulurent le seconder. Enfin, voyant que la victoire se déclaroit pour le Roi, il voulut se faire tuer. Mais il trouva des ennemis trop pitoyables, qui ne lui sauverent la vie que pour la lui faire perdre, peu de jours après, sur un échafaut. Dans cette Bataille, Edouard remporta une victoire complette sur ses ennemis, qui y perdirent dix-mille hommes (1).

Le Duc de Clarence & le Comte de Warwick se retirent en France.

La défaite du jeune Wells rompit toutes les mesures du Duc de Clarence, & du Comte de Warwick. Ils n'étoient pas encore prêts & le Roi étoit déja en marche pour les attaquer. Dans cette extremité ils ne trouverent point d'autre ressource, que de s'embarquer pour se mettre à couvert du danger qui les menaçoit. Le Comte de Warwick prit avec lui ses deux Filles, dont la premiere, qui avoit épousé le Duc de Clarence, étoit sur le point d'accoucher. Son dessein étoit de se retirer à son Gouvernement de Calais, où il avoit laissé pour Commandant un Capitaine Gascon, nommé *Vauclair*, sur la fidelité duquel il se reposoit entierement. Mais quelle fut sa surprise, lorsqu'en approchant de Calais, il vit qu'on tiroit le Canon sur lui! Il crut pouvoir toucher Vauclair par la consideration de l'état où se trouvoit la Duchesse de Clarence, qui venoit d'accoucher dans le Vaisseau, d'un Prince qui porta le nom d'Edouard. Mais tout ce qu'il put obtenir, fut un présent de deux bouteilles de vin pour la Duchesse. Cependant, Vauclair prit soin d'envoyer ce petit présent par un homme affidé, qui dit de sa part au Comte de Warwick, qu'il lui étoit toujours dévoué : qu'il étoit pourtant contraint d'en user de cette maniere pour le mieux servir, parce que s'il entroit dans la Ville, il n'y auroit point de sureté pour lui; mais qu'il pouvoit compter sur sa fidelité. Edouard, qui ne savoit pas le motif qui faisoit agir Vauclair, fut si content de sa

Vauclair leur refuse l'entrée de Calais.

Mémoires de Commines.

Il est fait Gouverneur de Calais.

(1) Cette Bataille se donna près de *Stamford*, & non pas de *Stafford*; & comme les Soldats du Comté de *Lincoln* jetterent leurs casaques pour fuir plus vîte, on la nomma la *Bataille du Champ des Casaques perdues*. TIND.

conduite, qu'il lui donna le Gouvernement de Calais, à quoi le Duc de Bourgogne ajouta de son chef, une pension annuelle de mille écus.

Warwick se voyant ainsi repoussé, prit la route de Dieppe, où il aborda heureusement avec le Duc de Clarence son Gendre, & ses deux Filles. Peu de jours après, ils en partirent pour aller trouver le Roi de France, qui étoit alors à Amboise, & qui leur fit un tres bon accueil. J'ai dit ci-devant, que ce Prince n'avoit pas voulu se mêler des affaires d'Angleterre, lorsqu'Edouard & Henri se disputoient la Couronne. Mais depuis qu'il eut vu l'étroite liaison qui s'étoit formée entre Edouard & le Duc de Bourgogne, il comprit qu'il n'étoit pas moins de son interêt de travailler à la ruïne de l'un, qu'à celle de l'autre. A cette raison de Politique se joignoit encore le desir de se venger de l'affront qu'Edouard lui avoit fait, à l'occasion de son Mariage. Enfin, le secours qu'Edouard avoit voulu donner au Duc de Bretagne lui faisoit connoitre manifestement que pendant que ce Prince seroit sur le Trône, les Princes François trouveroient toujours en lui un Protecteur. Toutes ces raisons ensemble porterent Louis non seulement à bien recevoir les Anglois fugitifs, mais même à leur promettre un puissant secours. En effet, rien ne pouvoit lui être plus agreable, ni en même tems plus avantageux, que de voir rallumer la Guerre Civile en Angleterre. Il y a même beaucoup d'apparence, qu'il avoit déja pris pour cela de secretes mesures avec le Comte de Warwick, & que ce Seigneur n'auroit jamais osé entreprendre de se déclarer contre Edouard, s'il n'eût pas été assûré de ce secours. Quoi qu'il en soit, l'occasion se présentant naturellement de causer à Edouard, dans son propre Païs, des affaires qui l'empêchassent de se mêler de celles de ses voisins, il fit venir à la Cour la Reine Marguerite, qui, depuis quelques années s'étoit retirée chez le Roi de Sicile son Pere. C'étoit le Comte de Warwick, qui avoit causé tous les malheurs de cette Princesse; & le Comte, de son côté, la regardoit comme sa plus mortelle ennemie. Cependant, leur interêt commun demandant qu'ils étouffassent leur animosité, Louis n'eut pas beaucoup de peine à les reconcilier. En cettte occasion, ils ne pouvoient gueres se passer l'un de l'autre. Warwick sentoit bien qu'il avoit besoin d'un prétexte pour détrôner le Roi; & il n'en pouvoit trouver de plus plausible que celui du rétablissement de Henri, à quoi il ne pouvoit travailler sans être uni avec la Reine. D'un autre côté, la Reine ne voyoit que cette seule ressource pour remettre le Roi son Epoux, ou plutôt pour se remettre elle-même sur le Trône. Ainsi, comme elle voyoit reluire quelque rayon d'esperance de ce côté-là, elle ne balança point à prendre cet ancien ennemi pour son Protecteur.

Le Duc & le Comte vont trouver Louis XI., *Biondi.*

Qui leur promet du secours.

La Reine Marguerite se reconcilie avec eux.

EDOUARD IV. 1470. Conditions de la reconciliation.

Leur reconciliation se fit donc par l'entremise du Roi de France, sous ces conditions : Que le Duc de Clarence & le Comte de Warwick feroient leurs efforts pour rétablir Henri sur le Trône : Que la Reine s'engageroit par serment à laisser le Gouvernement du Royaume entre leurs mains, pendant la vie du Roi, & pendant le bas âge du Prince son Fils, en cas qu'il parvînt à la Couronne avant que d'être en âge de Majorité : Enfin, que pour mieux serrer le lien de leur union, le Prince de Galles épouseroit la Fille Cadette du Comte de Warwick. Ce dernier Article fut d'abord exécuté. Ainsi l'on vit le Frere du Roi Edouard devenir Beau-Frere du jeune Prince de Lencastre & le Comte de Warwick également allié des deux Maisons ennemies.

Le Prince Edouard épouse la Fille du Comte de Warwick.

Le Duc de Bourgogne en avertit Edouard. *Commines.*

Le Duc de Bourgogne, qui avoit de bons espions à la Cour de France, étant informé de ce qui se passoit, en avertit Edouard, qui n'y fit pas beaucoup d'attention. Il ne pouvoit pas se persuader que le Comte de Warwick, qui avoit été obligé de quitter le Royaume faute d'y trouver un appui capable de le soutenir, fût assez puissant en son absence, pour y faire soulever le Peuple en sa faveur. Quant aux préparatifs qui se faisoient en France, il n'en étoit point effrayé, sachant combien il est difficile à une Nation étrangere de conquerir l'Angleterre, si le Peuple ne lui prête lui-même la main. Ainsi, raisonnant sur des principes très incertains, savoir sur l'affection du Peuple pour lui, & sur le peu de crédit du Comte de Warwick, il négligeoit sa principale affaire, pour s'abandonner aux plaisirs d'une vie molle & voluptueuse, à quoi il étoit extremement enclin.

Edouard gagne le Duc de Clarence. *Commines. Biondi, Habington.*

Ce qui lui causoit le plus de peine, c'étoit de voir le Duc de Clarence son Frere étroitement uni avec ses ennemis. Cette liaison avoit déja produit de mauvais effets, & en pouvoit produire de plus fâcheux encore dans la suite. Il crut donc que, pour se délivrer de cette inquietude, il devoit faire ses efforts pour remettre ce Prince dans son parti. Pour cet effet, il gagna une certaine Femme Domestique de la Duchesse de Clarence, & l'ayant bien instruite de ce qu'il desiroit, il lui accorda un passeport pour aller joindre sa Maitresse. Cette Femme étant partie pour Paris, passa par Calais, où elle vit le Gouverneur sans lui découvrir son secret. Ce fut un grand bonheur pour Edouard, de ce que Vauclair, qui étoit dans les interêts du Comte de Warwick, ne fut pas instruit de l'affaire ; il n'auroit pas manqué de tout reveler. Quand la Femme fut arrivée auprès de sa Maitresse, elle s'acquitta de sa Commission avec adresse, & avec succès. Elle représenta au Duc de Clarence, de la part du Roi son Frere, que le parti qu'il prenoit ne pouvoit manquer de le ruïner

lui-même ;

lui-même : Que, quand même les deſſeins qu'il avoit formez avec le Comte de Warwick réuſſiroient ſelon ſes ſouhaits, il ne devoit pas ſe perſuader que la Maiſon de Lencaſtre pût prendre aucune confiance en un Prince de la Maiſon d'Yorck, dès qu'elle n'auroit plus beſoin de lui : Que ſa vie même ne ſeroit pas en ſureté : Que bien loin de pouvoir s'aſſurer ſur le Serment de la Reine, il devoit au contraire le regarder comme un piege pour le ſurprendre : Que le Comte de Warwick ſeroit le premier à l'opprimer, tant pour ſe défaire d'un Compagnon dans le Gouvernement du Royaume, que pour ſe délivrer d'un Prince qui pouvoit être un jour en état de venger les injures faites à ſa Maiſon : Que d'un autre côté, le Roi ſon Frere n'ayant qu'une Fille d'un âge tendre, & que la mort pouvoit aiſément enlever, il ſe trouvoit le plus prochain du Trône : Mais au contraire, ſi la Maiſon de Lencaſtre venoit à ſe rétablir, il perdroit toute eſperance de parvenir à la Couronne, puiſqu'il étoit très poſſible, que le Fils de Henri eût une nombreuſe poſterité. A ces raiſons, qui étoient très fortes, elle ajouta des motifs tirez de la liaiſon du ſang, quelques excuſes de la part du Roi, & des promeſſes poſitives de le regarder à la venir comme un véritable Frere, & comme le principal appui de leur Maiſon. Il ne falloit avoir que le ſens commun, pour ſe rendre à des raiſons ſi convainquantes. Le Duc de Clarence ouvrant enfin les yeux à ſes véritables interêts, chargea cette Femme de faire ſavoir au Roi ſon Frere, qu'il ne manqueroit pas de ſe déclarer pour lui, dès qu'il trouveroit l'occaſion de le faire avec ſureté, & avec apparence de lui rendre un ſervice conſiderable. Edouard ayant été informé des diſpoſitions du Duc de Clarence, perdit toute inquietude, croyant que déſormais les efforts du Comte de Warwick ſeroient impuiſſans, puiſqu'il ne ſeroit plus ſecondé du Duc ſon Gendre. On ne peut diſconvenir, que la Politique du Comte de Warwick ne fût bien extraordinaire, en ſe ſervant du Duc de Clarence pour ruïner le Roi ſon Frere. Il falloit pour cela ſuppoſer, que ce Prince agiroit ouvertement contre ſes propres interêts, ce qu'il n'auroit pas pu attendre de l'homme le plus ſtupide. En effet, il reconnut bien dans la ſuite, mais quand il ne fut plus tems, qu'il avoit pris de fauſſes meſures.

Le Comte Warwick paſſe en Angleterre. *Mezerai.*

Pendant qu'Edouard vivoit en Angleterre dans une trompeuſe ſécurité, le Comte de Warwick ſe préparoit à y repaſſer. Il étoit aſſuré d'y trouver un puiſſant Parti, auquel s'étoient joints tous les amis de la Maiſon de Lencaſtre, qu'il avoit eu ſoin de faire informer de ſon deſſein. Louis XI. lui avoit fourni de l'argent & des Troupes, mais en petite quantité. Selon qu'on en peut juger,

EDOUARD IV. 1470.

l'unique but de ce Monarque étoit de fomenter la division parmi les Anglois, afin de les mettre hors d'état de se mêler de ses affaires. Il persistoit toujours dans le dessein de subjuger les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, à quoi il ne croyoit pas pouvoir réussir, pendant que ces deux Princes pourroient esperer la protection de l'Angleterre. Cependant, afin de faciliter la descente du Comte de Warwick, il avoit ordonnné au Bâtard de Bourbon de l'escorter avec quelques Vaisseaux de Guerre; mais il n'y avoit pas peu de difficulté à faire le trajet. La Flotte du Duc de Bourgogne, beaucoup plus forte que celle de France, étoit aux aguets à l'embouchure de la Seine, pour la combattre si elle mettoit à la voile; & il n'y avoit gueres d'apparence, que le Bâtard de Bourbon osât s'exposer à un Combat qui paroissoit trop inégal. Cela n'empêcha pas le Comte de Warwick de se rendre au Havre de Grace, afin de se trouver prêt à profiter des occasions qui se pourroient présenter. Cette précaution ne fut pas inutile. Quelques jours après son arrivée, une violente tempête dispersa tellement les Vaisseaux Flamans, que ne pouvant plus tenir la mer, ils furent obligez de se retirer dans leurs Ports. Cette tempête s'étant appaîsée, le Duc de Clarence & le Comte de Warwick mirent à la voile, & arriverent à Darmouth, d'où ils étoient partis quatre ou cinq mois auparavant pour se rendre en France.

Sécurité d'Edouard mal fondée. *Commines.*

La nouvelle de leur débarquement, bien loin d'étonner Edouard, lui causa beaucoup de joye. Prévenu de la pensée qu'il avoit toujours eue, qu'il étoit impossible au Comte de Warwick de réussir dans ses desseins, il crut qu'il ne pouvoit rien souhaiter de plus avantageux, que de voir son ennemi se venir livrer lui-même entre ses mains. Dans cette prévention, il pria le Duc de Bourgogne de faire tenir sa Flotte en mer, afin d'empêcher que le Comte de Warwick ne lui échapât encore une fois. Mais le Duc de Bourgogne portoit un autre jugement sur cette entreprise. Il ne pouvoit se persuader qu'un homme aussi prudent que le Comte de Warwick, eût voulu ainsi se hazarder, s'il n'eût pas été assuré de trouver en Angleterre un Parti capable de le soutenir. En effet, Warwick n'eut pas plutôt mis son monde à terre, qu'il se vit à la tête d'une Armée qui s'accrut en peu de jours jusqu'à soixante-mille hommes. Incontinent, il fit proclamer Henri VI., & publier en son nom un ordre à tous ses Sujets, depuis seize ans jusqu'à soixante, de prendre les armes, pour chasser le Tiran & l'Usurpateur.

Warwick assemble une armée de 60000. hommes.

Un évenement si peu attendu desilla les yeux à Edouard, & lui fit voir la vanité de ses esperances. Cependant, il donna de son côté des ordres de lever des Troupes, & marqua le lieu de leur

Edouard leve aussi des troupes.

assemblée aux environs de Nottingham. Quelques-uns ont dit, que son Armée se trouva plus nombreuse que celle du Comte de Warwick. D'autres au contraire, ont assuré qu'elle étoit beaucoup inferieure. C'est aussi ce qui est le plus vrai-semblable. En effet, si Edouard eût été superieur en nombre de Troupes, il auroit infailliblement marché vers ses ennemis; au-lieu qu'à leur approche, il se retira vers la mer. La nouvelle qu'il reçut, que le Marquis de Montaigu, qui commandoit dans le Nord, s'étoit déclaré contre lui, l'affligea sensiblement, dans la crainte où il étoit que cette défection ne fût suivie de beaucoup d'autres. Il vouloit éviter de combattre: mais il ne savoit où se retirer, parce qu'il ignoroit quels étoient ses véritables amis. Enfin, il alla camper tout proche de *Lins*, petite ville de la Province de Lincoln, située sur le bord de la mer, & se logea dans le Château. Cette précaution, quoique peut-être prise sans dessein, lui fut extremement utile. Le Comte de Warwick s'étant approché jusqu'à trois milles de son Armée, faisoit retentir par-tout les cris de *Vive Henri*; & ces mêmes cris, on ne sait par quelles intrigues, commencerent aussi à se faire entendre dans le Camp d'Edouard. Dès qu'il en fut informé, il fit fermer les portes du Château, & mettre une bonne garde au pont, pendant qu'il tenoit conseil sur ce qu'il avoit à faire. Enfin, les mêmes cris qui se renforçoient dans son Armée ne lui laissant pas le tems de déliberer, il ne vit plus d'autre ressource que de s'embarquer avec quatre ou cinq-cens hommes des plus affidez, sur trois petits Vaisseaux qui avoient servi à porter des provisions à son Armée. Le Lord Hastings se mit à l'Arriere-garde, afin de soutenir les efforts des soldats, en cas qu'ils eussent voulu s'opposer à la fuite du Roi; & quand tout fut embarqué, il entra lui-même dans un des Vaisseaux.

EDOUARD IV 1470.

Le Marquis de Montaigu l'abandonne.

Edouard se retire dans la Province de Lincoln.

Il est poursuivi.

Il s'embarque & va en Hollande.

Edouard se trouvant réduit en ce triste état, fit tourner les proues de ses Vaisseaux vers la Hollande, ne connoissant point d'autre Païs où il pût se retirer, que les Etats du Duc de Bourgogne son Beau-Frere. Pendant qu'il voguoit sur cette mer, ses Vaisseaux furent apperçus par huit Corsaires des Païs-Bas ou d'Allemagne, que les Anglois appelloient *Esterlings*, à cause de la situation de leur Païs, à l'Est d'Angleterre. Incontinent, ces Corsaires firent force de voiles, pour courir sur ces trois Vaisseaux; mais comme ceux-ci étoient plus legers, ils eurent le tems d'arriver à la Rade d'Alcmaar pendant la basse marée. C'est ce qui empêcha les Corsaires de les poursuivre plus loin, parce qu'ils n'oserent pas s'approcher si près de terre. Cependant, ils jetterent l'ancre à leur vue, leur dessein étant de les aller attaquer dès que la mer seroit montée. Dans cette extremité, Edouard ne vit point d'autre ressource, que de faire des signaux

Il est en danger d'être pris par des Corsaires.

EDOUARD IV. 1570.

Le Seigneur de Gruthuyse le délivre & le mene à la Haye.

pour implorer la protection des gens du Païs. Par bonheur pour lui, le Seigneur de Gruthuyse, de qui j'ai deja parlé ci-devant, étant alors Gouverneur de Hollande, se trouvoit par hazard à Alcmaar. Dès qu'il fut informé que ces Vaisseaux demandoient du secours, il y envoya une Chaloupe pour les reconnoitre. Aussi-tôt qu'il eut appris que le Roi d'Angleterre y étoit, il envoya faire défense aux Corsaires de s'approcher, sous peine d'encourir l'indignation du Duc son Maitre. Ces gens-là, quoique si proches de leur proye, n'oserent désobeïr. Ils avoient trop souvent besoin de la protection du Gouverneur, pour lui causer le moindre chagrin. Ainsi, Gruthuyse s'étant mis lui-même dans une Chaloupe, alla recevoir le Roi dans son Vaisseau, & lui rendit tous les honneurs qui lui étoient dûs. Edouard se trouvant sans argent pour recompenser le Maitre du Vaisseau qui l'avoit conduit, lui fit présent d'une Robe fourrée de Martres Zibelines, d'un grand prix. Ensuite il fut mené à La Haye, où Gruthuyse le défraya lui & sa Troupe, jusqu'à ce qu'il eût reçu les ordres du Duc de Bourgogne sur son sujet.

La Reine se refugie à Westminster.

Cependant, la Reine qui étoit à Londres, ayant appris la fuite du Roi son Epoux, s'étoit retirée dans l'Azyle de Westminster, où elle avoit été suivie d'un très grand nombre de partisans de la Maison d'YORCK. Ce fut là qu'elle accoucha d'un Prince qui fut nommé *Edouard*, & qui nâquit Héritier d'un grand Royaume, dans le tems même que le Roi son Pere le perdoit. Pendant que les amis d'Edouard étoient dans la derniere consternation, le Duc de Clarence & le Comte de Warwic, victorieux sans avoir combattu, étoient en chemin pour se rendre à Londres, où ils entrerent en triomphe, au commencement d'Octobre. Le 6. du même mois, le Comte de Warwick, accompagné de divers Seigneurs & d'une grande foule de peuple, se rendit à la Tour, & en tira le Roi Henri qui y étoit prisonnier depuis six ans.

Le Duc de Clarence & le Comte de Warwick entrent dans Londres.

Ils tirent Henri VI. de la Tour.

Sédition en Kent.

Dans ces entrefaites, la populace de Kent s'étant attroupée, marcha droit à Londres, dans le dessein de s'enrichir du pillage de cette Ville. Mais le Comte de WARWICK, étant sorti avec une partie de ses Troupes, repoussa aisément cette multitude, & fit punir les mutins. Il ne put pourtant prévenir le pillage du Fauxbourg de Southwarck séparé de la Ville par la Tamise.

Henri est remis sur le trône.

Ce tumulte étant appaisé, Henri fut solemnellement proclamé, comme remontant sur le Trône. Le lendemain, il se fit une Procession, à laquelle le nouveau Roi assista, ayant la Couronne sur la tête, & étant suivi d'une foule innombrable de peuple, qui faisoit connoitre par ses acclamations, qu'il approuvoit la revolution qui venoit d'arriver. Ainsi, le Comte de Warwick eut la

gloire de rétablir Henri ſur le Trône, après l'en avoir fait deſcendre, & d'en arracher Edouard qui n'y étoit monté que par ſon moyen. Auſſi l'appelloit-on *le Faiſeur de Rois.* EDOUARD IV. 1470.

HENRI VI.

RETABLI.

UN des premiers ſoins du nouveau Roi, ou plutôt du Comte de Warwick qui gouvernoit en ſon nom, fut de rétablir le Marquis de Montaigu dans le Gouvernement des Provinces du Nord, qu'Edouard lui avoit ôté pour le donner au Duc de Gloceſter ſon Frere. Enſuite, le Parlement fut convoqué pour le 20. de Novembre, afin qu'il confirmât la nouvelle revolution. C'étoit une formalité néceſſaire pour ſatisfaire le Peuple, quoiqu'au fond la confirmation du Parlement ne fût pas d'un fort grand poids, dans une affaire qui s'étoit faite ſans lui, & à laquelle il ne pouvoit rien changer. La même choſe étoit arrivée lorſqu'Edouard étoit monté ſur le Trône. Les réſolutions oppoſées qui ont été priſes dans les Parlemens par rapport à la querelle entre les Maiſons de Lencaſtre & d'Yorck, font voir manifeſtement, que ces Aſſemblées n'ont pas agi avec liberté, & qu'elles ont été contraintes par les évenemens arrivez avant qu'elles ayent déliberé. C'eſt donc en vain que, pour appuyer les droits de l'une ou de l'autre de ces deux Maiſons, on fait valoir l'autorité des Parlemens. Leurs déciſions ſur cette matiere ne ſont proprement d'aucune vertu, puiſqu'ils n'ont pas eu la liberté de juger ſelon leurs lumieres : à moins qu'on ne diſe que leurs lumieres les conduiſoient à ſe ranger toujours dans le parti victorieux.

HENRI VI. rétabli. Montaigu eſt fait Gouverneur du Nord. *Act. Publ. T. XI. pag. 665.*

Remarque ſur les Parlemens.

Quoi qu'il en ſoit, le Parlement déclara Edouard Traitre & Uſurpateur de la Couronne, confiſqua tous ſes biens patrimoniaux, & annulla tous les Statuts faits ſous ſon Regne, comme ayant manqué d'une autorité légitime.

Edouard eſt déclaré Traitre & Uſurpateur.

Par un autre Acte, la Couronne fut confirmée à Henri VI. & à tous ſes Deſcendans mâles. Mais, au défaut des mâles, il fut ordonné qu'elle paſſeroit à la Maiſon d'Yorck; c'eſt-à-dire au Duc de Clarence & à ſes Deſcendans, Edouard, Fils ainé du feu Duc d'Yorck, en étant exclus, à cauſe de ſa rebellion. Ce ſeroit ici un beau champ pour s'étendre ſur l'autorité ſans bornes des Parlemens, ſi ce Statut s'étoit fait avec liberté, & après une mûre déliberation. Mais on peut aiſément connoitre le peu de liberté qu'il y avoit dans celui-ci, ſi l'on conſidere que ce Statut n'étoit qu'une confir-

Acte extraordinaire pour régler la ſucceſſion.

HENRI VI. rétabli. 1470.

mation des engagemens que le Comte de Warwick avoit pris sans le consulter. De plus, par une pure condescendance pour ce Seigneur, ou plutôt par sa direction, & contre les Loix & les Coutumes du Royaume, on ne faisoit point difficulté de priver les Femmes de la Maison de Lencastre, d'un droit dont les Femmes de la Maison Royale avoient toujours joui, depuis la Conquête des Normans. Ainsi, par une résolution précipitée, il établit en Angleterre une espece de Loi Salique, sur laquelle les Anglois avoient tant glosé, & fait mille railleries, lorsqu'Edouard III. & Philippe de Valois se disputoient la Couronne de France. Ce même Parlement rétablit dans tous leurs titres & droits, *Gaspar Tudor* Comte de Pembroock, Frere uterin de Henri, & le Comte d'Oxford, qui en avoient été privez sous le Gouvernement d'Edouard.

Le Duc & le Comte sont déclarez Gouverneurs du Royaume.

De plus, en conséquence des engagemens que la Reine Marguerite avoit pris à Amboise, le Duc de Clarence & le Comte de Warwick furent déclarez & établis Gouverneurs du Royaume. En cela le Parlement supposoit manifestement l'incapacité de Henri, qui en effet n'étoit regardé que comme un fantôme de Roi. Il accorda aussi un pardon au Marquis de Montaigu, pour le crime dont il s'étoit rendu coupable en servant Edouard, parce qu'en l'abandonnant dans un tems critique, il avoit été la principale cause de sa fuite. Mais ce ne fut pas encore tout. Afin de donner au Comte de Warwick un prétexte plausible de se venger de ses ennemis particuliers, on déclara Traitres & Rebelles, tous ceux qui avoient porté les armes pour défendre les prétendus droits d'Edouard. En conséquence de cet Acte, Jean Tiptoft, Comte de Worcester, Gouverneur d'Irlande & Grand Connétable d'Angleterre, ayant été trouvé caché dans un arbre, fut conduit à Londres, où on lui fit trancher la tête. C'est ainsi qu'en exerçant des vengeances particulieres, on forçoit, pour ainsi dire, la Noblesse du Parti contraire, à ne chercher son salut que dans les armes. C'est peut-être aussi l'une des principales causes de diverses revolutions qui étoient déja arrivées, & de celles qui arriverent dans la suite.

Le Comte de Richemont est présenté au Roi.

Peu de tems après la séparation du Parlement, le Comte de Pembroock alla chercher Henri Comte de Richemont son Neveu, qui s'étoit tenu caché dans le Païs de Galles, & le mena au Roi.

Prétendue prophetie de Henri VI.

On prétend que Henri prédit, en regardant fixement ce jeune Prince, qu'il monteroit un jour sur le Trône, & qu'il termineroit la querelle des deux Maisons. Mais je ne sai si c'est un fait bien averé, ainsi que divers Historiens l'assurent. Il semble qu'il y a quelque lieu de présumer, qu'il a été inventé sous le Regne de Henri VII., pendant qu'on sollicitoit à Rome la Canonisation de Henri VI. En effet, la principale cause de la résistance qu'on trou-

voit dans la Cour de Rome, étoit qu'elle vouloit bien reconnoitre que Henri VI. avoit été un homme de bien; mais qu'elle ne voyoit dans sa vie aucune preuve d'une sainteté distinguée. Ainsi, cette prétendue prédiction, si elle eût été bien prouvée, auroit été tout-à-fait propre à lever la difficulté.

HENRI VI. rétabli. 1470.

Le Comte de Warwick ayant pardonné à l'Archevêque d'Yorck son Frere, la faute qu'il avoit faite en laissant échapper Edouard, lui procura le don du Parc de Woodstock, & de plusieurs autres Terres, avec la confiscation des biens de plusieurs personnes condamnées pour crime de Felonie, c'est-à-dire, pour avoir servi Edouard.

Don fait à l'Archevêque d'Yorck. *Act. Publ. T. XI. p. 669.*

J'ai laissé Edouard à la Haye dans un très fâcheux état, privé de son Royaume, & vivant aux dépens du Seigneur de Gruthuyse, jusqu'à ce que le Duc de Bourgogne fût informé de son sort. Ce fut une désagreable nouvelle pour le Duc, d'apprendre l'arrivée du Roi son Beau-Frere dans ses Etats. Philippe de Commines assure, qu'il auroit reçu avec moins de chagrin la nouvelle de sa mort. En effet, en ce cas-là, il n'auroit eu qu'un seul parti à prendre, savoir, d'approuver le rétablissement de Henri. Mais Edouard étant en vie, & en Hollande, ne pouvoit que lui causer beaucoup d'embaras. Ce n'étoit pas par affection qu'il s'étoit allié avec lui, mais uniquement par des raisons de Politique. Il avoit sacrifié à son interêt, la haine qu'il avoit pour la Maison d'Yorck; haine dans laquelle il avoit été nourri par sa Mere, qui étoit Fille d'une Princesse de la Maison de Lencastre. Cependant, il se trouvoit réduit à la fâcheuse nécessité, ou d'abandonner son Beau-Frere qui étoit venu chercher un azyle dans ses Etats, ou de s'exposer, en le protegeant, au danger d'attirer sur lui toutes les forces de la France & de l'Angleterre. D'un autre côté, les Ducs d'Exceter & de Sommerset, qui faisoient dans sa Cour une tout autre figure qu'ils n'avoient faite avant cette révolution, le pressoient vivement d'abandonner Edouard, & le menaçoient, en cas de refus, de l'indignation de l'Angleterre. De plus, le Comte de Warwick avoit déja envoyé à Calais un Corps de Troupes, qui n'attendoit que l'ordre de se joindre aux François, pour se jetter dans quelqu'une des Provinces des Païs-Bas. Vauclair avoit non seulement reçu ces Troupes dans sa Place, mais, par beaucoup d'autres démarches, il avoit fait voir qu'il n'avoit été rien moins qu'infidele au Comte de Warwick. Philippe de Commines raconte, que le Duc son Maitre l'ayant envoyé à Calais, pour y faire confirmer la Treve marchande entre cette Ville & les Païs-Bas, il y trouva le Gouverneur, la Garnison, & les Bourgeois entierement déclarez pour Henri. Il ajoute, qu'il ne vit point d'autre moyen pour réussir

Embaras du Duc de Bourgogne à cause d'Edouard. *Commines.*

HENRI VI. rétabli. 1470.

dans sa négociation, que de faire entendre aux habitans de Calais, que la Treve ayant été faite avec l'Angleterre, & non pas avec la personne d'Edouard, le changement de Roi n'étoit pas un motif suffisant pour la rompre. Par là il faisoit comprendre, que son Maitre ne désapprouvoit pas la revolution.

Situation des affaires du Duc de Bourgogne.

Il est certain que ce Prince avoit beaucoup d'interêt de se ménager avec les Anglois. Mais, pour bien entendre l'embaras que lui causoit la retraite d'Edouard dans ses Etats, il est nécessaire de connoitre la situation où ses affaires se trouvoient. Par le Traité que Louis XI. avoit signé à Peronne, il s'étoit engagé à donner en Appanage au Duc de Berri son Frere, la Champagne & la Brie, à la place de la Normandie qu'il lui avoit enlevée. Cet engagement ne lui causoit pas peu d'embaras, Il comprenoit assez, que le but du Duc de Bourgogne avoit été d'avoir le Prince Charles pour voisin, afin de pouvoir par son moyen exciter des troubles en France, quand il le jugeroit à propos. Mais c'étoit aussi par cette même raison, qu'il souhaitoit lui-même de tenir son Frere éloigné du Duc. Pour se tirer de cet embaras, il tenta de porter le Duc de Berri à recevoir la Guienne & la Ville de La Rochelle en échange de la Champagne; & pour réussir dans ce projet, il corrompit par des présens, tous ceux qui avoient quelque crédit auprès de lui. Le Duc de Bourgogne ayant été informé de cette intrigue, s'y opposa de tout son pouvoir, en faisant représenter au Duc de Berri le préjudice que cet échange lui porteroit. Mais voyant que ces raisons faisoient peu d'effet, il lui fit insinuer par des Emissaires secrets, que s'il demandoit sa Fille unique en Mariage, il l'obtiendroit infailliblement; & que, pour prévenir les oppositions du Roi son Frere, il pourroit, en attendant que ce Mariage fût conclu, se retirer en Angleterre. Cette Négociation avoit été poussée si loin, qu'à la sollicitation du Duc de Bourgogne, Edouard avoit déja fait expédier un Saufconduit pour ce Prince. Mais ces mesures furent rompues, parce que le Duc de Berri gagné par ses perfides Conseillers, se détermina enfin à accepter l'échange que le Roi son Frere lui proposoit.

Act. Publ. T. XI. p. 644.

Dès que cette démarche fut faite, le Duc de Bourgogne n'écouta plus qu'avec froideur la proposition de ce Mariage, qui ne pouvoit plus servir à ses desseins. Cependant, le Duc de Bretagne & le Connétable de S. Pol, qui avoient eu beaucoup de part à cette Négociation, souhaitoient passionnément qu'elle eût une heureuse fin. Comme ils n'aimoient pas le Roi, ils consideroient que ce seroit un moyen infaillible pour entretenir, entre les deux Freres, une division dont ils esperoient de tirer de grands avantages. Il ne s'agissoit que d'obtenir le consentement du Duc de Bourgogne; & comme

Commines, Argentré.

comme ils virent que ce Prince n'y avoit aucun penchant, ils entreprirent de le lui arracher par une voye extraordinaire. Ils feignirent d'être mécontens du Duc, & conseillerent au Roi de lui faire la Guerre, sur l'assurance qu'ils lui donnerent qu'ils l'assisteroient de tout leur pouvoir. Leur but étoit d'offrir au Duc, quand il se trouveroit pressé, de se jetter dans son parti, à condition qu'il donneroit sa Fille en Mariage au Duc de Guienne. Louis XI. ne demandoit pas mieux, que de voir les Ducs de Bretagne & de Bourgogne désunis. De plus, il souhaitoit avec passion de retirer, d'entre les mains de celui-ci, les Villes de la Somme, qu'il lui avoit rendues par le Traité de Conflans. Il n'auroit pourtant pas entrepris de lui faire la Guerre, de peur que le Duc de Bretagne & le Connétable n'eussent excité des troubles dans le Royaume, pendant qu'il seroit occupé ailleurs. Mais dès qu'il se crut en sureté de ce côté-là, il ne balança point à prendre cette résolution, comme n'ayant aucune connoissance de leur complot. Avant que de se déclarer, il envoya des Emissaires secrets dans les Villes qu'il souhaitoit de recouvrer, pour mettre les principaux Bourgeois dans ses interêts. Il faut remarquer, que le Duc de Bourgogne n'entretenoit que de médiocres Garnisons dans ses Places, & que dès qu'il étoit en Paix, il congédioit ses Troupes afin d'épargner les bourses de ses Sujets. *Commines.*

Louis XI. déclare la Guerre au Duc de Bourgogne. Mezerai. Commines.

Louis ayant dressé toutes ses machines, assembla les Etats Généraux à Tours, au mois de Mars 1470. Là, sur des plaintes frivoles portées par le Comte d'Eu, contre le Duc de Bourgogne, il fit ordonner que le Duc seroit cité à la Cour des Pairs, & lui fit porter la Citation par un Huissier du Parlement. Le Duc n'ayant pas comparu, il lui déclara la Guerre, & lui enleva S. Quentin, où le Connétable de S. Pol entra sans y trouver aucune résistance. Amiens ouvrit ses portes au Roi par de semblables pratiques, & il s'en fallut peu que le Duc ne perdît aussi Abbeville.

Telle étoit la situation des affaires du Duc de Bourgogne, lorsqu'Edouard alla se refugier dans son Païs. Il se voyoit attaqué à l'improviste par le Roi de France; & bien-tôt après, le Comte de Warwick envoya quatre-mille hommes à Calais, pour se joindre aux François, ou pour faire diversion. Ainsi le Duc ne pouvoit rien faire de plus préjudiciable à ses interêts, que d'irriter le Comte de Warwick en protegeant Edouard. Il ne faut donc pas s'étonner, si celui ci souffrit quelques mortifications pendant son refuge. Il étoit nécessaire pour les interêts du Duc de Bourgogne, qu'on crût en Angleterre qu'il ne le voyoit qu'à regret, & qu'il n'avoit aucune envie de le proteger. Mais en particulier, il lui

Le Duc craint d'irriter le Comte de Warwick en protegeant Edouard.

HENRI VI. rétabli. 1470.

promettoit du secours, aussi-tôt qu'il pourroit lui en donner avec sureté.

Cette Politique n'accommodoit pas Edouard. Il auroit souhaité que le Duc de Bourgogne se fût ouvertement déclaré pour lui, dans la pensée qu'une telle déclaration auroit beaucoup contribué à soutenir son Parti en Angleterre. Enfin, voyant que le Duc demeuroit ferme dans sa résolution, & que les sollicitations de la Duchesse son Epouse ne faisoient pas beaucoup d'effet sur son esprit, il lui demanda une Conference en particulier. Le Duc n'ayant pu la lui refuser, il lui représenta. « Qu'un plus long délai lui faisoit un » préjudice extrême; qu'il perdoit ses amis & ses créatures en An» gleterre, pendant que le Comte de Warwick s'affermissoit de plus » en plus, dans le pouvoir qu'il avoit usurpé; que par cette raison, » il n'y avoit point de milieu entre l'assister promptement, & l'aban» donner à sa mauvaise fortune. Ensuite, il lui fit confidence des » engagemens que le Duc de Clarence son Frere avoit pris avec » lui. Il ajouta, qu'il étoit absolument nécessaire de se hâter, de » peur que ce Prince, qui étoit d'un naturel inconstant, ne vînt à » changer, ou que le Comte de Warwick, penetrant enfin son » dessein, ne l'empêchât de l'exécuter, en l'excluant du Gouver» nement. A ces raisons qui le regardoient en particulier, il joignit » la consideration de leur Serment mutuel, qui les engageoit à se » donner des preuves d'une amitié sincere, & une prompte assistance » en cas de besoin. De plus, il le pria de considerer, qu'en agissant » pour lui, il travailleroit aussi pour sa propre Famille, qui pourroit » quelque jour avoir besoin de secours; sans compter l'honneur qui » lui reviendroit d'avoir remis un Roi son Beau-Frere sur le Trône. » Enfin, il lui promit positivement de s'unir étroitement avec lui » contre la France, dès qu'il seroit rétabli; ajoutant, qu'une sem» blable Ligue étoit le vrai moyen de résister à leur commun ennemi. » Il finit en lui faisant remarquer, que le parti de la dissimulation » qu'il avoit pris, ne seroit jamais capable de produire l'effet qu'il » s'en proposoit, puisqu'elle n'empêcheroit jamais que Louis & » le Comte de Warwick ne travaillassent ensemble à le ruïner. »

Discours du Roi Edouard au Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne se sentit ébranlé par ce discours. Il comprit qu'effectivement, il n'y avoit point de milieu dans l'alternative qu'Edouard lui proposoit. Sur-tout, il fit une particuliere attention à ce que ce Prince venoit de lui dire en dernier lieu, qu'il ne devoit pas esperer de pouvoir repousser les attaques du Roi de France, sans le secours de l'Angleterre, & que ce secours ne pouvoit s'attendre que du rétablissement d'Edouard: Qu'au contraire, en l'abandonnant, il s'exposeroit au risque de voir la France & l'An-

gleterre unir toutes leurs forces contre lui. Mais, d'un autre côté, il considéroit qu'il ne pouvoit donner qu'un très petit secours à ce Prince, vu la situation où ses propres affaires se trouvoient: Qu'il étoit à craindre que cette entreprise venant à manquer, il ne se trouvât avoir fourni au Comte de Warwick, un prétexte plausible de l'attaquer. Dans cet embaras, il imagina un expédient par lequel il crut pouvoir à la fois, sauver les apparences avec Warwick, & donner quelque petit secours au Roi fugitif. Il fit équiper quatre gros Vaisseaux, à Vere, qui étoit un Port libre en Zélande, par des gens interposez, auxquels il fournit de l'argent. De plus, il engagea secretement quatorze Navires *Esterlings*, à convoyer le Roi jusqu'en Angleterre, & à se tenir sur la côte quinze jours après son débarquement, afin de le ramener en cas de besoin. Ensuite, ayant fait toucher à Edouard une bonne somme d'argent, il le laissa en Hollande, & s'en alla lui-même en Flandre. Quand tous ces Vaisseaux furent prêts, Edouard ayant disparu, on en informa le Duc, qui fit incontinent publier des défenses, à peine de la vie à tous ses Sujets, de l'assister directement ou indirectement. Mais selon les apparences, si l'entreprise d'Edouard n'eût pas réussi, le Comte de Warwick n'auroit pas été la dupe de cet artifice.

Warwick reçoit des avis confus du dessein d'Edouard.

Quelque soin qu'Edouard & le Duc de Bourgogne eussent pu prendre pour tenir leurs desseins secrets, le Comte de Warwick en avoit eu quelque avis. Il avoit trop d'interêt d'avoir de bons espions en Hollande, pour manquer à une précaution si nécessaire. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, que le 21. de Décembre, le Marquis de Montaigu eut ordre de lever des Troupes dans son Gouvernement du Nord, sous prétexte d'une Rebellion, dont les Historiens ne font aucune mention. Apparemment, ce n'étoit encore qu'une précaution que le Comte de Warwick prenoit sur des avis généraux, qu'il se tramoit quelque chose en Hollande.

Act. Publ. T. XI. p. 676.

1471. Il est fait Grand Amiral.

Ibid. pag. 679.

Le 2. de Janvier 1471. le Comte de Warwick fut revêtu de la Charge de Grand Amiral. Sans doute il n'osoit se reposer sur autrui du soin d'équiper une Flotte, dont il prévoyoit qu'il auroit besoin, si le Duc de Bourgogne entreprenoit d'assister Edouard à force ouverte. Les avis qui venoient de Hollande étant un peu plus certains qu'ils n'avoient été jusqu'alors, le Duc de Clarence, qui n'étoit nullement soupçonné d'être d'intelligence avec son Frere, eut la Commission de lever une Armée pour s'opposer à ses desseins, en cas qu'il retournât dans le Royaume.

Le Duc de Clarence leve des troupes.

Pag. 680.

Treve entre l'Angleterre & la France.

Ces mesures étant prises, le Comte de Warwick se hâta de conclure avec Louis XI. une Alliance, dont le projet étoit fait

HENRI VI. rétabli. 1471. Pag. 681. 683.

depuis quelque tems. Mais comme il se trouvoit de la difficulté à s'allier avec un Prince qui étoit actuellement en Guerre avec l'Angleterre, & que la Paix ne pouvoit se faire à cause des prétentions de Henri sur la Couronne de France, on prit le parti de se borner à une longue Treve, qui valoit presque une Paix. Dans le Traité qui fut fait sur ce sujet, on convint que la Treve dureroit jusqu'à ce que l'une des deux Parties voulût la rompre, auquel cas, elle devoit le signifier à l'autre cinq ans auparavant; & que la signification de la Treve auroit dix ans entiers. Il fut encore convenu, qu'on choisiroit un lieu pour y traiter de la Paix finale. Louis XI. voulut, je ne sai pour quelle raison, que le Duc de Guienne son Frere fût particulierement compris dans la Treve.

Pag. 690.

Le Grand Prieur de S. Jean va chercher la Reine en France. Pag. 693.

Le même jour que le Traité fut signé, le Grand Prieur de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem partit pour aller querir en France la Reine Marguerite & le Prince de Galles.

Dons faits au Duc de Clarence, à Montaigu & à Pembroock. Pag. 699. 700.

Peu de tems après, le Comte de Warwick, soit par affection pour le Duc de Clarence son Gendre, soit pour attacher d'autant mieux ce Prince au parti du Roi, lui fit redonner le Gouvernement d'Irlande, avec plusieurs Terres en Angleterre, qui avoient été confisquées sur les Partisans d'Edouard. Le Marquis de Montaigu, & Gaspar Tudor Comte de Pembrook, eurent aussi part aux bienfaits du Roi.

Edouard met à la voile. *Biondi*, *Habington.* Il arrive à Ravenspur, où il est reçu froidement.

Cependant Edouard ayant achevé tous ses préparatifs, mit à la voile du Port de Vere, vers le milieu du mois de Mars, menant avec lui deux-mille hommes. Il alla débarquer à *Ravenspur*, où Henri VI. avoit autrefois abordé, lorsqu'il alloit ravir la Couronne à Richard II. Il s'étoit attendu à y être reçu avec des acclamations : mais contre son esperance, il trouva les habitans de ces quartiers-là très mécontens de son arrivée. Les uns étoient affectionnez à la Maison de Lencastre. Les autres voyant Edouard avec une si petite troupe, craignoient de se trop exposer en prenant ouvertement son parti. Cependant, comme il n'y avoit pas là de Troupes règlées, il ne rencontra point d'opposition. Mais ce n'étoit pas là tout ce qu'il demandoit. Il auroit souhaité que le Peuple fût venu au-devant de lui, & eût grossi son Armée. Ce contretems l'obligeant à marcher bride en main, il fit courir le bruit qu'il ne venoit qu'en qualité de Duc d'Yorck, reclamer les Domaines particuliers de sa Maison, qui avoient été confisquez. Henri IV. s'étoit autrefois servi de la même ruse, mais avec plus de fondement, puisqu'il avoit été banni sans cause légitime. Mais si Edouard n'avoit pas droit à la Couronne, comme il sembloit le reconnoitre, il ne pouvoit qu'être coupable de l'avoir usurpée;

Il ne prend que le titre de Duc d'Yorck.

HENRI VI. rétabli.
1471.
Raisons de cette conduite.

& par conséquent, il ne pouvoit se plaindre avec justice, qu'on lui eût confisqué son Patrimoine. Voici, selon les apparences, les raisons qu'il avoit de ne pas porter plus loin ses prétentions, en arrivant dans le Royaume. Il étoit fortement persuadé, que le Peuple en général avoit beaucoup plus de penchant pour lui que pour son Concurrent; mais que les Magistrats ne lui étoient pas favorables. En effet, dès que le Comte de WARWICK avoit eu le Gouvernement entre ses mains, après avoir rétabli le Roi Henri sur le Trône, un de ses premiers soins avoit été de donner toutes les Charges à ses Créatures. Il étoit donc à propos, qu'Edouard fournît au Peuple un prétexte de le favoriser, quelque leger qu'il pût être, afin de combattre par là l'autorité des Magistrats, qui auroient eu trop de prise sur lui s'ils avoient pu assurer qu'il venoit à main armée, pour ravir la Couronne au Roi regnant. Au-lieu qu'en ne demandant que ses Domaines particuliers, il inspiroit de la pitié au Peuple, & lui donnoit esperance que la querelle entre les deux Maisons ennemies pourroit enfin se terminer, en lui rendant son patrimoine. Quoiqu'il en soit, Edouard, bien que peu content de la froideur du Peuple, se mit en marche vers YORCK, donnant par tout à Henri le titre de Roi, & ne prenant lui-même que celui de Duc.

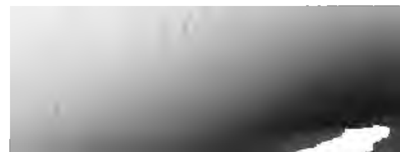
Il marche vers Yorck.

Dès que la nouvelle du débarquement d'Edouard fut arrivée à la Cour, le Duc de Clarence & le Comte de WARWICK partirent de Londres, pour aller lever des Troupes. En même tems, il fut ordonné aux Magistrats des Villes, de fermer leurs portes à l'ennemi; & le Marquis de Montaigu, qui se tenoit à Pontfract avec un Corps de Troupes, eut ordre d'aller combattre Edouard avant qu'il arrivât à Yorck. Mais le Marquis, on ne sait par quelle raison, demeura tranquille dans son poste, sans faire aucun mouvement pour s'opposer à sa marche. Quelques-uns attribuerent cette conduite à l'ignorance où il étoit des forces qu'Edouard avoit avec lui. Mais quelle apparence y avoit-il, qu'il manquât de bons avis dans une occasion si importante? D'autres l'accusent de lâcheté : mais c'étoit un des plus braves Seigneurs du Royaume. Quelques autres crurent qu'il étoit d'intelligence avec Edouard : mais la suite fit voir le contraire. Ceux qui raisonnoient avec le plus d'apparence de fondement, disoient que Montaigu, comprenant qu'Edouard ne seroit pas retourné en Angleterre s'il n'eût eu une esperance bien fondée de se retablir, voulut se reserver cette voye pour faire sa Paix avec lui. En tout cas, quand même ses desseins n'auroient pas un heureux succès, Montaigu ne desesperoit pas d'appaiser le Comte son Frere.

Le Comte de Warwick se prépare à le repousser.
Act. Publ. T. XI. p. 705.

Conduite équivoque du Marquis de Montaigu.

Raison apparente de cette conduite.



HENRI VI. rétabli. 1471. Edouard s'approche d'Yorck. La Ville lui envoye des Députez pour le prier de prendre une autre route. Il répond avec beaucoup de moderation.

Cependant, Edouard s'étant approché d'Yorck deux Aldermans de cette Ville allerent au-devant de lui, pour le prier, de la part des Magiſtrats, de prendre un autre chemin, en lui repréſentant qu'ils ne pouvoient recevoir dans leur Ville, un Prince qui venoit pour ravir la Couronne au Roi légitime. Edouard, ſelon le plan qu'il avoit formé, répondit, qu'il ne venoit pas pour ravir la Couronne au Roi: Que puiſque le Peuple s'étoit déclaré pour Henri, il le reconnoiſſoit pour ſon Souverain, & qu'il n'avoit pas intention de rien faire qui lui fût préjudiciable: Qu'il n'étoit venu que pour demander au Roi la reſtitution de ſon bien, non pas avec une Armée pour uſer de contrainte; mais ſeulement avec une ſuite capable de le mettre à couvert de la malice de ſes ennemis; Que le Parlement ſeroit le Juge de ſa Cauſe, & qu'il ne demandoit ſinon qu'on lui donnât le moyen de paſſer tranquillement ſes jours dans la fidelité convenable à un bon Sujet: Qu'au reſte, les habitans d'Yorck devoient moins que les autres lui refuſer l'entrée de leur Ville, puiſque les Terres qu'il avoit dans la Province, auſſi bien que le titre du Duc d'Yorck qu'il portoit, le rendoient leur Compatriote: Enfin, qu'il les prioit de ſe reſſouvenir des bienfaits, qu'en pluſieurs occaſions, la Ville avoit reçus de ſa Maiſon.

Le Peuple d'Yorck oblige les Magiſtrats à le recevoir dans la Ville.

On lui envoye des Députez.

Les Aldermans s'en retournerent avec cette réponſe, qui n'auroit pas été capable de ſatisfaire les Magiſtrats tous dévouez au Comte de Warwick: mais les partiſans qu'Edouard avoit dans la Ville, ayant perſuadé au Peuple, que ce ſeroit une trop grande dureté que de refuſer les Portes à un Prince qui, ſe ſoumettant au Roi & au Parlement, ne venoit que pour demander ſon patrimoine, il y eut une telle émeute dans la Ville, que les Magiſtrats ne furent pas en état de l'appaiſer. Tout ce qu'ils purent obtenir du Peuple fut, qu'on envoyeroit des Députez à Edouard, pour faire des conditions avec lui, afin de conſerver, autant qu'il ſeroit poſſible les droits du Roi, & ſauver la Ville du pillage. Ces Députez trouverent Edouard diſpoſé à leur promettre tout ce qu'ils voulurent exiger de lui. Il leur proteſta qu'il agiſſoit de bonne-foi, & leur promit qu'il ne ſeroit fait aucun tort à la Ville, & qu'il demeureroit toujours fidele ſujet du Roi. Enſuite, les portes lui furent ouvertes, il entra dans la Ville & alla deſcendre à l'Egliſe Cathedrale, où il confirma ſes engagemens, par un Serment ſolemnel. Tout s'étant ainſi paſſé avec beaucoup de douceur & de modeſtie de ſon côté, il emprunta quelque argent de la Ville. & y ayant laiſſé une Garniſon, il en partit pour prendre la route de Londres. Pendant le court ſéjour qu'il avoit fait à Yorck ſon Armée s'étoit beaucoup accrue. Il n'auroit pourtant pas oſé marcher

Il promet de demeurer fidele à Henri.

Il marche vers

vers Londres s'il n'eût pas espéré qu'elle augmenteroit encore davantage dans la route, & que le Duc de Clarence ne manqueroit pas à sa parole.

HENRI VI. rètabli. 1471. Londres.

Pendant ce tems-là, le Duc de Clarence & le Comte de Warvick s'étoient séparez pour aller assembler leurs forces. Leur dessein étoit de se joindre ensuite en un seul Corps, & de mettre à leur tête le Prince de Galles Fils de Henri, qui étoit attendu de France. Le Comte de Warwick croyoit avoir du tems de reste pour se préparer & pour se joindre au Duc de Clarence, parce qu'il ne doutoit point que Montaigu son Frere ne fût assez fort pour arrêter Edouard. Mais contre son attente, il apprit que Montaigu l'avoit laissé passer sans opposition ; & que son Armée croissoit continuellement sur sa route, par un grand nombre d'Officiers & de Soldats qui l'alloient joindre de tous les endroits du Royaume. Cette nouvelle le surprit extraordinairement. Il ne savoit quel jugement faire de Montaigu, qui agissoit si mollement dans une affaire de cette importance. Il dissimula pourtant, & après lui avoir envoyé un ordre exprès de le venir joindre, & prié le Duc de Clarence de s'avancer avec toute la diligence possible, il prit le parti de se retrancher tout proche de Coventri, & d'y attendre Edouard. Son dessein étoit de le suivre, s'il avoit la témerité de se venir mettre entre lui & le Duc de Clarence, ou de l'amuser en ces quartiers-là jusqu'à ce que ses deux autres Corps fussent arrivez. Effectivement, Montaigu se mit en marche pour aller joindre son Frere, & le Duc de Clarence s'étant aussi avancé, se tint à portée, comme s'il eût eu la même intention.

Le Duc de Clarence & le Comte de Warwick commandent chacun une Armée.

Act. Publ. T. XI. p. 716.

Montaigu laisse passer Edouard.

Son Frere lui ordonne de le venir joindre.

Il se retranche à Coventri.

Le Duc se met à portée de le joindre.

Cependant Edouard, qui étoit déja arrivé aux environs de Coventri, s'approcha des retranchemens du Comte de Warwick, faisant mine de les vouloir attaquer. Le Comte se sentant foible, pressoit le Duc de Clarence, par de fréquens Exprès, de s'avancer avec toute la diligence possible. Mais ce Prince trouvoit toujours quelque prétexte pour differer la jonction. Pendant que ces deux Armées étoient ainsi en présence, & sur le point, comme il sembloit, d'en venir aux mains, le Duc de Glocester partit du Camp d'Edouard son Frere, avec une petite suite, & alla tout droit à celui du Duc de Clarence, sans avoir fait demander un Saufconduit. Au premier abord, les deux Freres s'embrasserent tendrement. Ensuite, après une courte Conference, le Duc de Clarence fit proclamer Edouard dans son Armée, dont il avoit gagné les principaux Officiers. Le même jour, Edouard se mit à la tête de la sienne, & alla se joindre au Duc de Clarence, avec toutes les marques d'une amitié réciproque.

Edouard feint de vouloir attaquer le Comte.

Edouard & le Duc son Frere se reconcilient & leurs armées se joignent.

Ce fut un coup bien terrassant pour le Comte de Warvick, qui

HENRI VI. rétabli. 1471.

Le Duc offre ſa Médiation au Comte, qui la rejette.

ne s'y étoit point attendu. Cependant, malgré ce revers qui auroit accablé tout autre que lui, il ne put ſe réſoudre à écouter aucune propoſition d'accommodement, quoique le Duc de Clarence lui offrît ſa Médiation. Mais un tel Médiateur, qui venoit de le trahir ſi ouvertement, ne pouvoit que lui être ſuſpect. Comme ſon Armée devoit être bien-tôt renforcée par les Troupes que Montaigu ſon Frere lui amenoit, & qu'il ſe trouvoit bien retranché, il ne crut pas devoir ſe hâter de traiter d'un accommodement qui ne pouvoit que lui être deſavantageux. D'ailleurs, il eſperoit que Londres où il avoit laiſſé le Duc de Sommerſet & l'Archevêque d'Yorck, fermeroit ſes portes à Edouard, s'il alloit s'y préſenter. En ce cas-là, il étoit réſolu de le ſuivre, auſſi-tôt après l'arrivée de Montaigu & de le mettre dans la néceſſité, ou de ſe retirer ailleurs, ou de donner bataille aux portes de cette Capitale, avec un deſavantage évident. Mais ces meſures ne ſe trouverent pas aſſez juſtes.

Edouard marche vers Londres.

Immédiatement après la jonction des deux Freres, il fut mis en déliberation s'ils attaqueroient le Comte de WARWICK dans ſes retranchemens, ou s'ils marcheroient droit à Londres; & le dernier parti fut jugé le plus convenable. Premierement, parce qu'Edouard ayant beaucoup de partiſans dans cette Ville, il y avoit apparence que le voyant approcher à la tête d'une puiſſante Armée, ils feroient des efforts pour lui en procurer l'entrée, & que l'éloignement du Comte de Warwick leur feroit trouver de grandes facilitez dans cette entrepriſe. En ſecond lieu, rien ne pouvoit être plus avantageux à Edouard, que d'avoir Londres pour lui. Il avoit beſoin d'argent, & il n'en pouvoit pas facilement trouver ailleurs. De plus, il ne pouvoit abſolument compter ſur ſon rétabliſſement, pendant qu'il ne feroit pas maitre de cette Ville. Enfin, il étoit d'une très grande importance pour lui, d'avoir Henri en ſon pouvoir. Il ſe mit donc en marche vers Londres, laiſſant le Comte de WARWICK derriere lui, non ſans danger de ſe trouver dans un extrême embaras, ſi les habitans de Londres euſſent refuſé de le recevoir.

Mouvemens dans la Ville.

Dès que la nouvelle ſe fut répandue dans Londres, que les deux Freres s'étoient joints, & qu'ils s'approchoient de la Ville, on crut le Comte de WARWICK perdu. Cette penſée inſpiroit au Peuple, une terreur que les partiſans d'Edouard prenoient ſoin de fomenter, en exagerant le danger où la Ville ſe trouvoit, d'être expoſée à la vengance d'Edouard, ſi elle ne prenoit la précaution de la prévenir par une prompte ſoumiſſion. Dans le même tems, ceux qui, après la fuite d'Edouard, s'étoient réfugiez dans l'Azyle de Weſtminſter, en ſortirent pour appuyer les interêts de ce Prince. D'un autre côté, ceux qui étoient contre lui n'oſoient ouvrir

la

la bouche, de peur que leurs efforts ne tournassent à leur ruïne. Ainsi, sans attendre la résolution des Magistrats, le Peuple se disposoit à ouvrir les portes à Edouard, & à s'en aller au-devant de lui pour le recevoir. En vain le Duc de Sommerset & l'Archevêque d'Yorck voulurent s'opposer à cette résolution : ils ne furent pas écoutez. Ils avoient beau promettre au Peuple, que le Comte de Warwick arriveroit dans trois jours pour le défendre : l'Armée d'Edouard, qui étoit déja aux portes de la Ville, faisoit un tout autre effet. Enfin, le Parti d'Edouard ayant prévalu de beaucoup, le Peuple sortit en foule pour le recevoir, avec des acclamations qui, soit qu'elles fussent sinceres ou feintes, ne laissoient pas de produire pour lui un très bon effet. Pendant qu'on étoit occupé à recevoir Edouard, les partisans de Henri se retirerent de la Ville sans qu'aucun d'eux s'avisât de procurer à ce malheureux Prince les moyens de se sauver.

HENRI VI. 1471. Le Peuple se détermine à recevoir Edouard.

Edouard entre dans la Ville.

Edouard entra dans Londres le 11. d'Avril. D'abord, il remercia le Peuple de l'affection qu'il lui avoit témoignée, & promit d'en garder un éternel souvenir. Il accompagna cette promesse de quelques Actes de clémence, qui acheverent de lui gagner les cœurs des habitans. Cependant Henri, qui n'avoit pu trouver le moyen de s'évader, & qui peut-être n'y avoit pas même pensé, fut renfermé dans la Tour d'où il avoit été tiré sept mois auparavant pour remonter sur le Trône.

Henri VI. est remis dans la Tour.

Continuation du Regne

D'EDOUARD IV.

EDOUARD IV.

Edouard n'eut pas le tems de faire un long séjour à Londres. Deux jours après son arrivée, il en partit pour aller se mettre à la tête de son Armée, ayant appris que le Comte de Warwick s'étoit avancé jusqu'à S. Alban. Certainement, ce Seigneur se trouvoit dans un extrême embaras. Il avoit décampé de Coventri, & avoit marché avec une diligence extraordinaire, dans l'esperance que la Ville de Londres entretiendroit au moins quelques jours, Edouard devant ses murailles, & que la nouvelle du secours qui s'approchoit, empêcheroit les habitans de le recevoir. Mais il voyoit cette Capitale perdue pour lui, le Roi Henri en prison, & tout le Royaume, s'il faut ainsi dire, prêt à se déclarer pour son ennemi. Dans une telle extremité, il n'y avoit point de ressource pour lui, que de combattre Edouard, & de le vaincre. Le gain d'une Ba-

Le Comte de Warwick s'avance jusqu'à S. Alban.

Edouard marche à lui.

Le Comte se détermine à combattre.

EDOUARD IV. 1471. taille étoit seul capable de rétablir ses affaires. Mais, d'un autre côté, quoiqu'il eût une assez bonne Armée, il s'en falloit bien qu'elle ne fût aussi forte que celle d'Edouard, qui croissoit même tous les jours depuis qu'il étoit maitre de Londres. D'ailleurs, la conduite du Marquis de Montaigu son Frere étoit tellement équivoque, qu'il ne savoit quel jugement en faire. Il se ressouvenoit qu'il n'étoit entré qu'avec peine dans le projet de détrôner Edouard, & que, depuis peu, il avoit négligé deux fois de le combattre, dans des occasions où il auroit fallu tout hazarder. Il est vrai, qu'il étoit venu le joindre : mais c'étoit ce qui augmentoit encore ses soupçons. L'exemple du Duc de Clarence, son Gendre, lui faisoit craindre que son propre Frere ne se fût laissé corrompre. Dans cet état de crainte & d'incertitude, il l'auroit volontiers congédié, s'il n'eût appréhendé de décourager son Armée. Enfin, après plusieurs réflexions sur l'état de ses affaires, la fuite étant difficile & deshonorable, & l'évenement du Combat encore incertain, il conclut, qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre, que de hazarder une Bataille, & de mourir honorablement, si la victoire se tournoit du côté de son ennemi. Mais en même tems, il voulut faire ensorte que le Marquis son Frere courût la même fortune que lui, puisqu'il n'y avoit que l'évenement qui pût l'assurer de sa fidelité. Dans cette résolution, il partit de S. Alban, & s'étant avancé jusqu'à *Barnet*, qui n'est qu'à dix milles de Londres, il y rencontra Edouard, qui s'avançoit de son côté à dessein de combattre. Ce fut là que le 14. d'Avril, jour de Pâque, se donna une terrible Bataille, qui décida de la fortune des deux Concurrens. Edouard avoit amené Henri avec lui, n'ayant osé confier sa garde à personne. Ainsi, ce malheureux Roi sembloit n'être né que pour servir de jouet à la fortune. Heureux de ce que la foiblesse naturelle de son esprit lui faisoit regarder ses disgraces avec moins de sensibilité, que tout autre que lui n'auroit fait.

Il marche vers Londres.

Bataille de Barnet, où Warwick & Montaigu sont défaits & tuez.

La Bataille commença au lever de l'aurore, & dura jusqu'à midi. On n'a peut-être jamais vu deux Armées combattre avec plus de valeur & d'obstination. Chacun se regardant comme Rebelle, si l'ennemi étoit victorieux, on ne s'attendoit à aucune grace. On n'ignoroit pas la barbarie pratiquée ordinairement dans les Guerres Civiles, & plus particulierement dans celle-ci, où les diverses revolutions arrivées en faveur des deux Partis, avoient poussé l'animosité aussi loin qu'elle pouvoit aller. Ce fut là vraisemblablement, la véritable cause de la durée du Combat. Les Troupes du Comte de Warwick, quoiqu'inferieures en nombre, se battoient en désesperées, étant résolues, à l'exemple de leur

Général, ou de vaincre ou de mourir. Elles eurent même ſujet de ſe flater pendant quelque tems, que la victoire alloit ſe déclarer en leur faveur. Quelques Eſcadrons, que le Comte de Warwick détacha de ſa troiſieme Ligne, firent perdre tant de terrein à leurs ennemis, que pluſieurs d'entre eux s'enfuirent à toute bride, & porterent à Londres la nouvelle de leur défaite. Mais Edouard ne perdant point le ſang froid ſi néceſſaire à un Général dans ces occaſions périlleuſes, fit avancer ſon Corps de reſerve, qui ayant pris en flanc les ennemis déja victorieux, les mit dans un extrême déſordre. Le peu de Troupes que le Comte de Warwick avoit, ne lui permit pas de faire un Détachement pour l'oppoſer à ce Corps, qui venoit de le prendre en flanc. Dans le même tems, le Comte d'Oxford, qui avoit pouſſé les Troupes d'Edouard, conſiderant qu'il avoit laiſſé la Ligne où il avoit eu ſon poſte, trop dégarnie, fit volte face, pour aller s'y placer. Cette précaution, toute prudente qu'elle étoit, fut cauſe que le Comte de Warwick perdit la Bataille. Le Comte d'Oxford avoit ſur ſes armes & ſur ſes étendarts, une Etoile avec des rayons, & la Deviſe d'Edouard étoit un Soleil. Un petit brouillard qui s'étoit levé depuis que le Combat étoit commencé, ayant empêché que les Troupes de Warwick ne diſcernaſſent bien cette difference, elles chargerent bruſquement ces Eſcadrons qui venoient reprendre leur poſte, & les mirent en déroute, avant que le Comte d'Oxford eût le tems de diſſiper cette erreur. Cela cauſa dans cette Armée une confuſion extrême. Les uns ſe croyant trahis, parce qu'ils étoient chargez par leurs propres gens, fuyoient à vau-de-route vers les ennemis. Les autres les voyant fuire de ce côté-là, ſe croyoient attaquez par derriere, & ne ſavoient quel parti prendre. Cependant Edouard profitant de cette mépriſe, tailloit en pieces les Troupes qui fuyoient de ſon côté. Le Comte de Warwick s'étant apperçu de ce déſordre, faiſoit tous les efforts poſſibles pour y remedier: mais c'étoit inutilement. Enfin, voulant animer ſes troupes par ſon exemple, il ſe jetta tout à pied qu'il étoit, parmi les rangs les plus épais de ſes ennemis, où il tomba bien-tôt, tout percé de coups. Le Marquis de Montaigu ſon Frere ayant voulu faire un effort pour le dégager, périt de la même maniere, peu de momens après lui. Ainſi, la Bataille finit vers le milieu du jour, par une déroute entiere de l'Armée de Warwick, qui laiſſa dix-mille morts ſur la place. On dit qu'Edouard, qui, dans toutes les autres Batailles, avoit accoutumé de faire publier avant le Combat, qu'on épargnât les ſimples Soldats, & qu'on fit main-baſſe ſur les Officiers, avoit donné ordre avant celle-ci, qu'on ne fit quartier à perſonne. Le Comte d'Oxford & le Duc

Cauſe de la victoire d'Edouard.

Les Comtes de

EDOUARD IV. 1471.

Sommerſet & d'Oxford ſe ſauvent.

Le Duc d'Excecer eſt bleſſé.

de Sommerſet s'enfuirent dans le Païs de Galles, auprès du Comte de Pembroock qui y levoit des Troupes pour le Comte de Warwick. Le Duc d'Exceter fut laiſſé pour mort ſur le champ de bataille : mais ayant repris ſes eſprits, il ſe traîna dans une maiſon voiſine, d'où il trouva le moyen de ſe faire porter à Londres, & de ſe refugier dans l'Azyle de Weſtminſter.

Tel fut le ſuccès de cette ſanglante Bataille, & telle fut la fin du fameux Comte de WARWICK, qui, depuis le commencement de la querelle entre les Maiſons de Lencaſtre & d'YORCK, avoit fait en Angleterre une figure qu'aucun autre Sujet n'avoit jamais fait avant lui. En un mot, il avoit fait & deſtitué les Rois à ſon gré. C'eſt tout ce qu'on pourroit dire de plus glorieux pour un Particulier, ſi la véritable gloire conſiſtoit dans un excès de pouvoir (1).

Edouard retourne à Londres.

Edouard ayant ainſi remporté une victoire complette qui ſembloit lui devoir aſſurer la Couronne, reprit le chemin de Londres, où il fut reçu en triomphe. Les habitans ne pouvoient aſſez exprimer la joye qu'ils reſſentoient, de ſe voir délivrez du danger où ils auroient été expoſez, ſi le Comte de WARWICK avoit gagné la Bataille. Le premier ſoin du Roi fut d'aller rendre graces à Dieu de ſa victoire, dans l'Egliſe de S. Paul ; après quoi, il fit remettre le malheureux Henri dans ſon ancienne priſon. Peu de jours après, il accorda un pardon à l'Archevêque d'YORCK, apparemment pour ne pas irriter le Clergé par la punition d'un de ſes principaux Membres. D'ailleurs, il ſe ſouvenoit du grand ſervice que ce Prélat lui avoit rendu, quoique peut-être plus par négligence que par affection, en le laiſſant échaper de ſa priſon de Medelham.

Henri VI. remis en priſon.

L'Archevêque d'YORCK obtient ſon pardon.

Act. Publ. T. XI. p. 709.

La Reine Marguerite arrive de France avec le Prince.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, la Reine Marguerite, qui venoit d'arriver de France dans la Province de Dorſet, ſe trouvoit dans un état digne de pitié. Elle avoit à peine eu le tems de ſe repoſer deux jours, qu'elle reçut la funeſte nouvellle de la défaite & de la mort du Comte de Warwick. Quoique juſqu'alors elle eût courageuſement réſiſté à tous les aſſauts de la fortune, elle apprit cette nouvelle diſgrace avec une émotion, qui la fit tomber dans un évanouïſſement dont elle eut de la peine à revenir. Elle en comprit en un inſtant toutes les ſuites ; & ne trouvant dans ſon eſprit aucune reſſource, elle ſe laiſſa vaincre à la douleur, & perdit en cette occaſion, cette conſtance admirable par laquelle elle s'étoit juſqu'alors ſi glorieuſement diſtinguée. Ainſi, cedant à ſon malheureux

Elle perd courage à la nouvelle de la Bataille.

Elle ſe retire

(1) Après que le Corps du Comte de *Warwick* eut été dépoſé à la vue de tout venant, il fut tranſporté à l'Abbaye de *Bisham*, dans le Comté de *Bercks*. TIND.

ſort, & ne penſant qu'à ſauver le Prince ſon Fils, elle alla ſe refugier dans le Monaſtere de *Beaulieu* de la Province de Hant. Elle étoit encore dans les tranſes mortelles que ce fatal revers lui cauſoit lorſqu'elle vit arriver le Duc de Sommerſet, Jean Beaufort ſon Frere, les Comtes de Pembroock & de Devonshire, & le Baron de Venlock. Ces deux derniers avoient été dans le parti d'Edouard, & malheureuſement pour eux, ils l'avoient abandonné. La Reine avoit encore le Grand Prieur de S. Jean, qui avoit été envoyé en France pour la conduire en Angleterre. Tous ces Seigneurs, & pluſieurs autres Officiers de diſtinction qui les accompagnoient, tâcherent à l'envi de la conſoler, & de faire revivre ſes eſperances. Ils lui repréſenterent, « qu'il n'y avoit pas encore lieu de s'abandonner » au déſeſpoir: Qu'à la vérité, Edouard étoit victorieux; mais qu'il » pouvoit une autre fois être vaincu: Que le Royaume étant en» core plein de partiſans du Roi ſon Epoux, il n'étoit pas auſſi » difficile qu'elle le penſoit, de faire une nouvelle Armée capable » d'arrêter les progrès de l'Uſurpateur: Qu'une Bataille gagnée » l'ayant rétabli ſur le Trône, une Bataille perdue pourroit l'en » faire deſcendre: Que les diverſes revolutions arrivées pour & » contre les deux Maiſons, depuis que la querelle ſubſiſtoit, » devoient lui avoir appris, qu'il y avoit encore de l'eſperance, » pourvu que, par une timidité hors de ſaiſon, elle n'abandonnât pas » ſes propres interêts, ceux du Roi ſon Epoux, & ceux du Prince » leur Fils: Que ſes Armées avoient été ſouvent victorieuſes ſous ſa » conduite, & qu'il n'étoit nullement impoſſible que la victoire ſe » tournât encore une fois de ſon côté: Enfin, que tout le monde » regardoit le Prince de Galles, comme ayant un droit inconteſta» ble à la Couronne; & qu'en le mettant à la tête de l'Armée, il y » avoit encore lieu d'eſperer une heureuſe revolution.

Elle ſe retire dans un azyle.

Les amis de la maiſon de Lencaſtre la vont joindre.

Ils tachent de lui perſuader de tenter encore la fortune des armes.

Si Marguerite craignoit de s'expoſer encore une fois à la viciſſitude de la fortune, ce n'étoit pas par rapport à elle-même. C'étoit le Prince ſon Fils qui faiſoit le ſujet de toutes ſes inquietudes. La tendreſſe qu'elle avoit pour ce cher Fils, lui faiſoit entrevoir toutes les ſuites funeſtes de l'entrepriſe qu'on lui propoſoit, en cas qu'elle n'eût pas un heureux ſuccès. Elle comprenoit parfaitement, qu'il ne pouvoit tenter de recouvrer la Couronne de ſes Ancêtres, ſans riſquer en même tems ſa propre vie; & cette penſée l'affligeoit d'une maniere à ne lui permettre pas de prendre aucune réſolution. Dans cet embaras, elle propoſa de renvoyer le Prince en France, afin que ſi l'entrepriſe réuſſiſſoit, il en pût recueillir le fruit; & que ſi elle avoit un mauvais ſuccès, il pût du moins être en ſureté. Mais le Duc de Sommerſet lui repréſenta, que c'étoit principalement ſur la préſence du Prince, qu'elle pouvoit

Elle veut mettre ſon Fils hors de danger.

Le Duc de Sommerſet s'y oppoſe.

EDOUARD IV. 1471.

fonder ses esperances, & que cela seul seroit capable d'attirer une infinité de gens à son service, & pourroit obliger ses Troupes à combattre courageusement pour lui. Enfin, cette Princesse, après avoir souffert un violent combat dans son ame, entre la crainte de perdre son Fils, & le desir de lui procurer un bien qu'elle croyoit lui appartenir légitimement, consentit à suivre les conseils de ses amis.

Elle se laisse vaincre.

Cette résolution étant prise, il fut arrêté entre eux, que la Reine & le Prince se retireroient à Bath, & que les autres iroient de tous côtez rassembler leurs partisans, & les débris de l'Armée du Comte de Warwick. Le Comte de Pembroock se chargea d'aller lever une Armée dans le Païs de Galles où il avoit un grand crédit, & partit incontinent, après avoir recommandé au Duc de Sommerset, qui devoit commander en Chef sous le Prince de Galles, de ne rien hazarder jusqu'à ce qu'il eût été joint par les Gallois. La promptitude avec laquelle tous ces Seigneurs leverent ou rassemblerent leurs Troupes, seroit des plus surprenantes, si l'on ne faisoit réflexion, premierement, aux effets étonnans que la haine & la vengeance produisent ordinairement, sur-tout dans les Guerres Civiles. En second lieu, il faut considerer, que les débris de l'Armée du Comte de Warwick s'étant dispersez après la Bataille de Barnet, ne demandoient qu'un Chef pour se rejoindre. Enfin, comme il n'y avoit que peu de jours écoulez depuis la Bataille, on ignoroit encore de quelle maniere le Vainqueur se conduiroit envers les vaincus. Ainsi, la plupart ayant plus de sujet de s'attendre à la rigueur qu'à la clémence, aimoient mieux hazarder encore leurs vies dans un Combat, que de s'exposer au risque de les perdre sur des gibets & sur des échafauds. Quoi qu'il en soit, il paroit par le Recueil des Actes Publics, que le 27. d'Avril, c'est-à-dire treize jours après la Bataille de Barnet, les Seigneurs partisans de la Maison de Lencastre avoient déja rassemblé une Armée.

Les Seigneurs vont rassembler leurs Troupes.

Le Comte de Pembroock leve une Armée dans le Païs de Galles.

Promptitude avec laquelle les Lencastriens levent une nouvelle Armée.

C'est de ce même jour qu'on voit datée une Proclamation, dans laquelle Edouard exposoit, que son droit à la Couronne étoit incontestable; premierement par la Raison; 2. parce qu'il avoit été confirmé par divers Parlemens; en troisieme lieu, que les victoires qu'il avoit remportées, & en particulier la derniere, où le Marquis de Montaigu & le Comte de Warwick avoient été tuez, mettoient ce droit dans une évidence à ne pouvoir être contesté. Que néanmoins, malgré ces trois fondemens qui ne pouvoient être plus fermes, savoir, la Raison, l'Autorité & la Victoire, plusieurs personnes avoient repris les armes contre lui. Mais que, pour éviter une plus grande effusion de sang, il avoit jugé à propos de notifier à son Peuple, les noms de ces personnes qui étoient déclarées Traîtres

Proclamation contre la Reine. *Act. Publ. T. XI. p. 709.*

& Rebelles, afin que ceux qui les affifteroient ne puffent fe plaindre s'il leur en arrivoit du mal. Les perfonnes profcrites étoient, *Marguerite* fe difant Reine d'Angleterre, *Edouard* fon Fils, le Duc d'*Exceter*, le Duc de *Sommerfet*, *Jean* Comte d'*Oxford*, *Jean Courtney* Comte de *Devonshire*, *Guillaume* Vicomte de *Beaumont*, *Jean Beaufort* Frere du Duc de Sommerfet, *Hugues Courtney*, & onze autres.

Edouard marche contre elle.

Cependant, Edouard ne perdoit pas un moment. Comme fes Troupes fe trouvoient prêtes & en état de marcher, il alla fe mettre à leur tête, à deffein de combattre fes ennemis, avant que le Comte de Pembroock les eût joints avec le fecours de Galles. Quelque diligence que les Seigneurs liguez avec la Reine euffent pu faire, il s'en falloit bien qu'ils ne fuffent en auffi bon état que le Roi, n'étant pas poffible qu'ils ne manquaffent d'armes & de munitions. Ainfi, fachant qu'Edouard étoit en marche pour venir à eux, ils réfolurent de fe retirer dans le Païs de Galles, qui, par fa fituation, pouvoit leur procurer la facilité d'éviter le Combat, auffi longtems qu'ils le jugeroient à propos. D'ailleurs, ils s'attendoient que le Comte de Pembroock les joindroit bientôt, & qu'alors ils feroient en état de donner Bataille. Il s'agiffoit de paffer la Saverne avant que le Roi les eût atteints; & dans ce deffein, ils marcherent vers Glocefter. Mais cette Ville leur ayant fermé les portes, & n'y ayant aucune apparence qu'ils puffent la prendre d'emblée, moins encore d'en faire le Siege dans les formes, ils prirent la réfolution d'aller paffer la Saverne à *Teukfbury*. Cependant, Edouard les pourfuivoit de fi près, qu'en arrivant à *Teukfbury*, ils mirent en déliberation s'ils hazarderoient de paffer la Riviere, au rifque de voir leur Arriere-garde défaite, ou s'ils fe retrancheroient dans un Parc qui étoit tout joignant la Ville, en attendant que le Comte de Pembroock les eût joints. La Reine, qui ne penfoit qu'à fauver le Prince fon Fils, étoit d'avis de paffer. Quelques autres foutenoient la même opinion, plus par complaifance pour elle, que fur aucun bon fondement. Mais le Duc de Sommerfet s'y oppofa fortement. Il repréfenta, que l'ennemi étoit fi proche, qu'avant que l'Armée eût achevé de paffer, il feroit infailliblement à portée de l'attaquer, & qu'il tailleroit en pieces tout ce qui auroit le malheur d'être laiffé derriere: Que ce mauvais fuccès, qui paroiffoit inévitable, ne pouvoit que faire un très pernicieux effet, & rebuter tous ceux qui étoient encore affectionnez à la Maifon de Lencaftre: Enfin, qu'encore que leur Armée fût inferieure en nombre à celle de l'ennemi, on pouvoit reparer ce défavantage en fe retranchant dans le Parc, & en lui oppofant des Lignes qui contrebalanceroient la fupériorité de fes Troupes. Après

Elle veut fe retirer dans le Païs de Galles.

Il l'atteint à Teuksbury.

La Reine eft d'avis de paffer la Saverne.

Le Duc de Sommerfet s'y oppofe.

EDOUARD IV. 1471.

une mûre déliberation, cet avis fut jugé le plus convenable, vu les circonstances du tems & du lieu. Les Historiens, parmi lesquels il y en a peu qui entendent la Guerre, ont uniquement blâmé l'imprudence & la témerité du Duc de Sommerset, parce qu'ils n'ont pas fait attention à la difficulté de passer une Riviere comme la Saverne, ayant l'ennemi aux talons. Mais si ce Général n'eût point fait d'autre faute que celle-là, peut-être les affaires de la Reine auroient-elles pris une autre face. Du moins, elle auroit pu attendre l'arrivée du Comte de Pembroock, & en combattant à forces égales, faire courir à son ennemi la moitié du risque. C'est ce que la suite fera voir.

Il se retranche dans le Parc de Teuksbury.

La résolution étant prise d'attendre Edouard de pied-ferme, on travailla toute la nuit à faire autour du Parc des retranchemens qui se trouverent perfectionnez avant le jour, tant on travailloit avec ardeur pour se mettre à couvert de toute surprise. Edouard s'en étant approché pour les reconnoitre, jugea qu'il étoit absolument nécessaire de les attaquer, avant qu'on les eût rendus plus impénetrables, & avant l'arrivée du Comte de Pembroock, qui étoit attendu incessamment. Ainsi, sans perte de tems, il rengea son Armée en Bataille, sur deux Lignes. Il donna le commandement de la premiere au Duc de Glocester son Frere cadet, & il se mit lui-même, avec le Duc de Clarence, à la tête de la seconde. Le Duc de Sommerset disposa son Armée derriere les retranchemens en trois Corps, dont il voulut commander le plus avancé, afin de soutenir le premier choc. Le Chevalier Venlock eut la conduite du second, sous le Prince Edouard, qui étoit regardé comme le Général en Chef. Le Comte de Devonshire fut mis à la tête du troisieme. Edouard ayant reconnu les retranchemens de plus près, apperçut qu'on y avoit laissé une ouverture, pour pouvoir sortir en cas de besoin. Cela lui fit juger que le Duc de Sommerset se promettoit de repousser la premiere attaque, & que s'il remarquoit quelque confusion parmi les assaillans, il avoit résolu de sortir pour profiter de cet avantage. Ainsi, afin de l'attirer plus aisément hors de ses Lignes, il donna ordre au Duc de Glocester qui devoit commencer le Combat, de se retirer avec quelque précipitation, s'il trouvoit trop de résistance; & s'il étoit poursuivi, de tourner visage, & d'attaquer vigoureusement ceux qui seroient sortis contre lui, dans l'assurance qu'il seroit soutenu de tout le reste de l'Armée. Cet ordre étoit fondé sur la connoissance qu'Edouard avoit de l'intrépidité du Duc de Sommerset, & sur la bonne opinion que ce Seigneur avoit de lui-même.

Edouard prend la résolution de l'attaquer.

Disposition des deux armées.

Bataille de Teuksbury.

Tout étant ainsi disposé, le Duc de Glocester commença l'attaque des retranchemens, avec beaucoup de vigueur. Mais trouvant que

que les ennemis faisoient ferme, & qu'ils se présentoient également de tous côtez pour soutenir ses efforts, il se retira vers la seconde Ligne, avec une précipitation qui fit croire au Duc de Sommerset que ce Corps étoit entierement rebuté. Ce fut alors que ce Général, ne pouvant résister à l'impétuosité de son courage, & jugeant qu'il falloit profiter de l'avantage qui se présentoit, sortit de ses retranchemens, à dessein de pousser l'Armée qu'il croyoit déja en désordre. En même tems, il fit dire à Venlock, de sortir incessamment pour le soutenir. Pendant ce tems-là, le Duc de Glocester, qui s'étoit remis en Bataille à une assez grande distance des retranchemens, voyant le Duc de Sommerset s'avancer vers lui en bon ordre, lui épargna une partie du chemin. Comme il étoit assuré d'être soutenu par le Roi son Frere qui n'étoit pas éloigné, il courut tête baissée aux Troupes qui marchoient contre lui, & par cette attaque vigoureuse & imprévue, il les étonna tellement, qu'elles ne trouverent point d'autre ressource, que de rentrer en désordre dans leur Camp. Le Duc de Sommerset frémit de rage, quand il vit qu'il n'étoit pas soutenu. Il avoit compté sur Venlock, & au-lieu de le trouver hors des retranchemens avec la seconde Ligne, pour arrêter le Duc de Glocester, il le vit immobile, dans le même poste où il s'étoit d'abord mis en Bataille. A cette vue, ne pouvant retenir la fureur dont il étoit agité, il courut à lui à toute bride, & lui fendit la tête d'un coup de hache.

EDOUARD IV. 1471.

Faute du Duc de Sommerset.

Il est repoussé.

Venlock néglige de le soutenir.

Il tue Venlock.

Cependant, le Duc de Glocester étant entré dans le Camp ennemi, pêle-mêle avec les fuyards, y faisoit un épouvantable carnage. Venlock étant mort, le jeune Prince ne savoit de quel côté se tourner; & le Duc de Sommerset, transporté de colere, étoit incapable de donner des ordres, & de se faire obéir. Ainsi, la confusion s'étant mise en un moment dans cette Armée, & le Roi, qui suivoit le Duc son Frere de près, étant aussi entré dans le Camp ennemi, les Troupes de la Reine ne penserent qu'à se sauver par la fuite, sans faire plus de résistance. On dit que cette Princesse fut trouvée sur un chariot, demi morte de douleur de voir ses affaires désesperées, sans savoir ce qu'étoit devenu le Prince son Fils, & qu'en cet état, elle fut menée au Roi Edouard. Un Historien assure pourtant, que ce ne fut qu'un jour ou deux après la Bataille, qu'on l'arracha d'un Monastere de Religieuses où elle s'étoit refugiée, & qu'on la mena au Roi qui étoit alors à Worcester. Dans ce Combat, qui assura entierement la Couronne à Edouard, il n'y eut du Parti de la Reine qu'environ trois-mille hommes de tuez, parce que les deux dernieres Lignes prirent la fuite sans combattre. On trouva parmi les morts, le Comte de Devonshire,

Le Duc de Glocester entre dans le Camp ennemi.

Edouard le suit de près.

La Reine est prise.

Le Comte de

EDOUARD IV. 1471.

Devonshire est tué.

Le Prince de Galles, Sommerset & le Grand Prieur sont faits Prisonniers.

Le Prince est tué de sang froid.

Remarque sur ce sujet.

Sommerset est decapité.

La Reine est menée à la Tour.

& le Chevalier Beaufort Frere du Duc de Sommerset. Le Prince de Galles, le Duc de Sommerset & le Grand Prieur de S. Jean, furent faits prisonniers. Mais ils auroient été plus heureux de mourir dans le Combat, puisqu'ils ne conserverent la vie que pour la perdre d'une maniere moins honorable. Le jeune Prince ayant été présenté au Roi, parut devant lui avec un visage assuré, sans se ravaler par des soumissions indignes de sa naissance. Edouard en fut surpris, & plus encore, quand, après lui avoir demandé qui l'avoit rendu si hardi que de venir ainsi en armes dans son Royaume, le Prince lui répondit, qu'il étoit venu à dessein de recouvrer son propre héritage, qui lui étoit injustement enlevé. Edouard, indigné de sa hardiesse, lui donna un coup de son gantelet sur le visage, & lui tourna le dos. Ce fut là comme le signal donné pour faire ôter la vie à ce malheureux Prince. On dit qu'immédiatement après que le Roi se fut retiré, les Ducs de Clarence & de Glocester ses Freres, le Comte de Dorset, & le Lord Hastings, se jetterent sur le jeune Prince comme des bêtes féroces, & le tuerent à coups de poignard. Il est certain qu'il fut assassiné dans ce moment, & que, selon les apparences, le Roi avoit donné ses ordres par avance, pour faire cette barbare exécution. Mais je ne sai s'il faut ajouter foi aux Historiens qui assurent, que ces quatre Seigneurs le tuerent de leurs propres mains. Cela pourroit bien être un effet de la prévention de ceux qui ont écrit l'Histoire depuis le rétablissement de la Maison de Lencastre, puisqu'il est certain qu'ils n'ont rien oublié pour rendre la Maison d'Yorck odieuse. Il y a pourtant apparence, que l'exécution se fit en présence des Seigneurs dont je viens de parler. Quelques-uns assurent, que ce Prince étant échapé de la Bataille, le Roi promit une pension de cinq-cens livres sterling à celui qui le livreroit mort ou vif, s'engageant, s'il étoit en vie, à ne le pas faire mourir : Que sur cette assurance, le Chevalier Richard Croft, entre les mains de qui il étoit tombé, alla le présenter au Roi, qui lui manqua de parole. Ce Prince perdit la vie à l'âge de dix-huit ans (1). Le lendemain, le Duc de Sommerset & le Grand Prieur de l'Ordre de S. Jean, eurent la tête tranchée. La Reine Marguerite fut enfermée dans la Tour, où elle demeura prisonniere jusqu'en 1475, que Louis XI. la racheta pour cinquante mille écus. Telle fut la triste Catastrophe de cette Princesse, qui, pour avoir voulu entreprendre de gouverner l'Angleterre avec un pouvoir absolu, fit répandre une si

(1) Le jeune Duc de *Glocester* fut enterré sans aucune cérémonie, parmi des personnes du commun, dans l'Eglise des *Bernardins* de *Tewksbury*. TIND.

grande quantité de sang Anglois, & causa sa propre ruïne, celle du Roi son Epoux, du Prince son Fils & de toute la Maison de Lencastre, dont il ne resta plus qu'un seul rejetton, en la personne du Comte de Richemont. Il semble qu'il y ait une espece de fatalité à l'égard des Rois d'Angleterre qui ont pris des Femmes de la Maison de France. Edouard II., Richard II., Henri VI., & Charles I., ont été les seuls qui se sont alliez à cette Maison, & ils ont tous quatre éprouvé le même sort, trois d'entre eux par la faute de leurs Femmes.

La Bataille de Teuksbury qui se donna le quatrieme de Mai 1471, dix-huit jours après celle de Barnet, fut la douzieme depuis le commencement de la querelle entre les deux *Roses*. Mais ce ne fut pas la derniere, quoiqu'elle ne fût suivie d'aucune autre dans tout le reste de ce Regne.

Pendant qu'Edouard étoit occupé à poursuivre la Reine, il s'élevoit un nouvel ennemi contre lui. *Thomas Newill*, connu sous le nom de *Bâtard de Falconbridge*, parce qu'il étoit Fils naturel du Seigneur de ce nom, avoit été fait Vice-Amiral de la Manche, pendant le Gouvernement du Comte de Warwick, au service duquel il s'étoit attaché. Ce Comte étant mort, & le Roi Edouard étant remonté sur le Trône, le Bâtard avoit perdu son Emploi. Comme c'étoit un homme de mauvaises mœurs, & sans bien, il ne vit point d'autre ressource pour subsister, que de faire le métier de Pirate. Quand il vit le Roi occupé dans les Provinces Occidentales, à la poursuite de la Reine, il assembla quelques Vaisseaux & un assez grand nombre de gens d'une fortune désesperée, avec lesquels il se rendit sur la côte de Kent, ne s'imaginant pas que la Guerre commencée dût finir si-tôt. Son dessein étoit de surprendre Londres, & de s'enrichir du pillage de cette Ville. Dans cette vue, il se mit en marche vers Londres, publiant qu'il n'avoit d'autre intention que de tirer le Roi Henri de captivité. Sous ce prétexte, ayant attiré plusieurs Partisans de la Maison de Lencastre, il avoit formé une Armée de sept-mille hommes. D'abord, il s'empara du Fauxbourg de Southwarck. Eu même tems, il fit passer une partie de ses Troupes de l'autre côté de la Riviere, & fit attaquer deux des portes de la Ville; pendant que, de son côté, il faisoit des efforts pour se rendre maitre du Pont. Mais les Bourgeois, qui avoient été informez de sa marche, s'étant tenus sur leurs gardes, le repousserent de tous les côtez. Dans ces entrefaites, le Bâtard ayant été informé du succès de la Bataille de Teuksbury, & sachant que le Roi marchoit en diligence vers Londres, se retira en bon ordre à Sandwich, où il se fortifia. Edouard étant arrivé à Londres, traversa la Ville sans s'y arrêter, & mar-

Le Bâtard de Falconbridge se souleve contre le Roi.

Il tâche de surprendre Londres.

Il est repoussé.

Il se retire à Sandwich.

EDOUARD IV. 1471.

Le Roi lui pardonne,

Et puis lui fait couper la tête.

cha jusqu'à Cantorberi, où le Bâtard lui fit dire, qu'il étoit prêt à se soumettre, moyennant certaines conditions, qui lui furent incontinent accordées. Le Roi le fit même Chevalier, & Vice-Amiral de la Manche, comme il l'avoit été auparavant. Mais il ne jouït pas longtems de ces faveurs. Peu de tems après, il eut la tête coupée, ou pour de nouveaux crimes, ou pour les anciens.

Pardon à l'Evêque de Winchester.

Act. Publ. T. XI. p. 711.

Edouard étant arrivé à Londres le 21. de Mai, après avoir gagné deux Batailles en moins de trois semaines, accorda un pardon absolu à Guillaume *Vainfleet* Evêque de Wincester, qui avoit été un zèlé Partisan de la Maison de Lencastre. Mais il n'eut pas la même génerosité pour le Roi Henri, Chef de cette même Maison. La vie innocente de ce malheureux Prince, sembloit devoir le mettre à couvert de la cruauté de son ennemi victorieux. C'étoit sans doute par cette considération, qu'Edouard l'avoit déja épargné deux fois. Il y a même beaucoup d'apparence qu'il lui auroit laissé finir naturellement ses jours, s'il eût cru pouvoir le faire avec sureté. Mais il craignit de ne pouvoir jamais jouïr d'un repos assuré, pendant que ce Prince seroit en vie; & cette considération le fit résoudre à se défaire de lui. Ce fut proprement la Reine Marguerite qui avança la mort du Roi son Epoux, par cette derniere entreprise qu'elle fit pour le rétablir. Si elle avoit gagné la Bataille de Teuksbury, & qu'elle eût eu Edouard en son pouvoir, il n'y a presque pas à douter qu'elle ne l'eût fait mourir sur un échafaut. Elle ne devoit donc pas trouver fort étrange, que le malheureux succès de son entreprise retombât sur les têtes de son Epoux & de son Fils. Il y a même beaucoup d'apparence, qu'elle fut elle-même redevable à son sexe de sa propre vie. Quoiqu'il en soit, Edouard ayant pris la résolution de sacrifier Henri à sa sureté, chargea le Duc de Glocester son Frere, à qui tous les Historiens unanimement donnent le caractere d'un Prince brutal & sanguinaire, de le faire mourir dans sa prison. On prétend que ce Prince voulut être le Bourreau du Pere, comme il l'avoit été du Fils, & que s'étant rendu dans sa Chambre, il lui plongea lui-même un poignard dans le sein. Mais comme il a été déja remarqué, il est bon de ne recevoir qu'avec quelque précaution, ce que les Historiens ont dit des Princes de la Maison d'Yorck.

Mort de Henri VI. Juin.

Caractere de ce Prince.

C'est ainsi que Henri VI. finit ses malheureux jours, à l'âge de cinquante ans, après avoir regné plus de trente huit ans avant que d'être détrôné, & sept mois seulement après son rétablissement. Jamais Prince n'avoit donné lieu, bien qu'innocemment, à de plus sanglantes Tragédies, ni fait répandre plus de sang pour sa querelle. Quoique sa foiblesse naturelle le rendît incapable de gouverner son

ſort, & ne penſant qu'à ſauver le Prince ſon Fils, elle alla ſe refugier dans le Monaſtere de *Beaulieu* de la Province de Hant. Elle étoit encore dans les tranſes mortelles que ce fatal revers lui cauſoit lorſqu'elle vit arriver le Duc de Sommerſet, Jean Beaufort ſon Frere, les Comtes de Pembroock & de Devonshire, & le Baron de Venlock. Ces deux derniers avoient été dans le parti d'Edouard, & malheureuſement pour eux, ils l'avoient abandonné. La Reine avoit encore le Grand Prieur de S. Jean, qui avoit été envoyé en France pour la conduire en Angleterre. Tous ces Seigneurs, & pluſieurs autres Officiers de diſtinction qui les accompagnoient, tâcherent à l'envi de la conſoler, & de faire revivre ſes eſperances. Ils lui repréſenterent, « qu'il n'y avoit pas encore lieu de s'abandonner » au déſeſpoir: Qu'à la vérité, Edouard étoit victorieux; mais qu'il » pouvoit une autre fois être vaincu: Que le Royaume étant encore plein de partiſans du Roi ſon Epoux, il n'étoit pas auſſi » difficile qu'elle le penſoit, de faire une nouvelle Armée capable » d'arrêter les progrès de l'Uſurpateur: Qu'une Bataille gagnée » l'ayant rétabli ſur le Trône, une Bataille perdue pourroit l'en » faire deſcendre: Que les diverſes revolutions arrivées pour & » contre les deux Maiſons, depuis que la querelle ſubſiſtoit, » devoient lui avoir appris, qu'il y avoit encore de l'eſperance, » pourvu que, par une timidité hors de ſaiſon, elle n'abandonnât pas » ſes propres interêts, ceux du Roi ſon Epoux, & ceux du Prince » leur Fils: Que ſes Armées avoient été ſouvent victorieuſes ſous ſa » conduite, & qu'il n'étoit nullement impoſſible que la victoire ſe » tournât encore une fois de ſon côté: Enfin, que tout le monde » regardoit le Prince de Galles, comme ayant un droit inconteſtable à la Couronne; & qu'en le mettant à la tête de l'Armée, il y » avoit encore lieu d'eſperer une heureuſe revolution.

dans un azyle.

Les amis de la maiſon de Lencaſtre la vont joindre.

Ils tachent de lui perſuader de tenter encore la fortune des armes.

Si Marguerite craignoit de s'expoſer encore une fois à la viciſſitude de la fortune, ce n'étoit pas par rapport à elle-même. C'étoit le Prince ſon Fils qui faiſoit le ſujet de toutes ſes inquietudes. La tendreſſe qu'elle avoit pour ce cher Fils, lui faiſoit entrevoir toutes les ſuites funeſtes de l'entrepriſe qu'on lui propoſoit, en cas qu'elle n'eût pas un heureux ſuccès. Elle comprenoit parfaitement, qu'il ne pouvoit tenter de recouvrer la Couronne de ſes Ancêtres, ſans riſquer en même tems ſa propre vie; & cette penſée l'affligeoit d'une maniere à ne lui permettre pas de prendre aucune réſolution. Dans cet embaras, elle propoſa de renvoyer le Prince en France, afin que ſi l'entrepriſe réuſſiſſoit, il en pût recueillir le fruit; & que ſi elle avoit un mauvais ſuccès, il pût du moins être en ſureté. Mais le Duc de Sommerſet lui repréſenta, que c'étoit principalement ſur la préſence du Prince, qu'elle pouvoit

Elle veut mettre ſon Fils hors de danger.

Le Duc de Sommerſet s'y oppoſe.

EDOUARD IV. 1471.

encore lui causer de l'inquietude. Pour réussir dans ce dessein, il n'étoit nullement à propos de faire marcher des Troupes contre eux. Outre que c'eût été proprement les avertir de sortir du Royaume, il n'étoit pas même facile de se saisir de leurs personnes, dans un Païs où ils avoient autant d'amis qu'il y avoit d'habitans.

Edouard tâche de se défaire d'eux & ne peut y réussir.

Ainsi, jugeant que la ruse étoit plus convenable que la force, il envoya dans ces quartiers-là un nommé *Robert Vaugham*, qui avoit ordre d'employer toutes sortes de moyens pour se saisir d'eux, ou pour les faire mourir. Vaugham n'ayant pas assez bien gardé son secret, le Comte de Pembroock, qui en fut informé, feignit de donner dans un piege que ce scélerat lui tendoit, & le tua. Ensuite, il alla se renfermer dans le Château de Pembroock, d'où peu de

Ils s'embarquent pour passer en France.

tems après, il sortit avec Henri son Neveu, pour aller s'embarquer sur un Vaisseau qui devoit les porter en France. Cependant, il arriva que le vent les ayant poussez sur les côtes de Bretagne, ils se virent contraints de relâcher dans un Port de ce Païs-là. Leur

Ils sont retenus en Bretagne.

dessein étoit de se rendre à Paris : mais n'ayant pu se dispenser d'aller saluer le Duc de Bretagne, quand ils voulurent prendre congé de lui, on leur fit entendre, qu'ils n'étoient pas en liberté de continuer leur voyage. Le Duc, jugeant que ces deux Seigneurs pourroient lui être de quelque utilité, leur assigna la Ville de Vannes pour leur demeure, avec une honnête pension. Cependant, quoiqu'exterieurement on leur rendît tous les honneurs dûs à leur rang & à leur naissance, on ne laissoit pas de les observer fort soigneusement.

Edouard obtient des Seigneurs qu'ils prêtent Serment à son Fils aîné.

Act. Publ. T. XI. p. 714.

Edouard se voyant parfaitement rétabli, sans aucune apparence qu'il dût être encore troublé dans la possession d'une Couronne qu'il avoit acquise par tant de travaux, fit assembler les Seigneurs, Spirituels & Temporels, dans la Salle du Parlement à Westminster. Là, par un Discours étudié, où il tâcha de tourner le Droit de la Maison d'Yorck à la Couronne, du meilleur côté, & où il n'oublia pas ses victoires, il leur fit entendre qu'il souhaitoit qu'ils prêtassent Serment au Prince Edouard son Fils, comme à son Successeur présomptif ; à quoi il les trouva tous disposez. Les deux Archevêques, huit Evêques, cinq Ducs, avec tous les Comtes & autres Seigneurs présens, prêterent ce Serment le 3. de Juillet. Plusieurs exemples précedens avoient assez fait voir combien cette précaution est peu utile ; & sans les aller chercher trop loin, Edouard pouvoit se ressouvenir du Serment que le Duc son Pere avoit fait à Henri VI., & de celui qu'il avoit fait lui-même à Yorck. Il ne laissa pourtant pas de se persuader qu'on seroit plus scrupuleux à son égard. Mais après sa mort, ses Enfans éprouverent malheureusement, qu'on ne doit gueres compter sur de pareilles assurances.

Peu de tems après, Edouard accorda une Amnistie à sept Evêques, qui s'étoient déclarez contre lui dans la derniere revolution. Depuis le commencement de son Regne, jusqu'à la fin, il prit toujours à tâche de ménager le Clergé. Tout le reste de l'année fut employé en diverses Négociations, dont je vais dire un mot, avant que de la finir.

Pardon accordé à sept Evêques. *Ibid. p.* 715.

La premiere étoit avec le Roi d'Ecosse. Pendant les troubles d'Angleterre, la Treve entre les Anglois & les Ecossois avoit été souvent violée, contre l'intention des deux Rois. Après le rétablissement d'Edouard, le Roi d'Ecosse lui ayant envoyé des Ambassadeurs, on convint de tenir un Congrès à *Alnewick*, le 24. de Septembre, pour faire reparer, des deux côtez, les attentats que les deux Nations avoient commis l'une contre l'autre. Les deux Rois souhaitoient également d'entretenir la Treve, & même de conclure une Paix finale. Cette Négociation ne fut pourtant terminée qu'en 1473. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, qu'Edouard avoit donné pouvoir à ses Ambassadeurs, de proposer le Mariage du Roi d'Ecosse avec une Princesse Angloise. Je parlerai ailleurs des suites de cette Négociation.

Négociation avec le Roi d'Ecosse. *Pag.* 716. 717.

Pag. 719.

Le 30. de Septembre, la Treve de trente ans avec la Bretagne fut confirmée. Cette confirmation étoit nécessaire, parce que, pendant le Gouvernement du Comte de Warwick, la Treve avoit été souvent violée.

La Treve avec la Bretagne est confirmée. *Pag* 722.

Louis XI. savoit bien qu'Edouard n'avoit pas sujet d'être content de lui : mais cela n'empêcha pas qu'il ne lui fît proposer une Treve, celle qu'il avoit conclue avec Henri VI. n'étant d'aucune vertu, depuis le rétablissement d'Edouard. Dans la situation où les affaires d'Angleterre se trouvoient, il n'étoit nullement à propos qu'Edouard renouvellât la Guerre contre la France. Son Royaume étoit trop épuisé, pour qu'il pût penser si-tôt à une telle entreprise. Ainsi, sans se faire beaucoup prier, il consentit à continuer la Treve, depuis le 1. de Septembre de cette année, jusqu'au 1. de Mai de la suivante. Ce n'étoit qu'en attendant qu'il pût se mettre en état de se venger des secours que Louis avoit donnez à la Reine Marguerite.

Treve de huit mois avec la France.

Act. Publ. T. XI. p. 722.

L'année 1472. ne fut pas si fertile en évenemens importans & remarquables, que la précedente. Elle se passa presque toute entiere en diverses Négociations, qui tendoient à assurer la tranquillité du Roi & du Royaume, par des Treves, ou des Alliances avec les Princes étrangers. 1472

La Négociation avec l'Ecosse se continuoit toujours, mais assez lentement, à cause des obstacles qui se rencontroient dans les reparations que chacun des deux Rois demandoit.

Continuation des Négociations avec l'Ecosse.

EDOUARD IV. 1472. Differens entre les Anglois & les Flamans. Pag. 737. 738.

Il paroit, par diverses Pieces du Recueil des Actes Publics, qu'il s'étoit ému quelque differend touchant la Treve Marchande de trente ans, entre l'Angleterre & les Etats du Duc de Bourgogne. Apparemment, pendant le Gouvernement du Comte de Warwick, les Anglois n'avoient pas trop ménagé les Marchands Sujets de ce Prince. Ceux-ci demandoient reparation de divers dommages qu'ils avoient soufferts, prétendant que la Treve devoit être considerée comme faite avec l'Angleterre, & non pas avec la personne du Roi regnant. Edouard, de son côté, ne se croyoit pas obligé de reparer les torts qui avoient été faits aux Flamans, pendant le Gouvernement du Comte de Warwick. Mais ces differens ne regardoient proprement que les Marchands des deux Nations. Quant aux deux Princes, ils avoient tous deux interêt de vivre en bonne intelligence. C'étoit pour cela, qu'en traitant au sujet des attentats commis contre la Treve, ils ne laissoient pas de négocier entre eux une Paix perpétuelle.

Négociation avec les Villes Hanséatiques. Pag. 739.

Une affaire à peu près de même nature, avec les Villes Hanséatiques, causa aussi quelque embaras au Roi. Ces Villes, dont *Lubeck*, *Hambourg & Dantzick* étoient les trois principales, avoient obtenu des Rois d'Angleterre divers Privileges pour leurs Marchands, parce que leur Commerce étoit avantageux aux Anglois. Mais depuis que les Guerres Civiles avoient commencé en Angleterre, le Gouvernement y ayant souvent changé, les Anglois avoient fait divers torts aux Marchands de ces Villes-là, & avoient, en diverses manieres, violé leurs Privileges. Ceux-ci, de leur côté, avoient obtenu de leurs Magistrats des Lettres de représailles, qui avoient fait dégénerer ces differens en une Guerre ouverte & pernicieuse aux deux Partis. Enfin, la Guerre étant finie en Angleterre, les Villes Hanséatiques envoyerent des Ambassadeurs au Roi pour demander le dédommagement de leurs pertes, & pour proposer un renouvellement d'Alliance, qui confirmât leurs Privileges, & assurât la Navigation & le Commerce des Anglois dans la Mer du Nord. Edouard reçut fort bien ces Ambassadeurs, & nomma des Commissaires, qui, après diverses Conferences, convinrent avec eux qu'il se tiendroit un Congrès à Utrecht, pour régler toutes choses à la satisfaction commune des Parties. Mais cette affaire étoit si remplie de difficultez, qu'elle ne put être terminée qu'en 1474.

Alliance avec le Portugal. Pag. 741.

Quelque tems après, Edouard, par ses Lettres Patentes, confirma l'ancienne Alliance conclue entre Richard II. & Jean Roi de Portugal, pour eux & pour leurs Successeurs. Alphonse, Roi du même Païs, lui envoya de semblables Lettres datées le 30 d'Août.

Pendant

Pendant qu'Edouard tâchoit d'assurer son repos en renouvellant les Treves ou Alliances avec les Princes Etrangers, le retour du Comte d'Oxford en Angleterre, lui donna un nouveau sujet d'inquietude. Ce Seigneur, grand Partisan de la Maison de Lencastre, s'étoit retiré en France, après la Bataille de Teuksbury. Mais comme il n'avoit pas trouvé dans Louis XI. des dispositions assez favorables pour lui, il étoit retourné en Angleterre avec soixante & quinze hommes, & s'étoit emparé par surprise du Mont S. Michel, dans la Province de Cornouaille. Edouard, craignant toujours que la moindre étincelle ne fût capable de rallumer le feu qui venoit d'être heureusement éteint, fit incontinent marcher des Troupes vers ce Païs-là, & investir le Comte d'Oxford dans cette Place. Mais comme celui-ci n'avoit pas eu le tems de se bien munir pour soutenir un long Siege, il n'attendit pas à se rendre qu'il fût réduit à l'extremité. Tout ce qu'il put obtenir, fut la vie seulement: mais il perdit sa Liberté & ses Biens, qui furent tous confisquez, sans que la Comtesse sa Femme, qui étoit Sœur du Comte de Warwick, en pût conserver la moindre partie pour sa subsistance. En sortant du Mont S. Michel, il fut conduit au Château de *Hammes* proche de Calais, où il demeura douze ans prisonnier.

EDOUARD IV. 1472. Le Comte d'Oxford s'empare du Mont S. Michel.

Il capitule.

Il est envoyé prisonnier à Hammes.

L'Archevêque d'Yorck eut à peu près le même sort. Quoique le Roi lui eût accordé une Amnistie, & eût reçu son Serment dans Londres, le jour avant la Bataille de Barnet, il étoit Frere du Comte de Warwick, c'étoit assez pour le lui rendre suspect. Ainsi, malgré le pardon qu'il avoit obtenu, il fut enfermé dans le Château de Guisnes, où il mourut peu de tems après.

Et l'Archevêque d'Yorck à Guisnes.

Il ne restoit plus dans le Royaume aucun ennemi considerable du Roi, que *Jean Holland*, Duc d'Exceter, qui s'étoit retiré dans l'Azyle de Westminster, après la Bataille de Barnet. Ce Seigneur, s'ennuyant dans cette espece de prison, employa sa Femme, qui étoit Sœur d'Edouard, pour tâcher d'obtenir sa grace. Ils avoient vêcu separez depuis le commencement des Guerres Civiles, parce que le Duc, dont l'Ayeule étoit Sœur du Roi Henri IV., suivoit le parti de Lencastre, & que la Duchesse sa Femme étoit demeurée avec le Roi son Frere. Cette Princesse, au-lieu de demander la grace de son Epoux, demanda au contraire d'en être separée juridiquement; & quoiqu'elle n'en eût aucune raison valable, elle ne laissa pas de l'obtenir. Apparemment, la sollicitation du Roi ne fut pas inutile pour lui procurer ce qu'elle souhaitoit. Ainsi, le Duc d'Exceter se vit obligé de demeurer dans son Azyle, sans aucune esperance de pardon, & n'ayant rien pour subsister, que ce qu'il recevoit en secret de ses amis. Enfin, ne pouvant plus vivre

Mort du Duc d'Exceter.

EDOUARD IV. 1472.

dans cette contrainte, il sortit de ce lieu, sans qu'on sache comment, ni en quel tems. On sait seulement qu'en 1474, il fut trouvé mort sur le rivage de la Mer, dans la Province de Kent.

Edouard persécute les Partisans de la Maison de Lencastre.

Edouard, n'ayant plus rien à craindre depuis que tous les principaux amis de la Maison de Lencastre étoient morts, ou en prison ou en exil, se laissa un peu trop emporter au plaisir de la vengeance, contre des personnes d'un rang inferieur, qui ne devoient pas lui être fort redoutables. Il en fit mourir quelques-uns, & en taxa d'autres à des sommes execessives, pour les punir de ce qu'ils avoient porté les armes contre lui. Mais ce qui lui tenoit plus au cœur, c'étoit d'avoir laissé échaper les Comtes de Pembroock & de Richemont. Il sembloit avoir un pressentiment du mal qui devoit arriver à sa Maison de ce côté-là. Le Comte de Richemont étoit, comme je l'ai déja dit, le seul rejetton qui restât encore de la Maison de Lencastre, ou plutôt le seul qui pût avoir prétexte de disputer la Couronne à Edouard, comme étant Fils d'une Princesse de cette Maison. Il avoit avec lui le Comte de Pembroock son Oncle, qui étoit un Seigneur d'un grand mérite, & très capable de le diriger. Quoiqu'ils fussent tous deux absens, & comme prisonniers en Bretagne, ils ne laissoient pas de causer de l'inquietude au Roi, qui souhaitoit de voir la querelle entre les deux Maisons entierement terminée, par l'extinction du jeune Comte à qui tous les droits de la Maison de Lencastre étoient dévolus. Dans cette vue, il envoya des Ambassadeurs au Duc de Bretagne, pour le prier de lui livrer les deux Seigneurs Anglois qu'il avoit en son pouvoir; mais le Duc s'en excusa civilement. Il promit pourtant de les garder si bien, qu'ils ne seroient jamais en état de lui nuire. En cette consideration, Edouard, lui paya tous les ans une grosse pension, sous prétexte de fournir à l'entretien des deux prisonniers.

Il demande le Comte de Richemont au Duc de Bretagne, qui le lui refuse.

Treve avec l'Ecosse. *Act. Publ. T. XI. p. 758.*

Pendant ce tems-là, la Négociation avec l'Ecosse se continuoit toujours, & comme il s'y rencontroit de grandes difficultez, il fut convenu, entre les Plénipotentiaires des deux Rois, que la Treve subsisteroit jusqu'au mois de Mai de cette année.

Le Seigneur de Gruthuyse est fait Comte de Winchester.

Après qu'Edouard eut mis ses affaires dans l'état, à peu près où il les souhaitoit, il se ressouvint de la reception honorable & cordiale que Louis de Bruges, Seigneur de Gruthuyse, lui avoit fait en Hollande, & il voulut lui en témoigner sa reconnoissance. Pour cet effet, ayant fait ensorte que le Parlement le priât de faire ce Seigneur étranger Pair d'Angleterre, il le créa Comte de Winchester. Ensuite, par des Lettres-Patentes

pag. 765.

il lui permit de porter les Armes d'Angleterre dans un coin de son Ecusson. EDOUARD IV. 1472.

Etat des affaires entre Louis XI. & le Duc de Bourgogne.

Avant que de finir ce qui regarde les évenemens de cette année, il est nécessaire de dire un mot des affaires de Louis XI. avec le Duc de Bourgogne. La connoissance de leurs differens n'est rien moins qu'inutile pour l'intelligence de l'Histoire d'Angleterre. J'ai dit ci-devant, que Louis, à la sollicitation du Duc de Bretagne & du Connêtable de S. Pol, qui ne cherchoient qu'à le tromper, avoit commencé la Guerre contre le Duc de Bourgogne, & lui avoit enlevé S. Quentin & Amiens. Comme il ne manquoit pas de bons Espions, il découvrit enfin, qu'on ne l'avoit engagé dans cette Guerre que pour faire réussir le projet du Mariage du Duc de Guienne son Frere, avec la Fille du Duc de Bourgogne. Cela fut cause que pour se délivrer tout d'un coup des embaras qu'on tâchoit de susciter par le moyen de son Frere, il lui fit donner un poison lent, qui ne devoit l'emporter que dans un certain tems, afin qu'on attribuât sa mort à une maladie ordinaire. Cependant, de peur que dans cet intervalle, le Duc de Bourgogne, se sentant pressé, ne prît de nouvelles mesures avec le Duc de Bretagne & le Connêtable, il lui fit offrir une Treve. C'étoit ce que le Duc pouvoit souhaiter de plus avantageux, dans les circonstances où il se trouvoit. Mais comme il pouvoit craindre que cette offre ne tendît à l'amuser, Louis donna au Duc de Bretagne un Plein-pouvoir, pour conclure la Treve en son nom. Celui-ci ne pouvant refuser de se charger de cette affaire sans se découvrir, envoya l'Evêque de *Leon*, en qualité de Médiateur, à Cambray où le Traité se devoit négocier. Les facilitez se trouverent si grandes des deux côtez qu'il ne fut pas possible au Prélat, de trouver aucun biais pour empêcher qu'on ne signât une Treve de treize mois, depuis le 1. d'Avril 1472. jusqu'au premier de Mai 1473. Environ six semaines après la conclusion de cette Treve, le Duc de Guienne mourut, & Louis s'empara de ce Duché sans opposition.

Le Duc de Bourgogne reconnut alors que Louis ne lui avoit accordé cette Treve, que pour se donner à soi-même le tems de faire son coup en Guienne, & qu'en toutes occasions, il seroit la dupe de ce Prince, lorsque les affaires se vuideroient par la voye de la négociation. Ainsi, étant outré de colere de se voir ainsi amusé, & comprenant qu'avec de tels ennemis, le plus sûr est d'agir à force ouverte, afin de leur faire courir au moins la moitié du risque, il entra en France, & mit à feu & à sang tout ce qu'il rencontra sur son passage. Le Duc de Bretagne voyant ses projets évanouis par la mort du Duc de Guienne, résolut de se joindre tout de bon au Duc de Bourgogne, étant persuadé que

EDOUARD IV. 1472. la conſervation de l'un & de l'autre dépendoit de leur étroite union. Cependant, Louis comprenant bien que ce Prince ne manqueroit pas de prendre ce parti, avoit déja fait filer des Troupes en Anjou, afin de le tenir en bride.

Pendant que Louis étoit encore occupé dans la Guienne, le Duc de Bourgogne faiſoit des progrès en Picardie, où il ſe rendit maitre de *Neſle* & de *Roye*. Mais malheureuſement pour lui il perdit deux mois entiers devant *Beauvais*, ſans pouvoir prendre cette Place. Ce contre-tems fit que Louis ne ſe ſentant pas ſi preſſé, laiſſa ſes Troupes en Anjou. Ainſi, le Duc de Bretagne, n'oſant bouger de ſon Païs, ſe vit hors d'état d'aller joindre ſon Allié, comme ils en étoient convenus. Enfin, le Duc de Bourgogne ayant levé le Siege de Beauvais, ſe rendit en Normandie pour y attendre le Duc de Bretagne. Pendant ce tems-là, Louis ſe trouvoit aſſez embaraſſé. En laiſſant ſes Troupes dans l'Anjou il abandonnoit la Picardie & la Normandie aux inſultes du Duc de Bourgogne; & s'il accouroit au ſecours de ces deux Provinces il laiſſoit au Duc de Bretagne la liberté de faire une puiſſante diverſion dans ſon voiſinage. Mais il ſut ſe tirer bien-tôt de cet embaras. Par le moyen des Miniſtres du Duc de Bretagne qu'il mit dans ſes interêts, il trouva le moyen de faire la Treve avec ce Prince, & de le porter à renoncer à l'Alliance du Duc de Bourgogne. Cette défection imprévue obligea le Duc de Bourgogne à accepter une Treve que Louis lui fit offrir, & qui fut ſouvent prolongée.

1473. Erreur des Hiſtoriens Anglois.

Avant que d'entrer dans le récit des évenemens de l'année 1473, il faut remarquer, que tous les Hiſtoriens Anglois ſe ſont trompez d'une année entiere, en mettant dans celle-ci, ce qui n'eſt arrivé que dans la ſuivante. *Biondi*, Auteur Italien que j'ai déja cité quelquefois, reconnoit que les François placent dans l'année 1475. ce que les Anglois mettent dans l'année 1474., & ajoute, qu'il a mieux aimé ſuivre les Anglois, en quoi il s'eſt trompé avec eux. Le Recueil des Actes Publics le fait voir ſi manifeſtement, qu'il n'y a pas le moindre ſujet d'en douter. Il eſt vrai que l'année 1473. a été ſi ſtérile en évenemens, qu'il ne faut pas beaucoup s'étonner, ſi on l'a confondue ou jointe avec la ſuivante. Voici, en peu de mots, quelques affaires qui doivent être aſſignées à l'année 1473. Quoiqu'elles ſoient aſſez peu importantes en elles-mêmes, elles ſervent pourtant à diſtinguer ces deux années, & à rectifier la Chronologie.

Accord avec le Portugal. *Act. Publ. T. XI. p. 767. 769.*

Le Roi de Portugal ayant demandé la reſtitution de certains Vaiſſeaux Portugais qui avoient été pris par les Anglois, on fit ſur ce ſujet des perquiſitions, par leſquelles il parut que le Bâtard de

Falconbridge avoit pillé ces Vaisseaux, pendant qu'il étoit revolté contre Edouard. Cela fut cause que le Roi de Portugal se désista de sa demande.

Les affaires avec l'Ecosse occuperent Edouard une bonne partie de cette année. Enfin, par un Traité qui se conclut à *Alnewick* le 28. de Septembre, il fut convenu que la Treve de Newcastle seroit inviolablement observée par les deux Nations.

Confirmation de la Treve avec l'Ecosse. *Ibid. p.* 788.

Les differens qu'Edouard avoit avec les Villes Hanséatiques, furent aussi terminez dans le Congrès d'Utrecht, le 19. de Septembre.

Fin des differens avec les Villes Hanséatiques. *Ibid. p.* 780. 793.

Il y eut encore quelques négociations touchant la Treve Marchande de trente ans entre l'Angleterre & les Etats du Duc de Bourgogne : mais il ne paroit pas qu'il se conclût rien dans cette affaire, qui, selon les apparences, ne servoit que de prétexte pour des négociations plus secretes & plus importantes, comme on le verra tout à l'heure.

Négociations avec le Duc de Bourgogne.

Enfin, l'Alliance entre l'Angleterre & le Danemarc ayant été souvent violée pendant le désordre des Guerres Civiles d'Angleterre, les deux Souverains souhaiterent également de la renouveller. Pour cet effet, ils convinrent que, sans entrer dans la discussion des torts réciproques que les Anglois & les Danois pouvoient s'être faits, l'Alliance seroit observée sur le même pied qu'elle étoit avant la violation.

Alliance avec le Danemarc.

C'est là tout ce qui se trouve de plus considerable dans le Recueil des Actes Publics, sur l'année 1473. Passons maintenant à la suivante, qui nous fournira plus de matiere.

1474. Desseins du Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne, ainsi qu'il a été dit, avoit obtenu une Treve, qui fut depuis prolongée deux ou trois fois jusqu'en 1475. Pendant le loisir que cette Treve lui donnoit, il avoit conquis le Duché de Gueldre. Arnoul Duc de ce nom, étant mécontent d'Adolphe son Fils qui l'avoit tenu longtems en prison, avoit fait donation de son Duché au Duc de Bourgogne. Sur ce prétexte, celui-ci étant entré dans la Gueldre, avoit battu & fait prisonnier Adolphe, & s'étoit emparé du Duché.

Cette acquisition lui ayant fait prendre envie de faire de nouvelles conquêtes, il pensa aux moyens de s'aggrandir du côté de l'Allemagne, & forma des projets trop grands pour lui, & trop difficiles à exécuter. Mezerai dit qu'il avoit promis sa Fille en mariage à Maximilien Fils de l'Empereur Frideric, à condition que ses Etats seroient érigez en Royaume. Il ajoute que cette affaire manqua, sur ce que le Duc prétendit que l'érection fût faite avant le Mariage, afin de pouvoir signer le Contract avec la qualité de Roi, & que l'Empereur vouloit que le Mariage fût auparavant

Mezerai.

EDOUARD IV. 1474.

consommé. Quoiqu'il en soit, le Duc ayant formé le projet de s'étendre en Allemagne, embrassa la premiere occasion qui s'offrit de porter ses armes en ce Païs-la. Un differend survenu pour l'Archevêché de Cologne, entre Robert de Baviere & le Frere du Landgrave de Hesse, lui fournit le prétexte qu'il cherchoit. Il prit sans balancer le parti du Prince de Baviere, & alla faire le Siege de *Nuz*, Ville forte de l'Archevêché de Cologne. Il comptoit que cette Place étant en son pouvoir, lui serviroit a exécuter ses autres desseins.

Commines.

Il fait le Siege de Nuz.

La Treve avec le Roi de France devant durer jusqu'au mois de Juin de l'année 1475., le Duc de Bourgogne esperoit d'être maitre de Nuz avant qu'elle fut expirée. Mais Louis lui suscita des embaras, qui l'empêcherent d'exécuter ses desseins aussi promptement qu'il l'avoit esperé. Ce Prince fit ensorte par ses intrigues, que l'Empereur Frideric assembla de grandes forces pour obliger le Duc à lever ce Siege. Le Duc de Lorraine, le Duc d'Autriche, les Suisses, formerent une Ligue contre lui; tellement que se trouvant très embarassé à résister à tant d'ennemis, il demeura dix mois devant Nuz, sans pouvoir s'en rendre maitre. Pendant qu'il étoit occupé à ce Siege, il ne vit point d'autre moyen pour se délivrer des persécutions de son ennemi, que de faire une puissante diversion, en attirant le Roi d'Angleterre en France. Dans cette vue, il envoya des Ambassadeurs à Edouard, pour lui persuader de faire la Guerre à leur ennemi commun. Afin de le mieux engager dans cette entreprise, il lui promit de se joindre à lui, avec toutes ses forces, dès qu'il seroit descendu en Picardie. Il lui fit encore esperer, que le Connétable de S. Pol lui livreroit *S. Quentin*; que le Duc de Bretagne se ligueroit avec eux; & que, par les intelligences que ce Prince avoit en France, il mettroit ce Royaume dans une telle confusion, que la conquête en deviendroit encore plus facile qu'elle ne l'avoit été sous le Regne de Charles VI.

Il engage Edouard à se liguer avec lui contre la France.

C'étoit là précisément l'occasion qu'Edouard avoit attendu avec impatience, pour se venger de Louis XI. Tout paroissoit conspirer à la ruïne de ce Prince inquiet & turbulent, puisqu'il alloit se voir attaqué par trois Puissances formidables, sans compter ce qu'il avoit à craindre de la part de ses Sujets. Effectivement, si tous ses ennemis eussent agi avec la même ardeur qu'Edouard, il auroit sans doute couru risque de voir ses affaires dans un grand désordre, Mais, selon les apparences, le Duc de Bourgogne n'avoit d'autre intention que d'engager Edouard à faire une diversion en France, afin d'empêcher que Louis ne le troublât en Allemagne. Quoi qu'il en soit, agissant comme s'il eût voulu tout de bon entreprendre la conquête de la France, conjointement avec le Roi

d'Angleterre, il donna des Pouvoirs très amples à ses Ambassadeurs de traiter avec lui sur ce sujet. Les Plénipotentiaires des deux Princes étant convenus de tous les Articles, signerent, vers la fin du mois de Juillet, divers Traitez par rapport à cette importante entreprise. Divers Traitez entre Edouard & le Duc de Bourgogne. *Act. Publ. T. X. p. 804.*

Le premier étoit un Traité d'amitié, d'alliance & de confédération, entre le Roi & le Duc de Bourgogne, qui promettoient de s'assister naturellement de tout leur pouvoir. *Pag. 806.*

Le second contenoit certaines conventions particulieres qui regardoient la Guerre qu'ils devoient porter en France, comprises dans huit Articles, savoir:

1. Qu'Edouard passeroit en France, à la tête de dix-mille hommes au moins, tous bien armez & bien équipez, avant le 1. de Juillet de l'année 1475., pour recouvrer ses Duchez de Guienne & de Normandie, & tout le Royaume de France.

2. Que le Duc de Bourgogne, en personne, l'assisteroit de toutes ses forces pour exécuter ce dessein.

3. Que le Roi n'écouteroit aucune proposition de Paix ou de Treve, sans le consentement du Duc.

4. Le Duc de Bourgogne s'engageoit aussi à la même chose.

5. Que les deux Princes feroient publier la Guerre, chacun dans ses Etats, contre Louis, comme leur commun ennemi.

6. Que s'il arrivoit qu'un des deux Princes fût assiegé dans quelque Place, ou se vît obligé de donner Bataille, l'autre seroit tenu de l'aller joindre avec toutes ses forces, & à ses propres dépens, afin de courir ensemble la même fortune. Que leurs Lieutenans seroient obligez à la même chose.

7. Qu'aussi-tôt après que la Guerre seroit commencée ou déclarée, les deux Alliez attaqueroient l'ennemi commun dans les lieux les plus convenables, de telle sorte pourtant qu'ils fussent à portée de se secourir mutuellement.

8. Que, quand la Guerre seroit une fois commencée, aucun d'eux ne pourroit l'abandonner, tandis que l'autre voudroit la continuer. Que, si l'un d'eux se trouvoit absent, son Lieutenant seroit obligé d'obeïr à celui qui seroit présent, dans tout ce qui concerneroit le bien commun des deux Princes alliez.

Le troisieme Traité contenoit une explication d'un des Articles du premier, dans lequel il étoit dit, que chacun des deux Princes alliez assisteroit l'autre de toutes ses forces. Comme cette expression étoit trop générale, ils convenoient dans celui-ci du secours mutuel qu'ils devoient se donner, & du payement de leurs Troupes. *Pag. 808.*

La quatrieme Piece sur ce sujet étoit une Donation d'Edouard au Duc de Bourgogne, de diverses Provinces de France, en considera- *Page 810.*

tion des services que ce Prince devoit lui rendre, pour lui aider à recouvrer tout le Royaume. Cette Donation comprenoit le Duché de *Bar*, les Comtez de *Champagne*, de *Nevers*, de *Retel*, d'*Eu*, de *Guise*, la Baronie de *Doussy*, avec toutes les Villes situées des deux côtez de la Somme; enfin, toutes les Terres possedées par le Comte de S. Pol, qui dépendoient de la Guienne, de la Normandie, ou de la Couronne de France. De plus, il se départoit de l'hommage de toutes ces Provinces, aussi bien que de la *Bourgogne*, des Comtez de *Charolois*, & de *Mâcon*, de la *Flandre*, de l'*Artois*, & généralement de toutes les Terres dont le Duc étoit actuellement en possession, & de celles qu'il acqueroit par cette Donation. Enfin il ajoutoit, qu'il entendoit que cette Donation, ou ce Transport, fût aussi ferme, que si les Etats Généraux y avoient consenti, promettant de faire confirmer le tout par les mêmes Etats, dès qu'il seroit en possession de la Couronne de France.

Act. Publ. T. XI. p. 812.

La cinquieme Piece étoit une Convention, par laquelle le Duc de Bourgogne s'engageoit à fournir pour cette Guerre, une Armée qui seroit au-dessus de dix-mille hommes & ou-dessous de vingt-mille. Le Roi promettoit de son côté, de lui assigner tous les ans le payement de ces Troupes, sur les Provinces comprises dans la Donation précedente, en cas qu'elles fussent conquises; & à ce défaut, sur d'autres Terres de la Couronne, à proportion de ce qui manqueroit : Que, si l'assignation du payement n'étoit pas faite avant la fin de chaque année, il consentoit que le Duc ne fût point obligé de fournir des Troupes l'année suivante.

Ibid. p. 712.

Le sixieme & dernier Acte étoit en forme de Lettres Patentes, par lesquelles le Duc de Bourgogne consentoit qu'Edouard & ses Successeurs Rois de France pussent en toute liberté entrer dans Rheims, pour s'y faire sacrer, & en sortir sans aucun empêchement. Cet Acte étoit nécessaire, parce que la Champagne étoit comprise dans la Donation précedente.

Motifs du Roi & du Duc dans ces Traitez.

C'étoit proprement vendre la peau de l'Ours, avant que de l'avoir tué. Cependant, il n'est pas trop mal-aisé d'appercevoir les motifs de la conduite de ces deux Princes, puisqu'il est certain qu'ils n'avoient tous deux autre intention que de se tromper réciproquement. Ils avoient trop bon sens l'un & l'autre, pour esperer de pouvoir conquerir la France, avec les forces qu'ils convenoient de mettre sur pied. Mais le Duc de Bourgogne vouloit engager Edouard à faire une puissante diversion dans ce Royaume, en lui faisant esperer qu'il lui seroit facile de le conquerir. Edouard feignit de son côté de se laisser amuser de cette esperance, pour mieux engager le Duc de Bourgogne à lui donner un secours capable de le remettre en possession de la Guienne & de la Normandie.

mandie. Ce n'eft ici ni la premiere ni la [illegible] Princes ont joué de femblables Comedies dans [illegible]

Edouard, ayant figné tous ces Traitez, comm[illegible] à faire des préparatifs pour la Guerre qu'il alloit en[illegible] premier fut d'affembler un Parlement, qui lui acco[illegible] un fubfide. Depuis le tems d'Edouard III., les Par[illegible] fait rarement folliciter, quand il s'eft agi d'accorder [illegible] pour faire la Guerre à la France. Dès qu'Edouard fe vit a[illegible] la concurrence de fon Parlement dans la Guerre qu'il en[illegible] noit, il fit expédier des Commiffions pour lever des Troupes, [illegible] bien plus grand nombre que ce qu'il s'étoit engagé à fournir [illegible] le Traité qu'il avoit fait avec le Duc de Bourgogne. En effet, [illegible] Guerre fe faifant pour lui, c'étoit à lui à faire des efforts proportionnez à la grandeur de fon entreprife. Pendant qu'il hâtoit fes préparatifs, il envoya des Ambaffadeurs en diverfes Cours de l'Europe, tant pour faire des Alliances avec plufieurs Souverains, que pour tâcher de prévenir leur union avec fon ennemi. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, qu'il en envoya à l'Empereur Frideric, à Ferdinand Roi de Sicile, au Roi de Hongrie, & à quelques autres, pour les engager à entrer dans la Ligue. [illegible] Act. Pub. XI. p. [illegible]

Dans le même tems, il s'affuroit contre les diverfions qu'il pouvoit craindre de la part des Ecoffois, en arrêtant le Mariage de Cécile fa feconde Fille, avec le Fils ainé du Roi d'Ecoffe. La premiere ouverture touchant ce Mariage avoit été faite dès le commencement de cette année. La négociation en fut continuée depuis, dans diverfes Conferences entre les Plénipotentiaires des deux Rois. Enfin, il fut conclu le 30. de Juillet; & le 18. d'Octobre, le jeune Prince & la jeune Princeffe furent fiancez par Procureurs. Quelques jours après, la Treve de Newcaftle, qui devoit durer jufqu'en 1519., fut encore confirmée à Edimbourg. Comme les deux Accordez étoient encore trop jeunes, il fut convenu que le Mariage s'accompliroit dès qu'ils feroient tous deux en âge, & qu'en attendant, Edouard payeroit en divers termes la Dot de fa Fille, confiftant en vingt-mille marcs fterling. Il conclut le Mariage de Cécile fa Fille avec le Prince d'Ecoffe. Pag. 824. 836. Il paye la dot par avance.

Edouard s'étant ainfi affuré de tous côtez contre les diverfions que fon ennemi auroit pu lui caufer, continua fes préparatifs avec de grandes efperances de réuffir dans fes deffeins. Le fubfide que le Parlement lui avoit accordé, ne lui paroiffant pas fuffifant, ou peut-être une partie en ayant été employée à d'autres ufages, il emprunta de l'argent de tous ceux de fes Sujets qui avoient la reputation d'en avoir. Les uns en donnerent gayement : les autres fe laifferent gagner par les flateries du Roi : Quelques-uns craignirent de s'attirer fon indignation, & peut-être quelque violence, 1475. Il leve de l'argent des Sujets fous le nom de Bénévolence. *Biondi, Habington.*

EDOUARD IV. 1475.

s'ils en refusoient. En général, il y en eut peu qui osassent s'en dispenser. Cette espece de subside, levé de cette maniere, reçut le nouveau nom de *Benévolence*, qui faisoit entendre que les Particuliers l'avoient accordé volontairement & de leur bon gré. Cependant, ces emprunts faits sans l'autorité du Parlement, étoient d'une conséquence très dangereuse : mais comme c'étoit pour faire la Guerre à la France, personne n'en murmura. On raconte sur ce sujet, que le Roi lui-même ayant demandé à une riche Veuve, ce qu'elle vouloit lui prêter, elle répondit, qu'elle ne pouvoit refuser vingt livres sterling à un Prince qui empruntoit de si bonne grace. Le Roi, autant satisfait de la politesse de la Dame que de son présent, s'approcha d'elle amiablement & lui donna un baiser, dont elle se sentit si honorée, qu'elle doubla la somme qu'elle avoit promise.

Il destine 3000. hommes pour la Bretagne.

Parmi les Troupes nouvellement levées, il y avoit trois-mille hommes destinez pour le Duc de Bretagne, suivant un Traité secret qu'Edouard avoit fait avec lui. Ce Prince venoit pourtant de changer en une Paix perpétuelle, la Treve qu'il avoit faite avec Louis. Cependant, dès qu'il fut informé de la Ligue conclue entre Edouard & le Duc de Bourgogne, il demanda d'y être admis, mais secretement, de peur de se voir opprimé avant que ses Alliez fussent prêts. C'étoient le Lord Audley & le Seigneur de Duras, qui devoient commander le secours destiné pour le Duc de Bretagne.

Act. Publ. T. XII. p. 12.

Il passe à Calais.

Pag. 13.

Tout étant prêt pour le départ de l'Armée, Edouard alla s'embarquer à Sandwich, le 20. de Juin, après avoir établi le Prince de Galles son Fils, âgé seulement de cinq ans, pour *Gardien* du Royaume en son absence. Un Historien assure, qu'il trouva à Douvre cinq-cens Vaisseaux de transport, que le Duc de Bourgogne y avoit envoyez; à quoi il n'y a pas beaucoup d'apparence. Mezerai dit au contraire, qu'on employa trois semaines à faire passer toutes les Troupes Angloises à Calais; ce qui marque, ou qu'il y avoit peu de Vaisseaux, ou un très grand nombre de Troupes. Philippe de Commines assure, que jamais Roi d'Angleterre n'avoit mené en France une si nombreuse Armée. Mais ce n'est là qu'une hyperbole, ou une maniere de parler peu exacte. Il est certain qu'il s'en fallut bien que cette Armée ne fût comparable, pour le nombre, à celle qu'Edouard III. avoit menée en ce Païs-là un peu avant le Traité de Bretigny (1). Quoiqu'il en soit, il n'est pas facile de savoir le nombre précis des Troupes dont cette Armée étoit composée, puisque les Historiens s'étant contentez de

(1) L'Armée d'Edouard III. étoit de cent-mille hommes. RAP. TH.

marquer celui de la Cavalerie, ont négligé de parler de l'Infanterie. Mais si on en juge par la proportion ordinaire des Armées de ce tems-là, où on comptoit beaucoup plus sur la Cavalerie que sur les Archers à pied, celle-ci ne devoit pas être aussi nombreuse qu'on le prétend, puisqu'il n'y avoit que quinze-cens Lances, & quinze-mille Archers à cheval. D'ailleurs, par le Traité qu'Edouard avoit fait avec le Duc de Bourgogne, il ne s'étoit engagé à fournir que dix-mille hommes. Enfin, on verra dans la suite, qu'il fit la Paix avec Louis, sans même avoir commencé la Campagne, dès qu'il s'apperçut qu'il ne pouvoit pas compter sur le secours du Duc de Bourgogne. C'est ce qu'il n'auroit pas fait sans doute, avant que de s'être rendu redoutable par quelque exploit, s'il eût eu la superiorité qu'on veut lui attribuer.

EDOUARD IV. 1475.

Dès qu'Edouard fut arrivé à Calais, il envoya un Héraut à Louis, pour le sommer de lui restituer tout le Royaume de France, & en cas de refus, pour lui déclarer la Guerre. Louis ayant entendu le Héraut en particulier, lui répondit, qu'il étoit bien informé que ce n'étoit pas de son propre mouvement, qu'Edouard venoit lui faire la Guerre, mais à la sollicitation du Duc de Bourgogne & du Connêtable de S. Pol; & qu'il pouvoit assurer son Maitre, que tous deux le tromperoient. Ensuite, après lui avoir fait quelques questions, qui donnerent lieu au Héraut de lui dire, que quand il auroit à faire quelques Propositions de Paix, il pourroit s'adresser aux Lords *Haward* & *Stanley*; il lui donna trois cens écus, & trente aunes de velours pour faire une robe. Il n'esperoit pas sans doute de tirer de grands avantages du Héraut par cette liberalité, puisque cet homme n'entroit pas dans le Conseil de son Maitre. Mais il vouloit faire comprendre à d'autres de la Cour d'Edouard, ce qu'ils pouvoient attendre de lui pour des services plus importans. Le Héraut ne manqua pas de faire parade de son présent, & de raconter au Lord Haward, qui tenoit le premier rang dans la faveur du Roi, ce qui s'étoit passé entre le Roi de France & lui.

Il fait déclarer la Guerre au Roi de France par un Héraut. *Commines. Biondi, Habington.* Réponse de Louis XI. Présent au Héraut.

Cependant, Edouard s'étant avancé dans la Picardie, où il avoit esperé de rencontrer le Duc de Bourgogne, n'y trouva pas même un seul homme de sa part. Surpris d'un procedé qui lui paroissoit si étrange, il envoya en demander la raison à ce Prince qui étoit encore devant Nuz. Mais, avant que de passer plus loin, il faut nécessairement dire un mot des affaires du Duc de Bourgogne.

Edouard ne reçoit aucune nouvelle du Duc de Bourgogne.

Ce Prince s'étoit attaché au siege de Nuz, dans l'esperance de se rendre maitre de cette Place, & de Cologne même, avant qu'Edouard arrivât en France. Mais l'Empereur s'étant approché du Siege avec une Armée quatre fois plus forte que celle du Duc,

Situation des affaires du Duc de Bourgogne. *Mezerai.*

EDOUARD IV. 1475.

Il s'opiniâtre au Siege de Nuz.

sans pourtant vouloir lui livrer bataille, les assiegeans se trouvoient si harcelez, que le Siege reculoit au-lieu d'avancer. Cependant, par un motif de vaine gloire, le Duc s'opiniâtroit à le continuer, pour faire voir que l'Empereur, avec toutes les forces de l'Empire, n'étoit pas capable de le lui faire lever. Rien ne pouvoit être plus avantageux au Roi de France, ni plus préjudiciable aux affaires du Duc, que cette opiniâtreté hors de saison. Premierement, il se mettoit par là hors d'état d'aller joindre le Roi d'Angleterre. En second lieu, pendant ce tems-là, Sigismond Duc d'Autriche lui enleva le Comté de *Ferette*, & le Duc de Lorraine ravagea le Luxembourg. 3. Aussi-tôt que sa Treve avec la France fut expirée, Louis se rendit maitre de Roye, de Corbie, & de Montdidier. Enfin, quand il n'étoit plus tems, & qu'il ne lui manquoit plus que huit jours pour être maitre de la Place, pressé par les instances qu'on lui faisoit de la part d'Edouard, il consentit qu'elle fût mise entre les mains d'un Légat, pour en disposer selon que le Pape l'ordonneroit. Après la levée de ce Siege, l'Armée du Duc se trouvoit si peu en état de marcher, que bien loin de se hâter d'aller joindre les Anglois, il la mit en quartier de rafraichissement. Ensuite, il partit lui-même en petite compagnie, pour aller trouver Edouard, & s'excuser envers lui. Il étoit difficile que le Roi pût digerer une pareille négligence, dans une affaire si importante. Il commença dès-lors à ouvrir les yeux & à reconnoitre qu'il s'étoit engagé dans cette Guerre pour les interêts d'autrui, au-lieu qu'il avoit cru que c'étoit pour les siens propres. D'un autre côté, les précautions que prenoit le Duc de Bourgogne, de ne laisser entrer que peu d'Anglois à la fois dans Peronne, confirmoient de plus en plus le Roi dans ses soupçons. Enfin, il acheva de se détromper entierement, par la démarche du Connêtable de S. Pol. qui commandoit dans S. Quentin. Ce Seigneur, qui avoit été un des principaux promoteurs de cette Guerre, parce qu'il ne fondoit sa grandeur que sur la division entre le Roi de France & le Duc de Bourgogne, avoit positivement promis de livrer S. Quentin au Roi d'Angleterre. Sur cette assurance, le Duc de Bourgogne voulut mener Edouard dans cette Place, afin qu'ayant un si bon gage entre les mains, il prît un peu de patience. Mais, quand ils en furent proche, on tira le Canon sur eux. En même tems, un corps de Cavalerie qui étoit sorti de la Place, tua quelques Soldats Anglois des plus empressez à vouloir entrer dans la Ville, où ils avoient esperé d'être admis sans difficulté. Il y a beaucoup d'apparence, que le Duc de Bourgogne lui-même fut trompé en cette occasion par le Connêtable. En effet, il n'est nullement vrai-semblable que, de gayeté

Louis lui enleve quelques Places.

Le Duc abandonne le Siege de Nuz.

Il va trouver Edouard sans troupes.

Il est trompé par le Connétable de S. Pol.

de cœur, il eût voulu faire recevoir cet affront à un Prince dont il avoit encore besoin, & qui l'avoit en son pouvoir. Il fit pourtant tous les efforts possibles pour excuser le Connêtable, & pour entretenir les esperances du Roi. Mais voyant que ce Prince n'ajoutoit aucune foi à ses paroles, & qu'au contraire, il lui faisoit de sanglans reproches, il le quitta dès le lendemain, sous prétexte d'aller faire avancer ses Troupes. Peut-être n'étoit-il pas sans quelque crainte, qu'Edouard ne se portât à de fâcheuses résolutions sur son sujet.

EDOUARD IV. 1475.

Il quitte Edouard.

Edouard se voyant ainsi abandonné du Duc de Bourgogne & du Connêtable, & n'apprenant point que le Duc de Bretagne fit aucun mouvement, ni qu'il y eût aucune apparence de voir en France les soulevemens qu'on lui avoit fait esperer, se trouva fort embarassé. Dans ces entrefaites, un Prisonnier François, le seul qu'on eût fait depuis l'arrivée de l'Armée Angloise, ayant été relâché par ordre du Roi, les Lords *Haward* & *Stanley* le chargerent de présenter leurs respects au Roi son Maitre. Ce prisonnier s'étant acquitté de sa Commission, Louis se douta d'abord, que ce n'étoit pas sans dessein qu'on lui faisoit faire ce compliment, se ressouvenant de ce que le Héraut Anglois lui avoit dit touchant ces deux Seigneurs. Il comprit qu'à la Cour d'Angleterre on souhaitoit d'entrer en Négociation, mais qu'on ne vouloit pas faire les premieres démarches. Pour lui qui n'étoit pas si scrupuleux, il résolut de profiter de cette espece d'ouverture. Philippe de Commines dit, qu'il fit habiller en Héraut un certain homme de peu de consideration, mais qui avoit de l'esprit & du bon sens, & qu'après l'avoir bien instruit, il lui ordonna d'aller à l'Armée Angloise, demander un Saufconduit pour des Ambassadeurs, & de s'adresser pour cela aux Lords Haward & Stanley. Ce prétendu Héraut ayant été introduit en la présence du Roi, lui dit, « qu'il avoit ordre du Roi son Maitre de lui représenter, que la » Guerre entre leurs deux Royaumes ne pouvoit qu'être très pré» judiciable à l'un & à l'autre, & que le Commerce reciproque des » deux Nations étoit au contraire, un avantage manifeste qu'elles » devoient souhaiter. Ensuite, il excusa le Roi son Maitre sur les » secours qu'il avoit donnez au Comte de WARWICK, en disant que » ce n'étoit pas pour aucune haine qu'il eût contre Edouard, mais » à cause du Duc de Bourgogne son irreconciliable ennemi. Il » ajouta, que la mauvaise foi du Duc de Bourgogne & du Connê» table étoit si manifeste, qu'il n'étoit pas nécessaire de la décou» vrir, puisqu'il en sentoit assez les effets : Qu'il étoit venu en » armes dans un Païs où il n'avoit ni Places ni amis; & qu'il lui » laissoit juger à lui-même, si la conquête de la France étoit aussi

Qui se trouve embarassé.

Louis XI. lui fait proposer la Paix.

Commines.

Discours du Héraut à Edouard.

EDOUARD IV. 1475.

» facile qu'on avoit voulu le lui faire entendre : Que néanmoins, » le Roi son Maître, sachant qu'un si grand armement n'avoit pu » se faire sans beaucoup de dépense, vouloit bien l'en dédommager » d'une maniere qu'il auroit sujet d'en être content : Que pour » cet effet, il lui demandoit un Saufconduit pour des Ambassadeurs, » avec une suite de cent Chevaux, afin qu'ils pussent traiter » dans un lieu convenable, avec ceux d'Angleterre, d'une Paix » ferme & durable entre les deux Rois, & entre les Sujets de » l'un & de l'autre ».

Dans la disposition où Edouard se trouvoit, la Proposition du Roi de France lui fut très agréable. Ainsi le Héraut fut renvoyé avec un présent, & le Saufconduit qu'il avoit demandé. Le même jour, ou le lendemain, Edouard fit assembler un Conseil, où se trouverent tous les Seigneurs qui l'avoient accompagné à l'Armée, au nombre de dix-huit. Là, d'un consentement presque unanime, il fut résolu que le Lord Haward & deux autres iroient s'aboucher avec les Ambassadeurs du Roi de France, & il leur fut donné un Plein-pouvoir de conclure la Paix à ces conditions : 1. Que Louis payeroit au Roi, dans quinze jours, une somme de soixante & quinze-mille écus, & de là en avant cinquante-mille écus tous les ans, en deux termes, pendant la vie des deux Rois. 2. Que le Roi de France s'engageroit à marier le Dauphin son Fils avec l'ainée ou la seconde Fille du Roi, & de donner à sa Belle-Fille un Douaire de soixante-mille livres de rente annuelle. Moyennant ces deux conditions, les Ambassadeurs avoient pouvoir de promettre au nom du Roi, qu'il s'en retourneroit en Angleterre avec ses Troupes, immédiatement après le payement des soixante & quinze-mille écus : De conclure un Traité d'Amitié & d'Alliance entre les deux Rois, avec promesse de se donner mutuellement du secours, contre leurs Sujets rebelles. Enfin, de signer une Treve pour sept ans.

Edouard assemble un Conseil. 13. Août.

Act. Publ. T. XII. p. 14. 15.

Conditions proposées au Roi de France.

Les Plénipotentiaires des deux Rois, s'étant assemblez tout proche d'Amiens, à une distance à peu près égale des deux Armées, le Traité fut conclu le 28. ou le 29. d'Août, sur le pied qu'Edouard l'avoit souhaité, sans aucun changement considerable. Tout étant ainsi arrêté, on dressa séparément des Actes, sur chaque Article particulier du Traité.

Traité d'Amiens ou de Pequigny.

Act. Publ. T. XI. pag. 15.

Par le premier, les deux Rois s'engageoient à faire vuider tous leurs differens par des Arbitres, savoir, l'Archevêque de Cantorberi, & le Duc de Clarence, de la part du Roi d'Angleterre ; & de la part du Roi de France, l'Archevêque de Lyon, & le Comte de Dunois. De plus, Edouard s'engageoit à quitter les

Terres de France immédiatement après avoir reçu les 75000. écus, sans causer aucun dommage, & à laisser des ôtages pour sureté de sa parole. EDOUARD IV. 1475.

Le second regardoit la Treve de sept ans, dans laquelle étoient compris tous les Alliez des deux Rois, & nommément les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, s'ils le souhaitoient. Pag. 17.

Le troisieme contenoit un engagement réciproque d'amitié & de fraternité entre les deux Rois, & des conventions expresses touchant le Mariage du Dauphin avec Elisabeth Fille d'Edouard. Pag. 19.

Le quatrieme étoit en forme de Lettres-Patentes, par lesquelles Louis s'engageoit à payer tous les ans à Edouard, pendant leurs deux vies, la somme de cinquante-mille écus. C'est ce que les Auteurs Anglois appellent un Tribut, quoique les Lettres-Patentes n'expliquent point sous quel Titre cette pension annuelle devoit être payée. Quelques-uns ont dit, que le tems en fut limité à neuf années. Mais on n'y voit point d'autre limitation, que les vies des deux Rois. Pag. 20.

Enfin, Edouard promit de mettre la Reine Marguerite en liberté, moyennant une rançon de cinquante-mille écus, que le Roi de France devoit payer pour elle, en cinq ans. On trouve, dans le Recueil des Actes Publics, que cette Reine fut effectivement délivrée de sa prison, au commencement de Novembre de cette même année, & que Louis XI. paya exactement la somme promise. Pag. 21.

Le Duc de Bourgogne se brouille avec Edouard.

Le Duc de Bourgogne ayant été informé que les deux Rois commençoient à traiter, partit incontinent de son Armée où il étoit retourné, & fit toute la diligence possible, dans l'esperance de pouvoir prévenir ce coup: mais il trouva que la Treve étoit déja signée. Il en fit à Edouard des reproches sanglans, auxquels Edouard répondit avec la même hauteur, en lui disant pourtant qu'il avoit pris soin de le comprendre dans la Treve. Mais le Duc lui repliqua fierement, qu'il n'avoit pas besoin de sa médiation, & qu'il en faisoit si peu de cas, que s'il vouloit traiter en son particulier, ce ne seroit qu'un mois après qu'il le sauroit arrivé en Angleterre. Ainsi, s'étant séparez très mécontens l'un de l'autre, le Duc se retira dans son Païs. Le Connêtable de S. Pol fit de son côté tous les efforts possibles pour porter Edouard à rompre la Treve, en lui offrant de lui livrer S. Quentin, & de lui prêter une somme de cinquante-mille écus. Mais Edouard n'avoit garde de recommencer la Guerre pour l'amour de lui, ni de se fier à ses promesses, après avoir été si manifestement abusé.

EDOUARD IV. 1475. Conference des deux Rois à Pequigny.

Avant qu'Edouard partît pour s'en retourner en Angleterre, il fut trouvé à propos que les deux Rois eussent ensemble une Conference sur le Pont de Pequigny, ayant une Barriere entre eux. Louis s'y rendit le premier, accompagné du Cardinal de Bourbon & de cinq autres Seigneurs. Edouard y arriva ensuite, n'ayant aussi qu'un petit nombre de Seigneurs avec lui. Après qu'ils eurent tous deux juré d'observer le dernier Traité, Louis dit à Edouard, que s'il vouloit venir à Paris, il tâcheroit de lui procurer d'agreables divertissemens avec les Dames de cette Ville, & que, s'il lui arrivoit de commettre quelque peccadille, il lui donneroit pour Confesseur le Cardinal de Bourbon, qui ne seroit pas des plus rigides. Après quelques railleries semblables, Louis fit signe aux Seigneurs qui étoient avec lui, de se retirer, & les Anglois s'éloignerent aussi de leur côté. Quand les deux Princes furent seuls, ils parlerent assez longtems ensemble, & l'on sut depuis, que leur conversation roula sur le Connêtable, & sur les Ducs de Bourgogne & de Bretagne. Pour le premier, Edouard n'y prenoit aucun interêt. A l'égard du second, Louis lui ayant demandé ce qu'il devoit faire si ce Prince refusoit d'être compris dans la Treve; Edouard lui répondit, qu'il pouvoit faire ce qu'il jugeroit à propos, si le Duc la refusoit après qu'elle lui auroit été offerte encore une fois. Mais par rapport au Duc de Bretagne, il lui dit nettement, qu'il l'assisteroit de tout son pouvoir, s'il étoit attaqué. Louis ne jugea pas à propos d'insister davantage sur ce sujet; enfin, ils se séparerent fort satisfaits l'un de l'autre.

Edouard soutient le Duc de Bretagne.

L'entrevue étant finie, Louis se rendit à Amiens, où le Lord Haward le suivit en qualité d'Otage. Pendant que ce Prince lavoit les mains pour se mettre à table, Haward lui dit à l'oreille, qu'il se faisoit fort de persuader au Roi son Maitre d'aller faire un tour à Paris; à quoi Louis ne répondit rien. Haward retoucha souvent cette même matiere pendant le repas, sans que le Roi fît semblant de l'entendre. Mais dans la suite, il lui fit dire, que la Guerre qu'il alloit avoir avec le Duc de Bourgogne, ne lui permettant pas d'aller à Paris, il étoit fâché de ne pouvoir profiter de l'honneur que le Roi d'Angleterre vouloit lui faire. Philippe de Commines remarque sur ce sujet qu'il n'y avoit rien que Louis craignît tant, que de voir Edouard prendre du goût pour la France ni rien qu'il souhaitât avec tant de passion, que de lui voir tourner le dos pour s'en retourner dans son Isle. Il avoit une telle appréhension qu'Edouard ne se repentît d'avoir consenti à la Treve, qu'il distribua secretement des pensions aux principaux de son Conseil, pour les engager à le maintenir dans la disposition de l'observer. Cet Auteur en pouvoit parler avec certitude, puisqu'il étoit alors au

Louis refuse civilement la visite d'Edouard.

Il donne des pensions à des Anglois.

au service & dans la confidence de Louis. Il ajoute encore, que le Duc de Glocester, qui s'étoit opposé à la conclusion de la Treve, étant allé rendre visite au Roi de France, en fut reçu avec des honneurs extraordinaires, & que le Roi ne négligea rien pour mettre dans ses interêts ceux de la Cour d'Edouard qui avoient quelque crédit. L'Armée Angloise s'étant approchée d'Amiens, Louis en fit tenir les portes ouvertes, & fit dire dans toutes les Hôtelleries, qu'on eût à bien traiter les Anglois qui y viendroient, sans leur demander le payement de la dépense qu'ils y feroient. De plus, il envoya au Roi d'Angleterre, un présent de trois-cens Chariots chargez de vin, pour le distribuer à son Armée, tant il souhaitoit de gagner les cœurs des Anglois, de peur que quelqu'un d'eux ne fit appercevoir Edouard de la faute qu'il avoit faite. C'est ce présent qui a donné lieu à quelques-uns de dire, qu'avec quelques Charretes chargées de vin, il trouva le moyen de renvoyer les Anglois dans leur Isle. Enfin, toutes les craintes de ce Prince s'évanouïrent par le départ des Anglois, qui s'en retournerent, dit un Historien, fort contens de l'or & du vin de France. Il ajoute, que les pensions assignées aux principaux de la Cour d'Edouard, montoient à seize-mille écus par an (1).

Présent de vin à l'Armée Angloise.

Le Duc de Bourgogne ne pouvant se résoudre à demander d'être compris dans la Treve qu'Edouard avoit faite à son insu, fit le mauvais pendant quelque tems, & enfin, il accepta une Treve particuliere que Louis lui fit offrir. Quant au Connêtable, qui avoit joué les trois Princes, & qui avoit été le principal auteur de leur division, il se vit enfin abandonné de tous, & contraint de se retirer dans les Etats du Duc de Bourgogne, sur la foi d'un Saufconduit. Malgré cette sureté, le Duc ne laissa pas de le livrer au Roi de France, qui lui fit trancher la tête. Grande leçon pour ceux qui travaillent à semer la discorde entre les Princes.

Le Duc de Bourgogne accepte la Treve.

Le Connêtable est décapité.

Louis auroit bien souhaité qu'on lui eût ainsi sacrifié le Duc de Bretagne. Mais ce Prince avoit entre ses mains un gage qui obligeoit Edouard à le proteger; sans cela il n'auroit pas eu plus d'égards pour lui, que pour le Duc de Bourgogne. C'étoit le Comte de Richemont, qui, tout absent qu'il étoit, causoit une extrême inquiétude au Monarque Anglois. Si le Duc de Bretagne avoit laissé évader ce Prince, & le Comte de Pembroock son Oncle, ils au-

Raison qui attache Edouard au Duc de Bretagne.

(1) Les principaux Seigneurs de marque qui se trouverent en personne à la Conference de *Bretigny*, furent le Lord *Hastings* Chambellan du Roi, & le Lord *Howard*; les Chevaliers *Jean C*[illegible], *Antoine S. Leger* & *Thomas Montgomery*. TIND.

roient pu avec le tems, remettre ſur pied le Parti de la Maiſon de Lencaſtre, & par là Edouard ſe ſeroit peut-être vu expoſé au hazard d'une treizieme Bataille, pour ſe maintenir ſur le Trône. C'étoit là véritablement la raiſon qui obligeoit Edouard à ſe tenir ferme à l'égard du Duc de Bretagne, & à faire entendre à Louis qui le preſſa extraordinairement, & à pluſieurs repriſes, d'abandonner ce Prince, qu'au contraire, il le défendroit de tout ſon pouvoir.

Cette démonſtration ouverte d'amitié envers le Duc de Bretagne, faiſant juger à Edouard que ce Prince ſeroit bien aiſe d'avoir occaſion de lui en témoigner ſa reconnoiſſance, il lui envoya des Ambaſſadeurs, ſous prétexte de renouveller leur Treve. Il y eut peu de difficultez dans cette Négociation. Le Duc conſentit volontiers à la confirmation de la Treve, quoiqu'elle eût été ſouvent violée de la part des Anglois. Il ſe déſiſta même de la demande de cinquante-mille écus, à quoi il faiſoit monter les dommages que ſes Sujets avoient ſoufferts. Le Roi abandonna de ſon côté les prétentions qu'il avoit ſur lui, pour l'armement qu'il avoit fait en ſa faveur. Tout étant ainſi dans les termes d'une parfaite intelligence entre ces deux Princes, les Ambaſſadeurs s'ouvrirent au Duc ſur le principal ſujet de leur Ambaſſade. Ils lui dirent, que le Roi leur Maitre deſiroit paſſionnément d'achever d'éteindre le feu des Factions, qui avoit été ſi longtems allumé en Angleterre : Que ne reſtant plus aucun Prince de la Maiſon de Lencaſtre, que le ſeul Comte de Richemont, qui étoit en Bretagne, ſon deſſein étoit de le marier avec une de ſes Filles, afin d'unir les deux Maiſons par ce Mariage : Que par cette conſideration, il le prioit de lui envoyer ce Comte, afin qu'il pût lui donner des preuves de ſa bienveillance, & faire par là connoitre à tout ſon Royaume, le deſir ardent qu'il avoit de lui procurer une douce & heureuſe tranquillité.

1476. Edouard demande encore le Comte de Richemont au Duc de Bretagne. *Biondi, Habington. Argentré.*

Le Duc livre le Comte, & s'en repent d'abord.

Le Duc de Bretagne étoit un bon Prince, qui jugeant des autres par ſoi-même, & ne croyant pas qu'Edouard cachât de mauvais deſſeins ſous ces apparences de modération, ordonna qu'on mît le Comte de Richemont entre les mains des Ambaſſadeurs, pour le mener en Angleterre. Quelques-uns pourtant ont dit, qu'une groſſe ſomme d'argent préſentée au Duc par les Ambaſſadeurs Anglois, rendit leurs inſtances plus efficaces. Quoiqu'il en ſoit, ils partirent avec leur proye, pour aller s'embarquer à S. Malo. Mais pendant qu'ils étoient en chemin, un des Conſeillers du Duc lui repréſenta, que, par la démarche qu'il venoit de faire, il ſe couvroit d'une infamie éternelle : Que d'ailleurs ſa conſcience ne pouvoit pas lui permettre de livrer un Prince, qui ſe croyoit en ſureté ſous ſa pro-

tection, à son plus mortel ennemi, qui ne le demandoit que pour le perdre, sous le vain prétexte de vouloir lui procurer un établissement honorable. Qu'il rendroit un jour compte à Dieu de cette action, de quelque couleur qu'il pût la couvrir aux yeux des hommes; & qu'il le conjuroit de bien penser à ce que l'honneur, l'équité, & la Religion demandoient de lui en cette occasion. Soit que ce discours fit comprendre au Duc ce qu'il n'avoit pas bien connu jusqu'alors, ou qu'il excitât dans son ame un remords de la mauvaise action qu'il venoit de faire, il fit partir sur le champ *Pierre Landais* son Favori, pour S. Malo, avec ordre de retirer le Comte de Richemont des mains des Ambassadeurs, s'ils n'étoient pas encore embarquez. Landais arriva justement, dans le tems qu'ils étoient sur le point de monter sur le Vaisseau qui devoit les porter en Angleterre. D'abord, il donna des ordres secrets pour faire évader les deux prisonniers, pendant qu'il seroit lui-même en Conference avec les Ambassadeurs. La Conference étant finie, il se trouva que les deux Comtes s'étoient allé refugier dans une Eglise, d'où Landais prétendit qu'on n'oseroit les arracher. Les Ambassadeurs se plaignirent de cette supercherie: mais après quelques excuses frivoles, il leur répondit enfin nettement, que le Duc son Maitre, ayant fait de nouvelles réflexions sur ce sujet, avoit jugé qu'il ne pouvoit livrer le Comte au Roi, sans faire une tache ineffaçable à son honneur: Que néanmoins, il vouloit bien s'engager à le garder si surement, qu'Edouard n'en recevroit aucun dommage. Les Ambassadeurs ne se trouvant pas les plus forts, se virent obligez de se contenter de cette promesse, qui les consoloit en quelque maniere du chagrin d'avoir manqué leur coup. Ainsi, comme par une espece de miracle, le Comte de Richemont évita le danger où il s'étoit vu exposé, la Providence l'ayant préservé en cette occasion, pour le faire monter un jour sur le Trône d'Angleterre.

Il le retire d'entre les mains des Ambassadeurs.

Le reste de l'année 1576. n'offre rien de remarquable par rapport aux affaires d'Angleterre, qu'une Négociation pour renouveller l'Alliance avec le Danemarc; la mort de l'Archevêque d'Yorck arrivée à Guisnes, où il étoit prisonnier; & quelques autres affaires de peu d'importance. Mais il est nécessaire de parler de celles du Duc de Bourgogne, qui devinrent d'une très grande conséquence, tant pour la France que pour l'Angleterre.

Alliance avec le Danemarc. *Act. Publ. T. XII. p. 25.*

Ce Prince avoit accepté la Treve que Louis lui avoit offerte, moins par la crainte de ses armes, que par l'envie qu'il avoit de porter la Guerre en Allemagne. Il souhaitoit de se venger du Duc de Lorraine, des Suisses, & du Duc d'Autriche: mais c'est ce qui lui auroit été impossible, s'il eût fallu continuer la Guerre contre la France. Dès le mois d'Octobre 1475., immédiatement après qu'il

Affaires du Duc de Bourgogne & ses dernieres Guerres. Comines.

EDOUARD IV. 1476.

eut ſigné la Treve avec Louis XI., il attaqua le Duc de Lorraine, & lui enleva tout ſon Duché ſans trouver beaucoup de réſiſtance, excepté à Nanci, qui ſouffrit un Siege de deux mois. La Lorraine étant conquiſe, il forma le projet d'humilier les Suiſſes, qui avoient oſé ſe déclarer contre lui pendant qu'il étoit occupé au Siege de Nuz. Il prit pour prétexte le tort qu'ils avoient fait à Jaques de Savoye Comte de Romont, en s'emparant de ſes Terres. Ces Peuples qui ne faiſoient pas encore une grande figure dans l'Europe, voyant approcher l'orage qui alloit fondre ſur eux, lui demanderent la Paix avec ſoumiſſion : mais il fut inexorable. Ainſi étant parti de Lorraine au mois de Mars 1476., il paſſa par la Bourgogne, & alla ſe jetter dans le Païs de Vaux, où il prit trois ou quatre Places. Enſuite, il fit le Siege de *Granſon*, où il y avoit ſept ou huit-cens Suiſſes réſolus de ſe bien défendre. Cette Place ayant enfin capitulé, le Duc viola la Capitulation, & fit paſſer la Garniſon au fil de l'épée. Cependant, un Corps de Suiſſes s'avançoit pour ſecourir les aſſiegez : mais il n'arriva pas aſſez tôt. Le Duc, contre l'opinion de ſon Conſeil, réſolut d'aller au-devant de ce Corps, qui étoit encore dans les défilez des Montagnes. Dans ce deſſein, il détacha cent Archers à cheval, pour aller ſe ſaiſir d'un certain paſſage, & il ſe mit lui-même en marche peu de tems après, pour les ſoutenir. Ces Archers, ayant rencontré les Suiſſes qui commençoient à ſortir des montagnes, ſe retirerent en diligence vers le Corps qui marchoit après eux. A cette vue, l'Armée du Duc, s'imaginant que ces Archers étoient pouſſez par les ennemis, fut ſaiſie d'une terreur panique qui lui fit prendre la fuite, ſans qu'il fût poſſible au Duc de la rallier. Il ne perdit que ſept hommes d'armes en cette occaſion : mais tout ſon bagage demeura au pouvoir de ſes ennemis.

Sa déroute à Granſon.

Ce mauvais ſuccès n'étant pas capable de le rebuter, il raſſembla ſes Troupes diſperſées, & les remit bien-tôt en état d'agir. Environ quinze jours après, il ſe remit en campagne, & alla faire le Siege de *Morat*, petite Ville ſituée à quelque lieues de Berne. Cependant, les Suiſſes ayant reçu des ſecours de quelques Princes voiſins, ſe mirent en marche au nombre de trente-mille hommes, pour le combattre. La Bataille ſe donna trois ſemaines après la déroute de Granſon, & le Duc y fut entierement défait, avec perte de huit-mille hommes.

Sa défaite à Morat.

Ce revers accablant étonna tellement ce Prince, qu'il en tomba malade de chagrin. Philippe de Commines aſſure même, que ſon eſprit en demeura un peu troublé. Il ſéjourna pendant ſix ſemaines dans un Bourg nommé la Riviere, où il ſe tenoit comme caché, ſans que perſonne osât entreprendre de lui parler pour le conſoler.

Son eſprit s'affoiblit.

Pendant ce tems-là, beaucoup de Princes qui étoient auparavant ses amis, se déclarerent contre lui. Alors le Duc de Lorraine, voyant que l'occasion étoit favorable, alla se présenter devant Nanci, & prit cette Place à composition, sans que le Duc de Bourgogne se mît en devoir de la secourir. Enfin, lorsqu'il n'étoit plus tems, & qu'elle étoit déja rendue, le Duc de Bourgogne s'en approcha, & son ennemi s'étant retiré, il en entreprit le Siege, où il trouva des difficultez qui lui firent perdre beaucoup de tems, & qui furent cause de sa ruïne. EDOUARD IV. 1476.

Cependant, le Duc de Lorraine assembla des Troupes de tous côtez, Louis XI. lui fournissant l'argent nécessaire pour leur entretien. Quand il se crut assez fort, il s'approcha de Nanci, & alla camper à S. Nicolas, en attendant l'effet des intelligences qu'il avoit dans l'Armée ennemie, avec un Capitaine Napolitain nommé *Campobache*, en qui le Duc de Bourgogne avoit une entiere confiance. La Ville étant déja réduite à l'extremité, le Duc de Lorraine s'avança pour donner Bataille. Alors Campobache quitta tout à coup son Maitre, avec environ deux-cens Lances, & alla trouver son ennemi. En se retirant, il laissa dans l'Armée quatorze hommes qu'il avoit corrompus, qui devoient tâcher de faire prendre l'allarme aux Troupes pendant le Combat, & tuer le Duc de Bourgogne s'ils en trouvoient l'occasion. La Bataille s'étant donnée le 5. de Janvier 1477., l'Armée du Duc de Bourgogne fut mise en déroute, & ce Prince y perdit lui-même la vie, dans la quarante-sixieme année de son âge. Il avoit regné neuf ans & demi, dans des agitations continuelles, occupé, tantôt à se défendre contre les attaques ouvertes ou secretes de Louis XI., tantôt à exécuter des projets au-dessus de ses forces, qui marquoient en lui plus d'ambition & de témerité, que de prudence & de bon conseil.

1477. Sa défaite & sa mort à Nancy.

La mort du Duc de Bourgogne apporta un changement très considerable, non seulement aux affaires des Païs-Bas, mais encore à celles de tous les Princes voisins. On peut même assurer, qu'elle fut la premiere & la principale origine de la plupart des Guerres dont l'Europe a été agitée depuis ce tems-là jusqu'à maintenant. Ce Prince ne laissa qu'une Fille, nommée *Marie*, qui fut héritiere de ses grands Etats, & pour laquelle il étoit entré en quelque engagement de mariage, avec Maximilien d'Autriche, Fils de l'Empereur Frideric. Cette Princesse, âgée de dix-neuf ans, se trouva d'abord non seulement abandonnée de tous les amis du feu Duc son Pere, mais encore exposée à l'avidité de Louis XI., qui lui enleva incontinent la Bourgogne, avec les Villes situées sur la Somme, & qui forma même le projet de la dépouiller de tout le reste de ses Etats. Dans cette pressante nécessité, elle n'avoit aucune autre

Changemens causez par la mort du Duc de Bourgogne.

Louis enleve à Marie une partie de ses Etats. *Mezerai.*

reſſource que les ſecours du Roi d'Angleterre, qui avoit un aſſez grand interêt de s'oppoſer à l'aggrandiſſement de Louis. Mais tout le Conſeil d'Edouard ſe trouvant gagné & corrompu par les liberalitez du Roi de France, Marie ne tira de ce côté-là que des vœux inutiles pour ſa proſperité, & des complimens qui n'aboutirent à rien. Pour comble de malheur, cette jeune Princeſſe ſe vit encore expoſée à la tirannie des Gantois, qui s'étant ſaiſis de ſa perſonne, lui ôterent ſes Conſeillers, firent couper la tête à deux d'entre eux, & lui donnerent un nouveau Conſeil tout compoſé de leurs créatures.

Marie eſt tirannisée par les Gantois.

Pendant ce tems-là, on penſoit à marier la Princeſſe. Les uns vouloient qu'elle épouſât le Dauphin de France. Mais Louis, qui avoit déja pris des engagemens avec Edouard, n'oſoit le mécontenter dans une telle conjoncture. D'autres vouloient lui donner pour Mari le Duc de Gueldre, & quelques autres un Prince Allemand. Il n'y avoit preſque qu'elle ſeule, qui ne fût pas conſultée pour le choix d'un Epoux. Cependant, Louis continuoit toujours ſes conquêtes. Au mois de Mai de l'année 1477., l'Empereur Frideric ayant envoyé des Ambaſſadeurs à Gand, pour renouer la négociation du Mariage de Maximilien ſon Fils avec Marie, la Ducheſſe Douairiere de Bourgogne, Belle-Mere de la Princeſſe, fit prier Edouard ſon Frere d'envoyer des Ambaſſadeurs en Flandre, pour lui aider à négocier cette affaire. Edouard y conſentit. Mais il ne voulut jamais s'engager à donner aucun ſecours à Marie contre le Roi de France, quoique les Flamans & le Duc de Bretagne l'en ſollicitaſſent fortement. Au contraire, il conſentit à prolonger la Treve de ſept ans concluë à Amiens, juſqu'à un an après la mort de l'un des deux Rois. Ainſi, Edouard agiſſoit directement contre les interêts de l'Angleterre, en permettant l'aggrandiſſement de la France, & la ruïne de la Maiſon de Bourgogne. Trois raiſons principales l'empêchoient de ſe brouiller avec la France. La premiere, qu'étant devenu replet & peſant, il ne ſe ſentoit plus gueres propre à ſupporter les fatigues de la Guerre. La ſeconde, que ſes principaux Conſeillers étoient penſionnaires de la France. La troiſieme, qu'ayant accordé la Princeſſe Eliſabeth ſa Fille avec le Dauphin, il ne vouloit faire aucune démarche qui pût porter quelque obſtacle à ce Mariage. Cependant, Louis prenoit un ſoin extrême de l'entretenir dans ces diſpoſitions, en lui payant exactement ſa penſion de cinquante-mille écus, & dix-mille tous les ans pour la rançon de la Reine Marguerite.

On propoſe divers partis pour elle.

Act. Publ. T. XII. p. 42.

Edouard refuſe de l'aſſiſter.

Motifs de la conduite du Roi.

Ainſi Marie de Bourgogne ſe voyant abandonnée de tous ceux qui avoient le plus d'interêt de la défendre, n'eut plus d'autre reſſource que d'épouſer le Prince Maximilien, de qui pourtant elle

Marie épouſe Maximilien d'Autriche.

Mezerai.

EDOUARD IV.

1477.

Louis XI. lui accorde une Treve.

ne pouvoit pas esperer un grand secours. Ce Mariage s'étant fait au mois de Juillet, Louis XI., en consideration de l'Empereur, accorda au nouveau Duc de Bourgogne une Treve d'un an, & lui rendit quelques Places du Haynaut, dont il s'étoit emparé. Peu de tems après, il reçut des Ambassadeurs d'Angleterre, qui venoient pour travailler à régler l'Arbitrage dont on étoit convenu, touchant les differens entre les deux Couronnes. Mais il avoit alors d'autres affaires qui l'empêcherent de penser à celle-ci, & qui l'obligerent à la faire remettre à un tems plus convenable.

1478.

Mort du Duc de Clarence.

Biondi, Habington. Tyrrel, Echard.

Le commencement de l'année 1478. fut assez tranquille, par rapport aux affaires générales dont je viens de parler. Mais dans le même tems, il se passoit à la Cour d'Angleterre des choses qui attiroient toute l'attention du public. C'étoit la mort tragique du Duc de Clarence, sur laquelle il est nécessaire de s'arrêter un moment. Ce Prince étoit altier & ambitieux, peu moderé dans ses passions, d'une humeur inconstante, prenant peu de soin de cacher ses sentimens, & enfin, d'un génie assez borné. Pendant que le Roi son Frere demeura sans être marié, il ne put s'empêcher de concevoir l'esperance d'être un jour sur le Trône, quoiqu'il y eût peu d'apparence qu'Edouard dût toujours vivre dans le célibat. Le Mariage du Roi lui ayant fait perdre cette esperance, il en conçut du chagrin contre le Roi même, & principalement contre la Reine & contre toute sa Famille. Comme il ne prenoit aucun soin de dissimuler son mécontentement, il s'attira l'aversion de la Reine & de ses créatures, qui ne manquerent pas de lui rendre de mauvais offices. Ainsi, Edouard commença peu à peu à le négliger, & ne se mit pas beaucoup en peine de lui procurer les avantages qu'un Roi peut aisément faire trouver à ses Freres. Ce mépris mit ce Prince en si mauvaise humeur, qu'il ne fit point de difficulté de s'unir avec le Comte de WARWICK, pour renverser son propre Frere de dessus le Trône. Il s'en repentit dans la suite, & sa repentance fut le salut d'Edouard, ainsi qu'on l'a vu ci-devant. Il avoit esperé que la recompense suivroit de près un si grand service, ne faisant attention qu'à ce qu'il avoit fait pour le Roi, sans mettre en balance le danger où il l'avoit exposé. Mais Edouard, prévenu contre lui, croyoit au contraire, que le simple pardon de l'injure étoit une recompense suffisante du service qu'il avoit reçu. Ces sentimens lui étoient inspirez par la Reine son Epouse, qui ayant perdu le Comte de Rivers son Pere, pendant la Rebellion, ne pouvoit s'empêcher de regarder ceux qui l'avoient excitée, comme des objets de sa vengeance. D'un autre côté, le Duc de Glocester souffloit secretement le feu de la division, entre ses Freres, autant qu'il lui étoit possible. C'étoit un Prince autant ou plus ambitieux que le Duc de



[illegible]

[illegible] que le Roi [illegible] Gentilhomme [illegible] du Duc de Clarence, [illegible] Gentilhomme [illegible]. La mort de [illegible] causa un si grand [illegible], que dans les premiers transports de sa colere, [illegible] dans le [illegible]. C'est sur cela [illegible] le faire accuser de Trahison, condamner à mort, & executer dans l'espace de deux jours. Quelques-uns ont dit, que son imprecation ne regardoit que celui qui avoit conseillé au Roi de venir chasser dans son Parc. Quoiqu'il en soit, il n'y a point de doute que le but de ceux qui poursuivirent si chaudement ce malheureux Gentilhomme, ne fût d'obliger par là le Duc de Clarence, à faire quelque fausse demarche qui donnat prise sur lui. On connoissoit assez son humeur inconsideree, son naturel altier & impetueux, pour pouvoir s'en assurer. En effet, ce Prince qui etoit alors en Irlande, etant retourné à la Cour, parla fort fierement au Roi sur la mort de son ami, & se plaignit amerement du peu d'egards qu'il avoit eus pour un Frere à qui il étoit redevable de son retablissement sur le Trône.

Enfin,

Enfin, il s'emporta jusqu'à le menacer de s'en venger. Ce ne fut pas encore tout. Après qu'il eut quitté le Roi, il lâcha encore quelques paroles non moins imprudentes, par lesquelles il faisoit entendre que son Frere étoit bâtard, & que par conséquent, il n'avoit aucun droit à la Couronne. Rien n'étant plus conforme aux desirs de ses ennemis, que de le voir ainsi se précipiter dans le piege qu'on lui avoit tendu, ils aigrirent tellement le Roi contre lui, qu'il résolut de le perdre. Pour cet effet, il tint un Conseil tout composé des ennemis du Duc de Clarence, où il fut résolu de le faire arrêter, de l'accuser de Haute Trahison, & de porter l'accusation devant le Parlement qui étoit alors assemblé. Tout cela fut exécuté sur le champ, afin de ne pas donner à ce Prince le loisir de se repentir, & de demander pardon au Roi. En effet, s'il eût eu le tems de se reconnoitre, & qu'il se fût allé jetter aux pieds du Roi son Frere pour lui demander grace, ses discours inconsiderez n'auroient pu être regardez que comme l'effet d'une passion momentanée, qui ne meritoit pas la rigoureuse punition qu'on lui destinoit. Son affaire ayant été portée au Parlement, il y fut accusé de divers crimes compris sous huit Articles, qui portoient : I. Que par des discours séditieux, il avoit tâché d'attirer sur le Roi la haine de ses Sujets, en l'accusant d'avoir injustement fait mourir *Burdett*. II. Qu'il avoit corrompu quelques-uns de ses Domestiques, & d'autres personnes, pour faire répandre ces faux bruits. III. Qu'il avoit dit, que le Roi se servoit de la Necromancie pour apprendre l'avenir. IV. Qu'il avoit accusé le Roi d'avoir fait mourir par le poison, des personnes innocentes qu'il ne croyoit pas pouvoir faire périr par les voyes de la Justice. V. Qu'il avoit avancé, que le Roi n'étoit pas Fils du Duc d'Yorck, mais d'un autre homme que la Duchesse leur Mere avoit reçu dans son lit. VI. Qu'inferant de là, que la Couronne lui étoit dévolue, il avoit fait connoitre le dessein qu'il avoit de s'en emparer, en exigeant de plusieurs personnes un serment de le servir contre tout homme vivant, sans en excepter le Roi-même. VII. Qu'il avoit accusé le Roi, d'avoir employé la Magie pour lui ôter la vie, en le faisant consumer comme une Chandelle. VIII. Enfin, qu'il avoit marqué ouvertement son dessein de détrôner le Roi, en se faisant donner une Copie authentique de l'Acte du Parlement passé pendant l'usurpation du Comte de Warwick, par lequel la Couronne lui étoit adjugée après la mort de Henri VI. & de ses descendans mâles.

Tous les Historiens conviennent, qu'on auroit eu beaucoup de peine à prouver tous ces Articles d'accusation, si le Roi lui-même ne se fût déclaré Partie, & si la Reine & le Duc de Glocester n'eussent secretement agi pour le faire trouver coupable. Quoiqu'il

EDOUARD IV. 1478.

en soit, il fut condamné à mort. Mais il y a dans cet Arrêt une chose bien digne de remarque. C'est qu'un des principaux motifs de sa condamnation fut, qu'il avoit assuré que le Roi n'étoit pas Fils du Duc d'YORCK, & que cela même servit depuis de fondement au Duc de Glocester, pour monter sur le Trône au préjudice des Enfans d'Edouard. On ne peut s'empêcher d'admirer en cela l'aveuglement des hommes, & la justice de Dieu. Edouard se sert d'une fausse accusation pour faire mourir son Frere, & par là il donne lieu à des soupçons qui doivent un jour servir à ruïner ses propres Enfans. Le Duc de Clarence étant condamné, toute la grace qu'il put obtenir du Roi son Frere, fut de choisir lui-même le genre de mort qui devoit l'ôter du monde. Pour éviter de paroitre sur un échafaut, il souhaita d'être étouffé dans un tonneau de malvoisie. Il laissa un Fils nommé Edouard, qui avoit hérité de son Ayeul maternel du titre de Comte de WARWICK; & une Fille nommée Marguerite, qui fut Comtesse de Salisburi. Comme la mort du Duc de Clarence causoit parmi le Peuple une indignation générale, & des murmures très désavantageux au Roi, on prétendit en pouvoir arrêter le cours, en exposant son Corps dans l'Eglise de S. Paul, & en publiant qu'il étoit mort d'un excès de chagrin. Mais cet artifice ne fut pas capable d'en imposer au Peuple, qui n'avoit que trop vu dans la condamnation de ce Prince, les effets terribles de la malice de ses ennemis.

Il est étouffé dans un tonneau de malvoisie. Ses enfans.

Edouard crée son Fils aîné Prince de Galles, & son cadet Duc d'YORCK.

Environ trois mois auparavant, le Roi avoit créé Edouard son Fils aîné Prince de Galles, & Richard son second Fils Duc d'YORCK. Les réjouissances qui se firent à la Cour à cette occasion, marquoient moins la joye des Favoris pour l'élevation de ces deux Princes, que leur satisfaction de voir le projet de la ruïne du Duc de Clarence si près de sa fin. Edouard ne prévoyoit pas, que l'injuste complot qu'il brassoit contre son Frere, étoit le premier degré de la ruïne de ses propres Fils. Si le Duc de Clarence eût vêcu, jamais le Duc de Glocester n'auroit eu la pensée de les sacrifier à son ambition comme il le fit dans la suite (1).

(1) Le corps du Duc de *Clarence* fut enterré à *Tewksbury* dans le Comté de *Glocester*, près de celui de la Duchesse sa Femme, *Isabelle*, Fille & Cohéritiere de *Richard Nevill* fameux Comte de *Warwick*. On dit qu'elle étoit morte de poison, peu de tems avant son Mari, étant grosse. TIND.

Au sujet de la mort du Duc de *Clarence*, M. *de Rapin* cite *Biondi*. Mais il ne cite point les *Actes Publics*. Il est très probable que les huit Articles d'Accusation contre ce Duc ne furent portées au Parlement qu'après la mort de ce Prince. *Dugdale*, dans son *Baronage*, pag. 164. s'exprime en ces termes. « Quiconque lira la grande précipitation des Ennemis du Duc pour le faire » périr, l'indignation générale du Peuple contre le Roi qu'on regardoit

Peu de tems après la mort du Duc de Clarence, le terme que Louis XI. & Edouard avoient pris pour faire décider leurs differens par un Arbitrage, fut encore prolongé, & le Duc de Glocester nommé de la part d'Edouard pour un des Arbitres, à place du Duc de Clarence.

Terme de l'Arbitrage entre Louis & Edouard prolongé. *Act. Publ. T. XII. p.* 52. 61.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, la Treve entre Louis & Maximilien étant expirée, celui-ci entra dans la Bourgogne, & s'y rendit maitre de diverses Places, avec beaucoup de facilité, à cause de l'affection du Peuple pour la Maison de Bourgogne. Selon les apparences, il se seroit dès-lors mis en possession des deux Bourgognes, s'il avoit reçu de l'Empereur son Pere, des secours proportionnez à ses besoins. C'est ce que Louis craignoit beaucoup; & comme il n'ignoroit pas que c'étoit l'interêt d'Edouard d'unir ses forces à celles de Maximilien, il n'oublioit rien de ce qui pouvoit contribuer à l'en détourner. Au mois de Juillet de cette année, il envoya un plein-pouvoir de prolonger la Treve jusqu'à cent ans après la mort de l'un des deux Rois, & de l'engager au payement de la pension annuelle de cinquante-mille écus pendant toute la durée de la Treve. De plus, l'Ambassadeur avoit pouvoir de prolonger pour trois ans, le terme pris pour terminer les differens par les Arbitres, & de promettre pour Louis & pour ses Successeurs, de le prolonger encore de trois en trois ans, jusqu'à ce que tout fût vuidé. L'Ambassadeur étant arrivé à Londres, Edouard nomma des Commissaires pour traiter avec lui, & enfin, le Traité fut conclu sur le pied que Louis le proposoit. Mais ce ne fut que le 15. de Fevrier 1479.

Crainte de Louis XI. *Mezerai.*

Ambassade à Edouard & propositions *Act. Publ. T. XII. p.* 86.

Ce qui retarda un peu cette négociation, fut qu'Edouard vouloit auparavant assurer le Mariage d'Elisabeth sa Fille avec le Dauphin. Pour cet effet, il envoya deux Ambassadeurs en France, avec pouvoir de faire célébrer les fiançailles. Mais apparemment, Louis trouva quelque défaite pour les differer. Cependant, il fit le second payement de dix-mille écus, sur la rançon de la Reine Marguerite.

Louis élude le Mariage du Dauphin avec Elisabeth.

Ibid. p. 89.

Ainsi Edouard, contre ses propres interêts, & contre ceux de son Royaume, se laissoit conduire par le Roi de France, ou plutôt par ses propres Ministres que ce Prince avoit corrompus. Louis ne se contentant pas de le détourner par ses intrigues, d'assister

Offre de Louis

» comme meurtrier de son Frere, sera de mon opinion, que le Duc ne fut » convaincu & condamné au Parlement qu'après sa mort ».

C'est une erreur vulgaire, que le Duc de *Clarence* demanda ce genre de mort, *(d'être étouffé dans un tonneau de Malvoisie)*. Witlock s'exprime plus juste; en ces termes: *Il fut noyé dans un tonneau de vin, comme on croit ; mais non à l'insu du Roi.* Rever W. S.

EDOUARD IV. 1478. à Edouard. *Habington. Biondi.*

la Duchesse de Bourgogne, lui fit encore proposer de partager entre eux les Etats de cette Princesse, en lui offrant pour sa portion la Flandre & le Brabant. Edouard accepta la proposition, mais sous cette condition, qu'en échange des Places qui seroient conquises en Flandre, Louis lui en donnât d'autres dans la Picardie, & particulierement Boulogne. Mais Louis craignoit trop le voisinage des Anglois, pour accepter un tel parti. S'il lui proposoit la conquête de la Flandre, ce n'étoit qu'en vue de l'engager dans une Guerre avec Maximilien & Marie, de peur que tôt ou tard, il ne se repentît de les avoir abandonnez.

1479. Edouard s'adonne aux plaisirs.

Mais Edouard étoit bien éloigné de cette pensée. Bien loin de songer à la Guerre, il s'abandonnoit entierement aux plaisirs, n'ayant en vue que de passer le reste de sa vie dans une molle oisiveté. Cependant, ces plaisirs qu'il recherchoit avec tant de passion, lui coutoient plus que la Guerre la plus onereuse. Ainsi, ses coffres se trouvant vuides, il se servit de plusieurs moyens illégitimes pour extorquer de l'argent de ses Sujets. Celui qui causa le plus de terreur au Peuple, fut de faire accuser des gens riches, de crime de Leze-Majesté, afin de profiter de la confiscation de leurs biens, ou d'en tirer de grosses sommes, en leur pardonnant. Pendant ce tems-là, il entretenoit avec plusieurs Princes, des négociations qui tendoient à lui assurer la continuation de ce repos qu'il aimoit avec tant de passion.

Il amasse de l'argent par de mauvaises voyes.

Négociation avec le Roi de Danemarc.

La premiere de ces négociations étoit avec le Roi de Danemarc, l'Alliance qu'ils avoient contractée ensemble, n'ayant pas été trop bien observée des deux côtez. Enfin, ce Prince ayant envoyé des Ambassadeurs à Londres, l'Alliance y fut confirmée & renouvellée, & un Congrès ordonné à Hambourg, pour y terminer tous les differens. Une des conditions du Traité fut, qu'il ne seroit pas permis aux Anglois de mettre le pied dans l'Isle d'Islande, sans un passeport exprès du Roi de Danemarc.

Traitez entre Louis XI. & Edouard. *Act. Publ. T. XII. p. 101.*

Deux jours après la conclusion de ce Traité, l'Ambassadeur de France & les Commissaires du Roi signerent celui dont il a été parlé ci-devant, par lequel Louis XI. s'engageoit pour lui & pour ses Successeurs, à payer au Roi d'Angleterre cinquante-mille écus tous les ans, tant pendant la vie des deux Rois, que cent ans après, à commencer depuis la mort du dernier mourant. Le lendemain, ils signerent encore un autre Traité qui prolongeoit la Treve, l'amitié & la bonne intelligence entre les deux Rois, pendant toute leur vie & entre leurs Successeurs, pendant l'espace de cent ans, avec promesse de s'assister mutuellement, contre leurs Sujets rebelles. Les autres articles du Traité portoient, que si l'un des deux Princes venoit à être chassé de son Royaume, l'autre seroit

EDOUARD IV. 1479.

obligé de le recevoir, & de lui aider de toutes ses forces à se rétablir. Qu'ils ne feroient aucune Alliance, sans un consentement mutuel. Que le Roi de France ratifieroit ce Traité, & le feroit confirmer & ratifier par les Etats Généraux, & qu'Edouard le feroit aussi approuver par le Parlement. Enfin, que le Mariage du Dauphin avec la Princesse Elisabeth s'accompliroit, ainsi qu'il avoit été arrêté à Amiens; & que par ce nouveau Traité, il n'étoit point dérogé au précedent. On ne trouve point que Louis XI. ait jamais ratifié ce Traité, qui, selon les apparences, n'étoit fait que pour amuser Edouard. Louis savoit bien qu'il n'étoit engagé à rien sans une ratification expresse, laquelle sans doute il avoit résolu de ne pas donner, quoique le Traité ne contînt que les articles qu'il avoit lui-même proposez. C'étoient là des tours de souplesse de Louis XI., contre lesquels il étoit difficile d'être toujours préparé. Avec des Princes de ce caractere, le plus court & le plus sûr seroit, de n'entrer jamais dans une négociation.

Projet d'un Mariage entre Philippe d'Autriche & Anne Fille d'Edouard. *Ibid. p.* 110.

Comme Louis amusoit Edouard du Mariage d'Elisabeth avec le Dauphin, Maximilien se servoit du même moyen pour le mettre dans ses interêts. Quoique Philippe son Fils ne fût âgé que d'un an, il ne laissa pas de proposer à Edouard le Mariage de ce Prince avec Anne sa troisieme Fille. Edouard accepta cette offre, & en attendant qu'on pût convenir des conditions, les deux Princes s'envoyerent réciproquement des Lettres Patentes, par lesquelles ils s'engageoient à ne marier point leurs Enfans sans un consentement mutuel, pendant l'espace de trois ans.

Et de Catherine Fille d'Edouard avec l'Infant d'Espagne. *Act. Publ. T. XII. p.* 110.

Dans le même tems, Edouard pensoit encore au Mariage de Catherine sa quatrieme Fille, avec Jean Infant de Castille & d'Arragon, Fils du Roi Ferdinand & d'Isabelle de Castille. Il paroit même par le Recueil des Actes Publics, qu'il envoya des Ambassadeurs en Espagne pour presser cette Négociation, qui pourtant n'eut aucune suite.

Louis paye exactement la pension.

Cependant, Louis payoit régulierement la pension de cinquante-mille écus, ainsi qu'il paroit par diverses quittances qui se trouvent dans le Recueil des Actes Publics. On voit aussi dans le même Recueil, qu'au mois de Mai 1480., il avoit achevé de payer la rançon de Marguerite.

Il amuse Edouard.

Louis exécutoit volontiers tous les Articles du Traité d'Amiens, excepté celui du Mariage du Dauphin, sur lequel il trouvoit toujours quelque nouvelle défaite, quoiqu'il persistât toujours dans la promesse d'accomplir cet engagement. Edouard, surpris de tous ces délais, assembla sur ce sujet un Conseil extraordinaire, où il fut résolu qu'il envoyeroit des Ambassadeurs à Louis, pour lui demander peremptoirement l'accomplissement de sa promesse, & la Ratification du der-

Qui lui envoye des Ambassadeurs.

EDOUARD IV. 1479.

nier Traité conclu à Londres. Le Lord *Haward*, & *Thomas Langton* Trésorier de l'Eglise d'Exceter, furent choisis pour cette Ambassade. Le premier, qui étoit un des Confidens d'Edouard, étoit selon les apparences le principal de ceux qui s'étoient laissé gagner par les bienfaits du Roi de France.

Louis continue à l'amuser.

Cependant, Louis ne se trouvoit pas peu embarassé. Il avoit donné sa parole à l'égard du Mariage, & s'étoit même engagé par un Traité, quoiqu'il n'eût jamais eu la pensée de l'accomplir. D'un autre côté, son Ambassadeur à Londres avoit signé un second Traité sur le pied qu'il l'avoit lui-même proposé; & néanmoins, il étoit bien résolu de ne le pas ratifier. Son unique but avoit été d'amuser Edouard, de peur qu'il ne se liguât avec l'Archiduc. Pour se tirer de cet embaras, il prit le parti de dissimuler, & de continuer à promettre l'accomplissement du Mariage; pendant que, par des Ambassadeurs qu'il avoit envoyez en Ecosse, il tâchoit de porter Jaques III. à rompre la Treve avec l'Angleterre. Cette Négociation lui réussit selon ses souhaits. Le Roi Jaques se laissoit gouverner par trois Favoris qu'il avoit élevez de la poussiere, & ne prenoit conseil d'aucun Seigneur de son Royaume. Il ne fut pas bien difficile au Roi de France de corrompre ces ames vénales, qui promirent de porter leur Maitre à rompre la Treve avec les Anglois. En effet, bien-tôt après, Jaques fit des préparatifs qui marquoient manifestement son dessein. Edouard, surpris de la rupture qui alloit éclater entre le Roi d'Ecosse & lui, n'eut pas beaucoup de peine à en connoitre l'Auteur. Il dissimula pourtant son chagrin, & se contenta d'ordonner la levée d'une Armée, dont il résolut de donner le commandement au Duc de Glocester son Frere. Ce fut alors seulement qu'il commença à ouvrir les yeux, pour connoitre la mauvaise-foi du Roi de France, qui l'avoit amusé par de fausses promesses, depuis la mort du Duc de Bourgogne. Cependant, quoiqu'il eût laissé échaper les occasions favorables qui s'étoient présentées, il ne laissa pas, quoique trop tard, de penser à la vengeance. C'est ce qui paroit manifestement par plusieurs Pieces du Recueil des Actes Publics, toutes datées de l'année 1480., avant que les Ecossois eussent actuellement rompu la Treve.

Il lui suscite une Guerre de la part du Roi d'Ecosse.

Edouard commence à ouvrir les yeux. Pag. 117.

Ambassade en Castille. Pag. 119.

Premierement, il envoya des Ambassadeurs en Castille, pour reparer certains attentats que les Anglois avoient commis pendant le Gouvernement du Comte de Warwick, contre l'Alliance conclue entre la Castille & l'Angleterre. Quand un Prince propose de lui-même de reparer les torts que ses Sujets ont faits

à une autre Nation, il y a lieu de présumer que ce n'est pas sans avoir quelque autre dessein en vue. Celle d'Edouard, étoit d'engager le Roi de Castille à faire la Guerre à la France, ou du moins, d'empêcher que ce Prince ne donnât du secours à Louis.

Traité avec le Danemarc. *Ibid.*

En second lieu, il ratifia le Traité que ses Ambassadeurs avoient conclu à Hambourg, avec le Roi de Danemarc.

Edouard s'engage à secourir Maximilien & Marie. *Pag.* 123. *Pag.* 127.

3. Il confirma le Traité d'Alliance qu'il avoit fait avec le feu Duc de Bourgogne, & s'engagea envers Maximilien & Marie, à leur envoyer un secours de six-mille-hommes, suivant le Traité. L'Archiduc s'engagea de son côté à lui payer cinquante-mille écus tous les ans; en cas que le Roi de France cessât de lui payer sa pension, & qu'il y eût Guerre entre eux pour ce sujet.

Il arrête le Mariage de sa Fille avec Philippe. *Pag.* 128.

4. Enfin, le Mariage de Philippe Comte de Charolois, Fils de Maximilien & de Marie, avec Anne Fille d'Edouard fut conclu & arrêté avec promesse des deux côtez de le faire accomplir dès que les Parties seroient en âge. Par ce Traité, Edouard, donnoit à sa Fille une Dot de cent-mille écus. Mais par un autre subsequent, cette Dot fut compensée avec la pension annuelle de cinquante-mille écus, que l'Archiduc s'étoit obligé de payer à la place du Roi de France, & ils se quitterent mutuellement l'un & l'autre.

Il s'engage à se déclarer contre Louis, s'il refuse de le prendre pour Arbitre. *Pag.* 133.

Par un autre Traité, Edouard promit de faire ses efforts pour procurer à Maximilien une Treve de la part du Roi de France, de s'offrir lui-même pour Arbitre entre Louis & lui, de faire ses efforts pour être reçu en cette qualité; & si Louis le refusoit, il s'engageoit à se déclarer contre lui. Cette maniere d'agir n'étoit pas trop honnête; mais apparemment, il ne se croyoit pas obligé à plus de bonne-foi que Louis n'en avoit eu à son égard.

Ambassade en France.

Edouard, ayant ainsi règlé ses affaires avec Maximilien & Marie, envoya de nouveau des Ambassadeurs en France, pour presser l'accomplissement du Mariage d'Elisabeth sa Fille avec le Dauphin. Si Louis lui eût donné la satisfaction qu'il demandoit, il y a beaucoup d'apparence qu'il n'auroit pas fait difficulté d'abandonner l'Archiduc. Mais ce Monarque, l'ayant payé à son ordinaire de quelque mauvaise défaite, il fit équiper une Flotte, dont il donna le Commandement à *Jean Midleton*, pour aller au secours de ses nouveaux Alliez.

Flotte destinée pour le secours de Maximilien. *Pag.* 137.

1481. Le Roi d'Ecosse se prépare à la Guerre.

Cependant, le Roi d'Ecosse continuoit ses préparatifs, dans le dessein où il étoit de rompre avec l'Angleterre. Mais avant que de parler du succès de cette Guerre à laquelle Edouard s'étoit si peu

EDOUARD IV. 1481.

attendu, il faut rapporter en peu de mots ce qui se passoit alors en Ecosse, & en quelle situation les affaires de ce Royaume se trouvoient.

Affaires d'Ecosse. *Buchanan.*

Jaques III. qui étoit parvenu à la Couronne à l'âge de sept ans, étant devenu Majeur, s'étoit tellement laissé corrompre par des flateurs, qu'il ne prenoit que sa volonté pour règle de sa conduite. Sans entrer dans un détail peu nécessaire des excès qu'il avoit commis contre ses Sujets, il suffira de dire en un mot, qu'il en étoit regardé comme un véritable Tiran. Il avoit trois Ministres ou Favoris, gens de basse naissance, qui le gouvernoient absolument, & qui n'avoient d'autre vue que de le rendre indépendant des Loix, afin de pouvoir commander eux-mêmes en son nom, avec une autorité despotique. Le Roi avoit deux Freres, savoir, *Alexandre* Duc d'*Albanie*, & *Jean*. Celui-ci, ayant voulu parler trop hardiment de la conduite du Roi son Frere, fut mis en prison, où on lui ôta la vie, en lui faisant ouvrir les veines. Comme les Favoris craignirent qu'Alexandre ne voulût venger sa mort, ils porterent le Roi à le faire enfermer dans un Château.

Jaques opprime ses Sujets.

Il se livre à ses Favoris.

Il fait mourir un de ses Freres, & met l'autre en prison.

Ce fut dans cette conjoncture, que Jaques, haï de son Peuple, & particulierement de la Noblesse, entreprit de rompre la Treve avec les Anglois, sans en avoir le moindre prétexte. Edouard voyoit avec chagrin les approches de cette rupture, qui l'alloit détourner de la Guerre de France, pour laquelle il avoit bien plus de penchant. Cependant, pour ne pas manquer aux précautions nécessaires, il donna ses ordres pour la défense des frontieres, & en même tems, il commit à certaines personnes d'Irlande, le soin de faire une Alliance en son nom avec le Comte de Ross Seigneur des Isles, afin de faire une diversion à son ennemi de ce côté-là.

Edouard se prépare à se défendre.

Au mois de Juin 1481., les Ecossois firent irruption dans les frontieres, avant que l'Armée d'Edouard fût prête. Ils en emporterent quelque butin, & ce fut tout ce à quoi aboutit cette levée de bouclier. Edouard ne se hâtoit point d'envoyer une Armée contre l'Ecosse, tant parce qu'il esperoit toujours de terminer cette affaire à l'amiable, qu'à cause qu'il savoit bien, qu'en l'état où le Roi Jaques se trouvoit, il ne pouvoit pas lui faire beaucoup de mal. Son grand dessein étoit de se venger de Louis XI. Car, quoique ce Prince, avec sa dissimulation ordinaire, fît toujours esperer qu'il accompliroit sa promesse à l'égard du Mariage, & qu'il payât exactement vingt-cinq-mille écus tous les six mois; Edouard comprenoit assez, qu'il n'avoit pas intention de dégager sa parole par rapport au premier Article, & qu'il faudroit en venir à une rupture.

Jaques entre en Angleterre & en emporte quelque butin.

Edouard pense plus à la France qu'à l'Ecosse.

Ce fut dans cette vue qu'il renouvella son Alliance avec le Duc de

de Bretagne, & qu'il conclut le Mariage du Prince de Galles son Fils, avec *Anne* Fille ainée de ce Duc, ou, en cas qu'elle vînt à mourir avant la consommation, avec *Isabelle* sa Sœur Cadette, à ces conditions: Que s'il venoit plusieurs Enfans mâles de ce Mariage, le second, ou celui qui suivroit immédiatement celui qui devroit succeder à la Couronne d'Angleterre, seroit Duc de Bretagne, & feroit sa résidence dans le Païs: Que si le Duc François avoit dans la suite un Enfant mâle né de légitime Mariage, il épouseroit celle des Filles d'Edouard qui conviendroit le mieux à son âge: Que si Edouard n'avoit point de Fille à lui donner, le Duc ne pourroit pas marier son Fils sans le consentement du Roi. Enfin, il fut convenu entre eux, que si le Roi de France faisoit la Guerre au Duc de Bretagne, Edouard envoyeroit au Duc un secours de trois-mille hommes à ses propres dépens. Le Duc s'obligeoit à la même chose, en cas de Guerre entre l'Angleterre & la France.

EDOUARD IV. 1481. riage entre le Prince de Galles & Anne de Bretagne. *Act. Publ. T. XII. p.* 142.

Au commencement de l'année 1482., Edouard renouvella son Alliance avec le Portugal. Peu de tems après, il envoya des Ambassadeurs en Castille, pour y arrêter le Mariage de Catherine sa Fille avec l'Infant. Mais cette affaire ne réussit pas selon ses desirs. Tous ces Traitez, ces renouvellemens d'Alliances, ces projets de Mariages, font voir qu'Edouard avoit dessein de faire la Guerre à la France.

1482. Alliance avec le Portugal. *Ibid. pag.* 145. Négociation pour un Mariage.

Pendant que ce Prince étoit attentif à tout ce qui pouvoit contribuer à l'heureux succès de son entreprise, Alexandre Duc d'Albanie, Frere du Roi d'Ecosse, se sauva de la prison où il avoit été enfermé, & se rendit par Mer en Angleterre, pour implorer la protection du Roi. Outre les raisons générales que tous les Ecossois avoient de se plaindre de leur Souverain, Alexandre en avoit de très particulieres. La mort du Duc son Frere, & son propre emprisonnement, le portoient avec violence à chercher les moyens de se venger; & sans doute, l'ambition ne contribuoit pas peu à exciter sa passion. Les Historiens Anglois & Ecossois ont borné ce desir de vengeance à des vues générales de remettre le Roi son Frere dans le bon chemin, & de se procurer à soi-même la restitution de ses biens. Mais le Recueil des Actes Publics fournit des preuves authentiques du dessein que ce Prince avoit de se mettre en possession du Trône. On y voit un Traité qu'il fit avec Edouard, dans lequel il prenoit le Titre de Roi d'Ecosse, & promettoit de faire Hommage de ce Royaume à la Couronne d'Angleterre. Il s'engageoit encore à rompre l'ancienne Alliance de la France avec l'Ecosse, & d'en faire une avec Edouard contre Louis XI: à ceder *Barwick* à l'Angleterre, & à épouser *Cecile* Fille d'Edouard, accordée avec le Prince Jaques son Neveu, en cas que, par le Jugement de l'Eglise,

Le Duc d'Albanie se sauve en Angleterre. *Buchanan.*

Traité du Duc d'Albanie avec Edouard. 10. Juin. *Ibid. p.* 156.

EDOUARD IV. 1482.

il pût faire divorce avec sa Femme. Que s'il ne pouvoit y réussir, il s'engageoit à ne marier son Fils, qu'avec une Princesse de la Famille Royale d'Angleterre. Edouard s'engageoit de son côté, à l'aider de tout son pouvoir pour se mettre en possession du Trône d'Ecosse. Ce Traité étant signé, Edouard envoya une Armée contre l'Ecosse, sous la conduite du Duc de Glocester son Frere, que le Duc d'Albanie voulut accompagner, mais sans prendre pourtant le Titre de Roi. Apparemment, le Traité dont je viens de parler, étoit un secret qui n'étoit sû que de peu de personnes. En même tems, Edouard donna le commandement d'une Flotte à *Robert Radcliff*, pour agir contre l'Ecosse. Le Duc de Glocester s'étant avancé sur les frontieres des deux Royaumes, s'empara de la Ville de Barwick, & ne voulant point perdre de tems à faire le Siege du Château, il le laissa investi, & marcha droit à Edimbourg.

Le Duc de Glocester marche en Ecosse.

Pag. 157.

Il prend Barwick & investit le Château.

Troubles en Ecosse. Buchanan, Biondi, Habington.

Pendant que le Duc de Glocester s'avançoit à la tête de son Armée, le Roi Jaques, qui avoit entrepris cette Guerre de gayeté de cœur, & sans avoir pris des mesures pour la continuer vigoureusement, ne se trouvoit pas peu embarassé. Le seul moyen qu'il avoit pour résister aux Anglois, étoit d'assembler la Noblesse: mais il n'osoit l'entreprendre, sachant combien elle étoit mécontente de lui & de ses Ministres. Il fallut pourtant s'y résoudre, ou se livrer à la merci des Anglois. Ainsi les Seigneurs ayant été sommez, se rendirent avec leurs Troupes à *Lauther* où le Roi les attendoit. Mais, quelque fût l'extremité où ce Prince se trouvoit réduit, il ne changea point de conduite. Ses trois Favoris étoient son unique Conseil, & personne n'osoit presque l'approcher qu'eux-mêmes, ou leurs créatures. Les Seigneurs, indignez d'une telle conduite, ne voulurent pas laisser passer l'occasion favorable qui s'offroit de se défaire de ceux qui obsédoient le Roi. Après avoir consulté ensemble sur ce qu'ils avoient à faire, quelques-uns d'entre eux se rendirent à l'appartement du Roi, bien accompagnez, & en ayant enlevé les trois Favoris qui s'étoient refugiez dans sa chambre, ils les menerent à l'Armée, où ils les firent pendre sur le champ. Jaques tout épouvanté, craignant qu'on n'attentât aussi sur sa personne, promit de changer de conduite à l'avenir. Mais peu de jours après, il se retira dans le Château d'Edimbourg. Ainsi l'Armée se trouvant sans Chef, se débanda, & les Seigneurs s'en retournerent chacun chez soi.

Le Duc de Glocester se rend maître d'Edimbourg.

Le Duc de Glocester ayant été informé de ce désordre, hâta sa marche vers Edimbourg, & entra dans cette Capitale sans opposition. Il souhaita d'avoir une Conference avec le Roi; mais il ne lui fut pas même possible de lui en faire porter la proposition. Cette obstination à ne vouloir rien écouter, obligea le Duc de Glocester

à faire publier à son de trompe dans tous les quartiers d'Edimbourg, que si avant le mois de Septembre, le Roi d'Ecosse n'observoit pas les Traitez faits avec le Roi d'Angleterre, il mettroit tout le Royaume à feu & à sang. Les engagemens du Roi Jaques consistoient, principalement à observer la Treve, & à rendre l'argent qu'il avoit reçu pour la Dot de la Princesse Cecile, accordée avec le Prince son Fils. A cela le Duc de Glocester avoit encore ajouté, qu'il falloit rappeller le Duc d'Albanie, & lui rendre ses Biens & ses Charges. Jaques, également hors d'état de résister à ses ennemis, & de satisfaire à ses engagemens, ne fit aucune réponse. Cependant, la Noblesse s'étant rassemblée à *Hadington*, envoya des Députez au Duc de Glocester, pour lui faire savoir qu'elle souhaitoit passionnément que le Mariage projetté s'accomplît, & qu'il ne tiendroit pas à elle ni aux Etats du Royaume, que la Treve ne fût exactement observée. Le Duc de Glocester répondit, que le Mariage n'ayant été projetté que pour entretenir une bonne intelligence entre les deux Royaumes, & le Roi Jaques l'ayant rompue de gayeté de cœur, sans avoir été provoqué, il ne savoit pas si le Roi son Frere souhaitoit que ce Mariage s'accomplît: Que cependant, il avoit ordre de se faire rendre les sommes qui avoient été déja comptées sur la Dot de la Princesse: Que, pour ce qui regardoit la Treve, on pouvoit s'assurer qu'elle seroit observée de la part de l'Angleterre, pourvu que le Roi son Frere fût mis en possession du Château de Barwick, ou que du moins, les Ecossois s'engageassent à ne donner aucun secours aux assiegez.

EDOUARD IV. 1482.

La Noblesse d'Ecosse se rassemble & envoye des Députez au Duc de Glocester.

Les affaires étant dans cet état, le Duc d'Albanie demanda un Saufconduit aux Seigneurs Ecossois, & l'ayant obtenu, il alla s'aboucher avec eux. Dans cette Conference il fut convenu, que le Duc d'Albanie seroit fait Régent d'Ecosse: Que les Bourgeois d'Edimbourg s'obligeroient à payer au Roi d'Angleterre, l'argent que Jaques avoit reçu, s'il arrivoit que le Mariage projetté ne s'accomplît pas: Enfin, que le Château de Barwick seroit livré au Duc de Glocester. Pour la sureté particuliere du Duc d'Albanie, l'Archevêque de S. André, l'Evêque de Dunkeld, le Grand Chancelier, le Comte d'Argile, s'engagerent à lui faire donner une Amnistie générale pour toutes sortes de crimes, de quelque nature qu'ils fussent, même pour avoir entrepris de détrôner le Roi, & lui faire rendre tous ses biens. De son côté, le Duc promit de reconnoitre le Roi son Frere pour son légitime Souverain, & de lui prêter serment de fidelité. Cela donne lieu de présumer, que le Traité que ce Prince avoit fait avec Edouard étoit connu en Ecosse, ou que le Duc jugea qu'il étoit à propos de le déclarer, afin de faire mettre cette clause dans l'Amnistie. Cet accord étant conclu, le Duc d'Al-

Le Duc d'Albanie procure la Paix.

Act. Publ. T. XII. p. 160.

EDOUARD IV. 1482.

banie abandonna le projet qu'il avoit fait de se faire placer sur le Trône, soit par une pure génerosité, soit qu'il crût y devoir trouver trop d'obstacles. D'un autre côté, le Duc de Glocester alla passer quelque tems à Newcastle, en attendant que le Roi son Frere lui fit savoir sa volonté, touchant le Mariage de sa Fille.

Jaques III. est rétabli. Il dissimule son ressentiment. *Buchanan.*

Le Duc d'Albanie se trouvant ainsi maitre du Royaume, rétablit le Roi son Frere dans son premier état, sans se reserver autre chose que ses propres Biens, & la gloire de sa génerosité. Jaques content comme on le peut penser, d'en avoir été quitte pour la peur, parut d'abord avoir dessein de se conduire d'une tout autre maniere qu'il n'avoit fait auparavant. Bien-tôt après, il résolut d'aller faire un voyage à Amiens, pour y visiter les Reliques de St. Jean, ou peut-être, pour y prendre de nouvelles mesures avec Louis XI. Mais je ne sai s'il exécuta ce dessein, quoiqu'on trouve dans le Recueil des Actes Publics, un Saufconduit pour lui avec une suite de mille personnes. Quoi qu'il en soit, sa dissimulation ne fut pas de longue durée. Il reprit son premier train de vie, aussi bien que sa haine contre son Frere, & résolut de se défaire de lui. Ce dessein fut tenu si secret, que, quand le Duc en fut enfin informé, il n'eut que le tems de se jetter dans une barque de Pêcheur, & de se sauver dans le Château de *Dumbar*, avec quelques-uns de ses amis. Ce fut de là qu'il envoya en Angleterre le Comte d'Angus & quelques autres, pour renouveller avec Edouard, le Traité qu'ils avoient fait l'année précedente, & qui étoit devenu inutile par l'accommodement qui étoit survenu. Ce Traité fut effectivement confirmé le 11. de Fevrier 1483., avec une addition de certains Articles. Mais la mort d'Edouard, qui arriva bien-tôt après, en empêcha l'exécution. Cependant, le Duc d'Albanie ayant déja remis, selon ce Traité, la Forteresse de Dumbar entre les mains des Anglois, & ne voyant aucune apparence d'être secouru, se retira en France, où il fut malheureusement tué d'un éclat de lance, dans un Tournoi, par le Duc d'Orleans, qui fut depuis Roi de France sous le nom de Louis XII.

Act. Publ. T. XII. p. 170.

Il veut se défaire de son Frere, qui se sauve à Dumbar.

1483. Il renouvelle son Traité avec Edouard. *Pag. 173.*

Il livre Dumbar aux Anglois. Il se retire en France, où il est tué. *Biondi.*

Les affaires d'Edouard prennent un mauvais train par la mort de la Duchesse de Bourgogne. *Mezerai.*

La Guerre d'Ecosse étant terminée, Edouard tourna toutes ses pensées du côté de celle qu'il avoit dessein de porter en France. Mais il s'en falloit bien qu'il se trouvât dans des conjonctures aussi favorables pour se venger de Louis XI., qu'il l'avoit été avant la rupture avec l'Ecosse. Marie Duchesse de Bourgogne étant morte d'une chute de cheval au mois de Mars 1481., l'Archiduc son Epoux se trouva si peu accrédité parmi les Flamans qu'il se vit contraint de souffrir que les Enfans qu'il avoit eus de cette Princesse demeurassent entre les mains des Gantois. Alors

Louis XI. gagne

Louis XI. se servant de toutes ses ruses pour faire craindre aux Flamans la puissance de la Maison d'Autriche, sut agir si adroitement avec les Gantois, qu'il les fit consentir à donner en Mariage au Dauphin son Fils, Marguerite Fille de leur défunte Duchesse, avec les Comtez d'*Artois*, de *Bourgogne*, de *Mâconnois*, d'*Auxerre* & de *Charolois*. Cette Négociation se fit si secretement, qu'Edouard n'en eut aucune connoissance; desorte que Louis continuoit encore à amuser les Ambassadeurs Anglois, même après qu'elle fut terminée selon ses souhaits. La premiere nouvelle qu'ils en eurent, fut l'arrivée de la jeune Dauphine, âgée de deux ans, qui fut amenée à Paris au mois d'Avril 1482. les fiançailles se célebrerent au mois de Juillet. Ce fut un grand sujet de chagrin, & un affront des plus outrageans pour Edouard, qui faisoit appeller la Princesse sa Fille *Madame la Dauphine*. Il avoit peut-être oublié l'affront qu'il avoit lui-même fait à Louis au sujet de son propre Mariage, ou bien il croyoit que l'amour pouvoit l'excuser: mais Louis ne se croyoit pas moins excusé par la Politique, & & par ce que les Rois appellent le bien de l'Etat. Quoi qu'il en soit, Edouard, plein de dépit & de colere, ne s'occupa plus que de la pensée de tirer vengeance de cette injure. Mais il étoit trop tard, les occasions qu'il avoit laissé échaper étant perdues sans ressource. Il ne pouvoit plus compter sur les secours des Flamans, qui venoient de marquer si ouvertement leur attachement aux interêts de la France. Le Duc de Bretagne étoit tombé dans une mélancolie, qui le rendoit incapable d'entreprendre rien de considerable. Le Roi d'Ecosse n'avoit pas sujet d'être content; & tout ce qu'Edouard pouvoit attendre de l'Alliance qu'il avoit faite avec les Rois d'Espagne & de Portugal, étoit qu'ils ne donnassent aucun secours à Louis. Ainsi pour se venger, il falloit qu'Edouard, à l'exemple de Henri V., attaquât la France avec les seules forces de l'Angleterre. Mais il s'en falloit bien que la France ne se trouvât dans les mêmes circonstances, où elle étoit lorsque Henri V. commença la Guerre. Néanmoins, malgré le peu d'apparence qu'il y avoit de réussir dans une semblable entreprise, Edouard ne laissa pas de s'y déterminer. Pour cet effet, il assembla tous les Seigneurs qui se trouvoient à la Cour ou aux environs de Londres, & par un Discours très pathétique, il leur représenta combien la Nation Angloise, & lui-même en particulier, avoient sujet de se ressentir des affronts sanglans que le Roi de France leur avoit faits. Il n'oublia pas de faire valoir les droits que les Rois d'Angleterre avoient sur la Couronne de France. C'étoit par là principalement, qu'il falloit toucher les Anglois. Enfin il ajouta tout ce qu'il crut capable de leur persuader, non

EDOUARD IV. 1483. les Flamans. Mariage du Dauphin avec Marguerite.

Edouard prend la résolution de se venger.

Fâcheuses conjonctures pour lui.

Argentré. Biondi.

Il se prépare pourtant à la Guerre.

Il fait résoudre la Guerre par un Conseil des Seigneurs.

EDOUARD IV. 1483. seulement qu'il étoit nécessaire de faire la Guerre à la France, mais encore, qu'il y avoit lieu d'attendre un heureux succès. Il ne faut pas beaucoup de Rhétorique, pour persuader aux Anglois d'entreprendre une Guerre contre la France. Tous les Seigneurs, d'un commun accord, firent connoitre au Roi, qu'ils croyoient cette Guerre juste & nécessaire, & lui donnerent des assurances qu'ils étoient prêts à employer leurs Biens & leurs Vies pour son service. Le bruit s'étant répandu dans le Royaume, que la Guerre contre la France étoit résolue, on y vit paroitre une joye extraordinaire comme si on y eût reçu la nouvelle de quelque grande victoire.

Mort d'Edouard IV.

Mais, pendant qu'on faisoit les préparatifs de cette importante Guerre qui devoit se commencer au plutôt, Edouard fut attaqué d'une maladie mortelle, qui lui fit connoitre la vanité de ses projets. Dès qu'il se sentit frappé à mort, il regarda d'un autre œil qu'il n'avoit fait auparavant, tout ce qui l'avoit uniquement occupé pendant sa vie, & l'on prétend qu'il donna des marques d'une véritable repentance. Mais dans ces derniers momens, il n'y a que celui qui sonde les cœurs qui puisse parfaitement juger des sentimens que la bouche exprime. Ce Prince mourut le 9. d'Avril, dans la quarante-deuxieme année de son âge, après avoir regné vingt & deux ans & un mois. La cause de sa mort a été diversement rapportée. Quelques-uns ont accusé le Duc de Glocester son Frere, de l'avoir empoisonné. Mais cette accusation n'étant fondée sur aucune preuve, on ne doit pas trop legerement y ajouter foi. Philippes de Commines prétend qu'Edouard mourut de chagrin, de se voir moqué & abusé par Louis XI. Mais on ne peut regarder ce qu'il dit que comme une simple conjecture, d'autant plus que, comme on l'a vu ci-devant, il y avoit déja plus de deux ans que ce Prince étoit convaincu de la mauvaise-foi de Louis. L'opinion la plus probable est, qu'il mourut d'un excès qu'il avoit fait à table, où il tâchoit quelquefois de faire diversion à ses chagrins.

Caractere d'Edouard IV.

Je n'ai parlé jusqu'ici que des Actions d'Edouard IV. qui ont le plus éclaté, à cause de leur liaison avec les affaires publiques. Il faut à présent dire quelque chose de sa personne, & le faire un peu mieux connoitre par ses qualitez de corps & d'esprit, bonnes ou mauvaises. Mais auparavant, je ne puis m'empêcher de remarquer encore une fois, qu'il faut être sur ses gardes à l'égard des Historiens qui ont parlé de ce Prince, aussi bien que de Richard III. son Frere. La plupart ont écrit dans un tems où le Trône étoit occupé par des Princes de la Maison de Lencastre, qui étoient très jaloux de leurs droits, & qui n'auroient pas volontiers souffert qu'on leur eût porté quelque atteinte, ou qu'on eût loué les Rois de la Maison d'Yorck. Ceux qui ont écrit ensuite, lorsque les Guerres Civiles

étoient déja oubliées, ont copié ce qu'ils ont trouvé dans ces premieres Histoires, & ont souvent donné pour vrai, ce qui n'étoit qu'un effet des préjugez ou de la Politique des premiers Historiens. Pour moi qui n'ai aucun interêt de noircir la reputation de ce Prince, j'ai tâché d'éviter cet excès, sans dissimuler pourtant, ni ses fautes ni ses mauvaises qualitez.

Lorsqu'Edouard monta sur le Trône, il étoit un des hommes les mieux faits d'Angleterre, & peut-être de l'Europe. C'est ce dont tout le monde convient. Sa bonne mine, son air libre & dégagé, ses manieres affables, prévenoient d'abord tout le monde en sa faveur. Ces qualitez, jointes à un courage intrépide, lui acquirent parmi le Peuple, une estime & une affection, qui lui furent très utiles dans plusieurs circonstances de sa vie. Philippes de Commines assure qu'il fut redevable de son rétablissement sur le Trône, à l'inclination que les principales Dames de Londres avoient pour lui. Mais ç'auroit été peu de chose, s'il n'eût pas eu aussi l'affection de leurs Maris, & en général, de la plupart des Anglois. S'il n'avoit pas compté sur l'estime & sur l'affection du Peuple, il n'auroit jamais osé tenter de se rétablir sur le Trône avec le secours de deux-mille hommes, dont la plupart étoient étrangers. Pendant un certain tems, il fut extremement liberal : mais dans la suite, il devint avare, moins par son propre naturel, que par la nécessité de fournir aux dépenses excessives à quoi ses plaisirs l'engageoient. Quoiqu'il eût beaucoup d'esprit, & un jugement solide, il ne laissa pas de faire plusieurs grandes fautes. La premiere fut, lorsqu'il se laissa surprendre par le Comte de Warwick. Mais celle-ci fut en quelque maniere reparée, par l'habileté & la promptitude avec laquelle il sut se tirer d'entre les mains de l'Archevêque d'Yorck. La seconde fut de donner sa confiance à des gens qui le trahissoient, & qui étoient vendus à la France. La troisieme, de s'être laissé si longtems abuser par Louis XI., qui étoit universellement décrié pour sa mauvaise-foi. La plupart des Historiens ont extremement aggravé cette derniere, parce qu'ils ont ignoré que dès l'année 1480., il commençoit à prendre des mesures pour faire la Guerre à Louis, ainsi qu'il paroit par les diverses Pieces du Recueil des Actes Publics, qui ont été citées. On lui attribue encore deux autres fautes, mais qu'on peut plus facilement excuser. La premiere est, d'avoir interrompu pour une modique somme d'argent, la Guerre qu'il avoit déja commencé contre la France, dans un tems où il pouvoit se flater de l'esperance d'un heureux succès. Mais si l'on examine bien les circonstances de cette affaire, on jugera aisément, qu'étant abandonné des Ducs de Bourgogne & de Bretagne ses Alliez, il y auroit eu de la témerité à poursuivre avec ses seules forces l'exécution

Fautes attribuées à Edouard.

EDOUARD IV. 1483. nom de Charles VIII. Dans la suite, elle épousa Henri VII. Roi d'Angleterre.

Cecile, qui avoit été accordée au Prince d'Ecosse, épousa le Lord Wells, & ensuite, après la mort de celui-ci, un autre dont j'ignore le nom. Elle mourut sans postérité.

Anne avoit été accordée avec Philippe, Fils de Maximilien d'Autriche, & de Marie de Bourgogne. Mais ce Mariage n'ayant point eu d'effet, elle épousa Thomas Howard Duc de Norfolck, de qui elle eut deux Fils qui moururent sans postérité.

Brigide fut Religieuse.

Marie, qui avoit été promise au Roi de Danemarc, mourut à Greenwich, avant que son Mariage fût solemnisé.

Catherine, que le Roi son Pere avoit voulu donner à l'Infant d'Espagne, eut pour Epoux, Guillaume Courtney Comte de Devonshire, à qui elle donna un Fils qui fut fait Marquis d'Exceter, sous le Regne de Henri VIII.

Anachronisme des Historiens dans ce Regne.

Il faut remarquer sous ce Regne, que, dans les Histoires Angloises, il y a un Anachronisme continuel d'une année, & quelquefois de deux, depuis l'an 1474. jusqu'à la fin (1).

(1) *Edouard IV.* fut enterré à *Windsor*. On vit fleurir sous son Regne plusieurs hommes illustres, entre autres, *Thomas Littleton*, Juge des Plaidoyers communs; & *Jean Fortescue*, Juge & Chancelier d'Angleterre. Ce fut l'an 1483, dernier de ce Regne, que nâquit *Thomas Parr*, du Comté de *Shrop*, remarquable par la longueur de sa vie, puisqu'il la poussa jusqu'à l'an 1635. Il fut cette même année amené à Londres par le Comte d'*Arundel*, comme une grande rareté: il y mourut après avoir vêcu sous le Regne de dix Rois & Reines, âgé de cent-cinquante-deux ans. TIND.





EDOUARD V.

Dix-septieme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.



APRÈS la mort d'Edouard IV., le Prince son Fils ainé âgé de douze à treize ans, fut proclamé Roi sous le nom d'Edouard V. Le Regne de ce Prince fut court & infortuné : si toutefois on ne doit pas plutôt regarder comme un Interregne, les deux mois & douze jours pendant lesquels il porta le Titre de Roi, & qui ne furent employez qu'à le priver de la Couronne, avant même qu'il l'eût solemnellement reçue. Cependant, comme, durant ce peu de tems, il a été généralement reconnu pour Souverain de l'Angleterre, les Historiens n'ont pas fait difficulté de le mettre au nombre des Rois. Toute la matiere de ce Regne ne consiste que dans les moyens que le Duc de Glocester mit en usage pour déposseder le jeune Roi son Neveu, & pour se placer lui-même sur le Trône. Mais, avant que d'entrer dans le détail de ces abominables intrigues, il est nécessaire de faire connoitre la situation où la Cour d'Angleterre se trouvoit avant la mort d'Edouard IV.

EDOUARD V. 1483. Edouard V. est proclamé. Avril.

Elisabeth Woodville, qui de Sujette étoit devenue Reine, par son Mariage avec Edouard, tenoit le premier rang à la Cour, tant par les prérogatives communes à toutes les Reines, que par son crédit. Depuis le commencement de son Mariage, elle avoit acquis

Etat de la Cour avant la mort d'Edouard IV.

sur l'esprit du Roi son Epoux, un empire qu'elle conserva jusqu'à la mort de ce Monarque. Sa naissance, du côté de son Pere n'avoit rien de fort distingué. Mais sa Mere, qui avoit été Femme du fameux Duc de Betfort, étoit de la Maison de Luxembourg, illustre par les Princes, les Rois, & les Empereurs, qu'elle avoit donnez à l'Europe. Ainsi, en considerant Elisabeth de ce côté-là, on ne doit pas trouver étrange qu'elle eût le cœur élevé, & qu'elle se crût aussi digne de commander, que les plus grands Seigneurs d'Angleterre. Cependant, comme la qualité de Reine ne lui donnoit aucun droit de se mêler des affaires publiques, elle sut se l'attribuer par un autre endroit, savoir, par l'ascendant qu'elle prit sur le Roi son Epoux. Quoique ce Prince lui fît de fréquentes infidelitez, elle les souffroit avec une extrême patience, & ne lui témoignoit jamais le chagrin qu'elles lui causoient. Edouard charmé de se voir en liberté de suivre ses inclinations, sans être exposé à de continuels reproches, payoit cette moderation par toutes sortes de complaisances, dont la Reine sut bien profiter. L'élevation du Chevalier Woodville son Pere à la Dignité de Comte de Rivers, & le Mariage de son Frere avec la plus riche Héritiere du Royaume, furent les premieres preuves qu'elle donna de son crédit. Ensuite, Edouard accumula les honneurs & les richesses dans cette Maison, jusques-là qu'il voulut marier le Comte Antoine son Beau-Frere, avec une Sœur du Roi d'Ecosse, ainsi qu'on le voit dans le Recueil des Actes Publics. Ensuite, lorsque le Prince de Galles fut en âge d'avoir un Gouverneur, ce fut le même Seigneur, devenu Comte de Rivers, qui fut chargé de cet important Emploi. La Reine n'oublia pas ses propres Enfans, qu'elle avoit eus de son premier Mariage avec le Chevalier Gray. Thomas Gray son Fils ainé fut fait Marquis de Dorset, Gouverneur de la Tour, & Garde des Trésors du Roi. Richard Gray son Frere fut élevé à la Dignité de Baron, & eut une Charge considerable auprès du Prince de Galles.

Deux Partis à la Cour, de l'ancienne & de la nouvelle Noblesse.

Si la Reine avoit borné ses bienfaits à ses Fils, à son Pere, & à son Frere, on n'auroit pas eu sujet de le trouver fort étrange. Mais on ne peut disconvenir qu'elle n'eût abusé de son crédit, en faisant honorer de la Dignité de Pairs, un grand nombre de gens qui n'auroient eu aucun droit d'y prétendre, s'ils n'eussent pas été appuyez de sa faveur. C'est ce qui donna lieu à la distinction qu'on faisoit en ce tems-là, entre l'ancienne & la nouvelle Noblesse. Mais si cette distinction faisoit peu d'honneur à celle-ci, ce désavantage étoit bien recompensé par les Charges honorables & lucratives que la Reine lui procuroit. Peu à peu, elle avoit comme banni l'ancienne Noblesse de la Cour, où l'on ne voyoit presque plus que des Seigneurs de la nouvelle création, tous attachez à la Reine. Il en étoit à peu

près de même dans tout le reste du Royaume, où les Emplois les plus importans n'étoient possedez que par ceux que la Reine connoissoit dévouez à son service. Son but étoit de se conserver par là son crédit, pendant la vie du Roi son Epoux; & si elle lui survivoit, de s'assurer le Gouvernement du Royaume sous le nom du Prince son Fils, quand il seroit sur le Trône. Mais, par une fatalité assez ordinaire aux projets les mieux formez, ce fut précisément ce qui causa sa propre ruïne, & celle de sa Famille.

EDOUARD V. 1483.

Cette Princesse s'étant ainsi ouvertement déclarée contre les anciennes Maisons, il est aisé de comprendre qu'elle n'en étoit pas aimée. Aussi prenoit-elle tous les soins possibles pour empêcher que les Seigneurs qu'elle n'aimoit pas n'eussent l'oreille du Roi. Cependant, il n'avoit pas été en son pouvoir de bannir de la Cour trois Seigneurs de l'ancienne Noblesse que le Roi son Epoux affectionnoit, parce qu'ils lui avoient rendu de grands services. C'étoient *Henri Stafford* Duc de Buckingham, *Guillaume Hastings*, & *Thomas Stanley*.

Le Roi protege la nouvelle Noblesse.

Chefs de l'ancienne Noblesse.

Le premier, qui étoit d'une très ancienne Maison, avoit encore l'avantage d'être descendu d'une Fille de Thomas de Woodstock Duc de Glocester, l'un des Fils d'Edouard III., & possedoit la Charge de Grand Connêtable.

Le Duc de Buckingham.

Le Lord Hastings étoit Grand Chambellan. Le Roi avoit une particuliere affection pour lui, à cause de sa constante fidelité, dont il lui avoit donné des preuves dans le tems de son adversité, particulierement lorsqu'il s'étoit vu obligé de se sauver en Hollande. Ce Seigneur étoit très attaché à la personne du Roi, mais il n'aimoit point la Reine; s'il lui rendoit quelques devoirs, ce n'étoit qu'avec repugnance, & uniquement par complaisance pour le Roi son Maitre.

Le Lord Hastings.

Le Lord Stanley, d'une ancienne Famille, se trouvoit dans les mêmes dispositions. Il étoit dévoué au Roi, sans faire beaucoup sa Cour à la Reine.

Le Lord Stanley.

Les Maitresses du Roi tenoient aussi un rang considerable à la Cour, à cause de l'ascendant qu'elles avoient sur son esprit. Il y en avoit trois principales, entre lesquelles, Madame *Shore* est la seule qui ait eu quelque part aux évenemens de ce nouveau Regne. C'étoit la femme d'un Bourgeois de Londres, qu'Edouard avoit débauchée & enlevée à son Mari. Elle étoit d'une beauté surprenante, & en même tems, d'une génerosité peu commune aux personnes de ce caractere. Le Roi l'aimoit autant pour son naturel, que pour sa beauté. Il ne lui entendoit jamais dire du mal de personne; & jamais il ne s'étoit apperçu qu'elle eût tâché de le prévenir contre qui que ce fût. Si elle l'importunoit quelquefois, ce n'étoit que pour lui de-

Madame Shore Maitresse d'Edouard IV.

EDOUARD V. 1483.

mander des faveurs pour des malheureux tombez dans quelque disgrace. Quand elle avoit rendu service à quelqu'un, elle dédaignoit d'en recevoir aucune recompense, ne voulant point donner lieu de croire qu'elle eût agi par ce motif. Aussi n'avoit-elle amassé que peu de bien, en comparaison de ses semblables, dont l'avidité ne peut jamais être assouvie.

Dissimulation du Duc de Glocester.

Le Duc de Glocester, Frere du Roi, se trouvoit assez embarassé entre les deux Partis qui s'étoient formez à la Cour & dans le Royaume. L'unique moyen de plaire au Roi, étoit de faire la Cour à la Reine. Mais d'un autre côté, le Duc comprenant que le but de la Reine étoit de se rendre Maitresse du Gouvernement si le Roi venoit à manquer, ne pouvoit s'attacher à elle, sans perdre l'affection de l'ancienne Noblesse dont il pouvoit avoir un jour besoin. Comme il étoit d'un esprit naturellement dissimulé, il prenoit le parti de faire publiquement la Cour à la Reine; mais en secret, il prenoit des liaisons avec le Duc de Buckingham, le Lord Hastings & le Lord Stanley.

Il n'est pas nécessaire de parler beaucoup des deux jeunes Princes Fils du Roi, dont l'aîné n'avoit qu'un peu plus de douze ans, & le Duc d'Yorck son Frere, neuf ans, quand le Roi leur Pere mourut.

Edouard IV. envoye son Fils ainé dans le Païs de Galles.

Il suffira de dire pour la suite, qu'avant qu'Edouard IV. fût atteint de la maladie qui le coucha dans le tombeau, il avoit envoyé le Prince son Fils ainé, avec le Comte de Rivers son Gouverneur, dans le Païs de Galles, pour y appaiser quelques Troubles qui s'y étoient élevez. Le jeune Duc d'Yorck étoit demeuré à la Cour, avec la Reine sa Mere.

Edouard voyoit avec quelque chagrin, les deux Partis qui s'étoient formez dans la Cour. Mais son amitié pour la Reine ne lui permettant pas de tenir la balance égale, il ne prit aucun soin d'en prévenir les suites. Tandis qu'il se porta bien, il crut que, pendant sa vie, il seroit toujours maitre de tous les deux, & qu'en fortifiant la nouvelle Noblesse, il empêcheroit qu'après sa mort, l'ancienne ne pût rien faire au préjudice de la Reine & de ses Enfans. Mais quand il se trouva proche de la mort, il regarda cette division avec d'autres yeux. Il considera, qu'il ne laissoit pour appui à sa Famille, que de nouvelles Maisons qui n'avoient pas eu le tems de se bien établir, & qui ne tiroient leur crédit & leur puissance que de sa faveur, dont elles

Reconciliation des deux Partis avant la mort d'Edouard IV.

alloient être bien-tôt privées. Cette pensée l'affligeant sensiblement, il chercha en soi-même les moyens de reparer la faute qu'il avoit faite; & dans l'état où il se trouvoit, il n'en trouva point de meilleur, que de porter les deux Partis à se reconcilier pour l'amour de lui. Foible moyen, qui ne pouvoit que difficilement produire l'effet qu'il en attendoit. La consideration pour un Roi

mourant, que l'ancienne Noblesse n'avoit jamais aimé, n'étoit gueres capable d'éteindre la haine & la jalousie qu'elle avoit conçue contre les Parens de la Reine, & qui malheureusement n'avoit été que trop fomentée. Cependant, avant que d'expirer, ce Prince eut du moins la satisfaction de voir cette reconciliation, qui lui parut sincere, à cause de la promptitude & de la gayeté apparente avec laquelle les deux Partis consentirent à son desir. Le Comte de Rivers étant absent, la Reine sa Sœur s'engagea pour lui; & le Marquis de Dorset son Fils aîné, comme représentant la Famille de Gray, embrassa le Duc de Buckingham, & le Lord Hastings, qui étoient les Chefs du Parti contraire. Le Duc de Glocester étant alors à Yorck, pour les affaires du Roi, ne se trouva pas en état de mettre des obstacles à cette reconciliation, qui en effet lui auroit été très préjudiciable, si elle eût été sincere.

Mesures des deux Partis pour se saisir du Gouvernement.

Dès qu'Edouard eut les yeux fermez, les deux Partis, oubliant les protestations d'amitié qu'ils venoient de se faire mutuellement, ne penserent qu'aux moyens de gagner l'avantage l'un sur l'autre. Cependant ils convinrent, d'un commun accord, de faire proclamer le Fils aîné du Roi défunt, sous le nom d'Edouard V. Cela fait, chacun de son côté, prit les mesures qu'il crut les plus propres pour parvenir à son but. Tout dépendoit de se rendre maîtres de la personne du Roi, afin de pouvoir gouverner en son nom. La Reine esperoit de maintenir, & même d'augmenter son autorité, pendant la Minorité du Roi son Fils; & l'autre Parti se voyoit perdu sans ressource, si ce jeune Prince étoit une fois entre les mains de sa Mere. Cependant, jusqu'alors tout l'avantage se trouvoit du côté de la Reine. Immédiatement après la mort du Roi son Epoux, elle avoit dépêché un Courier au Comte de Rivers son Frere, pour lui en porter la nouvelle. En même tems, elle lui avoit écrit, qu'elle croyoit absolument nécessaire qu'il levât des Troupes dans le Païs de Galles & aux environs, afin de pouvoir conduire en sureté le nouveau Roi à Londres, pour y être couronné.

Ils conviennent de proclamer Edouard V. Avril.

La Reine fait lever des Troupes pour conduire le Roi à Londres.

D'un autre côté, le Duc de Buckingham & le Lord Hastings envoyerent un Exprès au Duc de Glocester, pour lui donner avis de la mort du Roi, & des mesures de la Reine. En même tems ils lui représenterent, qu'étant Oncle paternel du Roi, le Gouvernement du Royaume lui appartenoit, pendant la Minorité: mais que, s'il ne prévenoit la Reine, ce seroit en vain qu'il espereroit de pouvoir dans la suite obtenir la justice qui lui étoit due. Enfin, qu'à tout évenement, ils lui offroient un Corps de

Buckingham & Hastings incitent le Duc de Glocester à se saisir de la personne du Roi.

EDOUARD V. 1483.

mille Soldats bien armez, & prêts à marcher au premier commandement.

Il est assez difficile de juger, si, avant la mort d'Edouard IV. le Duc de Glocester avoit pensé à monter sur le Trône, au préjudice de ses Neveux. Mais il y a peu de sujet de douter qu'il ne formât ce projet, dès le moment qu'il apprit que le Roi son Frere ne vivoit plus: toutes les démarches qu'il fit depuis ce tems-là paroissoient trop des suites & des dépendances d'un plan dressé pour parvenir à ce but. Quant au Lord Hastings, il est certain que son unique intention étoit d'ôter le Gouvernement à la Reine & à sa Famille. L'attachement qu'il avoit toujours eu pour Edouard IV., ne lui auroit jamais permis d'entrer dans le complot de détrôner le Prince son Fils. Pour ce qui regarde le Duc de Buckingham, sa conduite est plus équivoque. Outre la haine qu'il avoit pour la Reine & pour sa Famille, il avoit toujours eu pour le Duc de Glocester des égards particuliers, qui peuvent donner lieu de soupçonner qu'il s'étoit engagé d'abord avec lui, dans le dessein de le placer sur le Trône. Cependant, les Historiens ne lui attribuent du moins dans le commencement de ce Regne, que le même dessein qu'avoit le Lord Hastings, c'est-à-dire, d'ôter à la Reine le Gouvernement de la personne du Roi & du Royaume. Quoi qu'il en soit, le Duc de Glocester ayant reçu la nouvelle de la mort du Roi, renvoya incontinent l'Exprès, avec ordre de prier le Duc de Buckingham & le Lord Hastings, de se rendre à Northampton pour conferer avec lui.

Ils ne pensent qu'à ôter le Gouvernement à la Reine.

Discours du Duc de Glocester à ses amis.

Ces deux Seigneurs & quelques autres de leur Parti s'étant trouvez au rendez-vous, le Duc de Glocester leur fit un long Discours tendant à leur faire voir le danger qui pendoit sur leurs têtes, si la Reine s'emparoit du Gouvernement. Il leur dit qu'ils se verroient exposez à la discretion d'une Femme impérieuse, & des deux Familles de Rivers & de Gray nouvellement élevées par le Roi son Frere, qui ne se croiroient jamais dans une parfaite sureté, que par la destruction de celles qu'ils regardoient comme leurs rivales & leurs ennemies. Que le feu Roi les avoit retenues par son autorité, dans certaines bornes; mais que dès qu'elles se seroient emparées de l'Autorité Souveraine, au nom du jeune Roi, rien ne seroit capable d'arrêter leur insolence. Il ajouta, que personne n'avoit ni plus de droit, ni plus d'interêt que lui, de prendre soin des affaires du Royaume, pendant la Minorité du Roi, son Neveu. Que tout le monde savoit l'attachement extrême qu'il avoit toujours eu pour le Roi, son Frere; & qu'ainsi, la tendre affection qu'il avoit pour ses Enfans, ne lui permettoit

pas

pas de les abandonner à la discretion de ceux qui n'avoient jamais témoigné avoir d'autre vue que leur propre agrandissement. Que par ces raisons, il étoit résolu de s'employer avec zèle à procurer de tout son pouvoir le bien du Royaume & la gloire de son Neveu, principalement en lui faisant donner une Education qui le rendît capable de marcher sur les traces de ses glorieux Ancêtres. Mais qu'il ne pouvoit se promettre d'exécuter un pareil projet, sans l'assistance des bons Anglois, & particulierement de ceux à qui il parloit, qui sans doute n'avoient, comme lui, d'autre vue que le bien & la gloire du Royaume. Qu'il les avoit assemblez pour consulter avec eux sur ce qu'il avoit à faire dans cette occurrence, étant résolu de ne faire aucune démarche que par leurs avis.

Résultat de la Conference.

Ce Discours ayant été applaudi, tous ces Seigneurs entrerent dans une sérieuse Consultation touchant les moyens qu'il falloit employer pour se rendre maitres de la personne du Roi. Il étoit trop difficile de réussir par la force. Non seulement le Comte de Rivers avoit déja assemblé un bon nombre de Troupes, mais même il lui auroit été facile de conduire le Roi à Londres, avant qu'ils fussent en état de l'empêcher. D'ailleurs, ils auroient donné trop de prise sur eux, si, sans qu'il parût aucune nécessité, ils avoient commencé si-tôt à prendre les armes. Cette démarche n'auroit pas manqué de mettre le Peuple dans le parti de leurs ennemis, & auroit été regardé comme tendant à mettre des obstacles au Couronnement du Roi. Ces considerations firent prendre aux Seigneurs assemblez, la résolution de se servir de la ruse. Pour cet effet, ils convinrent qu'ils continueroient à faire paroitre un zèle extrême pour la personne du Roi, afin d'ôter à la Reine tout prétexte de lever des Troupes, ou de tenir sur pied celles que le Comte de Rivers avoit assemblées. Que le Duc de Glocester tâcheroit de lui persuader de congédier ces Troupes, comme inutiles. Que si ses efforts réussissoient, on tâcheroit de se rendre maitres du Roi, avant qu'il arrivât à Londres. Que si, au contraire, la Reine s'obstinoit à garder ces Troupes, on tâcheroit de l'amuser par des Négociations, jusqu'à ce qu'on fût en état de s'opposer ouvertement à ses desseins.

Le Lord Hastings retourne à Londres.

La Conference étant finie, le Lord Hastings retourna promptement à Londres où sa présence étoit nécessaire, à cause du grand crédit qu'il avoit dans cette Ville. Immédiatement après, le Duc de Glocester écrivit à la Reine une Lettre de condoléance sur la mort du Roi, dans laquelle il lui témoignoit une affection extrême pour le jeune Prince qui lui succedoit, & une estime extraordinaire pour elle. Après ce début il lui disoit, « qu'il voyoit avec

Lettre du Duc de Glocester à la Reine.

EDOUARD V. 1483.

» beaucoup de joye tous les cœurs réunis dans les mêmes senti-
» mens, ce qui lui faisoit esperer que le Roi son Neveu passeroit
» sa Minorité dans une tranquillité parfaite. Que pour lui il con-
» tribueroit de tout son pouvoir à maintenir les Sujets dans l'obeïs-
» sance qu'ils devoient à leur Souverain, en leur donnant lui-mê-
» me l'exemple d'une soumission sans bornes. Qu'il ne doutoit pas
» qu'elle ne contribuât aussi de son côté, à faire joüir tous les
» Ordres des Sujets, de la douceur & du repos à quoi ils avoient
» raison de s'attendre. Que pour cet effet, il prenoit la liberté de
» lui conseiller de faire tous ses efforts pour dissiper les anciennes
» jalousies entre les Grands, & de confirmer par sa prudence, la
» reconciliation qui s'étoit faite avant la mort du Roi son Epoux.
» Que son avis étoit, qu'indépendamment de toute affection ou
» partialité, on tâchât de recompenser le mérite, en quelque Su-
» jet qu'il se trouvât, afin que personne ne pût justement se plain-
» dre d'avoir été négligé par de purs interêts de Parti. Que c'étoit
» à cela qu'on devoit travailler principalement, de peur qu'en
» agissant d'une autre maniere, on ne fît renaitre des divisions qui
» devoient être ensevelies dans un éternel oubli. Qu'à ce propos, il
» ne pouvoit s'empêcher de lui dire, qu'ayant appris que le Comte
» de Rivers faisoit amas de Troupes pour conduire le Roi à Lon-
» dres, il en avoit été surpris, vu qu'il ne paroissoit pas qu'il y
» eût la moindre nécessité. Qu'il étoit véritablement convaincu,
» qu'elle n'avoit que des intentions pures: mais que néanmoins,
» il étoit à craindre qu'on ne donnât d'autres interpretations à
» cette démarche. Que des Troupes assemblées sous le prétexte
» frivole de pourvoir à la sureté du Roi, dans un tems où per-
» sonne ne paroissoit se mettre en devoir de le troubler, ne pou-
» voient que causer des soupçons au Parti contraire nouvellement
» reconcilié. Que les précautions que plusieurs Seigneurs pren-
» droient sans doute de leur côté, pour se mettre à couvert des maux
» qu'ils croiroient avoir sujet de craindre, étoient des suites na-
» turelles & infaillibles de ces soupçons. Qu'ainsi, pour éviter un
» danger qui n'avoit aucun fondement, & par une précaution
» non nécessaire, on hazardoit de mettre tout le Royaume en
» trouble. Que quand une fois ces soupçons se seroient fortifiez,
» & qu'il y auroit dans le Royaume deux Armées sur pied, Dieu
» seul savoit ce qui en pourrroit arriver. Que par ces raisons,
» dont elle comprenoit bien sans doute la force, il lui conseil-
» loit de faire congédier ses Troupes, afin que tous les Grands du
» Royaume pussent aller, sans crainte & sans soupçon, rendre
» leurs respects à leur jeune Souverain, & contribuer, chacun
» selon son pouvoir, à maintenir la paix & l'union dans l'Etat ».

La Reine donne dans le piege.

La Reine eut assez d'imprudence pour suivre ce conseil, dont elle n'appercevoit pas le venin. Elle crut devoir d'autant mieux s'y conformer, qu'il venoit d'un Beau-Frere, qui avoit toujours été attaché aux interêts du Roi, & qui se montroit encore très zèlé pour elle, & pour ses Enfans. Pendant la vie d'Edouard IV., le Duc de Glocester avoit toujours rendu ses devoirs à la Reine avec assiduité, de sorte qu'elle n'avoit aucun lieu de le soupçonner. D'ailleurs, il n'y avoit pas dans sa Lettre un seul mot, qui pût faire comprendre qu'il eût dessein de lui disputer le Gouvernement. Enfin, elle consideroit, que ce Prince ne pouvoit aspirer à la Couronne, sans supplanter deux Neveux & cinq Nieces, qui n'étoient pas en son pouvoir. Cela seul auroit été capable de dissiper ses soupçons, quand même elle auroit pu en concevoir contre lui. Ainsi, se croyant suffisamment appuyée, puisque le Duc de Glocester témoignoit un si grand attachement à ses interêts, elle écrivit au Comte de Rivers son Frere, qu'elle trouvoit à propos qu'il congédiât ses Troupes, de peur de causer des jalousies sans nécessité. Le Comte obeït incontinent à cet ordre, & n'ayant gardé que les Domestiques du Roi, il se mit en chemin pour le mener à Londres.

Le Comte de Rivers mene le Roi à Londres sans troupes.

Le jeune Roi étant arrivé tout proche de Northampton, les Ducs de Glocester & de Buckingham, qui avoient fait entrer jusqu'à neuf-cens hommes armez dans cette Ville, allerent au-devant de lui, & le saluerent avec beaucoup de respect. En s'entretenant avec le Comte de Rivers, ils lui firent entendre que la Ville de Northampton étoit si pleine d'Etrangers, & si mal pouvue de vivres & d'autres commoditez, qu'il seroit difficile à leur suite & à celle du Roi, d'y loger ensemble sans s'incommoder. Ensuite, ils lui conseillerent de mener coucher le Roi à *Stony-Strafford*, qui n'est qu'à douze mille plus loin sur le chemin de Londres. Ils ajouterent, que pour eux, ils retourneroient à Northampton, & qu'ils se trouveroient le lendemain auprès du Roi, avant qu'il partît. En se séparant, l'un deux proposa au Comte d'une maniere libre & dégagée, comme si la pensée lui en étoit venue sur le champ, d'aller loger cette nuit avec eux à Northampton, pour y prendre quelque heure de divertissement, pendant que le Roi, se reposeroit à Stony-Strafford. Le Comte n'ayant aucun soupçon de leur dessein, se laissa gagner à cette amiable invitation. Il fut même bien aise d'avoir occasion de cimenter leur mutuelle reconciliation par cette marque de confiance.

Le Duc de Glocester & ses amis vont au-devant du Roi.

Ils trouvent le moyen de le mener à Northampton.

Ces trois Seigneurs étant arrivez à Northampton, passerent une partie de la nuit à table, dans une parfaite intelligence, en se faisant réciproquement des protestations d'amitié & des offres de

Ils le caressent beaucoup.

EDOUARD V. 1483.

service. L'heure de se coucher étant arrivée, le Comte de Rivers se retira dans son appartement. Mais les deux autres passerent le reste de la nuit à consulter ce qu'ils avoient à faire, depuis que le Comte de Rivers s'étoit mis imprudemment entre leurs mains. Leur Conference étant finie, ils se firent donner les Clefs de la Maison où ils étoient logez, sous prétexte qu'ils ne vouloient être devancez par qui que ce fût, dans le dessein où ils étoient de se rendre les premiers auprès du Roi. Pour plus grande précaution, ils avoient fait sortir de la Ville un bon nombre de leurs gens, afin de battre l'estrade sur le chemin de Stony-Strafford, & d'arrêter tous ceux qu'ils rencontreroient, sans distinction. A la pointe du jour, ils se trouverent prêts à monter à cheval, pendant que le Comte de Rivers étoit encore couché. Cependant, quelqu'un de ses gens l'ayant éveillé, & informé que les Ducs de Glocester & de Buckingham étoient prêts à partir, & qu'on ne permettoit à personne de sortir de la Maison, il s'habilla promptement, pour leur aller demander raison de ce procedé. Mais il les trouva dans une disposition bien differente de celle où il les avoit laissez quelques heures auparavant. A son approche, ils commencerent à le quereller, en lui disant que c'étoit lui qui avoit aliené l'affection du Roi de ses plus fideles Sujets, ajoutant, qu'ils sauroient bien l'empêcher de continuer à l'avenir de semblables pratiques. Le Comte se mettoit en devoir de leur répondre avec douceur à cette accusation. Mais, sans vouloir l'écouter, ils le donnerent en garde à quelques-uns de leurs gens, & monterent incontinent à cheval, pour aller joindre le Roi.

Et puis le font arrêter.

Ils vont trouver le Roi & font arrêter Richard Gray Fils de la Reine, avec deux Chevaliers.

Ils trouverent ce jeune Prince tout prêt à partir & après lui avoir fait la reverence, ils remonterent à cheval pour l'accompagner. Avant qu'ils fussent hors de la Ville, ils chercherent querelle au Lord Gray Frere uterin du Roi, & lui reprocherent que conjointement avec le Marquis de Dorset son Frere & le Comte de Rivers son Oncle, il avoit formé le projet de se rendre maitre de la personne du Roi. De plus, que le Marquis de Dorset avoit enlevé de la Tour, les Trésors que le feu Roi lui avoit donnez en garde. Le Roi prit alors la parole, & dit que, pour ce qui regardoit le Marquis de Dorset, il n'en pouvoit rien dire; mais qu'il vouloit bien répondre de la conduite du Comte de Rivers & du Lord Gray, puisqu'ils avoient toujours été avec lui, sans l'avoir jamais quitté. A cela le Duc de Buckingham répondit, qu'ils n'avoient eu garde de donner connoissance de leurs complots à Son Altesse, mais qu'ils n'en étoient pas moins certains. En même tems il donna ordre à ses gens d'arrêter le Lord Gray, avec les Chevalier *Vaughan* & *Hawse*; & au-lieu d'avancer vers Lon-

dres, il fit reprendre au Roi le chemin de Northampton. Le même jour, ou le lendemain, les deux Seigneurs & les Chevaliers prisonniers furent conduits au Château de Pontfract, dont le Gouverneur dépendoit du Duc de Glocester. Le Roi parut fort sensible à la disgrace de son Frere & de son Oncle, aussi bien qu'à la violence qu'on faisoit à sa propre personne. Mais il n'avoit aucun moyen pour se tirer d'entre les mains de ces nouveaux Gouverneurs, que ses larmes qui couloient en abondance, & dont ils ne faisoient pas grand cas. Cependant, ils ne laissoient pas de lui rendre exterieurement tous les devoirs qu'on a coutume de rendre aux Souverains afin d'éblouir le Peuple par ces marques de respect & de soumission.

Edouard V. 1483.

Ils les font mener à Pontfract.

Ils se saisissent du Roi.

Ces nouvelles étant portées à la Reine, lui firent connoitre la faute qu'elle avoit faite de se fier au Duc de Glocester. Elle soupçonna d'abord que ce Prince n'en demeureroit pas là, & qu'il avoit formé des desseins encore plus pernicieux pour la Famille Royale. Ainsi, se trouvant privée, du secours de son Frere & de ses Enfans, aussi bien que de leurs conseils, elle ne trouva point d'autre ressource, que de se retirer, avec le Duc d'Yorck son Fils, & le reste de sa Famille, dans l'Azyle de Westminster.

La Reine se retire dans l'azyle de Westminster avec ses Enfans.

Le Lord Hastings, qui étoit alors à Londres, haïssoit la Reine ainsi qu'il a été déja remarqué; mais il aimoit le Roi & toute la Famille d'Edouard IV. A la vérité, il étoit entré dans le complot des Ducs de Glocester & de Buckingham : mais ce n'avoit été que dans la pensée qu'il ne tendoit qu'à empêcher la Reine de se rendre maitresse du Gouvernement, ce qu'il trouvoit juste & raisonnable. Il apprit pendant la nuit ce qui s'étoit passé à Northampton & incontinent il en fit porter la nouvelle à l'Archêveque d'Yorck, qui étoit Grand-Chancelier. En même tems, il lui fit dire, qu'il n'y avoit aucun sujet de s'allarmer; que la personne du Roi étoit en sureté, & qu'en peu de tems, ce qui venoit d'arriver tourneroit au bien du Royaume. L'Archevêque, s'étant levé dans le même instant alla voir la Reine, & fit porter le Grand-Sceau avec lui. Il trouva cette Princesse, dans un état lamentable, assise sur le plancher, déplorant son sort & celui de ses Enfans, pendant que ses Domestiques étoient occupez à transporter dans l'Azyle les meubles qui lui étoient nécessaires. Il fit tout son possible pour la consoler, en lui disant ce que le Lord Hastings lui avoit fait annoncer. Mais il la trouva peu disposée à croire qu'il pût venir rien de bon de la part d'un tel ennemi. Alors le Prélat voulant lui donner quelque esperance, lui dit, qu'il n'y avoit rien à craindre, pour la personne du Roi, puisque le Duc d'Yorck,

L'Archevêque d'Yorck lui donne des marques de son attachement.

EDOUARD V. 1483.

son Frere, étoit hors du pouvoir de ceux qu'elle regardoit comme ses ennemis. Il ajouta, que s'ils avoient, l'audace de faire mourir le Roi, ou de donner la Couronne à quelque autre, il lui promettoit qu'il couronneroit incontinent le Duc d'Yorck. Enfin, pour lui donner toutes les assurances de fidelité qui dépendoient de lui, il laissa le Grand-Sceau entre ses mains. Mais, dans la suite, ayant fait réflexion à la faute qu'il avoit faite, de s'être déchargé d'un gage si précieux, que le feu Roi lui avoit confié, il l'envoya reprendre dès qu'il fut de retour chez lui.

Tumulte à Londres, appaisé par Hastings.

Cependant, toute la Ville de Londres étoit en trouble. Plusieurs Bourgeois avoient même pris les armes, ne sachant à quoi pourroient aboutir les nouvelles qu'on venoit de recevoir, qui, selon les apparences, étoient fort exagerées. Le Lord Hastings, comprenant qu'une émeute dans Londres pourroit rompre les mesures de ses amis de Northampton, se rendit incontinent dans la Cité, & comme il avoit beaucoup de crédit parmi les Bourgeois, il leur assura, qu'il n'y avoit rien à craindre pour le Roi : Qu'à la vérité, le Comte de Rivers, le Lord Gray, & quelques autres avoient été arrêtez, pour avoir conspiré d'ôter la vie au Duc de Glocester, & au Duc de Buckingham ; mais que leur Procès se feroit dans les formes, & selon les Loix ; Qu'au reste, ce n'étoit pas un sujet qui dût faire prendre les armes aux Bourgeois de Londres ; & qu'il étoit à craindre pour eux, qu'ils ne fussent recherchez à cause de ce tumulte, s'ils ne les quittoient avec la même promptitude qu'ils les avoient prises. Les Bourgeois sachant que le Lord Hastings pouvoit être bien informé, à cause qu'il étoit dans le parti du Duc de Buckingham se retirerent chacun chez soi, ne voulant point prendre part aux querelles des Grands.

Le Roi est mené à Londres.

Peu de tems après, les Ducs de Glocester & de Buckingham menerent le Roi à Londres ; en lui rendant tous les honneurs dûs à sa Dignité. Pendant tout le voyage, ils faisoient répandre le bruit, que le Comte de Rivers & les autres prisonniers de Pontfract avoient voulu les tuer ; & leurs Domestiques faisoient voir au Peuple des barils pleins d'armes, qu'on disoit avoir été trouvez parmi le bagage des Conjurez. La nouvelle du respect extraordinaire, avec lequel le Roi étoit servi, ayant devancé son arrivée à Londres, cette Ville en devint beaucoup plus calme, parce qu'on avoit lieu de croire qu'il n'avoit été fait aucun attentat, ni contre sa Personne ni contre sa Dignité. A son approche, le Peuple sortit en foule pour le recevoir, & ce jeune Prince entra dans la Ville, accompagné d'un grand nom-

bre de Seigneurs, & particulierement du Duc de Glocester, qui marchoit la tête nue derriere lui. On le mena loger au Palais de l'Evêque, afin de marquer aux Bourgeois la confiance qu'on avoit en eux, & de faire voir qu'on ne pensoit qu'à sa sureté. Cette conduite, dissipa entierement les soupçons que l'affaire, arrivée à Northampton, avoit fait concevoir contre le Duc de Glocester.

EDOUARD V. 1483.

Le Duc de Glocester convoque un grand Conseil.

Les rejouïssances pour l'heureuse arrivée du Roi étant finies, il fallut penser à regler le Gouvernement pendant cette Minorité, qui devoit durer sept ans. La voye la plus naturelle auroit été de convoquer un Parlement. C'est ainsi qu'on en avoit usé après la mort de Henri V. Mais comme, pendant l'assemblée du Parlement toute autre autorité auroit cessé, jusqu'à ce que le Gouvernement eût été règlé, le Duc de Glocester ne jugea pas à propos de se dépouiller de celle qu'il avoit acquise en s'emparant de la personne du Roi. Véritablement, il auroit pu esperer que le Parlement lui auroit conferé la Dignité de Protecteur du Royaume, puisqu'il étoit le seul Prince du Sang, capable de tenir les rênes du Gouvernement. Mais, en même tems, on n'auroit pas manqué de confier à d'autres qu'à lui, la garde & l'éducation du jeune Roi. C'est une maxime constante & très conforme à l'équité, de ne pas confier un Roi mineur aux soins de ceux qui peuvent profiter de sa perte. Mais c'étoit ce que le Duc de Glocester craignoit sur toutes choses. Il vouloit demeurer maitre de la personne du Roi, sans quoi il lui auroit été trop difficile d'exécuter ses desseins. Ces considerations lui firent juger qu'il étoit plus convenable à ses interêts de convoquer un grand Conseil, & de n'assembler le Parlement que quand il se seroit assuré de la Couronne. Ce Conseil étant, pour la plus grande parti, composé de l'ancienne Noblesse & des amis du Duc de Glocester, déclara ce Prince *Protecteur du Roi & du Royaume*, usurpant par là un droit qui n'appartenoit qu'au Parlement. Mais, comme je l'ai déja plusieurs fois remarqué, il est plus facile de faire approuver au Parlement ce qui est fait, que de le porter à faire ce qu'on veut.

Il est déclaré Protecteur du Roi & du Royaume.

Conduite équivoque du Protecteur.

Les deux démarches que le Duc de Glocester venoit de faire, l'une en s'emparant de la personne du Roi, l'autre en se faisant déclarer Protecteur, étoient comme les deux premiers degrez par lesquels ce Prince prétendoit monter sur le Trône. Il y avoit dans chacune, un bon & un mauvais côté. Premierement, après la mort d'Edouard IV., la Reine & ses Parens n'ayant aucun droit de se saisir du Gouvernement du Royaume, personne ne pouvoit trouver étrange que le Duc de Glocester eût pris auprès du Roi, le rang que sa naissance lui donnoit. Mais la supercherie & la violence dont il avoit usé envers les

EDOUARD V. 1483.

Parens de la Reine, pouvoient donner lieu de soupçonner qu'il n'eût formé de plus hauts projets. En second lieu, rien n'étoit plus naturel que de voir l'Oncle du Roi, Protecteur du Royaume. Mais en même tems, l'affectation de se faire conferer cette Dignité, sans avoir daigné assembler le Parlement, & d'avoir fait joindre à la Charge de Protecteur du Royaume, celle de Protecteur du Roi, qui devoit en être séparée, étoit une démarche extraordinaire qui pouvoit causer de justes soupçons. Cependant, on n'en connut la conséquence, que quand il ne fut plus tems de la prévenir. Mais, de peur que ces irrégularitez ne fissent ouvrir les yeux à beaucoup de gens, le Duc prenoit soin de se cacher sous le voile d'un zèle extraordinaire pour les interêts du Roi son Neveu, & d'un grand respect pour sa personne.

Changemens à la Cour.

Dès que ce Prince fut déclaré Protecteur, il ôta le Grand Sceau à l'Archevêque d'Yorck qui lui en avoit donné un prétexte très plausible, & en confia la garde à l'Evêque de Lincoln. Le Duc de Buckingham & le Lord Hastings furent confirmez dans leurs Charges: mais il se fit de grands changemens dans tous les autres Emplois, où le nouveau Protecteur mit de ses créatures, à la place de celles de la Reine qui les occupoient auparavant. Quoique le Lord Hastings ne fût pas dans sa confidence pour ce qui regardoit le principal dessein, il ne désesperoit pas de le gagner quand ses affaires seroient plus avancées. D'ailleurs, ce Seigneur étoit ennemi mortel de la Reine & de sa Famille, & il avoit un grand crédit dans Londres. Cela suffisoit pour ce tems-là, puisque, sans le savoir, il pouvoit aider au Protecteur à exécuter ses projets, qu'il n'étoit pas encore tems de découvrir.

Raison pour conserver le Lord Hastings.

Le Protecteur propose au Conseil de tirer le Duc d'Yorck d'entre les mains de la Reine.

Pour pouvoir travailler avec quelque apparence de succès au dessein que le Duc de Glocester se proposoit, il falloit nécessairement avoir le jeune Duc d'Yorck entre ses mains, aussi bien que le Roi son Frere. Il auroit été inutile de détrôner le Roi, ou de l'ôter du monde, tandis que le Duc d'Yorck auroit été hors d'atteinte: ç'auroit toujours été à recommencer. Pour venir à bout de ce dessein, il proposa dans le Conseil, s'il ne seroit pas nécessaire de retirer le Duc d'Yorck d'entre les mains de la Reine, pour le mettre auprès du Roi son Frere. Il fit sur ce sujet un assez long discours, où, après avoir témoigné un zèle extraordinaire pour la Famille Royale, & avoir confirmé ce qu'il disoit par un grand serment, il étala les raisons qui demandoient qu'on ôtât ce jeune Prince à la Reine. La premiere étoit « qu'on ne pouvoit regarder que comme un affront » fait au Gouvernement, la retraite de cette Princesse dans un Azyle, » sans qu'il parût qu'elle eût aucun juste sujet de craindre ni pour » elle, ni pour sa Famille. En second lieu, que son but ne pouvoit

» être que d'émouvoir le Peuple, en lui faisant accroire que le Roi » étoit en danger, puisqu'on ne pouvoit tirer aucune autre consé- » quence de cette conduite. Que par cette raison, il étoit nécessaire » de désabuser le Peuple de cette pensée, en retirant le Duc d'Yorck, » & en le faisant élever selon sa qualité. Que plus la malice de la » Reine étoit visible, plus il falloit tâcher d'en prévenir les effets. » Qu'il étoit manifeste qu'elle tendoit à former dans le Royaume un » Parti capable de la rendre maitresse des affaires, comme elle l'avoit » été sous le dernier Regne. Que ce n'avoit pas été sans peine & sans » un grand bonheur, qu'on s'étoit délivré du Gouvernement impé- » rieux de cette Princesse & de sa Famille; mais que si le Roi venoit » à mourir, on se retrouveroit plongé dans les mêmes calamitez, » puisqu'elle avoit le légitime Successeur en son pouvoir. D'un autre » côté, qu'il étoit nécessaire de faire attention à ce que pourroient » dire les Etrangers, quand ils sauroient que, dans le tems même » qu'on couronneroit un des Fils d'Edouard IV., l'autre se croiroit » obligé de se tenir dans un Azyle. Qu'il seroit honteux au Gouver- » nement de se laisser ainsi braver par une Femme, qui avoit entre- » pris de faire regarder le Conseil du Roi comme ennemi de la Famille » Royale. Que d'ailleurs, le Roi étant jeune & ayant besoin de quel- » que divertissement, on ne pouvoit lui donner de compagnie plus » agreable que celle de son Frere, & qu'il n'y avoit point de raison » pour les tenir séparez. Enfin il ajouta, qu'il seroit indécent de pro- » ceder à la cérémonie du Couronnement, en l'absence du Duc » d'Yorck qui étoit la seconde personne de l'Etat, & qui ayant un » droit manifeste d'y assister, ne pouvoit en être privé sans injustice. » Par toutes ces raisons, il conclut qu'on envoyât des Députez à la » Reine, pour la prier de rendre le Duc d'Yorck au Roi son Frere. » Il ajouta, qu'il croyoit que le Cardinal Archevêque de Cantorberi » étoit la personne la plus propre pour cette députation. Que si, » malgré toutes les raisons que ce Prélat lui allegueroit, elle s'obsti- » noit à vouloir garder le jeune Prince avec elle, en persistant dans » ses soupçons mal fondez, il ne voyoit point de raison qui dût » empêcher le Conseil de le lui arracher par force. Que c'étoit là son » avis; & qu'il prioit chacun des Membres du Conseil, de dire le sien » avec liberté ».

L'Archevêque de Cantorberi est envoyé à la Reine de la part du Conseil.

Il s'oppose à la violation de l'azyle.

Le Cardinal se chargea volontiers d'aller parler à la Reine, pour lui notifier la volonté du Conseil: mais il n'approuva point la proposition de violer l'azyle de Westminster. Il dit que cette Eglise avoit été consacrée, il y avoit cinq-cens ans, par S. Pierre même qui étoit descendu du Ciel, accompagné de plusieurs Anges. Que depuis ce tems-là, aucun Roi d'Angleterre n'avoit eu la hardiesse de violer cet

EDOUARD V. 1483.

azyle, & qu'une telle entreprise ne pourroit qu'attirer la juste vengeance de Dieu sur tout le Royaume.

Raisons contraires du Duc de Buckingham.

Le Duc de Buckingham répondit avec beaucoup de véhémence à cette partie du discours du Cardinal. Il fit voir que cet azyle n'étoit destiné qu'à proteger ceux qui avoient sujet de craindre l'oppression & la violence, & non pas pour appuyer des soupçons frivoles & malicieux, préjudiciables au Roi & au Royaume. Après beaucoup de réflexions piquantes contre la Reine, il s'étendit sur les abus des azyles, particulierement en ce qu'ils procuroient à ceux qui y avoient recours, les moyens de s'évader. Il ajouta, qu'encore que le Duc d'Yorck ne fût ni criminel ni opprimé, il y avoit pourtant lieu de craindre que la Reine sa Mere ne l'emmenât hors du Royaume; ce qui pourroit quelque jour donner lieu à la Reine d'envahir l'Angleterre avec le secours de quelque Prince étranger, sous des prétextes frivoles qui ne lui manqueroient pas. Enfin après avoir allegué diverses autres raisons, il conclut, comme le Protecteur, à retirer par force le Duc d'Yorck de son azyle, si la Reine refusoit de le rendre volontairement. Cette matiere ayant été mise en déliberation, l'avis du Protecteur & du Duc de Buckingham fut suivi malgré les oppositions de la plupart des Ecclésiastiques qui assistoient au Conseil.

Conference entre la Reine & le Cardinal Archevêque.

Le Cardinal étant allé trouver la Reine, se servit de tous les argumens possibles pour la porter à obeïr, & pour lui persuader qu'il n'y avoit rien à craindre, ni pour le Roi, ni pour elle, ni pour le Duc d'Yorck. Il parloit avec d'autant plus d'assurance, qu'il étoit convaincu de la vérité de ce qu'il disoit, comme n'ayant jamais soupçonné le Duc de Glocester d'avoir de mauvais desseins. Car, quant à la violence exercée envers les Parens de la Reine, il ne la regardoit pas comme un grand mal. Outre qu'il ignoroit s'ils étoient bien innocens, il ne croyoit pas qu'il y eût beaucoup d'injustice à les tenir quelque tems en prison, pour les empêcher de troubler le Royaume par leur ambition immoderée. Mais toute son éloquence n'étoit pas capable de persuader la Reine, qui voyoit manifestement dans la conduite du Duc de Glocester, trop de sujet de fortifier ses craintes. Enfin, le Cardinal voyant que toutes ses raisons ne produisoient aucun effet, lui dit, que dans la crainte qu'elle n'emmenât le Prince son Fils hors du Royaume, le Conseil avoit pris la résolution de le faire retirer par force de son azyle, si elle s'obstinoit à vouloir l'y garder. La Reine entendant ces menaces, s'étendit beaucoup sur les privileges des azyles, ce qui étoit assez inutile, puisqu'elle parloit à un Prélat qui en étoit très convaincu. Enfin se voyant pressée d'obeïr aux ordres du Conseil, elle déclara franche-

ment au Cardinal la véritable cause de ses craintes. Elle lui dit, qu'elle ne pouvoit s'empêcher de soupçonner le Duc de Glocester d'avoir des desseins pernicieux à la Famille Royale, qu'il ne pouvoit exécuter s'il n'avoit les deux Freres en son pouvoir; & que le seul moyen de conserver le Roi, étoit de mettre le Duc d'Yorck hors des atteintes de leur Oncle. Le Cardinal s'émouvant à ce discours, lui repliqua, que puisqu'elle s'obstinoit à se laisser effrayer par des soupçons frivoles & sans aucun fondement, il n'insisteroit pas davantage sur ce sujet. Que n'étant que Député du Conseil, & cette affaire ne le regardant point en particulier, il ne la presseroit pas davantage, de peur de lui donner lieu de croire qu'il eût lui-même quelque part au complot qu'elle craignoit. Que néanmoins, il voyoit avec chagrin la mauvaise opinion qu'elle avoit des Membres qui composoient le Conseil. Qu'il falloit nécessairement qu'elle les crût assez dépourvus de lumieres, pour ne pas appercevoir ce qu'elle croyoit voir si clairement, ou assez scélérats, pour prêter leur secours au Duc de Glocester. Que pour lui, il croyoit pouvoir hardiment assurer, qu'une telle pensée n'étoit jamais venue dans l'esprit de ce Prince; & qu'il étoit bien fâcheux pour le Conseil, de se voir accusé d'infidelité, ou d'une extrême imprudence. Le bon Cardinal, en voulant rassurer la Reine, ne disoit que ce qu'il pensoit, parce qu'il n'étoit pas dans la confidence du Protecteur. Aussi la Reine se sentit-elle fort ébranlée par les assurances que lui donnoit un homme de ce caractere. Il étoit apparent, que si le Conseil avoit voulu la surprendre, il ne se seroit pas servi de lui; & néanmoins, elle ne pouvoit se défaire de ses craintes. Cependant, elle voyoit le Cardinal prêt à s'en retourner, & qu'elle alloit se voir exposée à la violence de ses ennemis, & obligée de faire par force ce qu'on lui demandoit avec civilité. Ainsi, s'étant tout à coup déterminée à livrer le jeune Prince, elle le prit entre ses bras, lui fit de tendres adieux, & avec un torrent de larmes, elle le mit entre les mains du Cardinal, qui le mena au Protecteur. Dès que ce Prince vit son jeune Neveu, il courut au-devant de lui, les bras ouverts, pour l'embrasser, & pour lui donner des marques d'une feinte tendresse, en lui disant que désormais, il vouloit lui tenir lieu de Pere. Ensuite, il le mena au Roi, qui, sans savoir comment il lui étoit rendu, se réjouit extremement de l'avoir auprès de lui. Peu de jours après, le Protecteur trouva quelque prétexte pour les faire loger tous deux dans la Tour, au-lieu qu'auparavant ils logeoient au milieu de la Ville, dans le Palais de l'Evêque.

EDOUARD V. 1483.

La Reine livre le Duc d'Yorck.

Le Protecteur fait loger le Roi & le Prince dans la Tour.

On croit communément, que jusqu'alors le Duc de Glocester n'avoit pas communiqué ses plus secretes pensées au Duc de Buckin-

Il communique ses desseins au Duc de Buckin-

EDOUARD V. 1483.

gham, & qu'il ne lui en fit confidence qu'après qu'il eut les deux Princes en son pouvoir. Ce Seigneur haïssoit mortellement la Reine & sa Famille, parce que c'étoit par leur moyen que le feu Roi avoit refusé de le mettre en possession de certaines Terres dans la Province de Hereford, sur lesquelles il avoit des prétentions. Sa haine avoit même passé jusqu'à la personne du Roi, quoiqu'il n'eût pas osé la manifester. Il s'étoit engagé avec le Duc de Glocester dans la vue de priver la Reine & ses Parens du Gouvernement du Royaume, pendant la Minorité du Roi; mais on ne croit pas que ses pensées fussent allées plus loin. En effet, comme il ne cherchoit qu'à maintenir ou à augmenter son crédit, il semble qu'une Minorité lui étoit plus avantageuse que le gouvernement d'un Roi Majeur, tel que le Duc de Glocester. Cependant, comme c'étoit un homme de mauvais principes, il ne fut pas trop difficile au Protecteur de l'engager dans son complot, par l'espoir de la recompense. On dit qu'il lui promit, non seulement de lui faire avoir les Terres qu'il souhaitoit, mais encore, de lui donner de la Garderobe du feu Roi, dequoi meubler magnifiquement sa Maison, & de lui assurer pour ses héritiers, la Charge de Grand Connêtable dont il étoit en possession. Quoiqu'il en soit, le Duc de Buckingham s'engagea tellement dans le projet de mettre le Protecteur sur le Trône, que depuis ce tems-là, il ne parut pas moins ardent que ce Prince même à le faire réussir. La chose étant résolue, il ne fut plus question que de trouver les moyens de l'exécuter.

gham,

Qui se laisse corrompre.

Dès ce tems-là, les Conferences entre le Duc de Glocester & ses Confidens devinrent plus fréquentes qu'auparavant. On y agitoit les principales difficultez qui pouvoient se rencontrer dans l'exécution du projet, & les moyens de les surmonter, ou de les prévenir. Enfin, on y prit les résolutions suivantes, qu'on regarda comme un plan qu'il falloit suivre pied-à-pied. Premierement, comme la principale opposition devoit vrai-semblablement venir du Parti de la Reine, il fut résolu de se défaire des Prisonniers de Pontfract, afin d'ôter à la Famille Royale son plus grand appui. Le Lord Hastings, à qui ce dessein fut communiqué, y donna volontiers les mains, quoiqu'il ignorât le véritable motif qui portoit le Protecteur à faire périr ces Seigneurs. 2. Il fut convenu qu'on tâcheroit d'engager dans le complot, les gens les plus propres à le faire réussir, c'est-à-dire en d'autres termes, des scélerats capables de tout entreprendre, sans aucun égard à l'honneur, à la justice ou à la Religion. 3. On jugea qu'il étoit nécessaire de chercher quelque fondement pour appuyer les prétentions du Duc de Glocester, afin d'éblouïr le Peuple par quelque apparence de raison. 4. Comme il n'étoit pas

Resultat de leurs projets.

moins nécessaire de tenir le dessein secret, jusqu'à ce que tout fût prêt pour l'exécution, il fut arrêté qu'on témoigneroit toujours publiquement, un dessein formé de faire couronner le Roi, jusqu'à ce qu'il ne fût plus nécessaire de dissimuler. 5. Enfin, on convint qu'il falloit gagner le Lord Hastings, ou se défaire de lui. Cette alternative parut absolument nécessaire, vu le grand crédit que ce Seigneur avoit parmi le Peuple de Londres. EDOUARD V. 1483.

Ce plan étant fait, le Protecteur écrivit au Chevalier Ratclif Gouverneur de Pontfract & sa créature, de faire décapiter les quatre Seigneurs prisonniers qu'il avoit en sa garde, à un certain jour qu'il lui marqua.

Ordre de faire décapiter les prisonniers de Pontfract.

Ensuite, il s'attacha particulierement à mettre dans son parti *Edmon Shaw*, qui étoit alors Maire de Londres, & il y réussit selon ses souhaits. Celui-ci engagea dans le complot *Jean Shaw* son Frere, Prêtre & fameux Prédicateur, & un Moine nommé *Pinker*, Provincial des Augustins, qui avoient beaucoup de crédit parmi le Peuple. A ceux-ci le Protecteur joignit encore un nommé *Catesby*, ami particulier & confident du Lord Hastings.

Le Protecteur gagne le Maire Shaw, & Catesby.

Ce fut par le moyen de ces gens-là, que le Conseil secret du Protecteur résolut de faire répandre parmi le Peuple les raisons qui pouvoient appuyer ses prétentions. Cela paroissoit assez difficile, puisqu'il y avoit trois Princes & six Princesses qui le précedoient, savoir, le Roi, le Duc d'Yorck son Frere, les cinq Filles d'Edouard IV., le Comte de Warwick Fils du feu Duc de Clarence, & Marguerite sa Sœur. Un seul moyen parut propre & suffisant, pour faire évanouïr les droits de ces Princes & Princesses. Ce fut de faire entendre, que les Enfans d'Edouard IV. étoient bâtards, & qu'Edouard lui-même & le Duc de Clarence son Frere n'étoient pas Fils du feu Duc d'Yorck. Pour exclure les Enfans d'Edouard IV., il fut résolu de faire valoir le prétendu Mariage contracté par ce Prince avec *Elisabeth Lucy*, avant qu'il épousât Elisabeth Woodwille, d'où on inferoit que les Enfans de ce dernier Mariage étoient bâtards. On crut pouvoir appuyer cette prétention, du témoignage de la Duchesse d'Yorck, qui s'étoit servie de cette raison pour empêcher le Roi son Fils d'épouser la Fille du Chevalier Woodwille. Philippe de Commines dit, qu'en ce tems-là, l'Evêque de Bath & Wells assuroit qu'il avoit béni le Mariage d'Edouard IV. avec une Dame nommée *Eleonor Talbot* avant qu'il eût épousé la Reine, que cela s'étoit fait sans témoins, & que le Roi l'avoit expressément chargé de n'en parler à qui que ce fût. Mais on ne trouve point dans les Historiens Anglois, qu'au

On répand des bruits contre la naissance d'Edouard IV. & de ses Enfans.

Remarque sur un fait avancé par Philippe de Commines.

EDOUARD V. 1483.

tems dont nous parlons, le Duc de Glocester se soit servi de cette raison, qui auroit pourtant été plus spécieuse que celle qui étoit prise du Mariage d'Edouard avec Elisabeth Lucy. En effet Edouard avoit pris des précautions à l'égard de ce dernier Mariage, ainsi qu'il a été rapporté dans l'Histoire de son Regne; au-lieu que le premier auroit été sans replique, étant appuyé du témoignage de l'Evêque même qui prétendoit l'avoir béni. Il n'y a donc point d'apparence que le Duc de Glocester eût négligé un si grand avantage. Mais il peut fort bien être que Philippe de Commines ait été mal informé, ou du moins, qu'il se soit trompé dans le nom de la Maitresse du Roi.

Les bruits contre Edouard IV. se répandent par le moyen des Emissaires du Protecteur.

Cependant, comme il n'étoit pas facile de produire des preuves du prétendu Mariage d'Edouard IV. avec Elisabeth Lucy, & qu'au contraire les Evêques avoient déclaré, qu'il n'y avoit point d'engagement mutuel, le Conseil du Protecteur jugea qu'il falloit principalement insister sur l'autre point, savoir, qu'Edouard IV. & le Duc de Clarence n'étoient pas Fils du feu-Duc d'Yorck. Par là, on excluoit tout d'un coup la posterité de ces deux Princes; après quoi le Duc de Glocester se trouvoit le premier en rang. Pour appuyer cette prétention, on résolut de faire valoir le témoignage du Duc de Clarence même, qui, comme on le prétendoit, avoit soutenu qu'Edouard IV. étoit bâtard. De plus, on avoit déja suborné des Domestiques du feu Duc d'Yorck, qui prenoient soin de répandre dans le Public divers bruits qui confirmoient ce qu'on avoit dessein de faire entendre au Peuple. Ces gens-là publioient, que la Duchesse d'Yorck avoit reçu dans son lit des hommes auxquels Edouard IV. & le Duc de Clarence ressembloient parfaitement, & que le Duc de Glocester étoit le seul qui fût Fils du Duc d'Yorck.

Prétexte pour exclure la posterité du Duc de Clarence.

A l'égard du Comte de Warwick & de sa Sœur, on avoit encore un autre moyen de les exclure de leurs prétentions, fondé sur la condamnation du Duc de Clarence leur Pere, qui, comme on le prétendoit, les rendoit incapables de toute succession. Ainsi le Duc de Glocester ne craignoit pas de faire accuser d'adultere, celle qui lui avoit donné la naissance. Mais ce fut un des moindres crimes qui lui frayerent le chemin au Trône, tant il étoit aveuglé par son ambition.

Etablissement de deux Conseils.

Tout étant ainsi disposé, le Protecteur feignit de vouloir hâter le Couronnement du Roi. Pour cet effet, il établit un Conseil particulier, qui devoit s'assembler tous les jours, pour en règler les préparatifs. Il prit soin de composer ce Conseil, des Seigneurs qui étoient les plus attachez à la Famille d'Edouard IV., entre lesquels

les deux Archevêques, l'Evêque d'Ely, le Lord Hastings, & le Lord Stanley étoient les principaux. En même tems, il avoit un autre Conseil, composé de ses créatures, qui s'assembloit aussi régulierement, mais dont les déliberations ne rouloient que sur les moyens de differer le Couronnement, & de le placer lui-même sur le Trône. EDOUARD V. 1483.

Les Seigneurs ordonnez pour hâter les préparatifs du Couronnement, ne tarderent pas longtems à s'appercevoir que tous les ordres qu'ils donnoient étoient retardez par des obstacles qu'on y mettoit d'ailleurs. D'un autre côté, ils voyoient avec quelque étonnement, que le Protecteur ne laissoit presque point voir le Roi; que ce jeune Prince n'avoit qu'un très petit nombre de Domestiques: pendant que la Maison du Protecteur étoit pleine de gens inutiles, & d'une foule de Courtisans, qui y étoient toujours bien reçus & caressez. Tout cela, joint aux délais affectez du Couronnement, commençoit à causer des soupçons à ceux qui étoient véritablement attachez à la personne du Roi. Le Lord Stanley, homme d'un esprit pénetrant, fut le premier à témoigner sa crainte que le Protecteur n'eût de mauvais desseins. Il en parla franchement à ses Collegues, & leur fit connoitre que les démarches du Duc de Glocester lui étoient suspectes. Que cet autre Conseil qui s'assembloit si souvent, & dont on ne pouvoit pénetrer les résolutions, lui étoit de même extrêmement suspect. Qu'ainsi, son avis étoit qu'il falloit penser de bonne heure aux moyens de prévenir les maux qui en pourroient arriver. Cet avis étoit prudent; mais le Lord Hastings, toujours prévenu que le Protecteur ne pensoit qu'à abaisser de plus en plus le parti de la Reine, dissipa tous ces soupçons. Il assura, qu'il n'y avoit rien à craindre de la part de l'autre Conseil, & qu'il vouloit bien engager sa tête, que s'il s'y passoit quelque chose de préjudiciable au Roi & à l'Etat, il en seroit incontinent informé par un homme qui y assistoit, & qui lui étoit entierement dévoué. Il vouloit parler de Catesby, son ami & son Confident. Mais il ne savoit pas que cet homme le trahissoit, & que ce n'étoit qu'à ce prix, qu'il étoit admis dans la confidence du Duc de Glocester. Ainsi, Stanley & les autres Seigneurs du même Parti préferant à leurs propres lumieres les assurances que le Lord Hastings leur donnoit, ne prirent aucunes mesures pour arrêter les progrès du Protecteur, ce qu'ils auroient pu faire aisément s'ils s'y fussent employez à tems.

Soupçons du Lord Stanley contre le Protecteur, Détruits par la vaine confiance de Hastings; Qui est trahi par Catesby.

Cependant, le Duc de Glocester sachant combien le Lord Hastings étoit attaché aux interêts du Roi, crut qu'il étoit tems Le Protecteur fait sonder le Lord Hastings, &



EDOUARD V. 1483. Le trouve attaché au jeune Roi.

d'exécuter le projet qu'il avoit formé à son égard, c'est-à-dire de l'engager dans son complot, ou de le perdre. Dans cette vue il chargea Catesby du soin de le sonder, mais avec beaucoup de précaution, de peur de lui découvrir le dessein, avant que d'être assuré de le gagner. Catesby ayant mis ce Seigneur sur le discours des affaires publiques, lui dit, qu'on parloit beaucoup du droit que le Duc de Glocester avoit à la Couronne, préferablement aux Enfans d'Edouard IV., & que bien des gens étoient persuadez, que ce droit n'étoit pas sans fondement. Qu'on disoit assez ouvertement, qu'il étoit à souhaiter que les raisons qu'on alleguoit en sa faveur, fussent bonnes, puisqu'il seroit plus avantageux au Royaume, d'être gouverné par un homme fait, que par un Enfant. Que pour lui, il n'avoit pas encore examiné cette question, & qu'auparavant, il seroit bien aise de savoir quel étoit son sentiment sur ce sujet. Hastings ne soupçonnant point son ami, lui découvrit toutes ses pensées, & lui fit confidence des soupçons que le Lord Stanley avoit commencé à concevoir contre le Duc de Glocester. Il ajouta, que pour lui, il ne balançoit point à souhaiter plutôt la ruïne & la destruction du Protecteur & du Duc de Buckingham, que de voir les Enfans du feu Roi privez de leurs droits. Que, s'il s'appercevoit, qu'il se brassât quelque complot en faveur du Duc de Glocester, il employeroit son crédit, son bien, & sa vie même, pour l'empêcher de réussir. Cette réponse fut incontinent portée au Protecteur, par l'infidele Catesby qui même y ajouta beaucoup du sien, afin de hâter la ruïne du Lord Hastings, de peur que ce Seigneur ne vînt un jour à découvrir sa trahison.

Le Duc ayant ainsi connu les sentimens du Lord Hastings, se trouva dans un assez grand embaras. Il souhaitoit passionnément de mettre ce Seigneur dans son parti, sachant combien il pouvoit lui être utile. Mais, par cette même raison, il ne pouvoit s'empêcher de le craindre, s'il persistoit à vouloir demeurer attaché au Roi. Pour se délivrer de cette inquietude, il le fit encore une fois sonder, par le même Catesby. Celui-ci s'étant un peu trop découvert, dans une seconde conversation qu'il eut avec Hastings, & ne pouvant plus douter que sa trahison ne fût connue, fit entendre au Protecteur, que non seulement il n'avoit rien à esperer de ce côté-là, mais que même il devoit s'attendre à trouver dans Hastings, un ennemi déclaré. Ce second rapport, détermina le Protecteur à se défaire de ce Seigneur, qu'il ne regardoit plus que comme un véritable ennemi.

La perte de Hastings est résolue.

Moyen pour

Cette résolution étant prise, il fit assembler le Conseil, dans la

Tour,

Tour, sous prétexte de vouloir donner la derniere main aux affaires du Couronnement du Roi. Il s'y rendit lui-même à neuf heures du matin, avec un visage gai, caressant les uns & les autres, d'une maniere libre & dégagée, comme s'il n'eût eu en tête aucune affaire qui lui causât le moindre embaras. Il sortit ensuite, & pria les Seigneurs du Conseil de continuer leurs déliberations en son absence. EDOUARD V. 1483. l'exécuter.

Environ une heure après, on le vit revenir avec une contenance toute changée, fronçant les sourcils, mordant ses levres, & donnant toutes les marques possibles de l'agitation de son esprit. Après avoir été quelque tems sans parler, il rompit le silence par ces paroles: *Mylords, qu'elle punition croyez-vous que méritent des gens qui ont conspiré de m'ôter la vie?* Tout le monde ayant été quelque tems sans répondre, le Lord Hastings prit la parole & dit, que qui que ce fût qui eût commis un tel crime, méritoit d'être puni comme Traitre. C'est, repliqua le Duc, cette Sorciere de ma Belle-Sœur, avec ses complices. Ces paroles furent comme un coup de foudre, à l'égard de plusieurs des Membres du Conseil, qui ayant été attachez aux interêts de la Reine, craignirent que cette accusation ne les regardât. Mais le Lord Hastings étoit bien éloigné de cette crainte. Tout le monde savoit qu'il étoit ennemi juré de la Reine, & par conséquent, il n'y avoit aucune apparence qu'il se fût uni avec elle, pour exécuter un pareil dessein. D'ailleurs, il avoit, depuis peu, donné son approbation à l'ordre envoyé à Pontfract pour faire mourir les Seigneurs prisonniers, qui devoient être exécutez ce jour-là même. Après une petite pause, le Protecteur ayant retroussé la manche de son habit, fit voir au Conseil son bras gauche, presque desseché, en disant avec une extrême émotion: *Voyez ce que cette Sorciere, & la malheureuse Shore, ont fait par leurs sortileges. Elles ont réduit mon bras en l'état où vous le voyez, & tout le reste de mon Corps auroit été bien-tôt de même, si, par la protection de Dieu, leur infame complot ne m'eût pas été decouvert.* Ces paroles causerent encore plus de surprise que les précedentes, n'y ayant personne dans le Conseil qui ne sût parfaitement, que le bras du Duc étoit depuis très longtems en cet état. D'ailleurs, si la Reine avoit formé un pareil dessein, Madame Shore auroit été la derniere à qui elle l'auroit communiqué, puisqu'il n'y avoit personne pour qui elle eût plus d'aversion. Le Lord Hastings, qui entretenoit Madame Shore depuis la mort d'Edouard IV., voyant qu'elle étoit envelopée dans cette accusation, ne put s'empêcher de faire connoitre combien il doutoit qu'elle fût coupable,

EDOUARD V. 1483.

en disant que si elles avoient commis une telle action, elles méritoient d'être punies. Alors le Protecteur haussant sa voix : *Quoi*, dit-il, *me répondez-vous par des si, comme si j'avois moi-même forgé cette accusation. Je vous dis qu'elles ont conspiré ma mort, & que vous êtes vous même un de leurs complices.* En achevant ces mots, il frappa deux fois du point sur la table, & en même tems on vit entrer une Troupe de gens armez. Dès qu'ils furent dans la Salle, le Protecteur s'adressant au Lord Hastings, lui dit : *Je t'arrête pour crime de Trahison. Qui, moi, Mylord?* répondit Hastings. *Oui, toi, Traitre*, repliqua le Protecteur. En même tems il le donna en garde aux Soldats. Pendant ce tumulte, un de ces gens armez voulut fendre la tête au Lord Stanley, d'un coup de hache. Mais ce Seigneur évita une partie du coup, en se jettant sous la table, ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût dangeureusement blessé. Apparemment, cet homme avoit eu ordre de le tuer comme par hazard, sous prétexte qu'il avoit voulu défendre le Lord Hastings. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi le Protecteur vouloit se défaire de lui. Quoiqu'il en soit, ce coup étant manqué, Stanley fut arrêté aussi bien que l'Archêveque d'Yorck & l'Evêque d'Ely, le Protecteur ayant interêt de mettre hors d'état de lui nuire, ceux qu'il connoissoit trop zèlez pour le jeune Roi. Quant au Lord Hastings, à peine voulut-il lui donner le tems de se confesser brievement au premier Prêtre qui se rencontra, disant qu'il ne vouloit point dîner avant qu'il eut vu cette tête à bas. Ainsi ce Seigneur fut décapité sur une poutre qui se trouva dans la place de la Tour, le tems que le Protecteur avoit fixé n'ayant pas permis qu'on dressât un échafaut. Les Historiens s'étendent beaucoup sur divers présages qu'il avoit eus de sa mort. Mais, bien que ces sortes de remarques puissent avoir leur utilité, quand les faits sont bien certains, je les passerai sous silence (1). Il suffira de remarquer seulement, que ce Seigneur mourut le même jour & à la même heure qu'on exécuta les prisonniers de Pontfract, à la mort desquels il n'avoit pas peu contribué.

Stanley est blessé & arrêté avec l'Archevêque d'Yorck & l'Evêque d'Ely.

Le Lord Hastings est décapité.

Les prisonniers de Pontfract sont exécutez.

Le Lord Hastings étant mort, le Protecteur jugea qu'il étoit nécessaire de pallier une exécution si précipitée & si contraire aux Loix

(1) Les présages sur lesquels les Historiens s'arrêtent le plus, sont un songe remarquable que fit le Lord *Stanley*, par où il étoit averti de se dérober au danger ; les sollicitations de *Jeanne Shore*, sa Concubine, pour l'empêcher d'aller au Conseil ce matin-là ; de ne pas se fier au *Sanglier*, (c'étoit le nom de son cheval, sujet à broncher) lorsqu'il alla à la Tour ; avec quelques autres observations pareilles. Ce Seigneur fut ensuite enterré à *Windsor*, près du Tombeau du Roi *Edouard*. TIND.

du Royaume, de peur que le Peuple de Londres ne prît feu en l'apprenant. Ce fut dans cette vue, qu'il fit appeller le Maire & les Aldermans. En attendant leur arrivée, lui & le Duc de Buckingham s'armerent de deux vieilles cuirasses. Le Maire s'étant rendu à la Tour, le Protecteur lui dit, que le Lord Hastings & quelques autres avoient conspiré de lui ôter la vie, & qu'il n'avoit été averti de ce complot, qu'à dix heures du matin. Que le fait ayant été bien prouvé, le Roi & le Conseil avoient jugé qu'il étoit nécessaire de faire exécuter ce Seigneur sur le champ, parce qu'ils étoient informez qu'il y avoit un grand nombre de gens tous prêts à se soulever en sa faveur. Qu'au reste, cette Conspiration avoit mis sa personne dans un extrême danger, & qu'il avoit été contraint de prendre ces vieilles armes, afin de pourvoir à sa sureté. Qu'il l'avoit fait venir pour l'instruire de la vérité, afin qu'en informant le Peuple de Londres de cette soudaine exécution, il prît soin d'appaiser ou de prévenir les tumultes que des gens mal-intentionnez pourroient exciter dans la Ville. Le Maire & les Aldermans comprirent aisément, que le Protecteur ne leur disoit pas toute la vérité : mais n'osant témoigner leur doute, il se retirerent, en lui disant qu'ils obeïroient à ses ordres.

Le Protecteur tâche de justifier son action au Maire de Londres.

Ce que le Protecteur avoit dit au Maire & aux Aldermans, n'étoit que pour préparer le Peuple à recevoir une Proclamation sur ce sujet, qui fut publiée dans la Ville deux heures après la mort du Lord Hastings. On y faisoit dire au Roi, au nom de qui elle étoit publiée, que le Lord Hastings avoit comploté de se saisir de sa personne, pour pouvoir gouverner le Royaume à sa fantaisie, & de tuer le Protecteur & le Duc de Buckingham. Que, pour prévenir ce dessein, il avoit été obligé, par l'avis de son Conseil, de faire punir le coupable sur le champ; & que jamais homme n'avoit mieux mérité la mort. Que c'étoit lui qui avoit engagé le feu Roi à faire tant de choses contraires aux Libertez & aux Privileges du Peuple. Qu'il l'avoit porté à la débauche, par ses persuasions & par son exemple; & que la nuit précedente, il avoit couché avec la *Shore* complice de tous ses crimes, & en particulier de celui pour lequel il avoit été exécuté. Il y avoit dans la Proclamation, plusieurs autres choses qui tendoient à diminuer l'affection & la pitié du Peuple pour le Lord Hastings, & à faire voir que sa mort avoit été une punition du Ciel. On remarqua, que cette Piece étoit extremement travaillée, & qu'elle étoit écrite en beaux caracteres sur du parchemin, quoiqu'elle fût publiée si peu de tems après la mort de ce Seigneur. Cela fit comprendre qu'on l'avoit tenue toute prête, pour la publier

Proclamation sur ce sujet.

EDOUARD V. 1483.

immédiatement après l'exécution. Aussi ne produisit-elle que peu d'effet (1).

Madame Shore condamnée à faire amende honorable.

Madame Shore ayant été accusée d'être complice du Lord Hastings, le Protecteur ne pouvoit se dispenser de la poursuivre. Ainsi, ayant donné ses ordres pour l'arrêter, il la fit conduire à la Tour, où elle fut examinée en Conseil. Le Duc de Glocester l'accusa lui-même d'avoir voulu le faire consumer peu à peu par des sortileges, & d'avoir conspiré avec le Lord Hastings, de le faire assassiner. Mais, outre qu'il ne donnoit aucune preuve de ces accusations, elle se défendit si bien, que le Conseil ne put trouver aucune raison pour la condamner. Cependant, comme le Protecteur ne pouvoit consentir qu'elle échapât sans punition, il lui fit faire son procès sur les débordemens de sa vie, comme étant coupable d'avoir quitté son Mari, & de s'être abandonnée à plusieurs autres hommes. C'étoient des faits qu'elle ne pouvoit nier, puisque toute la Cour étoit témoin, qu'elle avoit été entretenue par le feu Roi, & ensuite par le Lord Hastings. Ainsi, elle fut livrée à l'Evêque de Londres, & jugée par la Cour Ecclésiastique, qui la condamna à faire amende honorable, dans l'Eglise de S. Paul, en chemise, & une torche à la main, en présence de tout le Peuple.

Le Protecteur hâte l'exécution de son projet.

Les exécutions qui venoient de se faire à Londres & à Pontfract, sans aucune forme de procès, l'emprisonnement de l'Archevêque d'Yorck, de l'Evêque d'Ely & du Lord Stanley, ne laissoient plus aucun lieu de douter des desseins du Duc de Glocester. Jusqu'alors, il avoit pu donner quelque couleur à sa conduite: mais depuis ces démarches violentes, il n'y avoit plus moyen de se cacher. Chacun se disoit à soi-même, que ces injustes procedures ne pouvoient qu'aboutir à la ruïne du Roi. Mais on n'osoit communiquer ses pensées à d'autres, tant la terreur étoit répandue par-tout. Ceux qui auroient pu prendre des mesures pour s'opposer aux desseins du Protecteur, étoient morts ou en prison; & s'il en restoit quelques-uns capables de lui faire de la peine, l'exemple de ceux qu'on avoit traitez avec tant de barbarie, n'étoit que trop suffisant pour les faire marcher bride en main. Ils voyoient manifestement le danger qui pendoit sur leurs têtes, s'ils faisoient seulement semblant de s'appercevoir de ce qui se tramoit.

La frayeur & la consternation étant ainsi répandues parmi les Grands, le Protecteur & le Duc de Buckingham jugerent qu'il falloit en profiter, & qu'il étoit tems de manifester leurs desseins.

(1) Le Peuple disoit en raillant de cette Proclamation, *qu'elle avoit été écrite par l'esprit de Prophétie*. TIND.

Il ne restoit plus qu'une difficulté. C'étoit de faire approuver au Peuple de Londres, le changement qui se projettoit. Ce n'étoit pas une chose trop facile. A la vérité, des Particuliers peuvent se laisser corrompre, & s'il s'en trouve de trop obstinez, on peut se défaire d'eux, comme on venoit de le pratiquer à l'égard du Lord Hastings. Mais comment persuader à tout un Peuple, qu'il doit approuver des injustices manifestes, sans qu'il y ait lui-même aucun interêt ? Il n'y a que deux moyens pour y réussir. Le premier est, de l'obliger par la crainte, à feindre de croire ce qu'il ne croit pas ; le second, de gagner les personnes en qui il prend quelque confiance, afin de le porter peu à peu à ce qu'on desire. Après diverses consultations, le Protecteur & le Duc de Buckingham résolurent d'employer ces deux moyens, dont le premier avoit déja commencé à faire un très grand effet. Pour le second, ils convinrent que, par divers Emissaires, il falloit continuer plus que jamais à faire répandre parmi le Peuple, que les Enfans d'Edouard IV. étoient bâtards, & que leur Pere même, & le Duc de Clarence son Frere, n'étoient pas Fils du Duc d'Yorck. Qu'ensuite, on feroit appuyer ces bruits par un Sermon du Docteur *Shaw*, qui, par son éloquence, s'attiroit les applaudissemens de toute la Ville.

EDOUARD V. 1483.

Il employe le Docteur Shaw fameux Prédicateur.

Ces mesures étant prises, le Docteur monta en chaire un Dimanche matin, dans l'Eglise de Saint Paul, & prêcha sur ces paroles : *Les rejettons bâtards ne pousseront point de racines* (1). D'abord, il fit voir les bénédictions que Dieu répandoit ordinairement sur les Mariages légitimes, & les calamitez qui tomboient au contraire sur les enfans nez d'un commerce contraire à la Loi de Dieu. Les exemples des uns & des autres ne lui manquoient pas, tant dans l'Histoire sainte, que dans la profane. Ensuite, il s'étendit sur les grandes qualitez du Duc d'Yorck tué à la Bataille de Wakefield, & fit voir combien les Anglois seroient heureux d'avoir un Souverain de la race de ce grand Prince. De là il prit occasion de remarquer, qu'il étoit à craindre que le Regne d'Edouard V. ne fût funeste à l'Angleterre, puisque ce Prince n'étoit pas né d'un légitime Mariage. De plus, qu'Edouard IV. ni le feu Duc de Clarence n'étoient pas Fils du grand Duc d'Yorck, comme on le savoit certainement par des Officiers de sa Maison, témoins de la vie scandaleuse que la Duchesse leur Mere avoit menée. Qu'elle avoit reçu dans son lit, à la vue de tous ses Domestiques, des gens auxquels ces deux Freres ressembloient par-

Sermon de Shaw prêché à S. Paul.

(1) Ce Texte est pris de la Sagesse de *Salomon*, Ch. IV. Tind.

EDOUARD V. 1483.

faitement. Mais que le Duc de Glocester étoit le seul qui pût véritablement se dire Fils du Duc d'Yorck. Qu'outre cela, Edouard IV. n'avoit pas été légitimement marié avec la Reine, puisqu'il avoit auparavant donné sa foi à Madame Elisabeth Lucy, comme on pouvoit le faire voir par des preuves évidentes. Que par conséquent, ses Enfans ne pouvoient être que bâtards. Qu'il ne falloit donc point chercher dans les Enfans d'Edouard, ni dans ceux du Duc de Clarence, la véritable Posterité du Duc d'Yorck; & que cette Race périroit infailliblement, parce que *les rejettons bâtards ne pousseront point de racines*. Mais Mylord Protecteur, continua-t-il en élevant sa voix, ce noble Prince, le modele de toutes les vertus, est dans son visage, dans son air, dans ses manieres, dans son esprit, la parfaite image de son illustre Pere. A ces mots on étoit convenu que le Duc de Glocester se présenteroit, dans l'esperance que le Peuple, ému par l'éloquence du Prédicateur, le salueroit comme Roi. Mais il arriva que le Duc ayant trop tardé, le Docteur avoit déja entamé quelque autre matiere, lorsqu'il le vit entrer. Il ne laissa pourtant pas de quitter son sujet, & de repeter les mêmes paroles qui viennent d'être rapportées, pendant que le Duc traversoit la foule pour aller s'asseoir en sa place. Mais loin d'entendre les cris de *Vive le Roi Richard*, à quoi il s'étoit attendu, il vit que tout le monde gardoit un morne silence, le Peuple ne pouvant s'empêcher de détester la lâcheté du Prédicateur, loin d'applaudir à son éloquence. Le Sermon étant fini, le Docteur alla se cacher de honte, & n'osa plus se montrer. On dit qu'il mourut bien-tôt après, de chagrin d'avoir si mal réussi, & d'avoir perdu l'estime de son Auditoire.

Contretems qui rend le Prédicateur ridicule.

Le Sermon de Shaw n'ayant pas produit l'effet qu'on en avoit esperé, il fallut avoir recours à d'autres moyens: car le Protecteur étoit allé trop avant, pour pouvoir reculer. Ainsi le Duc de Buckinhgam, qui étoit beau parleur, se chargea de haranguer le Peuple, se persuadant qu'un Discours cavalier feroit plus d'effet que le Sermon méthodique de Shaw. Pour cet effet, le Lord Maire eut ordre d'assembler les Officiers de la Ville, & les principaux du Peuple, à *Guildhall*, qui est la Maison de Ville de Londres. Cet ordre ayant été exécuté, le Duc de Buckingham se rendit à l'Assemblée, & s'étant placé auprès du Maire, il dit au Peuple, qu'il venoit, de la part du Conseil, l'informer d'une affaire très importante pour tout le Royaume, mais principalement pour les habitans de Londres. Son Discours roula d'abord sur les calamitez que le Peuple d'Angleterre avoit souffertes sous le dernier Regne,

Le Duc de Buckingham harangue le Peuple à Guildhall en faveur du Duc de Glocester.

Il exagera d'une maniere très violente, la cruauté, l'avarice, l'incontinence d'Edouard IV., & tâcha, autant qu'il lui fut possible, de le rendre odieux. Ensuite, il fit souvenir ses Auditeurs, que le Dimanche précedent, cet excellent homme le Docteur Shaw leur avoit mis devant les yeux, qu'Edouard n'avoit pas été légitimement marié avec la Reine, & que par conséquent leurs Enfans étoient bâtards: Qu'Edouard lui-même, ni le Duc de Clarence son Frere, n'étoient pas Fils du Duc d'Yorck; & qu'aux preuves que ce Docteur en avoit données, il pourroit lui-même en ajouter beaucoup d'autres, si le respect qu'il avoit pour le Protecteur, ne l'empêchoit de s'étendre sur les débordemens de la Duchesse sa Mere: Que par ces raisons les Seigneurs du Conseil & les Communes du Royaume, particulierement celles des Provinces du Nord, avoient déclaré qu'un bâtard ne devoit point s'asseoir sur le Trône d'Angleterre, & demandé que la Couronne fût adjugée au Duc de Glocester, seul Fils du Feu Duc d'Yorck. Qu'à la vérité, il y avoit lieu de craindre que ce magnanime Prince ne rejettât cette offre: mais que d'un autre côté, on devoit esperer que tout le Peuple, & en particulier les habitans de Londres, s'unissant ensemble d'un commun accord, il se laisseroit persuader de prendre sur lui le pesant fardeau du Gouvernement, qu'un Enfant étoit incapable de porter: Que par toutes ces raisons, il les requéroit en son propre nom, & en celui des Seigneurs du Conseil, de déclarer leur intention. Il s'arrêta en cet endroit, dans l'esperance d'entendre le Peuple crier, *Vive le Roi Richard.* Mais chacun demeura muet, tant la surprise étoit grande d'entendre proposer une chose si peu fondée en justice. Le Duc, surpris à son tour d'un silence à quoi il ne s'étoit pas attendu, en demanda la raison au Maire, qui lui répondit, que peut-être on ne l'avoit pas bien entendu. Si cela est, repliqua le Duc, je me ferai mieux entendre. Ensuite, élevant un peu sa voix, il reprit son Discours avec quelque diversité, mais toujours dans le même sens, & avec une grace & une éloquence dignes d'un meilleur sujet. Mais le Peuple garda toujours un profond silence. Le Duc, confus de ce que sa Rhetorique produisoit si peu d'effet, parla quelque tems tout bas au Maire, pour consulter avec lui ce qu'il y avoit à faire. Enfin, le Maire lui dit, que peut-être le Peuple ne répondoit point, parce qu'il avoit accoutumé de n'être harangué que par le *Recorder*, qui étoit comme la bouche de la Ville. En même tems, il ordonna au Recorder de parler au Peuple, ce que celui-ci fit avec beaucoup de repugnance. Cependant, il tourna son Discours de telle maniere, que, sans dire un seul mot comme de

EDOUARD V. 1483.

Il s'attend en vain qu'on crie, *Vive Richard.*

Il repete son Discours.

Il fait parler au Peuple par le *Recorder*, c'est-à-dire le Greffier de la Ville.

EDOUARD V. 1483.

soi-même, il fit seulement entendre au Peuple, le sens de ce que le Duc venoit de dire. Il finit, en réquerant le Peuple de donner une réponse positive, s'il vouloit avoir le Duc de Glocester pour Roi, ou non. A ces mots, il se fit un murmure confus dans l'Assemblée, & comme il étoit encore incertain si le Peuple répondoit oui ou non, quelques Domestiques du Duc de Buckingham, qui s'étoient glissez parmi la foule, se mirent à crier *Vive le Roi Richard!* Quelques-uns d'entre les Bourgeois, qui avoient été gagnez, & qui n'avoient osé commencer, suivirent ce mouvement, & les Apprentifs, avec la populace qui étoit près de la porte, imiterent cet exemple, & jettant leurs chapeaux en l'air, en signe de joye, crierent de toute leur force, *Vive Richard!* Le Duc de Buckingham s'apperçut assez que ces cris venoient de la Canaille qui étoit près de la porte, & non pas des principaux Bourgeois qui se trouvoient plus avancez dans la Salle. Néanmoins, profitant de cet avantage, il fit faire silence, & reprenant son Discours, il dit, que c'étoit avec une joye extrême, qu'il voyoit donner une approbation si générale à la proposition qu'il avoit faite, sans que personne s'y opposât: *C'est pourquoi*, continua-t-il, *mes chers amis, je vous prie de vous trouver ici demain à la même heure, afin que nous allions tous ensemble présenter notre très humble requête à Sa Grandeur, & la supplier de condescendre à nos prieres.* Après cela, le Maire ayant congédié le Peuple, les Bourgeois s'en retournerent chez eux, les larmes aux yeux, & la tristesse dans le fond du cœur, sans oser presque la faire paroitre, de peur d'offenser ceux qui avoient interet qu'elle demeurât cachée.

Quelques-uns de la Canaille crient, *Vive Richard.*

Le Duc prétend que c'est une approbation générale.

Le lendemain, le Duc de Buckingham, avec le Maire, les Aldermans, & un assez grand nombre d'autres personnes de la Cabale, se rendit au Palais du Protecteur (1), & lui fit dire, que les Magistrats de Londres lui demandoient une audience. Le Protecteur fit difficulté de sortir de sa chambre, feignant de craindre que cet amas de Peuple ne fût venu pour quelque mauvais dessein. Sur cela le Duc de Buckingham fit remarquer au Maire, & à ceux qui l'accompagnoient, qu'il falloit bien que Sa Grandeur ignorât ce qu'ils avoient à lui dire, voulant par là faire entendre qu'il n'avoit aucune part à tout ce qui s'étoit passé le jour précedent. Enfin, sur la priere réiterée qui fut faite à ce Prince de vouloir acccorder l'audience qu'on lui demandoit, il sortit de sa chambre

Il va trouver le Protecteur, accompagné du Maire, & lui offre la Couronne.

(1) C'étoit le Château de *Baynard*, dans la rue nommée *Thames-Street*. TIND.

en

en marquant une extrême défiance, & comme n'osant approcher de cette multitude, de peur qu'il ne lui arrivât quelque malheur (1). Alors le Duc de Buckingham, sans donner le tems au Maire de parler, prit la parole, & fit un petit détail des Griefs que les Anglois avoient soufferts sous le dernier Regne. Ensuite, il dit au Protecteur, que le Peuple n'avoit point trouvé de meilleur moyen pour se délivrer de ses maux, que de prier Sa Grandeur de prendre l'Autorité Souveraine, qui lui appartenoit par un juste & légitime droit. Il ajouta, que le Maire & les Aldermans de Londres, qu'il voyoit devant lui, étoient venus pour l'en prier au nom de tout le Peuple, qui étoit dans une même intention.

EDOUARD V. 1483.

Le Duc de Glocester, feignant d'être surpris de cette proposition, répondit qu'il étoit convaincu que tout ce qu'il venoit d'entendre étoit vrai. Mais qu'il avoit une si grande véneration pour la mémoire du feu Roi son Frere, & un si tendre amour pour ses Enfans, que toutes les Couronnes du Monde ne lui étoient rien à ce prix. Qu'ainsi, il ne pouvoit se résoudre à leur accorder leur demande. Que néanmoins, il vouloit bien prendre leur requête en bonne part, & qu'il les remercioit de leur affection. Qu'il leur conseilloit de demeurer fermes dans l'obeïssance du Souverain sous la domination duquel ils vivoient. Que de son côté, il continueroit selon son pouvoir, à donner au Roi son Neveu, les conseils qu'il jugeroit propres à rendre son Regne florissant, & son Peuple heureux, comme il croyoit l'avoir fait jusqu'alors, à la satisfaction de tout le monde.

Le Protecteur la refuse d'abord.

Le Duc de Buckingham, paroissant mal-satisfait de cette réponse, murmura tout bas quelques paroles qui marquoient son mécontentement, & enfin il demanda la permission de parler encore. Dès qu'il l'eut obtenu, il dit ouvertement au Protecteur, que tout le Peuple, d'un commun accord, étoit résolu à ne reconnoitre pour Roi aucun des Enfans d'Edouard IV. Qu'on étoit allé trop loin pour pouvoir reculer. Que s'il ne vouloit pas recevoir la Couronne qui lui étoit offerte, le Peuple se verroit contraint de la présenter à quelqu'un qui ne se feroit pas tant solliciter. A ces mots, le Protecteur commença un peu à s'adoucir, & enfin il parla au Peuple en ces termes: *Puisque je vois que tout le Royaume est uni dans la résolution de ne souffrir sur le Trône aucun des Enfans d'Edouard IV., ce qui me déplait extremement, je suis pleinement convaincu, que la Couronne ne peut appartenir légitimement qu'à moi, qui suis sans aucun doute né du feu Duc d'Yorck mon Pere. A ce Titre*

Le Duc de Buckingham menace qu'on la donnera à un autre.

Le Protecteur l'accepte.

Son Discours au Peuple.

(1) On dit que le Duc parut à une Galerie entre deux Evêques. TIND.

EDOUARD V. 1483. *ſe joint encore celui d'une élection libre faite par les Grands & par les Communes du Royaume, Titre que je regarde comme le principal & le meilleur. Par ces conſiderations, je reçois favorablement votre Requête, & dès ce moment je prens en mon propre nom, le Gouvernement des deux Royaumes d'Angleterre & de France, le premier pour le gouverner & le défendre, le ſecond pour le ſubjuguer avec l'aſſiſtance de Dieu, & le ſecours de mon Peuple.* Après ce Diſcours, on entendit s'élever des cris de *Vive Richard Troiſieme!* Cette Comedie étant terminée, chacun ſe retira chez ſoi, en faiſant ſur cet évenement les réflexions que ſes lumieres, ſes interêts, ou ſes paſſions lui ſuggeroient.





RICHARD III.

Surnommé le Bossu,

Dix-huitieme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.



LE Duc de Glocester étant parvenu à son but par des voyes si extraordinaires, & malgré tous les obstacles qui s'opposoient à son ambition, se fit proclamer Roi le 22. de Juin, sous le nom de Richard III. Il auroit pu être couronné dès le lendemain, puisque les préparatifs pour le Couronnement d'Edouard V. étoient déja faits. Mais il differa cette cérémonie jusqu'au sixieme de Juillet, pour attendre cinq mille hommes qu'il faisoit venir du Nord, parce qu'il ne se confioit pas assez aux Bourgeois de Londres. RICHARD III. 1483. Il est proclamé.

Pendant cet intervalle, il donna le Grand Sceau à l'Evêque de Lincoln, l'un de ses Favoris. Le 28. de Juin, il confera la Charge de Grand Maréchal au Lord *Jean Howard* (1), & le lendemain, le titre de Duc de Norfolck. Le jour suivant, il lui fit expédier une Com- L'Evêque de Lincoln est fait Chancelier. *Act. Publ. T. XII. p.* 189. 190. Jean Howard

(1) Ce Seigneur étoit Fils du Chevalier *Jean Howard*, & de *Marguerite*, Fille & Cohéritiere de *Thomas Mowbray* Duc de *Norfolck*. TIND.

V ij

RICHARD III. 1483.

Grand Maréchal & Duc de Norfolck. Autres Pairs créez.

mission pour exercer la Charge de Grand Senéchal : mais elle étoit bornée aux affaires qui regardoient le Couronnement, & pour cette fois-là seulement. Peu de jours après, il créa Thomas Howard son Fils, Comte de Surrey; Guillaume Berkley, Comte de Nottingham; & le Lord Lovell, l'un de ses Confidens, Vicomte du même nom.

L'Archevêque d'Yorck & Stanley sont relâchez.

Thomas Rotheram Archevêque d'Yorck, & le Lord Thomas Stanley, qui avoient été emprisonnez le jour de la mort du Lord Hastings, furent relâchez dans le même tems, & le nouveau Roi confera au Lord Stanley, la Charge de Grand Stuard ou Grand Maitre de sa Maison. Ce ne fut pas par un motif d'affection & de confiance, mais pour la peur qu'il eut que le Lord Strange Fils de ce Seigneur, qui commençoit à lever des Troupes dans la Province de Lincoln, n'excitât des Troubles dont il appréhendoit les suites.

L'Evêque d'Ely est mis sous la garde du Duc de Buckingham.

Quant au Docteur Morton Evêque d'Ely, qui avoit été arrêté le même jour, le dessein du Roi n'étoit pas de lui faire la même grace. Mais l'Université d'Oxford, dont ce Prélat étoit Membre, lui ayant présenté une Requête en sa faveur, il ne crut pas devoir la rejetter entierement, dans un tems où il avoit besoin de se concilier l'affection de ses nouveaux Sujets. Cependant, comme il haïssoit mortellement cet Evêque, il ne put se résoudre à lui donner une entiere liberté. Il se contenta de le tirer de la Tour où il le tenoit enfermé, & de le mettre sous la garde du Duc de Buckingham, qui le fit conduire à son Château de Brecknock, dans le Païs de Galles. C'étoit un homme d'une assez basse naissance (1), mais qui ayant bien fait ses Etudes à Oxford, où il avoit pris le Degré de Docteur en Théologie, s'y étoit tellement distingué par son savoir & par sa capacité, qu'il en fut tiré pour être mis dans le Conseil de Henri VI. La revolution qui avoit mis Edouard IV. sur le Trône, n'avoit rien changé à la fortune de ce Conseiller. Edouard, satisfait apparemment de sa complaisance, l'avoit conservé dans le même poste, & lui avoit procuré l'Evêché d'Ely. Depuis ce tems-là il fut entierement attaché à ce Prince, & ce fut ce qui lui attira la haine de Richard, qui le fit mettre en prison le même jour qu'il fit mourir le Lord Hastings, de peur que son affection pour la famille du feu Roi ne le portât à s'opposer à se desseins.

Le Roi & la

Le 6. de Juillet, le Couronnement du Roi & de la Reine se

(1) Il n'étoit pas de petite naissance : il étoit Fils de *Richard Moreton*, Gentilhomme de *Bere* dans le Comté de *Dorset*; dont le Grand-pere étoit *Robert Moreton*, d'une fort ancienne Famille du Comté de *Nottingham*. REVER. W. S.

fit avec beaucoup de pompe. Tous les Seigneurs du Royaume y assisterent, de peur de se rendre suspects au nouveau Roi, dont ils connoissoient assez le caractere soupçonneux. Marguerite Comtesse de Richemont, Femme du Lord Stanley, & Mere du Comte de Richemont qui étoit retenu en Bretagne, portoit la queue de la Reine.

RICHARD III. 1483. Reine sont couronnez.

Richard ne garda que deux ans & deux mois cette Couronne, qu'il avoit souhaité avec tant d'ardeur. Il n'employa tout le tems de son Regne qu'à chercher les moyens de se maintenir sur le Trône; & comme ce n'étoit que par des crimes qu'il y étoit monté, ce ne fut aussi que par les mêmes moyens qu'il tâcha d'en conserver la possession. Mais toutes ses mesures se trouverent trop courtes, la Providence ayant jugé à propos de souffler sur des projets qui n'étoient fondez que sur l'injustice, la violence & le renversement des Loix. Les conjonctures paroissoient pourtant très favorables pour lui. Toute la Famille de Lencastre étoit éteinte en Angleterre. Henri Comte de Richemont, seul rejetton de cette Maison, étoit sous la garde du Duc de Bretagne, qui s'étoit engagé envers Edouard IV. à l'empêcher de sortir de ses Etats. Marguerite sa Mere ne témoignoit aucune envie de faire valoir ses droits. D'ailleurs, elle étoit sous la puissance d'un Mari que Richard venoit d'attacher à son service, par une Charge des plus considerables de la Cour. Quant aux Princes & Princesses de Portugal & de Castille, qui descendoient de Philippe & de Catherine de Lencastre, Fille de Jean de Gand, ils étoient trop éloignez pour pouvoir faire de la peine au nouveau Roi. Enfin, il n'y avoit plus dans le Royaume aucun Seigneur qui parût avoir assez de crédit pour pouvoir exciter des soulevemens, la Guerre Civile en ayant fait périr un grand nombre, & consumé entierement plusieurs anciennes Maisons. A l'égard de celles qui restoient encore, Richard se promettoit de les gagner par des bienfaits, comme il avoit déja commencé à le faire à l'égard du Duc de Buckingham, du Duc de Norfolck, du Lord Stanley & de quelques autres. Quant aux partisans de la Maison d'Yorck attachez à la Famille d'Edouard IV., comme les Woodwilles, les Grays, & autres de la nouvelle Noblesse, il s'étoit déja défait de quelques-uns, sous le Regne précedent, & les autres étoient fugitifs. La Reine Veuve d'Edouard IV. étoit toujours, avec ses cinq Filles, dans son azyle, d'où elle n'osoit sortir, & où elle paroissoit hors d'état de pouvoir lui nuire. Le Marquis de Dorset son Frere s'étoit refugié dans un semblable lieu, & le Chevalier Richard Woodwille s'étoit caché. Enfin, Edouard V. & le Duc d'Yorck son Frere étoient à la Tour, où, dès le 27. de Juin, Richard avoit pris soin de mettre pour Gouverneur le Chevalier *Brakenbury*,

Conjonctures favorables à Richard.

RICHARD III. 1483.

qui lui étoit dévoué. Ainsi, rien ne paroissoit capable d'ébranler le Trône du nouveau Monarque.

Mesures du nouveau Roi pour sa sureté.

Cependant, afin d'aller au-devant de tout ce qui pourroit le troubler, il forma le projet de s'assurer du côté de la Castille & du Portugal, de l'Archiduc Maximilien qui gourvernoit les Païs-Bas au nom de Philippe son Fils, de la France & de la Bretagne, d'où il pouvoit craindre que ces ennemis ne tirassent quelque assistance. Enfin, pour rompre toutes les mesures que les partisans de la Famille d'Edouard IV. pourroient prendre contre lui, il résolut d'ôter la vie au jeune Roi Edouard V. & au Duc d'Yorck son Frere, ses Neveux. Ce furent là les premiers projets de Richard pour conserver sa Couronne, qui ne lui causoit pas moins d'inquietudes depuis qu'il la possedoit, que pendant qu'il avoit travaillé à l'acquerir.

Ambassade en Castille. *Act. Publ. T. XII. p.* 193.

Pour exécuter toutes ces résolutions, dès le 12. de Juillet, il nomma pour son Ambassadeur en Castille, *Bernard de la Force*, qui eut ordre d'aller travailler à renouveller l'ancienne Alliance avec la Reine Isabelle, & avec Ferdinand Roi d'Arragon, son Epoux. Le lendemain, il donna une pareille Commission à *Thomas Hutton*, pour aller traiter de la prolongation de la Treve avec François II., Duc de Bretagne. Selon les apparences, cet Ambassadeur avoit des ordres secrets de tenter de se faire livrer le Comte de Richemont, ou du moins, de renouveller le Traité fait sur ce sujet entre Edouard IV., & le Duc. Deux jours après, il nomma des Commissaires pour traiter avec la France sur certains attentats commis contre la Treve, afin d'avoir occasion de la faire confirmer.

En Bretagne. *Pag.* 194.

En France. *Pag.* 195.

Il se détermine à faire mourir ses Neveux.

Ces mesures étant prises, il ne restoit plus qu'à exécuter l'article principal, qui étoit de se défaire de ses deux Neveux. Pour cet effet, il résolut de s'éloigner de Londres, afin que leur mort arrivant pendant son absence, il en pût être moins soupçonné. Dans ce dessein, il partit de Londres pour aller visiter diverses Provinces, sous prétexte d'y reformer certains abus qui s'y étoient introduits à la ruïne du Peuple. Son voyage dans le Nord étoit particuliérement nécessaire pour reprimer l'insolence des Troupes qu'il avoit fait venir de ce Païs-là, & qui à leur retour, y avoient commis de grands excès. Mais avant que de se rendre à Yorck, il fit quelque séjour à Glocester, afin de ne se trouver pas trop éloigné de Londres, pendant qu'on y exécuteroit ses ordres par rapport à ses Neveux.

Il se rend à Glocester.

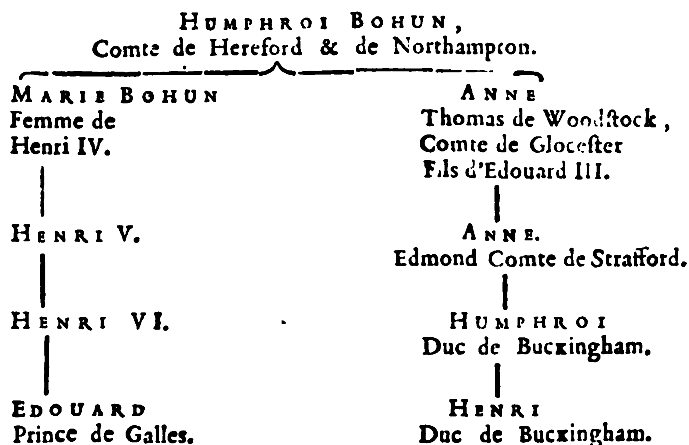
Le Duc de Buckingham, son intime ami & son Confident, l'accompagna jusqu'à Glocester. Il avoit comblé ce Seigneur de biens & d'honneurs, tant pendant qu'il étoit Protecteur, que depuis qu'il étoit Roi. Mais le Duc attendoit encore une autre faveur, qui lui avoit

Le Duc de Buc-

Buckingham lui demande la succession de la Maison de Hereford.

Fondement de ses droits.

été positivement promise. C'étoit la moitié de la succession de la Maison de Hereford, sur laquelle il croyoit avoir de très légitimes droits. Le fondement de sa prétention paroitra clairement dans la Généalogie qui suit.



A ne considerer que cette Généalogie, il est clair que le Duc de Buckingham avoit droit de prétendre à la moitié de la succession du Comte de Hereford, comme descendant d'une de ses Filles. Mais il y avoit d'autres raisons qui pouvoient rendre ce droit disputable. Lorsque Richard II. eut fait mourir le Duc de Glocester son Oncle, à Calais, il fit confisquer ses biens par le Parlement, & donna ce que ce Prince avoit possedé du chef d'Anne sa Femme, au Comte de Derby qui avoit épousé l'ainée des Sœurs, & en même tems, il le créa Duc de Hereford. Ainsi le Comte de Derby se mit en possession de toute la succession du Comte de Hereford son Beau-Pere. Ce même Prince étant depuis parvenu à la Couronne, sous le nom de Henri IV., tous ses Domaines y demeurerent annexez, & c'étoit par là que la Couronne étoit en possession de tous les biens de la Maison de Hereford, jusqu'au tems que Richard III. monta sur le Trône. Cependant, lorsque Richard, étant Protecteur, voulut engager le Duc de Buckingham à le servir dans le dessein qu'il avoit d'usurper la Couronne, il lui promit de lui restituer cette moitié de la succession, qui avoit été confisquée sur le Duc de Glocester son Bis-ayeul. Mais depuis qu'il fut Roi, il changea d'avis; soit qu'il crût l'avoir assez bien recompensé d'ailleurs, soit qu'il craignît de le rendre trop puissant, & de lui donner par là occasion d'aspirer au Trône, comme descendant d'Edouard III. Quoiqu'il en soit, le Duc

Le Roi rejette

RICHARD III. 1483. La demande du Duc, Qui se retire chez lui.

l'ayant voulu faire ressouvenir de sa promesse, pendant ce voyage, en reçut une réponse qui ne lui laissoit aucun lieu d'esperer cette justice ou cette faveur. Le Duc, qui étoit extraordinairement fier, se sentit si choqué de la réponse du Roi, qu'il lui demanda congé pour aller dans ses Terres, prendre soin de ses affaires particulieres. Richard ne croyant pas que ce refus eût fait une si forte impression sur l'esprit du Duc, ou peut-être ne craignant point les effets de son ressentiment, lui accorda la permission qu'il demandoit, & s'étant séparé de lui à Glocester, il continua son voyage vers Yorck.

Mort d'Edouard V. & du Duc d'Yorck.

Pendant le séjour que le Roi fit à Glocester, il envoya un ordre exprès à Brakenburi, Gouverneur de la Tour de Londres, de faire mourir Edouard V. & le Duc d'Yorck son Frere. Brakenbury, plus consciencieux que son Maitre, lui fit une réponse fort soumise : mais en même tems, il lui fit entendre, qu'il ne pourroit jamais se résoudre à se charger de l'exécution de cet ordre. Richard, fâché de s'être mépris dans l'opinion qu'il avoit de cet Officier, lui envoya par *Jaques Tyrrel*, un ordre signé de sa main, de remettre au porteur les Clefs & le Gouvernement de la Tour, pour une nuit seulement. Brakenbury ayant obeï, Tyrrel fit entrer ses suppôts pour exécuter les ordres du Roi. Cette même nuit, pendant que tout le monde étoit endormi, il entra dans la Chambre des Princes, & après les avoir étouffez dans leur lit, il les fit enterrer sous un petit escalier. C'est ce qu'on sut depuis de Tyrrel lui-même, qui fut exécuté sous le Regne de Henri VII. En 1674., pendant qu'on faisoit quelque changement dans cet appartement de la Tour, on trouva des os qu'on jugea être ceux d'Edouard V. & du Duc d'Yorck, & dans cette supposition, Charles II. qui regnoit alors, les fit mettre dans une Urne de marbre, & les fit porter à Westminster dans les Tombeaux des Rois (1). Comme depuis le jour que Tyrrel étoit allé à la Tour, on n'entendit plus parler de ces deux Princes, & que leurs Domestiques furent congédiez, le Public ne douta point qu'ils n'eussent été sacrifiez à la sureté de leur Oncle.

Leurs corps sont trouvez sous le Regne de Charles II.

(1) Dans le tems de *Chichester*, Maitre des *Règlemens*, on transporta de grands monceaux de Mémoires de *Bills* &c. qui étoient dans le sixième Bureau des Greffiers, pour les mettre dans la *Tour blanche ;* & comme on faisoit dans la Chapelle un nouvel escalier pour les transporter plus aisément, les Ouvriers, en creusant au pied du vieil escalier trouverent des os de corps consumez, couverts d'un monceau de pierres. Le Roi *Charles II.* les fit enterrer dans la Chapelle de *Henri VII*, près de deux Princesses du sang, *Marie* & *Sophie*, Filles de *Jaques I*, avec un Mausolé de marbre blanc, sur lequel on a gravé une Inscription en Lettres capitales. TIND.

Richard

Richard ayant reçu la nouvelle de la mort de ses deux Neveux, continua son voyage vers le Nord, & se rendit à Yorck, vers la fin du mois d'Août. Comme il étoit allé là sous prétexte de faire rendre une exacte Justice au Peuple, il ne put se dispenser de faire exécuter quelques-uns de ces soldats du Nord, qui en retournant de Londres, avoient commis de grandes violences sur leur route. Ensuite, il se fit couronner une seconde fois dans l'Eglise Cathédrale d'Yorck, au commencement de Septembre; & le même jour, il créa Edouard son Fils, âgé de dix ans, Prince de Galles, avec les solemnitez accoutumées.

Richard III. 1483.

Le Roi se fait couronner à Yorck.

Il y crée son Fils Prince de Galles.

Quelques jours avant son Couronnement, il avoit reçu l'agréable nouvelle, que Ferdinand & Isabelle l'avoient prévenu, en demandant eux-mêmes la confirmation de l'Alliance entre l'Angleterre & la Castille, par un Ambassadeur qu'ils lui envoyoient exprès & qui arriva dans ce même tems à Yorck. Le renouvellement de cette Alliance, qu'il ratifia lui-même le 31. d'Août, lui causa beaucoup de joye. Il comprit par là, que Ferdinand & Isabelle le reconnoissant pour Roi légitime, ne formoient aucun projet pour rétablir sur le Trône la Maison de Lencastre dont la Reine Isabelle descendoit, étant Petite-Fille de Catherine de Lencastre, Fille du Duc de ce nom. Il en marqua son contentement en faisant Chevalier *Geoffroi de Sasiola*, Ambassadeur de Castille, qui lui avoit apporté ces bonnes nouvelles, & par des Lettres pleines d'estime, d'affection & de reconnoissance, qu'il écrivit au Roi & à la Reine d'Espagne, au Cardinal de Mendoça, & au Comte de Leryn, leurs Ministres.

L'Alliance avec la Castille est renouvellée. *Act. Publ. T. XII. p. 199.*

8. Sept. *Pag. 200.*

Louis XI. Roi de France mourut le 29. d'Août de cette année, Charles VIII. son Fils unique étant mineur, lui succeda sous la Tutele d'Anne sa Sœur, Femme de Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, selon que le feu Roi l'avoit ordonné. Mais Louis, Duc d'Orleans, premier Prince du Sang, lui disputa la Régence. Ce démêlé causa dans la Cour de France, des troubles qui empêcherent les Ministres de faire attention au renouvellement ou à la confirmation de la Treve avec l'Angleterre, que Richard faisoit solliciter avec ardeur.

Mort de Louis XI. Charles VIII. lui succede.

Troubles à la Cour de France.

Pendant que le Roi se flatoit d'avoir pris toutes les mesures nécessaires pour se maintenir sur le Trône, il se tramoit contre lui une Conspiration, qui fut enfin cause de sa ruïne, après avoir aussi causé celle de son auteur. J'ai laissé ci-devant le Duc de Buckingham mécontent, & quittant le Roi pour s'en aller dans ses Terres. C'étoit un Seigneur d'un esprit vif & pénetrant, extraordinairement fier, ambitieux, vindicatif, & peu scrupuleux dans sa morale. Pendant la vie d'Edouard IV., il n'avoit pu se résoudre à plier sous la Reine,

Le Duc de Buckingham conspire contre le Roi.

RICHARD III. 1483.

quoiqu'elle eût un grand crédit sur l'esprit du Roi son Epoux. Il étoit même regardé comme Chef du Parti de l'ancienne Noblesse, contre la nouvelle qui étoit toute composée des Parens & des Créatures de la Reine. Ce fut principalement par la haine qu'il avoit pour cette Princesse, qu'après la mort d'Edouard IV. il se dévoua entierement au Duc de Glocester, à qui il procura la Dignité de Protecteur, & enfin la Couronne même, ainsi qu'on l'a vu dans le Regne précedent. En recompense d'un si grand service, Richard lui avoit liberalement accordé diverses faveurs. Particulierement, il l'avoit comme rendu maitre du Païs de Galles & de quelques-unes des Provinces voisines, par les Charges & les Gouvernemens qu'il lui avoit donnez en ces quartiers-là. Mais tous ces bienfaits perdirent leur mérite, quand il refusa de lui accorder encore la moitié de la succession de la Maison de Hereford. Le Duc comprit que la politique du Roi étoit de lui donner des Emplois qu'il pourroit lui ôter quand il voudroit, au-lieu qu'en lui restituant les Terres qu'il demandoit, il n'auroit plus dépendu de lui de l'en priver sans user de violence. Cette conduite lui fit connoitre que le Roi vouloit toujours le tenir dans la dépendance; & comme il connoissoit parfaitement le caractere de ce Prince, il comprenoit aisément, que la moindre occasion seroit capable de lui faire perdre ce qu'il possedoit. D'ailleurs, il trouvoit que le Roi lui faisoit une injustice manifeste, en lui refusant un bien sur lequel il croyoit avoir un droit légitime; que d'ailleurs, il violoit sa parole; & qu'enfin, il témoignoit à son égard une extrême ingratitude, en répondant si mal aux services qu'il avoit reçus de lui. Tout cela lui donnoit lieu de craindre, qu'il n'eût formé le dessein de le ruïner avec le tems.

Sujet de son mécontentement.

Le Duc & l'Evêque d'Ely consultent ensemble sur les moyens de détrôner le Roi.

Plein de ces sinistres pensées, il se rendit à son Château de Brecknock, où le Docteur Morton Evêque d'Ely étoit prisonnier, sous sa garde. Dans les fréquentes conversations qu'il eut avec ce Prélat, il ne put tellement cacher son ressentiment contre le Roi, qu'il ne le fit souvent connoitre. L'Evêque, qui étoit homme d'esprit, n'eut pas beaucoup de peine à comprendre que le Duc étoit mécontent, & ce fut ce qui l'enhardit à lui parler librement. Il avoit remarqué que le Duc prenoit plaisir à l'entendre, & qu'il auroit peut-être parlé lui-même avec plus d'ouverture, s'il avoit osé prendre une entiere confiance en lui. Ainsi, pour lui inspirer cette confiance, il affecta de parler du Roi d'une maniere qui, en faisant connoitre ce qu'il en pensoit, faisoit aussi entendre au Duc, qu'il trouveroit en lui un homme disposé à le seconder dans ses desseins. Enfin, après s'être quelque tems sondez réciproquement, ils se découvrirent leurs pensées, & déplorerent ensemblent le malheur

où le Royaume se trouvoit sous un pareil Roi. La mort toute récente d'Edouard V. & du Duc son Frere, leur fournit encore une nouvelle matiere de déclamer contre Richard. Ils conclurent de là, que puisque ce Prince n'avoit pas épargné ses propres Neveux, il n'y avoit point de Seigneurs dans le Royaume qui pût être assuré de sa vie. Ces conversations aboutirent enfin à la priere que le Duc fit au Prélat, de lui dire franchement, s'il ne voyoit point quelque moyen de prévenir les maux qu'on avoit sujet de craindre, lui promettant avec serment de lui garder inviolablement le secret. Morton, qui jusqu'alors n'avoit pas été sans crainte que le Duc n'eût dessein de lui tendre un piege, se trouvant rassuré par ce serment, lui dit sans façon, qu'il croyoit qu'il n'y avoit point d'autre moyen que de renverser Richard de dessus le Trône & d'y placer un autre Roi. Il lui avoua, qu'encore qu'il eût souhaité que la Couronne se fût conservée dans la Famille de Henri VI., il n'avoit pourtant pu se dispenser de suivre le torrent, quand il avoit vu presque toute l'Angleterre se déclarer pour Edouard IV. Qu'ensuite, Henri VI. & le Prince son Fils étant morts, il s'étoit encore plus attaché au service d'Edouard. Qu'après la mort de ce Monarque, il avoit servi avec le même zèle Edouard son Fils qu'il croyoit son légitime Successeur. Qu'ensuite, il s'étoit apperçu avec chagrin que le Duc de Glocester aspiroit au Trône, & qu'ayant l'honneur d'être Membre du Conseil, il avoit cru devoir faire quelques démarches pour tâcher de s'opposer à ses desseins. Mais qu'au-lieu de réussir, il n'avoit fait que s'attirer la haine & le mécontentement de ce Prince, qui l'avoit fait mettre en prison, par la seule raison qu'il le voyoit attaché à la Famille d'Edouard IV. Que cette violence pleine d'injustice avoit augmenté sa haine pour l'Usurpateur; & qu'enfin, la mort tragique des deux jeunes Princes avoit porté cette haine au dernier degré. Qu'étant dans cette situation, il avoit cherché en soi-même, quel Prince seroit le plus propre pour être mis sur le Trône, à la place du Tiran, & qu'il n'en avoit point trouvé d'autre que le Duc de Buckingham, qui descendoit d'un Fils d'Edouard III. Que toute la Race de Lencastre étant éteinte, du moins en Angleterre, il ne restoit plus de la Maison d'Yorck que le Tiran & son Fils, avec le jeune Comte de Warwick Fils du Duc de Clarence. Qu'à l'égard de ce dernier, il ne pouvoit prétendre à la Couronne, l'exécution de son Pere pour crime de Trahison ayant privé toute sa Posterité de ce droit. Que le Roi regnant s'en étoit rendu indigne par ses crimes; & que de vouloir conserver les droits du Fils, après avoir détruit le Pere, ce ne seroit agir qu'à demi. Qu'ainsi, encore une fois, il ne voyoit que le seul

L'Evêque propose au Duc de se faire Roi.

RICHARD III. 1483.

Duc de Buckingham, qui pût légitimement prétendre à la Couronne.

Le Duc écouta ce discours avec beaucoup d'attention, & remit au lendemain à lui répondre. Ce délai mit l'Evêque dans un très grand embaras, puisqu'il le laissoit encore incertain, si le Duc avoit agi avec lui de bonne-foi, ou s'il n'avoit eu intention que de le sonder. Pour le dire en passant, il semble que ce Prélat n'étoit pas fort scrupuleux, puisque connoissant le caractere du Duc de Buckingham, comme il devoit le connoitre, il ne faisoit pas difficulté de servir d'instrument pour le placer sur le Trône. C'est une marque qu'il agissoit plus par un motif de vengeance contre Richard, qu'en vue de procurer le bien du Royaume. Le Roi & le Duc étoient trop semblables, pour qu'on pût esperer un grand avantage d'un tel changement.

Le Duc rejette cette proposition & propose le Comte de Richemont.

Le lendemain, la conversation s'étant renouée sur la même matiere, le Duc, après avoir tenté d'excuser toutes ses actions précedentes par une longue apologie, avoua librement au Prélat, qu'il avoit eu la pensée d'aspirer au Trône, mais qu'il l'avoit entierement perdue après avoir fait de plus mûres réflexions. Qu'il avoit consideré, qu'en voulant agir pour lui-même, il souleveroit contre lui tous les partisans des deux Maisons d'Yorck & de Lencastre, également interessez à s'opposer à ses prétentions. Qu'il y avoit un Prince plus prochain que lui, que les amis de la Maison de Lencastre regardoient comme leur Chef, & que c'étoit celui sur lequel il avoit jetté les yeux pour le faire Roi. Alors il nomma Henri Comte de Richemont, qui étoit en Bretagne. Il ajouta, que le projet de rétablir la Maison de Lencastre sur le Trône attireroit la moitié du Royaume dans les interêts de ce Prince, & qu'il avoit imaginé un heureux expédient pour lui gagner l'autre moitié. C'étoit de lui faire épouser Elisabeth Fille ainée d'Edouard IV., qui lui donneroit pour amis tous les partisans de la Maison d'Yorck. Que d'ailleurs, il en arriveroit un grand bien au Royaume, en ce que toutes les semences des Guerres Civiles seroient étouffées par l'union des deux Maisons ennemies. Que même par ce moyen, on forceroit, pour ainsi dire, ceux-mêmes qui étoient indifferens pour les deux partis, à travailler au bien commun de la Patrie; & qu'alors, le peu d'amis que Richard avoit, ne seroient pas en état de contrebalancer une si grande puissance. Au-lieu que s'il prétendoit travailler pour soi-même, il réuniroit tout le Royaume contre lui, puisqu'il n'y avoit pas le moindre prétexte d'exclure de la Couronne, deux Maisons qui l'avoient possedée pendant plus de quatre-vingts ans. Enfin, il ajouta, qu'en venant à Brecknock, il avoit ren-

contré sur le chemin, la Comtesse de Richemont, & que l'ayant sondée sur ce sujet, il croyoit pouvoir s'assurer qu'elle seroit aisément disposée à travailler à l'élevation de son Fils.

L'Evêque approuve la proposition.

L'Evêque goûta cet expédient, comme plus conforme à la justice & à l'équité, & plus convenable au bien du Royaume, d'autant plus qu'il venoit de la seule personne qui auroit eu sujet de s'y opposer s'il avoit été proposé par un autre.

Droits du Comte de Richemont.

Henri Comte de Richemont étoit Gallois d'origine, ainsi qu'il a été dit ailleurs. Mais Marguerite sa Mere étoit Fille de Jean de Beaufort Duc de Sommerset, Petit-Fils de Jean de Gand Duc de Lencastre. Le Pere de Marguerite étant mort sans Enfans mâles, Edmond son Frere Cadet avoit hérité de son Titre. Mais ce Duc & toute sa Posterité ayant été consumez par la Guerre Civile, il ne restoit plus de cette Maison que Marguerite & son Fils. Ainsi, il sembloit qu'ils eussent inconteſtablement hérité de tous les droits de la Maison de Lencastre. Mais avec tout cela, leurs droits ne laissoient pas d'être sujets à de grandes difficultez.

Pendant que Jean de Gand Duc de Lencastre avoit vêcu avec Constance de Castille sa seconde Femme, il avoit entretenu, en qualité de Maitresse, une Femme nommée *Catherine Roët*, Veuve du Chevalier *Suinford*, & en avoit eu plusieurs Enfans. Constance sa Femme étant morte, il épousa sa Maitresse, & eut assez de crédit, pour faire légitimer ses Enfans nez avant le Mariage, par un Acte de Parlement, & par des Lettres Patentes de Richard II., données en conséquence. Cependant, le Roi & le Parlement, voulant marquer la difference qu'ils faisoient entre ces Enfans adulterins & des Enfans légitimes, ne leur donnerent point le nom de Lencastre ou de *Plantagenet*, mais celui de *Beaufort*, qui est celui d'un Château où ils étoient nez. De plus, quoique, dans l'Acte du Parlement, & dans les Lettres du Roi, il leur fût accordé de pouvoir posseder des Principautez, Duchez, Comtez, &c. & de pouvoir les transmettre à leurs Descendans, il n'y étoit point parlé de la Couronne. Pendant les Regnes de Henri IV. & de Henri V., les Princes de cette Branche n'oserent prendre le nom de Lencastre. Ce ne fut que sur la fin du Regne de Henri VI., qu'Edmond Duc de Sommerset, étant devenu Premier Ministre & très zèlé pour le Roi, contre les attentats du Duc d'Yorck, commença peu à peu à faire valoir sa descendance de Jean de Gand, & sa parenté avec le Roi, comme étant de la Maison de Lencastre. Ainsi c'étoit une question, que de savoir si les Princes de cette Branche pouvoient succeder à la Couronne en leur rang. Ce droit même étant supposé, il s'agissoit de savoir quel rang ils devoient avoir, & si les Descendans des Filles de Jean de Gand, nées d'un légitime Maria-

RICHARD III. 1483.

ge, ne devoient point préceder ceux d'un mâle qui n'étoit que légitimé & né d'un adultere. En ce cas, il n'y avoit pas moins de dix ou douze Princes ou Princesses, en Portugal, en Castille, & en Allemagne, qui auroient exclus le Comte de Richemont. D'un autre côté, il semble que, par les efforts qu'Edouard IV. avoit faits pour avoir le Comte de Richemont entre ses mains, il avoit comme avoué, qu'il le reconnoissoit capable de succeder aux droits de la Maison de Lencastre. C'étoit une question qui auroit pu être agitée en ce tems-là, mais qui se trouvant décidée depuis plus de deux-cens ans, ne demande plus d'examen, à moins que, pour la simple curiosité, ceux qui sont versez dans ces sortes de matieres ne veuillent y exercer leur esprit.

Il est très vrai-semblable, que si le Duc de Buckingham avoit cru avoir assez de crédit pour monter lui-même sur le Trône, il n'auroit pas manqué d'objecter contre les droits du Comte de Richemont, les raisons qui viennent d'être indiquées. Mais, comme il l'avoit lui-même remarqué, en parlant à l'Evêque d'Ely, il ne pouvoit agir pour soi-même, sans se mettre à dos les deux Maisons de Lencastre & d'Yorck, c'est-à-dire, tout le Royaume, qui se trouvoit partagé entre ces deux Factions. Ainsi, le prétexte de rétablir la Maison de Lencastre, & de mettre fin aux Guerres Civiles par l'union des deux Maisons ennemies, étoit une voye beaucoup plus naturelle pour se venger de Richard. Je dis pour se venger, car il est difficile de se persuader, qu'un homme de son caractere agît en cette occasion par un plus noble motif.

Le Duc & l'Evêque font informer la Comtesse de Richemont de leur dessein.

Quoiqu'il en soit, le Duc & l'Evêque ayant consulté ensemble sur les moyens de faire réussir leurs desseins, en vinrent à cette conclusion: Que toute l'esperance du succès étoit fondée sur le Mariage du Comte de Richemont avec la Princesse Elisabeth: Que par cette raison, il falloit avant toutes choses s'assurer de l'exécution de cet Article, sans quoi ce seroit travailler en vain, ou du moins avec beaucoup d'incertitude. Pour cet effet, ils convinrent qu'il falloit, sans perdre un moment, informer la Comtesse de Richemont de leur projet, afin qu'elle en instruisît le Comte son Fils, & qu'elle travaillât à obtenir le consentement de la Reine Douairiere, Mere de la Princesse, pour ce Mariage.

Mais comme il auroit été trop dangereux pour le Duc de Buckingham, d'avoir des Conferences avec Marguerite, vu la jalousie extrême du Roi contre la Maison de Sommerset, l'Evêque lui dit qu'il avoit un ami nommé *Bray*, qui étoit Domestique de la Comtesse, à qui on pouvoit surement confier ce secret,

Le Duc ayant approuvé cet expédient, Bray fut secretement mandé à Brecknock, & le projet lui ayant été communiqué, on le chargea d'en faire l'ouverture à sa Maitresse. Sur-tout, on lui recommanda de lui faire entendre, que le Mariage du Comte son Fils étoit la base & le fondement sur quoi tout le projet étoit appuyé.

Dès que Bray fut parti pour aller exécuter sa commission, l'Evêque d'Ely demanda au Duc la liberté de se retirer dans son Evêché. Il craignoit avec raison pour sa vie, si le complot venoit à être découvert. Peut-être même, ne se fioit-il pas trop à la bonne-foi du Duc. Mais celui-ci lui fit entendre, que deux raisons invincibles l'empêchoient de lui accorder sa demande. La premiere étoit, qu'il se rendroit coupable en laissant évader son prisonnier, & que cela seul seroit capable d'inspirer des soupçons au Roi. La seconde, que dans une entreprise de cette nature, il ne pouvoit se passer de ses conseils. Le Prélat feignit de se rendre à ces raisons. Mais il en avoit par devers lui de plus fortes encore, pour se tirer du danger qui le menaçoit si l'affaire étoit découverte. Ainsi comme, depuis les fréquentes conversations qu'il avoit eues avec le Duc, il étoit moins observé par ses Gardes, il trouva le moyen de s'évader, & de se retirer à Ely, d'où il alla se refugier en Flandre. Dès qu'il y fut arrivé, il écrivit au Duc pour excuser son évasion, & en même tems, il tâcha de lui faire comprendre, qu'il étoit beaucoup plus en état de travailler à l'exécution du dessein projetté, que s'il étoit encore prisonnier. Il le conjura aussi, de continuer toujours dans la même résolution, & lui donna des moyens pour entretenir une secrete correspondance avec lui.

L'Evêque d'Ely se sauve en Flandre.

Il écrit au Duc.

Pendant ce tems-là, la Comtesse de Richemont ayant été informée de ce qui avoit été projetté en faveur du Comte son Fils, renvoya son Domestique au Duc de Buckingham, pour lui en témoigner sa reconnoissance. En même tems, elle lui fit savoir qu'elle alloit travailler à obtenir le consentement de la Reine Douairiere pour le Mariage, & qu'ensuite elle prendroit les mesures les plus convenables pour le faire savoir au Comte de Richemont.

La Comtesse de Richemont entre dans le complot.

Elisabeth Woodwille, Veuve d'Edouard IV. étoit encore dans son azyle de Westminster, avec ses cinq Filles, pleurant la mort de ses deux Fils, & s'accusant d'en avoir été la cause, par la facilité avec laquelle elle avoit livré le Duc d'Yorck à son Oncle. Il n'y avoit jamais eu de liaison particuliere entre cette Reine & la Comtesse de Richemont. L'une étoit Femme d'un Roi de la Maison d'Yorck, & l'autre étoit de la Famille de Sommerset, enne-

RICHARD III. 1483.

mie jurée de cette Maiſon. Par cette raiſon, la Comteſſe ne pouvoit aller voir la Reine dans ſon Azyle, ſans donner lieu à de grands ſoupçons. Pour éviter cet inconvénient, elle employa ſon Medecin, nommé *Lewes*, & lui ayant communiqué tout le projet, elle lui ordonna d'aller à Londres, de tâcher adroitement de voir la Reine, & de l'informer de ce qui ſe paſſoit. Sur-tout, elle le chargea de lui dire, que toute l'eſperance du ſuccès conſiſtoit dans l'union des deux Familles d'YORCK & de Lencaſtre, par le moyen du Mariage de la Princeſſe Eliſabeth avec le Comte de Richemont.

Elle en fait informer la Reine Douairiere,

Lewes s'étant rendu à Londres, ne trouva pas beaucoup de difficulté à être admis à l'audience de la Reine en qualité de Medecin. Il lui communiqua tout ce dont il étoit chargé, & lui fit connoitre qu'il ne tiendroit qu'à elle de ſe venger de ſon mortel ennemi, meurtrier de ſes Enfans, & de détrôner cet Uſurpateur, pourvu qu'elle voulût conſentir au mariage qu'on lui propoſoit. La Reine écouta cette ouverture avec joye. Elle chargea le Medecin de dire à ſa Maitreſſe, qu'elle approuvoit tout ce qui avoit été projetté, & qu'elle feroit enſorte que tous les amis du Roi ſon Epoux ſe joindroient au Parti du Comte de Richemont. Mais elle ajouta, qu'elle ſouhaitoit que ce Prince s'engageât par Serment à épouſer Eliſabeth, ou bien Cecile ſa Sœur Cadette, en cas qu'Eliſabeth vînt à mourir avant la conſommation de ſon Mariage.

Qui promet de donner ſa Fille au Comte de Richemont.

Tout étant ainſi règlé entre la Reine Douairiere, la Comteſſe de Richemont, & le Duc de BUCKINGHAM, chacun travailla, de ſon côté, à engager dans le complot ſes amis les plus affidez, qui en engagerent auſſi d'autres. Il ſe trouva parmi les Anglois des diſpoſitions auſſi favorables qu'on les pouvoit ſouhaiter, par trois raiſons principales. Premierement, à cauſe de la haine univerſelle du Peuple contre le Roi, qui s'étoit rendu extremement odieux, tant par tout ce qu'il avoit fait pendant ſa Régence, que par le crime dont il venoit de ſe ſouiller, en faiſant mourir ſes deux Neveux, après leur avoir ravi la Couronne. Par là il avoit perdu la plupart des amis de la Maiſon d'YORCK, qui ne cherchoient que l'occaſion de venger la Famille d'Edouard IV. En ſecond lieu, tous les Partiſans de la Maiſon de Lencaſtre voyoient avec plaiſir, un projet qui tendoit à remettre cette Maiſon ſur le Trône. Enfin, ceux qui, ſans s'arrêter aux interêts des deux Factions, n'avoient en vue que le bien du Royaume, ne pouvoient regarder que comme un grand bonheur, la réuſſite d'une entrepriſe qui, en réuniſſant les deux Familles ennemies, devoit faire ceſſer la Guerre Civile dont le Royaume avoit été affligé depuis trente ans. Ainſi les

Diſpoſitions favorables aux Conjurez.

les Partisans de la Maison de Lencastre, ceux de la Maison d'Yorck, & les neutres mêmes, se trouvoient également disposez à concourir à la ruïne de l'Usurpateur.

Le Duc commence à prendre des mesures pour exécuter ses desseins.

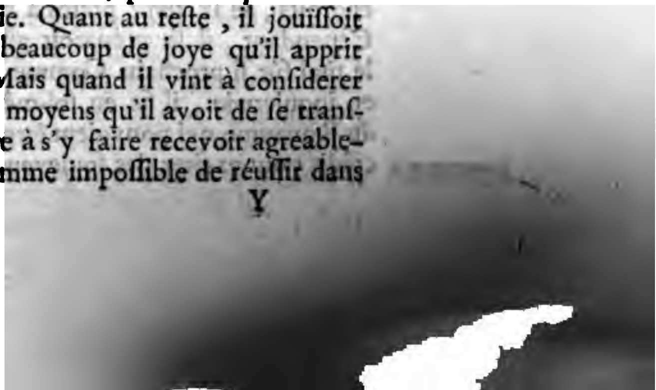
Le Duc de Buckingham étant l'auteur & le Chef de l'entreprise, c'étoit à lui à se charger du soin de la faire réussir. Dans cette vue, il s'assura d'abord d'un nombre d'amis du Païs de Galles où il avoit tout pouvoir, qui se chargerent d'enroller secretement des Soldats, afin qu'il pût être en état de mettre une Armée sur pied, tout-à-coup & à point nommé. Ensuite, il noua des intelligences dans les Provinces de *Dorset*, de *Devon*, & de *Cornouaille*, avec des Gentilshommes du Païs, qui promirent de lever des Troupes pour recevoir le Comte de Richemont, à son arrivée. Son dessein étoit de les aller joindre lui-même, avec ses Troupes Galloises, afin que Richard fût moins en état de s'opposer à la descente du Comte. En même tems, plusieurs Seigneurs & Gentilshommes devoient se soulever, dans d'autres Provinces, afin de mettre le Roi dans l'embaras de ne savoir où accourir premierement. Le Marquis de Dorset, qui étoit depuis peu sorti de son azyle, le Chevalier Richard Woodwille son Frere, l'Evêque d'Exceter, le Chevalier Edouard Courtney son Frere, & plusieurs autres Personnes de Qualité, s'engagerent dans le complot.

Le Comte de Richemont est informé de tout.

Ces mesures étant prises, la Comtesse de Richemont envoya deux Exprès au Comte son Fils par deux differentes routes, pour lui faire savoir ce qui avoit été résolu en sa faveur, & jusqu'à quel point le projet étoit avancé. Ces deux Exprès étant arrivez presque en même tems auprès de lui, l'informerent de toutes les circonstances du complot, & le prierent de ne pas perdre un moment pour se rendre en Angleterre, sur l'assurance qu'ils lui donnerent que tout étoit disposé à le recevoir. Ils lui dirent aussi que les côtes de Dorset, de Devon, ou de Cornouaille, étoient les plus convenables pour y débarquer, à cause des mesures qu'on avoit deja prises avec le Peuple du Païs.

Il se détermine à le communiquer au Duc de Bretagne.

Le Comte de Richemont se trouvoit alors à Vannes, en Bretagne, où, depuis plusieurs années, il étoit véritablement prisonnier, à cause des engagemens que le Duc de Bretagne avoit pris avec Edouard IV: mais sa prison n'étoit pas rigoureuse, le Duc se contentant de le faire observer exactement, pour l'empêcher de s'évader, en cas qu'il lui en prît envie. Quant au reste, il jouïssoit d'une honnête liberté. Ce fut avec beaucoup de joye qu'il apprit qu'on pensoit à lui en Angleterre. Mais quand il vint à considerer l'état où il se trouvoit, & le peu de moyens qu'il avoit de se transporter dans sa Patrie, d'une maniere à s'y faire recevoir agréablement, il comprit qu'il lui seroit comme impossible de réussir dans



RICHARD III. 1483.

son entreprise, sans le consentement & le secours du Duc de Bretagne. En effet, à moins que ce Prince ne lui fournît de l'argent, des Troupes, & des Vaisseaux, il ne lui étoit pas possible de prendre de justes mesures pour exécuter ses desseins. D'ailleurs, il n'auroit tenu qu'au Duc de l'enfermer dans une étroite prison, par où toute l'entreprise auroit échoué. Ainsi, voyant bien qu'il ne pouvoit se passer de lui, il resolut de lui faire confidence de tout, & de l'engager, s'il étoit possible, à l'assister. Il trouva dans ce Prince plus de disposition à le favoriser, qu'il n'en avoit attendu. Le Duc n'étoit pas engagé avec Richard, comme il l'avoit été avec Edouard son Frere. D'ailleurs, les actions injustes & violentes de ce nouveau Roi, l'avoient rendu odieux à tous les Princes de l'Europe, & au Duc de Bretagne en particulier. Une autre raison contribua à lui faire prêter l'oreille aux propositions du Comte Anglois. Il avoit des prétentions en Angleterre sur le Comté de Richemont, que ses Ancêtres avoient autrefois possedé, & il crut que le Comte s'engageroit volontiers à le lui rendre, si, par son moyen, il parvenoit à la Couronne. On prétend que ce fut là le principal Article de leurs Conventions, moyennant quoi le Duc voulut bien s'engager à lui prêter des Troupes & des Vaisseaux.

Le Duc lui promet du secours.

Dès que Henri fut assuré du secours du Duc de Bretagne, il envoya des Exprès à la Comtesse sa Mere & au Duc de Buckingham, pour leur faire savoir qu'il esperoit d'être prêt au commencement d'Octobre, les priant de disposer toutes choses pour ce tems-là. Ces bonnes nouvelles mirent d'abord tous les Conjurez en mouvement. Chacun se rendit au poste qui lui avoit été assigné, tant pour y lever des Troupes, que pour y exciter des soulevemens. Il n'y avoit point de tems à perdre, puisqu'on étoit déja bien avant dans le mois de Septembre.

Richard reçoit des avis confus de la Conjuration.

De quelques précautions que les Conjurez eussent usé pour se cacher, tous ces divers mouvemens ne purent se faire sans que Richard eût connoissance qu'il se brassoit quelque complot contre lui. Mais personne ne pouvoit lui dire ce que c'étoit, ni n'en connoissoit les auteurs. Il étoit alors à Yorck, pensant à toute autre chose, tant il se croyoit en sureté. Mais ces avis l'obligerent à quitter le Nord, pour s'approcher du centre du Royaume. En même tems, il donna ordre à ses Troupes qui étoient dispersées en divers endroits, de se tenir prêtes à marcher au premier commandement. Cependant, il se préparoit assez lentement, ne croyant pas que le mal fût si prochain. Comme les avis qu'il avoit reçus le tenoient en inquietude, il fit en soi-même la revue de tous les Seigneurs du Royaume qui pouvoient être mécontens, ou qui avoient assez de crédit pour exciter des soulevemens contre lui. Il n'en trouva point

Il soupçonne le

d'autre que le Duc de Buckingham. Il l'avoit offensé en lui manquant de parole, au sujet de la Succession de Hereford, & le connoissant parfaitement, il ne pouvoit douter qu'il ne fût capable de tout entreprendre pour se venger. D'ailleurs il savoit que c'étoit le seul qui fût en état, par son génie, par ses richesses & par son crédit, de former & d'exécuter de grands projets. Il en avoit eu lui-même des preuves trop convainquantes, pour pouvoir en douter. L'évasion de l'Evêque d'Ely contribuoit encore à fortifier ce soupçon. Le Duc de Buckingham ne pouvoit pas ignorer combien ce Prélat lui étoit odieux, & par conséquent, sa négligence à garder un tel prisonnier, ne pouvoit être regardée que comme une prévarication, & une dépendance de quelque mauvais dessein. Sur ces soupçons qui n'étoient que trop bien fondez, Richard prit la résolution de le mander à la Cour; mais le Duc s'excusa d'obeïr, sous prétexte de quelque indisposition. Ce refus confirma le Roi dans la pensée que ce qu'il avoit soupçonné n'étoit que trop véritable. Néanmoins, pour s'en éclaircir encore mieux, il lui ordonna positivement de se rendre auprès de lui, sans alleguer aucune excuse. Le Duc, voyant qu'il n'étoit plus tems de feindre, lui fit dire qu'il ne pouvoit confier sa personne à son plus mortel ennemi, & qu'il ne pouvoit ni ne vouloit plus dépendre de lui.

Richard III. 1483.

Duc de Buckingham.

Il lui ordonne de se rendre à la Cour.

Le Duc refuse & se déclare ennemi du Roi.

Il n'en fallut pas davantage pour convaincre le Roi, que le Duc de Buckingham étoit l'auteur des mouvemens qui depuis quelque tems lui causoient de l'inquietude. D'un autre côté, le Duc comprenant bien, qu'après une telle déclaration, il n'avoit plus rien à ménager, assembla les Troupes que lui-même & ses amis avoient secretement enrollées dans le Païs de Galles, & se mit en devoir de marcher vers les Provinces Occidentales, où il savoit que le Comte de Richemont avoit dessein de faire une descente. C'étoit là qu'il devoit être joint par ceux qui s'y étoient déja rendus, pour préparer toutes choses à recevoir le Comte à son arrivée.

Il prend les armes.

Son dessein est d'aller à Cornouaille.

Richard ne fut pas peu surpris d'apprendre que le Duc étoit si prêt. Cependant, comme il avoit déja pris quelques précautions pour assembler ses Troupes en cas de besoin, il leur donna rendez-vous à Leicester, où il se rendit lui-même, dans la résolution d'aller combattre ses ennemis, avant que leur nombre fût augmenté. Il auroit eu pourtant bien de la peine à les prévenir, si un accident extraordinaire & tout-à-fait imprévu, n'eut fait perdre au Duc l'occasion d'aller se joindre à ses amis, qui étoient tous prêts à prendre les armes, dans les Provinces de Devon & de Cornouaille. Il s'avançoit à grandes journées vers Glocester, où il avoit dessein

Il ne peut passer

RICHARD III. 1483.

la Saverne.

de passer la Saverne. Mais dans ce même tems, cette Riviere s'enfla si extraordinairement, qu'elle inonda le Païs des deux côtez (1), & y causa de très grands dommages. On n'avoit jamais ouï parler en ce Païs-là, d'une si terrible inondation. Elle dura six jours entiers, & pendant ce tems-là, l'Armée du Duc ne pouvoit ni passer la Riviere, ni subsister de l'autre côté, où tout se trouvoit dans une extrême désolation. Enfin, les Soldats Gallois, las de se voir exposez à la faim, à la pluye & à une infinité de fatigues, se retirerent chacun chez soi, sans que les prieres du Duc pussent rien obtenir sur eux. La désertion fut si générale, qu'il ne resta au Duc qu'un seul Domestique. Réduit à ce triste état, il ne trouva point d'autre ressource que d'aller se cacher, en attendant qu'il pût prendre d'autres mesures. Malheureusement pour lui, il choisit pour sa retraite la Maison d'un homme nommé *Banister*, qui avoit été son Domestique, & à qui son Pere & lui avoient fait beaucoup de bien.

Son Armée se dissipe.

Il se cache chez un de ses Domestiques.

Proclamation contre les Conjurez.

Act. Publ. T. XI. p. 204.

Le Roi ayant appris le dispersion des Troupes du Duc de Buckingham, publia d'abord une Proclamation contre lui, contre le Marquis de Dorset, & contre quelques autres ses adherans, ou qu'il supposoit être liguez avec lui. Mais comme le Marquis n'avoit pas encore paru en armes, & qu'ainsi il ne pouvoit pas le traiter de Rebelle, il se servit d'un autre prétexte pour l'envelopper dans la condamnation Il disoit, qu'ayant fait serment à son Couronnement, de punir le vice & les gens vicieux, il ne pouvoit se dispenser de punir le Marquis de Dorset, diffamé par ses débauches, qui avoit séduit & enlevé plusieurs femmes, qui s'étoit rendu coupable de divers adulteres, & qui entretenoit publiquement Madame Shore. Ensuite, il promit une recompense de mille livres sterling, ou de cent livres de rente annuelle, à ceux qui livreroient le Duc à la Justice; huit-cens livres, ou une pension annuelle de quatre-vingts, pour le Marquis; & ainsi à proportion pour les autres qui étoient nommez dans la Proclamation. Le miserable Banister n'ayant pu résister à une si forte tentation, alla découvrir son Maitre au Sherif de Shrop, qui ayant fait entourer sa maison par une Troupe de gens armez, y saisit le Duc de Buckingham déguisé sous un habit de Païsan, le conduisit à Shrewsburi. Le Duc souhaita de pouvoir parler au Roi: mais il ne put jamais obtenir

Le Duc de Buckingham est trahi, livré au Roi & décapité.

(1) Cette inondation de la *Saverne* fut si extraordinaire, que cent ans après, on l'appella la *grande Eau*, ou l'*Eau de Buckingham*. On dit qu'elle dura dix jours, & qu'elle entraîna des Hommes, des Femmes, & des Enfans dans leurs lits: que le haut même des collines fut couvert d'eau. TIND.

cette faveur. Quelques-uns ont dit, qu'il avoit dessein de le tuer avec un couteau qu'on trouva sur lui après sa mort. Mais ce n'est qu'une simple conjecture. Quoi qu'il en soit, il fut décapité à Shrewsburi, sans aucune forme de procès, par un simple ordre du Roi. Ainsi, ce Seigneur, qui avoit contribué à faire perdre la vie au Lord Hastings, au Comte de Rivers, & aux autres prisonniers de Pontfract, par un Jugement arbitraire, périt lui-même de la même maniere, par les ordres absolus de celui qu'il avoit placé sur le Trône, contre toute sorte de droit. D'un autre côté, on verra bien-tôt que cette même Conspiration formée par le Duc de Buckingham, complice de toutes les mauvaises actions du Roi, pendant que ce Prince n'étoit que Protecteur, fut la cause de la ruïne de ce Monarque. Peut-on méconnoitre la direction de la Providence, dans ces sortes d'évenemens?

Les Conjurez se dissipent.

A la premiere nouvelle de la dispersion de l'Armée Galloise, les amis du Duc, qui l'attendoient dans les Provinces de l'Ouest, prêts à prendre les armes aussi-tôt qu'ils auroient appris qu'il avoit passé la Saverne, se disperserent eux-mêmes. Les uns se cacherent chez leurs amis, d'autres se retirerent dans des azyles; mais le plus grand nombre d'entre eux s'embarquerent pour aller joindre le Comte de Richemont, comprenant bien qu'il n'y avoit plus de sureté pour eux dans le Royaume. Le Marquis de Dorset fut de ce nombre.

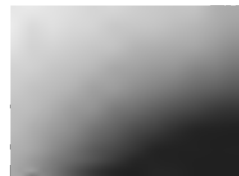
Le Marquis de Dorset se sauve en Bretagne.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, le Comte de Richemont, croyant que tout y alloit à souhait, mit à la voile de S. Malo, le 21. d'Octobre, avec cinq-mille hommes & quarante Vaisseaux, que le Duc de Bretagne lui avoit fournis. Mais une tempête ayant dispersé ses Vaisseaux, les uns furent portez sur les côtes de France, les autres s'en retournerent en Bretagne. Celui sur lequel étoit le Comte de Richemont ayant mieux résisté à la mer que les autres, se rendit, après que la tempête fut passée, près de la côte de Cornouaille, où, en arrivant, il vit le bord de la mer couvert de gens armez qui lui faisoient signe de s'approcher. Mais, heureusement pour lui, il prit la résolution de ne pas descendre à terre, jusqu'à ce que sa Flotte l'eût rejoint, dans l'esperance où il étoit qu'elle se rendroit bien-tôt au rendez-vous. En attendant, il envoya un homme à terre, pour s'informer si les gens qu'il voyoit en armes étoient amis ou ennemis. Celui qui commandoit ces Troupes répondit, qu'il étoit envoyé là par le Duc de Buckingham pour y attendre le Comte de Richemont, & pour favoriser sa descente. Mais l'Envoyé du Comte ayant aisément reconnu le contraire, en instruisit son Maitre, qui, voyant son dessein découvert, prit le parti de remettre à la voile, & de se reti-

Le Comte de Richemont s'approche de la côte de Cornouaille.

On tâche de le surprendre; mais il évite le danger.

Il se retire en



RICHARD III. 1483. Normandie.

rer dans un Port de Normandie. Effectivement, les Troupes qu'il avoit vues sur la côte de Cornouaille étoient des Milices du Païs, que Richard y avoit fait poster, à dessein de surprendre son ennemi par cette ruse.

Il retourne en Bretagne.

Il persiste dans son dessein.

Le Comte de Richemont apprit en Normandie le malheur qui étoit arrivé au Duc de Buckingham. Comme après cela, il n'y avoit plus d'apparence de continuer l'entreprise sans prendre d'autres mesures, il reprit la route de Bretagne, où il trouva le Marquis de Dorset & tous les autres qui s'étoient sauvez d'Angleterre. Quoique son dessein parût entierement échoué, il ne perdit pourtant point l'esperance de mieux réussir une autre fois. Les Fugitifs lui faisoient entendre, que Richard étoit extremement haï en Angleterre, & il en tiroit un bon augure. D'un autre côté, le Duc de Bretagne lui promettoit la continuation de son secours. Ainsi, ayant pris la résolution de faire une nouvelle tentative, il jura solemnellement le jour de Noël, dans l'Eglise Cathédrale de Rennes, qu'il épouseroit la Princesse Elisabeth Fille d'Edouard IV, ou, à son défaut, Cecile sa Sœur Cadette. Après cela, tous les Anglois qui étoient présens, lui prêterent serment de fidelité, le regardant comme Roi d'Angleterre de droit, s'il ne l'étoit pas encore de fait. Depuis ce tems-là, les recherches qui furent faites en Angleterre de ceux qui avoient eu part à la Conspiration, en obligerent un grand nombre à se retirer en Bretagne, tellement que l'abord des Anglois y fut fort grand pendant quelque tems.

Il s'engage par serment à épouser Elisabeth d'Yorck.

Plusieurs Anglois le vont joindre.

Richard fait mourir plusieurs des Conjurez.

Pouvoir extraordinaire donné à Ashton. *Act. Publ. T XI. p. 205.*

Cependant, Richard s'étant tiré de ce danger plus heureusement qu'il n'avoit eu lieu de l'esperer, fit saisir plusieurs personnes, dont quelques-unes furent d'abord sacrifiées à sa vengeance. De ce nombre fut le Chevalier *Thomas S. Leger*, son Beau-Frere, qui avoit épousé Anne sa Sœur, Veuve du Duc d'Exceter. Afin d'avoir plutôt fait, & pour éviter les formalitez ordinaires des Cours de Justice, il donna au Chevalier Ashton une Commission pour exercer la Charge de Vice-Connêtable, avec un pouvoir si étendu, qu'il pouvoit juger & faire exécuter sur le champ, toutes sortes de personnes coupables ou suspectes du crime de Leze-Majesté, sans avoir égard à aucun Appel (1).

En vertu d'une telle Commission, Ashton, qui étoit apparemment un homme du caractere que le Roi le souhaitoit, se rendit dans les Provinces Occidentales, où il signala son zèle par de sanglantes exécutions de ceux qui furent trouvez coupables, ou seule-

(1) Cette Commission donnée au Chevalier *Ashton*, qu'on peut voir Vol. XII. page 205. des *Fœdera* de *Rymer*, fait connoitre la Charge & l'autorité du *Grand Connêtable d'Angleterre*. TIND.

RICHARD III. 1483.

ment suspects d'avoir favorisé les Conjurez. C'est ainsi que se passerent les premiers six mois du Regne de Richard III. Ce Prince ambitieux ne fut pas plutôt sur le Trône, qu'il eut occasion de comprendre avec quelles difficultez il conserveroit cette Couronne qu'il avoit tant souhaitée, & qu'il avoit acquise par tant de mauvais moyens.

1484. Le Parlement s'assemble.

Au mois de Janvier 148¾. le Roi assembla un Parlement, qui fut le premier de son Regne. C'étoit un tems tout-à-fait favorable pour lui. La Conjuration du Duc de Buckingham paroissant entierement étouffée par la mort de ce Seigneur & par la retraite du Comte de Richemont, il ne se trouvoit plus dans le Royaume, personne qui fût en état de lever la tête. Ainsi ce Parlement, composé sans doute de Députez dévouez au Roi, déclara les Enfans d'Edouard IV. bâtards (1), & confirma l'élection irréguliere de Richard avec son prétendu droit à la Couronne. C'étoit un Acte absolument nécessaire pour la sureté du Roi. D'ailleurs, le Parlement évitoit par là l'embaras de s'informer du sort d'Edouard V., que toute l'Angleterre avoit, pendant quelques mois, reconnu pour Roi.

Les Enfans d'Edouard IV. sont déclarez bâtards.

Ensuite, il fut passé un Acte de Conviction contre Henri Comte de Richemont, & contre tous ses adherans, en vertu duquel tous leurs biens furent confisquez au profit du Roi. Par cet Acte, qui déclaroit rebelles & criminels de Leze-Majesté tous ceux qui avoient eu part à la Conspiration du Duc de Buckingham & du Comte de Richemont, toutes les exécutions qui avoient été faites jusqu'alors furent en quelque maniere justifiées, parce qu'on regarda ceux qui avoient été suppliciez, comme coupables du crime que cet Acte condannoit. Par bonheur pour la Comtesse de Richemont, aucun d'eux ne déclara qu'elle eût part à la Conspiration, soit qu'elle ne se fût confiée qu'à peu de personnes, ou que ses confidens se fussent sauvez en Bretagne. Cependant, Richard, comprenant bien qu'il étoit comme impossible que le Comte de Richemont eût formé une telle entreprise sans la participation de sa Mere, ordonna au Lord Stanley son Epoux, de la tenir resserrée, afin de prévenir ce qu'elle pourroit entreprendre dans la suite. Il avoit alors une parfaite confiance au Lord Stanley, qu'il venoit de faire Grand Connêtable, après qu'Ashton, en qualité de Vice-Connêtable, eut servi à ses

Acte d'*Attainder* contre le Comte de Richemont.

La Comtesse de Richemont n'est pas découverte.

Le Lord Stanley son Epoux est fait Grand Connêtable.

(1) Quoique M. *de Rapin* ait dit ci-devant, au Regne d'*Edouard V*, que *Commines* s'étoit trompé, en avançant que ce mariage d'*Edouard IV.* avec *Eleonor Talbot*, ou *Butler* (Fille du Comte de *Shrewsbury* & Veuve du Lord *Butler de Sudley*) fut mis en avant pour prouver que les Enfans de ce Prince étoient illégitimes; nous trouvons cependant qu'on y insista beaucoup dans ce *Bill*, sans faire aucune mention de son Contrat antérieur avec *Elisabeth Lucy*. Voyez l'Abregé de *Cotton*, p. 209. &c. TIND.

RICHARD III. 1484. 16. Décembre. 1483. *Pag.* 209.

desseins. Apparemment, il n'avoit pas cru le Lord Stanley un homme propre à exercer les rigueurs dont il avoit donné la commission à Ashton; & c'étoit sans doute par cette raison, qu'il avoit attendu à lui donner la Charge de Grand Connêtable, jusqu'à ce que tout ce qui regardoit cette commission fût achevé.

Le Roi reçoit de nouvelles informations de la Conjuration.

Richard avoit lieu de se persuader, qu'après toutes les rigueurs qu'il avoit exercées contre les Conjurez (1), la Conspiration étoit entierement étouffée. Mais Thomas Hatton, qui étoit retourné de son Ambassade de Bretagne, lui fit connoitre que le même complot subsistoit toujours, & que le Duc de Bretagne avoit promis au Comte de Richemont la continuation de son assistance. Il lui nomma ceux des Conjurez qui s'étoient rendus auprès du Comte, & lui découvrit qu'ils avoient souvent de secretes Conferences ensemble, & qu'ils se donnoient de grands mouvemens. Il étoit facile d'inferer de là, que le Comte de Richemont n'avoit pas perdu toute esperance, & qu'il avoit encore en Angleterre, des intelligences sur lesquelles il fondoit l'exécution de ses desseins. Cependant, après la mort du Duc de Buckingham, la fuite du Marquis de Dorset, & l'exécution de plusieurs du même Parti, Richard ne voyoit plus personne dans le Royaume, qui lui parût en état de lui faire tête.

Il tâche de prévenir le danger,

Ainsi, concluant que le danger ne pouvoit venir que du dehors, il résolut de prendre toutes les précautions possibles pour empêcher que ses ennemis ne trouvassent du secours chez les Princes étrangers.

Il s'assure de la Castille & du Portugal, *Act. Publ. T.* X. *p.* 228.

Dès l'année précedente, il avoit confirmé l'Alliance de l'Angleterre avec la Castille, & au mois de Juin de cette année, il fit la même chose à l'égard du Portugal. Vrai-semblablement, tout le mal devoit venir de ces deux côtez, puisque le Roi de Portugal & la Reine de Castille descendoient tous deux de Philippe & de Catherine, Fille de Jean de Gand Duc de Lencastre, & par conséquent, ils auroient pu prétendre à la Couronne d'Angleterre. Cependant, la franchise avec laquelle ils avoient renouvellé leur Alliance avec l'Angleterre, ne permettoit pas au Roi de les soupçonner d'avoir une telle pensée.

(1) Le Roi fit pendre & écarteler le Chevalier *Guillaume Collingburn*, de *Lydiard* dans le Comté de *Wiltshire*, à cause qu'il avoit favorisé le Comte de *Richemond*, & qu'il avoit écrit un Distique satyrique contre lui & ses Favoris, le Vicomte *Lovel*, le Chevalier *Ratcliff*, & le Chevalier *Guillaume Catesby*. Voici le sens de ce Distique.

« *Le Chat, le Rat, & Lovel le Chien, gouvernent toute l'Angleterre sous* » *un Pourceau* ».

Il fait allusion aux Armes de *Lovel*, & à un des supports de celles de *Richard*, qui étoient un Sanglier. TIND.

Maximilien

Maximilien Archiduc d'Autriche, qui gouvernoit les Païs-Bas au nom de Philippe son Fils, étant Fils de Leonor de Portugal, Petite-Fille de Philippe de Lencastre, auroit pu aussi former des prétentions sur la Couronne d'Angleterre, ou donner du secours au Comte de Richemont. Cette consideration fit prendre à Richard la résolution de lui envoyer des Ambassadeurs, sous prétexte de renouveller la Treve marchande entre l'Angleterre & les Païs-Bas. Mais, selon les apparences, l'Ambassadeur avoit ordre de sonder s'il n'y auroit point quelque projet dans cette Cour, par rapport à l'Angleterre.

RICHARD III. 1484. Et de l'Archiduc Maximilien. *Pag.* 231. 246.

Enfin, quoiqu'il ne semblât pas que Richard eût lieu de rien craindre de la part de la France, sous une Minorité troublée par des dissensions domestiques, il avoit pourtant pris la précaution d'envoyer des Ambassadeurs à Charles VIII. pour demander la prolongation, ou du moins la confirmation de la Treve.

Il envoye des Ambassadeurs en France. *Ibid. p.* 221.

Il ne restoit plus que la Bretagne & l'Ecosse, qui pussent lui causer de l'inquietude. Il ne pouvoit pas douter que le Duc de Bretagne n'eût déja donné du secours au Comte de Richemont, & qu'il ne fût disposé à lui en donner encore. Par cette raison, il crut ne devoir rien épargner pour mettre ce Prince dans ses interêts.

Et tâche de gagner le Duc de Bretagne.

François II., Duc de Bretagne, étant vieux & infirme, se laissoit entierement conduire par *Pierre Landais* son Trésorier, & lui remettoit sans aucune reserve, tout le Gouvernement de ses Etats. Ce Favori, qui étoit Fils d'un Tailleur, usoit de son pouvoir avec une insolence qui lui attiroit la haine de tous les Bretons. Dans cette même année 1484. il arriva que les Grands s'étant liguez ensemble contre le Ministre, voulurent aller le saisir dans le Palais même du Duc. Mais ayant manqué leur coup, ils se virent exposez à la vengeance de ce Favori, qui les fit déclarer coupables de Leze-Majesté. Cependant, comme il avoit tout le Païs pour ennemi, il crut devoir se fortifier de quelque secours étranger. Pour cet effet, il envoya, au nom de son Maitre, des Ambassadeurs à Richard, sous prétexte de faire avec lui une Treve, qui fut effectivement conclue au mois de Juin, à Pontfract où le Roi se trouvoit alors, & qui devoit durer jusqu'au 24. d'Avril suivant.

Affaires de Bretagne.

Treve entre Richard & le Duc de Bretagne. *Pag.* 226.

Mais ce n'étoit pas la seule Commission dont les Ambassadeurs Bretons étoient chargez. Il se trouve, dans le Recueil des Actes Publics, deux Pieces par lesquelles il paroit, que Richard s'étoit engagé à envoyer au Duc de Bretagne un secours de mille Archers. Or ce ne pouvoit être que pour l'occasion dont je viens de parler, puisque le Duc de Bretagne n'avoit point alors d'autre Guerre sur les bras. Comme ce Prince ne faisoit rien de soi-même, il y a

Négociation se-

RICHARD III. 1484. beaucoup d'apparence que, pour obtenir ce secours, Landais avoit fait esperer au Roi, qu'il remettroit le Comte de Richemont entre ses mains. En effet, la suite fit bien voir qu'il étoit entré en quelque engagement sur ce sujet. Ainsi, Richard se trouvoit tellement en sureté du côté de la Bretagne, que, bien loin de craindre que le Duc ne donnât du secours au Comte de Richemont, il se flatoit de l'esperance d'avoir bien-tôt son ennemi en son pouvoir.

...crete entre Richard & le Duc, ou Landais son Favori.

Treve avec l'Ecosse. *Act. Publ. T. XII. p. 232. 244.*

Enfin, comme il pouvoit aussi craindre que le Roi d'Ecosse, qui descendoit d'une Princesse de la Maison de Sommerset, ne favorisât les Mécontens, comme ayant interêt à placer le Comte de Richemont sur le Trône d'Angleterre, il crut devoir aussi se parer de ce côté-là. Pour cet effet, il négocia avec Jaques IV. une Treve qui fut conclue au mois de Septembre de cette année, & qui devoit durer depuis le 29. du mois jusqu'à pareil jour de l'année 1487. En même tems, il arrêta le Mariage d'Anne sa Niece, Fille d'Elisabeth sa Sœur & du Duc de Suffolck, avec le Duc de *Rothsay*, Fils ainé du Roi d'Ecosse.

Toutes ces précautions paroissoient si justes, qu'il sembloit s'être mis à couvert de tous les côtez. Cependant, pour ôter au Comte de Richemont toute esperance de réussir dans ses desseins, le Prince de Galles son Fils étant mort dès le mois d'Avril de cette année, il déclara le Comte de Lincoln son Neveu son Successeur présomptif, se proposant de faire ratifier cette Déclaration par le Parlement. Le Comte de Lincoln étoit Fils d'Elisabeth sa Sœur, & Frere d'Anne qui devoit épouser le Prince d'Ecosse.

Mort du Prince de Galles fils du Roi.

Le Roi déclare le Comte de Lincoln son Successeur présomptif.

Ambassade d'obédience au Pape.

D'ailleurs, pour ne rien négliger de ce qui auroit pu donner quelque prise sur lui, il envoya une Ambassade d'obédience au Pape Innocent VIII. qui venoit d'être placé sur le Trône Pontifical. Il avoit négligé ce devoir à l'égard de Sixte IV., Prédécesseur d'Innocent, comme il paroit par le Recueil des Actes Publics. Mais la peur qu'il eut d'irriter le Pape, & de fournir quelque prétexte aux mécontens de son Royaume, & particulierement au Clergé, le fit hâter d'envoyer ses Ambassadeurs à Rome.

pag. 253.

Ambassade de France. *Page* 254.

Peu de tems après, il eut la satisfaction de voir que Charles VIII. Roi de France lui demandoit un saufconduit pour des Ambassadeurs qu'il avoit dessein de lui envoyer. Ainsi, toutes choses sembloient heureusement disposées en sa faveur. Cependant, le Comte de Richemont étoit encore plein de vie, & pendant que ce Prince étoit hors de son pouvoir, il ne pouvoit pas se croire bien établi sur le Trône. C'étoit là le principal, ou pour mieux dire, l'unique sujet de ses inquietudes, & de toute son attention.

La Treve avec la Bretagne ne devant durer que jusqu'au 24.

d'Avril 1484., Richard en prit occasion d'envoyer des Ambassadeurs au Duc de Bretagne, pour la faire prolonger. C'étoit là le prétexte de l'Ambassade. Mais les Ambassadeurs avoient ordre de traiter d'une autre affaire plus importante, avec Landais principal Ministre du Duc, & maitre absolu des affaires de son Prince, qui étoit tombé dans une espece de léthargie, pendant laquelle il étoit peu en état d'en prendre connoissance. C'étoit de porter ce Ministre à leur livrer le Comte de Richemont.

Richard négocie avec Landais pour se faire livrer le Comte de Richemont.

Landais n'avoit pas eu besoin des mille hommes dont il a été parlé ci-dessus. Il étoit donc nécessaire pour obtenir ce que le Roi demandoit, de faire un nouveau Traité, dans lequel le Duc & le Favori pussent trouver des avantages capables de les faire passer par-dessus tous les scrupules qu'ils pourroient avoir sur ce sujet. Pour ce qui regarde le Duc, l'Historien de Bretagne assure qu'il a vu, parmi les Archives de ce Duché, des Lettres Patentes de Richard III. par lesquelles il rendoit au Duc François le Comté de Richemont avec toutes ses dépendances, de la même maniere que ses Ancêtres l'avoient possedé. Il se reservoit seulement le retour de ce Comté à la Couronne, en cas que le Duc mourût sans Enfans. Par rapport à Landais, comme la négociation étoit plus secrete, on ne sait pas bien en quoi consistoit la récompense qu'il attendoit du service qu'il avoit dessein de rendre. Ce qu'il y a de certain, c'est que Richard lui fit des offres très avantageuses. Mais, comme ce Ministre n'étoit pas homme à se contenter de simples promesses, il fallut souvent envoyer des Exprès au Roi. Ces délais qui regardoient les suretez du Ministre, ainsi qu'Argentré l'assure positivement, furent le salut du Comte de Richemont. Quoiqu'il fût alors en Bretagne, il ignoroit absolument ce qui se passoit à la Cour du Duc. Mais l'Evêque d'Ely, qui, bien qu'absent, avoit de bons espions auprès de Richard, ayant été informé que l'Evêque de Leon, Ambassadeur de Bretagne, négocioit fort secretement avec le Roi, avertit le Comte de Richemont qu'il n'étoit pas en sureté dans les Etats du Duc de Bretagne. Cet avis venant d'un si bon lieu, porta le Comte à penser sérieusement aux moyens de se retirer du danger dont il étoit menacé. Comme il connoissoit Landais pour un homme capable de commettre les plus mauvaises actions (1), il résolut de se retirer en France, & pour cet effet, il fit demander secretement au Roi Charles un Passeport, qu'il n'eut pas beaucoup de peine à obtenir. Cependant, étant instruit comme il l'étoit, des

L'Evêque d'Ely avertit le Comte de Richemont du danger où il se trouve en Bretagne.

Le Comte prend la résolution de se sauver.

(1) C'étoit pourtant le même *Landais*, qui avoit parlé auparavant de tout son cœur contre l'avis de livrer le Comte de *Richemont* à *Edouard IV*. Tind.

RICHARD III. 1484.

Difficultez de cette entreprise.

mauvaises intentions de Landais à son égard, il ne doutoit point qu'il n'eût donné des ordres pour le faire soigneusement observer. Ainsi, la difficulté de se sauver n'étoit pas petite, sur-tout se trouvant environné d'un grand nombre d'Anglois auxquels il étoit très difficile de cacher ce secret, & très dangereux de le confier. Pour remedier à cet inconvénient, le Duc de Bretagne étant en ce même tems relevé de sa maladie, le Comte prit occasion de lui envoyer les principaux Seigneurs de sa suite pour l'en féliciter, leur recommandant de prendre avec eux tous leurs Domestiques, sous prétexte de lui faire plus d'honneur. Son but étoit non seulement de se trouver plus seul à Vannes, mais principalement d'éloigner de l'esprit de ceux qui l'observoient, le soupçon qu'il eût envie de s'évader pendant qu'il avoit un si grand nombre d'Otages à la Cour du Duc. Effectivement, cette ruse lui réussit comme il l'avoit esperé, en sorte que, deux jours après, il partit de Vannes en habit déguisé, & accompagné de cinq personnes seulement. Dès qu'il fut sorti de la Ville, il quitta le grand chemin, & marchant à travers champs, ou par des chemins détournez, sans s'arrêter nulle part, il arriva heureusement à Angers, Ville Capitale d'Anjou. Cette diligence étoit absolument nécessaire. Sans cela, il auroit été infailliblement arrêté. Ceux qui étoient chargez de l'observer, ayant appris son évasion, le poursuivirent avec tant de promptitude, qu'ils arriverent sur la frontiere de Bretagne, une heure seulement après lui. Peu de jours après, le Duc ayant appris que le Comte s'étoit retiré, sur la crainte de quelques mauvais traitemens, parut fort fâché contre Landais de ce qu'on lui avoit donné lieu de craindre, ignorant sans doute, ce que son Favori négocioit avec le Roi d'Angleterre. Ensuite, il donna la liberté à tous les Anglois qui étoient dans ses Etats, d'aller joindre le Comte, & lui fit faire des civilitez & des offres de service. Le Comte de Richemont reçut ce compliment avec des marques d'une parfaite reconnoissance, & pria l'Envoyé du Duc de lui dire de sa part, qu'il conserveroit un éternel souvenir des obligations qu'il lui avoit. Ainsi le Comte de Richemont échapa, comme par miracle, des pieges que Richard lui avoit tendus. C'étoit pour la seconde fois, qu'il s'en étoit heureusement retiré. Les Anglois de sa suite ne se trouverent pas moins heureux que lui, de se voir, par la géneroſité du Duc, hors des mains de son indigne Ministre, qui, bien-tôt après, expia sur un gibet toutes les mauvaises actions que son avarice lui avoit fait commettre.

Il l'exécute heureusement.

Il arrive à Angers.

Le Duc de Bretagne lui fait des excuses.

Charles VIII. le reçoit avec honneur.

Le Comte de Richemont n'ayant fait que peu de séjour à Angers, alla trouver Charles VIII. qui étoit alors à Langeais, & qui lui fit un très bon accueil. Cependant, la Cour de France n'étant pas encore exempte de troubles, la conjoncture n'étoit pas favorable

au Comte pour obtenir un ſecours, qu'il ne pouvoit plus attendre du Duc de Bretagne. Néanmoins, comme le jeune Roi paroiſſoit bien diſpoſé pour lui, il ne perdit pas l'eſperance d'obtenir quelque choſe de ce Prince, quand les troubles de ſa Cour ſeroient appaiſez. RICHARD III. 1484.

Le Comte d'Oxford ſe ſauve de Hammes & va trouver le Comte de Richemont à Paris.

Pendant que ſes affaires ſe trouvoient dans cet état d'incertitude, il vit venir auprès de lui le Comte d'Oxford, que le Roi Edouard IV. avoit fait enfermer dans le Château de *Hammes* en Picardie. Ce Seigneur, qui avoit été un des principaux Partiſans de la Maiſon de Lencaſtre, ayant appris dans ſa priſon que le Comte de Richemont prétendoit à la Couronne, avoit agi ſi efficacement envers le Gouverneur de Hammes, qu'il l'avoit porté à le mettre en liberté, & à ſe déclarer pour le Comte. Il l'amenoit même avec lui, pour ſaluer ce Prince, & pour lui offrir ſes ſervices. L'avantage d'avoir le Comte d'Oxford dans ſon parti, fit un grand bien en Angleterre, au Comte de Richemont. Pluſieurs autres Seigneurs lui firent dire en ſecret, qu'il pouvoit compter ſur leur aſſiſtance, lorſqu'ils verroient l'occaſion propre pour ſe déclarer contre Richard.

Richard oblige le Lord Stanley à lui laiſſer ſon Fils en ôtage.

Cependant le Roi étoit tous les jours averti qu'il ſe tramoit quelque choſe contre lui, en faveur du Comte de Richemont; mais il ne pouvoit découvrir les auteurs du complot, quelques eſpions qu'il employât. D'ailleurs, il ne connoiſſoit point de Seigneur Anglois qui lui parût aſſez puiſſant, pour pouvoir former ou exécuter une entrepriſe de cette nature. Le Lord Stanley étoit le ſeul contre qui il pût concevoir quelque ſoupçon, parce qu'il étoit Mari de la Comteſſe de Richemont. Cela ſeul le lui rendoit ſuſpect, quoique d'ailleurs il n'eût aucune preuve contre lui. Ainſi, pour s'aſſurer de ce côté-là, ce Seigneur lui ayant demandé la permiſſion d'aller dans ſes Terres, il exigea de lui, qu'il laiſſât ſon Fils à la Cour comme une eſpece d'ôtage. Effectivement, ſes ſoupçons n'étoient que trop bien fondez, puiſque ce même Lord Stanley fut dans la ſuite, le principal inſtrument de ſa ruïne.

Il découvre le projet du Mariage du Comte de Richemont avec Eliſabeth.

Richard ſavoit bien qu'il n'étoit pas aimé en Angleterre. D'un autre côté, il apprenoit qu'il y avoit parmi le Peuple certains mouvemens, qui, bien qu'aſſez ſecrets, ne pouvoient qu'être dangereux. Mais il ne pouvoit prévenir le mal qu'il craignoit, ſans connoitre en quoi conſiſtoient les complots de ſes ennemis, & leurs principaux Auteurs. C'étoit à cela qu'il employoit toute ſon induſtrie. Enfin, à force de mettre des eſpions en campagne, il vint à découvrir que les projets qui ſe faiſoient en faveur du Comte de Richemont, étoient fondez ſur la promeſſe qu'il avoit faite

RICHARD III. 1484.

d'épouser la Princesse Elisabeth Fille aînée d'Edouard IV. Cette découverte lui fit connoitre que les partisans de la Maison d'Yorck n'étoient pas éloignez de s'accommoder avec ceux de la Maison de Lencastre, puisqu'ils donnoient les mains à ce Mariage. Il étoit manifeste qu'un pareil accommodement ne pouvoit que causer sa ruïne, puisqu'en ce cas, il ne pouvoit plus compter que sur un petit nombre d'amis de sa Maison, tout le reste se déclarant pour la Famille de son Frere. Ainsi, comprenant que le complot qui se brassoit contre lui, étoit appuyé sur des fondemens plus solides qu'il ne se l'étoit imaginé, il donna toute son attention à rompre les mesures du Comte de Richemont, en empêchant ce fatal Mariage. Il ne trouva point de meilleur moyen pour en venir à bout, que d'épouser lui-même la Princesse qui étoit destinée à son ennemi. Mais il y avoit dans l'exécution de ce projet, plusieurs difficultez qui auroient paru insurmontables à tout autre Prince moins scrupuleux que lui. La premiere étoit, qu'il avoit déja une Femme, dont la constitution ne marquoit pas qu'elle dût bien-tôt finir sa vie. Mais il ne desespera pas de vaincre cet obstacle, soit par un Divorce, soit de quelque autre maniere moins légitime. La seconde difficulté consistoit à tirer Elisabeth de l'Azyle de Westminster, où elle étoit avec la Reine sa Mere. De plus, ce n'étoit pas un petit ouvrage, que de faire consentir la Reine Douairiere à donner sa Fille au meurtrier de ses Enfans. Enfin, il falloit une dispense du Pape, pour pouvoir épouser sa Niece. Mais cet obstacle lui paroissoit peu considerable par rapport aux autres, sachant bien qu'il n'est pas impossible de trouver des accommodemens avec la Cour de Rome.

Il forme le dessein d'épouser sa Niece & de se défaire de sa Femme.

Il gagne la Reine Douairiere, qui lui livre ses Filles.

Pour commencer à exécuter cet étrange projet, il envoya diverses personnes à la Reine Douairiere pour lui insinuer, qu'il souhaitoit de vivre en bonne union avec elle, & de lui donner des marques de sa bienveillance : Qu'il reconnoissoit qu'elle avoit été traitée trop rigoureusement, & que pour reparer en quelque maniere, le tort qui lui avoit été fait, il avoit intention de lui assigner une pension considerable, & de donner à ses deux Freres des Charges dont ils auroient lieu d'être contens. De plus, qu'il prendroit soin de l'entretien de ses Filles, & de leur procurer des Mariages sortables à leur qualité. Mais, comme il étoit difficile que cette Reine pût ajouter foi à ses promesses, après en avoir été si cruellement trompée, ceux qui parloient de sa part, lui faisoient entendre, que ce changement provenoit de la mort du Prince de Galles. Que le Roi n'ayant plus d'Enfans, ni esperance d'en avoir, n'avoit plus d'interêts séparez de ceux de la Famille de son Frere; & qu'au contraire, il ne pouvoit rien faire de plus avantageux

pour soi-même & pour sa Maison, que de marier ses Nieces dans les plus puissantes Familles d'Angleterre. Enfin on lui insinuoit, que le dessein du Roi étoit de faire ensorte qu'après sa mort, la Princesse Elisabeth montât sur le Trône, ce qu'il avoit fait en faveur du Comte de Lincoln son Neveu, pouvant être aisément revoqué, puisque le Parlement n'avoit point passé d'Acte sur ce sujet.

Ces dernieres insinuations firent beaucoup d'impression sur l'esprit de la Reine. Son interêt lui faisoit trouver beaucoup de vraisemblance dans ce qu'on lui disoit. D'un autre côté, elle s'ennuyoit beaucoup dans son Azyle qui étoit proprement une prison, d'où elle ne pouvoit sortir sans s'exposer à de plus grands maux. Elle avoit une extrême tendresse pour ses Freres, ainsi qu'elle l'avoit bien fait connoitre pendant la vie du Roi son Epoux, & l'esperance que Richard lui donnoit à leur égard, la flatoit agréablement. Enfin elle consideroit, que le complot fait en faveur du Comte de Richemont, étant manqué par la mort du Duc de Buckingham, elle ne pouvoit attendre pour elle & pour ses Filles, qu'un sort encore plus rigoureux que celui qu'elles avoient éprouvé jusqu'alors, si par son refus elle achevoit d'irriter le Roi. Toutes ces considerations lui faisant oublier les sanglans outrages qu'elle avoit reçus de ce Prince, elle se laissa porter à cet excès d'aveuglement, que de lui remettre ses cinq Filles entre les mains. De plus, elle écrivit au Marquis de Dorset son Frere, pour lui conseiller d'abandonner le Parti du Comte de Richemont & de venir se jetter entre les bras du Roi. Le Marquis, aussi foible & non moins ambitieux que la Reine sa Sœur, se flatant déja de l'esperance d'une fortune considerable, se déroba secretement de Paris, à dessein de passer en Angleterre. Mais le Comte de Richemont le fit poursuivre avec tant de diligence, qu'il le fit remener à Paris, où par de fortes raisons, il lui persuada de demeurer avec lui.

Mort de la Reine Anne Femme de Richard.

Dès que Richard eut ses Nieces en son pouvoir, il pensa aux moyens d'exécuter une autre partie de son projet. C'étoit de se défaire de la Reine sa Femme, afin de pouvoir ensuite épouser sa Niece. Ceux d'entre les Historiens qui parlent le plus favorablement de sa conduite à cet égard, disent qu'il fit mourir la Reine de chagrin en lui témoignant une aversion qu'elle n'avoit pas méritée, & en lui donnant tous les jours de cruelles mortifications. Les autres tranchent le mot, & assurent qu'il la fit mourir par le poison. Il y en a qui ajoutent, qu'il fit confidence à l'Archevêque d'Yorck de certaines infirmitez secretes de la Reine, qui la lui rendoient très desagréable. C'étoit afin que ce Prélat l'en avertît, & que

RICHARD III. 1484.

ce fût un moyen pour la faire tomber dans une langueur qui terminât bien-tôt sa vie. On dit encore que l'Archevêque, après avoir entendu le discours du Roi, dit à quelqu'un, que la Reine n'avoit pas longtems à vivre. En effet, elle mourut fort peu de tems après. Son sort auroit été plus digne de pitié, si on n'avoit pas remarqué dans sa mort, un châtiment manifeste de la Justice de Dieu, pour avoir épousé le meurtrier du Prince de Galles Fils de Henri VI., son premier Mari. Richard témoigna une affliction extraordinaire pour la perte qui venoit de lui arriver, & fit faire à la défunte Reine de magnifiques funerailles. Mais cette feinte douleur ne fut pas capable de desabuser le Public, qui l'accusoit hautement d'être le meurtrier de sa Femme, comme il l'avoit été de ses Neveux (1).

La Princesse refuse d'épouser le Roi son Oncle.

Malgré l'affliction extrême qu'il témoignoit en public, la Reine ne fut pas plutôt dans le tombeau, qu'il eut l'assurance de parler à la Princesse Elisabeth sa Niece, pour lui proposer de s'unir avec elle par le mariage. Mais elle lui répondit d'une maniere à lui faire connoitre l'horreur qu'elle avoit pour une semblable union, & le pria de ne lui en parler pas davantage (2). Richard, comprenant bien que la conjoncture n'étoit pas propre pour user de violence, se contenta pour cette fois, d'avoir fait cette premiere démarche, en attendant que le tems lui fournît une occasion plus favorable pour presser l'exécution de son projet.

Plusieurs Seigneurs vont trouver le Comte de Richemont.

Cependant, comme il se rendoit de jour en jour plus odieux, plusieurs Seigneurs & Gentilshommes se hâterent de passer la Mer, pour aller offrir leurs services au Comte de Richemont. D'autres prirent le même parti, dans la vue de se dérober aux poursuites de ce Prince sanguinaire, si par malheur il venoit à les soupçonner. Ceux qui demeuroient dans le Royaume, n'étoient pas plus affectionnez, & n'attendoient qu'une occasion favorable pour se déclarer contre lui.

Siege & prise du Château de Hammes.

Richard ayant appris que le Comte d'Oxford & le Gouverneur de Hammes étoient allez trouver le Comte de Richemont, donna ordre au Gouverneur de Calais d'aller assieger ce Château, pour

(1) *Buck* voudroit faire accroire que la douleur qu'eut cette Princesse de la mort du Prince de *Galles* son Fils unique, la jetta dans une maladie de langueur, qui lui causa la mort en assez peu de tems. TIND.

(2) *Buck* dit qu'il y a une Lettre en original, écrite de la main d'*Elisabeth*, dans le Cabinet du Comte d'*Arundel* & *Surrey*, adressée au Duc de *Norfolck*. Elle le prie de s'entremettre de son mariage avec le Roi, qui, dit-elle, est toute sa *joye* & son *Créateur* en ce monde; qu'elle est à lui de *cœur* & de *pensée*; lui insinuant avec cela, que la plus grande partie du mois de Fevrier étoit passée, & qu'elle craignoit que la Reine ne mourût jamais. TIND.

le

RICHARD III. 1484.

se remettre dans son obeïssance. Cet ordre fut exécuté avec tant de promptitude, que le Comte d'Oxford, qui marchoit pour secourir la Place, ne put arriver dans le voisinage qu'après la Capitulation. Il en tira pourtant cet avantage pour le Comte de Richemont, qu'il lui amena la Garnison.

Après la tentative que le Comte de Richemont avoit faite, Richard avoit mis une Escadre en Mer, pour s'opposer à son passage, en cas qu'il voulût tenter encore une fois de faire descente en Angleterre. Mais au commencement de l'année 1485., la Treve avec la Bretagne ayant été prolongée pour sept ans, & la France ne témoignant pas beaucoup d'ardeur à secourir son ennemi, il crut devoir épargner la dépense de cette Flotte, qu'il croyoit desormais inutile. Ainsi, l'ayant rappellée dans ses Ports, il la fit desarmer, au commencement de l'Eté.

1485. Richard desarme sa Flotte.

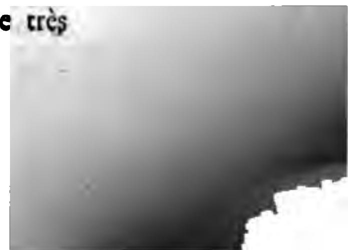
Cette démarche ayant beaucoup encouragé le Comte de Richemont, il pressa fortement la Cour de France de lui donner quelque secours. Les Ministres du Roi Charles ayant enfin sérieusement déliberé sur cette demande, jugerent qu'il ne pouvoit qu'être avantageux à la France, d'entretenir les Troubles en Angleterre. Ce fut uniquement dans cette vue, qu'ils promirent au Comte un secours de deux-mille hommes, avec des Vaisseaux pour les transporter, & qu'ils lui firent toucher quelque argent. Philippe de Commines dit, qu'il n'avoit jamais vu de Troupes en si mauvais état, que celles qui furent destinées à cette Expédition. Cela marque assez dans quel dessein la Cour de France accordoit au Comte ce petit secours. Encore exigea-t-elle de lui, qu'il laissât en France des ôtages pour la sureté du remboursement des frais qu'elle faisoit pour cela. Le Comte, qui avoit lieu de se défier du Marquis de Dorset, embrassa cette occasion pour le laisser en ôtage à Paris, avec le Chevalier *Bourchier*. Ensuite il se rendit à Rouen, où les Troupes qu'on lui donnoit avoient ordre de s'assembler.

La Cour de France se détermine à donner du secours au Comte de Richemont.

Le Comte se rend à Rouen.

Dès qu'il fut arrivée à Rouen, il y reçut des nouvelles qui ne lui étoient pas trop agréables. Il y apprit la mort de la Reine, & le dessein que Richard avoit formé d'épouser la Princesse Elisabeth sa Niece, & de donner Cecile sa Sœur Cadette, à un de ses Favoris. Ses mesures se trouvant rompues par ce Mariage qu'on lui représentoit comme prêt à s'accomplir, il tint Conseil sur ce sujet, avec les Seigneurs qui l'accompagnoient. Le resultat de leurs opinions fut, que puisqu'il ne pouvoit plus esperer d'épouser une des Filles d'Edouard IV. qui étoient en âge d'être mariées, il devoit se tourner d'un autre côté. Pour cet effet, on lui conseilla de mettre dans ses interêts le Chevalier *Herbert*, homme très

Il forme le projet d'épouser une Fille du Chevalier Herbert.



RICHARD III. 1485.

puissant dans le Païs de Galles, en lui offrant d'épouser sa Sœur Cadette, l'ainée étant déja mariée au Comte de Northumberland. Cette résolution étant prise, il dépêcha un Exprès au Chevalier Herbert pour lui en faire la proposition. Par bonheur pour lui, l'Exprès trouva les passages si bien gardez, qu'il n'osa hazarder de se rendre auprès de Herbert, pour s'acquitter de sa Commission. Il est très apparent, que si cette affaire avoit réussi selon les souhaits du Comte de Richemont, elle lui auroit fait perdre tous les Partisans de la Famille d'Edouard IV., qui étoient en très grand nombre. En effet, ils ne s'étoient engagez dans son parti, que par l'esperance qu'il uniroit les deux Maisons d'Yorck & de Lencastre, par son Mariage avec la Princesse Elisabeth.

Ses mesures sont rompues heureusement pour lui.

Il est appellé en Angleterre.

Peu de jours après, il reçut des Lettres d'Angleterre, par lesquelles on lui faisoit savoir, que s'il vouloit se hâter d'aller descendre dans le Païs de Galles, l'occasion ne pouvoit être plus favorable. Que toute la Noblesse du Païs étoit pour lui. Qu'il y trouveroit le Peuple prêt à prendre les armes en sa faveur & une bonne somme d'argent qui avoit été secretement ramassée pour lui servir dans ses besoins. Que dans le reste du Royaume, tout le monde étoit mécontent du Roi, qui se rendoit de plus en plus odieux. Enfin, que la conjoncture étoit d'autant plus favorable, qu'il ne paroissoit pas que Richard le crût si prêt à partir, puisqu'on ne lui voyoit faire aucun préparatif extraordinaire.

Il met à la voile, & arrive à Milford.

Ces bonnes nouvelles obligerent le Comte à hâter son départ, sans attendre la réponse du Chevalier Herbert. Ainsi, s'étant rendu à Harfleur où les Vaisseaux l'attendoient, il fit embarquer ses Troupes, & mit à la voile, le dernier jour de Juillet. Il arriva le 6. d'Août à *Milford* (1), dans la partie meridionale du Païs de Galles, & le lendemain, il se rendit à *Haversford*, où les habitans le reçurent avec joye.

Ce fut dans cet endroit qu'il envoya un Exprès à la Comtesse sa Mere, pour lui faire savoir son arrivée, & le dessein qu'il avoit de marcher vers Londres. En même tems, il la prioit de faire assembler tous ses amis, afin qu'ils le vinssent joindre sur sa route avec le plus de Troupes qu'il seroit possible. Cette route devoit être longue, puisque n'ayant aucune Ville sur la Saverne, à sa disposition, il étoit nécessairement obligé de traverser presque tout le Païs de Galles, pour se rendre à Shrewsburi vers la source

(1) *Milford* est un Port des plus spacieux & des plus sûrs de l'Europe. Il contient seize Quais, cinq Bayes, & treize Rades, distinguez par leurs noms particuliers. TIND.

RICHARD III. 1485.

de ce Fleuve, où on lui avoit fait esperer qu'il seroit reçu. Ainsi, n'ayant fait que peu de séjour à Haversford (1), il se mit en marche vers le Nord du Païs de Galles, pour tâcher de gagner Shrewsburi, avant que le Roi pût être prêt pour lui disputer ce passage.

Il se met en marche pour aller passer la Saverne à Shrewsbury.

Richard, ayant appris que le Comte de Richemont avoit débarqué à Milfort avec si peu de monde, ne crut pas qu'il fût en état de faire de grands progrès. Cependant, il envoya des ordres au Chevalier Herbert, pour assembler les Milices du Païs de Galles, se persuadant que ce Chevalier pourroit aisément l'arrêter, jusqu'à ce qu'il fût lui-même en état de marcher. Mais Herbert, qui avoit été secretement gagné par les amis du Comte, le laissa passer tranquillement, sans faire la moindre démarche pour s'y opposer.

Le Roi donne des ordres pour s'opposer à la marche du Comte.

Quelques jours après, le Chevalier *Rees-ap-Thomas*, homme très puissant dans le Païs de Galles, alla rencontrer le Comte sur sa route, & lui offrit ses services, qui furent acceptez avec joye. Il avoit avec lui un bon corps de Troupes Galloises. Il n'est pas étonnant que tout le Païs de Galles se déclarât pour le Comte, puisqu'il en étoit originaire, & d'une des plus anciennes Familles de ce Païs-là.

Le Comte est joint par un puissant Chevalier Gallois.

L'Armée du Comte de Richemont s'étant beaucoup accrue par la jonction de Rees-ap-Thomas, & de plusieurs Gentilshommes Gallois, & tous les habitans du Païs lui fournissant dans sa marche tout ce qui lui étoit nécessaire, il arriva en peu de jours à *Shrewsburi*, où il fut reçu sans opposition.

Il est reçu à Shrewsburi.

Ce n'étoit pas sans raison que le Roi avoit soupçonné le Lord Stanley dêtre secret Partisan de son Beau-Fils. Ce Seigneur avoit effectivement fait assurer le Comte de Richemont, qu'il le favoriseroit de tout son pouvoir. Mais comme il avoit été obligé de laisser son Fils en ôtage auprès du Roi, il ne pouvoit se déclarer ouvertement, sans exposer la vie de son Fils. Par cette raison, il feignit de prendre le parti du Roi, & ayant levé des Troupes jusqu'au nombre de cinq mille hommes, il alla se poster à Lichfield, comme s'il eût eu dessein de s'opposer à la marche du Comte de Richemont. D'un autre côté, Guillaume Strange (2) son Frere assembla aussi un Corps de deux-mille hommes, insinuant que c'étoit dans la même vue.

Le Lord Stanley & Guillaume Strange son Frere levent des troupes comme si c'étoit pour le Roi.

Le Roi étoit alors à Nottingham, où à la premiere nouvelle de

Le Roi se déter-

(1) *Haverford* est à présent nommé *Harford-West*. C'est un Comté particulier, gouverné par un *Maire*, un *Sherif* & deux *Baillifs* TIND.

(2) C'étoit le Chevalier *Guillaume Stanley*. TIND.



RICHARD III. 1485.

la descente de son ennemi, il avoit donné ordre d'assembler ses forces. Il avoit d'abord regardé l'entreprise du Comte de Richemont comme une espece de bravade, dont il esperoit de le faire bien-tôt repentir. Mais, quand il apprit que le Chevalier Herbert l'avoit laissé passer sans opposition, que Rees-ap-Thomas s'étoit joint à lui, que tout le Païs de Galles avoit pris son parti, & qu'il continuoit sa marche vers Shrewsburi, il comprit que l'affaire alloit devenir plus sérieuse. Ainsi, sans balancer, il prit la résolution d'aller à sa rencontre, pour le combattre avant qu'il eût fait de plus grands progrès, & que son Armée se fût renforcée. Il jugea sagement, que si, en cette occasion, il faisoit paroitre le moindre abattement, il n'en faudroit pas davantage pour faire déclarer tout le Royaume contre lui. Au contraire, sa fermeté étoit capable de tenir en bride ceux qui avoient du penchant à se joindre à son ennemi. Cependant, il ne laissoit pas d'avoir tous les jours le chagrin d'apprendre que ses Officiers & ses Soldats désertoient, pour aller joindre le Comte. Il avoit encore quelque esperance que le Lord Stanley & son Frere le viendroient joindre avec leurs Troupes, quoique le peu de correspondance qu'ils entretenoient avec lui, ne lui donnât que trop de sujet de les soupçonner d'infidelité. Quoiqu'il en soit, ayant reçu des avis certains que le Comte de Richemont avoit dessein de prendre la route de Londres, il résolut de l'aller attendre sur son passage entre Leycester & Coventry, afin de terminer promptement la querelle par une Bataille.

[Margin: mine à aller livrer bataille au Comte de Richemont.]

[Margin: Désertion dans son armée.]

[Margin: Il se défie de Stanley.]

Bien que l'Armée du Comte de Richemont ne fût pas considerable, il ne souhaitoit pas moins d'en venir aux mains, parce qu'il s'attendoit que Stanley & son Frere ne lui manqueroient pas au besoin. Dans cette esperance, il s'avança jusqu'à Lichfield, d'où, à son approche, le Lord Stanley s'étoit retiré pour aller se poster à *Atherston*. Pendant que son Armée étoit en marche, il se rendit secretement à Stafford, où il eut avec Guillaume Strange une Conference, dans laquelle ils prirent ensemble les mesures dont on verra bien-tôt les effets.

[Margin: Le Comte s'avance jusqu'à Lichfield.]

[Margin: Il s'abouche secretement avec Stanley.]

Le Comte étant arrivé à Lichfield, y apprit que le Roi étoit à Leicester. Ainsi, comprenant qu'il ne lui étoit pas possible de s'avancer vers Londres sans donner bataille, il résolut de marcher droit à son ennemi. Pendant qu'il étoit en marche vers *Tamworth*, il arriva que s'étant trouvé à la queue de son Armée, pensant à ses affaires avec beaucoup d'attention, il prit par mégarde un chemin détourné, & perdit la trace de ses Troupes. Il roda jusqu'à la nuit, sans oser s'informer du chemin de Tamworth, de peur de s'adresser à quelqu'un du parti de Richard. Enfin, n'ayant jamais pu trouver la véritable route, il se vit contraint de passer la nuit dans un

Village, sans savoir où il étoit, & sans oser même s'en informer. Cependant, le jour étant venu, il trouva moyen de se faire conduire à Tamworth, où son Armée étoit extremement en peine de lui, ne sachant ce qu'il étoit devenu. Pour excuser une bévue de cette nature, qui n'auroit pu que lui faire beaucoup de tort si elle eût été connue, il dit qu'il venoit de s'aboucher secretement avec des gens qui n'avoient pas voulu paroitre en public. Ce même jour, il se rendit en petite compagnie à Atherston, où il eut une longue Conference avec le Lord Stanley. Dès le lendemain, ayant appris que Richard étoit sorti de Leicester pour venir à lui, il s'avança lui-même à dessein de lui épargner une partie du chemin. Les deux Armées se recontrerent à *Bosworth*, si proche l'une de l'autre, qu'il n'y auroit pas eu moyen d'éviter le combat, même quand quelqu'un des deux Chefs en auroit eu envie. Mais ils étoient tous deux très éloignez de cette pensée. C'étoit le 22. d'Août, jour fameux par cette Bataille, qui termina la querelle des deux Maisons ennemies.

Les deux armées se rencontrent à Bosworth,

Richard, voyant avancer son ennemi, mit son Armée, forte de douze ou treize-mille hommes, en bataille. Il donna le commandement de l'Avant-garde au Duc de Norfolck, & se mit lui-même à la tête du Corps de bataille, ayant la Couronne sur la tête, soit pour être mieux reconnu, soit pour faire souvenir ses Troupes qu'elles combattoient pour leur Roi. Le Comte de Richemont, qui n'avoit qu'environ cinq-mille hommes, rangea aussi son Armée en deux Lignes, dont le Comte d'Oxford commandoit la premiere, & lui-même la seconde. Un Historien a rapporté les Harangues que les deux Chefs firent à leurs Troupes avant le combat. Mais comme il n'est pas trop certain qu'elles ayent été prononcées, & que d'ailleurs, elles ne contiennent rien de fort particulier, je les passerai sous silence.

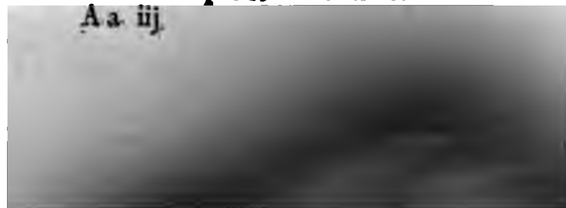
Et se mettent en bataille.

Pendant que les deux Armées s'apprêtoient pour combattre, le Lord Stanley, qui jusqu'alors étoit demeuré à Atherston, alla se poster avec ses Troupes vis-à vis de l'intervalle que les deux Armées ennemies laissoient entre elles; & son Frere, qui venoit de Stafford, se posta de l'autre côté, vis-à-vis de lui. Richard avoit été jusqu'alors dans l'incertitude si le Lord Stanley étoit pour ou contre lui, parce qu'il n'avoit encore fait aucune démonstration publique en faveur du Comte de Richemont. Mais dès qu'il le vit dans ce poste, il ne lui fut pas difficile de comprendre qu'il n'étoit pas-là pour le favoriser, puisqu'il ne lui avoit pas donné avis de son dessein. Cependant, voulant s'assurer parfaitement de ce qu'il avoit à craindre ou à esperer, il lui envoya ordre de venir se joindre à son Armée. Stanley répondit, qu'il marcheroit quand il en seroit tems. Cette réponse

Démarche de Stanley & de son Frere.

Stanley refuse d'obeir aux ordres du Roi.

Le Roi veut fai-



re mourir son Fils. Il en est dissuadé.

n'ayant pas satisfait le Roi, il ordonna qu'on fit mourir son Fils sur le champ. Mais ses Généraux lui représenterent, qu'encore que la conduite du Lord Stanley fût très équivoque, & donnât même lieu de le soupçonner, il ne s'étoit pourtant pas encore déclaré pour le Comte de Richemont : Qu'il n'étoit pas hors de la vrai-semblance, qu'il méditât quelque grand coup en faveur de son Souverain, ou que peut-être, il avoit formé le dessein de demeurer neutre pendant le combat, afin de se ranger ensuite du côté du victoreiux : Qu'en ces deux cas, il valoit mieux attendre à examiner sa conduite après l'évenement, que de le forcer, en faisant mourir son Fils, à donner au Comte de Richemont un secours qui seroit capable de faire pencher la victoire de son côté : Qu'au fond, dans la conjoncture où le Roi se trouvoit, la mort du jeune Lord Strange ne pouvoit lui procurer aucun avantage. Ces raisons parurent au Roi assez fortes, pour lui faire revoquer l'ordre qu'il avoit donné. Mais il fit une faute impardonnable, en demeurant dans l'incertitude à l'égard de ces deux Freres, qui donnoient assez à connoitre leur dessein. Comme son Armée étoit encore plus nombreuse que celle du Comte de Richemont & des Stanleys ensemble, il devoit opposer à ceux-ci deux Corps de Troupes égaux aux leurs, avec ordre de les attaquer au premier mouvement qu'ils feroient. Par là, il leur auroit ôté l'avantage de prendre leur tems pour se déclarer, comme ils firent dans la suite. Cette faute, dans un Prince aussi habile que Richard l'étoit, ne peut être regardée que comme provenant d'une direction particuliere de la Providence divine, qui avoit résolu sa perte.

Faute du Roi.

Bataille de Bosworth 22. Août.

Les deux Armées s'étant approchées l'une de l'autre, le combat commença par une grêle de fleches qu'on tira des deux côtez ; après quoi, l'Armée Royale se mit en mouvement, pour en venir à un combat plus serré. Le Lord Stanley, qui jusqu'alors n'avoit été que Spectateur, s'appercevant que le Duc de Norfolck étendoit sa Ligne vers sa gauche, pour tâcher d'enveloper les Troupes du Comte de Richemont, ne lui donna pas le tems d'exécuter ce dessein. Tout à coup, il alla se poster à la droite de la premiere Ligne du Comte, pour recevoir de front la premiere Ligne du Roi. Ce mouvement ayant fait faire alte au Duc de Norfolck, afin de resserrer sa Ligne qui s'étendoit trop vers la gauche, le combat demeura suspendu pour quelques momens. Mais peu de tems après, la partie étant devenue plus égale par la jonction du Lord Stanley aux Troupes du Comte, on se battit des deux côtez avec une extrême ardeur.

Cependant Richard, ayant impatience de savoir ce qui se passoit à la premiere Ligne, poussa son Cheval vers le lieu où l'on combattoit,

Dans le même tems, le Comte de Richemont ayant quitté sa seconde Ligne, où il avoit pris son poste, s'étoit avancé jusqu'aux premiers rangs de la premiere, afin d'encourager ses Troupes par sa présence, comprenant bien que le combat des deux premieres Lignes décideroit à peu près du succès de la Bataille. Richard l'ayant apperçu, ne balança pas un moment à l'attaquer. Il tua d'abord le Chevalier *Brandon* qui portoit l'Etendard du Comte, & qui s'étoit mis devant lui. Le Chevalier *Chesney* ayant pris la place de Brandon, pour s'opposer aux efforts impétueux du Roi, fut renversé d'un coup de lance. Le Comte de Richemont n'évita point le combat. Mais s'il en faut juger par la maniere dont les Historiens racontent ces particularitez, il ne marqua pas beaucoup d'empressement pour joindre son ennemi; il se contenta de se tenir prêt à se défendre, & souffrit volontiers que ses gens se missent entre eux pour les empêcher de s'approcher de trop près.

RICHARD III. 1485.

Guillaume Strange attaque en flanc les troupes du Roi, qui sont mises en déroute.

Dans le même tems que Richard étoit occupé à chercher le Comte de Richemont, afin de décider d'un seul coup cette importante querelle, elle se décidoit fort à son désavantage d'un autre côté. Guillaume Strange, suivant l'exemple du Lord Stanley son Frere, & voyant que la gauche de la premiere Ligne du Comte de Richemont commençoit à perdre un peu de terrein, se déclara ouvertement contre le Roi, en prenant en flanc ses Troupes qui étoient occupées à combattre leurs ennemis de front, & à les pousser vivement. Cette attaque faite si à propos, & dans un moment critique, ayant causé un extrême désordre à la droite de la premiere Ligne du Roi, on la vit subitement se retirer vers le Corps de bataille, & la gauche suivit bien-tôt cet exemple. Cette retraite précipitée causa une telle frayeur au Corps de bataille, qu'il se mit presque tout entier en fuite, sans attendre l'ennemi. Le seul Comte de Northumberland, qui commandoit une des Ailes, demeura immobile, après avoir pourtant ordonné à ses Troupes de jetter leurs armes, pour faire connoitre à l'Armée ennemie, qu'elle n'avoit rien à craindre de lui. Richard, voyant la Bataille perdue, & ne pouvant se résoudre à fuir, ni à courir le risque de tomber entre les mains du Comte de Richemont, se jetta au milieu des Troupes ennemies, où il trouva bien-tôt la mort qu'il cherchoit. Ainsi finit cet Usurpateur, d'une maniere plus glorieuse que ses crimes ne sembloient le mériter. Il ne garda que deux ans & deux mois, la Couronne qu'il avoit acquise par beaucoup de mauvaises actions.

La Bataille dura environ deux heures (1), en y comprenant le tems

(1) Cette Bataille fut donnée à environ trois milles de *Bosworth*, ancien

RICHARD III. 1485. qui fut employé à la poursuite des fuyards. Comme la plus grande partie de l'Armée du Roi avoit pris la fuite sans combattre, il n'y eut de ce côté-là, qu'environ mille hommes de tuez sur la place. Le Comte de Richemont n'en perdit que cent, dont le Chevalier *Brandon* fut le plus considerable. Il étoit Pere de celui qu'on verra Duc de Suffolck dans la suite de cette Histoire. Du côté du Roi, le Duc de Norfolck perdit la vie en combattant vaillamment pour celui qui l'avoit fait Duc. Il auroit sans doute acquis plus d'honneur & de gloire, s'il eût fait usage de sa valeur pour un Prince qui eût mieux mérité que Richard, qu'on exposât sa vie pour lui. Le Comte de Northumberland fut reçu en grace par le vainqueur, qui peut-être étoit d'intelligence avec lui avant le combat. Il semble du moins, qu'on le peut inferer, tant de ce qu'il fit au commencement de la déroute, que de certains Vers que le Duc de Norfolck avoit trouvez, ce même matin, attachez à sa porte, dans lesquels on lui faisoit entendre que le Roi étoit vendu (1). Le Comte de Surrey, Fils du Duc de Norfolck, fut fait prisonnier, & envoyé d'abord à la Tour de Londres. Mais peu de tems après, il obtint sa grace & sa liberté. Quelques-uns des partisans de Richard furent traitez avec la même douceur ; d'autres eurent le bonheur de se sauver. Mais Catesby, Ministre & Confident de ce Prince, & qui avoit si vilainement trahi le Lord Hastings, ayant été fait prisonnier, fut exécuté deux jours après, à Leicester, avec quelques autres de la même trempe, qui s'étoient dévouez au service de l'Usurpateur.

Le Duc de Norfolck du nombre des morts.

Le Comte de Surrey est fait prisonnier.

Catesby est exécuté.

La Couronne de Richard ayant été trouvée par un Soldat, fut portée au Lord Stanley, qui alla sur le champ la mettre sur la tête du Comte de Richemont, en le félicitant de sa victoire, & en lui donnant le Titre de Roi. Depuis ce tems-là, ce Prince ne quitta plus ce même Titre, & agit toujours en Souverain, comme si cette simple formalité lui eut donné un droit incontestable. Le corps de

Le Lord Stanley porte au Comte de Richemont la Couronne de Richard.

Le Corps de Ri-

Bourg du Comté de *Leycester*. On découvre de jour en jour avec plus d'exactitude le lieu où l'on combattit, par des pieces de harnois, des armes, & un grand nombre de fers de fleche d'une grandeur considerable qu'on y trouve en abondance. Il y a une Butte artificielle, sur laquelle on dit que *Henri VII.* harangua ses Soldats. TIND.

(1) Le sens des Vers qu'on trouva sur la porte de la Tente, étoit : « *Jean de* » *Norfolck*, ne sois pas trop hardi : *Richard* ton Maitre est acheté & vendu ». *Jean Howard* Duc de *Norfolck* étoit Fils du Chevalier *Robert Howard*, & de *Marguerite*, Fille ainée & Cohéritiere de *Thomas Mowbray*, Duc de *Norfolck*. Il laissa un Fils, nommé *Thomas* Comte de *Surrey* ; & cinq Filles. TIND.

Richard

Richard fut trouvé parmi les morts, tout nud, ensanglanté, & couvert de boue, & en cet état on le mit de travers sur un Cheval, la tête pendant d'un côté, & les pieds de l'autre, pour être porté à Leicester. Là il demeura deux jours entiers exposé à la vue du Peuple, après quoi il fut enterré sans aucune cérémonie, dans une Eglise de la même Ville. Quelque tems après, Henri VII., son ennemi & son successeur, lui fit faire au même lieu un Tombeau un peu plus honorable (1), en considération de la Reine Elisabeth sa Femme, qui étoit de la Maison d'Yorck.

RICHARD III. 1485. chard est trouvé & porté à Leycester.

Richard III. a été surnommé *le Bossu*, parce qu'il l'étoit effectivement. De plus, il avoit un de ses bras presque sec, ne recevant que peu ou point de nourriture. Quant aux défauts de son ame, si l'on en croit la plupart des Historiens, ils étoient si grands & en si grand nombre, qu'il seroit difficile de trouver dans l'Histoire, un Prince d'un si mauvais caractere. Il est certain qu'il avoit une ambition immoderée, qui lui fit souvent commettre des actions indignes d'un Prince Chretien. C'est à cette seule passion qu'il faut attribuer sa perfidie & sa cruauté, puisqu'il ne fut perfide & cruel que par rapport à l'acquisition ou à la conservation de la Couronne. Il n'a pas été le seul Prince que l'ambition a porté à de tels excès. Les Historiens qui ont écrit sous les Regnes de Henri VII. & de Henri VIII., ont tellement exageré l'atrocité de ses actions, qu'on ne peut s'empêcher de remarquer, dans leurs Ecrits, une extrême envie de plaire aux Monarques qui regnoient alors. Il est même très vrai-semblable, qu'ils lui en ont attribué quelques-unes sans un trop bon fondement, comme par exemple, d'avoir assassiné, de sa propre main, Henri VI. & le Prince de Galles son Fils. Le desir qu'ils ont eu de dire beaucoup de mal de ce Prince, leur a fait oublier quelques bonnes qualitez qu'il avoit, & qui n'auroient pas dû être passées sous silence. Quoiqu'il en soit, sans prétendre ni l'excuser sur ce qu'il a fait de mal, ni l'accuser généralement sur tout, comme quelques-uns l'on fait, il faut se contenter de blâmer ce qu'il y avoit en lui de blâmable, & reconnoitre en même tems ce qu'il y avoit de bon. Les crimes qu'il commit pour acquerir ou pour conserver la Couronne, sont, comme il a été déja dit, des suites & des dépendances de son ambition excessive, par laquelle il se laissoit aveugler. Mais, pour avoir été

Caractere de Richard III.

(1) *Richard* fut enseveli dans l'Eglise de *Ste. Marie*, appartenant à un Monastere de *Franciscains*. *Henri VII.* lui fit faire un Tombeau de marbre de diverses couleurs, orné de sa Statue. *Richard* n'avoit pas plus de trente-trois ou trente-quatre ans, lorsqu'il fut tué. Tind.

RICHARD III. produits par cette passion, ils n'en sont pas moins atroces. Quant au reste, il avoit beaucoup d'esprit, & un jugement très solide, qualitez qui auroient pu lui faire beaucoup d'honneur, si elles eussent été employées à de meilleurs usages. On peut juger de son bon-sens & de sa pénetration, par les précautions qu'il prit pour se parer contre les attaques de ses ennemis. Ces précautions ne pouvoient être plus justes, si la divine Providence n'eût pris plaisir à les rendre inutiles, comme elle le fait quelquefois à l'égard des desseins qui semblent le mieux concertez. En diverses occasions, il donna des marques d'une valeur peu commune, & particulierement dans la Bataille où il fut tué. C'est ce qu'on ne peut lui contester sans injustice. Il vouloit que la Justice fût rendue exactement à tous ses Sujets sans distinction, pourvû que la conservation de sa Couronne n'y fût pas interessée; car à cet égard, il ne se faisoit aucun scrupule de fouler aux pieds toutes les règles du droit & de l'équité. Cette inclination naturelle qu'il témoignoit pour la Justice, mais qui étoit combattue par son ambition, peut donner quelque lieu de présumer, qu'il seroit peut-être devenu un bon Roi, s'il eût pu se bien établir sur le Trône, sans crainte d'aucun revers (1). Du moins, on ne peut pas dire que cela soit hors du vrai-semblable. L'Empereur Auguste, qui s'étoit rendu coupable de tant de cruautez pour parvenir à l'Empire, fournit un exemple mémorable & connu de tout le monde, d'un pareil changement; & il ne seroit pas impossible d'en trouver d'autres. Mais comme Richard fut enlevé du monde avant que d'avoir donné des marques d'aucun amendement, ses mauvaises actions ont englouti tout ce qu'il pouvoit y avoir de bon en lui. Il se trouve pourtant un Historien qui a pris à tâche de justifier ce Prince. Mais, comme il n'a point donné de bornes à cette justification, & qu'il a voulu l'excuser généralement en tout, il n'a pas eu le bonheur de s'acquerir un grand crédit; d'autant plus que, pour parvenir à son

(1) Les Ennemis de *Richard* semblent convenir, qu'à la reserve des cruautez qu'il commit pour acquerir & pour conserver la Couronne, on l'auroit pris pour un bon Roi, sur-tout en considerant son attention à reprimer le Vice, & à introduire la Temperance & la Vertu : témoin sa *Lettre circulaire* aux Evêques; son inclination pour le bon Gouvernement, & la prosperité de ses Sujets, comme on peut le voir dans sa proclamation contre les Rebelles de *Kent*. Le Chevalier *Bacon* dit de lui, qu'il étoit d'une bravoure reconnue, jaloux de l'honneur de sa Nation, & bon Législateur aussi. Il abolit par Acte du Parlement la Taxe odieuse qu'on déguisoit sous le nom de *Bénévolence*; il fonda la Societé des *Héraults*, & les réduisit en Corps, &c. TIND.

but, il s'est vu souvent obligé d'avancer des faits qui ne se trouvent pas exactement vrais. On n'a pourtant pas laissé de le placer dans le Recueil des Historiens Anglois. Mais il ne se trouve point d'Auteur moderne qui ait voulu le prendre pour guide (1).

Fin du Regne des Plantagenets.

Richard ne laissa qu'un Fils bâtard, qui étoit encore Mineur lorsque le Roi son Pere mourut. Quelque mois auparavant, il l'avoit fait Gouverneur de Calais, de Guisnes, & de toutes les Marches de Picardie appartenant à la Couronne d'Angleterre. Avec Richard III. finirent les Rois Angevins surnommez *Plantagenets* (2), qui depuis Henri II., Chef de cette Race, avoient possedé la Couronne d'Angleterre, de Pere en Fils, pendant l'espace de trois-cens-trente ans. Richard fut le dernier Roi de cette Maison : mais il n'en fut pas le dernier Mâle, comme quelques-uns l'ont avancé, puisque le Comte de Warwick son Neveu, Fils du Duc de Clarence son Frere, vivoit encore. Ce jeune Prince étoit le seul rejetton de la Postérité masculine d'Edouard III., qui avoit été si nombreuse, mais qui avoit été presque entierement consumée par la derniere Guerre Civile. Cette Guerre, qui avoit commencé trente ans auparavant, fut enfin terminée par la Bataille de Bosworth, après avoir couté la vie à plus de cent-mille Anglois, & à un très grand nombre de Princes des deux Maisons ennemies. Philippe de Commines fait monter le nombre de ceux-ci jusqu'à quatre-vingt. Mais c'est une méprise ou une exageration de cet Auteur, comme il est facile de s'en éclaircir par la Table Généalogique de la Postérité d'Edouard III.

Et de la Guerre Civile.

Courte recapitulation de l'Histoire des Rois Angevins ou Plantagenets.

Finissons l'Histoire des Plantagenets, par une courte recapitulation de ce qui est arrivé de plus mémorable aux Rois de cette Maison, pendant qu'elle a été sur le Trône d'Angleterre. Dans ce raccourci de quatorze Regnes qu'on va parcourir, on verra, non peut-être sans quelque étonnement, que le bonheur & la gloire dont cette Race a

(1) *George Buck*, Ecuyer a tâché de représenter le Roi *Richard III.* comme un Prince mieux fait de corps & d'esprit qu'on ne le croit généralement. Son Ouvrage, divisé en cinq livres, est inseré dans le Recueil des Historiens Anglois. Tind.

(2) Le surnom de *Plantagenet*, dont les Antiquaires ont peine à rendre raison, vient, selon leur conjecture, de ce que *Foulque* premier du nom, Comte d'*Anjou*, tourmenté des remords de sa conscience, alla en Pélerinage à *Jerusalem* pour expier ses péchez, & se fit fouetter rudement devant le S. *Sepulcre*, avec des brins de *Genêt* qui croissent en quantité à *Jerusalem*. C'est de-là qu'il prit ensuite le surnom de *Plantagenet*, qui fut conservé par son illustre posterité. Tind.

jouï pendant plus de trois-cens ans, ne sont presque rien au prix de ses infortunes.

Henri II., le premier Roi de cette Maison, a été le plus grand de tous les Monarques Anglois, par l'étendue de sa domination. Outre le Royaume d'Angleterre, il possedoit en France, la *Guienne*, *le Poitou*, *la Saintonge*, *l'Auvergne*, *le Limousin*, *le Perigord*, *l'Angoumois*, *la Touraine*, *l'Anjou*, *le Maine*, *la Normandie*, à quoi il ajouta encore *la Bretagne*, par le Mariage d'un de ses Fils avec l'Héritiere de ce Duché. Enfin, il fit encore la conquête de l'Isle d'Irlande. Mais, avec toute cette grandeur, il fut toujours malheureux. Les affaires qu'il eut avec Thomas Becket, les persécutions qu'il eut à souffrir de la part du Pape Alexandre III., la revolte de la Reine sa Femme & de ses Enfans, & le malheureux succès de la derniere Guerre qu'il eut avec la France, ne lui permirent pas de jouïr d'un seul moment de repos.

Richard I. rendit son nom fameux en Orient, par la conquête de l'Isle de Chypre, par la prise d'Acre, & par une grande victoire qu'il remporta sur les Sarrasins. Mais la reputation que ce Prince acquit dans cette Expédition, couta cher à la Chretienté, & particulierement à l'Angleterre, par la prodigieuse quantité d'hommes, d'or, & d'argent qui en sortit, sans que les Chretiens de la Palestine en tirassent de grands avantages. Richard lui-même, à son retour en Europe, se vit exposé aux rigueurs d'une dure & longue prison, d'où il ne put sortir qu'en payant une excessive rançon, qui acheva d'épuiser son Royaume. Enfin, après avoir lutté pendant quelques années avec Philippe Auguste son Rival, sans avoir remporté sur lui aucun avantage considerable, il périt malheureusement d'un coup d'arbalête, au Siege de *Chaluz*, que son avidité lui avoit fait entreprendre.

Jean sans Terre n'eut pas un seul moment de bon, pendant tout son Regne. Persécuté, tantôt par le Roi de France, tantôt par le Pape Innocent III., & enfin par ses propres Sujets, tout son Regne ne fut qu'une suite continuelle d'infortunes. Il perdit d'abord, toutes les Provinces que ses Ancêtres avoient possedées en France. Ensuite, Innocent III. le priva de sa Couronne, & ne la lui rendit qu'à des conditions honteuses & flétrissantes. Enfin, il eut le mortel chagrin de voir ses Barons revoltez contre lui, & de mourir dans le tems que toute l'Angleterre se rangeoit sous les Loix d'un Prince étranger.

Henri III., Prince d'un esprit très borné, vêcut toujours dans

la servitude, bien qu'il fût assis sur le Trône, tantôt soumis à ses Favoris & à ses Ministres, tantôt aux volontez impérieuses des Papes. Enfin, dépouillé de toute son autorité par ses propres Sujets. Il se vit pendant quelque tems Prisonnier de ses plus grands ennemis. Ce ne fut qu'au bonheur d'une Bataille gagnée par le Prince son Fils, qu'il fut redevable de son rétablissement, & de la tranquillité dont il joüit pendant les deux dernieres années de sa vie. RICHARD III.

Edouard I. rendit son nom fameux par la Conquête de l'Ecosse. Mais, après avoir fait répandre des torrens de sang pour cette injuste querelle, il eut le chagrin de perdre cette acquisition, & de mourir avant que d'avoir reparé cette perte. La Conquête que ce Prince fit du Païs de Galles, a été l'avantage le plus réel qu'aucun Roi d'Angleterre ait procuré à son Royaume.

Le Regne d'Edouard II. n'est mémorable que par la mauvaise conduite & par les infortunes de ce Prince. C'est lui qui a fourni le premier exemple d'un Roi d'Angleterre déposé par l'autorité du Parlement. Heureux, si la rage de ses ennemis se fût arrêtée-là. Mais, par une barbarie sans exemple, on lui fit souffrir la mort la plus douloureuse qu'il soit possible d'imaginer, & qui n'avoit aucune proportion aux fautes d'imprudence dont il s'étoit rendu coupable.

Edouard III. a été un des plus illustres Rois d'Angleterre, tant par ses qualitez personnelles, que par les victoires qu'il remporta en France, & par le fameux Traité de Bretigny, qui lui rendit avec usure, les Provinces que Jean sans Terre s'étoit laissé enlever. Mais son Regne, quoique glorieux, ne fut pas exempt de malheurs. Sa Minorité fut souillée par la mort tragique d'Edouard II. son Pere, & du Comte de Kent son Oncle. Pour punir ces horribles attentats, il se vit obligé de tenir sa propre Mere en prison pendant toute sa vie. Sur la fin de ses jours, il eut le chagrin de se voir enlever tout ce qu'il avoit reconquis en France, sans esperance de pouvoir jamais le recouvrer. Enfin, il perdit, s'il faut ainsi dire, sa propre reputation, & mourut dans le tems que ses Sujets commençoient aussi à perdre l'estime qu'ils avoient autrefois eue pour lui.

Jusques-là, il est aisé de comprendre que la Famille des Plantagenets n'avoit pas joüi d'une grande félicité. Mais ses disgraces, qui étoient mêlées de quelques prosperitez, n'étoient que peu considerables par rapport à celles qu'elle éprouva dans la suite. Quand on considere ce qui est arrivé à la Posterité d'Edouard III., on

RICHARD III. n'y voit que malheurs, morts tragiques ou prématurées, haines, animositez, vengeances, Guerres Civiles, cruautez inouïes entre des Princes sortis d'une même Tige. L'Angleterre n'avoit jamais vu une si terrible destruction de ses habitans, & jamais les échafauts n'avoient été rougis d'une si grande quantité du sang noble & Royal, que pendant les cent ans qui s'écoulerent depuis la mort d'Edouard III. jusqu'à celle de Richard III. Parcourons en peu de mots les differentes Branches de la Famille d'Edouard III., pour en voir les calamitez.

Edouard Prince de Galles, Prince des plus accomplis qu'il y ait jamais eu au monde, mourut à l'âge de quarante-six ans, après avoir perdu Edouard son Fils ainé, âgé de sept ans seulement.

Richard II. son second Fils, qui monta sur le Trône après son Ayeul, fut déposé, emprisonné, & cruellement assommé dans sa prison.

Lionnel Duc de Clarence, second Fils d'Edouard III., mourut hors de son Païs, & à la fleur de son âge. Il ne laissa qu'une Fille, dont le Mariage dans la Maison de la Marche fut la source de toutes les calamitez qui affligerent l'Angleterre pendant trente ans consécutifs.

La Posterité de Jean de Gand, troisieme Fils d'Edouard, ne fut pas heureuse. Henri IV., Successeur de Richard II., passa tout le tems de son Regne dans des craintes continuelles de perdre la Couronne qu'il avoit acquise par des voyes extraordinaires, & conservée par l'exécution violente de Richard II., qu'il avoit fait mourir dans sa prison.

Henri V., l'un des plus illustres Rois qui ayent regné en Angleterre, après avoir poussé ses progrès en France, jusqu'à se faire déclarer Régent & Héritier de ce Royaume, ne jouït qu'environ deux ans d'un avantage si considerable, ou plutôt, il n'eut que l'avantgoût de ce qu'il avoit tant souhaité. Il mourut à la fleur de son âge, laissant un Fils âgé de neuf mois, qui dans la suite se trouva peu propre à finir l'ouvrage que son illustre Pere avoit si heureusement commencé.

Les Ducs de Clarence, de Betford & de Glocester, moururent tous trois sans Posterité. Le dernier fut longtems exposé à la rage de ses ennemis, & enfin, sacrifié à leur vengeance.

Henri VI, Fils de Henri V., perdit tout ce que le Roi son Pere avoit acquis en France. Ensuite, il fut dépouillé de sa Dignité, emprisonné, rétabli pour peu de tems, & enfin, assassiné par un Prince sorti de la même Tige que lui.

Édouard ſon Fils, Prince de Galles, périt de la même maniere, & de la même main. RICHARD III.

En parcourant la ſeconde Branche de la Maiſon de Lencaſtre, ſavoir celle de *Beaufort-Sommerſet*, à peine y trouve-t-on quelques Princes qui ne ſoient pas morts dans les Batailles ou ſur des échafauts.

La Maiſon d'Yorck, dont Edmond de Langley, quatrieme Fils d'Edouard III., étoit le Chef, fut encore moins favoriſée. Il ſembloit qu'une malheureuſe conſtellation fit ſans ceſſe découler ſes malignes influences ſur cette Famille. Si on en excepte Edmond de Langley, premier Duc d'Yorck, tous les Princes ſes Deſcendans ſont morts d'une mort violente ou prématurée.

Edouard Duc d'Yorck, ſon Fils ainé, fut tué à la Bataille d'Azincour.

Richard, Comte de Cambridge, perdit ſa tête ſur un échafaut.

Richard, troiſieme Duc d'Yorck, & Edmond Comte de Rutland, ſon Fils, périrent à la journée de Wakefield.

On vit enſuite George, Duc de Clarence, condamné à mourir dans un tonneau de malvoiſie.

Edouard IV., après avoir porté pendant quelques années la Couronne d'Angleterre, à laquelle il avoit plus de droit que la Maiſon de Lencaſtre, mourut à la vérité d'une mort naturelle, mais à l'âge de quarante-deux ans.

Edouard V., & Richard ſon Frere, furent étouffez dans leur lit.

Edouard Prince de Galles, Fils de Richard III., fut enlevé du monde à l'âge de onze ans.

Richard III. fut tué à la Bataille de Bosworth.

Enfin on verra, dans la ſuite de cette Hiſtoire, Edouard Comte de Warwick, Fils du malheureux Duc de Clarence, & le ſeul Mâle qui reſtoit de la Maiſon d'Yorck, finir ſa vie par la main d'un Bourreau.

Il ne reſte plus, pour achever de rapporter tous les deſaſtres arrivez à la Poſterité d'Edouard III., qu'à remarquer, que Thomas de Woodſtock Comte de Gloceſter, cinquieme Fils de ce Monarque, périt d'une mort violente dans ſa priſon de Calais.

Tous ces malheurs qui fondirent ſur la Famille d'Edouard III., ne ſeroient-ils point des effets de la vengeance divine, pouſſée

RICHARD III. jusqu'à la quatrieme génération, pour la barbarie commise sur la personne d'Edouard II. ? Du moins, il est difficile de ne pas voir dans ces évenemens, la mort tragique d'Edouard II. vengée sur Richard II.; celle de Richard, sur Henri VI.; celle de Henri, sur Edouard V.; & celle de ce dernier, sur Richard III.



HISTOIRE



HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE QUATORZIEME,

Contenant le Regne de HENRI VII.

HENRI VII.

Dix-neuvieme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.



LA Bataille de Bosworth s'étant terminée, ainsi qu'il a été dit, par la fuite de l'Armée Royale & par la mort de Richard, Henri fit chanter le *Te Deum* sur le champ de bataille, toutes les Troupes étant à genoux pour rendre graces à Dieu de sa victoire. Immédiatement après, toute l'Armée, comme par un mouvement inspiré, fit retentir les airs du cris de *Vive le Roi Henri VII*, qui ne fut pas désagreable à ce Prince. En effet, c'étoit comme une espece d'élection militaire, qui auroit pu lui servir de fondement pour prétendre à la

HENRI VII. 1485.

Il est proclamé Roi par son armée.

HENRI VII. 1485.

Il balance à prendre le Titre de Roi.

Couronne, quand même il n'en auroit point eu d'autre. Cependant, il ne laissa pas de se trouver embarassé, par l'incertitude où il étoit, s'il devoit s'en tenir à cette élection, ou s'il devoit appuyer son droit sur des fondemens plus solides. Il falloit pourtant se déterminer sans délai, ou à rejetter le Titre que son Armée lui donnoit, jusqu'à ce que le Parlement en eût ordonné; ou à l'accepter, & à faire valoir son droit, indépendamment de l'approbation des Etats.

Raisons de son incertitude.

Il avoit trois Titres ou fondemens, sur lesquels il pouvoit appuyer son droit. Le premier étoit sa descendance de la Maison de Lencastre, par Marguerite sa Mere, Fille d'un Duc de Sommerset. La Maison de Lencastre avoit possedé la Couronne pendant plus de soixante ans, & cette possession avoit été confirmée par plusieurs Actes de Parlement. Mais d'un autre côté, divers Parlemens avoient décidé, dans la suite, que cette possession n'étoit qu'une usurpation continuée, & avoient adjugé la Couronne à la Maison d'Yorck, comme descendant de *Lionnel* second Fils d'Edouard III. Cette question, considerée dans sa source, & indépendamment des circonstances qui avoient porté les Parlemens à donner des décisions opposées, ne pouvoit être jugée en faveur de la Maison de Lencastre, si on avoit suivi le Droit Commun & les Coutumes du Royaume. Mais si, laissant à part le Droit Commun, on la considéroit par rapport aux Actes de Parlement, elle ne pouvoit qu'être douteuse, puisque le Pour & le Contre étoient également appuyez sur les mêmes fondemens. On pouvoit même objecter à Henri, qu'à la vérité, plusieurs Parlemens avoient décidé la question en faveur de la Maison de Lencastre; mais qu'il ne s'ensuivoit pas que la Maison de Sommerset pût tirer quelque avantage de cette décision. Celle-ci descendoit véritablement de la Maison de Lencastre, mais par une Branche bâtarde, qui n'avoit aucun droit de prétendre à la Couronne, qu'en vertu de sa légitimation. Or c'étoit une question encore indécise, si l'Acte de légitimation, & les Lettres-Patentes de Richard II. fondées sur cet Acte, donnoient à cette Branche, venue d'un Bâtard né d'un adultere, le droit de succeder à la Couronne, quoique l'Acte du Parlement, ni les Lettres de Richard, n'en fissent aucune mention. De plus, de ce droit même supposé, naissoit encore un autre doute, savoir, si les descendans de ce Bâtard mâle légitimé, devoient être préferez aux Descendans des Filles de la Branche légitime, dont il y en avoit plusieurs en Castille, en Portugal, & en Allemagne. Il sembloit donc qu'il ne pouvoit qu'être dangereux pour Henri, d'abandonner ces questions à l'examen du Parlement. Mais d'un autre côté, il n'ignoroit pas, que dans la décision des differens entre les Maisons de Lencastre

& d'Yorck, les Parlemens avoient eu moins d'égards aux raisons de l'une & de l'autre, qu'aux circonstances du tems & des affaires. Or la conjoncture où il se trouvoit ne pouvoit être plus favorable, puisqu'il venoit de délivrer l'Angleterre d'un Tiran haï de tout le monde. Henri IV., son Prédécesseur, n'avoit pas plus fait pour les Anglois, lorsque, pour le recompenser, on lui adjugea la Couronne, au préjudice de la Maison de la Marche.

Le second fondement sur lequel Henri pouvoit appuyer son droit, étoit son Mariage avec Elisabeth Fille ainée d'Edouard IV., auquel il s'étoit engagé. Mais à l'égard de celui-ci, les difficultez n'étoient pas moins grandes. En prenant ce parti, il falloit se résoudre, ou à ne regner que par le droit de sa Femme, ou à confondre ensemble les droits des deux Maisons. Au premier cas, il auroit abandonné le sien propre, pour laisser à la Maison d'Yorck un Titre qui lui avoit toujours été contesté, & reconnu le droit de cette Maison comme l'unique fondement de son élevation sur le Trône. D'ailleurs, en suivant ce principe, il consideroit, que si Elisabeth venoit à mourir sans Enfans, tous ses droits seroient naturellement dévolus à la plus âgée de ses Sœurs, & que par cela même il seroit exclus du Trône, après la mort de sa Femme: Que quand même il pourroit obtenir du Parlement un Acte qui lui adjugeât la Couronne pendant sa vie, il n'auroit par là qu'un droit personnel, qui ne s'étendroit point jusqu'aux Enfans qu'il pourroit avoir d'une autre Femme après la mort d'Elisabeth.

Au second cas, en supposant la confusion des droits des deux Maisons par le moyen du Mariage projetté, suivant l'intention de ceux qui l'avoient appellé en Angleterre, véritablement, cette confusion pouvoit être avantageuse aux Enfans qui naitroient de ce Mariage. Mais si par malheur il n'en venoit point, & que sa mort arrivât avant celle d'Elisabeth, il laisseroit la possession de la Couronne à la Maison d'Yorck; ce que sa haine pour cette Maison ne lui permettoit pas de regarder, même de loin, sans un extrême chagrin. Que si, au contraire, Elisabeth mouroit avant lui, il prevoyoit que ce seroit une occasion de renouveller les Troubles du Royaume, puisque cette Princesse ayant regné de son chef, ses Sœurs, ou ses plus proches Parens, pourroient prétendre de lui succeder.

Le troisieme Titre de Henri étoit la Victoire qu'il venoit de remporter, qui sembloit lui donner le droit de Conquerant. Mais il consideroit, qu'il n'étoit redevable de cet heureux succès qu'aux secours qu'il avoit reçus du Peuple d'Angleterre, & que

HENRI VII. 1485.

tout au plus, sa Victoire ne lui donnoit aucun droit de Conquête, que sur le Parti vaincu. D'ailleurs, comme il ne pouvoit se maintenir qu'avec ces mêmes secours, il avoit lieu de craindre, qu'en s'appuyant sur ce prétendu droit, il ne se privât de ses meilleurs amis, puisqu'une semblable démarche ne pourroit être regardée que comme un dessein formé de regner despotiquement. Il savoit que Guillaume le Conquerant avoit sagement évité cet écueil, en rejettant le Titre de Conquête, jusqu'à ce qu'il se fût parfaitement établi sur le Trône.

Ces difficultez étoient assez considerables, pour mériter que Henri les examinât mûrement avant que de prendre aucune résolution. Mais d'un autre côté, il n'y avoit point de milieu à prendre. Il falloit nécessairement, ou accepter le Titre que son Armée lui donnoit, & par là s'engager à faire valoir ses droits indépendamment de l'approbation du Parlement; ou en le rejettant, faire connoitre qu'il se défioit de son droit, & s'exposer au risque d'un fâcheux examen. Après avoir balancé les raisons de part & d'autre, autant que la brieveté du tems le lui put permettre, il résolut enfin de s'en tenir au droit qui lui venoit de la Maison de Lencastre. Ainsi, supposant que l'Armée, en lui donnant le Titre de Roi, ne lui avoit rien attribué qui ne lui fût dû naturellement, il résolut de faire valoir ce droit, sans aucun mélange de celui de la Maison d'Yorck, & sans le soumettre même à l'examen du Parlement. Ce fut dans cette vue qu'il délibera de se faire couronner avant que d'assembler le Parlement, & de differer son Mariage jusqu'à ce qu'il eût obtenu un Acte qui lui adjugeât la Couronne comme lui appartenant en propre. Il se détermina donc à prendre le Titre de Roi, & à donner des ordres en cette qualité, supposant que la Couronne lui étoit dévolue de plein droit, quoique Marguerite sa Mere fût encore en vie, & qu'elle dût le préceder. Malgré toutes les raisons qui rendoient son Titre douteux, il crut qu'il y en avoit aussi de bonnes pour lui donner lieu de le soutenir, principalement, dans un tems où sa victoire étoit capable de décider toutes les questions en sa faveur. Cette résolution fut la source de tous les Troubles dont son Regne fut agité

Il se détermine à prendre le Titre de Roi.

Et à se faire couronner sans mettre son droit en compromis.

Il craint la Maison d'Yorck.

Cependant, quoiqu'il affectât d'être convaincu de la bonté de son droit, il ne laissoit pas de s'en défier dans son ame, sachant bien que, s'il venoit à lui être contesté, les raisons dont il pourroit l'appuyer n'étoient pas d'un grand poids, à moins qu'elles ne fussent soutenues par la force des armes. C'est la situation où il se trouva pendant presque tout le tems de sa vie. Toujours en apparence dans la sécurité, & néanmoins s'effrayant

de la moindre chose, & craignant que les plus petits accidens n'eussent de fâcheuses suites. La Maison d'Yorck lui fut toujours redoutable. Il savoit bien que ceux qui l'avoient appellé en Angleterre, n'étoient pas ennemis de cette Maison, mais seulement de la personne de Richard III. Ainsi, les droits des deux Maisons demeurant toujours douteux, comme n'ayant été décidez que par le succès des armes, il sentit bien que les siens ne pouvoient être soutenus que par les mêmes moyens, ou par de sages précautions, pour empêcher qu'on n'en vînt encore à de semblables décisions.

Il fait mettre le Comte de Warwick à la Tour.

Ce fut par ces considerations que, dès le lendemain de la Bataille, il envoya un Détachement de Cavalerie commandé par le Chevalier *Willougby*, au Château de *Sheriff Hutton*, pour en tirer le Comte de Warwick, & pour le conduire à la Tour de Londres. Ce jeune Prince étoit Fils de George Duc de Clarence, qui avoit fini ses jours dans un tonneau de malvoisie. Depuis la mort du Duc son Pere, Edouard IV. son Oncle l'avoit fait élever avec soin, & lui avoit donné le Titre de Comte de Warwick, que son Oncle maternel avoit porté. Il n'avoit pas voulu lui rendre le Titre de Duc de Clarence, de peur que ce nom ne servît à conserver la mémoire de ce malheureux Frere, qu'il avoit sacrifié à sa jalousie. Dès que Richard III. fut sur le Trône, il fit enfermer ce jeune Prince son Neveu, dans le Château que je viens de nommer, sachant combien il étoit apparent qu'il le troubleroit un jour dans la possession de la Couronne. Après la mort de cet Usurpateur, le Comte de Warwick sembloit avoir lieu d'esperer quelque adoucissement de la part de celui qui lui succedoit: mais ce fut tout le contraire. Bien loin de lui accorder sa liberté, Henri le fit enfermer encore plus étroitement dans la Tour; rigueur qui n'avoit d'autre fondement que sa jalousie, & la conviction où il étoit, que son Titre n'étoit pas aussi incontestable qu'il affectoit de le croire. Mais ce ne fut pas encore tout. On verra dans la suite, qu'il fit mourir ce malheureux Prince par la main du Bourreau; en cela encore plus Tiran, que le Tiran même dont il se vantoit d'avoir délivré le Royaume.

La Princesse Elisabeth se rend à Londres.

La Princesse Elisabeth, que Henri devoit épouser, étoit gardée dans le même Château par les ordres du feu Roi, qui n'avoit pas cru devoir lui laisser la liberté de se choisir un Epoux, ayant lui-même dessein de la prendre pour Femme. Henri, ayant résolu de se rendre à Londres avec toute la diligence possible, ne crut pas qu'il fût à propos de laisser cette Princesse dans une Province éloignée, de peur que quelqu'un ne lui persuadât qu'elle n'avoit pas besoin de mêler ses droits avec ceux d'autrui. Dans cette vue, il la fit prier de se rendre à Londres auprès de la Reine sa Mere. Il vouloit par là faire

HENRI VII. 1485. croire qu'il avoit dessein de l'épouser au plutôt, quoique son intention fût de differer son Mariage jusqu'après la tenue du Parlement.

Henri est bien reçu à Londres.

17. Août.

Peu de jours après, Henri prit la route de Londres, marchant à petites journées, & prenant soin d'éviter toute apparence qu'il voulût se servir du droit de Conquête. Il fut reçu par-tout avec de grandes acclamations, le Peuple le regardant comme son Liberateur, & comme allant, par son Mariage, mettre fin à tous les maux que les Guerres Civiles avoient causez au Royaume. Son entrée dans Londres se fit avec beaucoup de pompe (1). Cependant, le Peuple n'eut pas la satisfaction de le voir pendant qu'il traversa la Ville, parce qu'il se tint toujours dans un Chariot fermé, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à l'Eglise de S. Paul. Son Historien attribue cette conduite à un motif de grandeur & d'assurance, comme si ayant été proscrit sous le Regne de Richard III., il dédaignoit de caresser le Peuple, de peur de lui donner lieu de croire qu'il attendoit tout de lui. Mais je ne sai si cela est mieux fondé que ce que le même Historien ajoute, que ce Prince fit porter dans l'Eglise de S. Paul les Etendarts de Richard, qu'il avoit gagnez à Bosworth, afin de faire remarquer au Peuple de Londres, qu'il venoit de gagner une Bataille, & qu'il entroit dans la Ville en victorieux. Quand un Prince s'est acquis quelque réputation du côté de la Politique, on veut trouver dans ses moindres actions quelque chose de mysterieux, qui soit conforme à l'idée qu'on s'en est faite.

Il confirme devant plusieurs Seigneurs son Serment d'épouser Elisabeth.

Le lendemain, Henri assembla un Conseil composé de tout ce qu'il y avoit de personnes de distinction à la Cour & dans la Ville (2), devant lequel il renouvella solemnellement le Serment qu'il avoit fait d'épouser la Princesse Elisabeth. Cette déclaration étoit absolument nécessaire dans cette conjoncture, à cause du bruit qui s'étoit répandu, qu'il étoit engagé avec Anne Fille ainée du Duc de Bretagne, & qu'il n'avoit pas agi avec sincerité, lorsqu'il avoit promis d'épouser la Fille ainée d'Edouard IV. D'ailleurs, quoique son dessein ne fût pas de tirer son droit de ce Mariage, il étoit pourtant à propos que le Peuple le crût, jusqu'à ce qu'il eût obtenu du Parlement ce qu'il souhaitoit, de peur qu'on ne prît par avance des mesures pour y mettre des obstacles. Véritablement, il avoit résolu de tenir sa parole; mais il n'avoit garde de consommer son Mariage

(1) *Henri VII.* fit son Entrée un Samedi : il avoit vaincu son ennemi un pareil jour : cela lui fit regarder ce jour de la semaine comme un jour heureux pour lui. *Bacon.* TIND.

(2) Le Conseil fut assemblé dans le Palais de l'Evêque de *Londres*, où le Roi logea pendant quelque tems, *Bacon.* TIND.

avant son Couronnement, de peur d'être obligé de faire couronner la Reine avec lui, & d'appuyer par cette jonction, les droits de cette Princesse. Il avoit même lieu de craindre, que, s'il l'épousoit avant que le Parlement s'assemblât, on n'inserât dans l'Acte qui devoit se faire pour établir la Succession, quelque clause qui favorisât la Maison d'Yorck. HENRI VII. 1485.

Maladie extraordinaire à Londres.

Vers le milieu du mois de Septembre, la Ville de Londres fut affligée d'une maladie inconnue, qui faisoit extraordinairement suer ceux qui en étoient attaquez, & qui les emportoit dans vingt-quatre heures. Ceux qui n'en mouroient pas dans cet espace de tems, étoient comme assurez d'en guérir. Par bonheur, elle ne dura que jusqu'à la fin d'Octobre : mais elle fit de grands ravages, avant qu'on eût trouvé les remedes qui lui convenoient. C'étoit de tenir les malades dans un certain milieu entre le froid & le chaud, & de leur donner des Cordiaux moderez, qui, sans trop augmenter la chaleur, pussent pourtant aider la Nature à chasser hors du corps, les humeurs qui produisoient ces sueurs extraordinaires.

Henri donne le Gouvernement de la Tour au Comte d'Oxford. 22. Septemb. *Act. Publ. T. XII. p. 276.*

Environ ce même tems, le nouveau Roi donna le Gouvernement de la Tour au Comte d'Oxford, qui avoit toujours été attaché à la Maison de Lencastre, & qui, après avoir su se tirer du Château de Hammes, où il étoit prisonnier, étoit allé le joindre à Paris, & lui avoit ensuite rendu de grands services, particulierement à la Bataille de Bosworth.

Treve avec la France. *Pag. 277.*

Quelque tems après, le Roi publia une Proclamation par laquelle il notifioit, qu'il avoit conclu avec le Roi de France une Treve d'un an, qui avoit commencé le dernier jour de Septembre. Ce n'étoit pas un petit avantage pour lui, que de faire connoitre au Peuple d'Angleterre que Charles VIII. le reconnoissoit pour Roi, avant même qu'il eût été déclaré tel par le Parlement.

La Charge de Grand Senéchal est exercée par des Commissaires. *Ibid.*

Le jour du Couronnement n'étant pas fort éloigné, il falloit nécessairement règler le rang & les droits de ceux qui devoient faire quelque fonction dans cette Cérémonie. Pour cet effet, il auroit été nécessaire de créer un Grand Senéchal. Mais comme, depuis quelque tems, cette Charge, n'avoit été remplie que par des Princes du Sang, & qu'il n'y en avoit point alors dans le Royaume, le Roi, pour ne causer point de jalousie entre les Grands, la fit exercer par des Commissaires.

Créations.

Cependant, il ne voulut pas tarder plus longtems à donner des marques de sa reconnoissance à trois Seigneurs, qui l'avoient fidelement & utilement servi dans ses plus grandes traverses. C'étoient *Gaspar Comte de Pembroock*, son Oncle paternel ; *Thomas Lord Stanley*, son Beau-Pere, & le Chevalier *Edouard Courtney*. Le premier lui avoit tenu lieu de Pere, pendant sa jeunesse, & l'avoit

HENRI VII. 1485.

comme attaché aux embuches qu'Edouard IV. lui avoit dressées lorsqu'il étoit caché dans le Païs de Galles. Ensuite, il lui avoit tenu fidele compagnie en Bretagne, & lui avoit beaucop aidé à surmonter toutes les difficultez qui s'étoient rencontrées dans ses entreprises. Pour recompenser ses services, Henri lui donna le Titre de *Duc de Betford*, vacant depuis la mort du fameux Duc de Betford Frere de Henri V. Le second, qui avoit rendu un très grand service au Roi à la Bataille de Bosworth, fut créé *Comte de Darby*. Le Chevalier Courtney, qui n'avoit pas craint de s'engager dans son parti, & de favoriser, dans les Provinces Occidentales, le complot du feu Duc de Buckingham, fut honoré du Titre de *Comte de Devonshire*. Henri ne jugea pas à propos d'étendre ses faveurs sur d'autres, voulant, selon la coutume de ses Prédécesseurs, reserver ces sortes de bienfaits jusqu'à la tenue du Parlement.

Couronnement du Roi.

Le Couronnement avoit été fixé au 30. d'Octobre, & le Parlement ne devoit s'assembler que le 7. de Novembre. Il est aisé de comprendre par là, que Henri ne prétendoit pas mettre son Droit en compromis, & qu'il ne vouloit laisser au Parlement que le soin de confirmer son Couronnement, sans lui permettre d'en examiner les fondemens. Les exemples d'Edouard IV. & de Richard III. lui avoient appris, que le meilleur moyen pour gagner les suffrages du Parlement, étoit de se mettre en possession. En effet, il y a bien de la difference entre déliberer si un Prince qui demande une Couronne a droit d'y prétendre, & déliberer s'il faut le chasser du Trône sur lequel il est actuellement assis. La premiere de ces choses se peut faire par des raisons, par des argumens, par des Harangues étudiées. L'autre a besoin d'une Armée toute prête à donner du poids aux raisons. Ainsi on peut dire que Henri se mit lui-même la Couronne sur la tête, puisqu'il décida seul de son Droit, sans l'autorité du Parlement, qui auroit eu beaucoup à dire, s'il eût examiné en vertu de quoi Henri montoit sur le Trône, ou s'il en eût eu la liberté. La Cérémonie du Couronnement se fit par le ministere du Cardinal Bourchier, Archevêque de Cantorberi, qui, supposant que Henri avoit un Droit incontestable, ne jugea pas à propos de s'informer de la validité de ce Droit. Le même jour, Henri institua une Garde de cinquante Archers (1), pour être continuellement auprès de sa Personne & de celle de ses Successeurs, couvrant d'un prétexte de Grandeur & de Majesté, une précaution qu'il croyoit apparemment nécessaire dans la conjoncture où il se trouvoit.

Henri établit une Garde ordinaire pour sa personne.

(1) Ces cinquante Archers étoient commandez par un Capitaine, sous le nom de Gardes à pied, (*Yomen ofthe Guard*). Il y en a présentement cent qui servent actuellement, & soixante & dix qui ne servent point, & remplacent seulement ceux des cent qui viennent à mourir. TIND.

Le

Le Parlement s'assembla huit jours après le Couronnement. Henri avoit eu quatre vues principales en le convoquant. La premiere étoit, de se faire déclarer Roi de droit, comme il l'étoit déja de fait, & d'assurer la Couronne à sa Postérité, par un Acte en bonne forme. La seconde, de faire casser tous les Jugemens rendus sous le dernier Regne contre ses adherans. La troisieme, de faire passer un Acte de conviction contre ceux qui avoient témoigné trop d'animosité contre lui, & trop de zèle pour le feu Roi. La quatrieme enfin, étoit de faire voir, qu'encore qu'il se fût placé sur le Trône de sa seule autorité, pour empêcher que son Droit ne fût mis en doute, il vouloit pourtant gouverner le Royaume, ainsi que ses Prédécesseurs, par la voye des Parlemens, sans prétendre s'attribuer un pouvoir despotique. Cette démarche étoit absolument nécessaire pour un Prince dont le Titre étoit si douteux, & qui montoit sur le Trône sans y être appellé par les voyes ordinaires.

HENRI VII. 1485. Le Parlement s'assemble. 7. Novemb.

Il falloit nécessairement, pour satisfaire le Peuple, & pour la propre sureté du Roi, que le Parlement lui assurât la Couronne par un Acte exprès. Sans cela, on auroit cru pouvoir se dispenser de lui obeïr. Quand même il auroit été assez puissant pour faire reconnoitre son autorité indépendamment de cet Acte, il n'étoit pas sûr que sa Posterité se trouvât toujours dans une situation si favorable. Cependant, il n'étoit pas facile de décider de quelle maniere cet Acte devoit être conçu. Henri ne vouloit tenir la Couronne, ni de l'élection du Peuple, ni du Parlement, ni de la Princesse qu'il devoit épouser. Il ne prétendoit pas même qu'Elisabeth eût part à la Royauté, autrement que toute autre Reine étrangere. Néanmoins, dans ce commencement de Regne, il étoit à propos que le Peuple ne fût pas trop bien instruit sur ce sujet, & qu'il eût quelque lieu de se persuader que le Roi s'appuyoit sur tous ces Titres. La raison en étoit, que les Anglois étoient extremement jaloux de l'autorité de leurs Parlemens, & en général, beaucoup plus affectionnez à la Maison d'Yorck qu'à celle de Lencastre. Ce fut dans ces vues, que le Roi, voyant le Parlement disposé à faire tout ce qu'il pouvoit souhaiter, insinua, ou dicta lui-même les termes dans lesquels l'Acte devoit être conçu, savoir : *Que la Couronne Imperiale d'Angleterre demeureroit à la personne du Roi & à sa Posterité.* Termes équivoques, qui laissoient indécis, s'il avoit un droit anterieur, ce qui étoit douteux ; ou s'il étoit seulement Roi de fait, ce qui ne pouvoit être revoqué en doute. Quant à la Succession, il se contenta de la faire établir dans sa Posterité, laissant aux Loix à décider le reste, si sa Ligne venoit à manquer. Ainsi, en ne faisant aucune mention de la Maison d'Yorck, l'Acte laissoit indécis, si elle étoit en-

Difficultez touchant l'Acte d'établissement pour la Couronne.

Expédient pour ne pas porter du préjudice au Roi.

HENRI VII. 1485. tierement exclue, ou si on lui reservoit le droit de succeder après la Posterité du nouveau Roi. Ce fut de cette maniere obscure & ambiguë que le Parlement dressa cet Acte, qui fut ensuite confirmé par une Bulle du Pape. Mais Henri prit soin de faire inserer dans la Bulle, tous les Titres sur lesquels il pouvoit appuyer son droit, savoir, sa descendance de la Maison de Lencastre, son Mariage avec la Fille ainée d'Edouard IV., la victoire de Bosworth, & l'Acte du Parlement. A cela on pouvoit encore ajouter la Bulle qui les confirmoit. Tous ces Titres rassemblez font voir manifestement, l'incertitude où il étoit lui-même par rapport à son droit, & l'embaras que cette incertitude lui causoit.

Question dans le Parlement, décidée par les Juges.

L'Acte d'Etablissement & de Succession étant passé, il fut question d'en faire un autre pour casser les Jugemens rendus sous le dernier Regne, contre les adherans du Roi, pendant qu'il n'étoit que Comte de Richemont. Mais plusieurs de ces condamnez se trouvoient actuellement Membres de la Chambre des Communes par la faveur qu'ils avoient trouvée parmi le Peuple, depuis la revolution. Il y en avoit aussi quelques-uns dans la Chambre Haute. Ainsi, on représenta, qu'il étoit contre toute sorte de droit, que ces gens-là donnassent leurs voix dans une affaire qui les regardoit en particulier, & qu'ils fussent Juges dans leur propre Cause. Le Roi vit avec chagrin, qu'on consideroit encore les Actes passez sous le dernier Regne, comme valides, & que ses partisans avoient besoin d'être purgez du crime d'avoir soutenu ses interêts. Il dissimula pourtant son chagrin, & se contenta d'insinuer, qu'il souhaitoit qu'on consultât les Juges du Royaume sur cette affaire. Les Juges s'étant assemblez (1), déciderent, qu'il falloit absolument que les Membres interessez s'absentassent, jusqu'à ce qu'on eût fait un nouvel Acte qui cassât les Jugemens donnez contre eux.

Autre touchant le Roi même aussi par les Juges du Royaume.

Mais, pendant qu'ils étoient occupez à déliberer sur cette question, ils en émurent une autre, par rapport au Roi même qui étoit du nombre des condamnez, ayant été déclaré Traitre & Rebelle par un Acte de Parlement. Cette question étoit bien plus embarassante que l'autre. Le Roi ne pouvoit être détaché du Parlement, sans le rompre; & d'un autre côté, il n'y avoit point d'apparence qu'il voulût se soumettre à l'examen du Parlement. Dans cet embaras, les Juges déciderent unanimement, que l'élevation sur le Trône purgeoit toutes sortes de crimes précedens, & déchargeoit la personne du Roi de toute condamnation. Cette décision, plus conforme à la

(1) Dans la Chambre de l'*Echiquier*, qui est la Chambre du Conseil des Juges. TIND.

Politique qu'aux Loix, établissoit un Principe qui pouvoit avoir de terribles suites. HENRI VII. 1485.

Cette affaire étant finie, le Parlement passa un Acte de conviction contre le feu Roi, sous le nom de Duc de Glocester, & contre ses principaux adherans. De ce nombre furent, le Duc *de Norfolck*, le Comte *de Surrey*, les Lords *Lovel*, *Ferrers*, *Zouch*, *Richard Ratcliff*, *Guillaume Catesby*, tous les Ministres ou Favoris de Richard III., dont quelques-uns avoient été tuez à Bosworth, d'autres exécutez depuis la Bataille. Si les complots qui furent faits dans la suite contre Henri lui-même eussent réussi, il auroit sans doute éprouvé le même sort, aussi bien que tous ses partisans. Tant il est dangereux de pousser la rigueur trop loin, dans les cas de cette nature. Aussi verra-t-on dans la suite, que ce Prince, en ayant compris la conséquence, fit faire un Acte pour prévenir l'abus qu'on pourroit faire de ce préjugé. Le but de celui dont je viens de parler, étoit de contenter la vengeance du Roi, & de lui procurer la confiscation des biens de ceux qui furent condamnez. Ces confiscations lui produisirent des sommes immenses, qui rendirent la demande d'un subside peu nécessaire dans ce premier Parlement; d'autant plus que l'Etat étoit en Paix ou en Treve avec tous les Princes voisins.

Acte contre Richard III. & ses adherans.

Après que le Roi se fut vengé de ses ennemis, & qu'il eut rempli ses coffres, il publia une Amnistie pour tous ceux qui avoient eu part à quelque complot formé contre lui avant qu'il fût sur le Trône, ou qui avoient porté les armes pour le feu Roi, mais à condition qu'ils viendroient se soumettre dans un certain tems. Son premier dessein avoit été de faire passer cette Amnistie en Acte de Parlement: mais, ayant fait réflexion que c'étoit un Acte de grace, il aima mieux qu'il n'émanât que de lui seul. Plusieurs, qui craignoient d'être poursuivis, s'empresserent à lui prêter serment de fidelité, afin de joüir de l'Amnistie. Mais d'autres aimerent mieux demeurer dans les azyles où ils s'étoient refugiez, jusqu'à ce que le caractere du nouveau Roi leur fût un peu mieux connu. Le Lord *Lovel*, l'un des Favoris de Richard III., prit ce dernier parti.

Amnistie.

Avant que le Parlement se séparât, Henri voulut recompenser quelques-uns des compagnons de son exil, en les élevant à la Dignité de Pairs du Royaume. Le Seigneur de *Chandos*, Breton, fut créé Comte de Bath; *Gilles d'Aubney* reçut le Titre de Baron *d'Aubney*; & le Chevalier *Willowghby*, celui de Lord *Brook*. En même tems, le Roi rendit à *Edouard Strafford* le Titre de Duc de Buckingham, qu'il avoit perdu par la condamnation du Duc son Pere, & le remit en possession de tous les biens de sa Famille, qui avoient été confisquez sous le dernier Regne. C'étoit une justice qu'il ne pouvoit gueres

Créations de Pairs.

HENRI VII. 1485.

s'empêcher de rendre au Fils d'un Seigneur qui avoit perdu la vie pour son service, & qui avoit été le premier auteur de son élevation sur le Trône.

Le Roi retire ses ôtages de France.

Le Parlement ayant fini ses séances vers la fin de Novembre, Henri envoya en France, *Olivier King* Archidiacre d'Oxford, avec de l'argent pour rembourser au Roi Charles les sommes qu'il lui avoit prêtées, & les frais qu'il avoit faits pour l'armement de la Flotte qui l'avoit conduit en Angleterre. Par là, le Marquis de Dorset & le Chevalier Bourchier, qui avoient été laissez en ôtage à Paris, eurent la liberté de retourner dans leur Patrie. En même tems, Henri donna pouvoir à son Envoyé de prolonger la Treve avec la France, s'il y trouvoit des dispositions dans le Conseil du Roi Charles VIII.

Il fait proposer à la France de prolonger la Treve.

Il emprunte de l'argent de la Ville de Londres.

Ce fut apparemment le besoin qu'il avoit d'argent comptant pour payer le Roi de France, qui lui fit demander à la Ville de Londres un emprunt de six-mille marcs. Cette demande reçut d'abord de grandes difficultez, parce qu'on ne le connoissoit pas encore bien. Néanmoins, il obtint enfin deux-mille livres sterling, qu'il reçut avec remerciment, & qu'il paya exactement dans la suite. Il fit souvent de pareils emprunts pendant le cours de son Regne, & il paya toujours au terme marqué. Sa vue étoit d'établir son crédit dans cette puissante Ville, pour s'en servir s'il lui arrivoit de se trouver dans quelque pressant besoin.

Morton & Fox sont faits Conseillers Privez.

Sur la fin de l'année, il appella dans son Conseil le Docteur Morton Evêque d'Ely, nouvellement arrivé de Flandre, & Richard Fox. Il avoit de grandes obligations au premier, ainsi qu'on l'a vu ci-devant, particulierement pour l'avis qu'il lui avoit donné de ce qui se tramoit contre lui en Bretagne; & il estimoit le second, le connoissant pour un homme capable de lui rendre de grands services, & d'un génie tout à fait conforme au sien. Dans la suite, Morton fut fait Archevêque de Cantorberi, Grand Chancelier, Premier Ministre, & enfin Cardinal. Quant à Fox, le Roi le fit d'abord Garde du Sceau Privé, puis Evêque d'Exceter. Ensuite, il le fit passer à l'Evêché de Bath & de Wells, puis à celui de Durham, & enfin, à celui de Winchester, le plus riche d'Angleterre. Ces deux Prélats, & un Chapelain du Roi nommé *Ursevick*, furent presque toujours employez dans les Commissions, les Ambassades, & les Négociations les plus importantes. Henri se servoit volontiers des Ecclésiastiques, parce qu'il avoit toujours en main des moyens de les recompenser par des Bénéfices. Mais il observoit de les faire passer par de moindres Evêchez à de plus considerables, & de les élever ainsi par degrez. En cela il trouvoit lui-même du profit, parce qu'en transferant les Evêques d'un Diocese à l'autre, il s'en trouvoit

Ursewick est fort employé sous ce Regne.

plusieurs à la fois de vacans, & par conséquent, les premiers fruits qui revenoient au Roi étoient considerablement augmentez. Jamais Prince ne chercha plus ardemment les occasions d'accumuler des trésors. L'avarice étoit sa passion dominante. Elle entroit jusques dans ses moindres actions. Cette passion lui fit faire beaucoup de fausses démarches, ainsi qu'on aura lieu de s'en convaincre dans la suite.

Avarice extrême de Henri VII.

Les évenemens de ce Regne ont une telle liaison avec ceux de quelques autres Etats de l'Europe, qu'il est absolument nécessaire de faire savoir en peu de mots la situation des affaires de divers Princes. Sans cela, on n'entendroit qu'à demi les motifs de la conduite de Henri VII., qui a fait en son tems une très grande figure en Europe, quoique moins par ses armes que par sa politique. Je commencerai par la Bretagne.

Affaires de Bretagne. *Argentré. Hist. de Bret.*

J'ai dit en un autre endroit, que *Pierre Landais*, Favori du Duc de Bretagne, gouvernoit entierement ce Prince qui étoit vieux & infirme, & dont l'esprit commençoit à être fort affoibli; que plusieurs Seigneurs Bretons avoient fait une Ligue contre ce Ministre; qu'ils avoient voulu le saisir, & qu'ayant manqué leur coup, ils s'étoient vus exposez à la vengeance de ce Favori, qui avoit fait donner contre eux un Arrêt, par lequel ils étoient condamnez à mort. Au commencement de cette année 1485., Landais, au nom du Duc son Maitre, leva une Armée pour exécuter l'Arrêt, & les Seigneurs, de leur côté, prirent les armes pour se défendre. Pendant que la Bretagne étoit ainsi divisée, & que le deux Partis étoient prêts d'en venir aux mains, les Seigneurs condamnez firent représenter à ceux qui servoient Landais, qu'il ne s'agissoit point dans cette affaire des interêts du Duc leur commun Maitre, mais seulement de ceux de son indigne Favori: Qu'il étoit injuste de répandre le sang de leurs Compatriotes, pour la querelle d'un homme tel que celui-là, qui avoit si manifestement abusé de la confiance de son Maitre: Qu'ainsi, pour faire cesser tout d'un coup les Troubles qui agitoient la Bretagne, il y avoit une voye bien plus naturelle & plus prompte que celle des armes. C'étoit de se défaire du Ministre, après quoi, il ne se trouveroit plus personne qui refusât de rendre au Duc l'obeïssance qui lui étoit duë. Les Seigneurs du Parti du Duc ayant trouvé cette proposition raisonnable, jugerent qu'effectivement, il étoit de l'interêt du Païs & du Duc même, que Landais, l'unique cause des Troubles, fût sacrifié au bien de l'Etat. Landais, ayant appris que les Seigneurs des deux Armées tramoient quelque chose contre lui, fit dresser une Déclaration par laquelle le Duc ordonnoit, qu'on regardât comme Traitres & Rebelles, ceux de son Armée qui avoient intelligence ou communication avec les Seigneurs proscrits. Mais cette démarche ne fit que hâter sa ruïne. Le Chancelier, qui étoit



HENRI VII. 1485. du complot formé contre lui, refusa de sceller la Déclaration, & en informa les Seigneurs, qui résolurent de ne plus ménager le Favori. Ainsi, sans lui donner le tems de prendre d'autres mesures, ils se rendirent en corps au Palais, & saisirent Landais dans la propre Chambre du Duc, qui se vit obligé de le leur livrer, à condition qu'ils épargneroient sa vie. Ce n'étoit pas là leur intention. Au contraire, ils lui firent faire sommairement son procès, & l'ayant convaincu d'une infinité de crimes, ils les lui firent expier sur une potence, avant que le Duc fût informé de l'Arrêt. Quelque chagrin que ce Prince reçût de la mort de son Favori, il ne put se dispenser de faire expédier aux Seigneurs des deux Armées, des Lettres d'abolition. Par là, ce Païs auroit repris sa premiere tranquillité, si le Duc n'eût pas eu l'imprudence de prendre part aux Troubles de la Cour de France, qui causérent sa ruïne & celle de son Duché. C'est ce qu'il faut présentement expliquer, puisque ce fut l'origine de la Guerre qui s'alluma entre Charles VIII. & le Duc François, & dans laquelle Henri VII. se trouva mêlé.

Affaires de France. *Mezerai.* Louis XI. Roi de France étant mort en 1483., avoit laissé le gouvernement de la personne de Charles VIII., son Fils & son Successeur, à Anne sa Fille, Femme de Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu. Charles étoit âgé de quatorze ans, & par conséquent, Majeur, selon l'Ordonnance de Charles V. Mais comme il avoit été mal élevé, le Roi son Pére ne le crut pas capable de gouverner par lui-même. Dès que Louis XI. fut dans le tombeau, Louis Duc d'Orleans, premier Prince du Sang, refusa de reconnoitre la Dame de Beaujeu pour Gouvernante du Roi, soutenant qu'une Femme n'avoit pas droit de se mêler des affaires du Royaume. Les Etats Généraux, qui s'assemblerent à Tours au mois de Janvier 1484., terminerent ce differend par leur autorité. Ils confirmerent la disposition que le feu Roi avoit faite, & ordonnerent que le Duc d'Orleans seroit Chef du Conseil en l'absence du Roi.

Pendant que les Etats étoient assemblez en France, les Seigneurs Bretons firent contre Landais la premiere tentative dont j'ai parlé ci-dessus, & qui ne leur réussit pas. L'Arrêt qui fut donné contre eux, leur faisant craindre la vengeance du Favori, ils s'adresserent à la Dame de Beaujeu, pour obtenir la protection du Roi son Frere. D'un autre côté, Landais voyant que ses ennemis avoient recours à la Dame de Beaujeu, crut ne pouvoir mieux faire que de s'appuyer du secours du Duc d'Orleans. Dans cette vue, il le pria de se rendre à la Cour du Duc de Bretagne, & lui fit esperer que le Duc lui donneroit en Mariage, Anne sa Fille ainée, & son Héritiere présomptive. Le Duc d'Orleans avoit déja épousé, malgré lui, Jeanne Fille de Louis XI.; mais il avoit fait contre ce Mariage forcé, des protesta-

sions secretes dont il prétendoit se servir pour le faire casser, quand la conjoncture lui deviendroit plus favorable. Ainsi, flatté de l'espérance que Landais lui avoit fait concevoir, il se rendit en Bretagne, où il fut extraordinairement caressé. Mais il n'y put faire que peu de séjour, parce qu'il étoit obligé de se trouver au Sacre du Roi, qui se fit au mois de Juin de cette même année. Vrai-semblablement, pendant qu'il fut en Bretagne, il prit avec le Duc & avec le Favori, des mesures pour traverser le Gouvernement de la Dame de Beaujeu, qui s'étoit rendue maitresse absolue de la personne & des affaires du Roi son Frere.

Quelque tems après, le Duc d'Orleans ayant formé une Ligue contre la Cour, & s'étant retiré à Boisgenci, demanda que les Etats Généraux fussent assemblez. Il prétendoit y faire casser le Règlement qui avoit été déja fait, au sujet du gouvernement de la personne du Roi. Mais la Dame de Beaujeu fit marcher le Roi contre lui, avec tant de diligence, qu'il se vit obligé d'accepter un accommodement tel qu'on voulut le lui accorder, parce que ses amis ne se trouvoient pas encore prêts. Par cet accommodement, le Comte de Dunois & de Longueville, qu'on regardoit comme son principal Conseiller, fut relegué à Ast en Piémont, Ville appartenante au Duc d'Orleans, avec défense d'en sortir sans aucune permission expresse du Roi.

Le Duc d'Orleans s'étant ainsi vu obligé de congédier les Troupes qu'il avoit assemblées, fit ensorte que la plus grande partie alla prendre parti dans l'Armée du Duc de Bretagne assemblée contre les Seigneurs condamnez. D'un autre côté, la Dame de Beaujeu envoya aussi aux Barons une partie des Troupes du Roi. La mort de Landais, qui arriva bien-tôt après, ne fut pas capable de faire désister le Duc d'Orleans de ses projets. Il avoit besoin du Duc de Bretagne pour se soutenir contre la Cour, & il esperoit même de pouvoir un jour épouser sa Fille. D'un autre côté, le Duc de Bretagne, qui avoit souffert beaucoup de persécutions de la part de Louis XI., & qui savoit que la Dame de Beaujeau étoit du même caractere, & suivoit les mêmes maximes, croyoit ne pouvoir mieux faire que de s'appuyer du secours du Duc d'Orleans. Ainsi, après quelques négociations secretes, ces deux Princes formerent ensemble une Ligue dans laquelle entrerent Jean de Châlons Prince d'Orange, Neveu du Duc de Bretagne, le Duc de Bourbon, le Comte de Dunois, le Duc de Lorraine, & plusieurs autres Princes & Seigneurs. Quelque tems après, le Comte de Dunois retourna en France sans congé, & se retira dans sa Maison de *Partenay* en Poitou. Le Roi ignoroit encore ses desseins du Duc d'Orleans. Mais le retour du Comte de Dunois lui ayant fait comprendre qu'il se brassoit quelque complot en fa-

HENRI VII. 1485. veur de ce Prince, qui s'étoit retiré à Blois, il lui envoya un ordre positif de se rendre à la Cour. Le Duc obeït à la seconde sommation. Mais, dès le lendemain, ayant été informé qu'on avoit de mauvais desseins contre lui, il fit semblant d'aller à la chasse, & se retira en Bretagne, où il fut bien-tôt suivi du Prince d'Orange & du Comte de Dunois. C'étoit au commencement de l'année 1486. Il faut présentement avoir ce qui se faisoit dans les Païs-Bas.

Affaires des Païs-Bas.

Depuis la mort de Marie de Bourgogne, Maximilien d'Autriche son Epoux avoit eu de fâcheuses affaires, à l'occasion de la Tutelle de Philippe son Fils, devenu Souverain de ces Provinces par la mort de la Duchesse sa Mere. Le Brabant, la Hollande, & la Zélande, avoient bien voulu le reconnoitre pour Tuteur: mais la Flandre & le Hainaut refusoient de lui obeïr en cette qualité.

L'obstination des Flamans avoit obligé Maximilien à faire la Paix avec Louis XI., sous ces conditions: Que le Dauphin Charles, Fils de Louis, épouseroit Marguerite Fille de Maximilien, dès que les deux Parties seroient parvenues à un certain âge: Que Marguerite auroit pour Dot, l'Artois, la Franche Comté, Mâcon, Auxerre, & qu'elle seroit élevée à la Cour de France. En conséquence de ce Traité, Louis avoit gardé ces Provinces dont il s'étoit déja emparé, & reçu Marguerite chez lui, en attendant que le Mariage se pût consommer.

En 1483. Maximilien eut contre les Liegeois une Guerre, dont il vint heureusement à bout. Cette même année, le Hainaut le reconnut pour Tuteur de Philippe son Fils.

En 1484. les Flamans, persistant toujours à ne vouloir point reconnoitre Maximilien pour Tuteur, donnerent à Philippe des Gouverneurs, dont *Adolphe de Cleves*, Seigneur de Ravenstein, étoit le principal. Leur obstination causa entre eux & Maximilien une Guerre, à laquelle Charles VIII. prit part en envoyant du secours aux Flamans.

Cette Guerre finit au mois de Janvier 1485. par un Traité qui portoit, que les Flamans reconnoitroient Maximilien pour Tuteur de son Fils, sous la condition expresse, qu'il ne le tireroit point des Païs-Bas avant sa Majorité. Le Traité étant signé, Maximilien fit son entrée dans Gand, où peu de jours après il y eut une sédition, mais qui fut heureusement appaisée. Pendant tout le reste de l'année, les Païs-Bas jouïrent d'une assez grande tranquillité, qui donna le tems à Maximilien de faire un voyage en Allemagne, pour se faire élire Roi des Romains. Disons présentement un mot des affaires d'Espagne.

Henri IV. surnommé l'*Impuissant*, Roi de Castille, étoit mort en 1474., ne laissant qu'une Fille nommée *Jeanne*, que tout le monde croyoit supposée. Par cette raison, Isabelle Sœur de Henri, & Ferdinand Prince d'Arragon son Epoux, se placerent sur le Trône de Castille. Ils eurent d'abord une rude Guerre à soutenir contre Alphonse Roi de Portugal, qui ayant fiancé Jeanne, Fille supposée de Henri IV. prétendoit se mettre en possession de ce Royaume. Cette Guerre finit en 1479., à l'avantage de Ferdinand & d'Isabelle, qui contraignirent Alphonse de se désister de ses prétentions. Par le Traité qui fut fait en cette occasion, l'on convint qu'Alphonse, Petit-Fils du Roi de Portugal, épouseroit Isabelle Fille de Ferdinand, quand les deux Parties seroient assez âgées pour consommer le Mariage. HENRI VII. 1485. Affaires d'Espagne.

Jean Roi d'Arragon mourut cette même année, laissant à Ferdinand son Fils le Royaume d'Arragon, & une Guerre à soutenir contre la France, dont voici le sujet. Le Roi Jean avoit engagé à Louis XI. *le Roussillon & la Cerdagne*, pour une somme de trois-cens-mille écus. Dans la suite, les habitans de Perpignan se revolterent contre la France, dont la domination ne les accommodoit pas. A cette nouvelle, Jean se rendit à Perpignan, pour tâcher de les porter à demeurer soumis aux François, jusqu'à ce qu'il fût en état de racheter le Roussillon par le payement de la somme empruntée. Mais dans le tems qu'il travailloit à les appaiser, Louis XI. fit assieger la Place, & D. Jean s'y trouva lui-même enfermé. Le Siege dura quatre mois, & enfin, Ferdinand Fils de Jean étant accouru au secours, obligea les François à se retirer. Peu de tems après, Jean n'étant plus à Perpignan, Louis fit encore assieger cette Ville, & s'en rendit maitre, après un long Siege. Depuis ce tems-là, le Roi d'Arragon prétendoit que le Roi de France, lui devoit rendre le Roussillon sans recevoir le payement de la somme prêtée, soit à cause des frais qu'il avoit été obligé de faire pour proteger ses Sujets, soit parce que les François avoient exigé de grosses sommes des Païs engagez. Mais le Roi de France ne se croyoit pas obligé à cette restitution, à moins qu'on ne lui payât les 300000. écus qu'il avoit prêtez.

En 1485. Charles VIII. envoya un Ambassadeur à Ferdinand qui refusa de le recevoir, s'il n'apportoit un pouvoir exprès de lui rendre le Roussillon & la Cerdagne.

Cette même année, vers la fin, nâquit Catherine Fille de Ferdinand & d'Isabelle, qui fut ensuite Reine d'Angleterre; & qui aura beaucoup de part à cette Histoire. Ferdinand & Isabelle avoient encore d'autres Enfans, savoir, Isabelle, fiancée au

HENRI VII. 1485. Prince de Portugal ; Jean, né en 1477., & Jeanne, née en 1479.

Affaires d'Ecosse. Habington. Je finirai cette digression par les affaires d'Ecosse. Jaques III. continuoit à gouverner ce Royaume avec beaucoup de violence, sans se mettre beaucoup en peine de gagner l'affection de ses Sujets. J'ai rapporté ci-devant, que le Duc d'Albanie son Frere avoit livré Dumbat aux Anglois, & qu'après la mort d'Edouard IV., il s'étoit retiré en France, où il avoit fini ses jours dans un Tournoi. Depuis ce tems-là, les Anglois avoient toujours gardé cette Place, quoique Richard III. eût souvent promis de la rendre. Cette promesse n'ayant pas été exécutée lorsque Henri VII. monta sur le Trône d'Angleterre, Jaques résolut de recouvrer Dumbar par les armes. Pour cet effet, vers la fin de cette année, ou peut-être au commencement de la suivante, il assiegea cette Place & l'emporta. La saison, & les affaires importantes que Henri avoit au commencement de son Regne, ne lui permirent pas de faire des préparatifs pour la défendre.

Telle étoit la situation des affaires des Etats avec lesquels Henri VII., eut quelque chose à démêler pendant le cours de son Regne. Il est tems présentement de retourner à l'Histoire d'Angleterre.

1486. Mariage du Roi. 18. Janvier. Quelque haine que le Roi sentît dans son ame pour la Maison d'Yorck, il s'étoit trop solemnellement engagé à épouser la Princesse Elisabeth, pour pouvoir manquer de parole. D'ailleurs, ce Mariage étoit nécessaire pour amuser les Anglois, qui se flatoient toujours que l'intention du Roi étoit de confondre ses droits avec ceux de la Maison d'Yorck, quelques précautions qu'il eût prises pour empêcher que l'Acte d'Etablissement n'en fit aucune mention. Les nôces se solemniserent le 18. de Janvier, avec beaucoup plus de démonstration de joye de la part du Peuple, que de la part du Roi. Il s'en falloit bien qu'on n'eût fait paroître autant de satisfaction lorsque le Roi fit sa premiere entrée dans Londres, ou lorsqu'il fut couronné. C'étoit là une marque bien sensible de l'affection du Peuple pour la Maison d'Yorck, & en particulier pour la Famille d'Edouard IV. Mais cela ne devoit pas paroître fort étrange. La Maison de Lencastre, dont il ne restoit plus aucun rejetton que ceux qui venoient des Femmes, avoit été oubliée pendant les Regnes des Rois de la Maison d'Yorck. Quoique Henri fit valoir sa descendance de cette premiere maison, on n'ignoroit pas qu'il étoit Petit-Fils d'un Gentilhomme Gallois, & que sa Mere ne descendoit que d'un Bâtard de la Maison de Lencastre, que le crédit de son Pere & les circonstances du tems avoient fait légitimer.

Quant aux Princes & Princesses qui descendoient des Filles légitimes de Jean de Gand, comme ils se trouvoient en Portugal, en Castille, & en Allemagne, & qu'ils étoient inconnus en Angleterre, il n'étoit pas surprenant qu'on eût peu d'attachement pour eux. Henri vit avec chagrin, la joye que le Peuple témoignoit de son Mariage. Il comprenoit bien qu'Elisabeth y avoit plus de part que lui, & que par conséquent, on ne le croyoit véritablement Roi, que du chef de la Reine sa Femme. Cette considération lui inspira une telle froideur pour elle, qu'il ne cessa point de lui en donner des marques pendant tout le tems qu'elle vécut. Il tarda deux ans entiers à la faire couronner, & sans doute, il ne l'auroit jamais fait, s'il n'eût cru se porter du préjudice, en s'obstinant à lui refuser cet honneur. Peut-être même en auroit-il usé avec elle de la même maniere qu'Edouard le Confesseur en avoit usé autrefois envers sa Femme, Fille du Comte Goodwin, si le desir d'avoir des Enfans ne lui eût fait surmonter sa repugnance. Il avoit conçu une haine si violente pour toute la Maison d'Yorck, qu'il ne perdit aucune occasion d'abaisser ses Partisans, agissant toujours avec eux, non comme un Roi équitable, mais en Chef de Parti. On verra dans la suite de son Histoire, diverses preuves de la mauvaise disposition où il se trouvoit à l'égard de cette Maison.

HENRI VII. 1486.

Froideur du Roi pour la Reine.

Il hait mortellement la Maison d'Yorck.

Le jour avant que le Mariage du Roi se solemnisât à Londres, son Envoyé à Paris avoit conclu, avec la Cour de France, une Treve de trois ans, qui devoit finir le 17. de Janvier 148$\frac{8}{9}$. Charles VIII., qui commençoit à former des projets contre la Bretagne, consentit volontiers à cette Treve, afin de lier les mains au Roi d'Angleterre, & de l'empêcher de secourir ce Duché. D'un autre côté, Henri, qui n'avoit aucune connoissance de ses desseins, croyoit qu'il ne pouvoit que lui être avantageux de vivre en bonne intelligence avec ce Monarque, parce que par là il se rendoit plus redoutable à ses ennemis domestiques, qui ne pouvoient plus espérer aucune diversion de ce côté-là.

Treve de trois ans avec la France.

17. Janvier. *Act. Publ. T. XII. p. 281.*

Peu de tems après, le Roi donna la Charge de Grand Connêtable à Thomas Stanley Comte de Darby; & à Guillaume Stanley son Frere, celle de Grand Chambellan. C'étoient les deux Seigneurs du Royaume, à qui il avoit le plus d'obligation, puisqu'ils lui avoient fait remporter à Bosworth, une victoire qui lui avoit procuré la Couronne. Le Lord d'Aubney fut pourvu du Gouvernement de Calais, pour sept ans.

Le Comte de Darby est fait Grand Connêtable.

5. Mars. *Pag. 284.*

Henri & Elisabeth étant sortis d'une même Tige savoir d'Edouard III., avoient eu besoin d'une Dispense pour se marier ensemble, parce qu'ils étoient parens au quatrieme degré. C'étoit l'Evêque d'Imola, Légat à Latere en Angleterre & en Ecosse, qui

Bulle de dispense pour le Mariage du Roi.

10. Mars. *Pag. 294.*

HENRI VII. 1486.

la leur avoit accordée, en vertu de sa Commission, qui lui donnoit pouvoir d'user d'une pareille condescendance en faveur de douze personnes, telles qu'il jugeroit à propos. Le Roi avoit cru d'abord, que cette Dispense suffisoit, & sans y faire plus d'attention, il avoit consommé son Mariage. Dans la suite, il considera, qu'on pourroit prendre de là un sujet de douter de la validité de son Mariage, & de soutenir qu'un pouvoir accordé pour douze personnes en général, ne pouvoit pas être étendu jusqu'aux Souverains. Pour prévenir donc une semblable objection, il pria Innocent VIII., qui occupoit alors le Siege Pontifical, de lui accorder une Dispense qui émanât directement de lui-même, & qui fût particuliere pour le cas dont il s'agissoit. Sur cela, le Pontife lui fit expédier une Bulle telle qu'il la demandoit. Mais, comme cette Bulle étoit datée le 13. de Mars, environ deux mois après le Mariage, & qu'elle ne faisoit aucune mention ni de la Consommation, ni de la Dispense du Légat, Henri souhaita d'en avoir une autre où ces deux Articles fussent inserez, ce qui lui fut accordé au mois de Juillet suivant. Cela fait voir combien il étoit attentif à prévenir tout ce qui pouvoit fournir à ses ennemis un prétexte de le chagriner. Mais la précaution qu'il prit dans le même tems, le fit connoitre encore mieux.

Deux autres Bulles pour la même chose.

Bulle qui confirme l'Acte d'établissement. 27. Mars. *Act. Publ. T. XII. p. 297.*

Avec la premiere Dispense dont je viens de parler, il reçut une Bulle qui confirmoit l'Acte de Succession fait par le Parlement. Le Pape exposoit dans celle-ci, « qu'il avoit appris, qu'encore que la » Couronne d'Angleterre fût dévolue à Henri, non seulement par » le Droit de la Guerre, & par un Titre indubitable de Succession » héréditaire, mais encore par le consentement unanime des Grands » & du Peuple d'Angleterre, & par un Acte de Parlement, & » qu'indubitablement & de droit elle lui appartînt, & aux Héritiers qui naitroient de lui; néanmoins, pour mettre fin aux trou- » bles qui avoient longtems agité le Royaume, il avoit souhaité » d'épouser Elisabeth d'Yorck, Fille ainée & Héritiere du Roi » Edouard IV. d'illustre mémoire: Qu'ainsi ayant, avec ses Freres » les Cardinaux, consideré son intention dans un esprit de Charité, » il avoit accordé la Dispense nécessaire pour ce Mariage, & dé- » claré légitimes & capables de succeder à leur Pere & Mere, les » Enfans qui en naitroient: Qu'il avoit accordé cette grace, non à » la requisition de Henri ou d'Elisabeth, ou de quelque autre pour » eux, mais de son propre mouvement, de sa certaine science, & » de sa pure liberalité, comme il étoit plus amplement contenu » dans les Lettres de Dispense, auxquelles il donnoit la même » force que si elles étoient inserées mot à mot dans celles-ci: Que » pour cet effet, il décernoit, déclaroit & prononçoit légitime la

» Succession des Enfans qui naitroient de ce Mariage, & confir-» moit l'Acte de Parlement sur le Titre du Roi Henri, & sur » la Succession des Enfans, suppléant par l'Autorité Apostolique, » à tous les défauts de droit ou de fait, qui s'y pourroient ren-» contrer.

» Que de son propre mouvement, & de son autorité, il exhor-» toit & requéroit tous les habitans d'Angleterre, & tous les Su-» jets du Roi Henri, de quelque qualité qu'ils fussent, d'obeïr à » ce Prince, & leur défendoit très expressément d'exciter des trou-» bles au sujet de la Succession, ou pour quelque autre cause que » ce pût être, & de contrevenir, en quelque maniere que ce fût, » à la Dispense, à la Déclaration & à l'Acte de Parlement.

» Qu'il déclaroit dès à présent excommuniez, tous ceux qui exci-» teroient de pareils troubles, ou qui contreviendroient aux Lettres » & Actes mentionnez, sans qu'ils pussent être absous que par le » S. Siege, ou par ceux à qui il en donneroit le pouvoir, excepté » à l'article de la mort.

» Que s'il arrivoit qu'Elisabeth mourût avant Henri, sans laisser » aucune lignée, il ordonnoit, conformément à l'Acte de Parle-» ment, & à la confirmation susdite, que les Enfans que Henri » auroit de quelque autre Femme légitime, lui succedassent par » droit héréditaire, déclarant excommuniez comme dessus, tous » ceux qui s'opposeroient à la Succession de ces Enfans. Donnant » au contraire sa bénédiction & indulgence pléniere de tous leurs » péchez, à tous ceux qui, en ce cas, donneroient du secours à » Henri, ou à ses Descendans.

» De plus, il ordonnoit à tous les Archevêques, Evêques, Ab-» bez, Doyens, Archidiacres, Curez, Recteurs, Prieurs, & Gar-» diens des Monasteres, sous les peines portées par les sacrez Ca-» nons, d'excommunier publiquement, & de déclarer excommu-» niez, toutes les fois qu'ils en seroient requis, tous ceux qui » exciteroient des troubles sur ce sujet, ou qui s'opposeroient en » quelque maniere que ce fût à l'exécution desdits Actes; non-» obstant toutes Constitutions & Ordonnances Apostoliques con-» traires &c.

Remarques sur cette Bulle.

Rien ne marque mieux combien Henri étoit lui-même convaincu de la foiblesse de son Titre, que la précaution qu'il prit de le faire confirmer par le Pape. Cette précaution étoit non seulement inutile, mais elle étoit même criminelle, puisqu'elle alloit directement contre les Statuts de *Præmunire*, dont les Anglois étoient si jaloux. Aussi avoit-il pris soin de faire mettre dans la Bulle, que le Pape avoit accordé la Dispense de son propre mouvement, & sans en avoir été requis; clause qui étoit évidemment fausse. Il est certain que

HENRI VII. 1486.

la Bulle de Dispense portoit, en propres termes, que le Pape l'accordoit sur ce qui lui avoit été représenté de la part de Henri & d'Elisabeth. D'ailleurs, ce que le Pape assuroit, que la Couronne d'Angleterre étoit dévolue à Henri par un droit de Succession Héréditaire, cet amas & cette confusion des autres droits, savoir, le consentement des Grands & du Peuple, l'Acte de Parlement, le Mariage du Roi avec Elisabeth; tout cela, dis-je, répondoit si bien à l'incertitude où Henri se trouvoit par rapport à son Titre, qu'il ne venoit pas sans doute de la propre science du Pape, mais plutôt du Roi lui-même, qui avoit comme dicté les termes dans lesquels la Bulle devoit être conçue. Enfin, le Pape ne se seroit jamais avisé de confirmer l'Acte d'Etablissement par rapport à la Couronne, s'il n'en avoit pas été requis. Mais il ne falloit pas qu'il parût que le Roi avoit sollicité cette Bulle, puisque rien ne pouvoit être plus desagréable à tous les Anglois. Pour avoir fait une semblable démarche, avant même que le Statut de *Premunire* fût fait, le Roi Jean sans Terre perdit entierement l'affection & la confiance des Barons, avec la Couronne qu'il avoit voulu s'assurer par ce moyen. Henri III. fut sur le point d'éprouver le même sort, pour avoir voulu prendre des précautions de cette nature. Aussi verra-t-on dans la suite, que cette Bulle ne fut pas capable d'empêcher que le Roi ne fût souvent inquieté. Les Anglois étoient trop revenus de la prévention où ils avoient été autrefois en faveur de la Cour de Rome, pour se pouvoir persuader que l'autorité du Pape fût capable de donner à Henri un droit qu'il n'auroit pas eu effectivement.

Inquietude du Roi par rapport à la Maison d'Yorck.

Quoique le Roi fût heureusement venu à bout de ce qu'il avoit entrepris, par rapport à l'Acte d'Etablissement & de Succession, il n'ignoroit pourtant pas que ce que le Parlement avoit fait n'étoit pas conforme aux sentimens de son Peuple. On ne l'avoit appellé en Angleterre que pour délivrer le Royaume de la tirannie de Richard III., & non pas pour dépossèder entierement la Maison d'Yorck. Cela est si vrai, que si les Partisans d'Yorck n'eussent pas pris son parti, dans la vue de conserver la Couronne à cette Maison par le moyen de son Mariage avec Elisabeth, jamais ceux de Lencastre n'eussent été en état de l'élever sur le Trône. La Reine Veuve d'Edouard IV., le Duc de Buckingham, le Lord Stanley, n'étoient pas des Partisans de la Maison de Lencastre, quoiqu'ennemis particuliers de la personne de Richard. C'étoit pourtant à eux principalement que Henri étoit redevable de sa grandeur. Si le Peuple avoit été consulté, & s'il eût été le maitre de se donner un Souverain, véritablement Richard III. auroit été dépossédé: mais Elisabeth auroit été placée sur le Trône, & le Comte de Riche-

mont auroit été laissé dans son exil en Bretagne. Henri n'étoit donc regardé que comme un instrument qui avoit servi à délivrer le Royaume de la domination d'un Tiran. Mais, comme il étoit juste de le recompenser, on avoit cru lui faire une assez grande faveur, que de lui faire part de la Royauté, par le moyen de son Mariage avec la Princesse Elisabeth. Que si on avoit bien voulu consentir que le droit qu'il pouvoit tirer de la Maison de Lencastre, fût confondu avec celui d'Elisabeth, c'étoit plutôt pour éviter de nouveaux troubles par cet expédient, que par la persuasion que son droit fût légitime. Il avoit lui-même accepté avec joye la proposition qu'on lui en avoit faite, & ce fut sur ce fondement qu'il forma son entreprise. Sans cela il auroit sans doute trouvé moins d'assistance, & beaucoup plus d'opposition. Mais il n'eut pas plutôt gagné la Bataille de Bosworth, qu'il forma le dessein de regner de son chef seulement, & d'exclure entierement la Maison d'Yorck; en quoi il trompa l'esperance des Anglois, & abusa de leur confiance. C'est ce qu'il avoit toujours présent à son esprit, quoiqu'il cachât son inquiétude sur ce sujet avec tout le soin possible.

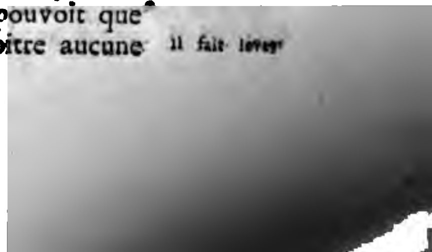
Voyage du Roi dans le Nord.

Les Provinces du Nord étant celles où la Maison d'Yorck avoit le plus de Partisans, Henri résolut d'y faire un voyage. Il esperoit que sa présence, jointe à quelques Actes de grace & de faveur qu'il pourroit avoir occasion d'y faire, seroit capable de produire un bon effet. Dans cette vue, il partit vers le milieu du Printems, & alla passer les Fêtes de Pâques à Lincoln. Pendant qu'il étoit dans cette Ville, il apprit que le Lord *Lovel*, l'un des Favoris de Richard III., Humphroi & Thomas Stafford, Freres, qui n'avoient pas voulu accepter l'Amnistie, étoient sortis de leurs azyles, sans que personne lui pût dire où ils étoient allez. Comme il ignoroit quel pouvoit être leur dessein, il continua son voyage & se rendit à Yorck. Peu de tems après, il reçut des avis plus certains touchant les fugitifs. Il apprit que le Lord Lovel s'avançoit vers Yorck à la tête de trois ou quatre-mille hommes, & que les deux Staffords étoient en armes dans la Province de Worcester, où ils tenoient la Ville Capitale assiegée. Cette nouvelle ne lui causa pas peu d'inquietude. Il se trouvoit dans un quartier du Royaume où il savoit qu'il n'étoit pas aimé, & où il n'étoit pas facile de lever des Troupes. D'ailleurs, il avoit lieu de craindre que le Lord Lovel n'eût des intelligences dans Yorck, & avec la Noblesse de la Province. Par conséquent, il n'y avoit point de tems à perdre. Il falloit promptement se déterminer, ou à quitter Yorck, ou à prendre quelque voye pour s'opposer aux Rebelles. Dans cet embaras, il prit le parti de faire bonne mine, comprenant bien que la fuite ne pouvoit que produire un très fâcheux effet. Ainsi, sans faire paroitre aucune

Revolte du Lord Lovel & des deux Staffords.

Le Roi se trouve à Yorck fort embarassé.

Il fait lever



HENRI VII. 1486.

quelques troupes.

frayeur, il fit armer ceux de sa suite qui étoient les plus propres à porter les armes, & donna des Commissions à quelques personnes affidées, pour lever du monde dans Yorck & aux environs, avec toute la diligence possible. Il fut assez heureux & assez bien servi pour assembler en peu de tems jusqu'à trois-mille hommes, dont il donna le commandement au Duc de Betford son Oncle. Mais ces Troupes étoient si mal armées & en si mauvais ordre, qu'il n'y avoit pas beaucoup à compter sur elles: outre qu'elles étoient élevées dans un Païs dont les habitans étoient peu affectionnez au Roi. Cela fut cause que Henri recommanda expressément au Duc de Betford, d'éviter le combat s'il étoit possible, jusqu'à ce qu'il eût reçu du secours; mais néanmoins, de faire bonne mine, & de publier, en son nom, un Pardon à tous ceux d'entre les Rebelles qui mettroient les armes bas. Cette précaution réussit selon ses souhaits. Le Duc de Betford s'étant approché des mécontens, fit publier sa Proclamation en des termes qui marquoient beaucoup de supériorité & de confiance. Elle fit pourtant peu d'effet sur les Troupes rebelles. Mais le Lord Lovel qui les commandoit, craignant qu'elles n'acceptassent le pardon qui leur étoit offert, fut le premier à les abandonner. Il se retira tout seul, & alla se cacher dans la Province de Lencastre, chez le Chevalier *Browghton* son ami, & quelque tems après, il passa en Flandre auprès de la Duchesse Douairiere de Bourgogne. Son Armée se trouvant sans Chef, se soumit à la clémence du Roi. Les deux Staffords qui assiegeoient Worcester, ayant appris ce qui s'étoit passé dans le Nord, leverent leur Siege, & ayant abandonné leurs Troupes, se retirerent dans l'Eglise d'un petit Village nommé *Colnham*. Mais cette Eglise n'ayant point de Privilege particulier, il fut décidé par la Cour du Banc du Roi, qu'elle ne pouvoit point servir d'azyle à des Traitres. Ainsi les deux criminels en ayant été tirez par force, Humphroi qui étoit l'ainé fut envoyé à Londres, pour être décapité à Tyburn; mais le Cadet obtint son pardon, comme ayant été séduit par son Frere. Cette Revolte, qui fut la premiere sous ce Regne, ne fut que comme un feu de paille qui ne dura pas longtems: il ne fallut que le sang d'un seul homme pour l'éteindre. On en verra, dans la suite, d'autres qui couterent bien plus au Roi.

Le Duc de Betford dissipe les Rebelles.

Lovel s'enfuit.

L'un des Staffords est exécuté.

Treve de trois ans avec l'Ecosse. *Act. Publ. T. XII. p. 285. &c.*

Le 3. de Juillet, des Ambassadeurs du Roi d'Ecosse, qui étoient depuis quelque tems à Londres, y conclurent avec Henri une Treve de trois ans, qui devoit finir au même jour de l'année 1489.

Mort du Cardinal Bourchier. Morton est fait Archevêque de

Le Cardinal Bourchier, Archevêque de Cantorberi, mourut à peu près dans le même tems. Le Roi, voulant procurer cet Archevêché au Docteur Morton Evêque d'Ely, lui en donna la garde pendant

pendant la vacance, faisant connoitre par là son dessein afin qu'aucun autre Evêque ne briguât la nomination. En effet, ce Prélat fut élu quelque tems après : mais il ne reçut ses Bulles qu'au mois de Décembre.

HENRI VII. 1486. Cantorberi.

Le 22. de Juillet, Jean le Bouteillier Seigneur de Maupertuis, Ambassadeur de François II. Duc de Bretagne, conclut à Londres avec le Roi, une Treve, ou plutôt une prolongation de la Treve qui duroit encore entre l'Angleterre & la Bretagne, jusqu'à la mort du premier mourant des deux Princes. Mais le Commerce entre les deux Nations, qui étoit règlé par divers Articles du même Traité, devoit durer jusqu'à la mort du dernier vivant.

Treve prolongée avec la Bretagne.

Le 20. de Septembre, la Reine accoucha d'un Prince, quoiqu'elle ne fût enceinte que de huit mois. Le Roi voulut que l'Enfant nouvellement né portât le nom d'*Arthur*, en mémoire du fameux Monarque Breton, duquel il vouloit faire croire qu'il tiroit son origine. La Famille des Tudors étant Bretonne ou Galloise, ce n'étoit pas sans quelque vrai-semblance que Henri vouloit, en donnant le nom d'Arthur au Prince nouveau-né, insinuer qu'il descendoit de cet illustre Monarque. Il est pourtant certain que ce ne fut qu'après ce tems dont je parle présentement, que ce bruit se répandit dans le monde, & qu'on forgea des Généalogies pour le confirmer. Ceux qui gouvernoient l'Etat pendant la Minorité de Henri VI., étoient bien éloignez de cette pensée, puisqu'après la mort de Catherine de France Mere de ce Prince, ils firent mettre à la Tour *Owen Tudor* Ayeul de Henri VII., pour avoir eu la témerité d'épouser cette Princesse. Quelques-uns même assurent, qu'on lui fit couper la tête.

Naissance d'Arthur Fils du Roi.

Les démarches que le Roi avoit faites pour priver la Maison d'Yorck de ses droits, avoient beaucoup mécontenté le Peuple, qui s'étoit attendu à tout autre chose. Ceux qui avoient appellé Henri en Angleterre, avoient esperé que les droits des deux Maisons étant confondus par son Mariage avec Elisabeth, il n'y auroit plus de distinction entre les partisans de l'une & de l'autre, & qu'ils pourroient tous également prétendre aux Charges qui étoient à la disposition du Roi. Cette esperance s'étoit encore fortifiée par la naissance du Prince, qui réunissoit en sa personne les droits litigieux des deux Maisons. Mais on vit avec un extrême chagrin, que le Roi regardoit toujours la Maison d'Yorck comme sa rivale & son ennemie, & que sa jalousie s'étendoit jusqu'à la Reine même, dont les interêts auroient dû lui être aussi chers que les siens propres. En effet, ne se contentant pas de témoigner par sa froideur continuelle, & par diverses mortifications qu'il lui faisoit essuyer, le peu d'amitié qu'il avoit pour elle, il lui en avoit donné une marque

Murmures du Peuple.

HENRI VII. 1486.

bien sensible, en refusant de la faire couronner, comme si elle eût été indigne de s'asseoir sur le Trône avec lui. Depuis même qu'elle lui avoit donné un Fils, on ne parloit non plus de son Couronnement qu'au commencement de leur Mariage. Cette conduite faisoit voir assez manifestement, que la Maison d'Yorck lui étoit toujours odieuse, & qu'il craignoit de faire quelque démarche qui pût donner lieu au Peuple de croire qu'elle eût quelque droit sur la Couronne. Il étoit impossible que cette affectation ne causât un extrême chagrin aux partisans de cette Maison, qui étoient en bien plus grand nombre que ceux de la Maison de Lencastre.

Le bruit se répand que le Roi veut faire mourir le Comte de Warwick,

Ce mécontentement étant presque général dans le Royaume, quelques esprits malicieux firent courir le bruit, que le Roi avoit dessein de se défaire du Comte de Warwick qui étoit prisonnier à la Tour, & le seul Mâle qui restoit de la Maison d'Yorck. Il n'y a point de doute, qu'on n'eût dessein par là, de mettre Henri en parallele avec Richard III. qui avoit ôté la vie à ses deux Neveux pour s'assurer la Couronne, & qu'on ne voulût faire comprendre qu'en changeant de Roi, on n'avoit fait que recevoir un Tiran au-lieu d'un autre. De plus, on publioit assez ouvertement, qu'un des Fils d'Edouard IV. étoit encore en vie, ayant échapé comme par miracle à la barbarie de son Oncle. Tout cela tendoit manifestement à éprouver la disposition du Peuple. Le Roi lui-même, soit qu'il fût l'auteur de ce bruit, comme son Historien l'assure, soit qu'il ne fit que l'appuyer par des manieres capables de produire cet effet, n'étoit pas fâché que le Peuple courût après ce fantôme, parce que cela l'empêchoit de s'attacher trop fortement aux personnes de la Maison d'Yorck qui existoient réellement. Cependant, l'avidité avec laquelle le Peuple reçut cette fausse nouvelle, faisoit assez comprendre combien il seroit disposé à prendre parti contre le Roi, s'il s'en présentoit quelque occasion favorable. Ce fut aussi ce qui donna lieu au projet dont je vais parler.

Et qu'un des Fils d'Edouard est en vie.

Projet d'un Prêtre.

Un certain Prêtre d'Oxford, nommé *Richard Simon*, voyant que le Peuple recevoit avec joye la fausse nouvelle qu'un des Fils d'Edouard IV. étoit en vie, se mit dans l'esprit de faire passer pour Richard Duc d'Yorck Frere d'Edouard V., un jeune homme nommé *Lambert Simnel*, Fils d'un Boulanger, qu'il élevoit dans sa maison, & qui lui parut propre à jouer ce personnage. Il étoit à peu près de l'âge du Duc d'Yorck, son esprit étoit naturellement élevé, & dans toutes ses manieres il marquoit quelque chose de grand & au-dessus de sa qualité. Simon avoit à peine commencé à instruire ce jeune homme, qu'il se répandit un autre bruit, que le Comte de Warwick s'étoit sauvé de la Tour. Cette nou-

Le bruit se répand que le Comte de Warwick

velle, quoique fausse, causa parmi le Peuple une joye si universelle, que le Prêtre crut devoir changer de projet, & faire passer son Pupille pour le Comte fugitif. L'âge de Simnel se rapportoit mieux à celui du Comte, & la circonstance de la fuite étoit convenable au complot. Il falloit pour cet effet bien instruire son Disciple, puisqu'il ne devoit pas représenter un jeune homme caché dès le berceau dans quelque endroit écarté, mais un Prince connu de toute la Cour d'Edouard IV. où il avoit été élevé. Le Comte avoit environ douze ans, lorsque Richard III. le fit enfermer. Ainsi, Simnel devoit savoir parler pertinemment de la Cour d'Edouard, & connoitre particulierement les Seigneurs & les Dames qui la fréquentoient, aussi bien que le Roi & la Reine. C'est ce qui donne lieu de présumer, que le Prêtre étoit lui-même instruit par des personnes bien informées, & que ce complot lui avoit été suggeré. En effet, quand même il auroit eu la hardiesse de former un tel dessein, il n'y a point d'apparence qu'il pût instruire son Disciple de beaucoup de particularitez qu'il devoit nécessairement savoir. Du moins, il est certain que le Roi se persuada, que la Reine sa Belle-Mere, & d'autres partisans de la Maison d'Yorck, étoient les véritables auteurs de cette intrigue, & qu'ils ne se servoient du Prêtre, que comme d'un instrument pour exécuter leurs desseins. La Reine Douairiere étoit extremement intriguante. C'étoit elle qui avoit mis en mouvement le projet qui s'étoit fait en faveur du Roi, lorsqu'il étoit en Bretagne, & qui avoit fait voir par là le crédit qu'elle avoit parmi les partisans de la Maison d'Yorck. D'ailleurs, elle ne pouvoit qu'être mécontente de la froideur que le Roi témoignoit pour sa Fille, & de ce qu'il refusoit de la faire couronner. Cela seul suffisoit pour donner ce soupçon au Roi. Mais peut-être y avoit-il plus que de simples soupçons.

Henri VII. 1486.

s'est sauvé de la Tour.

Le Prêtre veut faire passer Lambert Simnel pour ce Comte.

Le Roi soupçonne la Reine Douairiere.

Quoiqu'il en soit, Simon, ou ceux qui le faisoient agir, ne croyant pas qu'il fût à propos de produire d'abord Simnel en Angleterre, où il pourroit être examiné de trop près, & par des gens bien instruits, trouverent à propos qu'il allât jouer sa premiere scene en Irlande, où le Prêtre Simon l'accompagna. Selon les apparences, on avoit déja pris quelques mesures en ce Païs-là, pour l'y faire bien recevoir. Depuis que Henri étoit sur le Trône, il avoit beaucoup négligé les affaires de cette Isle, comptant qu'étant maitre en Angleterre, il ne devoit pas craindre les Irlandois. Véritablement, il avoit ôté le Gouvernement d'Irlande au Comte de Lincoln Neveu de Richard III., pour le donner au Duc de Betford; mais il avoit laissé le même Député, le même Chancelier, & tous les Officiers que Richard III. y avoit placez. Ainsi, le Duc de Betford étant encore en Angleterre, *Thomas Fits-Gerald*, Comte

Le Prêtre & Simnel passent en Irlande.

HENRI VII. 1486.

de Kildare, commandoit en Irlande, en qualité de Député, c'est-à-dire Lieutenant du Gouverneur, & son Frere y exerçoit la Charge de Chancelier (1).

Il y est reçu & proclamé Roi.

Il est plus que probable, que le Comte de Kildare étoit de l'intrigue de ceux qui faisoient agir Lambert Simnel, & qu'il avoit même commencé à prendre des mesures pour faire reconnoitre en Irlande ce prétendu Comte de WARWICK. Dès le mois de Juin précedent, Henri avoit reçu quelque avis qu'il se brassoit en ce Païs-là quelque chose contre son service, sans qu'il sût pourtant de quoi il s'agissoit. Sur cette information, il avoit ordonné au Député de se rendre à la Cour; mais celui-ci avoit trouvé le moyen de lui faire écrire par le Conseil d'Irlande, que la présence du Député étoit absolument nécessaire dans cette Isle. Simnel étant arrivé à Dublin, se présenta au Comte de Kildare, sous le nom de Comte de WARWICK, & lui recita la maniere dont il étoit échapé de la Tour. Si le Comte de Kildare n'eût pas été du complot, ou du moins s'il n'eût pas souhaité que la chose fût ainsi que Simnel la racontoit, il auroit sans doute arrêté ce prétendu Prince. C'étoit là le devoir d'un homme qui commandoit en Irlande au nom du Roi. Mais, au-lieu de prendre cette précaution, il le laissa en liberté, & fit enforte, avec l'aide du Chancelier son Frere, que l'arrivée du prétendu Comte de WARWICK fût divulguée, sans qu'il parût qu'ils y eussent aucune part. Ils vouloient voir auparavant quels effets cette nouvelle produiroit parmi le Peuple. Ces effets furent aussi grands & aussi prompts que les Auteurs du Complot pouvoient le souhaiter. Dès que la nouvelle se fut répandue dans Dublin, que le Comte de Warwick y étoit arrivé, le Peuple en témoigna une si grande joye, que le Député & le Chancelier crurent qu'il n'y avoit point de risque à reconnoitre ce prétendu Prince. Ainsi, après avoir conferé avec leurs amis & confidens, ils allerent solemnellement le prendre à son logis, & le menerent en pompe au Château, où ils le traiterent en Prince. Simnel recevoit les honneurs qu'on lui faisoit avec une contenance assurée, & des manieres qui ne ressentoient nullement la bassesse de sa naissance. Peu de jours après, il fut proclamée dans Dublin Roi d'Angleterre & Seigneur d'Irlande, sous le nom d'Edouard VI. Les Irlandois ne se mirent pas beaucoup en peine de l'objection qu'on pouvoit lui faire, par rapport à la condamnation du Duc de Clarence son Pere prétendu; étant instruits par l'exemple de Henri même, que l'élevation sur le Trône purgeoit toutes sortes de crimes.

(1) Le Chevalier *Jaques Ware* dit que le Comte s'appelloit *Gerald Fils-Gerald*, & que le Chancelier s'appelloit *Thomas*. TIND.

Embaras du Roi.

La nouvelle d'un évenement si peu attendu, causa d'abord beaucoup d'inquietude au Roi. Il se voyoit attaqué par l'endroit qu'il avoit toujours le plus craint, c'est-à-dire par son Titre, de la bonté duquel il n'étoit pas lui-même trop bien convaincu. Véritablement, la victoire de Bosworth lui avoit donné lieu de décider lui-même la question en sa faveur. Mais il comprenoit bien, que si les droits des deux Maisons venoient encore une fois à être mis en balance, il auroit besoin d'une seconde victoire pour confirmer le sien, & que la Maison d'Yorck auroit des raisons de reste si ses affaires prenoient une meilleure face. En second lieu, l'Irlande, où le prétendu Comte de Warwick s'étoit retiré, étoit un Païs tout dévoué à la Maison d'Yorck, & par conséquent, il n'étoit pas facile d'y attaquer les Rebelles. Il falloit pour cela y mener une nombreuse Armée, ce qui ne pouvoit se faire sans une grande dépense. Enfin, il étoit à craindre que ce feu qui commençoit à paroitre en Irlande, ne se communiquât en Angleterre, & qu'il n'y eût de secretes intelligences entre les Irlandois & les Anglois. Dans cet embaras, il assembla un Conseil composé de ses plus intimes Confidens, afin de déliberer secretement avec eux sur ce qu'il avoit à faire en cette occasion. Il est à présumer qu'il leur fit connoitre que la Reine Douairiere, sa Belle-Mere, avoit excité cette tempête, soit qu'il en eût quelque preuve, ou que ce ne fût qu'un soupçon qu'il croyoit assez bien fondé.

Conseil secret.

Henri confine la Reine sa Belle-Mere dans un Monastere & la dépouille de ses biens.

Quoiqu'il en soit, immédiatement après avoir tenu ce Conseil, il fit arrêter sa Belle-Mere, & la fit enfermer dans le Monastere de *Bermondsey*. De plus, il se saisit de tous ses biens, qui étoient très considerables. Mais, comme il ne vouloit pas faire connoitre au Public la raison d'un traitement si rigoureux, parce qu'il n'étoit peut-être pas en état de donner des preuves suffisantes de la faute de cette Princesse, il fit courir le bruit que c'étoit une punition pour avoir livré les Princesses ses Filles entre les mains de Richard III. Ce prétexte rendoit son action encore plus criante parmi le Peuple. On ne pouvoit s'empêcher de trouver fort étrange, que cette Reine fût si séverement punie pour une faute qui pouvoit plutôt être regardée comme une foiblesse, que comme une malice préméditée. En second lieu, on ne pouvoit comprendre par quelle raison le Roi avoit si longtems négligée de la rechercher pour ce prétendu crime. En troisieme lieu, puisqu'il avoit épousé sa Fille, il sembloit avoir reconnu qu'elle n'étoit point coupable, ou du moins, qu'il lui avoit pardonné sa faute. Enfin, personne n'ignorant plus qu'elle avoit été un des principaux instrumens de son élevation sur le Trône, on ne pouvoit que détester son ingratitude. On croyoit voir dans ce rigoureux traitement, un dessein formé de se servir

HENRI VII. 1486.

de toutes sortes de prétextes pour achever de ruïner la Maison d'Yorck & ses partisans. Mais ce n'étoit pas seulement la pitié qu'on avoit des souffrances de la Reine, qui portoit à faire ces réflexions; son exemple inspiroit la terreur à tout le Royaume, y ayant très peu de Familles qui ne fussent coupables, ou d'avoir assisté Richard III., ou de ne lui avoir point résisté. Ainsi, quand on consideroit que cette Reine, Belle-Mere du Roi, étoit réduite en ce triste état, pour n'avoir pas voulu ou pu s'opposer à la Tirannie du feu Roi, chacun craignoit de se voir attaqué pour de pareils crimes, qu'on avoit cru entierement oubliez. Tout cela n'empêcha pas que cette Reine ne fût étroitement gardée jusqu'à sa mort, qui n'arriva que quelques années après (1).

Elle meurt dans sa prison.

On avoit cru d'abord, que le malheur de la Reine Douairiere ne provenoit que de la cause que le Roi avoit pris soin de faire publier. Mais on ne tarda pas longtems à s'appercevoir que c'étoit une suite des déliberations prises dans le Conseil secret que le Roi avoit assemblé sur l'affaire de Simnel. Peu de tems après, selon la résolution prise dans ce même Conseil, le Roi fit produire en public le véritable Comte de Warwick, qui fut promené dans les principales rues de Londres, & ensuite mené en procession à l'Eglise de S. Paul, où une infinité de monde s'étoit assemblé pour le voir. Là, on donna le tems à chacun de le bien considerer. On affecta même de le faire parler à ceux qui le pouvoient bien connoitre, & particulierement à ceux qu'on savoit être affectionnez à la Maison d'Yorck; après quoi, il fut reconduit à la Tour. Mais les Irlandois soutinrent, que le Comte de Warwick, qui avoit été produit en public à Londres, étoit supposé, & que celui de Dublin étoit le véritable. Ils en prirent même occasion de déchirer le Roi par des invectives, de ce qu'il avoit fait servir la Religion à une Comedie de cette nature. Le Roi craignant que le mal ne s'étendît de plus en plus, crut pouvoir l'arrêter en publiant une Amnistie pour tous ceux qui quitteroient le parti des Rebelles, & en promettant une recompense à ceux qui viendroient lui découvrir le secret de cette Conspiration. En même tems, il donna ses ordres pour faire garder les côtes, afin d'empêcher les Mécontens d'Angleterre d'aller joindre leurs amis d'Irlande. Mais tout cela ne fut pas capable de rompre les mesures de ses ennemis.

Le Comte de Warwick est produit en public, pour desabuser le Peuple.

Ce n'étoit pas seulement en Irlande, qu'on lui préparoit des embaras. La promptitude avec laquelle quelques Seigneurs & Gen-

(1) La Belle-mere de *Henri VII.* fut enterrée à *Windsor*, près du Roi *Edouard IV.* son Mari. Elle avoit fini la fondation du College de la Reine à *Cambridge*, commencé par *Marguerite* Epouse du Roi *Henri IV.* TIND.

tilshommes Anglois embrasserent cette occasion, pour travailler à sa ruïne, fit voir manifestement, que la Conjuration avoit été tramée quelque tems auparavant en Angleterre. En effet, il y a peu d'apparence qu'un simple Prêtre eût formé un tel projet, sans l'avoir communiqué à des personnes plus en état que lui de le faire réussir. Quoiqu'il en soit, Jean Comte de Lincoln, que Richard III. son Oncle avoit déclaré son Successeur présomptif, fut le premier qui parut ouvertement pour soutenir les interêts du prétendu Comte de Warwick. Il étoit Fils de Jean de la Pole Comte de Suffolck, & d'Elisabeth Sœur d'Edouard IV. & de Richard III. Il sembloit pourtant que ce Seigneur agissoit contre ses propres interêts, en prenant le parti du Comte de Warwick, qui étoit plus prochain du Trône que lui. Mais comme, selon les apparences, il n'ignoroit pas que celui qui étoit en Irlande étoit supposé, il ne doutoit point qu'il ne fût facile de le détruire, après s'être servi de lui pour renverser Henri de dessus le Trône. Ainsi, à la premiere nouvelle que Simnel avoit été reçu & proclamé Roi à Dublin; il s'embarqua pour aller en Flandre, concerter avec la Duchesse Douairiere de Bourgogne, les moyens de faire réussir cette entreprise.

Le Comte de Lincoln va trouver la Duchesse de Bourgogne.

Depuis la mort de Charles Duc de Bourgogne, Marguerite d'Yorck sa Veuve, Sœur d'Edouard IV. & de Richard III., se tenoit en Flandre où son Douaire lui avoit été assigné. Comme elle n'avoit point d'Enfans du Duc son Epoux, elle donnoit ses soins à l'éducation de l'Archiduc Philippe, Fils de Maximilien d'Autriche & de Marie de Bourgogne sa Belle-Fille. Ce n'avoit été qu'avec un chagrin extrême qu'elle avoit vu la revolution qui avoit remis la Maison de Lencastre en possession du Trône d'Angleterre, au préjudice de celle d'Yorck. Elle auroit pourtant pris patience, si Henri VII., en unissant les deux Maisons par son Mariage avec Elisabeth, avoit tenu la balance égale, & fait part indifferemment de ses faveurs aux partisans de l'une & l'autre. Mais elle changea de sentiment, quand elle vit que ce Prince avoit différé à épouser sa Niece jusqu'à ce que la Couronne lui eût été adjugée à lui-même, sans aucun mélange des droits de la Maison d'Yorck. Elle ne pouvoit voir sans chagrin, que, même après avoir épousé Elisabeth, il refusoit de la faire couronner, honneur dont aucune Reine d'Angleterre n'avoit été privée, depuis la Conquête; & que la naissance d'un Fils n'avoit pas été capable de le porter à lui rendre cette justice. Ainsi, comprenant que sa haine pour toute la Maison d'Yorck étoit implacable, elle ne se crut pas obligée de garder beaucoup de ménagemens pour lui. Au contraire, elle crut pouvoir travailler sans scrupule à sa ruïne. Véritablement, il est incertain

Disposition de cette Princesse à l'égard du Roi.

HENRI VII. 1486. si cette Princesse étoit entrée dans le complot du Prêtre & de Simnel, avant que l'Irlande se fût déclarée. Il y a pourtant beaucoup d'apparence qu'elle avoit aidé à conduire cette intrigue, conjointement avec la Reine Douairiere, le Comte de Lincoln, & quelques autres amis de la Maison d'YORCK. En effet, le voyage du Comte de Lincoln en Flandre, à la premiere nouvelle de l'arrivée de Simnel en Irlande, donne lieu de présumer, qu'il entretenoit de secretes intelligences avec la Duchesse de Bourgogne, & que c'étoit de ce côté-là qu'il attendoit tout le succès de cette entreprise. Le Lord Lovel, qui étoit en Flandre avant lui, étoit aussi du complot, de même que le Chevalier *Browghton*, qui étoit demeuré en Angleterre pour leur donner avis de ce qui s'y passoit.

Elle s'engage à donner du secours au Comte de Lincoln.

Soit que la Duchesse de Bourgogne eût elle-même brassé ce complot, ou qu'elle n'en fût informée que par le Comte de Lincoln, elle ne balança point à profiter de cette occasion, qu'elle jugeoit assez favorable pour lui faire esperer qu'elle pourroit renverser l'établissement de Henri. Après avoir consulté avec le Comte de Lincoln, le Lord Lovel, & quelques autres fugitifs, elle promit de leur fournir deux-mille hommes de Vieilles Troupes Allemandes, qui seroient commandez par un Officier de reputation nommé *Martin Swart*, avec quoi ils passeroient en Irlande, pour fortifier le Parti du nouveau Roi. Elle ne doutoit nullement, que ce secours venant d'un Païs étranger, n'encourageât les amis de la Maison d'Yorck à prendre les armes en Angleterre. Telle étoit la situation des affaires du Roi vers la fin de l'année 1486. Mais, avant que de passer aux évenemens de l'année suivante, il faut voir en peu de mots ce qui s'étoit passé dans les Païs voisins, & particulierement en France & en Bretagne, pendant le cours de cette année.

Affaires de Bretagne.

J'ai laissé le Duc d'Orleans en Bretagne, avec le Prince d'Orange & le Comte de Dunois. Ces Princes ne furent pas plutôt en ce Païs-là, que plusieurs de leurs amis allerent les joindre, & leur amenerent même quelques Troupes. Le Duc de Bretagne étoit vieux & infirme, tant de corps que d'esprit. Depuis la mort de Landais, il ne savoit à qui confier l'administration de ses affaires, ne pouvant regarder ses Barons que comme autant d'ennemis quoiqu'il leur eût accordé des Lettres d'abolition. Le Duc d'Orleans l'ayant trouvé dans cet embaras, prit un tel ascendant sur son esprit, qu'il gouvernoit la Bretagne comme s'il en eût été le Souverain. Les agrémens qu'il avoit en ce Païs-là, où il disposoit à peu près de toutes les Charges, y attirerent un grand nombre de François, qui allerent lui offrir leurs services. Cependant, le

Duc de Bretagne fit assembler ses Etats, où *Anne* sa Fille ainée fut déclarée Héritiere du Duché ; & en cas qu'elle mourût sans Enfans, il fut ordonné qu'*Isabeau* sa Sœur cadette lui succederoit. HENRI VII. 1486.

Les Seigneurs Bretons nouvellement reconciliez avec leur Souverain, voyant que le Duc d'Orleans gouvernoit absolument la Bretagne sous le nom du Duc, & que les François accouroient en foule auprès de lui, commencerent à concevoir des soupçons contre leur Prince. Ils craignoient qu'il n'eût fait venir tous ces Etrangers, pour l'aider à se venger d'eux, à cause de la violence qu'ils avoient exercée sur son Favori. Dans cette pensée, il s'assemblerent à Châteaubriant afin de consulter sur ce qu'ils avoient à faire pour prévenir le danger dont ils se croyoient menacez. Ils avoient à leur tête, le Seigneur de Rieux Marêchal de Bretagne. Charles VIII., qui craignoit que le Duc d'Orleans n'eût dessein de se servir des forces du Duc de Bretagne pour exciter de nouveaux Troubles en France, jugea qu'il étoit de son interêt de fomenter le mécontentement des Seigneurs Bretons. Il esperoit par là, de causer au Duc de Bretagne des embaras qui l'empêcheroient d'assister le Duc d'Orleans. Ce fut dans cette vue qu'il envoya aux Barons assemblez à Châteaubriant, *André d'Epinay*, qu'on appelloit le Cardinal de Bourdeaux, pour leur offrir sa protection. Cette offre fut reçue avec joye par plusieurs d'entre eux, dont peut-être quelques-uns étoient déja gagnez par la Cour de France. D'autres, prévoyant les inconvéniens qui en pouvoient naitre, étoient d'avis de la rejetter. Ils faisoient remarquer les divers efforts que les Prédécesseurs de Charles avoient faits pour se rendre maitres de la Bretagne, & combien il étoit dangereux d'introduire les François dans le Païs. Enfin, pour prévenir cet inconvénient, il fut convenu, qu'on feroit avec le Roi de France un Traité, qui règleroit le secours que ce Prince leur devroit fournir, & qui mettroit des bornes à ses prétentions. Suivant cette résolution, ils signerent avec le Cardinal un Traité qui portoit, que le Roi leur envoyeroit un secours qui n'excederoit pas quatre-cens Lances, & quatre-mille hommes de pied ; qu'il ne prendroit ni n'assiegeroit aucune Place, & qu'il ne prétendroit rien au Duché, avant la mort du Duc François. Charles ratifia ce Traité, mais sans dessein de l'observer, ainsi qu'il le fit bien voir dans la suite.

Le Cardinal de Bourdeaux étant retourné auprès du Roi, l'informa que pendant son séjour à Châteaubriant, il avoit appris que le Prince d'Orange négocioit secretement le Mariage de Maximilien d'Autriche, avec Anne Fille ainée & Héritiere du Duc de Bretagne. Cette découverte obligea le Roi Charles à former le projet de s'emparer de la Bretagne, si peut-être il n'étoit déja tout

HENRI VII. 1486. formé. La situation des affaires de l'Europe lui étoit extrêmement favorable. Ferdinand & Isabelle, Roi & Reine d'Arragon & de Castille, ne s'interessoient pas beaucoup à la conservation de la Bretagne. D'ailleurs, ils étoient alors occupez à la Guerre contre les Maures de Grenade. Mais, quand même Charles auroit pu craindre que Ferdinand n'entrât dans quelque Ligue pour défendre le Duc de Bretagne, il avoit un moyen infaillible pour l'arrêter. C'étoit de lui rendre le Roussillon, qui étoit d'une bien moindre conséquence pour la Couronne de France, que la Bretagne. Henri VII., qui avoit un interêt tout manifeste de s'opposer à cette entreprise, se trouvoit embarassé par des affaires qui, vrai-semblablement, devoient l'empêcher de se mêler de celles d'autrui. C'étoit précisément dans le tems que le faux Comte de Warwick commençoit à paroitre en Irlande. Quant aux Païs-Bas, Charles n'avoit pas beaucoup à craindre de ce côté-là. Philippe, qui en étoit le Souverain, se trouvoit encore en âge de Minorité. Maximilien, son Pere & son Tuteur, qui gouvernoit ces Provinces en son nom, y étoit peu consideré. Quoiqu'il eût fait la Paix avec les Flamans, il ne laissoit pas d'y avoir entre eux une défiance mutuelle, qui ne lui permettoit pas d'envoyer ses forces hors du Païs. D'ailleurs, la Guerre avec la France avoit recommencé cette même année, à l'occasion de la Ville de Terouenne que le Gouverneur de Douay avoit surprise en pleine Paix. Enfin, quoique Maximilien fût Fils de l'Empereur, & qu'il eût été élu Roi des Romains au mois de Fevrier de cette année, il étoit toujours dans une extrême disette d'argent, sa nouvelle Dignité n'ayant point augmenté son pouvoir.

1587. *Traité de commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas. 2. Janvier. Act. Publ. T. XII. p. 320.*

Au commencement de l'année 1487., Henri conclut avec Maximilien un Traité qui ne regardoit que le Commerce, & qui n'étoit que provisionnel, en attendant qu'on pût régler certains Articles sur lesquels les Anglois & les Flamans avoient de la peine à convenir. Le Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas étoit si nécessaire aux Sujets de l'un & de l'autre Prince, qu'il ne pouvoit être interrompu sans que tous les deux en souffrissent. Mais par cette même raison, chacun tâchoit de tirer quelque avantage de la situation des affaires, & c'étoit ce qui rendoit les Traitez sur ce sujet assez difficiles.

Richard Fox est fait Evêque d'Excester. Pag. 323.

L'Evêque d'Excester ayant été transferé à Winchester, le Roi procura le premier de ces Evêchez à Richard Fox, qui étoit déja Garde du Sceau Privé. C'étoit de tous les Courtisans celui en qui il prenoit le plus de confiance, après l'Archevêque de Cantorberi.

Le Roi prend des mesures pour s'opposer à ses

Cependant, Henri n'étoit pas sans inquietude, depuis que le Comte de Lincoln s'étoit retiré en Flandre. Il savoit que la Duchesse

de Bourgogne étoit fiere & entreprenante, & qu'elle étoit assez puissante pour donner des secours considerables à ceux qui voudroient entreprendre de le troubler. La retraite du Comte de Lincoln en Flandre, immédiatement après l'arrivée de Simnel en Irlande, ne lui laissoit aucun lieu de douter, qu'il n'y eût un dessein formé entre ce Seigneur & la Duchesse de Bourgogne, pour soutenir le prétendu Comte de Warwick. Ainsi, craignant également & du côté de Flandre, & du côté d'Irlande, il prit la résolution de mettre deux Armées sur pied, sous la conduite du Duc de Betford, & du Comte d'Oxford, afin d'être prêt en même tems à s'opposer à la descente des Flamans & des Irlandois, s'il leur prenoit envie de venir attaquer l'Angleterre. Cependant, comme il ne craignoit point d'invasion avant l'Eté, il voulut profiter du loisir que l'Hiver lui donnoit, pour faire un voyage dans les Provinces Orientales de Suffolck & de Norfolck. C'étoit de ce côté-là qu'il y avoit le plus à craindre, à cause du voisinage des Païs-Bas. Quand il fut arrivé à S. Edmond-buri, il apprit que le Marquis de Dorset venoit le trouver pour se justifier de certaines accusations dont on avoit voulu le noircir, & pour lui offrir ses services. Mais le Roi, se persuadant qu'après l'outrage qu'il venoit de faire à la Reine Douairiere, le Marquis son Frere ne pouvoit pas avoir beaucoup d'affection pour lui, refusa de le recevoir, & envoya au-devant de lui le Comte d'Oxford, avec ordre de le conduire à la Tour de Londres. Il lui fit dire néanmoins, qu'après que ces Troubles seroient appaisez, il l'écouteroit volontiers, & que s'il le faisoit arrêter, ce n'étoit que pour pourvoir à sa propre sureté, en l'empêchant d'écouter ceux qui pourroient lui donner de mauvais conseils. Ensuite, il se rendit à Norwich, d'où il alla en pélerinage à Notre Dame de Walsingham (1), après quoi il reprit le chemin de Londres.

ennemis.

Il va dans les Provinces de Suffolk & de Norfolck.

Il fit mettre à la Tour le Marquis de Dorset.

Il retourne à Londres.

Ce ne fut qu'au commencement du mois de Mai, que le Comte de Lincoln, le Lord Lovel, & Martin Swart mirent à la voile pour se rendre en Irlande, avec les deux-mille Allemans que la Duchesse de Bourgogne avoit levez à ses dépens. Immédiatement après leur arrivée à Dublin, on proceda au Couronnement du Roi prétendu, qui se fit avec beaucoup de solemnité, en présence du Comte de Kildare, du Chancelier, & de tous les autres grands Officiers. On se servit pour cela d'une Couronne qui étoit sur la tête d'une Statue de la Vierge, dans l'Eglise de Ste. Marie. Il n'y eut que deux ou trois Evêques qui refuserent de reconnoitre le

Le Comte de Lincoln arrive en Irlande.

Mai. *History of Ireland.*

Simnel est couronné à Dublin.

(1) Cet endroit a été renommé dans toute l'Angleterre, par les Pelerinages qu'on y faisoit à la *Ste. Vierge*. En ce tems-là celui qui n'avoit pas fait une visite ou une offrande à Notre-Dame de *Walsingham*, étoit regardé comme un impie, & un homme sans religion. *Camden*, sur le Comté de *Norfolck*. TIND.

HENRI VII. 1487.

nouveau Roi. L'Histoire d'Irlande rapporte, que ce prétendu Souverain assembla une espece de Parlement, où le Clergé accorda un Subside au Pape, de peur que la Cour de Rome ne prît occasion de cette démarche pour le chagriner.

Il prend la résolution de passer en Angleterre.

Le Couronnement étant fait, on tint un grand Conseil pour déliberer sur ce qu'il y avoit à faire de plus. Le succès qu'on avoit eu en Irlande, où il ne s'étoit trouvé personne qui eût voulu tirer l'épée pour Henri, donnoit de grandes esperances pour l'Angleterre. Les Chefs se persuadoient qu'ils étoient bien mieux en état de ruïner Henri, qu'il ne l'avoit été lui-même lorsqu'il étoit passé en Angleterre pour ruïner Richard III. Ils ne doutoient presque point du succès, parce qu'ils s'assuroient que la plupart des Anglois prendroient les armes en leur faveur. Cependant, quelques-uns étoient d'avis d'établir le Siege de la Guerre en Irlande. Ils en alleguoient pour principale raison, que Henri n'oseroit jamais y venir lui-même; ou que, s'il quittoit l'Angleterre, son absence causeroit dans ce Royaume des soulevemens qui favoriseroient beaucoup les affaires du nouveau Roi. Si cet avis eût été suivi, Henri se seroit trouvé fort embarassé. En ce cas, il n'auroit pu se dispenser d'avoir sur pied deux Armées considerables, l'une pour subjuguer l'Irlande, l'autre pour maintenir la tranquillité en Angleterre. Il est aisé de comprendre, que dans une telle conjoncture, il n'auroit pas été prudent de laisser l'Angleterre dépourvue de Troupes, tant à cause des intelligences que les Rebelles pouvoient avoir, que du voisinage de la Duchesse de Bourgogne, qui auroit pu profiter de cette négligence. Aussi Henri avoit-il déja pris la résolution d'avoir deux Armées, ainsi qu'il a été remarqué ci-devant. Mais d'autres au contraire représenterent, que l'Irlande n'étoit pas en état de fournir continuellement la solde aux Troupes Allemandes, & moins encore de soutenir une longue Guerre. Que d'ailleurs, ce n'étoit pas en se tenant sur la défensive dans cette Isle, qu'on pouvoit esperer de détrôner Henri, mais en l'allant attaquer en Angleterre, où selon les apparences, on trouveroit beaucoup d'amis. Cet avis étoit fortifié d'une autre raison qu'on n'alleguoit pas, & qui pourtant en étoit le véritable motif. C'étoit que les Allemans, & les Irlandois esperoient de s'enrichir du butin qu'ils feroient en Angleterre, au-lieu qu'ils avoient de la peine à subsister en Irlande. Ainsi la résolution fut prise de passer promptement en Angleterre, pendant qu'on pouvoit se servir des mêmes Vaisseaux qui avoient porté les Allemans. Cependant, Henri, ayant appris que le Comte de Lincoln étoit arrivé en Irlande avec les Troupes étrangeres, se vit par là délivré d'un grand embaras, puisqu'il n'avoit à faire tête que d'un seul côté. Ainsi, ayant donné ordre que toutes ses

Troupes s'assemblassent aux environs de Coventry, il se rendit lui-même dans cette Ville qui est au cœur du Royaume, en attendant qu'il eût des nouvelles certaines des desseins de ses ennemis.

son armée à Coventry.

Quelque tems après, il apprit que Simnel avoit débarqué dans la Province de Lencastre, étant accompagné des Comtes de Lincoln & de Kildare, du Lord Lovel, & du Général Allemand. Le Chevalier Browghton ayant joint les Rebelles, avec un petit Corps d'Anglois, ils prirent tous ensemble la route d'YORCK, sans commettre aucun acte d'hostilité dans les lieux où ils passoient, afin d'attirer le Peuple à leur parti. Mais ils se trouverent trompez dans leur attente. Personne, excepté le petit Corps que Browghton leur avoit amené, ne prit les armes en leur faveur, les Anglois n'étant pas d'humeur de recevoir un Roi des mains des Irlandois & des Allemans.

Simnel arrive en Angleterre & marche vers YORCK.

Le Comte de Lincoln, qui commandoit cette Armée, avoit résolu d'éviter le combat, dans l'esperance qu'elle seroit bien-tôt accrue d'un grand nombre de Mécontens. Mais voyant la froideur du Peuple, il jugea au contraire qu'il devoit se hâter de donner bataille, de peur que son Armée, qui n'étoit que d'environ huit-mille hommes, ne diminuât au-lieu d'augmenter. Ainsi, ayant tout-à-coup changé de route, il marcha vers NEWARCK, dans l'esperance de se rendre maitre de cette Place, avant que le Roi y fût arrivé.

Le Comte de Lincoln se détermine à donner bataille.

Pendant ce tems-là, Henri s'étoit avancé jusqu'à Nottingham, où il tint Conseil de Guerre. Il n'avoit encore assemblé que six-mille hommes, & par cette raison, plusieurs lui conseilloient d'éviter le combat, jusqu'à ce que le reste des Troupes qu'il attendoit l'eussent joint. Mais il fut d'un autre avis. Comme il ne pouvoit se persuader que le Comte de Lincoln eût formé une telle entreprise, sans avoir des assurances d'être secouru, il jugea qu'il falloit lui livrer la bataille sans retardement. Deux jours après, il vit arriver à son Armée un renfort de cinq ou six-mille hommes (1), qui fit évanouïr toutes les raisons qu'on opposoit à la résolution qu'il avoit prise. Dès qu'il eut fait la revue de ces nouvelles Troupes, il détacha divers Partis, pour tâcher de découvrir les desseins du Comte de Lincoln, & ayant appris qu'il s'avançoit vers NEWARCK, il résolut de le prévenir. Pour cet effet, s'étant mis en marche, il fit une telle diligence, qu'il alla camper entre l'Armée ennemie & NEWARCK. Le Comte de Lincoln s'avança ce même jour, jusqu'à un Village nommé *Stoke*, où il campa sur la pente d'une colline. Dès le lendemain, qui fut le 6. de Juin, Henri alla lui présenter le combat en ce même endroit, laissant seulement dans la plaine un

Le Roi marche à Nottingham.

Il se résout à la bataille.

Il reçoit un renfort, & marche vers les ennemis.

Bataille de Stoke, 6. Juin.

(1) Il vint avec ces cinq ou six-mille hommes, le Comte de *Shrewsbury* & le Lord *Strange*, avec au moins soixante-dix Chevaliers ou Gentilshommes. *Bacon*. TIND.

HENRI VII. 1487.

espace pour servir de champ de bataille. Mais il étoit privé d'un avantage considerable, en ce que le terrein, qui étoit assez étroit, ne lui permettoit pas d'étendre le front de son Armée, qui étoit fort superieur en nombre à celle des ennemis. Par cette raison, il se vit obligé de ranger son Armée en trois Lignes, ayant pris soin de mettre dans la premiere tout ce qu'il avoit de meilleures Troupes, au nombre de six-mille hommes. Selon les apparences, le Comte de Lincoln avoit choisi ce terrein exprès, dans l'esperance que, s'il pouvoit battre la premiere Ligne du Roi, elle se renverseroit sur le reste de l'Armée, & la mettroit en confusion, ainsi qu'il étoit arrivé à l'Armée de Richard III., dans la Bataille de Bosworth. Effectivement, il n'y eut que la premiere Ligne du Roi qui combattit. Elle soutint pendant trois heures les efforts des Allemans, qui étant accoutumez à la Guerre & bien disciplinez, combattoient avec beaucoup d'ordre, & inspiroient du courage aux Irlandois. Enfin, les Comtes de Lincoln & de Kildare (1), & Martin Swarr ayant été tuez sur la place, & la plupart des Allemans étant morts ou blessez, les Irlandois prirent la fuite, ne se trouvant pas en état de résister seuls aux Anglois. On prétend qu'il y eut au moins quatre-mille hommes de tuez du côté des Rebelles, & la moitié de la premiere Ligne du Roi. Cela marque avec quelle opiniâtreté on combattit de part & d'autre (2).

Le Roi gagne la bataille.

Le Comte de Lincoln est tué.

Parmi les prisonniers se trouverent le nouveau Roi d'Irlande, devenu Lambert Simnel comme il étoit auparavant, & le Prêtre qui l'avoit accompagné & instruit. Henri, soit par magnanimité, ou par politique, voulut bien accorder la vie à Simnel, & honorer d'un Office de Marmiton dans sa Cuisine, ce jeune homme qui avoit eu l'audace d'aspirer au Thrône, & qui même avoit eu l'honneur de porter une Couronne. Quelque tems après, il l'éleva encore à la charge de Fauconnier. Quant au Prêtre, il fut d'abord mis en prison, & tellement resserré qu'on n'entendit plus parler de lui. Quelques-uns ont cru qu'on le fit mourir en secret; d'autres, que le Roi voulut le garder en vie, pour apprendre de lui les circonstances les plus secretes de cette Conspiration, & peut-être

Simnel est pris, & fait Marmiton du Roi, & puis Fauconnier.

Le Prêtre est gardé en prison.

(1) Le Chevalier *Jaques Ware* dit que ce fut *Thomas Fitz Gerald*, appellé selon lui *le Comte*, qui fut tué. TIND.

(2) Les Historiens Anglois disent que le Chevalier *Thomas Broughton* fut tué; mais *Cambden* dit que c'est une erreur, qu'il s'enfuit à *Vitherslack* Château qui lui appartenoit dans le Comté de *Westmorland*; qu'il y vécut assez longtems *incognito* parmi ses Vassaux, y mourut & y fut enseveli. On sait où est son tombeau, que l'on peut voir encore. *Cambden*, sur le Comté de *Lancastre*. TIND.

pour le confronter aux coupables, s'il y avoit lieu. Cependant, on ne voit point dans l'Histoire que Henri découvrît aucune particularité par ce moyen. Du moins, il n'en fut rien divulgué. Si la Reine Douairiere étoit du complot, on ne pouvoit la punir plus rigoureusement qu'on l'avoit fait, à moins que de lui faire porter la tête sur un échafaut. Quant à la Duchesse de Bourgogne, elle n'avoit pas lieu de craindre les poursuites qu'on auroit pu faire contre elle. On dit que le Roi fut extremement marri de la mort du Comte de Lincoln, qui le privoit de la satisfaction de s'instruire de toutes les particularitez du complot. Pour ce qui regarde le Lord Lovel, quelques-uns ont dit qu'il se noya en voulant passer la Trente à la nage. D'autres ont assuré qu'il fut tué dans le combat. Enfin, il s'en trouve qui ont mis en avant, qu'il passa le reste de sa vie dans une Caverne. Quoi qu'il en soit, il ne parut plus depuis ce tems-là.

Le Lord Lovel ne paroit plus.

Immédiatement après la Bataille, le Roi marcha vers Lincoln, où il fit quelque séjour, après quoi il se rendit à Yorck. Pendant ce voyage, il fit faire le procès à beaucoup de gens accusez d'avoir entretenu des intelligences avec les Rebelles. Il est vrai que la plupart ne furent condamnez qu'à des amendes, le Roi n'ayant pour but que de remplir ses coffres. C'étoit dans cette vue qu'il avoit mieux aimé que ces procès fussent terminez par des Commissaires qu'il nomma lui-même, ou par le Conseil de Guerre, que par la voye de la Justice ordinaire, qui n'étoit pas si favorable à son dessein. En effet, dans les accusations de cette nature, les Loix d'Angleterre n'admettent point de milieu, entre la condamnation à mort, & l'absolution pure & simple; & le Roi ne vouloit ni l'une ni l'autre. Mais les Commissaires & le Conseil de Guerre ne sont pas si astreins aux termes de la Loi, & jugent d'une maniere plus arbitraire. Aussi l'abus qu'on a souvent fait de la *Loi Martiale*, comme on l'appelle en Angleterre, contre les Privileges des Sujets, a-t'il été cause qu'on l'a réduite à de justes bornes, ensorte qu'on ne peut plus en faire usage que par un Acte de Parlement fait exprès. Quant à la maniere de rendre la Justice par des Commissaires, il est vrai que les Rois ont conservé cette prérogative; mais ils ne s'en servent que rarement & en de certains cas, par des Commissions qu'on appelle *d'Oyer & Terminer*. Il est certain, qu'en cette occasion le Roi découvrit beaucoup son naturel avare & interessé. Il feignoit de faire grace aux coupables en épargnant leurs vies: mais cette douceur étoit bien contrebalancée par la rigueur avec laquelle on les privoit de leurs biens. Le crime dont ils étoient accusez n'étoit pas d'avoir donné du secours aux Rebelles, mais d'avoir répandu, ou appuyé un bruit qui courut quelques jours

Plusieurs personnes soupçonnées sont punies par des amendes. *Bacon.*

HENRI VII. 1487.

avant la Bataille, que l'Armée Royale avoit été taillée en piéces. Le Roi supposant qu'on n'avoit répandu ce bruit que pour décourager ses amis, & les empêcher de lui amener des Troupes, fit rechercher avec soin ceux qui étoient soupçonnez de cette nouvelle sorte de crime. Comme il n'avoit pour but que de profiter des amendes & des confiscations, ceux qui furent nommez pour Juges se prêterent avec moins de scrupule à favoriser son dessein, que s'il eut été question d'ôter la vie aux accusez. On peut aisément juger, que le Roi choisit en cette occasion des Juges peu scrupuleux. Son Historien dit à ce sujet, que le voyage que ce Prince fit à Lincoln & à Yorck, ressembloit plutôt à la tournée des Juges aux Assises, qu'au voyage d'un Roi qui va visiter ses Provinces.

Bacon.

Bulle en faveur des Rebelles. 5. Août. *Act. Publ. T. XII. p. 324.*

Quand le Roi eut achevé de tirer ce qu'il souhaitoit des personnes coupables ou suspectes, il fit venir une Commission du Pape qui donnoit pouvoir à l'Archevêque de Cantorberi, d'absoudre ceux qui avoient encouru l'Excommunication décernée par la Bulle dont il a été parlé. Le Pape supposoit dans cette Commission, que ceux qui avoient tenté de troubler Henri dans la possession de la Couronne, étoient agitez de cruels remords, & que, par un motif de charité, il vouloit soulager leur conscience. Mais il étoit trop manifeste, que ce n'étoit que pour appuyer de plus en plus les droits du Roi.

Autre sur les Azyles.

Dans le même tems, Innocent VIII. envoya une Bulle par laquelle il restreignoit un peu les Privileges des azyles. Elle portoit, que les Larrons, les Homicides, les Voleurs publics, qui s'étant retirez dans des azyles, & en étant ensuite sortis pour commettre de nouveaux crimes, y seroient encore rentrez, en pourroient être tirez par les Officiers du Roi. Qu'à l'égard des Débiteurs qui s'y retiroient, pour frauder leurs Créanciers, le Privilege des azyles ne pourroit servir qu'à leurs personnes seulement, & non pas pour mettre leurs biens à couvert. Pour ce qui regardoit les criminels de Haute Trahison, il étoit permis au Roi d'envoyer des gens pour les garder dans les azyles même, afin de les empêcher de se sauver. Il est certain que c'étoit un grand abus, que de faire servir les Eglises à la protection des scélerats. Il y avoit déja longtems qu'on s'en plaignoit en Angleterre, & selon les apparences, le Roi en avoit demandé la réformation. Mais il ne put obtenir que ce qu'on vient de voir. Alexandre VI. confirma cette Bulle en 1493.

La Reine est couronnée le 5. Novembre.

Dans le voyage que le Roi fit à Lincoln & à Yorck, il eut souvent occasion de s'appercevoir, que sa partialité contre la Maison d'Yorck, & le traitement injurieux qu'il faisoit à la Reine son Epouse, en refusant de la faire couronner, étoient la principale cause du mécontentement du Peuple, Ainsi, contre sa propre inclination, & dans

Henri assemble

la

la seule vue d'éviter de nouveaux Troubles, il se résolut enfin à lui rendre cette justice. Ce fut au commencement de Novembre qu'il se rendit à Londres, où il fit une Entrée triomphante. Le lendemain, il alla en procession à l'Eglise de S. Paul, & y fit chanter le *Te Deum*, pour rendre graces à Dieu de la victoire qu'il avoit remportée sur les Rebelles. Il étoit bien aise de la rendre aussi éclatante qu'il étoit possible, afin d'inspirer la terreur à ses ennemis. Ensuite il donna au Duc de Betford la Commission d'exercer la Charge de Senéchal pour le Couronnement de la Reine, qui se fit le 25. de Novembre, avec les solemnitez accoutumées. Cette Princesse étoit alors âgée de vingt & un an. Il y avoit déja deux ans qu'elle étoit mariée. Ainsi l'affectation du Roi à differer son Couronnement, ne pouvoit être regardée que comme une suite du dessein formé d'abaisser la Maison d'Yorck, & la Reine en particulier, que le Roi regardoit comme sa Rivale. Aussi, comme on s'apperçut aisément, que la résolution qu'il avoit prise de la faire couronner, immédiatement après l'affaire de Simnel, n'étoit qu'un effet de sa crainte, on ne lui en eut aucune obligation, parceq'on fut persuadé qu'il ne le faisoit qu'à regret. Ce fut aussi apparemment, pour donner quelque satisfaction au Peuple, qu'il tira le Marquis de Dorset de la Tour, mais sans le faire passer par aucun examen. Il vouloit donner lieu de croire que c'étoit un acte de grace, & en même tems, laisser ce Seigneur dans la crainte d'être encore recherché. Mais il est à présumer, qu'étant aussi peu porté qu'il l'étoit à la clémence envers les Partisans de la Maison d'Yorck, il n'auroit pas tenu quitte le Marquis à si bon marché, s'il eût eu des preuves pour le convaincre.

Le Marquis de Dorset est mis en liberté.

Vers la fin de l'année, Henri envoya au Pape une Ambassade solemnelle, dans laquelle l'Ambassadeur qui portoit la parole se distingua par les éloges excessifs dont il combla le Roi son Maitre. Ces louanges auroient passé pour extravagantes, si celles qu'il donna au Pontife, n'eussent fait paroitre les premiéres très médiocres.

Ambassade au Pape.

Pendant le séjour que le Roi fit à Yorck après la Bataille de Stoke, des Troubles, qui s'étoient élevez en Ecosse, lui donnerent occasion d'entrer avec Jaques III. dans une Négociation de laquelle il esperoit de tirer quelque avantage. J'ai parlé dans le Regne d'Edouard IV., du caractere de Jaques, & fait voir combien il s'étoit rendu odieux aux Grands de son Royaume, jusques-là qu'ils s'étoient vus obligez de faire pendre ses Favoris. La Guerre qu'Edouard IV. lui avoit faite, & le danger où il s'étoit vu d'être détrôné, sembloient avoir un peu moderé ses passions, ou du mois, l'avoient obligé à les faire moins paroitre. Mais la mort du Prince Alexandre son Frere, celle d'Edouard IV., & les Troubles arrivez en Angleterre pendant le Regne de Richard III., lui ayant donné lieu de croire qu'il n'avoit

Troubles en Ecosse.
Buchanan.

HENRI VII. 1487.

plus rien à craindre, il reprit son premier train. Sans faire plus d'attention au risque qu'il avoit couru, il se livra entierement à de nouveaux Favoris, gens de basse naissance, qui n'étoient pas moins odieux au Peuple que ceux qui les avoient précedez. Mais c'étoit peu de chose, au prix du dessein qu'il forma quelque tems après. Comme il couvoit dans son ame un violent desir de vengeance contre les Grands qui l'avoient offensé, il prit la résolution de se défaire à la fois, de tous ceux qu'il regardoit comme ses principaux ennemis. Dans cette vue, il leur fit des caresses extraordinaires, & se rendit extrêmement familier avec eux, afin de les mieux surprendre. Quand par cette feinte, il les eut presque tous attirez à la Cour, il fit confidence de son dessein au Comte de Douglas, & lui fit entendre, qu'il n'avoit pas intention de laisser échaper l'occasion qui se présentoit de perdre tous ses ennemis en un même tems. Douglas feignit d'approuver sa résolution, mais il en avertit les Seigneurs qui étoient en danger, & se retira avec eux de la Cour. Le Roi ayant manqué son coup, voulut exécuter son dessein de vive force, & leva des Troupes pour cet effet : mais les Seigneurs se mirent aussi, de leur côté, en état de se défendre. Comme toute confiance étoit rompue, & qu'il n'y avoit rien à esperer d'un accommodement avec un Prince tel que celui-là, ils trouverent le moyen de gagner le Prince son Fils, en lui faisant craindre qu'ils alloient livrer l'Ecosse au Roi d'Angleterre, s'il ne se mettoit à leur tête. Dès que le Prince se fut joint aux Seigneurs, leur Parti devint si puissant, que le Roi commençant à se repentir de son entreprise, leur fit proposer un accommodement. Mais ils répondirent, qu'il n'y avoit point d'autre moyen de s'accommoder, sinon que le Roi cedât le Trône au Prince son Fils. Toute esperance de Paix s'étant évanouie par cette proposition, Jaques se renferma dans le Château d'Edimbourg, d'où il envoya des Ambassadeurs au Pape, aux Rois de France & d'Angleterre, pour leur demander du secours.

Négociation de Henri avec le Roi d'Ecosse. Septembre. *Act. Publ. T XII. p.* 325. 327.

Ce fut au mois de Septembre, pendant que Henri étoit à Yorck, que les Ambassadeurs d'Ecosse se rendirent auprès de lui, sous prétexte de traiter sur certains differens concernant la Pêche de la Riviere d'*Esk*. Henri, qui avoit un talent admirable de tourner toutes choses à son profit, jugea que cette occasion étoit favorable, pour se défaire à la fois de la Reine sa Belle-Mere, & de deux de ses Filles, en les mariant en Ecosse. Dans cette vue, il envoya au Roi Jaques, *Richard Fox* Evêque d'Exceter, & le Chevalier *Richard Edgecomb*, qui convinrent avec lui des Articles suivans, sous le bon plaisir de leur Maitre.

Conventions sur divers Mariages.

I. Que selon une Convention précedente, le Marquis d'Ormond, Ecossois, épouseroit Catherine Fille d'Edouard IV.

II. Que le Roi Jaques épouseroit Elisabeth Veuve d'Edouard IV. & Mere de la Reine d'Angleterre. HENRI VII 1487.

III. Que Jaques Duc de Rothsay, Fils ainé du Roi d'Ecosse, épouseroit une autre des Filles d'Edouard IV. 18 Novembre. Pag. 329.

IV Que le Roi d'Angleterre cederoit pour toujours au Roi d'Ecosse, la proprieté de BARWICK.

V. Que, pour règler les Articles & conditions de ces trois Mariages, des Commissaires des deux Rois s'assembleroient à Edimbourg le 24. de Janvier suivant, & qu'il se tiendroit une autre assemblée sur ce sujet, au mois de Mai.

VI. Que les deux Rois s'aboucheroient ensemble au mois de Juillet.

VII. Enfin, que la Treve conclue entre les deux Royaumes, qui devoit expirer le 3. de Juillet 1488, seroit prolongée jusqu'au 1. de Septembre 1489.

Quant au secours que Jaques attendoit de Henri, il n'en fut point parlé dans ces Préliminaires. Apparemment, les Ambassadeurs du Roi Jaques se contenterent d'une promesse verbale.

Henri ratifia ces Conventions le 20. de Novembre: mais on ne trouve point la ratification du Roi d'Ecosse dans le Recueil des Actes Publics, où l'on voit celle de Henri. Peut-être Jaques en fut empêché par les Troubles de son Royaume, qui alloient toujours en augmentant, & qui firent aller ce projet en fumée, ainsi qu'on le verra dans l'année suivante.

La Guerre se continua pendant cette année dans les Païs-bas entre Charles VIII. & Maximilien, à l'avantage du premier, dont les Troupes surprirent St. Omer & Terouenne. Quelque tems après, Maximilien ayant fait enlever un Seigneur nommé *Raffingheim*, & l'ayant fait conduire à Wilvorde, le Prisonnier trouva le moyen d'échaper & de se retirer à Gand. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il excita les Gantois à la revolte, & leur fit prendre les armes contre Maximilien. Cette Guerre fut d'une très grande conséquence par rapport aux affaires de Bretagne, dont il est présentement nécessaire de parler un peu en détail, parce qu'elles doivent fournir la matiere de l'Histoire des cinq années suivantes. Affaires des Païs-bas.

Le Roi de France, & les Seigneurs Bretons, avoient traité ensemble avec des intentions bien differentes. Les Bretons se persuadoient que c'étoit un excellent moyen pour se mettre en sureté contre les desseins de leur Prince; & Charles comprenoit que c'en étoit un infaillible pour conquerir la Bretagne. Affaires de Bretagne. *Argentré.*

Au commencement du Printems de cette année 1487., Charles fit entrer quatre Armées en Bretagne, par quatre differens endroits. La premiere seule étoit de six-mille hommes, nombre qui excedoit Charles VIII. fait de grands progrès en Bretagne.

HENRI VII. 1487. déja celui qu'il s'étoit engagé à fournir par le Traité. A la nouvelle de cette invasion, le Duc de Bretagne se trouvant abandonné de presque tous ses Barons, se retira dans le centre de son Païs, étant accompagné du Duc d'Orleans, du Prince d'Orange, du Comte de Dunois, & de quelques autres Seigneurs François du Parti du Duc d'Orleans. Il s'arrêta quelque tems à *Malêtroit*, où il assembla fort à la hâte, une Armée de seize-mille hommes mal armez & peu aguerris, à cause de la Paix dont la Bretagne avoit joui depuis longtems.

La consternation étoit si grande à la Cour du Duc, que personne ne savoit comment s'y prendre pour résister à une invasion si formidable. Véritablement, on trouva le moyen d'engager le Seigneur d'Albret, qui étoit alors en Navarre, à prendre le parti du Duc, sous la promesse qu'on lui fit de lui faire épouser la Princesse *Anne*, Héritiere du Duché. Le Duc même, & tous les autres Seigneurs, excepté le Duc d'Orleans, s'engagerent par écrit à lui procurer ce Mariage, mais sans dessein de tenir parole. Le Duc de Bretagne ne trouvoit pas ce Parti assez considerable pour sa Fille; le Comte de Dunois avoit en vue de marier la jeune Princesse au Duc d'Orleans; & le Prince d'Orange travailloit en secret à procurer ce riche Parti au Roi des Romains. Ainsi cet engagement n'étoit à autre fin, que de porter le Seigneur d'Albret à retirer deux Compagnies d'hommes d'armes qu'il avoit dans l'Armée de France, pour les faire passer au service du Duc de Bretagne. Foible ressource pour un si pressant besoin.

Cependant, les Troupes Françoises s'étant assemblées en un seul Corps, s'avancerent dans le Païs, & firent le Siege de *Ploermel*. Le Duc de Bretagne se mit incontinent en marche, pour secourir cette Place. Mais il eut le chagrin de se voir abandonné de son Armée, dont il ne lui resta pas plus de quatre-mille hommes. Etonné de cet accident imprévu, il se retira d'abord à Vannes. Mais les François, qui s'étoient déja rendus Maitres de Ploermel, le poursuivirent si vivement, qu'il se vit obligé de s'embarquer dans un grand desordre pour aller s'enfermer dans Nantes. Les François profitant de cette consternation, s'emparerent de Vannes & de Dinant, après quoi, ils allerent faire le Siege de Nantes. Quelque tems auparavant, le Duc avoit envoyé le Comte de Dunois en Angleterre, pour demander du secours au Roi. Mais quoique ce Comte se fût embarqué jusqu'à quatre diverses fois, le vent contraire l'avoit toujours empêché de continuer son voyage. Cependant, le Maréchal de Rieux, qui étoit le Chef des Seigneurs Bretons mécontens, voyant que le Roi Charles observoit si mal le Traité, s'en plaignit un peu fort. Mais au-lieu de recevoir quelque satis-

faction, on lui fit entendre qu'on étoit fort choqué de sa hardiesse. HENRI VII. 1487.

Pendant que Charles étoit occupé au Siege de Nantes, il apprit que le Roi d'Angleterre avoit remporté une victoire signalée sur ses ennemis, & que l'affaire du faux Comte de Varwick étoit entierement terminée. Jusqu'alors il l'avoit cru tellement occupé chez lui, qu'il n'avoit pas daigné le prévenir touchant la Guerre de Bretagne. Mais quand il le fut délivré de cet embaras, il lui envoya des Ambassadeurs pour tâcher de le détourner du dessein qu'il pourroit avoir de se mêler dans cette affaire.

Ambassade de France à Henri sur l'affaire de Bretagne.

Bacon, Hist. de Henri VII.

Les Ambassadeurs trouverent le Roi à Leicester, où ils eurent leur audience. Ils lui dirent, que le Roi leur Maitre le regardant comme le meilleur de ses amis, les avoit envoyez pour lui faire part des heureux succès que ses armes avoient eus en Flandre, & en même tems, pour le féliciter de la victoire qu'il avoit remportée sur ses Sujets Rebelles. Qu'ils étoient encore chargez de lui dire, que le Roi leur Souverain s'étoit vu obligé d'entrer dans une juste Guerre avec le Duc de Bretagne, qui avoit donné retraite au Duc d'Orleans ennemi déclaré de la France, non pour le proteger, mais uniquement en vue de lui aider à exciter des Troubles dans le Royaume, en lui prêtant le secours de ses armes. Que le Roi de France ne pouvoit négliger de prendre des mesures convenables pour prévenir ses pernicieux desseins, & qu'ainsi la Guerre qu'il faisoit au Duc de Bretagne n'étoit proprement que défensive, quoiqu'il eût fait entrer une Armée dans ses Etats. Que ce n'étoit pas celui qui portoit les premiers coups, qui devoit être regardé comme l'aggresseur, mais celui qui donnoit occasion à la rupture. Que le Duc de Bretagne ne pouvoit pas disconvenir, qu'il n'eût donné retraite dans ses Etats & dans sa propre Cour, aux François Rebelles, & formé avec eux des complots très préjudiciables à la France, sans pouvoir se plaindre qu'il eût été offensé. Que par ces raisons, le Roi leur Maitre esperoit de sa sagesse & de son équité, qu'avant que de prendre parti dans cette Guerre, il peseroit les fâcheuses conséquences d'une protection donnée à des Sujets rebelles, contre le Droit des Gens, au préjudice des Traitez les plus solemnels, particulierement par un Vassal. Que s'il avoit quelque obligation au Duc de Bretagne, d'un autre côté, il n'avoit pas sans doute oublié les secours qu'il avoit reçus du Roi de France, dans un tems où le Duc de Bretagne l'avoit non seulement abandonné, mais étoit même sur le point de le livrer à son ennemi. Que ces secours lui avoient été donnez contre les propres interêts de la Couronne de France, qui trouvoit bien moins d'avantage à placer sur le Trône d'Angleterre un Prince tel que lui, que d'y maintenir un Tiran odieux à tous ses Sujets. Qu'ainsi, le Roi

Discours des Ambassadeurs de France au Roi

HENRI VII. 1487. leur Maître efperoit qu'il ne voudroit point s'engager à défendre le Duc de Bretagne, dans une querelle fi mal fondée. Qu'au contraire, il foutiendroit les interêts de fon véritable ami, ou que du moins, il obferveroit une exacte neutralité.

Réponfe du Roi. Les Ambaffadeurs ayant évité comme un écueil de parler du deffein que Charles avoit de conquerir la Bretagne, le Roi ne crut pas en devoir faire mention dans fa réponfe, quoiqu'il ne lui fût pas difficile de le comprendre à travers tous leurs déguifemens. Il fe contenta de leur dire, qu'entre tous les hommes du monde, il n'y en avoit point à qui il eût plus d'obligation qu'au Roi de France & au Duc de Bretagne. Que par cette raifon, il fouhaitoit ardemment de leur donner à tous deux des marques effectives de fa reconnoiffance. Qu'ainfi, dans l'occafion qui fe préfentoit, il s'acquitteroit envers eux du devoir d'un véritable ami, en tâchant de terminer leurs differens à l'amiable, & qu'il leur envoyeroit au plutôt des Ambaffadeurs pour leur offrir fa médiation.

Le Roi fe fait une fauffe idée de la Guerre de Bretagne. Henri n'étoit pas fi aveugle, qu'il ne vît bien où le Roi de France tendoit. Mais malheureufement pour la Bretagne, il s'entêta de la penfée, que ce Prince ne pourroit jamais exécuter fes deffeins. Il fe fondoit fur les forces de la Bretagne, qui jufqu'alors avoient réfifté à la France avec fuccès, fur l'inconftance naturelle des François, que les difficultez rebutent aifément; fur les Troubles que le Duc d'Orleans pouvoit exciter dans le Royaume, par le moyen de fes amis; fur la diverfion que le Roi des Romains pouvoit faire en Flandre. Suivant ce principe, qui fe trouva dans la fuite très mal fondé, il prit la réfolution de fe rendre feulement Médiateur, fans donner un fecours effectif au Duc de Bretagne. Il ne doutoit point que le Roi Charles ne donnât les mains à un accommodement de peur d'attirer contre lui les armes d'Angleterre. En effet, il étoit manifeftement de l'interêt des Anglois, d'empêcher la perte de la Bretagne, & par cette raifon Charles devoit fe perfuader, qu'ils feroient tous leurs efforts pour s'oppofer à l'execution de fes projets. Ainfi, Henri bâtiffant fur ce fondement, que la Bretagne ne pouvoit être conquife fi l'Angleterre prenoit tout de bon fon parti, & que Charles ne le croiroit pas affez malhabile pour permettre que ce Duché devînt une Province de France, crut que ce Prince accepteroit fans balancer fa médiation, & qu'il fe défifteroit de fon entreprife. Il efperoit de tirer de là deux avantages confiderables. Le premier, de s'acquerir la gloire d'avoir fait la Paix entre les deux Princes ennemis, auxquels il avoit également de l'obligation. Le fecond étoit beaucoup plus important pour lui. Comme il étoit naturellement très avare, & que l'envie d'amaffer des tréfors entroit dans tous fes projets, il conçut que cette affaire

lui fourniroit une occasion de demander de l'argent au Parlement sous prétexte de secourir la Bretagne, & qu'il pourroit garder cet argent sans l'employer.

HENRI VII. 1487.

Suivant ce projet, il envoya des Ambassadeurs (1) au Roi Charles pour lui offrir sa médiation, & en cas qu'il l'acceptât, les Ambassadeurs avoient ordre d'aller faire la même offre au Duc de Bretagne. Charles étoit occupé au Siege de Nantes, & comme il esperoit d'être bien-tôt maitre de cette Ville, il ne voyoit plus rien après cela, qui fût capable de l'empêcher de conquerir entierement la Bretagne. Ainsi, tous ses efforts ne tendoient qu'à faire ensorte que le Roi d'Angleterre n'envoyât point de secours au Duc de Bretagne, avant la prise de Nantes. Quand les Ambassadeurs lui eurent offert la médiation du Roi leur Maitre, il répondit avec beaucoup de dissimulation, qu'il consentoit non seulement, que le Roi d'Angleterre fît l'office de Médiateur entre lui & le Duc de Bretagne, mais qu'il agît même en Juge, & qu'il vouloit bien le laisser maitre absolu d'ordonner ce qu'il jugeroit à propos. Il esperoit, ou que le Duc de Bretagne rejetteroit cette proposition, ou que s'il l'acceptoit, il ne seroit pas impossible de gagner du tems, jusqu'à la prise de Nantes, après quoi, il se regardoit comme maitre de la Bretagne.

Il offre sa médiation aux deux Princes.

Charles l'accepte.

Les Ambassadeurs croyant avoir déja surmonté la plus grande difficulté, se rendirent auprès du Duc de Bretagne qui s'étoit renfermé dans Nantes, & lui firent les mêmes offres de la part de leur Maitre. Le Duc d'Orleans leur répondit au nom de ce Prince que, dans un tems où son Païs étoit envahi, & prêt à tomber entre les mains des François, il s'étoit attendu à un secours effectif de la part du Roi d'Angleterre, plutôt qu'à une médiation qui ne pouvoit qu'être infructueuse, puisque rien n'étoit plus aisé que de faire durer la négociation jusqu'à ce que la Bretagne fût perdue. Qu'il prioit le Roi de se ressouvenir des bienfaits qu'il avoit reçus en Bretagne, & de quelle conséquence il étoit pour l'Angleterre, d'empêcher que ce Duché ne devînt une Province de France. Les Ambassadeurs ayant rapporté cette réponse au Roi Charles, il en prit occasion de leur dire, que pour lui il souhaitoit passionnément la Paix, comme il l'avoit bien fait paroitre, par la proposition qu'il avoit faite; mais qu'il voyoit avec chagrin, que le Duc de Bretagne, obsedé par le Duc d'Orleans, n'y consentiroit jamais jusqu'à ce qu'il y fût forcé par la continuation de la Guerre. C'est ce qu'il eut l'adresse de persuader aux Ambassadeurs, qui étant retournez auprès de leur Maitre, lui insinuerent, qu'il étoit à

Le Duc la rejette.

Charles tire un avantage de ce refus.

(1) C'étoit *Urswick* son Chapelain. *Bacon*. TIND.

HENRI VII. 1487.

propos de laisser le Duc de Bretagne dans l'embaras où il se trouvoit afin qu'il se portât de lui-même à demander la médiation qu'il avoit d'abord refusée.

Le Comte de Dunois fait lever le Siege de Nantes. *Argentré.*

Cependant, le Siege de Nantes se continuoit avec vigueur. Vraisemblablement, Charles auroit enfin emporté la Place, si le Comte de Dunois n'eût pas été arrêté dans la Basse Bretagne par le vent contraire. Pendant qu'il étoit en ces quartiers-là, les habitans du Païs ayant appris que leur Duc étoit assiegé dans Nantes, s'assemblerent au nombre de plus de soixante-mille hommes, résolus de l'aller dégager. Le Comte de Dunois les voyant dans cette disposition, se mit à leur tête, & s'approcha de Nantes, sans que les François osassent attaquer cette multitude mal disciplinée. Au contraire, ils resserrerent leurs Quartiers, pour se mettre mieux en état de défense, & par là, ils laisserent au Comte de Dunois la liberté de jetter du secours dans la Place. Cela fait, il se retira promptement, ne souhaitant rien moins que de combattre l'Armée Françoise avec de telles Troupes. Ce secours, venu si à propos, obligea l'Armée de France à se retirer ayant perdu l'esperance de prendre la Ville. La levée de ce Siege confirma Henri dans la pensée, que la conquête du Duché de Bretagne étoit un ouvrage trop difficile pour la France. Ainsi, persistant toujours dans la résolution de demeurer neutre, il n'eut pas même la pensée d'envoyer du secours au Duc de Bretagne. Il feignoit pourtant de prendre ses interêts à à cœur: mais ce n'étoit que pour avoir occasion de tirer un Subside du Parlement qu'il avoit convoqué pour le 9. de Novembre. Cependant, il renvoya les mêmes Ambassadeurs au Roi Charles & au Duc de Bretagne, sous prétexte de s'instruire parfaitement de l'état où cette affaire se trouvoit, afin d'en pouvoir donner une juste idée au Parlement, quoiqu'il sût bien par avance ce qu'ils devoient rapporter.

Henri se confirme dans sa fausse idée de l'affaire de Bretagne.

Woodwille mene un petit secours au Duc de Bretagne.

Ce fut à-peu-près en ce tems-là, que le Lord Woodwille, Oncle de la Reine, demanda au Roi la permission d'aller servir le Duc de Bretagne, avec un certain nombre de Volontaires. Henri rejetta sa demande, ne trouvant pas à propos de donner du secours à l'une des Parties, dans le tems même qu'il leur offroit sa médiation. Cependant, ce Seigneur ne laissa pas de s'embarquer à l'Isle de Wight avec quatre-cens hommes, qu'il conduisit en Bretagne. Ce secours, tout petit qu'il étoit, fit grand bruit à la Cour de France. Charles s'en plaignit hautement; mais comme Henri desavoua que ce fût par son consentement que le Lord Woodwille eût mené ces Troupes au Duc, il se contenta de cette satisfaction. Il n'avoit garde, dans une telle conjoncture, de se brouiller avec Henri, pour si peu de chose.

Avant

Les Seigneurs Bretons se reconcilient avec leur Duc.

20 Juin.

Avant que les Ambassadeurs d'Angleterre fussent arrivez en Bretagne, il y avoit eu en ce Païs-là une revolution préjudiciable aux affaires du Roi de France. Les Seigneurs Bretons qui avoient traité avec lui, connoissant clairement que son intention étoit de conquerir la Bretagne, firent leur Paix avec le Duc, & en obtinrent des Lettres d'abolition. Le Marêchal de Rieux, qui étoit leur Chef, fut le dernier à faire cette démarche. Il vouloit auparavant se bien convaincre des intentions de la Cour de France, dont il n'avoit encore que de simples soupçons. Dans cette vue, après avoir secretement négocié avec le Duc d'Orleans, il envoya un Gentilhomme au Roi, pour lui dire, que le Duc d'Orleans offroit de quitter la Bretagne, avec tous les François qui dépendoient de lui; qu'ainsi, puisque les Troupes Françoises n'étoient entrées en Bretagne que pour en chasser ce Prince, il le supplioit très humblement de les en faire sortir, suivant le Traité qu'il avoit fait avec les Barons. La Dame de Beaujeu, qui étoit fiere & hautaine, & qui croyoit n'avoir plus rien à ménager, répondit à l'Envoyé du Marêchal, que le Roi étoit trop avancé pour reculer, & qu'il vouloit voir la fin de cette affaire. Cette réponse obligea le Marêchal à suivre l'exemple des autres Barons, & à se reconcilier avec le Duc, qui lui donna le commandement de son Armée.

Les François prenent Dol.

Quoique Charles eût levé le Siege de Nantes, il ne laissoit pas de continuer ailleurs ses Conquêtes. Bien-tôt après, ses Troupes prirent d'assaut la Ville de *Dol*, après quoi le Duc ne se croyant pas assez en sureté dans Nantes, crut devoir se retirer à Rennes. Il se trouvoit extraordinairement pressé, & cependant, il n'apprenoit point qu'il se fit en aucun endroit des préparatifs pour le secourir. Dans cette extremité, il se laissa porter par le Prince d'Orange, à donner sa parole pour le Mariage d'Anne sa Fille ainée avec le Roi des Romains, quoiqu'il l'eût déja proposé au Seigneur d'Albret. Le Prince d'Orange lui persuada, que Maximilien, se trouvant interessé à défendre la Bretagne, ne manqueroit pas de venir à son secours, avec une puissante Armée. Mais dans le même tems, la revolte des Gantois mettoit ce Prince hors d'état de rien faire pour la Bretagne.

Le Duc promet sa Fille ainée au Roi des Romains. Septembre.

Les Ambassadeurs de Henri découvrent les intentions du Roi de France.

Pendant que ces choses se passoient, les Ambassadeurs que Henri avoit envoyez en Bretagne, eurent de fréquentes occasions de se convaincre, que Charles ne faisoit qu'amuser le Roi leur Maitre, & que son dessein étoit de conquerir ce Duché. Henri le connoissoit encore mieux qu'eux. Mais il vouloit que leur rapport servît de fondement à la demande d'un Subside pour secourir la Bretagne, quoiqu'il fût encore persuadé que cette affaire pourroit s'accommoder, sans qu'il fût obligé de tirer l'épée. Son unique but étoit de faire

HENRI VII. 1487.

craindre au Parlement la perte de la Bretagne, afin qu'il lui fournît plus volontiers un secours d'argent, qu'il avoit dessein de garder tout entier dans ses Coffres.

Le Parlement s'assemble.

Le Parlement s'assembla le 9. de Novembre, peu après que les Ambassadeurs furent retournez en Angleterre. On avoit pris soin de divulguer le rapport qu'ils avoient fait au Roi, afin de préparer les Députez à faire un puissant effort pour secourir la Bretagne. L'Archevêque de Cantorberi, qui étoit Grand Chancelier, fit l'ouverture de la Séance, par un Discours aux deux Chambres, qui portoit en substance :

Discours du Chancelier au Parlement.

Que le Roi remercioit son Parlement des Actes qu'il avoit passez en sa faveur, dans la derniere Séance. Qu'il étoit si content de leur affection, qu'il étoit résolu de communiquer à de si bons Sujets, toutes les affaires, tant étrangeres que domestiques, qui lui pourroient survenir; & qu'il s'en présentoit actuellement une, sur laquelle il desiroit d'avoir leur avis.

Que le Roi de France faisoit une rude Guerre au Duc de Bretagne, comme, sans doute, ils en étoient informez. Qu'il en alleguoit pour motif, la protection que le Duc de Bretagne donnoit au Duc d'Orleans; mais que plusieurs en pensoient tout autrement. Que les deux Princes ennemis s'étoient adressez au Roi, l'un pour demander qu'il observât une exacte neutralité, l'autre pour requerir un puissant secours. Que le Roi leur ayant offert sa médiation, avoit trouvé le Roi de France disposé à entrer en Traité, pourvu que ce fût sans discontinuer la Guerre. Que le Duc au contraire, quoiqu'il souhaitât beaucoup la Paix, & qu'elle lui fût très nécessaire, avoit peu de penchant à s'engager dans une négociation, non qu'il se confiât à ses propres forces, mais parce qu'il ne pouvoit se persuader, que la Cour de France agît de bonne-foi. Qu'après diverses Ambassades tendant à terminer cette affaire à l'amiable, le Roi s'étoit désisté de sa médiation, parce qu'il n'avoit pu, ni vaincre la défiance du Duc de Bretagne, ni porter le Roi de France à discontinuer la Guerre, pendant le Traité. Que tel étant l'état de cette affaire, il demandoit l'avis de son Parlement, pour savoir s'il devoit envoyer du secours au Duc de Bretagne, & faire avec lui une Ligue défensive contre la France.

Après avoir ainsi établi l'état de la question, il rapporta diverses raisons pour & contre, son but étant, sous couleur de laisser au Parlement une entiere liberté de décider ce qu'il jugeroit à propos, de lui faire sentir la nécessité qu'il y avoit de secourir la Bretagne. Cette nécessité étoit en effet si évidente, qu'il ne falloit qu'une très médiocre connoissance des interêts de l'Etat, pour comprendre de quelle conséquence il étoit pour l'Angleterre, d'empêcher que la

Bretagne ne fût subjuguée. Cependant, c'est une chose digne de remarque, que le Roi connoissant si bien l'interêt que les Anglois avoient de défendre la Bretagne, n'employoit ces raisons par la bouche du Chancelier, que pour obtenir un Subside, sans avoir pourtant dessein de s'en servir pour la défense du Prince opprimé. C'est ce qu'on verra clairement ci-après, par toute sa conduite. Le Parlement, selon que le Roi l'avoit esperé, ne manqua pas à lui conseiller de prendre en main la défense du Duc de Bretagne, & lui accorda pour cet effet un Subside aussi grand qu'on en eût jamais donné à aucun des Rois précedens pour une Guerre étrangere.

Le Parlement accorde de l'argent au Roi pour le secours de la Bretagne.

Dès que le Parlement se fut séparé, Henri reprit la voye de la négociation avec Charles, se persuadant toujours, que la terreur de ses armes porteroit ce Prince à un accommodement. Cependant, l'unique moyen de sauver la Bretagne étoit d'y envoyer d'abord un puissant secours, & de déclarer la Guerre à la France, selon l'intention du Parlement. Mais Henri s'étoit fait un autre plan, qui n'étoit fondé que sur l'extrême envie qu'il avoit, que cette affaire se pût terminer sans qu'il fût obligé de débourser l'argent qu'il venoit de recevoir. Il se contenta d'envoyer des Ambassadeurs au Roi Charles, pour lui notifier la résolution du Parlement. Mais en même tems, comme s'il eût craint d'en faire trop, il lui fit déclarer, que du côté de l'Angleterre ce ne seroit qu'une Guerre défensive, & seulement par rapport à la Bretagne.

Le Roi s'en tient à la voye de négociation.

Il envoye des Ambassadeurs en France.

Tous ces ménagemens firent aisément comprendre à la Cour de France, que le Roi d'Angleterre n'avoit pas beaucoup d'envie de pousser vigoureusement cette affaire, puisque, dans le tems qu'il auroit fallu se préparer à la Guerre, il se contentoit d'envoyer des Ambassades. Ainsi, Charles répondit aux Ambassadeurs, qu'il étoit toujours dans la disposition de prendre le Roi d'Angleterre pour Arbitre de ses differens avec le Duc de Bretagne : mais qu'il ne prétendoit point se laisser amuser par une négociation, qui ne feroit que donner au Duc le tems & la facilité de rétablir ses affaires. Qu'il seroit toujours prêt à traiter, pourvu qu'on ne prétendît point exiger de lui une Treve préjudiciable à ses interêts.

Réponse de Charles VIII.

L'Hiver fit obtenir au Duc Bretagne, une cessation d'hostilitez, que toutes les instances du Roi d'Angleterre n'avoient pu lui procurer, en ce qu'il obligea le Roi de France à mettre ses Troupes dans des Quartiers & à s'en retourner à Paris. Il arriva même qu'au mois de Mars 1488., le Maréchal de Rieux reprit *Vannes* & *Dinan*, & mit Garnison dans la Ville d'*Ancennis*, & dans *Châteaubriant*. D'un autre côté, les deux Compagnies d'Hommes d'armes du Seigneur d'Albret déserterent le service de France, & allerent se joindre à l'Armée du Duc. Mais ce petit retour de

1488. Le Duc de Bretagne fait quelque progrès. *Argentré* *Mezerai.*

HENRI VII. 1488.

Charles VIII. se remet en campagne.

Il assiege Fougeres & S. Aubin.

Le Seigneur d'Albret arrive en Bretagne.

Il presse le Duc au sujet de son Mariage.

Le Duc élude sa demande.

fortune ne fut pas de longue durée. Au mois d'Avril, le Roi se remit en campagne, reprit *Ancennis* & *Châteaubriant*, & les ruïna de fond en comble. Ensuite, il marcha vers *Fougeres*, & fit assieger à la fois cette Place, & *S. Aubin du Cormier*.

Cependant, le Seigneur d'Albret ayant accepté la proposition qu'on lui avoit faite dès le commencement de la Guerre, se rendit en Bretagne pour servir le Duc, avec un Corps de mille Chevaux. Dès qu'il fut arrivé, il pressa le Duc de lui tenir sa parole au sujet de son Mariage. Le Duc, qui s'étoit déja secretement engagé avec Maximilien, se trouvant fort embarassé, fit agir la jeune Princesse sa Fille, qui déclara qu'elle ne vouloit point épouser le Seigneur d'Albret, quoiqu'elle n'eût alors qu'environ onze ans. Cette opposition fournit au Duc un prétexte pour éluder les poursuites du Seigneur d'Albret, en attendant qu'on pût vaincre l'obstination de la Princesse.

Il demande la paix au Roi de France.

Cependant, ce malheureux Prince se trouvant peu en état de résister aux François, & ne recevant aucun secours ni de Maximilien, ni du Roi d'Angleterre, envoya le Comte de Dunois à Charles pour lui demander la Paix. Charles ne jugea pas à propos de rendre une réponse positive : il vouloit plutôt attendre le succès des deux Sieges qui se faisoient actuellement. D'un autre côté, il étoit en négociation avec Henri pour une Treve, qu'il esperoit de conclure en peu de tems. C'étoit là ce qui devoit le déterminer, ou à refuser la Paix au Duc, ou à entrer en traité avec lui. Ainsi, gardant toujours à la Cour le Comte de Dunois, sous divers prétextes, il le remettoit d'un jour à l'autre, en attendant qu'il eût reçu des avis positifs d'Angleterre. Quelque tems après, il apprit que Henri avoit signé à Windsor, une Treve qui devoit commencer le 24. de Juillet de cette même année, & finir le 17. de Janvier 1490. Ainsi ne craignant plus rien du côté de l'Angleterre, il s'appliqua tout entier à continuer ses Conquêtes.

Nouvelle Treve entre la France & l'Angleterre. *Act. Publ. T. XII. p.* 344.

Remarque sur la conduite de Henri,

Certainement Henri répondoit bien mal à l'intention de son Parlement, qui lui avoit accordé un grand subside pour secourir le Duc de Bretagne, & cependant, il abandonnoit ce Prince à la discretion de son ennemi. Cette Treve faite sans nécessité, dans un tems où le Duc de Bretagne se trouvoit le plus pressé, fait bien voir qu'il se laissoit aveugler par la Cour de France, ou plutôt par le desir de garder l'argent que le Parlement lui avoit accordé pour le secours de la Bretagne. Le besoin où le Duc se trouvoit d'être puissamment secouru, ne pouvoit être plus pressant. Charles étoit au milieu de son Païs, à la tête d'une puissante Armée, & lui enlevoit ses Places l'une après l'autre, sans qu'il fût en état de s'y opposer. Dans le même tems, Henri faisoit avec la France, une Treve qui lui lioit

les mains, & qui donnoit au Roi Charles le tems & la facilité de conquerir la Bretagne. Aussi son Historien, prévenu sans doute en sa faveur, & ne pouvant comprendre qu'il eût ainsi de gayeté de cœur abandonné ce pauvre Prince opprimé, ne fait-il aucune mention de cette Treve conclue avec la France, dans un tems si peu convenable. De plus, il avance de sept mois, un secours que ce Prince envoya en Bretagne, & le fait arriver en ce Païs-là au commencement d'Août de cette année, quoiqu'il soit très certain, qu'il n'y arriva qu'au commencement de Mars de la suivante. Ces délais affectez, qui surprenoient tout le monde, ne provenoient que de la fausse idée que le Roi s'étoit faite de cette Guerre, & du desir qu'il avoit de la terminer sans être obligé d'employer l'argent que le Parlement lui avoit accordé.

HENRI VII. 1488.

& sur une omission de son Historien. *Bacon.*

Cependant, le Duc de Bretagne, le Duc d'Orleans, le Prince d'Orange, le Maréchal de Rieux, se trouvoient dans un embaras inconcevable. Le Roi des Romains, le Roi d'Angleterre, le Duc de Lorraine, avoient paru s'interesser dans leur querelle : mais on n'apprenoit point qu'aucun d'eux fît le moindre préparatif pour les secourir. Dans cette extremité, ils tinrent Conseil pour déliberer sur les mesures qu'ils avoient à prendre. La plupart d'entre eux furent d'avis de marcher à Fougeres pour en faire lever le Siege, & de donner bataille plutôt que de laisser prendre cette Place. Le Maréchal de Rieux s'opposa inutilement à un conseil si dangereux, en représentant, que la perte d'une Bataille entraineroit infailliblement celle de toute la Bretagne : Qu'il seroit beaucoup plus à propos de temporiser, en attendant que les Princes voisins eussent ouvert les yeux à leurs propres interêts, puisqu'il ne pouvoit que leur être très désavantageux de laisser perdre ce Duché. A cela on répondit, que vrai-semblablement, la Bretagne seroit perdue avant que les secours arrivassent, & qu'il n'y avoit point d'autre moyen de la sauver, que le gain d'une Bataille. L'esprit du Duc de Bretagne étoit tellement affoibli, qu'il étoit peu en état de juger sainement d'une affaire de cette conséquence. Ainsi, se laissant conduire par les conseils du Duc d'Orleans & du Prince d'Orange son Neveu, il résolut de marcher pour faire lever le Siege de Fougeres. Mais, en arrivant près de cette Place, il trouva qu'elle avoit déja capitulé. Il voulut ensuite aller secourir S. Aubin du Cormier; mais le Gouverneur ayant manqué de vivres & de munitions, s'étoit rendu quelques jours auparavant.

Le Duc de Bretagne se détermine à donner bataille. *Argentré*

Pendant que le Duc de Bretagne marchoit vers S. Aubin, toutes les Troupes de France s'assemblerent en un seul Corps sous le Commandement de Louis de la Trimouille, de peur que le Duc n'eût fait dessein de reprendre cette Place. En peu de jours, les deux

HENRI VII. 1488.

Le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange sont soupçonnez par les Bretons.

Bataille de St. Aubin du Cormier, où le Duc de Bretagne est défait, & le Duc d'Orleans avec le Prince d'Orange sont faits prisonniers.

Mezerai. Argentré

Woodwille y pérît avec ses Anglois.

Armées se trouverent si proche l'une de l'autre, qu'il n'étoit pas possible qu'elles se séparassent sans donner bataille. Pendant qu'on s'y préparoit des deux côtez, un bruit s'étant répandu parmi les Bretons, que le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange les trahissoient, ils furent sur le point de se débander. Mais ces deux Princes les rassurerent, en allant se mettre parmi eux, pour y combattre à pied. La Bataille se donna le 28. de Juillet, avec un succès funeste au Duc de Bretagne, qui fut battu, & perdit ses meilleures Troupes. Le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange ayant été faits prisonniers, le Roi fit enfermer le premier dans la Tour de Bourges, & mit le second en liberté. Les quatre-cens Anglois que le Lord Woodwille avoit amenez, furent presque tous tuez, aussi bien que leur Capitaine. Comme les Anglois se distinguoient alors par une Croix rouge qu'ils portoient sur leurs habits, on leur avoit joint douze-cens Bretons avec une semblable Croix, afin de faire croire aux François, qu'il étoit arrivé un nouveau secours d'Angleterre. C'est peut-être ce qui a donné lieu à quelques-uns, d'avancer que le Roi Henri avoit déja envoyé un nouveau Corps de Troupes au Duc de Bretagne. Le Lord Bacon, qui a écrit l'Histoire de ce Regne, ne dit pas cela. Mais il assure, que huit-mille Anglois arriverent peu de jours après, & que même ils présenterent la Bataille aux François, qui ne jugerent pas à propos de l'accepter. Polydore Vergile, & plusieurs autres, disent la même chose. Mais en cela, ils se sont trompez. Henri n'avoit encore fait aucun Traité avec le Duc de Bretagne, & ce ne fut qu'après la mort de ce Prince, & au mois de Mars de l'année suivante, qu'il envoya six-mille hommes à la Duchesse sa Fille, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Erreur des Historiens Anglois sur ce sujet.

Rennes refuse de se rendre.

Peu de jours après la Bataille de S. Aubin, Louis de la Trimouille fit sommer la Ville de Rennes, Capitale du Duché: mais les habitans demeurerent fermes dans la fidelité qu'ils devoient à leur Souverain.

Revolte dans le Nord d'Angleterre.

Pendant que ces choses se passoient en Bretagne, Henri faisoit lever, en Angleterre, l'argent que le Parlement lui avoit accordé. C'étoit là une affaire capitale qu'il pressoit extraordinairement, sous prétexte du pressant besoin que le Duc de Bretagne avoit d'être promptement secouru. Toutes les Provinces, excepté celle d'Yorck & de Durham, payerent volontiers la Taxe imposée par le Parlement. Mais dans celles-ci, où les Partisans de la Maison d'Yorck étoient en très grand nombre, on n'y trouva pas la même facilité. Quelques esprits turbulens ayant pris soin d'animer le Peuple, les Commissaires chargez de cette levée trouverent tant d'opposition, qu'ils se virent obligez de s'adresser au Comte de Northumberland,

qui en donna d'abord avis à la Cour. Le Roi lui répondit, qu'il ne prétendoit en aucune maniere se désister de la Taxe que le Parlement avoit imposée, tant à cause du besoin pressant où il se trouvoit, que parce qu'une pareille condescendance pourroit avoir de facheuses suites à l'égard des autres Provinces. Sur cette réponse, le Comte de Northumberland assembla tous les Sherifs, & les principaux habitans de la Province, & leur déclara en termes extremement durs, quelle étoit l'intention du Roi. La maniere rude dont il leur parla, sans garder aucun ménagement pour des gens qui n'étoient que trop animez, leur donna lieu de croire qu'il avoit lui-même conseillé au Roi de faire une telle réponse. Le bruit s'en étant incontinent répandu dans Yorck, la Canaille s'attroupa, & ayant assailli la Maison de ce Seigneur, elle la força, & le massacra lui-même avec quelques-uns de ses Domestiques. Mais les mutins n'en demeurerent pas là. Bientôt après, étant excitez par un homme séditieux nommé *Achamber*, ils mirent le Chevalier *Jean Egremond*, à leur tête, & publierent hautement qu'ils alloient marcher à Londres pour livrer Bataille au Roi.

Le Comte de Northumberland est tué par les Revoltez.

Ils menacent d'aller livrer bataille au Roi.

Henri ayant été informé de ce soulevement, fit avancer vers le Nord, un Corps de troupes sous le Commandement du Comte de Surrey, qu'il avoit tiré de la Tour, & remis dans ses bonnes graces, & se prépara lui-même à le suivre avec un Corps plus considerable. Mais, pendant qu'il étoit en chemin, il apprit que ce Seigneur avoit battu & dissipé les Rebelles, & qu'*Achamber* avoit été fait prisonnier. Quant à *Egremond*, il avoit eu le bonheur de se sauver, & de se retirer en Flandre auprès de la Duchesse de Bourgogne, qui étoit le refuge ordinaire des ennemis du Roi. Quoique cette affaire fût terminée, Henri ne laissa pas de poursuivre son voyage jusqu'à Yorck, où il fit pendre Achamber à une potence fort élevée, au milieu de douze de ses Complices. Ensuite il reprit le chemin de Londres, ayant laissé dans le Nord le Comte de Surrey pour Gouverneur, & le Chevalier Richard Tunstal pour principal Commissaire de la Taxe, de laquelle il ne voulut pas rabattre un seul denier.

Le Comte de Surrey les dissipe.

Le Roi se rend à Yorck & en fait punir plusieurs.

Cependant, la nouvelle de la Bataille de St. Aubin ayant été portée au Roi, il parut résolu d'envoyer un puissant secours au Duc de Bretagne. Mais c'étoit toujours dans l'esperance que la terreur de ses armes obligeroit le Roi Charles à consentir à la Paix. Cette ruse ne fut pourtant pas capable de tromper la Cour de France, qui voyoit assez clair dans ses desseins.

Il feint de vouloir secourir la Bretagne.

La perte de la Bataille avoit réduit le Duc de Bretagne à un état digne de pitié. Il ne pouvoit plus se soutenir par ses seules forces, & il ne voyoit faire aucun préparatif pour le défendre, ni en-

Etat facheux du Duc de Bretagne.

HENRI VII. 1488.

Troubles en Flandre qui empêchent Maximilien de le secourir.

Flandre ni en Angleterre, Henri lui avoit fait esperer du secours; mais il ne se hâtoit point de lui en envoyer. Quant à Maximilien, bien loin d'être en état de secourir son futur Beau-Pere, il s'étoit vu lui-même arrêté prisonnier dans une sédition excitée contre lui à Bruges, où plusieurs de ses Officiers avoient été massacrez. Sa captivité avoit duré depuis le commencement de Janvier jusqu'au 15. de Mai, & il n'avoit été relâché qu'en consideration de l'Empereur Frideric son Pere, qui avoit marché dans les Païs-Bas, à la tête d'une Armée, pour le dégager. Ainsi au-lieu de penser à secourir la Bretagne, il cherchoit lui-même de tous côtez à se fortifier de quelque secours étranger contre les Flamans. Ce fut dans cette vue, qu'oubliant les engagemens qu'il avoit avec le Duc de Bretagne, il envoya cette même année au Roi & à la Reine d'Espagne, pour leur demander en Mariage Isabelle leur Fille ainée, & en même tems, Jeanne leur seconde Fille pour Philippe son Fils. La premiere de ces demandes ne pouvoit pas lui être accordée, parce qu'Isabelle étoit déja promise au Prince de Portugal. Mais la seconde eut son effet dans la suite. Enfin, au mois de Septembre, Philippe de Cleves Seigneur de Ravestein, s'étant fait Chef des Gantois, & ayant surpris la ville de Bruxelles, Maximilien se retira en Allemagne, laissant, dans les Païs-Bas, *Albert* Duc de Saxe pour y commander en sa place, au nom de l'Archiduc son Fils.

Maximilien cherche à se marier en Espagne.

Il se retire en Allemagne.

Il n'y avoit donc aucune apparence de secours pour le Duc de Bretagne, ni du côté d'Angleterre, ni du côté des Païs-Bas, ni enfin d'aucun endroit. Dans cette extremité, ce malheureux Prince demanda humblement la Paix au Roi de France, qui voulut bien la lui accorder. Ce n'étoit pas par un motif de génerosité: mais afin de le mettre entierement hors d'état de se défendre, en lui faisant perdre par là le secours du Roi d'Angleterre qui avoit un si grand interêt de le soutenir. Quoique Henri eût consenti à une Treve avec la France, qui ne devoit expirer qu'au mois de Janvier 1490, Charles ne laissoit pas de craindre que ce Prince ne se ravisât, & qu'il ne secourût le Duc son Allié de toutes ses forces, à la prochaine Campagne. Ce fut donc pour le détourner de cette pensée, qu'il voulut bien faire la Paix avec le Duc de Bretagne, dans le dessein de ne l'observer qu'autant qu'il seroit convenable à ses interêts. Car, dans toute sa conduite par rapport à la Bretagne, il ne parut pas plus scrupuleux que le Roi Louis XI. son Pere l'avoit été dans toutes ses négociations.

Le Duc de Bretagne demande la Paix

Raisons de Charles pour la lui accorder.

La discussion des prétentions de Charles sur la Bretagne, retarda quelque tems la conclusion de la Paix qui se traitoit au *Verger*, Maison du Maréchal de Rieux, où le Roi se trouvoit alors. Ce

Prétentions de Charles VIII. *Argentré.*

Prince

Prince prétendoit qu'après la mort du Duc de Bretagne, la Garde-noble de ses Filles lui appartenoit, en qualité de Seigneur Souverain de ce Duché. Cette prétention lui étoit disputée par les Bretons, qui soutenoient que les Ducs de Bretagne n'avoient jamais fait un Hommage lige aux Rois de France, & que par conséquent, ceux-ci n'avoient aucun droit de prétendre à la Garde-noble dont il étoit question. La conjoncture n'étoit gueres favorable pour vuider à l'avantage des Bretons ce different qui duroit depuis si long-tems, & qui n'avoit pu jusqu'alors être terminé. Mais cette prétention de Charles étoit peu de chose au prix d'une seconde, qui étoit d'une bien plus grande conséquence. Il soutenoit que le Duché même lui appartenoit, en vertu d'une certaine Donation que le Roi Louis XI. s'étoit fait faire par la Dame *de la Brosse* Héritiére de la Maison de Blois, qui avoit autrefois disputé la Bretagne aux ancêtres de François II. C'étoit renouveller une ancienne querelle qui avoit été terminée par divers Traitez, & particulierement, par celui de Guerande, par lequel la Maison de Blois s'étoit désistée de tous ses droits. Cependant, Charles n'insista pas opiniâtrement sur ces deux Articles, se contentant d'avoir insinué ses prétentions, pour les faire valoir en tems & lieu. Ainsi, le Traité fut conclu sur la fin du mois d'Août. Il portoit en substance, que Charles conserveroit les Places qu'il avoit conquises, & qu'il retireroit ses Troupes du reste de la Bretagne. Mais il n'eut jamais intention d'observer ce dernier Article. Le Duc ratifia ce Traité à *Coyron* où il se trouvoit alors, & c'est la raison pour laquelle le Traité porte le nom de *Coyron* parmi les Bretons, & celui de *Verger* ou *Vergy* parmi les François.

Traité de Verger ou de Coyron. *Argentré. Mezerai.*

Peu de jours après, savoir le 9. de Septembre, François II. Duc de Bretagne finit ses jours, dans un âge fort avancé, & dans une foiblesse d'esprit, qui, depuis quelques années, le rendoit incapable de bien gouverner son Etat. *Anne*, sa Fille ainée, âgée d'environ douze ans, lui succeda. Le Duc son Pere lui avoit nommé pour Tuteur, le Marêchal de Rieux, qui devoit être assisté du Comte de Cominge. Mais *Philippe de Montauban*, Chancelier de Bretagne trouva le moyen d'emmener la jeune Duchesse à Guerande, où, sous prétexte de lui donner ses conseils, il la faisoit parler comme il vouloit. Cela causa, entre le Marêchal & le Chancelier, une querelle qui fut très préjudiciable à la Duchesse, & en général à tous les Bretons.

Mort du Duc de Bretagne.

Anne sa Fille lui succede.

Dissension entre les Bretons.

Henri, ayant appris la mort du Duc de Bretagne, témoigna hautement qu'il regardoit les interêts de la jeune Duchesse Orpheline comme les siens propres, & sembla se préparer tout de bon à lui envoyer du secours. Mais comme il savoit aussi, que, peu de

Henri feint de vouloir secourir la Duchesse.

HENRI VII. 1488. jours avant la mort du Duc, il avoit été conclu un Traité provisionnel, en attendant que toutes les prétentions du Roi de France pussent être reglées, il ne doutoit point que l'affaire ne se terminât par la voye de la Négociation. Il s'agissoit seulement d'empêcher que le Roi Charles ne profitât d'abord de la consternation où les Bretons se trouvoient. C'est ce qu'il croyoit pouvoir éviter en faisant un grand bruit de l'interêt qu'il prenoit aux affaires de la Duchesse. Il étoit toujours persuadé que Charles le craignoit, & que, plutôt que de rompre avec lui, il cederoit beaucoup de ses prétentions. Ainsi, son but étoit de se rendre arbitre de ce different, & d'éviter une Guerre qui l'auroit obligé à vuider ses coffres.

Il envoye des Ambassadeurs en diverses Cours, *Act. Publ. T. XII. p. 336. 348.*

Ce fut dans cette vue, qu'il envoya des Ambassadeurs au Roi des Romains, à l'Archiduc son Fils, & aux Rois d'Espagne & de Portugal pour faire croire au Roi de France, qu'il travailloit à former une Ligue contre lui. Il en envoya aussi à Charles luimême, pour le presser de finir entierement l'affaire de Bretagne par un Traité. En même tems il envoya *Edgecomb*, & Henri *Aynesworth*, pour aller de sa part offrir du secours à la Duchesse, & leur donna pouvoir de s'engager en son nom à lui fournir un certain nombre de Troupes, moyennant des suretez suffisantes pour le remboursement des frais. Nous verrons dans l'année suivante, à quoi aboutirent toutes ces Ambassades. Mais, avant que de quitter celle-ci, il faut dire un mot de la revolution qui étoit arrivée en Ecosse.

& offre du secours à Anne.

Affaires d'Ecosse. *Buchanan.*

L'affaire de Bretagne occupoit tellement les Rois de France & d'Angleterre, que Jaques III. n'en put tirer des secours assez prompts contre les Seigneurs, qui avoient le Prince son Fils à leur tête. Les Mécontens auroient bien souhaité de décider la querelle par une Bataille, mais le Roi se tenoit toujours dans le Château d'Edimbourg, où il n'étoit pas possible de le forcer. Quoique Charles & Henri lui eussent promis du secours, ils n'avoient pourtant aucune envie d'embrasser sa querelle. Cependant, il se flatoit toujours de cette esperance, & c'étoit par cette raison qu'il se tenoit à couvert, en attendant l'effet de leurs promesses.

Pendant que ses affaires étoient dans cette situation, on lui conseilla de quitter le Château d'Edimbourg, & d'aller à Sterling, lieu plus commode qu'Edimbourg, pour y attendre & pour y recevoir le secours étranger. Jaques ayant suivi ce conseil, se mit en marche avec le peu de Troupes qu'il avoit, & d'abord les Seigneurs furent à ses trousses. Il avoit pourtant assez d'avance pour se mettre en sureté, si le Gouverneur de Sterling,

gagné par ses ennemis, ne lui en eût refusé l'entrée. Ainsi, se trouvant réduit à ne savoir où aller, il voulut reprendre le chemin d'Edimbourg. Mais il rencontra l'Armée des Seigneurs, à laquelle il se vit obligé de livrer Bataille, quoiqu'il fût inferieur de beaucoup en nombre de Troupes. Il fut tué dans ce combat, qui se donna au mois de Juin. Après sa mort, Jaques IV. son Fils ainé, âgé de quinze ans, fut proclamé en sa place, par les Seigneurs qui l'avoient mis à leur tête. Mais tous les Ecossois ne furent pas contens de ce changement. Il s'en trouva plusieurs qui refuserent de reconnoitre le jeune Prince, qu'ils accusoient d'être le meurtrier de son Pere, & qui lui causerent assez d'embaras pendant quelque tems. Au mois de Juillet, le nouveau Roi envoya des Ambassadeurs à Henri, pour lui notifier son avenement à la Couronne.

Henri VII. 1488.

Jaques III. est tué, & Jaques IV. son Fils lui succede.

Act. Publ. T. XII. pag. 343.

Le 10. de Fevrier 1489., les Ambassadeurs qui avoient été envoyez en Bretagne, conclurent avec la Duchesse un Traité, dont le principal Article étoit, que le Roi s'engageoit à envoyer en Bretagne un secours de six-mille hommes. A ne considerer que cela seul, on se persuaderoit aisément que Henri n'agissoit que par un motif de generosité, ou tout au plus, pour l'interêt de son Royaume. Mais ce n'étoit pas là sa pensée. Son unique but étoit premierement, d'empêcher que la Bretagne ne fût perdue par une invasion soudaine des François, afin de donner lieu à une Négociation. En second lieu, de tirer un avantage pécuniaire du secours qu'il envoyoit à la Duchesse, dont il vouloit bien faire les avances, pour s'en faire payer ensuite avec usure. Comme ce Traité fait connoitre manifestement les vues interessées qu'il avoit dans cette affaire, il ne sera pas hors de propos de rapporter la substance de chaque Article. Cela, joint à ce qui sera dit dans la suite, servira beaucoup à donner une juste idée du caractere de ce Prince.

1489. But de Henri dans sa Négociation avec Anne.

I. Article. Les anciens Traitez entre l'Angleterre & la Bretagne seront observez.

Traité de Redon. Act. Publ. T. XII. pag. 362.

II. Il y aura une constante amitié, & une Alliance perpétuelle entre le Roi d'Angleterre & la Duchesse de Bretagne.

III. Ils se donneront réciproquement du secours, en cas que l'un ou l'autre soit attaqué.

IV. Si le Roi porte la Guerre en France, pour recouvrer la Guienne & la Normandie, la Duchesse lui fournira des Troupes selon son pouvoir.

V. Le Roi donnera aussi du secours à la Duchesse, si elle fait porter la Guerre en France, pour recouvrer ce qui lui appar-

HENRI VII. 1489. tient. Sauf pourtant la Treve conclue entre l'Angleterre & la France; qui ne doit expirer que le 17. de Janvier 1490.

VI. Aucun des deux ne recevra dans ses Etats les Sujets rebelles de l'autre.

VII. Le Roi envoyera, à ses propres dépens, un secours de six-mille hommes à la Duchesse. A condition qu'on prendra un nombre suffisant de ces Troupes, pour garder les Places de sureté qui seront livrées au Roi, & dont il sera fait mention ci-dessous: mais ce nombre n'excedera pas cinq-cens hommes.

VIII. Ces six-mille hommes serviront la Duchesse, aux dépens du Roi, jusqu'au premier jour de Novembre.

IX. Immédiatement après ce jour-là, la Duchesse fournira les Vaisseaux avec les Vivres nécessaires, pour le retour de ces Troupes en Angleterre.

X. Les six-mille hommes seront embarquez à Portsmouth, vers le milieu du présent mois de Fevrier, ou tout au plus tard, à la fin du même mois, sur des Vaisseaux qui seront fournis par la Duchesse.

XI. La Duchesse s'engage à rembourser au Roi, tous les frais qu'il fera, tant pour le transport des six-mille hommes, & pour leur retour, que pour leur entretien pendant qu'ils seront à son service, comme aussi pour la garde des Places de sureté dont il sera parlé ci-après.

XII. Ce remboursement se fera en Angleterre.

XIII. Il pourra être fait en plusieurs payemens, les Places de sureté demeurant entre les mains du Roi, jusqu'à l'entier payement de tout ce qui sera dû.

XIV. Immédiatement après l'arrivée des six-mille hommes en Bretagne, la Duchesse livrera deux des places suivantes, au choix du Roi, *Tonclaromneau*, *Hennebond*, *Avray*, *Vannes*, *Guerande*, avec tous leurs revenus, pour les garder jusqu'à ce qu'elle ait entierement satisfait au remboursement du Roi, sans en rien rabattre, & alors seulement il sera tenu de les rendre.

XV. Si le Roi porte la Guerre en France pour ses propres interêts, & que la Duchesse lui fournisse quelque secours, les frais qu'elle fera pour ce secours, seront réduits sur ce qu'elle devra au Roi. Tout de même, si le Roi donne du secours à la Duchesse, pour une Guerre offensive contre la France, elle lui remboursera les frais qu'il fera pour ce sujet.

XVI. Si l'on reprend quelques-unes des Places dont le Roi de France est en possession, il sera libre au Roi de choisir une ou deux de ces Places, & de les changer pour une ou deux de celles qui lui

auront été livrées. Toutefois, à condition qu'il ne pourra pas tenir à la fois *Brest* & *Tonclaromneau*.

XVII. On nommera de chaque côté, deux Commissaires pour régler les frais qui auront été faits par le Roi, pour le secours de la Bretagne.

XVIII. La Duchesse prêtera serment en présence des Ambassadeurs d'Angleterre, qu'elle ne redemandera point les Places de sureté avant l'entier payement de la dette. Le Maréchal de Bretagne, & trois ou quatre autres des principaux Seigneurs Bretons, prêteront le même serment.

XIX. Avant que les Places de sureté soient livrées au Roi, elles seront munies d'une quantité suffisante d'Artillerie, & de vivres pour quinze jours.

XX. Les Foires & les Marchez s'y tiendront selon la coutume.

XXI. Aussi-tôt qu'une partie des Troupes du Roi sera arrivée dans un Port de Bretagne, la Duchesse envoyera aux Vaisseaux, seize Otages, savoir ..... ou au moins quatre d'entre eux, pour y être gardez jusqu'à ce que les Places de sureté soient livrées.

XXII. La Duchesse, le Maréchal, & trois ou quatre autres des principaux Seigneurs, prêteront serment sur les Evangiles, qu'elle ne contractera Mariage avec quelque personne que ce soit, sans le consentement du Roi.

XXIII. Elle ne pourra faire aucune Alliance, ni entretenir des intelligences avec aucun Prince que ce soit, excepté le Roi des Romains & le Roi d'Espagne, même avec ceux-ci, sans le consentement du Roi.

XXIV. Elle ne pourra conclure ni Paix, ni Treve au-delà de deux mois, ni même faire une Treve pour ce tems-là, sans y comprendre le Roi.

XXV. Le Roi s'engage à la même chose de son côté.

XXVI. Le Traité de Commerce entre l'Angleterre & la Bretagne, du 22. Juillet 1486., sera renouvellé.

XXVII. Le Roi & la Duchesse se donneront des suretez suffisantes, pour l'observation du Traité de Commerce.

XXVIII. La Monnoye d'Angleterre aura cours en Bretagne sur le pied suivant, savoir ..... Le Roi sera obligé de recevoir la même Monnoye en payement.

Il est facile de s'appercevoir, qu'en faisant ce Traité, Henri avoit trois differentes vues. La premiere, d'empêcher que Charles VIII. ne s'emparât de la Bretagne, pendant que la Duchesse étoit si peu en état de lui résister. Si ce Prince eût achevé la Conquête de ce Païs-là, dans la prochaine Campagne, comme il lui auroit été facile, Henri auroit encouru le blâme de toute l'Europe; Remarque sur ce Traité.

HENRI VII. 1489. Particulierement, il auroit été inexcusable envers le Parlement, qui lui avoit accordé un Subside très considerable pour défendre ce Duché. Sa seconde vue étoit de faire peur au Roi de France, par l'envoi des Troupes Angloises, afin de le porter à finir cette affaire par la voye de la négociation. Cela paroit manifestement, en ce qu'il ne prêtoit ces six-mille hommes que pour huit mois seulement, & même dans un tems où ils n'étoient nécessaires que pour prévenir la Cour de France, en cas qu'elle voulût violer le Traité de Vergy qui subsistoit actuellement. Sa troisieme enfin, & sa principale vue étoit, de s'assurer le remboursement de ce qu'il alloit avancer pour l'entretien de ces six-mille hommes pendant huit mois. Il avoit déja fait son plan, de garder pour lui le Subside que le Parlement lui avoit accordé pour la défense de la Bretagne, dans l'esperance de terminer cette affaire par sa médiation. Cependant, il voyoit bien qu'en l'état où la jeune Princesse se trouvoit, elle ne pouvoit résister au Roi de France, s'il lui prenoit envie de pousser plus loin ses Conquêtes. Ainsi, pour engager ce Prince à entrer en négociation, il falloit lui faire voir, que la Duchesse trouveroit des défenseurs, s'il prétendoit continuer à se servir de la voye des armes. Il ne pouvoit donc éviter de faire cette avance, puisque la Duchesse n'étoit pas en état de la faire. Mais en même tems, il prit de si grandes précautions pour ne pas perdre son argent, qu'on sent bien, en lisant ce Traité, que le remboursement de ces frais étoit ce qu'il avoit principalement en vue. Il y a encore deux remarques à faire sur sa conduite. La premiere, que, selon les apparences, il ne voulut prêter ces Troupes que pour huit mois, de peur que la somme ne montât trop haut, & que par conséquent, il n'eût trop de peine à s'en faire payer. La seconde est, que non seulement il vouloit assurer son payement, mais retirer encore son argent avec usure. En effet, après avoir reçu des Places en hypotheque pour sa sureté, il laissoit la somme indécise, se reservant à la faire règler par des Commissaires. Il savoit bien, que quand il auroit des Places en son pouvoir, Anne seroit un jour obligée d'en passer par où il voudroit, & qu'il seroit le maitre de faire monter la levée, & l'entretien de ses Troupes aussi haut qu'il le jugeroit à propos. Ce que je dis n'est pas une simple conjecture, puisqu'on verra dans la suite, qu'il fit monter ces frais à une somme exorbitante. Ainsi Anne se trouvoit tellement liée par le Traité, que ce secours ne lui étoit gueres moins à charge que l'Armée de France même, qui se tenoit en repos sans rien entreprendre, quoiqu'elle demeurât toujours dans le Païs. Charles avoit bien eu la pensée de profiter de la consternation où les Bretons se trouvoient, après la mort de leur Duc. Mais, dans un Conseil qu'il avoit tenu sur

ce sujet, le Chancelier de Rochefort s'y étoit fortement opposé, par des raisons tirées de l'honneur & de l'équité. Son avis avoit fait d'autant plus d'impression sur l'esprit du Roi, qu'encore que le Roi d'Angleterre n'agît que mollement, il craignoit toujours que ce Prince ne se ravisât. D'ailleurs, les Ambassades que Henri avoit envoyées publiquement en Espagne, au Roi des Romains, & à l'Archiduc, causoient quelque inquietude à la Cour de France. Elle craignoit une Ligue qui auroit mis des obstâcles à l'exécution d'un grand projet qu'elle avoit déja formé, & dont il sera parlé dans la suite.

Dissension en Bretagne entre le Marechal & le Chancelier. *Argentré.*

Pendant que le Traité dont je viens de parler se négocioit à Redon, les affaires de la Duchesse se trouvoient dans un pitoyable état. Non seulement, elle voyoit une Armée Françoise au milieu de son Païs, & en possession de plusieurs Places : mais de plus, elle étoit sans Troupes & sans argent. Ce qu'il y avoit encore de plus fâcheux dans une telle conjoncture, c'étoit la division qui s'étoit mise entre les principaux de ses Sujets. Le Marêchal de Rieux prétendoit la gouverner, en qualité de son Tuteur. Mais Philippe de Montauban, son Chancelier, s'étoit tellement rendu maitre de son esprit, qu'il lui faisoit regarder le Marêchal comme un ennemi, en sorte qu'elle refusoit absolument d'être sous sa Tutelle. Le prétexte dont Montauban se servoit pour l'animer, étoit, que le Marêchal vouloit qu'on tînt parole au Seigneur d'Albret. Mais le Chancelier lui représentoit au contraire, que le Maréchal avoit dessein de la ruïner, en lui donnant un Epoux qui n'étoit pas en état de la proteger. Il insinuoit même, que le Marêchal étoit gagné par le Roi de France, qui avoit interêt de la marier à un Seigneur qui n'étoit appuyé d'aucun Prince de l'Europe. Peut-être le Chancelier étoit-il lui-même gagné en faveur du Roi des Romains. Quoiqu'il en soit, cette dissension étoit allée si loin, que le Marêchal de Rieux avoit fait refuser les portes de Nantes à la Duchesse, & avoit même menacé de l'aller assieger dans Rennes. Il n'est donc pas surprenant, que Montauban, qui gouvernoit les affaires de la Duchesse, consentît à un Traité tel que celui qu'on a vu, puisque, par l'arrivée des Troupes Angloises, son Parti devoit se trouver extrêmement fortifié.

Les Anglois arrivent en Bretagne.

Le secours d'Angleterre arriva effectivement dans le mois de Mars. Cela, joint aux Ambassades que Henri avoit envoyées en diverses Cours, fit croire au Roi Charles, que ce Prince avoit intention d'agir vigoureusement pour défendre la Bretagne. Dans cette pensée, voyant qu'il ne pouvoit exécuter ses desseins à force ouverte, sans entrer en Guerre avec les Anglois, & sans s'attirer peut-être d'autres ennemis, il crut devoir se tourner d'un autre

HENRI VII. 1489.

côté. Il y avoit sur pied une négociation pour faire la Paix entre lui & Maximilien, & entre Maximilien & les Gantois, par l'entremise des Princes d'Allemagne qui étoient assemblez à Francfort. Comme cette affaire étoit en bon train, il ne doutoit point que la Paix ne s'en ensuivît. Il avoit en son pouvoir Marguerite Fille du Roi des Romains, pour l'épouser dès qu'elle seroit en âge, & il ignoroit l'engagement où le feu Duc de Bretagne étoit entré avec ce Prince, au sujet du Mariage de sa Fille. Ainsi, ne doutant point que son futur Beau-Pere, avec lequel il alloit conclure la Paix, ne fût disposé à le favoriser, il fit proposer à la Duchesse de Bretagne, de le prendre pour Arbitre de leurs defférens. Anne accepta cette proposition avoit joye, étant comme assurée de la faveur d'un Prince qui esperoit de l'épouser; & Maximilien ne se fit pas beaucoup solliciter pour se rendre Arbitre d'une affaire, à laquelle il avoit lui-même un si grand interêt. Ainsi, Charles, Anne & Maximilien, agissoient tous trois de mauvaise-foi.

Charles & Anne prennent Maximilien pour arbitre.

Traité provisionnel conclu à Francfort.

Les Ambassadeurs de France & de Bretagne s'étant assemblez à Francfort, y conclurent, par la médiation du Roi des Romains, un Traité provisionnel qui portoit en substance: Que Charles rendroit les Places qu'il avoit conquises en Bretagne, à l'exception de *Dinan*, *S. Aubin*, *Fougeres*, & *S. Malo*. Que ces quatre Places seroient mises en dépôt, entre les mains de Maximilien & du Duc de Bourbon; & que les Troupes Françoises sortiroient du reste de la Bretagne. Que de son côté, la Duchesse renvoyeroit les Anglois. Qu'au mois d'Avril suivant, il se tiendroit à Tournay un Congrès, où tous les differens seroient entierement terminez. Qu'en attendant, les deux Parties envoyeroient leurs raisons à Avignon, pour y être examinées & discutées par des Jurisconsultes, afin que leurs avis servissent à l'instruction des Médiateurs.

Charles n'observe pas le Traité.

Ce Traité fut sans effet, quoique les deux Partis en parussent contens. Anne s'étoit engagée par le Traité de Redon, à livrer deux Places au Roi d'Angleterre, & ces deux Places devoient être gardées par cinq-cens Anglois. Par celui-ci, elle s'engageoit à faire sortir les Anglois de la Bretagne. Mais, comme les cinq-cens hommes qui gardoient ces deux Places n'étoient pas exceptez, Charles prétendit qu'il n'étoit pas obligé à exécuter le Traité de Francfort, jusqu'à ce que tous les Anglois fussent sortis de Bretagne, à quoi Anne n'étoit pas en droit de les obliger. Ainsi, quoiqu'au mois de Novembre, selon le Traité de Redon, les Troupes Angloises s'en retournassent en Angleterre, les cinq-cens hommes demeurerent pourtant, sans qu'il fût au pouvoir de la Duchesse de les renvoyer, à moins que de rembourser au Roi d'Angleterre tous les frais qu'il avoit faits, ce qui lui étoit impossible. L'affaire demeura donc dans

le même état qu'elle étoit avant le Traité de Francfort, & les deux Partis n'envoyerent point leurs raisons à Avignon, ni leurs Ambassadeurs à Tournay. HENRI VII. 1489.

Cependant, le Mariage de Maximilien avec Anne se négocioit avec tout le secret possible. Ceux qui agissoient pour Maximilien, représentoient à la jeune Princesse, l'honneur qu'elle auroit d'être Reine des Romains, & ensuite Imperatrice. Mais avec cet honneur, elle auroit eu besoin d'un puissant secours, que son Amant n'étoit pas en état de lui donner. Il ne pouvoit tirer des Troupes des Païs-Bas pour les envoyer au secours de la Bretagne, sans rompre avec la France, qui étoit comprise dans la Paix qu'il venoit de conclure avec les Gantois. D'ailleurs, cette Paix étoit si mal assurée, qu'elle ne subsista pas un an entier. Ainsi, Maximilien, Fils d'un Empereur, Roi des Romains lui-même, & Gouverneur des Païs-Bas, n'avoit pourtant que de vains Titres, qui ne lui donnoient pas beaucoup de pouvoir. Néanmoins, on faisoit toujours esperer à la jeune Duchesse un puissant secours de ce côté-là, soit qu'on voulût bien s'aveugler volontairement, ou parce qu'en effet, il n'y avoit alors aucun autre Prince en Europe de qui elle pût esperer quelque assistance. Le Roi d'Angleterre auroit pu la proteger : mais il s'étoit fait une si fausse idée de cette affaire, que l'évenement seul fut capable de le détromper.

On persuade à la Duchesse d'épouser Maximilien.

Enfin, ce Mariage s'accomplit au mois de Novembre, avec cette circonstance, que le Prince de Nassau, Ambassadeur & Procureur de Maximilien, mit sa jambe toute nue dans le lit où la Duchesse étoit couchée, pour marquer une espece de consommation. Cela se fit pourtant avec tant de secret, qu'il ne paroit pas que ni Charles ni Henri en fussent informez, avant le mois de Mars de l'année 1491. Il est vrai qu'Argentré, Historien de Bretagne, dit, que depuis le commencement de l'année 1490., tous les Actes Publics étoient au nom de Maximilien & d'Anne. Cela étant, il seroit difficile de comprendre que leur Mariage eût pu être tenu secret. Mais il y a beaucoup d'apparence, que cet Historien s'est trompé d'une année entiere. En effet on trouve, dans le Recueil des Actes Publics d'Angleterre, diverses Commissions ou Pieces de l'année 1490., sous le nom seul de la Duchesse de Bretagne; mais la premiere qu'on y trouve avec le nom de Maximilien, est du mois de Mars 1491.

Le Mariage se fait par Procureur.

Quoique les Troupes Angloises fussent retournées dans leur Isle, Charles ne recommençoit point les hostilitez en Bretagne. Cette retenue fit croire à Henri, qu'il avoit atteint le but qu'il s'étoit toujours proposé, c'est-à-dire, qu'il l'avoit épouvanté par la seule apparence de rupture. Effectivement, Charles se trouvoit assez embarassé. Il ne pouvoit se résoudre à lâcher la Bretagne; & d'un au-

1490. Charles se trouve embarassé.

HENRI VII. 1490.

tre côté, il comprenoit qu'il lui seroit très difficile d'en achever la Conquête, sans s'attirer la Guerre de la part de Henri, & peut-être de la part de plusieurs autres Puissances.

Ambassade d'Anne à Henri. *Act. Publ. T. XII. pag.* 387.

Cependant, Anne voyant bien que la Guerre recommenceroit infailliblement, aussi-tôt que son Mariage seroit divulgué, faisoit ses efforts pour convaincre Henri de la nécessité d'envoyer un nouveau secours en Bretagne, sans lui en découvrir pourtant la véritable raison. Ce fut dans cette vue, qu'au mois de Fevrier 1490. elle lui envoya le Chancelier de Montauban, & d'autres Ambassadeurs avec ordre de demander du secours, & un pouvoir exprès de s'engager en son nom, qu'elle ne se marieroit point sans son consentement. Cela fait voir, que son Mariage avec Maximilien étoit encore un secret qu'elle ne jugeoit pas à propos de découvrir. Dans les Instructions qui furent données à ces Ambassadeurs, il leur étoit ordonné d'informer le Roi, de la Protestation en forme qu'elle avoit fait contre l'engagement où le Duc son Pere étoit entré pour elle avec le Seigneur d'Albret, & de tout ce que ce Seigneur & le Maréchal de Rieux avoient fait pour la forcer à ratifier cet engagement. C'étoit pour lui insinuer qu'elle avoit besoin de son secours, tant contre le Roi de France que contre ses propres Sujets, & que la Bretagne étoit en peril de deux côtez. Mais tout cela ne fut pas capable d'émouvoir Henri. Au-lieu de traiter avec la Duchesse pour un nouveau secours, il envoya des Ambassadeurs en France, avec pouvoir de traiter avec le Roi Charles, de tous les differens que ce Prince avoit avec la Duchesse de Bretagne. Il étoit toujours persuadé que Charles, craignant la jonction de l'Angleterre avec la Bretagne, ne demandoit que la Paix. Dans cette pensée, il voulut la lui faire acheter, en lui faisant une nouvelle demande à laquelle il n'avoit pas pensé jusqu'alors. C'étoient les arrerages de la pension que Louis XI. s'étoit obligé de payer à Edouard IV., par le Traité de Pequigny, & qui, par un Traité subséquent, devoit être continuée jusqu'à la mort du dernier vivant des deux Rois. Ces arrerages montoient à la somme de cent-vingt & cinq-mille écus, que les Ambassadeurs eurent ordre de demander. Depuis ce tems-là, cet article fut toujours inseré dans les Commissions que le Roi donna pour traiter avec la France. Henri se persuadoit, que dans le Traité que Charles feroit avec Anne, dont il se tenoit comme assuré, il lui passeroit à lui-même cet article, de peur que ce ne fût un obstacle à la Paix.

Ambassade de Henri en France 27. Fevrier. *pag* 449.

Il veut tirer avantage de l'embarras du Roi Charles. *Pag.* 453.

Pendant que ses Ambassadeurs étoient en France, il ne put se dispenser de nommer des Commissaires pour traiter avec ceux qui étoient venus de Bretagne. Mais ce ne fut que pour les amuser. La négociation n'aboutit qu'à un Traité qui lui assuroit encore

Il traite avec la Bretagne, mais pour ses propres intérêts. *Pag* 394

plus fortement que le précedent, le remboursement des frais qu'il avoit faits pour la Duchesse. Quant au secours qu'elle demandoit, il n'en fut fait aucune mention dans ce nouveau Traité. Tout se réduisit à des promesses verbales de la part du Roi, qu'il n'abandonneroit point cette Princesse. Il croyoit ce secours peu necessaire dans la situation où l'affaire se trouvoit, s'imaginant toujours que le Roi Charles étoit tout disposé à la Paix. Cependant, Charles, à son tour, amusoit les Ambassadeurs d'Angleterre ne voulant rien conclure jusqu'à ce qu'il pût voir plus clair dans l'intention de Henri. Il avoit une Armée au milieu de la Bretagne, & plusieurs Places en sa possession, & Anne étoit peu en état de l'en chasser par ses seules forces. Par cette raison, il vouloit attendre du tems, quelque occasion favorable de terminer cette affaire, autrement que par la médiation du Roi d'Angleterre, qui lui étoit trop suspect. Henri, le croyant dans d'autres dispositions, faisoit sa principale affaire de s'assurer le payement de ce qu'il avoit avancé pour le secours de la Bretagne. Ce fut dans cette vue, que sous prétexte que la Ville de Nantes étoit en danger de tomber entre les mains des François, il demanda qu'on la mît en son pouvoir, promettant de la rendre à la premiere requisition. Mais bientôt après, il apprit que le Seigneur d'Albret l'avoit prévenu, & que n'ayant plus aucune esperance d'épouser la Duchesse, il avoit pris le parti de la France, & s'étoit saisi de cette riche Ville, où il avoit fait un grand butin.

HENRI VII. 1490.

Il demande Nantes.

Mais le Sire d'Albret s'en saisit.

Pendant ces négociations, il s'éleva en Flandre de nouveaux Troubles, qui porterent un grand préjudice aux affaires de la Duchesse de Bretagne. Le Duc de Saxe, qui commandoit dans les Païs-Bas au nom de Maximilien, ayant fait publier un Edit sur la Monnoye, les habitans de Bruges refuserent de s'y soumettre, & entrainerent les Gantois dans leur revolte. Le Roi de France, qui ne demandoit pas mieux que de voir la Guerre en ce Païs-là, envoya du secours aux Revoltez, sous la conduite du Maréchal *Desquerdes* Gouverneur de Picardie (1). D'un autre côté, Maximilien, ou le Duc de Saxe en son nom, envoya des Ambassadeurs à Henri, pour faire une Ligue avec lui contre la France.

Nouvelle revolte des Flamans.

Charles leur envoye du secours.

Avec le secours arrivé de Picardie, les Revoltez firent beaucoup de progrès, & après avoir pris *Ypre* & *l'Ecluse*, ils allerent assieger *Dixmude*. Henri piqué contre Charles de ce qu'il le laissoit si long-tems sans réponse, & ayant d'ailleurs interêt de soutenir l'Ar-

Ils font de grands progrès.

(1) *Desquerdes* étoit si aigri contre les Anglois, qu'il disoit ordinairement : *Je voudrois de tout mon cœur demeurer sept ans en Enfer, pourvu que je pusse arracher* Calais *aux Anglois.* TIND.

HENRI VII. 1490.

chiduc, résolut de lui envoyer du secours. Pour cet effet, il fit promptement passer mille hommes à Calais, & donna ordre au Lord d'Aubney Gouverneur de cette Place, de secourir Dixmude s'il étoit possible. D'Aubney, ayant joint mille hommes de sa Garnison à ceux qui étoient venus d'Angleterre, marcha droit à Dixmude qui n'étoit pas bien investie. Il y entra la nuit sans opposition, & dès la pointe du jour, étant sorti par la porte opposée, il tomba sur le Camp des François & des Flamans, & les mit dans une entiere déroute (1). Cette affaire causa une assez grande froideur entre Charles & Henri. Mais le premier n'osa s'en plaindre, puisqu'il n'avoit pas plus de droit d'assister des Sujets revoltez, que Henri en avoit d'assister le Souverain.

Le Lord d'Aubney secourt Dixmude. 26 Juillet. *Act. Publ. T. XII. p.* 455.

Cependant, les Ambassadeurs de Bretagne se morfondoient à Londres, sans rien avancer. Le Roi leur donnoit toujours de bonnes paroles, mais qui ne servoient qu'à les engager de plus en plus à faire ses affaires, au-lieu de celles de leur Maitresse. Le 26. de Juillet, il exigea d'eux une reconnoissance, comme il avoit exactement exécuté le Traité de Redon, un nouvel engagement de le rembourser de tous ses frais, & une promesse de lui livrer les Villes de *Morlaix* & de *Concarneau*, sur l'esperance d'un secours qu'il n'avoit pas dessein de donner. Cependant, il falloit, pour parvenir à son but, faire croire au Roi de France, qu'il avoit véritablement dessein de secourir la Duchesse de Bretagne, puisque c'étoit le seul moyen d'arrêter ses entreprises. Il sembloit que Charles eût à-peu-près connu ce qui se passoit dans l'ame de Henri, parce qu'il paroissoit plus froid qu'auparavant, par rapport à son accommodement avec la Duchesse. Il ne donnoit aucune réponse précise, & il ne parloit ni de restituer ce qu'il avoit conquis en Bretagne, ni de payer les arrerages de la pension due jusqu'à la mort d'Edouard IV. Ainsi Henri jugea qu'il étoit à propos de faire des démarches publiques, qui donnassent lieu à ce Monarque de craindre non seulement les armes de l'Angleterre, mais encore celles de plusieurs autres Etats. Déja, dès le commencement de cette année, il avoit renouvellé les Traitez d'Alliance, avec le Portugal & avec le Danemarc. Au mois de Septembre, il conclut, avec Maximilien & Philippe son Fils, une Ligue contre la France, pour leur défense mutuelle, & pour celle de la Duchesse de Bretagne. En même tems, il rendit public un Traité qu'il avoit fait avec Ferdinand & Isabelle, au mois de Mars de l'année précedente. Par ce Traité, les

Anne s'engage de nouveau avec Henri, mais sans en tirer aucun secours actuel. *Pag.* 394.

Henri conclud diverses Alliances. *Act. Publ. T. XII. pag.* 397. 462.

Il publie celle qu'il a faite avec Ferdinand & Isabelle.

(1) Avec perte, comme on dit, de huit-mille hommes des Ennemis, & seulement de cent hommes du côté des Anglois, parmi lesquels étoient le Lord *Morley*, (*Bacon.*) TIND.

deux Rois s'engageoient à faire la Guerre au Roi de France, à moins qu'il ne rendît le *Roussillon* à Ferdinand, & la *Guienne* & la *Normandie* à Henri. De plus, ils convenoient de faire le Mariage d'Arthur Prince de Galles, Fils de Henri, avec Catherine troisiéme Fille de Ferdinand & d'Isabelle, dès que le Prince auroit quatorze ans accomplis, & la Princesse, douze. Le Traité qu'il avoit fait avec le Roi des Romains, avoit du rapport à celui-ci. Ces trois Princes devoient agir à la fois, & entrer en France chacun à la tête d'une Armée, tant pour leurs interêts particuliers, que pour ceux de la Duchesse de Bretagne. Mais, par des Articles secrets, signez deux jours après, il y avoit tant de modifications sur le tems, sur la maniere, & sur les conditions de cette Guerre, qu'il paroit évidemment, que le but de Henri n'étoit que de faire peur au Roi de France. Par un de ces Articles secrets, le tems de cette invasion étoit fixé au 15. d'Août 1492.

HENRI VII. 1490.

Par les Articles secrets, ces Alliances se réduisent à rien. Pag. 403.

Le 4. d'Octobre, Henri conclut avec Jean Galeaz Duc de Milan, un Traité d'Alliance, qui ne contenoit que des clauses générales d'amitié & de bonne correspondance. Cependant Henri ne laissoit pas d'en tirer cet avantage, que ces négociations, qui se faisoient tout ouvertement, donnoient à penser au Roi de France. Effectivement tous ces Traitez, dont il ignoroit les Articles secrets, lui causoient de l'inquietude. Il avoit sujet de craindre, qu'il ne se formât contre lui une Ligue, qui mettroit des obstacles, non seulement à la Conquête de la Bretagne, mais encore à celle du Royaume de Naples, à laquelle il pensoit depuis quelque tems. C'étoit là ce qui l'empêchoit de recommencer la Guerre en Bretagne, quoiqu'en l'état où la Duchesse se trouvoit, il ne parût pas difficile de la déposseder entierement. D'ailleurs, la conduite de Henri lui paroissoit si extraordinaire, qu'il ne savoit qu'en penser. Ce Monarque faisoit grand bruit de la ligue qu'il projettoit pour la défense de la Bretagne; & néanmoins, il n'y envoyoit aucun secours. Dans l'incertitude où Charles se trouvoit à cet égard, il résolut d'envoyer une Ambassade en Angleterre, sous prétexte de vouloir détacher Henri du parti de la Duchesse, mais en effet, afin de connoitre par sa réponse, ce qu'il devoit espérer ou craindre de sa part. Il choisit pour cela *François de Luxembourg* Vicomte de Martigues, *Valeran de Sams*, & *Robert Gaguin* Ministre Général de l'Ordre de la Trinité. Ces Ambassadeurs étant arrivez à Londres, eurent leur audience du Roi, dans laquelle il ne se passa rien de particulier. Quelques jours après, le Roi ayant nommé pour traiter avec eux *Richard Fox* Evêque d'Exceter, *Thomas* Comte d'Ormond, & quelques autres, dans la premiere Conference qu'ils eurent ensemble, le Général de la Trinité portant la parole, fit un Discours le

Alliance avec le Duc de Milan.

Ambassade de Charles à Henri pour le sonder. 10. Décembre. Pag. 432.

HENRI VII. 1490.

plus soumis & le plus rampant qui soit jamais sorti de la bouche d'un Ambassadeur de France en parlant à un Prince étranger, si toutefois il faut s'en rapporter à l'Historien de Henri VII. Comme plusieurs raisons me font soupçonner que ce Discours est plutôt de l'Historien que de l'Ambassadeur, je me contenterai d'en rapporter les principaux points, sans m'arrêter aux termes mêmes, non plus qu'à certains Articles qui me paroissent hors de toute vrai-semblance (1).

Discours de l'Ambassadeur de France.

L'Ambassadeur dit d'abord, « que leur Maitre les avoit envoyez » pour demander la Paix au Roi d'Angleterre, & que l'estime qu'il » avoit pour ce grand Prince, le portoit à passer pardessus toutes » les formalitez, & à faire des avances qui n'étoient point ordinaires » à des Souverains tels que lui. Qu'il ne vouloit pourtant point lui » celer un autre motif qui lui faisoit desirer la Paix. C'étoit, qu'ayant » résolu de porter la Guerre dans des Païs éloignez, il ne pouvoit » que lui être avantageux, qu'on sût dans le monde qu'il étoit en » bonne intelligence avec tous ses voisins, & particulierement avec » le Roi d'Angleterre. Ensuite, l'Ambassadeur lui-même prit soin » d'excuser les secours que Henri avoit envoyez en Bretagne & » en Flandre, quoique ce fût contre la France, & avoua qu'il n'y » avoit en cela aucun juste sujet de rupture entre les deux Couron- » nes. A l'égard de la Flandre, il justifia le Roi son Maitre d'y » avoir envoyé des Troupes, parce qu'il ne pouvoit se dispenser de » proteger les Flamans qui étoient ses Vassaux, contre le Roi des » Romains qui les opprimoit. Après cela, l'Ambassadeur ajouta, » que le Roi Charles se proposoit de porter la Guerre dans le Royau- » me de Naples, qui lui étoit injustement détenu par un Bâtard de » la Maison d'Arragon. Que ce Royaume lui appartenant par un » droit indisputable, il ne pouvoit avec honneur négliger de le re- » couvrer. Mais qu'il portoit ses pensées plus loin, & que son inten- » tion étoit de faire servir la conquête de Naples, comme d'un » degré pour pouvoir porter ses armes dans l'Orient, & renverser » l'Empire des Turcs. Que l'occasion ne pouvoit être plus favorable, » à cause de la division qui regnoit dans la Famille Ottomane. » Qu'ainsi, ayant résolu d'exécuter ce grand dessein, pour la gloire » & pour l'avantage de la Religion Chretienne, il ne se faisoit point » un scrupule de demander la Paix à tous les Princes de l'Europe, » afin de n'être point diverti par aucun obstacle de leur part ».

(1) Par exemple, dans le Discours qui se trouve dans l'Histoire de Henri VII. par Bacon, l'Ambassadeur demande à Henri, qu'il permette que Charles fasse casser le Mariage d'Anne de Bretagne avec Maximilien, dont ni Charles ni Henri n'avoient encore aucune connoissance. RAP. TH.

L'Ambassadeur finit en disant, « qu'il avoit encore à parler d'une » autre affaire, non comme un sujet de Négociation, mais pour » marquer seulement avec quelle ardeur le Roi son Maitre souhai- » toit d'entretenir une bonne correspondance avec le Roi d'Angle- » terre. C'étoit, qu'étant Seigneur Souverain de la Bretagne, & en » cette qualité, devant avoir la Garde-noble de la Duchesse, il » prioit le Roi d'Angleterre de consentir qu'il la mariât comme il » trouveroit à propos ».

Quelques jours après, les Ambassadeurs de France ayant été appellez au Conseil, le Chancelier leur fit cette réponse de la part du Roi.

Réponse du Chancelier au nom du Roi.

Que le Roi son Maitre n'avoit pas oublié l'amitié & la bonne correspondance qu'il y avoit eu ci-devant entre le Roi de France & lui. Que si cette amitié se trouvoit encore dans les mêmes termes, il étoit inutile de la faire valoir. Mais que s'il en étoit autrement, ce n'étoit pas par des paroles qu'il falloit penser à la renouer, mais par des effets. Que pour ce qui regardoit l'affaire de Bretagne, il ne pouvoit s'empêcher de trouver étrange, que le Roi de France l'eût fait servir d'instrument pour ruïner le meilleur de ses Alliez, & qu'il prétendît encore, qu'il dût lui en avoir de l'obligation. Que quant au Mariage de la Duchesse, il n'avoit aucune intention de s'en mêler, pourvu que le Roi de France voulût prendre pour Juge, la Loi & non pas l'Epée. Que néanmoins ce qui s'étoit passé en Bretagne, non plus que l'affaire de Flandre, ne le tenoient pas si fort éloigné du Roi de France, qu'il refusât de traiter avec lui, pourvu que toutes les affaires qu'ils avoient ensemble fussent agitées dans le même tems. Qu'à l'égard de l'entreprise sur le Royaume de Naples, le Roi n'avoit qu'une chose à répondre. C'étoit, que comme le Roi de France trouvoit son honneur engagé à recouvrer ce Royaume, par la même raison, le Roi se trouvoit obligé de faire ses plus grands efforts pour se faire restituer la Guienne & la Normandie, & tout le Royaume de France, qui lui appartenoient légitimement.

Il demande toute la France.

Henri avoit aisément compris quel étoit le but de cette Ambassade, & que, par une Proposition générale de vivre en Paix avec lui, Charles n'avoit d'autre dessein que de sonder ses intentions par rapport à la Bretagne. Ce fut pour cela que, suivant la maxime qu'il avoit établie, qui étoit de l'intimider, il le menaça de la Guerre non seulement pour les interêts de la Duchesse de Bretagne, mais aussi pour les siens propres. Cependant, il y a quelque apparence qu'il gâta ses affaires pour avoir voulu pousser la ruse trop loin, & que Charles comprit que cette réponse n'étoit qu'une simple menace qui ne seroit suivie d'aucun effet. Il n'étoit nullement vrai-semblable, que, dans l'état où la France étoit alors, Henri, qui se trouvoit

Motif de cette demande.

Charles découvre ce motif.

HENRI VII. 1490.

comme chancelant sur le Trône dans un Royaume plein de Mécontens, voulût renouveller une querelle de cette importance, dont il ne pourroit pas naturellement esperer de voir une heureuse fin. La reputation où il étoit d'être un des Princes les plus prudens de son Siecle, ne permettoit pas de croire qu'il voulût s'engager à une semblable entreprise. Ainsi, Charles tenant pour certain, qu'il n'avoit intention que de l'intimider, continua d'aller toujours son train par rapport à la Bretagne, & y réussit enfin, comme on le verra dans l'année suivante. D'un autre côté, ses Ambassadeurs, surpris du Discours du Chancelier, lui répondirent avec chaleur, que le Roi leur Souverain ne craignoit point de semblables menaces, & qu'il sauroit bien soutenir ses justes droits, contre qui que ce fût qui voulût entreprendre de les lui disputer. Le Chancelier repliqua doucement, que le Roi n'avoit pas attendu d'autre réponse de leur part : mais qu'il envoyeroit bien-tôt des Ambassadeurs au Roi de France, pour lui faire mieux connoitre ses intentions. Ensuite, il leur demanda si le Roi de France seroit content qu'on lui laissât la disposition du Mariage de la Duchesse de Bretagne, avec l'exclusion pour soi-même (1). Les Ambassadeurs répondirent, que leur Roi étoit si éloigné de la pensée d'épouser la Duchesse de Bretagne, qu'il ne leur avoit donné aucune instruction sur ce sujet.

Replique des Ambassadeurs.

Question faite aux Ambassadeurs.

Ambassade d'Anne à Henri pour lui notifier son Mariage.

Pendant toutes ces Négociations, Anne s'ennuyoit beaucoup de ne voir venir aucun secours, ni de Maximilien, ni du Roi d'Angleterre. Elle avoit jusqu'alors tenu son Mariage secret. Mais, comprenant bien qu'il n'étoit pas possible de le cacher plus longtems, & qu'il n'étoit pas honnête d'en faire un secret à celui qu'elle regardoit comme son principal Protecteur, elle envoya en Angleterre une Ambassade solemnelle, composée du Prince d'Orange, du Comte de Dunois, & du Chancelier. C'étoit pour demander du secours au Roi &, apparemment, pour lui notifier son Mariage. En effet, ce n'est que depuis cette Ambassade, qui arriva en Angleterre au commencement de l'année suivante, qu'on trouve dans les Actes, le nom de Maximilien joint au sien.

1491.

Ambassade de Henri à Charles.

Au mois de Fevrier de l'année 1491., Henri envoya des Ambassadeurs en France, comme il s'y étoit engagé. Leur Commission portoit, de traiter de tous les differens qu'il avoit avec le Roi Charles, & en particulier, de certaine somme que ce Monarque lui devoit, comme aussi de l'affaire entre le même Roi & la Duchesse de Bretagne. Cette seule Piece peut faire voir que Henri n'avoit pas dessein de pousser vigoureusement ses prétentions sur le Royaume de France,

(1) Si Henri avoit su qu'Anne eût épousé Maximilien, il n'auroit pas proposé de laisser à Charles la disposition du Mariage de cette Princesse. RAP. TH.

ou

ou du moins, sur la Guienne & la Normandie. En effet, quelle apparence y a-t-il, qu'il eût compris, sous le mot général de *differens*, sa prétention sur toute la France, ou sur deux de ses plus riches Provinces, & qu'il eût spécifié une dette de cent-vingt-cinq-mille écus, si la premiere avoit été la principale? Il est donc manifeste, qu'il persistoit toujours à vouloir terminer l'affaire de Bretagne sans Guerre, & s'assurer le remboursement des sommes qu'il avoit avancées.

Le Mariage d'Anne lui est communiqué. *Pag.* 436.

Peu de jours après, il nomma des Commissaires pour traiter avec les Ambassadeurs venus de Bretagne en dernier lieu. Ce fut alors vrai-semblablement, que le Mariage de la Duchesse avec Maximilien lui fut communiqué. Peut-être en étoit-il informé auparavant, quoiqu'il fit semblant de l'ignorer, parce qu'il ne lui avoit pas été notifié en forme.

Charles fait assieger la Duchesse dans Rennes.

Cependant, Charles ayant enfin appris ce Mariage, dont on avoit fait un grand secret, crut ne devoir plus rien ménager. Au contraire, il résolut de hâter d'autant plus vivement la conquête de la Bretagne. Selon les apparences, il voyoit assez clair, à travers tous les déguisemens de Henri, & peut être crut-il que l'acquisition de la Bretagne valoit bien la peine de hazarder une rupture avec l'Angleterre. Quant à Maximilien, il ne le craignoit pas beaucoup; & il avoit un moyen infaillible d'arrêter le Roi d'Arragon, en lui rendant le Roussillon, Païs bien moins important à la Couronne de France, que la Bretagne. Ainsi, sans balancer davantage, il fit assieger Rennes Ville Capitale du Duché, où la Princesse s'étoit renfermée. Pendant ce Siege, qui dura plusieurs mois, Anne envoya en Angleterre, *Jean Bouteiller* Seigneur de Maupertuis, & *Pierre Cojalu*, pour demander du secours à Henri. Peu de tems après, elle lui envoya encore la Comtesse de *Laval*, le Marêchal de Rieux & quelques autres, pour l'informer de l'état où elle se trouvoit, & pour lui faire toucher au doigt que la Bretagne alloit tomber entre les mains de la France. Cette Ambassade fournit au Roi un prétexte de faire des emprunts dans tout le Royaume, pour le mettre en état de faire la Guerre à la France. Cependant, quoiqu'il parût extraordinairement empressé, il ne donnoit aucun ordre pour lever des Troupes: mais il étoit fort attentif à la levée des emprunts.

Autre Ambassade d'Anne à Henri. 23. Mais. *Pag.* 443. Autre encore. 3. Juin.

Emprunts pour la Guerre de Bretagne. *Pag.* 464.

Ligue avec Ferdinand & Maximilien confirmée.

Quelque tems après, la Ligue entre Henri & Ferdinand fut renouvellée. Ils convinrent de nouveau, qu'au mois de Mai, ou pour le plus tard au mois de Juin de l'année suivante, chacun d'eux entreroit en France à la tête d'une Armée. Maximilien s'engagea aussi à faire la même chose, & envoya un secours de deux-mille hommes à la Duchesse sa Femme. Mais tout cela ne tendoit qu'à faire beaucoup de bruit, pour faire désister le Roi de France du dessein de conquerir la Bretagne. Ce n'étoit nullement l'intention, ni de Henri, ni de

HENRI VII. 1491. Motifs des trois Alliez.

Ferdinand, ni de Maximilien, de faire la Guerre à la France. Ferdinand étoit alors entierement occupé à la Guerre de Grenade, & s'il ſe liguoit avec Henri, ce n'étoit que pour obliger le Roi Charles, par la terreur de cette Ligue, à lui reſtituer le Rouſſillon, étant tout prêt à s'en déſiſter, dès qu'il ſeroit en poſſeſſion de cette Province. Le but du Roi des Romains, qui n'avoit ni Troupes, ni argent, étoit d'engager les Rois d'Angleterre & d'Eſpagne dans une Guerre contre la France, & d'en recueillir tout le fruit, par la poſſeſſion de la Ducheſſe & du Duché de Bretagne. Ainſi, Henri ne pouvant en aucune maniere s'aſſurer ſur de tels Alliez, & voyant la Bretagne comme perdue, ne vouloit point s'engager ſeul à la ſauver. Son unique but étoit d'aſſurer, par la crainte de cette Ligue, le payement de ce que la France & la Bretagne lui devoient. Cependant, il falloit que, pour parvenir à leur but, Henri & Ferdinand feigniſſent de vouloir tout de bon faire la Guerre à la France.

Charles VIII. fait demander Anne en Mariage.

Il gagne ſon conſeil.

Pendant que ces deux Monarques prenoient des meſures pour l'exécution de leurs deſſeins, & que les Ambaſſadeurs de Bretagne ſe morfondoient à Londres, Charles faiſoit continuer le Siege de Rennes. Mais, voyant que ce Siege ne prenoit pas un bon train, & que la ſaiſon étoit déja fort avancée, il chercha & trouva un moyen plus prompt & plus efficace que la Guerre, pour s'aſſurer la poſſeſſion de la Bretagne. Il gagna, par ſes liberalitez, tous les Conſeillers de la jeune Ducheſſe, afin qu'ils lui perſuadaſſent de rompre ſon Mariage avec Maximilien, & de le prendre lui-même pour Epoux. Peut-être avoit-il formé ce projet auparavant : mais, quoiqu'il en ſoit, il ne le découvrit que pendant le Siege de Rennes. Dès qu'il fut aſſuré de la concurrence des Seigneurs Bretons, il fit tellement preſſer cette Princeſſe qui n'étoit âgée que d'environ quinze ans, qu'on ne lui laiſſoit point de repos. Elle réſiſta d'abord courageuſement à leurs ſollicitations, diſant, qu'elle ne pouvoit ſe réſoudre à manquer de foi à un Prince qu'elle avoit épouſé volontairement. Mais on lui repréſenta, que Maximilien l'avoit abandonnée le premier. Qu'au-lieu de venir lui-même la défendre, ou du moins, de lui envoyer des ſecours proportionnez à ſes beſoins, il s'étoit tenu tranquille en Allemagne, comme s'il n'eût eu aucun interêt à ce qui ſe paſſoit en Bretagne. Que dans la ſituation où les affaires ſe trouvoient, il étoit impoſſible d'empêcher que la Bretagne ne devînt une Province de France ; & qu'alors Maximilien auroit encore moins d'égards pour elle, quand il la verroit dépouillée de ſes Etats. Que peut-être même, elle auroit la confuſion de voir, qu'il romproit lui-même ſon Mariage. Qu'ainſi, elle perdroit à la fois, & ſon Etat & ſon Epoux, & qu'elle réduiroit ſes Sujets dans un triſte eſclavage. Qu'en épouſant le Roi de France, elle s'aſſuroit,

Elle réſiſte.

par un Traité, la Souveraineté de la Bretagne, & conserveroit la liberté des Bretons : au-lieu qu'en s'obstinant à une défense inutile, elle ruïneroit ses Sujets, sans en tirer aucun avantage pour elle-même. Enfin, que l'âge du Roi des Romains étoit peu convenable au sien, au-lieu que le Roi de France étoit un Prince plus propre pour une personne de son âge. Que le glorieux Titre de Reine des Romains, & d'Imperatrice, ne devoit point l'éblouïr, puisque celui de Reine de France, joint à un Royaume effectif, n'étoit pas d'une moindre consideration. Cependant, comme la Duchesse résistoit, Charles s'avisa d'un autre moyen pour vaincre sa fermeté. Il alla lui-même tirer le Duc d'Orleans de la Tour de Bourges, où il étoit prisonnier, depuis la Bataille de S. Aubin, & lui dit, que sachant combien la jeune Duchesse de Bretagne avoit de confiance en lui, il lui demandoit pour recompense de la liberté qu'il lui donnoit, qu'il allât tâcher de lui persuader de se rendre à ses desirs. Le Duc d'Orleans, qui s'ennuyoit beaucoup dans sa prison, accepta volontiers cet emploi, & s'étant rendu à Rennes, il réussit enfin à déterminer la Duchesse au Mariage qu'on lui proposoit, & qui fut effectivement conclu le 16. de Décembre 1491.

Charles employe le Duc d'Orleans,

qui gagne la Duchesse, & le Mariage se conclut. *Argentré*, *Mezerai.*

Pendant que cette affaire se traitoit, Charles amusoit les Ambassadeurs d'Angleterre, ne voulant rien conclure, ni même traiter avec eux, jusqu'à ce qu'il eût vu la fin de sa Négociation avec Anne. Enfin, les Ambassadeurs, ayant été informez que le Mariage alloit se conclure, se retirerent vers la fin du mois de Novembre, sans prendre congé. Ainsi Henri vit, non sans confusion, qu'il avoit perdu le fruit de son avare Politique, non seulement en ce qu'il n'avoit pas sauvé la Bretagne, mais principalement, en ce que le remboursement des sommes qu'il avoit avancées, étoit devenu bien plus incertain qu'il ne l'avoit été auparavant. Néanmoins, il lui restoit encore une ressource dont il sut bien profiter, & qui le fit sortir de cette affaire, sinon avec honneur, du moins avec un avantage pécuniaire, qui étoit ce qu'il avoit toujours recherché. Heureusement pour lui, Charles s'étoit entêté du dessein de conquerir le Royaume de Naples. Comme une rupture avec l'Angleterre auroit mis des obstacles à ce dessein, il crut ne devoir rien oublier pour l'éviter. Henri de son côté, sachant bien que, dans cette conjoncture, Charles ne feroit pas difficulté d'acheter la Paix, feignit de prendre extremement à cœur l'affront qu'il venoit de recevoir, & de vouloir se venger à quelque prix que ce fût. Aussi-tôt que ses Ambassadeurs lui eurent fait leur rapport, il donna des ordres pour lever des Troupes & préparer des Vaisseaux, faisant entendre, qu'il alloit entreprendre la plus terrible Guerre qu'il y eût jamais eu entre l'Angleterre & la France. Il paroissoit se préparer à mar-

Les Ambassadeurs d'Angleterre se retirent.

Henri se prépare à la Guerre.

HENRI VII. 1491.

cher sur les traces d'Edouard III. & de Henri V., & avoir dessein de ne s'arrêter, qu'après avoir arraché la Couronne de France à la Maison de Valois. Nous verrons dans la suite, à quoi cette ardeur aboutit.

Le Roi des Romains fait de grandes menaces.

Maximilien jetta feu & flamme, quand il apprit que Charles lui avoit enlevé sa Femme d'une maniere si outrageante. Il menaça, aussi bien que Henri, de porter le fer & le feu dans le milieu de la France, pour venger un si sanglant affront. D'un autre côté, l'Archiduc Philippe demanda qu'on lui renvoyât Marguerite sa Sœur, qui étoit à Paris, & qui avoit été fiancée au Roi Charles. Mais la Cour de France ne jugea pas encore à propos de relâcher cette Princesse. Elle ne craignoit ni le Pere, ni le Fils. Toute son attention se bornoit à conjurer la tempête dont elle étoit menacée du côté d'Angleterre & de l'Espagne, & qui paroissoit bien plus violente qu'elle ne l'étoit effectivement. Mais, avant que de rapporter les suites de cette querelle, il faut dire un mot des affaires d'Ecosse.

Affaires d'Ecosse. *Buchanan.*

Depuis que Jaques IV. étoit monté sur le Trône d'Ecosse, il avoit eu beaucoup de peine à s'y maintenir. Les Troubles qui avoient commencé lors de son avenement à la Couronne, continuoient encore par la Politique du Roi d'Angleterre, qui prenoit soin de les fomenter. Il donnoit de tems en tems aux Mécontens de ce Royaume de petits secours, qui les mettoient en état de se soutenir, mais non pas de faire de grands progrès contre leur Roi. C'est une Politique assez ordinaire à la plupart des Princes, que de fomenter les Troubles chez leurs voisins, dans la pensée que c'est un moyen des plus efficaces pour conserver leur propre tranquillité, quoiqu'il s'en trouve qui se feroient scrupule de s'en servir. Mais Henri n'étoit pas du nombre de ces scrupuleux. Il paroit même qu'il l'étoit moins que beaucoup d'autres, puisque, dans une Piece du Recueil des Actes Publics, on voit que le Lord *Bothuel*, & le Chevalier *Thomas Todde*, tous deux Ecossois, s'étoient engagez à lui livrer les personnes du Roi d'Ecosse, & du Duc de Ross son Frere, ce qui ne pouvoit se faire que par quelque insigne trahison. Il paroit même par cet Acte, qu'il avoit prêté au Comte de *Boughan* & au Chevalier Todde, 266. L. 13. Sh. 4. f. sterling, pour les mettre en état d'exécuter ce dessein, & que Todde lui avoit laissé son Fils en ôtage, pour sureté de son payement. Cette Piece est du 17. d'Avril 1491.

Deux Ecossois s'engagent à livrer le Roi d'Ecosse à Henri. *Act. Publ. T. XII. p. 440.*

Treve entre l'Angleterre & l'Ecosse, inutile.

Ce projet n'ayant pas réussi, Henri, qui se préparoit à la Guerre contre la France, voulut auparavant se mettre à couvert des diversions que les Ecossois pourroient faire en Angleterre pendant son absence. Jaques, de son côté, ne demandoit pas mieux, que d'ôter

à ceux de ses Sujets qui étoient en armes contre lui, la protection qu'ils trouvoient toujours auprès du Roi d'Angleterre. Ainsi, les deux Rois ayant envoyé leurs Ambassadeurs à *Caldestreme* sur la Tweede, il y fut conclu un Traité de Treve, depuis le 21. de Décembre, jusqu'à pareil jour de l'année 1496. Par ce Traité, la Ville de Barwick & son Territoire devoient demeurer neutres, & la Seigneurie de *Lorne* en Ecosse, avec la petite Isle de Lundey dépendante de l'Angleterre, étoient expressément exceptées de la Treve. Henri ratifia ce Traité le 9. de Janvier 1492. Mais, selon les apparences, le Roi d'Ecosse refusa de le ratifier de son côté, soit qu'il fût gagné par la France, ou par quelque autre motif. Il consentit pourtant à une Treve beaucoup plus courte, depuis le 21. de Fevrier 1492. jusqu'au 10. de Novembre de la même année.

HENRI VII. 1491.

Act. Publ. T. XII. pag. 247.

Autre Treve. *Pag.* 473.

Tout sembloit se préparer à une vigoureuse Guerre contre la France. Maximilien la sollicitoit de tout son pouvoir, comptant que Philippe son Fils, qui étoit âgé de vingt ans, feroit une puissante diversion en Flandre, pendant que les Alliez agiroient en d'autres endroits. Henri se préparoit ouvertement à la Guerre, & faisoit même grand bruit de ses préparatifs. Enfin, Ferdinand & Isabelle, qui venoient de finir glorieusement la Guerre contre les Maures, par la prise de Grenade, menaçoient hautement d'attaquer la France de leur côté. Ainsi Charles n'auroit pas eu peu à craindre de cette puissante Ligue, si elle avoit eu autant de réalité que d'apparence. Après s'être mis en possession du Duché de Bretagne, il pensoit à exécuter le grand dessein qu'il avoit formé touchant la conquête de Naples. Mais il falloit auparavant dissiper l'orage qui se formoit en Espagne, en Angleterre, & dans les Païs-Bas. Pendant qu'il donnoit toute son application à cette affaire, Henri n'étoit pas moins attentif aux siennes propres.

1492. La France est menacée de plusieurs côtez.

Au commencement de l'année 1492., il assembla son Parlement, & lui communiqua le dessein qu'il avoit formé de porter la Guerre en France. Ce ne fut pas pour demander l'avis des deux Chambres, comme il l'avoit fait à l'égard de la Bretagne, mais pour les informer de la résolution qu'il avoit prise de faire les plus grands efforts pour recouvrer le Royaume de France, qu'il appelloit l'héritage de ses Ancêtres. Pour les enflammer davantage, il leur mit devant les yeux, les glorieuses Batailles de *Crecy*, de *Poitiers*, & d'*Azincour*, où les Anglois seuls, avec un petit nombre de Troupes, avoient vaincu les plus puissantes Armées de la France. Il vouloit par là leur insinuer, qu'il n'étoit pas un moindre Guerrier qu'Edouard III., le Prince de Galles son Fils, & Henri V. En demandant un secours d'argent convenable à la grandeur de cette entreprise, il exhorta la Chambre des Communes à épargner la bourse des Pauvres, & à

Henri communique au Parlement son dessein de faire la Guerre à la France.

Henri VII. 1592.

imposer les Taxes sur les plus riches, ne mettant pas en question, si on lui accorderoit ce qu'il demandoit. Certainement, on avoit de fortes objections à lui faire sur la maniere dont il avoit employé le Subside précedent. On le lui avoit accordé pour la conservation de la Bretagne; & néanmoins, on voyoit ce Duché perdu, sans qu'il eût daigné faire le moindre effort pour en empêcher la perte. Mais la conquête du Royaume de France étoit un leurre tout-à-fait propre pour faire tomber le Parlement dans le piege. La vérité est, que le Roi n'avoit aucune envie de se hazarder dans une entreprise de cette nature. Il savoit que la France étant bien unie, comme elle l'étoit alors, c'étoit un ouvrage trop difficile que de la conquerir. De ses deux Alliez, l'un qui vouloit bien la Guerre, étoit dans l'impuissance d'y contribuer de sa part; & l'autre, qui auroit pu faire un assez grand effort, n'avoit pas plus d'envie que lui de s'engager dans cette entreprise: il vouloit seulement se servir de l'apparence d'une Guerre, pour parvenir à une Paix qui lui fît recouvrer le Roussillon. D'ailleurs, en sortant de la Guerre des Maures, il n'étoit pas en état d'en entreprendre une nouvelle contre la France. Cependant, Henri témoignoit à son Parlement, & à son Conseil même, un ardent desir de rendre son nom glorieux par la Conquête de la France, ou du moins de la Normandie & de la Guienne. En cela, il avoit pour but de profiter de deux côtez; savoir, du côté de ses Sujets, par le moyen du Subside qu'on lui accorderoit pour cette Guerre; & du côté de la France, par une Paix qui lui assureroit le payement de ce qui lui étoit dû. Il prévoyoit aisément, que la défection du Roi des Romains & de Ferdinand, lui fourniroit un prétexte plausible de se désister de cette Guerre, qu'il entreprenoit avec tant de bruit. Il n'y avoit que l'Archevêque de Cantorberi & l'Evêque d'Exceter, qui fussent informez de ses véritables intentions. Peu de tems après, le dernier fut transferé à l'Evêché de Bath & Wells.

But secret du Roi.

Le Parlement accorde au Roi une Bénévolence.

Le Parlement prit feu, comme le Roi l'avoit esperé. Il lui accorda une somme très considerable, & pour se conformer à sa volonté, il mit une Taxe sur les Aisez, sous le nom de *Bénévolence* (1). Edouard IV. avoit inventé cette nouvelle sorte d'imposition, &

(1) L'Evêque *Morton* Chancelier se servit, à ce qu'on prétend, de cet argument dans ses Instructions aux Commissaires; les uns nomment ce Dileme sa *Fourche*, d'autres sa *Bequille*: *Si vous découvrez un homme œconome, vous devez lui dire: « Il faut que vous ayez du bien, à cause que vous » en ramassez. Et si vous en découvrez un qui soit dépensier, dites-lui; » Il faut que vous en ayez aussi, comme on le voit par votre maniere de vivre».* Bacon. Tind.

l'avoit levée sans l'approbation du Parlement. Richard III. l'avoit abolie, pour gratifier le Peuple : mais ce Parlement la renouvella, & y apposa le sceau de son autorité. HENRI VII. 1492.

Peu de tems après, Henri reçut des Ambassadeurs du Roi Charles, qui venoient lui faire des propositions dont le Public ne fut pas instruit. On eut lieu de croire qu'il ne s'étoit rien conclu dans les Conferences que l'Archevêque de Cantorberi & l'Evêque Fox eurent avec eux, puisqu'on vit toujours continuer les préparatifs de la Guerre. Cependant, il y a beaucoup d'apparence que ces Ambassadeurs jetterent les premiers fondemens de la Paix, qui se fit avant la fin de cette année.

Ambassade de France. 9. Fevrier. *Act. Publ. T. XII. pag.* 470.

Au mois de Juin, la Reine accoucha d'un Prince qui succeda au Roi son Pere, sous le nom de Henri VIII.

Naissance de Henri second fils du Roi.

Les préparatifs qui se faisoient en Angleterre, vinrent bien à propos à l'Archiduc Philippe. Dès l'année précedente, les Gantois s'étoient encore revoltez contre lui, & avoient mis à leur tête *Philippe de Cleves*, grand partisan de la France. Certains Troubles qui s'étoient élevez en Hollande, ayant empêché l'Archiduc de travailler d'abord à étouffer cette revolte, ce ne fut que vers le milieu de cette année, qu'il marcha contre Philippe de Cleves & l'assiegea dans l'Ecluse. Il auroit eu de la peine à se rendre maitre de cette Place, si Henri ne lui eût envoyé un renfort de vingt-deux Vaisseaux, & de deux-mille-cinq-cens hommes. Avec ce secours il se vit en état de forcer les Revoltez à lui demander la Paix, & à remettre l'Ecluse entre ses mains.

Secours envoyé à l'Archiduc.

Comme le Roi n'avoit pas dessein de pousser vigoureusement la Guerre contre la France, il ne pressoit pas beaucoup ses préparatifs, étant bien aise de commencer tard la Campagne, afin de la finir bientôt. Cependant, il envoya des Ambassadeurs en France, pour faire voir qu'il vouloit tenter les voyes de la douceur, avant que d'en venir aux armes. Mais il est très vrai-semblable, que cette Ambassade n'étoit envoyée que pour achever de règler avec le Roi Charles, les conditions de la Paix. De plus, il s'agissoit de sauver l'honneur du Roi, qui, après avoir fait tant de bruit, ne vouloit point se désister de la Guerre, sans qu'il parût y être forcé. Il falloit pour cet effet, agir de concert avec le Roi de France. Dans le même tems, Henri envoya des Ambassadeurs au Roi des Romains, & à Ferdinand, pour les sommer de se mettre en campagne, & d'entrer en France, selon leur Traité. Mais il savoit bien qu'ils n'étoient pas en état, ou en volonté, d'exécuter ce Traité. Maximilien n'avoit point d'Armée, Ferdinand étoit actuellement en négociation avec Charles pour la restitution du Roussillon. Cependant, Henri, feignant d'ignorer ces choses, sembloit compter beaucoup sur eux.

Les préparatifs de la Guerre vont lentement.

Ambassade en France. 12. Juin. *Pag.* 481.

Henri fait sommer Maximilien & Ferdinand d'entrer en France.

Il fait de nouvelles levées.

Il passe à Calais Pag. 487.

Au commencement du mois d'Août, il donna ses ordres pour lever un plus grand nombre de Troupes, & le 22. du même mois, il nomma des Commissaires pour s'assembler à *Caidestreme* avec ceux du Roi d'Ecosse. Tout cela lui fournissoit des prétextes pour differer son Expédition. Enfin, le 2. d'Octobre seulement (1), il se rendit à Sandwich pour s'y embarquer, après avoir laissé une Patente à *Arthur* Prince de Galles, son Fils ainé, pour être *Gardien* du Royaume. Ceux de sa Cour qui ne connoissoient pas ses desseins, ne pouvoient s'empêcher de lui représenter, qu'il étoit tard pour commencer la Campagne. Mais il leur répondoit, que la Guerre qu'il alloit entreprendre, n'étoit pas une Guerre de quelques jours ou de quelques mois, & qu'ainsi il étoit indifferent qu'elle commençât l'Hiver ou l'Eté. Qu'il avoit Calais au-dela de la Mer, où il pourroit faire hiverner son Armée, afin d'être plus en état de commencer de bonne heure la Campagne suivante. Il arriva le même jour à Calais, où toute l'Armée s'étant rassemblée, se trouva de vingt-cinq-mille hommes de pied, & de seize-cens Chevaux.

Il reçoit des nouvelles qui lui fournissent un prétexte de faire la Paix.

Avant que de s'embarquer, Henri avoit reçu une Lettre du Maréchal *Desquerdes*, qui lui proposoit une négociation de Paix en Angleterre. Mais il trouva plus à propos de négocier en France même, afin de sauver les apparences. Il étoit à peine arrivé à Calais, que les Ambassadeurs qu'il avoit envoyez au Roi des Romains, s'y rendirent, & lui firent entendre que ce Prince n'étoit nullement en état d'entrer en France, comme il s'y étoit engagé. Leur rapport fut incontinent divulgué parmi les Troupes. Quelques jours après, il reçut de ses Ambassadeurs en Espagne, des Lettres qui furent aussi rendues publiques, par lesquelles ils lui faisoient savoir, que Ferdinand avoit fait la Paix avec le Roi de France, qui s'étoit engagé à lui rendre le Roussillon, sans avoir exigé de lui les trois-cens-mille écus que Louis XI. avoit prêtez sur ce Païs-là. Henri étoit instruit de toutes ces choses; mais il avoit fait ensorte que ces nouvelles lui étoient venues en un même tems, après son arrivée en France, afin qu'il parût qu'il étoit forcé à la Paix qu'il avoit dessein de faire. Sur ces nouvelles, dont il feignoit d'être fort consterné, il consentit que *Richard Fox* Evêque de Bath & Wells, & le Lord d'Aubney Gouverneur de Calais, entrassent en conference à Estaples, avec le Maréchal Desquerdes. Il ne laissa pourtant pas de se mettre en marche, le 15. d'Octobre, pour aller faire le Siege de Boulogne, & en quatre jours, il se rendit devant cette Place.

Il nomme des Commissaires pour traiter.

(1) *Henri VII.* passa en France le 6. d'Octobre, selon *Bacon*, T IND.

Il faut remarquer, que le Roi Charles étoit alors, à Tours, & qu'encore que les préparatifs qui se faisoient en Angleterre eussent fait beaucoup de bruit, il n'y avoit point d'Armée Françoise en Picardie, pour s'opposer à l'invasion des Anglois. Du moins, on ne trouve aucune Histoire qui en parle. C'est une marque évidente, que toutes les démarches de Henri étoient concertées avec la Cour de France, qui n'étoit pas si dépourvue de Troupes, qu'elle n'eût pu envoyer en ce Païs-là une Armée suffisante pour arrêter ses progrès. Ainsi, ce prétendu Siege de Boulogne n'étoit qu'un artifice pour décourager l'Armée Angloise, afin qu'en considerant les difficultez d'un Siege dans une telle saison, elle fût moins surprise de voir conclure la Paix. Au bout de huit jours, Henri reçut au Camp devant Boulogne, les Articles de Paix dont ses Commissaires étoient convenus avec ceux de France, sous l'approbation des deux Rois, portant en substance :

HENRI VII. 1492. Remarque sur la conduite du Roi.

Conventions entre les Commissaires des deux Rois. *Act. Publ. T. XII. p. 489.*

I. Que le Roi de France acquitteroit la dette contractée par la Reine sa Femme, pour la défense de la Bretagne, laquelle dette, selon que les Ambassadeurs d'Angleterre l'assuroient, montoit à six-cens-vingt-mille écus d'or, en monnoye de France.

II. Que le Roi de France payeroit au Roi d'Angleterre cinq termes dûs de la pension annuelle de 50000. écus ; que le Roi Louis XI. payoit à Edouard IV., les cinq termes montant en tout à cent-vingt-cinq-mille écus.

III. Que le Roi de France payeroit ces deux dettes en plusieurs termes, sçavoir, cinquante-mille livres tous les ans, ou vingt-mille écus en Monnoye de France, jusqu'à l'entier payement.

IV. D'autant que, dans l'Obligation donnée par la Reine Duchesse de Bretagne, au Roi d'Angleterre, il n'y avoit point de certaine somme spécifiée, le Roi d'Angleterre seroit tenu de faire la vérification de ses Comptes, devant des Commissaires Bretons ou François, qui seroient envoyez en Angleterre pour cet effet.

V. Que les deux Rois nommeroient ceux de leurs Alliez qu'ils voudroient comprendre dans la Paix, lesquels seroient tenus de déclarer dans quatre mois, s'ils vouloient y être compris.

VI. Que si le Roi des Romains, & l'Archiduc Philippe son Fils, desiroient d'être compris dans le Traité, & qu'ensuite le Roi de France vînt, en quelque maniere que ce fût, à envahir leur Païs, il seroit permis au Roi d'Angleterre de les assister. Que si au contraire ils attaquoient le Roi de France, le Roi d'Angleterre ne leur donneroit aucun secours.

VII. Que si les deux Rois approuvoient ces Articles, ils se donneroient réciproquement des ôtages, jusqu'à ce que le Traité fût mis en forme & signé.

HENRI VII. 1492.

Il fait de nouvelles levées.

Au commencement du mois d'Août, il donna ses ordres pour lever un plus grand nombre de Troupes, & le 22. du même mois, il nomma des Commissaires pour s'assembler à *Caldestreme* avec ceux du Roi d'Ecosse. Tout cela lui fournissoit des prétextes pour differer son Expédition. Enfin, le 2. d'Octobre seulement (1), il se rendit à Sandwich pour s'y embarquer, après avoir laissé une Patente à *Arthur* Prince de Galles, son Fils aîné, pour être *Gardien* du Royaume. Ceux de sa Cour qui ne connoissoient pas ses desseins, ne pouvoient s'empêcher de lui représenter, qu'il étoit tard pour commencer la Campagne. Mais il leur répondoit, que la Guerre qu'il alloit entreprendre, n'étoit pas une Guerre de quelques jours ou de quelques mois, & qu'ainsi il étoit indifferent qu'elle commençât l'Hiver ou l'Eté. Qu'il avoit Calais au-delà de la Mer, où il pourroit faire hiverner son Armée, afin d'être plus en état de commencer de bonne heure la Campagne suivante. Il arriva le même jour à Calais, où toute l'Armée s'étant rassemblée, se trouva de vingt-cinq-mille hommes de pied, & de seize-cens Chevaux.

Il passe à Calais Pag. 487.

Il reçoit des nouvelles qui lui fournissent un prétexte de faire la Paix.

Avant que de s'embarquer, Henri avoit reçu une Lettre du Marêchal *Desquerdes*, qui lui proposoit une négociation de Paix en Angleterre. Mais il trouva plus à propos de négocier en France même, afin de sauver les apparences. Il étoit à peine arrivé à Calais, que les Ambassadeurs qu'il avoit envoyez au Roi des Romains, s'y rendirent, & lui firent entendre que ce Prince n'étoit nullement en état d'entrer en France, comme il s'y étoit engagé. Leur rapport fut incontinent divulgué parmi les Troupes. Quelques jours après, il reçut de ses Ambassadeurs en Espagne, des Lettres qui furent aussi rendues publiques, par lesquelles ils lui faisoient savoir, que Ferdinand avoit fait la Paix avec le Roi de France, qui s'étoit engagé à lui rendre le Roussillon, sans avoir exigé de lui les trois-cens-mille écus que Louis XI. avoit prêtez sur ce Païs-là. Henri étoit instruit de toutes ces choses; mais il avoit fait ensorte que ces nouvelles lui étoient venues en un même tems, après son arrivée en France, afin qu'il parût qu'il étoit forcé à la Paix qu'il avoit dessein de faire. Sur ces nouvelles, dont il feignoit d'être fort consterné, il consentit que *Richard Fox* Evêque de Bath & Wells, & le Lord d'Aubney Gouverneur de Calais, entrassent en conference à Estaples, avec le Marêchal Desquerdes. Il ne laissa pourtant pas de se mettre en marche, le 15. d'Octobre, pour aller faire le Siege de Boulogne, & en quatre jours, il se rendit devant cette Place.

Il nomme des Commissaires pour traiter.

(1) *Henri VII.* passa en France le 6. d'Octobre, selon *Bacon*, TIND.

Il faut

Remarque sur la conduite du Roi.

Il faut remarquer, que le Roi Charles étoit alors, à Tours, & qu'encore que les préparatifs qui se faisoient en Angleterre eussent fait beaucoup de bruit, il n'y avoit point d'Armée Françoise en Picardie, pour s'opposer à l'invasion des Anglois. Du moins, on ne trouve aucune Histoire qui en parle. C'est une marque évidente, que toutes les démarches de Henri étoient concertées avec la Cour de France, qui n'étoit pas si dépourvue de Troupes, qu'elle n'eût pu envoyer en ce Païs-là une Armée suffisante pour arrêter ses progrès. Ainsi, ce prétendu Siege de Boulogne n'étoit qu'un artifice pour décourager l'Armée Angloise, afin qu'en considerant les difficultez d'un Siege dans une telle saison, elle fût moins surprise de voir conclure la Paix. Au bout de huit jours, Henri reçut au Camp devant Boulogne, les Articles de Paix dont ses Commissaires étoient convenus avec ceux de France, sous l'approbation des deux Rois, portant en substance :

Conventions entre les Commissaires des deux Rois.
Act. Publ. T. XII. p. 489.

I. Que le Roi de France acquitteroit la dette contractée par la Reine sa Femme, pour la défense de la Bretagne, laquelle dette, selon que les Ambassadeurs d'Angleterre l'assuroient, montoit à six-cens-vingt-mille écus d'or, en monnoye de France.

II. Que le Roi de France payeroit au Roi d'Angleterre cinq termes dûs de la pension annuelle de 50000. écus, que le Roi Louis XI. payoit à Edouard IV., les cinq termes montant en tout à cent-vingt-cinq-mille écus.

III. Que le Roi de France payeroit ces deux dettes en plusieurs termes, sçavoir, cinquante-mille livres tous les ans, ou vingt-mille écus en Monnoye de France, jusqu'à l'entier payement.

IV. D'autant que, dans l'Obligation donnée par la Reine Duchesse de Bretagne, au Roi d'Angleterre, il n'y avoit point de certaine somme spécifiée, le Roi d'Angleterre seroit tenu de faire la vérification de ses Comptes, devant des Commissaires Bretons ou François, qui seroient envoyez en Angleterre pour cet effet.

V. Que les deux Rois nommeroient ceux de leurs Alliez qu'ils voudroient comprendre dans la Paix, lesquels seroient tenus de déclarer dans quatre mois, s'ils vouloient y être compris.

VI. Que si le Roi des Romains, & l'Archiduc Philippe son Fils, desiroient d'être compris dans le Traité, & qu'ensuite le Roi de France vînt, en quelque maniere que ce fût, à envahir leur Païs, il seroit permis au Roi d'Angleterre de les assister. Que si au contraire ils attaquoient le Roi de France, le Roi d'Angleterre ne leur donneroit aucun secours.

VII. Que si les deux Rois approuvoient ces Articles, ils se donneroient réciproquement des ôtages, jusqu'à ce que le Traité fût mis en forme & signé.

HENRI VII. 1492.

Traité conclu à Estaples.

Ibid. pag. 497.

Henri ayant feint de se déterminer par ces raisons à l'acceptation de la Paix, le Traité fut mis en forme & signé à *Estaples*, le 3. de Novembre. Charles le ratifia le 6. du même mois. Il étoit alors à Tours, où il se mettoit peu en peine de l'invasion dont il sembloit être menacé, quoique, de tout tems, une Armée Angloise en France eût causé une extrême inquietude à ses Prédécesseurs. Ce qu'il y avoit de particulier dans ce Traité, c'est qu'encore qu'il fût appellé un Traité de Paix, il ne devoit pourtant durer que jusqu'à la mort des deux Rois. Mais le Successeur du premier mourant devoit le ratifier dans l'année de son avenement à la Couronne. Je m'imagine que ce fut un expédient qu'on trouva, pour sauver le silence touchant le Royaume de France, ou du moins la Guienne & la Normandie, dont il n'étoit fait aucune mention, quoique la Guerre n'eût été déclarée que pour ce sujet. Cependant, ce Traité, où il ne s'agissoit proprement que du payement de deux dettes, devoit être approuvé & confirmé par les Etats Généraux de France, & par le Parlement d'Angleterre. Cela fait voir qu'on ne le regardoit pas comme une simple Treve, & en effet, il étoit appellé un Traité de Paix. Mais d'un autre côté, il est difficile de comprendre, qu'on pût regarder comme un Traité de Paix, un traité où le principal differend n'étoit pas règlé, & qui ne devoit avoir son effet que jusqu'à la mort des deux Rois. Y a-t'il rien qui ressemble mieux à une Treve? Quoi qu'il en soit, Henri prit un extrême soin de faire ensorte que le Roi de France ratifiât chaque Article particulier du Traité, & principalement ceux qui regardoient le payement des finances. Charles fut aussi de son côté, très régulier à payer cinquante-mille livres tous les ans, & Louis XII. son Successeur n'eut pas moins d'exactitude.

Réflexion sur l'affaire de Bretagne.

Telle fut la fin de la Guerre de Bretagne, qui avoit duré depuis l'an 1487. Je dis de la Guerre de Bretagne, parce que celle dont je viens de parler n'en fut qu'une suite & une dépendance. Henri en retira l'avantage qu'il s'en étoit proposé: c'est-à-dire, de grosses sommes d'argent, qui ne furent point employées au service public. Premierement il obtint du Parlement un Subside qui montoit à la dixieme partie des biens mobiliaires de ses Sujets, dont il n'employa que ce qui étoit nécessaire pour la levée de six-mille hommes, & pour leur entretien pendant huit mois. Mais cet emploi ne fut qu'une avance, dont il se fit rembourser avec usure. On a vu qu'il fit monter les sommes avancées à six-cens-vingt-mille écus d'or, somme prodigieuse (1) dans un tems où l'Argent étoit bien plus

(1) On peut conjecturer ce que c'étoit qu'un *Shilling* en ce tems-là, puisqu'assez longtems après, sous le Regne d'*Edouard VI.* une grande maison

rare qu'il ne l'eſt aujourd'hui. En ſecond lieu, il fit dans tout le Royaume des emprunts, qui vrai-ſemblablement ne furent jamais rembourſez. On lui accorda encore pour cette derniere Guerre, ſous le nom de *Bénévolence*, un Subſide qui montoit à une fort groſſe ſomme, beaucoup au deſſus de ce qui étoit néceſſaire pour l'entretien de ſon Armée, pendant deux ou trois mois qu'elle fut ſur pied. Enfin, il retira cent-vingt & cinq-mille écus pour les arrerages de la penſion d'Edouard IV. Mais d'un autre côté, il laiſſa perdre la Bretagne, perte irréparable pour l'Agleterre, puiſque ſon Alliance avec le Duc de Bretagne lui donnoit un avantage qu'elle n'a pu recouvrer depuis. Encore doit-on attribuer à ſa bonne fortune, plutôt qu'à ſa Politique, le recouvrement de l'argent qu'il avoit avancé pour la Bretagne. Il en fut uniquement redevable au deſſein que le Roi de France avoit formé touchant le Royaume de Naples, qui lui fit acheter la Paix avec l'Angleterre. Sans cela, Henri auroit eu bien de la peine à ſe faire rembourſer; & qui ſait ce qui en ſeroit arrivé, s'il lui avoit fallu obtenir ce rembourſement à la pointe de l'épée? Mais les avantages que Charles tira de cette Paix, furent bien plus conſiderables. Pour cinquante-mille livres qu'il paya pendant quelques années, & qu'il retiroit avec uſure de la Bretagne, il ajouta ce Duché à la Monarchie de France, & priva les Anglois du plus conſiderable de leurs Alliez.

Je me ſuis un peu étendu ſur les circonſtances de cette affaire, parce qu'elles découvrent parfaitement le génie & le caractere de Henri VII. Ce Monarque toujours avide d'argent, ne regardant jamais aucune affaire que par rapport à ſon interêt, trouvoit le moyen de tirer avantage ſoit de la Guerre, ſoit de la Paix, & de tourner tout à ſon profit. Ce fut lui qui, par ſa Politique toute tournée du côté de ſon interêt particulier, donna le tour qu'on a vu aux affaires de Bretagne.

Le même jour que la Paix d'Eſtaples fut ſignée, les Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Ecoſſe, aſſemblez à *Caldeſtreme*, y conclurent une Treve, depuis le 3. de Novembre de la même année, jusqu'au 30. d'Avril 1494. *Treve avec l'Ecoſſe. 3. Novembre. Ibid. pag. 465.*

Henri ayant fait la Paix avec la France de la maniere qu'il l'avoit projetté, reprit la route de Londres, où il arriva le 17. de Décembre. *Le Roi s'en retourne en Angleterre.*

Le 5. de Novembre, les Troupes de l'Archiduc avoient ſurpris *Affaires des Pais-Bas.*

dans le reſſort de la Cour dans *Channon-Row* à *Weſtminſter*, ne pouvoit être louée à une moindre perſonne que le Controlleur de la Maiſon du Roi, qui en payoit trente *Shillings* de loyer par an. Voyez J. S. Vie de *Thomas Smith*, p. 226. TIN.

HENRI VII. 1492. Arras, qui étoit depuis quinze ans entre les mains des François. Philippe n'ayant pas voulu être compris dans la Paix d'Estaples, la Guerre se continua en Flandre jusqu'à l'année suivante.

Premier voyage de Christophle Colomb. Ce fut au mois d'Août de cette année 1492., que Christophle Colomb partit pour la premiere fois de Cadix, avec la permission du Roi Ferdinand, pour aller à la découverte du Nouveau monde.

1493. Henri croyoit se pouvoir promettre desormais un Regne tranquille. Il ne voyoit parmi ses Sujets aucune apparence de revolte. Aucun Prince ou Princesse de la Maison d'YORCK ne se trouvoit en état de lui causer de l'inquietude. Il tenoit le Comte de WARWICK prisonnier à la Tour. Les Filles d'Edouard IV. étoient en son pouvoir; & il n'y avoit aucun Seigneur du Parti d'YORCK, qui fût assez puissant pour exciter des Troubles dans le Royaume. D'un autre côté, il étoit en Paix ou en Treve avec ses voisins, & depuis sept ans & demi qu'il étoit sur le Trône, il avoit par son œconomie, amassé de si grosses sommes d'argent, qu'aucun de ses Prédécesseurs n'en avoit jamais tant eu à la fois en son pouvoir. Cependant, cet état de prosperité ne fut pas capable d'étonner ses ennemis. Lorsqu'il s'occupoit tout entier aux affaires qui ont été ci-devant rapportées, la Duchesse Douairiere de Bourgogne travailloit à lui susciter des Troubles domestiques, d'autant plus dangereux qu'il n'en avoit pas le moindre soupçon. Cette Princesse n'ignoroit pas quelle étoit la disposition des Anglois & des Irlandois envers la Maison d'YORCK, & c'étoit principalement sur leur affection qu'elle fondoit l'esperance qu'elle avoit conçue de renverser Henri de dessus le Trône. Quoique l'affaire de Lambert Simnel n'eût pas réussi, elle n'en attribuoit pas tant le mauvais succès au projet même, qu'à ceux qui l'avoient ménagé. D'ailleurs Henri s'étoit vu exposé au risque d'une Bataille dans laquelle il auroit pu être vaincu, & il n'étoit pas impossible qu'il le fût à l'avenir, s'il se trouvoit dans le même cas. Ainsi elle ne perdoit pas l'esperance d'arracher du Trône la Maison de Lencastre, ou plutôt celle de *Tudor*, après quoi elle comptoit qu'il ne lui seroit pas difficile d'y replacer celle d'Yorck.

La Duchesse de Bourgogne travaille à susciter des affaires à Henri.

Depuis la disgrace de Simnel, elle n'avoit point cessé de répandre le bruit, soit par elle-même, soit par des Emissaires, que Richard Duc d'Yorck, second Fils d'Edouard IV., avoit échapé à la barbarie de Richard III. son Oncle, & qu'il étoit encore en vie. C'étoit pour préparer les esprits à recevoir un second Fantôme, auquel elle vouloit faire jouer le personnage de ce jeune Prince son Neveu, comme Lambert Simnel avoit joué celui du Comte de WARWICK. Dans cette vue, elle faisoit chercher avec soin de jeunes

Elle cherche un

garçons de l'âge du Duc d'Yorck, qui fussent propres pour son dessein. Enfin, il s'en trouva un en qui elle crut voir toutes les qualitez nécessaires pour bien représenter ce Prince. C'étoit un jeune homme nommé *Perkin Waerbeck*, fils d'un Juif converti de Tournay, qui avoit demeuré longtems à Londres. Edouard IV. ayant eu occasion de connoitre ce Juif, & d'en recevoir quelque service, avoit bien voulu lui faire l'honneur d'être Parain d'un de ses Fils, auquel il avoit fait donner le nom de *Peter* ou *Pierre*, d'où se forma le diminutif de *Peterkin* ou *Perkin*. Quelques années après, le Pere étant retourné en Flandre, mit le jeune *Perkin* chez un de ses Parens d'Anvers, qui le garda pendant quelque tems. Cet Enfant étoit si beau, & avoit des qualitez si fort au-dessus de sa naissance, que plusieurs soupçonnoient qu'Edouard IV. pouvoit bien être son Pere. En effet, il étoit assez extraordinaire, qu'Edouard eût voulu faire tenir sur les fonts, en son nom, un Enfant d'une naissance si peu distinguée. Quoi qu'il en soit, Perkin étant sorti d'Anvers, séjourna dans plusieurs Villes des Païs-Bas, & changea si souvent d'habitation, que quand, dans la suite, Henri voulut faire suivre ses traces, pour être informé de toute l'Histoire de sa vie, il n'y trouva pas peu de difficulté. Comme Perkin conversoit souvent avec les Anglois établis dans les Païs-Bas, il possedoit si parfaitement la langue Angloise, qu'on pouvoit aisément le prendre pour un Anglois, d'autant plus qu'il avoit passé ses premieres années à Londres.

Jeune homme pour faire le personnage du Duc d'Yorck.

Elle trouve Perkin Waerbeck fils d'un Juif.

Histoire de Perkin.

Ce jeune homme ayant été indiqué à la Duchesse de Bourgogne, elle le fit venir secretement dans son Palais, & l'ayant trouvé propre pour son dessein, elle prit soin de l'instruire par rapport au personnage qu'il devoit représenter. On peut juger de là, qu'il falloit que Perkin eût beaucoup d'esprit & de jugement, pour pouvoir entrer dans les vues de cette Princesse, sans quoi il auroit été inutile de lui donner des instructions. Quoiqu'il en soit, elle lui fit si souvent le Portrait d'Edouard IV., de la Reine son Epouse, du Prince Edouard leur Fils ainé, & des Princesses leurs Filles, qu'après lui avoir plusieurs fois fait repéter sa leçon, il pouvoit parler très pertinemment de la Cour du Roi son prétendu Pere, du moins, autant qu'on pouvoit supposer que le Duc d'Yorck en étoit instruit. La maniere naïve dont il avoit appris à raconter quelques circonstances conformes au génie des Enfans, & certaines particularitez de la Cour d'Edouard, fit juger à la Duchesse, qu'il ne manqueroit pas de s'attirer la croyance des gens, lorsqu'il paroitroit dans le monde. Sur-tout, elle prit soin de le rendre ferme sur l'Histoire de ce qu'il devoit supposer s'être passé pendant qu'il étoit de l'azyle de Westminster avec la Reine, & lorsqu'il en fut arraché par les intrigues

La Duchesse l'instruit.

HENRI VII. 1493.

de Richard III., & particulierement, sur la maniere dont il étoit échapé des mains des Bourreaux qui avoient ordre de le massacrer. C'étoient des particularitez d'autant plus aisées à supposer, qu'il y avoit très peu de gens qui fussent en état de les contredire. De plus, elle lui apprit à prendre des manieres aisées & dignes d'un Prince bien élevé. Elle trouva dans ce jeune homme de si heureuses dispositions, qu'elle en fut elle-même surprise. En peu de tems, Perkin s'accoutuma tellement à parler & à agir en Prince, qu'on eût dit qu'il étoit né & qu'il avoit été élevé dans une Maison Royale.

On ne sait pas bien, en quel tems la Duchesse de Bourgogne prit Perkin Waerbeck chez elle pour l'instruire : mais il est vrai-semblable que ce ne fut pas longtems après la Bataille de *Stoke*, où le Comte de Lincoln & Lambert Simnel furent vaincus. Quoiqu'il en soit, l'affaire de Bretagne faisant juger à cette Princesse que Henri ne seroit pas longtems sans rompre avec la France, comme il vouloit lui-même qu'on le crût, elle prit la résolution de faire paroitre Perkin sous le nom de Duc d'Yorck, aussi-tôt que la Guerre seroit commencée. Cependant, comprenant bien que, s'il se montroit en Flandre, ou dans quelque Ville des Païs-Bas, on ne manqueroit pas de la soupçonner, elle l'envoya en Portugal (1), où il demeura environ un an sans se faire connoitre. Enfin, en 1492., la Guerre entre l'Angleterre & la France paroissant infaillible, elle envoya ordre à Perkin de se rendre en Irlande, où, selon les apparences, elle avoit déja pratiqué plusieurs personnes de distinction. Perkin obeït sur le champ, & ayant débarqué à Corck, il se donna pour le Duc d'Yorck Fils d'Edouard IV., en quoi il fut appuyé par le Maire de la Ville, qui vrai-semblablement étoit de l'intrigue. Peu de jours après, il écrivit aux Comtes de *Desmond* & de *Kildare*, grands partisans de la Maison d'Yorck, pour leur notifier son arrivée, & pour les prier de le venir joindre.

Elle l'envoye en Portugal.

& ensuite en Irlande.

Henri étoit alors occupé à faire ses préparatifs pour son Expédition de France. Comme la Duchesse de Bourgogne avoit jugé qu'il partiroit au commencement de l'Eté, elle avoit espéré qu'il seroit déja embarqué dans la Guerre de France, quand Perkin paroitroit en Irlande : en quoi elle se trompa. Le bruit qui se répandit, que le Duc d'Yorck étoit arrivé de Portugal en Irlande, ne fit rien changer aux mesures du Roi. Il crut que ce n'étoit qu'un artifice pour le détourner de son entreprise. Cependant, bien-tôt après, on lui rapporta que le Duc d'Yorck qui avoit paru en Irlande, en étoit parti

(1) *Perkin* fut envoyé en Portugal avec une Dame Angloise nommée *Brampton*, & une autre personne pour avoir l'œil sur lui. TIND.

pour

pour se rendre en France, ce qui lui donna beaucoup à penser. Effectivement, la nouvelle n'étoit que trop vraye. Il étoit arrivé quelque tems auparavant, qu'un nommé *Fryon*, Secretaire du Roi pour la Langue Françoise, s'étoit évadé de la Cour, & s'en étoit allé à Paris, où il avoit été fort bien reçu. Ce *Fryon*, qui suivoit la Cour du Roi Charles, ayant appris que le Duc d'Yorck étoit en Irlande, en avoit informé ce Monarque, & lui avoit fait entendre, qu'il pourroit tirer quelque avantage de cet évenement. Quelle que fût la pensée de Charles touchant ce prétendu Prince, il jugea effectivement, que quand même ce seroit un Imposteur, il pourroit lui servir à faire la Paix avec Henri. Dans cette pensée, il envoya *Fryon* en Irlande, pour inviter de sa part le prétendu Prince à se rendre auprès de lui, avec assurance qu'il le prendroit en sa protection, & qu'il lui aideroit à recouvrer la Couronne de ses Ancêtres. Perkin se voyant invité par un Prince si puissant, & si capable de l'assister, ne balança pas un moment à partir. Dès qu'il fut arrivé en France, il alla saluer le Roi, qui lui fit un très favorable accueil, le traita de Duc d'Yorc, le logea dans son Palais, & lui donna une Garde sous prétexte de lui faire honneur, mais en effet, pour empêcher que le Roi d'Angleterre ne le fît enlever. Les Courtisans s'efforçoient à l'envi de se conformer à leur Maitre, en rendant à Perkin les mêmes honneurs qu'ils auroient rendus au Duc d'Yorck. Peu de tems après, plus de cent Anglois malcontens du Roi se rendirent à Paris, pour offrir leurs services au prétendu Prince. Mais les honneurs que Perkin reçut à la Cour de France, ne furent pas de longue durée. Dès que Charles fut comme assuré de la Paix, il le congédia, de peur que Henri, qui l'avoit déja demandé, ne voulût faire de cet Article une des conditions du Traité. Il ne vouloit pas qu'il fût dit qu'il avoit surpris ce jeune homme pour le livrer à son ennemi; comme d'un autre côté, il ne vouloit pas manquer à faire la Paix pour l'amour de lui.

Charles VIII. fait venir Perkin à Paris.

Charles VIII. reconnoit Perkin pour Duc d'Yorck.

Mais il le renvoye dès qu'il est assuré de la Paix avec Henri.

Perkin se trouva fort heureux d'en être quitte à si bon marché. Il avoit craint toute autre chose, quand il avoit appris que la Paix se négoçioit entre les deux Rois. Ayant quitté volontiers la Cour de France, il se retira en Flandre chez la Duchesse de Bourgogne, se donnant bien garde de faire connoitre qu'il l'eût vue auparavant. A la premiere entrevue, Marguerite joua fort bien son personnage. Elle le traita d'abord assez rudement, & parut fort surprise qu'en sa présence, il eût l'audace de se dire Duc d'Yorck. Elle dit publiquement, qu'ayant déja été abusée par un Imposteur qui se disoit le Comte de Warwick, elle étoit mieux sur ses gardes, & qu'il ne seroit pas facile de la tromper une seconde fois.

Perkin va trouver la Duchesse de Bourgogne,

qui feint de le prendre pour un Imposteur,

HENRI VII. 1493.

Qu'ainsi, elle lui conseilloit de se retirer, de peur de s'attirer le châtiment que sa hardiesse méritoit. Perkin ne parut nullement déconcerté par ces menaces, & reconnoissant qu'elle avoit raison de douter, il persista pourtant à soutenir qu'il étoit le Duc d'Yorck son Neveu. Enfin, la Duchesse feignant de vouloir le convaincre d'imposture devant toute sa Cour, lui fit certaines questions auxquelles elle savoit bien qu'il pouvoit répondre pertinemment. Il répondit en effet, d'une maniere si aisée & si naturelle, que la Duchesse en parut surprise. Enfin, ils jouerent si bien leur rôle, que cette Princesse, feignant de ne pouvoir résister à l'évidence de ses preuves, le reconnut pour son Neveu, lui assigna une Garde de trente Hallebardiers, & lui donna le Titre de *La Rose Blanche*, qui étoit la Devise de la Maison d'Yorck. Perkin travailloit de son côté à convaincre le monde qu'il étoit le véritable Duc d'Yorck, par la maniere naturelle dont il racontoit les principales circonstances de sa vie. Si quelquefois on lui objectoit qu'il avoit été chassé de la Cour de France, il répondoit en soupirant, qu'il n'étoit pas fort étrange, qu'un jeune Prince persécuté de la fortune eût été sacrifié à la Politique de deux puissans Monarques. Que cela même étoit une forte preuve en sa faveur, puisque la Paix entre Charles & Henri n'avoit pu s'établir que sur le fondement de sa ruïne. Ce que Perkin disoit, joint à l'aveu public de la Duchesse de Bourgogne, persuada premierement à toute cette Cour, qu'il étoit le véritable Duc d'Yorck: & de là, le bruit s'en répandit dans toutes les Provinces des Païs-Bas, & ensuite dans tout le reste de l'Europe.

& enfin elle le reconnoit pour son Neveu.

Il se conduit fort sagement.

La nouvelle étant arrivée en Angleterre, vers le commencement de l'année 1493., que le Duc d'Yorck étoit en Flandre, & que la Duchesse de Bourgogne l'avoit reconnu, causa de grands mouvemens dans le Royaume. Elle fut d'abord crue par une infinité de gens, dont les uns n'étoient pas contens du Roi, & d'autres étoient amoureux de nouveautez. Quelques-uns recevoient aveuglément les impressions qu'il plaisoit à des gens plus considerables qu'eux de leur donner; & d'autres, dont la fortune étoit désesperée, souhaitoient que le Gouvernement fût changé. En général, le Roi n'étoit pas aimé. La perte de la Bretagne, la Paix qu'il venoit de faire avec la France, les mauvais traitemens que la Reine & toute la Maison d'Yorck avoient reçus & recevoient journellement de lui, enfin, les Taxes imposées inutilement, n'étoient que trop capables de faire souhaiter au Peuple que ce qui se disoit se trouvât vrai.

Plusieurs croyent en Angleterre que le Duc d'Yorck est en vie.

Le Roi fut surpris de ce que cette nouvelle étoit reçue avec tant d'avidité. Cela lui fit comprendre qu'il avoit tout à craindre

Conduite du Roi.

des Partisans de la Maison d'Yorck, & qu'ils seroient toujours prêts à embrasser toutes les occasions qui se présenteroient pour le ruiner, s'il leur étoit possible. Il feignit pourtant de n'en être point étonné, de peur que sa crainte n'encourageât ses ennemis. Ainsi, continuant à agir comme à l'ordinaire, il attendit qu'ils manifestassent leurs desseins plus ouvertement. HENRI VII. 1493

Au commencement du mois de Mars, Henri envoya l'Ordre de la Jarretiere à Alphonse Duc de Calabre, Fils ainé de Ferdinand Roi de Naples. Alphonse avoit passionnément souhaité d'être installé dans cet Ordre, afin d'insinuer aux Princes d'Italie, qu'il avoit dans le Roi d'Angleterre un Protecteur qui ne le laisseroit pas opprimer. Il vouloit par là les porter à se liguer avec le Roi son Pere, contre Charles VIII., qui étoit sur le point d'entreprendre la conquête du Royaume de Naples.

Il envoye la Jarretiere au Duc de Calabre. 5. Mars. *Act. Publ. T. XII. Page 517.*

Peu de jours après, Henri conclut à Londres, un Traité de Paix & d'amitié perpétuelle avec Ferdinand & Isabelle, Roi & Reine de Castille & d'Arragon. Cette Alliance, qui portoit un engagement réciproque de se secourir mutuellement en toutes occasions, avoit ceci de particulier, qu'elle ne s'étendoit pas à tous les Rois d'Angleterre & d'Espagne indifferemment, mais seulement à tous leurs Successeurs issus de leur corps. Dans ce même Traité, les Conventions pour le Mariage du Prince Arthur avec Catherine, Fille de Ferdinand & Isabelle, furent confirmées & renouvellées.

Il conclut une Paix perpétuelle avec Ferdinand & Isabelle. 8. Mars. *Ibidem.*

Il conclud le Mariage d'Arthur avec Catherine.

Cependant, les ennemis du Roi, ne se contentant pas d'appuyer le bruit qui s'étoit répandu dans le Royaume touchant le Duc d'Yorck, travailloient actuellement à former une Conspiration pour lui faire perdre la Couronne. Son humeur avare lui avoit fait des ennemis, de plusieurs de ceux qui avoient été le plus attachez à sa personne & à la Maison de Lencastre. *Guillaume Stanley* Grand Chambellan, Frere du Comte de Darby, le Lord *Fitz-Walter*, *Robert Clifford*, *Simon Monfort*, *Thomas Thwaites*, *Guillaume Barley*, étoient les principaux Chefs de cette Conspiration. Le Grand Chambellan avoit beaucoup contribué à lui faire gagner la Bataille de Bosworth, en se declarant pour lui dans un moment critique. Le Roi le reconnoissoit: mais il croyoit l'avoir assez bien recompensé, en lui permettant de s'approprier presque tout le butin qui s'étoit fait à cette Bataille, & par la Charge de Grand Chambellan. Mais ce Seigneur, trouvant cette recompense trop modique, n'en étoit pas satisfait. Robert Clifford étoit Fils de celui qui avoit massacré le jeune Comte de Rutland Frere d'Edouard IV., à la Bataille de Wakefield, & qui ensuite, avoit perdu la vie en combattant pour la Maison de Lencastre. Apparemment, Henri avoit oublié l'atta-

Conspiration contre le Roi.

Noms des principaux Conjurez

HENRI VII. 1493.

Clifford & Barley vont trouver Perkin Waerbeck.

chement que cette Famille avoit toujours eu pour sa Maison, & avoit négligé de lui faire part de ses bienfaits. Entre les Conjurez, Clifford & Barley furent députez pour aller en Flandre, concerter avec la Duchesse de Bourgogne & le prétendu Duc d'Yorck, les mesures pour faire réussir leurs desseins. La Duchesse leur fit un accueil très favorable, prenant à bon augure, que des ennemis déclarez de sa Maison fussent les premiers à venir lui offrir leurs services.

Clifford écrit en Angleterre que le Duc d'Yorck est véritablement en vie.

Peu de tems après leur arrivée dans les Païs-Bas, Clifford écrivit à ses amis en Angleterre, que le Duc d'Yorck Fils d'Edouard IV. étoit en Flandre, & qu'il le connoissoit parfaitement. Cette nouvelle enflamma les Conjurez, qui, depuis ce tems-là, n'épargnerent rien pour gagner des Partisans au prétendu Duc d'Yorck.

Henri cherche les moyens de desabuser le Peuple.

Pendant que les ennemis du Roi travailloient à lui causer de nouveaux embaras, il n'étoit pas lui-même moins attentif à chercher les moyens de prévenir le danger qui le menaçoit. Sa principale affaire étoit de désabuser le Peuple, & pour y réussir, il avoit besoin de deux sortes de preuves. Premierement, il falloit faire voir que le Duc d'Yorck étoit mort; en second lieu, que quand même il seroit en vie, celui qui empruntoit son nom étoit un véritable Imposteur.

Il fait examiner ceux qui avoient tué le Duc d'Yorck.

Pour prouver que le Duc d'Yorck n'étoit plus au monde, il falloit produire les témoignages de ceux qui lui avoient ôté la vie, ou qui l'avoient vu mort, & qui n'étoient que quatre en nombre, savoir, le Chevalier *Jaques Tyrrel*, à qui Richard III. avoit donné la commission de faire mourir ce Prince; *Jean Dighton*, que Tyrrel avoit chargé de l'exécution; *Mylon Forest* son Valet, qui lui avoit aidé; le Prêtre qui avoit enterré les deux Princes. De ces quatre personnes le Prêtre & le Valet étoient morts, & il ne restoit plus que *Tyrrel* & *Dighton*. Ceux-ci furent arrêtez par ordre du Roi, & mis en prison. Ensuite, après qu'on eut secretement examiné ces deux témoins, on publia qu'ils étoient tous deux convenus du fait, savoir, que Dighton & Forest avoient étouffé les deux Princes dans leur lit; qu'ils les avoient fait voir morts au Chevalier Tyrrel, & qu'ensuite le Prêtre les avoit enterrez sous un degré. Que peu de tems après, Richard les avoit fait transporter ailleurs, par le même Prêtre, qui étoit mort depuis, sans avoir découvert à personne le lieu où il les avoit mis. Il y a pourtant quelque apparence, que la déposition de Tyrrel n'étoit pas si favorable au Roi que celle de Dighton, puisque le premier fut retenu en prison, au-lieu que l'autre fut relâché, apparemment, afin qu'il publiât lui-même sa déposition.

Objection contre ces dépositions.

La publication de ces témoignages ne produisit pas l'effet que le Roi s'en étoit promis. En effet, quelle preuve pouvoit former une Confession publiée par celui qui avoit interêt de la faire paroitre à

son avantage, après un examen fait en secret? En second lieu, le transport des deux Corps, du premier lieu où ils avoient été enterrez, dans un autre inconnu, donnoit lieu à de grands soupçons. Sans ce transport, rien n'auroit été plus aisé que de prouver la mort des deux Princes, puisqu'on auroit encore trouvé leurs corps sous le degré. Ainsi, le Public jugeoit que cette preuve, qui étoit si naturelle, manquant au Roi, il avoit inventé ce transport, afin qu'on ne trouvât pas étrange qu'il ne se servît pas d'une preuve si convainquante. De plus, le témoignage de deux scélerats qui s'accusoient eux-mêmes d'un crime si noir, & dont la déposition étoit si avantageuse au Roi, ne pouvoit pas être d'un fort grand poids. Ainsi, le Roi comprenant que ce moyen ne suffisoit pas pour désabuser le Peuple, s'attacha principalement à découvrir qui étoit cet Imposteur qui se disoit le Duc d'Yorck.

Le Roi envoye des espions en Flandre.

Pour réussir dans ce dessein, il ne trouva point de meilleur moyen que de gagner, à force d'argent, diverses personnes qui se rendirent auprès du prétendu Prince, sous prétexte de lui offrir leurs services. Il les chargea de faire tous les efforts possibles pour connoitre qui étoit ce jeune homme, d'où il étoit, & de le suivre comme à la trace, depuis sa naissance, jusqu'au jour qu'il étoit arrivé chez la Duchesse de Bourgogne. En même tems, il leur ordonna de s'informer exactement des correspondances qu'il avoit en Angleterre, & d'observer de près, tout ce qui se passoit chez lui. Sur toutes choses, il chargea quelques-uns des plus discrets, de n'épargner rien pour gagner le Chevalier Clifford, se doutant bien qu'il avoit part à tous les secrets. On dit, que pour découvrir ceux qui étoient entrez dans ce complot, il avoit corrompu les Domestiques, & jusqu'aux Confesseurs des Grands qui lui étoient suspects. De plus, afin de donner plus de crédit aux Espions qu'il avoit envoyez en Flandre, il les faisoit déclarer excommuniez tous les Dimanches, dans l'Eglise de S. Paul, en vertu de la Bulle d'Innocent VIII. Il fut si bien servi par ces Espions, qu'enfin, il sut que le prétendu Duc d'Yorck n'étoit autre que Perkin Waerbeck. Il connut parfaitement sa Généalogie, sa vie, ses actions, sa profession, & tous les endroits où il avoit été depuis son enfance; ce qui fut d'abord divulgué dans tout le Royaume. Cependant, comme c'étoit le Roi, principal interessé, de qui on tenoit toutes ces particularitez, la plupart ne se croyoient pas obligez de l'en croire sur sa parole. La prévention où ils étoient, leur faisoit souhaiter des preuves plus convainquantes.

Il fait excommunier ses propres espions afin de les mieux cacher.

Il apprend toutes les particularitez de la vie de Perkin Waerbeck.

& les publie.

Pendant que les Espions du Roi agissoient en Flandre & en Angleterre, il avoit sur les bras deux autres affaires dont il souhaitoit d'être débarassé, en cas qu'il s'élevât quelque Trouble dans le Royau-

HENRI VII. 1493.

me à l'occasion du prétendu Duc d'Yorck. La premiere étoit, de faire la Paix avec l'Ecosse; la seconde, de faire confirmer la Paix d'Estaples, par le Pape, selon qu'il en étoit convenu avec le Roi de France. Pour cet effet, il envoya des Ambassadeurs à Edimbourg & à Rome. Les premiers conclurent avec le Roi Jaques une Treve depuis le 30. d'Avril 1494., jusqu'à pareil jour de l'année 1501., aux mêmes conditions que la derniere conclue à Caldestreme, qui expiroit le même jour que celle-ci devoit commencer. Il paroit par le Pouvoir donné à ses Ambassadeurs, qu'il souhaitoit de faire le Mariage du Roi d'Ecosse avec Catherine Fille de la Comtesse de Wilt, & Petite-Fille du Duc de Sommerset. Mais ce Mariage ne fut pas proposé, ou du moins, la Négociation ne réussit pas.

Treve de sept ans avec l'Ecosse. 25. Juin. *Act. Publ. T. XII. pag.* 533.

Quant à l'affaire de Rome, les Ambassadeurs présenterent un Mémoire au Pape Alexandre VI., pour lui demander une Bulle qui excommuniât celui des deux Rois, de France, ou d'Angleterre, qui n'observeroit pas le Traité d'Estaples. Le Pontife reconnut que c'étoit une des Conventions du Traité, & répondit, qu'il étoit prêt à faire expédier la Bulle, pourvu que le Roi de France n'y formât point d'opposition; de quoi il fit donner un Acte aux Ambassadeurs.

Il fait demander au Pape une Bulle sur la Paix d'Estaples. *Ibid. pag.* 531. Réponse du Pape.

L'Empereur Frideric étant mort au mois d'Août de cette année, Maximilien son Fils, qui étoit Roi des Romains, monta en sa place sur le Trône Imperial.

13. Juin. Maximilien Empereur.

Le 21. du même mois, Jean Morton, Archevêque de Cantorberi, fut fait Cardinal, du titre de S. Anastase.

Morton Cardinal.

Henri, ayant été exactement informé de tout ce qui regardoit Perkin Waerbeck, envoya des Ambassadeurs à l'Archiduc Philippe, pour le prier de le lui livrer. Il lui fit représenter, qu'il étoit contre le Droit des Gens, & contre l'Alliance qu'ils avoient faite ensemble, de proteger un Imposteur qui cherchoit à lui ravir la Couronne, sous un prétexte évidemment faux. Qu'il étoit instruit des moindres circonstances de la vie de Perkin Vaerbeck, depuis sa naissance, & qu'il offroit de donner des preuves authentiques de l'imposture, comme aussi de la mort du Duc d'Yorck, dont Waerbeck empruntoit le nom. Que ce jeune homme n'étant qu'un Personnage de Theâtre, mis en avant par la Duchesse de Bourgogne, il esperoit que l'Archiduc ne feroit point de difficulté de le lui mettre entre les mains. Philippe étant encore en âge de Minorité, son Conseil répondit pour lui aux Ambassadeurs, que l'intention de l'Archiduc étoit d'entretenir toujours une bonne correspondance avec le Roi d'Angleterre, & que pour cet effet, il ne donneroit aucune sorte de secours au prétendu Duc d'Yorck. Mais que les Terres que la Duchesse de Bourgogne possedoit dans les Païs,

Le Roi fait demander Waerbeck à l'Archiduc. *Act. Publ. T. XII, pag.* 554. *Bacon.*

Réponse de l'Archiduc.

Bas, lui avoient été assignées pour son Douaire avec un droit de Souveraineté, qui ne permettoit pas à l'Archiduc de se mêler de ses affaires, ni de l'empêcher de faire ce qu'elle trouveroit à propos. HENRI VII. 1493.

Philippe se croyoit alors d'autant moins obligé à ménager le Roi d'Angleterre, qu'il venoit de faire la Paix avec Charles VIII., par un Traité conclu à Senlis le 23. de Mai. Charles avoit rendu à l'Archiduc Marguerite sa Sœur, avec les Comtez d'Artois & de Bourgogne; mais il avoit gardé quelques Places, sous promesse de les rendre quand Philippe seroit parvenu à sa Majorité.

Traité de Senlis entre Charles VIII. & Philippe.

Les Ambassadeurs rapporterent au Roi la réponse de Philippe, & en même tems lui firent entendre qu'il y avoit de la collusion entre lui & la Duchesse de Bourgogne. Henri fut si outré de cette maniere d'agir, qu'il rompit tout commerce avec l'Archiduc, & chassa tous les Sujets de ce Prince, de son Royaume. L'Archiduc en usa de même à l'égard de tous les Anglois qui se trouvoient dans ses Etats. Mais l'animosité entre ces deux Princes ne s'étendit pas plus loin, chacun craignant d'avoir un jour besoin de l'autre.

Rupture entre Henri & Philippe.

Cependant, Henri ayant enfin réussi à gagner le Chevalier Clifford, qui étoit dans la confidence de Vaerbeck & de la Duchesse de Bourgogne, fut éxactement informé des correspondances qu'ils entretenoient en Angleterre. Comme il ne pouvoit qu'être trop dangereux pour lui de laisser croitre le mal, il résolut d'y apporter les remedes convenables. Pour cet effet, il fit arrêter dans un même jour, & presqu'au même moment, le Lord *Fits-Walter*, *Jean Ratcliff* (1), *Montfort*, *Twaites*, d'*Aubigni*, *Robert Ratcliff*, *Thomas Cressenor* & *Thomas Astwood*. Tous ces gens-là ayant été convaincus d'avoir agi en faveur de Perkin Waerbeck, & de s'être engagez à l'assister, furent condannez comme coupables de Haute Trahison. Le Lord Fits-Walter fut conduit à Calais, & on lui donna même quelque esperance qu'il pourroit obtenir son pardon. Mais son impatience l'ayant porté à faire une tentative pour se sauver de sa prison, il fut découvert & décapité. Entre les autres condamnez, Monfort, l'un des Ratcliffs, & d'Aubigni subirent la rigueur de la Sentence. Tous les autres obtinrent leur grace; & ceux qui avoient été arrêtez pour le même sujet, entre lesquels se trouvoient deux Moines Dominicains & le Doyen de St. Paul, furent mis en liberté. Guillaume Stanley, Grand Chambellan ne fut point recherché pour cette fois, soit qu'il n'eût pas encore été dénoncé, ou que le Roi voulût attendre de plus fortes preuves pour le convaincre.

Henri gagne Clifford qui lui découvre les secrets de Waerbeck.

Quelques-uns des conjurez sont exécutez.

Le 1. de Novembre, Henri écrivit au Roi de France, qu'il desiroit d'être compris dans la Paix de Senlis, selon qu'il lui étoit per-

Henri notifie au Roi de France, qu'il veut être

(1) C'est la même personne que le Lord *Fitz-Walter*. Tind.

HENRI VII. 1493. compris dans la Paix de Senlis. *Act. Publ, T. XII. pag.* 550.

mis par le Traité. Le 17. du même mois, il lui notifia la même chose de la part de Ferdinand Roi de Naples, & d'Alphonse Duc de Calabre son Fils, qui avoient été expressément compris dans la Paix de Senlis, de la part de l'Empereur & de l'Archiduc. Mais cela ne fit pas désister le Roi Charles du projet qu'il avoit formé touchant la conquête de Naples.

1494. Henri pourvoit à la tranquillité de l'Irlande.

L'Angleterre fut assez tranquille pendant l'année 1494. Perkin Waerbeck se tenoit toujours en Flandre sans faire aucune entreprise, l'exécution de ses Partisans lui ayant fait comprendre que le Roi savoit plus de ses affaires qu'il ne se l'étoit imaginé. Cependant, Henri travailloit sous main à s'éclaircir de plus en plus des circonstances de la Conspiration, & de ce que la Duchesse de Bourgogne tramoit en Angleterre & ailleurs. C'étoit à cela que le Chevalier Clifford, qu'il avoit gagné, lui servoit extrêmement. Il apprit par son moyen, que Perkin avoit encore des ressources en Irlande, & qu'il avoit écrit au Comte de Desmond & de Kildare, lorsqu'il y avoit débarqué en venant de Portugal. Cette découverte lui fit prendre la résolution de pourvoir aux affaires de cette Isle, qu'il avoit beaucoup négligées jusqu'alors. Dans cette vue, il y établit pour Lieutenant ou Gouverneur, Henri son second Fils, qui n'étoit pourtant âgé que de deux ans. Mais il nomma pour Député le Chevalier *Edouard Poinings* homme rompu dans les affaires & qui avoit été employé à diverses Ambassades. Il lui donna un pouvoir fort étendu, tant sur la Milice, que sur le Gouvernement Civil, afin qu'il pût mettre cette Isle sur un bon pied.

Il fait Henri son Fils Gouverneur de cette Isle, 11. Sept. & Edouard Poinings Sous Gouverneur. 13. Sept.

Poinings étant arrivé en Irlande, y fit de grandes perquisitions contre ceux qui étoient soupçonnez de n'être pas affectionnez au Roi; en particulier, il attaqua vivement les Comtes de Desmond & de Kildare. Le premier se tint sur ses gardes, & hors du pouvoir du Lord Député: mais le Comte de Kildare fut envoyé Prisonnier en Angleterre, d'où le Roi le renvoya bientôt en son Païs, avec des marques d'estime & de bienveillance. Comme il craignoit de nouvelles affaires en ce Païs-là, où une Rebellion lui auroit été très incommode dans la conjoncture où il se trouvoit, il crut devoir les prévenir par des actes de grace, plutôt que par la rigueur. Pour cet effet, il y envoya un Commissaire avec une Amnistie en bonne forme, tant pour le Comte de Desmond que pour tous les Rebelles d'Irlande, afin d'étouffer, s'il étoit possible, toutes les semences de Revolte dans cette Isle, où la Maison d'Yorck n'avoit que trop de partisans.

Le Parlement célebre en Irlande.

Pendant que Poinings fut en Irlande, il y tint un Parlement, qui est fameux par les Statuts qui y furent faits à l'avantage de la Cou-

Couronne d'Angleterre & des Anglois établis dans cette Isle. Un de ces Statuts, qu'on appelle encore le *Statut de Poinings* (1), portoit qu'on ne pourroit point assembler le Parlement d'Irlande, avant que le Gouverneur & le Conseil eussent informé le Roi, des causes de la Convocation, & que le Roi en eût donné une permission expresse sous le Grand Sceau. Un autre portoit, que tous les Actes faits dans le Parlement d'Angleterre, concernant le Public, seroient observez en Irlande. Ces deux Statuts sont encore en force aujourd'hui.

HENRI VII. 1494. Statuts de Poinings. *Hist. d'Irlande.*

Henri avoit donné jusqu'alors diverses marques de son naturel avare & interessé, mais qui pouvoient être colorées de quelque prétexte, parce qu'on ne connoissoit pas encore bien les secrets ressorts de sa Politique. Il n'en fut pas de même à l'égard de ce qu'il fit cette année, où il se découvrit sans beaucoup de ménagemens. Le prétexte des affaires étrangeres lui manquant, il extorqua de grosses sommes de divers Particuliers, par des accusations recherchées (2), dont l'unique but étoit de remplir ses coffres. Cette maniere d'agir étoit d'autant plus fâcheuse à ses Sujets, qu'ils s'appercevoient aisément qu'elle partoit de son propre naturel, puisqu'il n'y avoit aucune nécessité qui l'obligeât à se servir de ces moyens extraordinaires. Il étoit en Paix avec tous les Princes de l'Europe. Il avoit tiré du Parlement deux Subsides très considerables, dont il n'avoit pas employé la quatrieme partie, qui même lui avoit été remboursée avec usure. De plus, il avoit profité de diverses confiscations; & il recevoit cinquante-mille livres tous les ans, du Roi de France. Tout cela, joint aux revenus ordinaires de la Couronne, qui n'étoient pas moindres que sous les Regnes précedens, sembloit le mettre en état de soulager ses Sujets, au-lieu de les vexer par des accusations frivoles pour en tirer de l'argent. Le premier qu'il attaqua de cette maniere, fut un Alderman de Londres nommé *Capel*, qui fut condamné à une amende de deux-mille-sept-cens livres sterling, pour laquelle il fut obligé de composer, & de donner au Roi dix-sept-cens livres. On accusoit l'Archevêque de Cantorberi d'être l'inventeur de ces sortes des moyens, pour procurer de l'argent au Roi. Mais, soit que l'avidité de ce Prince allât toujours en augmentant, ou que les Ministres qui succederent à ce Prélat fussent encore moins scrupuleux que lui, on n'eut que trop de sujet de le regretter après sa mort.

Henri exige de l'argent par des voyes illégitimes.

(1) Le Chancelier *Bacon* les appelle *Loix de Poinings*, par lesquelles tous les Statuts d'Angleterre, jusqu'à l'an 10 du Regne de *Henri VII*, devoient être mises en vigueur en *Irlande*. Tind.

(2) Sur-tout par les confiscations attachées aux Loix pénales. Tind.

HENRI VII. 1494. Condamnation du Grand Chambellan.

Sur la fin de cette année, Henri donna une nouvelle preuve de son avidité pour l'argent, qui fit un tort extrême à sa reputation, d'autant plus qu'il tâchoit de la couvrir du voile de la justice. Par des avis secrets reçus du Chevalier Clifford, il avoit appris que le Lord Guillaume Strange, Grand Chambellan, étoit un des adhérans de Perkin Waerbeck. Quoique ce Seigneur lui eût rendu le plus grand service qu'on puisse rendre à un Prince, puisqu'il lui avoit procuré la victoire qui l'avoit élevé sur le Trône, il résolut de le sacrifier à son avidité, sous prétexte de punir son crime. Je dis à son avidité, & non pas à sa justice ou à sa vengeance. En effet, si l'on en peut juger par sa conduite ordinaire à l'égard des Criminels d'Etat sur lesquels il n'y avoit rien à gagner, il n'y a point de doute qu'il n'eût pardonné à celui-ci, si le desir de profiter de la confiscation de son bien, ne l'eût rendu inexorable.

Pour parvenir à son but, il donna ordre à Clifford, qui étoit encore en Flandre, de se rendre secretement en Angleterre. Dès qu'il eut appris que ce Délateur étoit arrivé, il alla loger à la Tour, afin de faire arrêter plus commodément & sans bruit, les gens de la Cour qui seroient accusez. Clifford s'étant rendu à Londres sans se faire connoitre, le Roi assembla le Conseil dans la Tour, & fit appeller ce Chevalier, qui s'étant jetté à ses pieds, lui demanda pardon, offrant de lui déclarer tout ce qu'il savoit de la Conjuration. Le Roi lui accorda sa grace sur le champ; mais sous la condition expresse, qu'il ne lui celeroit rien de ce qui étoit venu à sa connoissance. Sur cela, Clifford accusa diverses personnes, & entre autres le Grand Chambellan. Le Roi paroissant fort surpris, le chargea de prendre bien garde à ce qu'il disoit, puisqu'il n'y alloit pas de moins que sa vie, si l'accusation étoit mal fondée. Clifford ayant persisté, le Grand Chambellan fut arrêté sur le champ. Le lendemain, il fut examiné devant le Conseil, où il en avoua assez pour se faire condamner. Le grand service qu'il avoit rendu au Roi, & le crédit du Comte de Darby son Frere, lui donnoient une grande esperance qu'il ne seroit pas traité à toute rigueur. Mais deux choses rendirent sa faute impardonnable. La premiere étoit sa richesse immense, qui promettoit au Roi une abondante confiscation (1). La seconde, qu'il fut accusé, & apparemment convaincu, d'avoir dit, en parlant de *Perkin Waerbeck*, que si ce jeune homme étoit véritablement Fils d'Edouard IV., il ne porteroit jamais les armes contre lui. C'étoit blesser

(1) On trouva dans son Château de *Holt*., 40000. Marcs en argent monnoyé & vaisselle, sans compter les bijoux, les meubles, les capitaux établis sur les fonds, & autres biens personnels très considerables : il avoit aussi en fonds de Terre 3000. Liv. sterling d'ancien revenu. *Bacon*. TIND.

le Roi dans l'endroit le plus sensible, puisque par là, il sembloit reconnoitre que les droits de la Maison d'Yorck étoient mieux fondez que ceux de la Maison de Lencastre. S'il n'avoit été coupable que de ce crime, il y a lieu de douter que les Juges l'eussent condamné à mort : mais, selon les apparences, il fut convaincu d'avoir agi plus directement contre le Roi, par ses correspondances avec Perkin Waerbeck, & avec la Duchesse de Bourgogne. Toute la grace que le condamné put obtenir, fut un délai de quelques semaines, pour se préparer à la mort, qu'il ne souffrit qu'au commencement de l'année suivante. La séverité du Roi parut en cette occasion. Tout le monde se persuadoit qu'il feroit grace de la vie, à un Seigneur à qui il avoit tant d'obligation, & qui même l'avoit mis en état d'exercer des actes de clémence, en lui procurant la Couronne. D'ailleurs, il étoit Frere du Comte de Darby, serviteur zèlé & Beau-Pere du Roi.

HENRI VII. 1494.

L'exécution du Grand Chambellan répandit une terreur universelle dans le Royaume. Il avoit été condamné pour un crime dont peu d'Anglois étoient innocens, c'est-à-dire, pour avoir préferé les droits de la Maison d'Yorck à ceux du Roi regnant. Mais ce qui causoit encore plus d'épouvante, c'étoit qu'on voyoit manifestement, que le Roi avoit eu des Espions auprès du Grand Chambellan pour observer sa conduite, & que chacun pouvoit être dans le même cas. Les Grands n'osoient plus s'entre-communiquer leurs pensées, de peur que ceux qu'ils regardoient comme leurs meilleurs amis, ne fussent des Espions du Roi. Mais on se recompensa en quelque maniere de cette contrainte, par une infinité de Libelles contre les Juges, contre le Conseil, & contre le Roi-même. Cette licence mit le Roi en si mauvaise humeur, qu'il fit pendre cinq hommes convaincus d'avoir dispersé ces Libelles.

Grande terreur en Angleterre.

Satyres contre le Roi.

Exécutions.

Richard Fox, Evêque de Bath & Wells, l'un des Favoris du Roi, fut transferé cette année à l'Evêché de Durham.

Fox Evêque de Durham. *Act. Publ. T. XII. pag. 565.*

Ce fut aussi dans cette même année, que Henri second Fils du Roi, âgé de deux ans, fut revêtu du Titre de Duc d'Yorck.

Henri, Fils du Roi, est fait Duc d'Yorck. *Baker.*

Quoiqu'il y eût une Treve conclue avec l'Ecosse, jusqu'au 30. d'Avril 1501., il restoit encore quelques differens entre les Anglois & les Ecossois, touchant certaines Terres situées sur les frontieres des deux Royaumes, & touchant la Pêche de la Riviere d'Eske. Henri, craignant toujours quelque soulevement dans le Royaume, souhaitoit avec passion de n'avoir rien à démêler avec ses voisins. C'étoit par cette raison qu'au mois de Mai de cette année, il avoit demandé que ces differens entre l'Angleterre & l'Ecosse fussent reglez. Le Roi Jaques ayant paru le souhaiter de son côté, ils envoyerent tous deux leurs Ambassadeurs à Caldestreme, pour

Negociation avec l'Ecosse. *Act. Publ. T. XII. p. 554.*

HENRI VII. 1494.

tâcher de convenir de quelque expédient. Richard Fox étoit à sa tête de l'Ambassade d'Angleterre. Mais toute son habileté ne fut pas capable de faire terminer une affaire, qui ne paroissoit pas d'elle-même fort difficile. Cela donna lieu au Roi de soupçonner que le Roi d'Ecosse la gardoit pour une occasion de rupture, & d'ordonner au Comte de Surrey de se précautionner du côté du Nord.

Charles VIII. entreprend la conquête de Naples.

Charles VIII. entreprit cette même année la conquête du Royaume de Naples, à laquelle il pensoit depuis quelque tems. Cette affaire est si connue, qu'il seroit inutile d'en faire ici le détail. Il est pourtant nécessaire d'en rapporter en deux mots, l'origine & les principaux évenemens.

Histoire abregée de la succession du Royaume de Naples. *Collenuccio*, *Capaccio*. *Summonte*, *&c.*

La Posterité de Charles d'Anjou, premier Roi de Sicile de la Maison de France, s'étoit divisée en deux Branches, dont l'une regnoit à Naples, & l'autre en Hongrie. Après diverses revolutions, la Couronne de Naples échut enfin à Jeanne, premiere de ce nom. Mais en 1380., Charles de Durazzo, de la Branche de Hongrie, prétendant à cette même Couronne, & s'étant rendu en Italie, attaqua la Reine Jeanne, qui se trouvant fort pressée par cet ennemi, adopta Louis I. Duc d'Anjou, Oncle de Charles VI. Roi de France. Depuis ce tems-là, il y eut une Guerre continuelle entre les deux Maisons d'Anjou. Enfin, Charles de Durazzo demeura en possession de Naples, & eut pour successeur Ladislas son Fils, qui étant mort en 1414., laissa la Couronne de Naples à Jeanne II. sa Sœur. Cependant, Louis I. Duc d'Anjou, & Louis II. son Fils, ne laisserent pas de porter toujours le Titre de Rois de Sicile, & de conserver leurs prétentions sur la Sicile en deça du Fare, ou le Royaume de Naples. Louis II. qui mourut en 1417., laissa trois Fils, savoir, Louis III., René, & Charles.

En 1421., Louis III. mena une Armée à Naples pour déposseder Jeanne II., qui, pour se donner un appui, adopta Alphonse Roi d'Arragon. Alphonse s'étant rendu dans le Royaume de Naples, obligea Louis III. à quitter la partie, & à se retirer en France. Quelque tems après, sur certain differend survenu entre Jeanne & Alphonse, Jeanne revoqua l'adoption d'Alphonse, adopta ce même Louis d'Anjou qui avoit voulu lui arracher la Couronne, & le déclara son Héritier & son Successeur présomptif: mais ce Prince mourut sans Enfans, en 1431. Jeanne finit ses jours l'année suivante, après avoir fait un Testament en faveur de René d'Anjou, Frere de Louis III.

René fit quelques efforts pour se mettre en possession du Royaume de Naples; mais ce fut inutilement. Alphonse Roi d'Arragon conserva cette Couronne jusqu'à sa mort, qui arriva en 1458. Il laissa son Royaume d'Arragon à Jean son Fils légitime, & celui de Naples à Ferdinand son Fils bâtard.

En 1474., René fit un Testament, par lequel il institua pour son Héritier, Charles Comte du Maine son Neveu, Fils de Charles son Frere cadet, au préjudice de Yolante sa Fille, qui étoit Duchesse de Lorraine, & de René Duc de Lorraine son Petit-Fils. HENRI VII. 1494. *Mezerai.*

Charles Comte du Maine, Neveu & Héritier du Roi René, mourut en 1481., après avoir fait Louis XI. Roi de France, son Héritier universel. C'étoit en vertu de ce Testament, que Charles VIII., Fils de Louis XI., prétendoit que le Royaume de Naples lui étoit dévolu. Fondement des prétentions de Charles VIII.

Si l'on fait tant soit peu d'attention à ce qui vient d'être rapporté, on trouvera sans doute, que les droits de Charles sur le Royaume de Naples étoient bien litigieux. Pour juger ce Procès par la voye de la Justice, il auroit fallu examiner deux Questions également importantes dans cette affaire. La premiere, si Jeanne II. avoit pu revoquer l'Adoption qu'elle avoit faite d'Alphonse Roi d'Arragon, & adopter Louis d'Anjou en sa place. Il est vrai que les Historiens François prétendent qu'Alphonse avoit voulu déposseder sa bienfaitrice; &, cela supposé, la cause de la revocation paroit juste. Mais les Arragonnois ne conviennent pas du fait. Ils attribuent cette revocation à la legereté de Jeanne, qui étoit une Princesse inconstante & capricieuse. En second lieu, supposé que les droits de la Maison d'Anjou fussent mieux fondez que ceux de la Maison d'Arragon, il auroit fallu examiner cette seconde Question, Si le Roi René avoit pu priver Yolante sa Fille & ses Descendans, du Royaume de Naples, pour le donner à Charles Comte du Maine, son Neveu. On ne pouvoit pas alleguer, pour autoriser ce Testament, que le Royaume de Naples fût un Fief masculin, puisque les droits de la Maison d'Anjou ne venoient que d'une Femme. Ainsi, Charles VIII. ne pouvoit prétendre à ce Royaume, qu'en supposant que les Loix décidoient en sa faveur les deux Questions dont on vient de parler, ce qui étoit fort douteux, pour ne rien dire de plus fort. D'ailleurs, la Maison d'Arragon avoit un autre Titre, fondée sur une possession de soixante ans. Mais ce qui rendoit cette affaire fort embrouillée, étoit que les Papes, en qualité de Souverains Seigneurs de Naples, sembloient avoir décidé en faveur de la Maison d'Anjou, en donnant l'Investiture de ce Royaume aux Princes de cette Maison.

Mais ce n'étoit pas tant le droit que Charles VIII. pouvoit avoir sur le Royaume de Naples, qui l'invitoit à cette Conquête, que la conjoncture du tems & la disposition des affaires d'Italie. Ferdinand Roi de Naples avoit deux Fils, savoir, *Alphonse* qui portoit le Titre de Duc de Calabre, & Frideric; & le premier avoit un Fils nommé *Ferdinand*, comme son Ayeul. Ces Princes Causes de la Guerre de Naples. *Mezerai.*

HENRI VII. 1494. Arragonnois n'étoient pas aimez à Naples, ni dans le reste de l'Italie. D'ailleurs, le vieux Roi Ferdinand avoit banni le Prince de Salerne, & tous les autres Chefs de la Faction Angevine, & c'étoient ces bannis qui excitoient Charles à la Conquête de Naples. Mais cela seul n'auroit pas suffi pour le déterminer à cette entreprise, s'il n'y eût pas encore été excité par Ludovic Sforze, Oncle du Duc de Milan. Voici quelle en fut l'occasion.

Le Duché de Milan étoit passé de la Maison des *Visconti* à celle des *Sforzes*, par l'Adoption que *Philippe Marie Visconti*, dernier Duc de cette Maison, avoit fait de François Sforze, qui avoit épousé Blanche sa Fille unique.

Affaires de Milan. *Bern Corio, Hist. di Milano.*

François Sforze, étant devenu Duc de Milan après la mort du Duc son Beau-Pere, mourut en 1466., laissant deux Fils, savoir, *Galeaz* qui lui succeda, & *Ludovic* surnommé *le Maure*. Galeaz ayant été assassiné, *Jean Galeaz* son Fils lui succeda, sous la Tutele de sa Mere, Femme perdue de reputation par ses galanteries, & de Ludovic son Oncle. Quelque tems après, le jeune Duc épousa Isabelle Fille d'Alphonse Duc de Calabre, Fils ainé de Ferdinand Roi de Naples. Jean Galeaz étant un Prince d'un petit génie, Ludovic son Oncle s'empara de toute l'autorité, ne laissant à son Neveu que le simple Titre de Duc, sans que celui-ci s'en mît beaucoup en peine. Mais Isabelle sa Femme, ne pouvant souffrir de voir le Duc son Epoux sans aucune autorité, se plaignit au Duc de Calabre son Pere de ce mauvais traitement. Quelque tems après, le Duc porta Ferdinand son Pere à déclarer la Guerre à Ludovic, afin de l'obliger à remettre le Gouvernement entre les mains de son Neveu.

Ce fut pour éviter cette Guerre, que Ludovic excita Charles VIII. à entreprendre la Conquête de Naples, en lui faisant esperer qu'il l'assisteroit de toutes ses forces. Outre cela, il avoit encore pour but de se servir du secours de Charles, pour se rendre maitre du Duché de Milan, & en déposseder Jean Galeaz son Neveu. Il avoit déja pris pour cet effet des mesures secretes avec l'Empereur Maximilien, à qui il avoit donné Blanche sa Niece en Mariage, avec une Dot de quatre-cens-mille écus; & Maximilien lui avoit secretement donné l'Investiture du Duché de Milan, pour lui & pour sa Posterité.

Sur le bruit qui courut que Charles VIII. faisoit des préparatifs pour la Conquête de Naples, le vieux Roi Ferdinand lui offrit un Tribut annuel de cinquante-mille écus: mais cette offre fut rejettée. Ferdinand mourut un peu avant l'Expédition de Charles, & eut pour Successeur Alphonse son Fils ainé.

La Guerre de Naples paroit d'abord une affaire entierement étran-

gare à l'Histoire d'Angleterre. Cependant, comme elle a été la source & l'origine de plusieurs grands évenemens arrivez en Europe dans le Siecle suivant, j'ai cru qu'il n'étoit pas inutile d'en faire connoitre la cause; & par la même raison, il est necessaire d'en rapporter les principaux évenemens. HENRI VII. 1494.

Départ de Charles, & son Voyage jusqu'à Rome.

Charles VIII. partit de Paris au mois de Juillet 1494., & se rendit à Ast en Piémont, où il tomba malade de la petite Verole. Cette maladie l'ayant arrêté à Ast, il n'en put partir que le 6. d'Octobre, pour se rendre à Turin, où il se vit obligé d'emprunter les Pierreries de la Duchesse de Savoye, tant il étoit mal pourvu d'argent pour une entreprise de cette conséquence. Ludovic Sforze se hâta d'aller au-devant de lui, & l'accompagna jusqu'à Pavie, où ils trouverent le Duc Jean Galeaz malade de quelque mauvais morceau que Ludovic son Oncle lui avoit fait donner. Quand ils furent arrivez à Plaisance, ils y apprirent la mort de Jean Galeaz. Alors Ludovic quitta le Roi, pour aller se mettre en possession du Duché de Milan, quoique le feu Duc son Neveu eût laissé un Fils. Depuis que Ludovic eut obtenu ce qu'il s'étoit proposé, il n'eut plus le même attachement pour le Roi de France, qu'il avoit eu auparavant. Au contraire il ne pensa qu'aux moyens de le chasser d'Italie, par une Ligue dont il fut le principal promoteur.

Cependant Charles continuant sa marche, entra dans l'Etat de Florence, & obligea Pierre de Medicis, qui gouvernoit cette République, à lui livrer quatre de ses meilleures Places, & à lui prêter de l'argent. Il fit son entrée dans la Ville Capitale le 17. de Novembre, & y publia son Manifeste sur la Guerre de Naples. Ensuite, il prit la route de Rome, & toutes les Places de l'Etat Ecclésiastique lui porterent à l'envi leurs Clefs. Alexandre VI. voyant approcher le Roi, pria le Prince Ferdinand, Fils du Roi de Naples, de sortir de Rome où il l'avoit reçu quelque tems auparavant. D'un autre côté, Frederic Frere d'Alphonse, qui étoit sur la côte de Genes avec une Flotte, se rendit à Naples où tout étoit dans une extrême consternation. Ainsi, Charles ayant traversé l'Italie sans avoir rencontré la moindre opposition, entra dans Rome le 28. Décembre, pendant que le Pape effrayé se renfermoit dans le Château S. Ange, afin d'y mettre sa personne en sureté. Il est tems présentement de retourner aux affaires d'Angleterre.

1495. Précaution de Henri contre l'Ecosse.

Henri voyant que la négociation avec l'Ecosse trainoit en longueur, sans qu'il en pût découvrir aucune cause apparente, craignit que le Roi Jaques ne voulût prendre occasion de leurs differens touchant la Pêche de la Riviere d'Eske, pour rompre la Treve. Ainsi, pour n'être pas surpris, il envoya au Comte de Surrey un ordre de lever des Troupes pour la défense du Nord, contre

HENRI VII. 1495.

les attentats des Ecossois & des Irlandois. Ces attentats, qu'il feignoit de craindre, n'étoient qu'un prétexte pour se mettre en défense, en cas qu'il prît envie au Roi d'Ecosse de l'attaquer.

Le Duc d'Yorck est fait Gouverneur du Nord.

Quelque tems après, il nomma le Duc d'Yorck son second Fils pour Gouverneur des marches du Nord, quoiqu'il ne fût âgé que de trois ans. Il l'avoit fait l'année précedente Gouverneur d'Irlande, & par ce moyen, il retenoit dans ses coffres les appointemens de ces deux Charges, qu'il auroit fallu donner à deux differens Seigneurs. Jamais Prince n'a mieux entendu que lui l'art de ménager son argent, & de faire tout tourner à son profit.

Mort de la Duchesse d'Yorck.

La Duchesse d'Yorck, Mere d'Edouard IV. & de Richard III., mourut cette année dans un âge fort avancé.

Bulle du Pape touchant les Rebelles.

Act. Publ. T. XII. pag. 573.

Au mois de Juillet, Alexandre VI. envoya en Angleterre une Bulle qui étendoit à tous les Evêques du Royaume, le pouvoir d'absoudre les Rebelles, qui n'avoit été déferé qu'au seul Archevêque de Cantorberi par la Bulle d'Innocent VIII.

Tentative de Perkin Waerbeck sur les côtes de Kent, qui réussit mal.

Jusqu'alors Perkin Waerbeck n'avoit osé rien entreprendre en Angleterre, sachant bien que le Roi étoit informé de toutes ses intelligences. Mais la Duchesse de Bourgogne ne pouvant se résoudre à se désister de l'esperance qu'elle avoit conçue, de tirer quelque avantage de l'Idole qu'elle avoit elle-même formée, se détermina enfin à l'envoyer en Angleterre. Elle jugea qu'il falloit éprouver l'affection du Peuple pour la Maison d'Yorck, sans s'attendre davantage aux secours des Grands, qui étoient trop observez, & qui avoient trop de mesures à garder. D'ailleurs, elle comprenoit bien, que si le Peuple paroissoit prêt à se soulever, il se trouveroit assez de Grands pour l'appuyer & pour le conduire. Dans cette vue, elle donna ses ordres pour assembler des Troupes & des Vaisseaux, & fit embarquer Perkin Waerbeck pour aller faire une descente dans la Province de Kent. Cependant, Henri ne sachant rien des prépatatifs qui se faisoient en Flandre, résolut de faire un Voyage dans la Province d'Yorck, pour y visiter la Comtesse sa Mere, ce qui paroissoit une conjoncture tout-à-fait favorable au dessein de Perkin. Mais, comme la descente projettée ne réussit pas, on ne douta point, que le Roi, étant informé des desseins du prétendu Duc d'Yorck, n'eût entrepris ce voyage exprès, pour l'attirer dans le piege; tant on étoit persuadé qu'il ne faisoit rien, sans que la Politique y eût part.

Perkin suivant les directions de la Duchesse de Bourgogne,

(1) La Duchesse d'*Yorck* avoit vu pendant sa vie trois Princes nés d'elle, couronnés; & quatre, massacrés. Elle fut enterrée à *Fotheringham*, près de son Mari. TIND.

arriva

arriva sur la côte de Kent, tout proche de Sandwich, & mit quelque monde à terre, pour éprouver la disposition des habitans du Païs. Ces Troupes firent d'abord grand bruit du puissant armement que le Duc d'Yorck avoit fait en Flandre, se vantant que les Vaisseaux qu'on voyoit, n'étoient qu'une très petite partie de sa Flotte qui devoit bientôt paroitre. Mais le Peuple voyant que ces gens-là étoient presque tous étrangers, bien loin de se joindre à eux, consulta la Noblesse du Païs, pour savoir comment ils devoient se conduire. Le résultat du Conseil fut, qu'on feroit semblant de vouloir assister Perkin, afin de l'attirer lui-même à terre & de le faire prisonnier. Suivant cette résolution, le Peuple prit les armes, & se fit voir sur la côte, faisant divers signaux, pour inviter Perkin & ses gens à descendre. Mais Perkin, & *Fryon* son Conseiller, s'étant doutez de la ruse, se tinrent dans leur Vaisseau, en attendant que quelques-uns de leurs gens retournassent pour les informer de ce qui se passoit à terre. Enfin, le Peuple de Kent voyant qu'il n'en pouvoit attirer davantage, fondit sur ceux qui étoient déja descendus, & les passa au fil de l'épée, à la reserve d'environ cent-cinquante, qui ayant été pris en vie, furent tous pendus par ordre du Roi. Perkin ayant vu de son Vaisseau le désastre arrivé à ses gens, leva l'anchre & s'en retourna en Flandre. Henri, qui étoit alors en voyage, ayant appris la descente, fut sur le point de rebrousser chemin vers le Païs de Kent. Mais comme bientôt après il reçut la nouvelle de ce qui s'étoit passé, il continua son voyage, & alla passer quelque tems avec la Comtesse sa Mere, dans la Maison du Comte de Darby. (1) Il vouloit par là, faire une espece d'excuse à ce Seigneur, de ce qu'il avoit fait mourir son Frere, & lui donner en même tems une preuve de la continuation de sa bienveillance. HENRI VII. 1495.

Le 13. d'Octobre, le Roi assembla un Parlement où fut fait un Statut qui portoit, que les Sujets ne pourroient pas être recherchez pour avoir adhéré à un Roi actuellement regnant. Il est facile de comprendre que le but de cet Acte étoit d'empêcher qu'on n'examinât de trop près le droit du Roi par rapport à la Couronne, puisque, quoi qu'il en pût arriver, ceux de ses Sujets qui le serviroient, seroient toujours en fureté (2). En effet, l'exemple qu'il avoit lui-même donné, en faisant condamner ceux qui avoient porté

Statut du Parlement qui exemte de recherches les Sujets pour avoir adhéré à un Roi actuellement regnant.

(1) A *Latham*. Tind.

(2) Le Chancelier *Bacon* remarque, que quoique ce Statut du Parlement semble être plus pour la fureté des Sujets que du Roi, cependant cela affoiblissoit beaucoup son Parti, en relâchant ce grand lien, & en émoussant cet aiguillon de la nécessité qui réduit les Particuliers à vaincre ou à périr, quand ils voyent que leur vie & leur fortune dépendent des évenemens. Tind.

les armes pour Richard III., devoit faire craindre à ses Partisans de se trouver dans le même cas, s'il arrivoit une semblable revolution. Mais la clause qu'il fit ajouter dans le corps du Statut, que si, à l'avenir, il se faisoit quelque Acte de Parlement contre ceux qui auroient assisté un Roi actuellement sur le Trône, il ne seroit d'aucune valeur, cette clause, dis-je, étoit inutile & de nul effet. Car comment un Acte de ce Parlement pouvoit il borner le pouvoir de ceux qui se tiendroient dans la suite, & faire qu'un Acte, qui de sa nature étoit revocable, ne le fût pas? Cependant, ce Statut, qui sembloit n'être fait que pour la sureté du Peuple, & qui n'étoit pourtant que pour la sureté du Roi, laissoit entrevoir l'inquietude & l'incertitude où Henri étoit par rapport à son Titre.

Autre pour faire payer la Bénévolence.

Ce même Parlement fit encore un Acte pour obliger ceux qui n'avoient pas entierement payé la derniere Taxe appellée *Bénévolence*, à payer les arrerages dans un certain tems. Cet Acte produisit de grandes sommes au Roi, les arrerages de cette Taxe étant très considerables, parce que la Guerre de France n'ayant pas duré longtems, plusieurs s'étoient exemptez de payer, ou en tout ou en partie. Il paroit par le Recueil des Actes Publics, que l'Archevêque de Cantorberi étoit redevable de quinze-cens livres sterling.

Waerbeck se rend en Irlande.

Pendant que le Parlement étoit encore assemblé, le Roi fut informé que Perkin Waerbeck étoit arrivé en Irlande. Comme ce ne pouvoit être que dans quelque mauvais dessein, il donna ordre qu'on veillât exactement à la garde des côtes, pour être prêt à s'opposer à une descente en quelque endroit qu'elle se fît. Il n'étoit que trop vrai que la Duchesse de Bourgogne avoit envoyé Perkin dans cette Isle, pour tâcher d'en faire revolter les habitans. Dans cette vue, elle avoit secretement négocié avec le Roi d'Ecosse, qui vrai-semblablement s'étoit engagé à le secourir. La commune opinion est, que l'Empereur, l'Archiduc Philippe, & le Roi de France, étoient aussi du complot: les deux premiers, pour se venger de ce que Henri avoit interdit à ses Sujets tout Commerce avec les Païs-Bas; & le troisieme, pour l'empêcher d'entrer dans la Ligue qui se formoit en Italie, à quoi il étoit fortement sollicité. Quoi qu'il en soit, il y a beaucoup d'apparence que Jaques, en s'engageant à prendre en main les interêts du prétendu Duc d'Yorck, y avoit été porté par quelque interêt secret, ou par la sollicitation de quelque autre Prince.

Waerbeck va en Ecosse, où il est bien reçu du Roi Jaques qui lui fait épouser une de ses Parentes.

Cependant, depuis que Poinings avoit été en Irlande, les affaires étoient en ce Païs-là, sur un tout autre pied qu'auparavant. Ainsi, Perkin ne trouvant pas dans cette Isle, des dispositions assez favorables à son dessein, en partit pour l'Ecosse, où, selon les appa-

rences, il savoit qu'il seroit bien reçu. Dès qu'il fut arrivé à Edimbourg, il fit demander audience au Roi, sous le nom de Duc d'Yorck. Jaques, feignant une extrême surprise, le reçut solemnellement en présence de toute sa Cour. Perkin lui fit un assez long Discours, où il lui raconta ses prétendues avantures, & comment il avoit échapé à la barbarie de Richard III. Ensuite, il déclama contre Henri Tudor qui avoit usurpé la Couronne d'Angleterre, & la détenoit injustement aux légitimes Héritiers d'Edouard IV. Il lui fit un détail de tous les moyens dont il s'étoit servi pour tâcher de recouvrer son Royaume. Enfin il lui dit, que divers contre-tems l'ayant empêché de réussir, il venoit se mettre sous sa protection, dans l'esperance qu'avec l'assistance d'un Prince si généreux, il chasseroit l'Usurpateur, & monteroit sur le Trône de ses Ancêtres. Qu'alors, il le regarderoit toujours comme un Frere, & qu'il ne perdroit aucune occasion de lui témoigner sa reconnoissance.

Jaques parut touché des infortunes de ce Prince, & lui dit, que, quoiqu'il en fût il ne se repentiroit jamais de s'être mis entre ses mains. Cependant, il feignit d'avoir encore quelque doute, afin de faire connoitre au Public, que ce n'étoit qu'avec un mûr examen qu'il s'étoit convaincu de la vérité. Quelque tems après, il le reconnut publiquement pour Duc d'Yorck, & lui fit épouser *Catherine Gordon* sa Parente, Fille du Comte de Huntley, & l'une des plus belles & des plus accomplies Dames d'Ecosse. *Buchanan.*

Henri souhaitoit avec ardeur de vivre en bonne intelligence avec le Roi d'Ecosse, soit qu'il eût eu quelque avis secret de ce qui se tramoit contre lui, ou que ce fût un pur effet de sa prévoyance. C'étoit dans cette vue, qu'il avoit donné pouvoir à ses Ambassadeurs, qui devoient se rendre à Caldestreme, de traiter du Mariage de Marguerite sa Fille ainée avec ce Prince. Ce Mariage se fit effectivement quelques années après. Mais, selon les apparences, il n'en fut point parlé dans ce Congrès, les Ambassadeurs d'Angleterre ayant sans doute compris que l'occasion n'étoit pas favorable pour faire cette proposition. Henri projette de marier sa Fille aînée avec le Roi d'Ecosse. *Act. Publ. T. XII. p. 572.*

Le 28. de Janvier de l'année 1495., Charles VIII. partit de Rome, après s'être fait livrer les meilleures Places de l'Etat de l'Eglise, & le Cardinal Cesar Borgia, Bâtard d'Alexandre VI., en ôtage. Pendant qu'il étoit en marche, l'Ambassadeur de Ferdinand Roi d'Espagne lui déclara de la part de son Maitre, que, quand il s'étoit engagé à ne le troubler point dans la Conquête de Naples, il n'avoit pas entendu que cette Conquête dût s'étendre à toute l'Italie. Que néanmoins, il le voyoit en possession de Florence, de Pise, & de tout l'Etat de l'Eglise. Que, par cette raison, il lui Continuation de la Guerre de Naples.

HENRI VII. 1495. déclaroit, qu'il ne se croyoit pas obligé à l'observation de leur Traité; & en effet, l'Ambassadeur le déchira en sa présence. Charles, qui avoit le vent en poupe, se moqua de ces menaces, & continua sa marche.

Cependant Alphonse, nouveau Roi de Naples, se voyant attaqué par un puissant Roi qui étoit déja sur les frontieres de ses Etats, perdit entierement courage. Comme il savoit qu'il n'étoit pas aimé de ses Sujets, il resigna sa Couronne à Ferdinand son Fils, & se retira dans un Monastere, où il mourut cette même année. Le nouveau Roi, voulant défendre son Royaume, s'avança vers les frontieres pour tâcher d'arrêter le Roi de France. Mais il se vit tout à coup abandonné de ses propres Troupes. Dans cette extremité, il voulut se retirer à Naples: mais il en trouva les portes fermées. Enfin, il se vit obligé d'aller chercher une retraite dans la petite Isle d'*Ischia*, après avoir laissé Garnison dans les Châteaux de sa Capitale, où l'on pouvoit entrer sans passer par la Ville.

Pendant ce tems-là, Charles continuoit toujours sa marche. Trivulce Milanois, qui étoit au service du Roi de Naples, lui ayant livré Capoue, toutes les autres Villes du Royaume lui envoyerent des Députez, pour se soumettre à lui. Enfin, il entra dans Naples le 22. de Fevrier, & peu de jours après, il se rendit maitre des Châteaux.

Un si grand torrent de prosperitez aveugla tellement ce jeune Monarque & son Conseil, qu'ils ne surent prendre aucunes bonnes mesures pour la conservation de cette Conquête. Peu-à-peu, les Villes qui s'étoient rendues à lui, reprirent le parti de leur Souverain, son Armée, qui n'étoit pas fort nombreuse, ne pouvant fournir des Garnisons par-tout. De plus, les François se rendirent si odieux aux Habitans de Naples, qu'on se repentit bien-tôt de les y avoir reçus.

Mais ce qui dérangea le plus les affaires du Conquerant, ce fut une Ligue qui se forma contre lui, dans laquelle entrerent, le Pape, l'Empereur, le Roi d'Espagne, l'Archiduc, le Roi de Naples, Ludovic Sforze nouveau Duc de Milan, & la Republique de Venise. Cette Ligue, qui étoit pour vingt-cinq ans, fut signée le 25. de Mars 1495., & en même tems, les Confédérez commencerent à assembler leurs forces.

Charles comprit alors, qu'il étoit tems de penser à son retour. Mais auparavant, il voulut faire son Entrée triomphante dans Naples, d'où il partit le 20. de Mai pour s'en retourner en France, ne laissant que peu de Troupes pour défendre sa Conquête. Mais ce n'étoit pas l'intention des Alliez, de le laisser ainsi reti-

ter paisiblement. Ils allerent l'attendre sur sa route, avec une Armée de quarante-mille hommes, & se posterent à *Fornoue* pour lui disputer ce passage. Quoique Charles fût fort inferieur en nombre de Troupes (1), il ne laissa pas de se déterminer à leur livrer Bataille, comprenant bien qu'il n'y avoit point de milieu entre vaincre & périr. La Bataille se donna le 6. de Juillet, & le succès en fut favorable au Roi de France, qui passa sur le ventre à cette Armée formidable, & se rendit à Ast le 15. du même mois.

Bataille de Fornoue.

Pendant qu'il se retiroit à travers l'Italie, Naples se remit sous l'obéïssance de Ferdinand, & presque toutes les autres Villes du Royaume, qui étoient encore dans le parti des François, suivirent cet exemple. Le Duc de Montpensier, que Charles avoit laissé à Naples avec peu de Troupes, se retira dans le Château de l'Oeuf, où, après avoir soutenu un Siege de trois mois, il se vit enfin obligé de capituler. Ainsi Charles, qui avoit conquis le Royaume de Naples dans l'espace de trois semaines, le perdit avec la même rapidité. Depuis ce tems-là, il forma divers projets pour recouvrer sa Conquête; mais les difficultez qu'il y trouva, les firent aller en fumée.

Cette même année, l'Empereur Maximilien retourna dans les Païs-Bas, & en remit le Gouvernement à Philippe son Fils, quoiqu'il s'en fallût encore quelques années qu'il n'eût atteint l'âge de Majorité. Après cela, il reprit le route d'Allemagne. Philippe n'étant plus sous la Tutelle de l'Empereur, envoya, vers la fin de l'année, une Ambassade à Henri, pour lui demander le renouvellement du Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas.

L'Archiduc Philippe prend le Gouvernement des Païs Bas.

Les Ambassadeurs n'eurent pas beaucoup de peine à réussir dans leur Négociation. Le renouvellement du Commerce qu'ils étoient venus demander, n'étoit pas moins nécessaire aux Anglois qu'aux Sujets de l'Archiduc. Ainsi le 24. de Fevrier 1496., il se conclut à Londres un Traité de Paix & d'Amitié perpétuelle entre Henri & Philippe, & le Commerce entre les deux Nations fut règlé à la satisfaction de l'une & de l'autre.

1496.

Traité entre l'Angleterre & les Païs-Bas. 24. Fevrier. *Act. Publ. T. XII. pag.* 576. 578.

Parmi les Articles de ce Traité, il y en avoit deux particulierement remarquables. Par le premier, les deux Princes s'engageoient à ne donner aucun secours, ni retraite dans leurs Etats, aux Sujets rebelles de l'un ou de l'autre. En particulier, Philippe s'engageoit expressément, à empêcher que la Duchesse Douairiere de Bourgogne ne donnât retraite aux Sujets rebelles du Roi, dans les Terres qu'elle possedoit, sous quelque Titre qu'elle les possedât, soit de

(1) Charles VIII. n'avoit que 9000. hommes. Tind.

HENRI VII. 1496.

Douaire, ou autrement. Que si elle contrevenoit à cette défense, il promettoit de la priver de tout ce qu'elle possedoit dans les Païs-Bas.

Par l'autre Article, il étoit expressément convenu, qu'un Vaisseau faisant naufrage sur les côtes de l'un des deux Princes, ne seroit point sujet à être confisqué, s'il y restoit en vie, un homme, un chien, un chat, ou un coq.

Les gens des Païs-Bas appellerent ce Traité, *Le Grand Traité de Commerce*, non seulement à cause qu'il contenoit un grand nombre d'Articles, mais pricipalement par rapport à un autre qui fut fait dans la suite, & qui ne leur étant pas si avantageux, fut appellé *Le Mauvais Traité*.

Patente de Henri à Jean Cabot, pour découvrir de nouvelles Terres. *Act. Publ. T. XII. pag.* 595.

On trouve dans le Recueil des Actes Publics, que le 5. de Mars de cette année, le Roi accorda une Patente à *Jean Cabot* (1), Venitien, & à trois de ses Fils pour aller à la découverte des nouvelles Terres, sous le Pavillon d'Angleterre. Les conditions étoient, qu'après tous les frais déduits, ils donneroient au Roi la cinquieme partie du profit.

Invasion du Roi d'Ecosse & de Waerbeck. *Buchanan. Bacon.*

Cependant, le Roi d'Ecosse ne se contentant pas d'avoir donné un azyle dans ses Etats au prétendu Duc d'YORCK, voulut encore entreprendre de le placer sur le Trône d'Angleterre. On lui avoit fait entendre, qu'aussi-tôt qu'il paroitroit dans ce Royaume à la tête d'une Armée, tous les Partisans de la Maison d'YORCK prendroient les armes pour soutenir les interêts du Prétendant. Ce fut dans cette vue, qu'immédiatement après qu'il fut arrivé en Angleterre, il prit soin de faire disperser une Proclamation de ce prétendu Prince, dans laquelle le Roi étoit traité d'Usurpateur, de Tiran, & de Meurtrier. De plus, il promettoit toutes sortes d'avantages à ceux qui voudroient se joindre au légitime Héritier, pour détruire celui qui détenoit injustement la Couronne. Mais cette Proclamation fit si peu d'effet, que personne ne se présenta pour se joindre aux Ecossois. Véritablement, Henri n'étoit pas aimé, sur-tout en ces quartiers-là. Mais, comme depuis que PERKIN avoit commencé à paroitre sous le nom de Duc d'YORCK, beaucoup de gens s'étoient détrompéz, & que d'autres étoient en doute sur son sujet, on ne jugeoit pas à propos de risquer les biens & la vie, sans une plus grande assurance que ce fût veritablement pour un Fils d'Edouard IV. D'ailleurs l'exécution du Grand Chambellan faisoit trembler tout le monde, personne ne pouvant raisonnablement esperer de trouver grace auprès du Roi, puisqu'il n'avoit pas épargné ce Sei-

Proclamation sous le nom du Duc d'YORCK.

Les Anglois ne se joignent point à lui.

(1) Le Chancelier *Bacon* le nomme *Sebastien Gabato*, habitant de *Bristol*. TIND.

gneur. Enfin, Jaques voyant qu'il attendoit en vain que les Anglois prissent les armes en faveur de son Duc d'Yorck, & ne voulant pas entierement perdre sa peine, ravagea la Province de Northumberland, & y fit un très grand butin. Alors, Perkin feignant d'être extremement touché des maux que les Anglois souffroient, conjura ce Prince, en présence de toute sa Cour, d'épargner ses miserables Sujets. C'étoit un tour assez adroit, pour persuader au Public qu'il étoit véritablement celui qu'il se disoit être. Jaques lui répondit en souriant, qu'il le trouvoit bien généreux, de vouloir épargner ce qui ne lui appartenoit pas, afin de le conserver à son ennemi. Cependant, la nouvelle qu'il reçut qu'une Armée Angloise s'avançoit pour le combattre, lui fit prendre la résolution de se retirer dans son Païs, ne voulant point exposer le prodigieux butin qu'il avoit fait, au risque d'une Bataille. Ainsi cette Expédition, dont il avoit attendu de si grands effets, n'aboutit qu'à la ruine des habitans de Northumberland.

HENRI VII. 1496.

Jaques ravage le Northumberland.

Adresse de Waerbeck.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, Charles VIII., craignant que Henri n'entrât dans la Ligue d'Italie, prit soin de faire confirmer la Paix d'Estaples par les Etats, comme il y étoit engagé par le Traité, ce qu'il avoit jusqu'alors négligé, quoique le Parlement d'Angleterre l'eût déja confirmée dès l'année précedente. Cependant, comme il ne jugea pas à propos de faire assembler les Etats Généraux, il fit approuver la Paix par les Etats particuliers de chaque Province, de quoi apparemment Henri se contenta. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, les approbations des Etats de Languedoc, de Normandie, & de plusieurs autres Provinces. Il s'en trouve même des Villes particulieres peu considerables, avec diverses signatures d'un grand nombre de gens du commun, comme d'Artisans & de Laboureurs.

Charles VIII. fait approuver la Paix d'Estaples par les Etats particuliers des Provinces.

Act. Publ. T. XII. Pag. 552. & suiv.

Quoique l'invasion du Roi d'Ecosse n'eût pas produit un grand effet, Henri ne laissoit pas d'en craindre les suites. Il savoit que ses Sujets n'étoient pas contens; que les Partisans de la Maison d'Yorck étoient en grand nombre; que l'Irlande ne lui étoit pas affectionnée: & enfin que Perkin Waerbeck étoit en Ecosse, prêt à profiter de ces dispositions. Ainsi, pour prévenir le danger qui pouvoit survenir de tous ces côtez, il accorda premierement une Amnistie à tous les Irlandois qui avoient adheré au prétendu Duc d'Yorck, de peur que la crainte du châtiment ne les portât à se revolter. En second lieu, il donna commission à Richard Fox, Evêque de Durham, de tâcher, comme de lui-même, d'entrer en Négociation avec le Roi d'Ecosse, pour traiter du Mariage de Marguerite sa Fille ainée, avec ce Prince. Enfin, il envoya des Ambassadeurs à Ferdinand & à Isabelle, pour confirmer l'Alliance qu'il avoit faite

Précautions du Roi.

Act. Publ. T. XII. pag. 634.

Ibid. pag. 635.

Ambassade en Espagne.

Ib. Seqq.

HENRI VII. 1496. avec eux, & pour assurer, par de nouveaux engagemens, le Mariage d'Arthur son Fils ainé, avec Catherine leur troisieme Fille.

Il entre dans la Ligue d'Italie. *Ibid. pag. 638.* Quelque tems auparavant, il avoit envoyé à Rome, *Robert Sherburn*, qui étoit entré en son nom dans la Ligue d'Italie contre Charles VIII., & le 23. Septembre, il ratifia ce que son Ambassadeur avoit fait. Par là il se trouvoit suffisamment appuyé. En effet, il n'avoit rien à craindre du Roi de France, qui avoit assez d'affaires ailleurs, & il avoit pour Amis & Alliez les plus puissans Princes de l'Europe. Quant au Roi d'Ecosse, il croyoit pouvoir aisément se défendre contre lui, s'il en étoit attaqué. Cependant, quoiqu'il eût deja pris des mesures pour faire la Paix avec ce Prince, & qu'il eût lieu d'esperer que cette affaire réussiroit, il ne crut pas devoir laisser passer cette occasion de demander un secours d'argent au Parlement, tant pour se mettre en état de défense, que pour se venger des insultes des Ecossois. Ce fut dans cette vue, qu'il convoqua le Parlement le 16. de Janvier suivant. Il étoit pourtant facile de prévoir, que le Roi d'Ecosse se trouvant sans appui, du côté de la France, de l'Archiduc & de la Duchesse de Bourgogne, n'entreprendroit pas de soutenir seul une Guerre pour l'amour de Perkin Waerbeck, quand même il seroit assez prévenu pour le croire le véritable Duc d'Yorck.

Mariage de l'Archiduc avec Jeanne d'Arragon, Au mois d'Octobre de cette année, Jeanne, seconde Fille de Ferdinand & d'Isabelle, arriva dans les Païs-Bas pour épouser l'Archiduc Philippe, avec qui elle avoit été accordée. Isabelle, sa Sœur ainée, avoit épousé en 1490. Alphonse Prince de Portugal qui étoit mort peu de tems après. Les mêmes Vaisseaux qui avoient amené Jeanne dans les Païs-Bas, servirent au voyage de Marguerite d'Autriche Sœur de Philippe, qui alloit en Espagne consommer son Mariage avec le Prince Jean, Héritier présomptif de Castille & d'Arragon. & de Marguerite d'Autriche avec le Prince d'Espagne.

1497. Parlement. *Bacon.* Le Parlement s'étant assemblé au commencement de l'année 1497., le Roi fit aux deux Chambres un Discours, dans lequel il exagera beaucoup l'affront qu'il avoit reçu du Roi d'Ecosse. Il leur représenta, en termes fort pathétiques, les maux que ses Sujets du Nord avoient soufferts, dans un tems où la Treve auroit dû les mettre à couvert de ces insultes. Enfin, il leur dit que son honneur, & la protection qu'il devoit à son Peuple, ne lui permettoient pas de recevoir de pareils affronts, sans en tirer une vengeance signalée. Le Parlement l'entendant à demi mot, lui accorda un Subside (1).

Secours accordé pour la Guerre d'Ecosse.

(1) Le Subside fut limité à la somme de 120000. livres sterling, outre deux *Quinziemes*. Bacon remarque en cette occasion, que les Guerres de *Henri* étoient pour lui une Mine fort riche d'un métal singulier; du *Fer au bout*, & de l'*Or au fond*. TIND.

après

après quoi il fut incontinent congédié, comme n'ayant été convoqué que pour cette seule affaire.

Le Roi presse beaucoup la levée du Subside.

Quoique Henri espérât beaucoup de sa Négociation avec le Roi d'Ecosse, il comprenoit bien qu'il ne devoit pas négliger de se préparer à la Guerre. Sans cela, les Négociations sont ordinairement infructueuses. La levée du Subside que le Parlement lui avoit accordé, étoit le premier & le principal préparatif par où il falloit commencer. La nécessité de la Guerre contre l'Ecosse fournissoit au Roi un prétexte de hâter cette affaire, de laquelle il esperoit le même avantage que de celle de Bretagne, c'est-à-dire, de mettre le Subside tout entier dans ses coffres. Pour cet effet, il falloit qu'il se trouvât tout levé, avant que la Paix fût conclue avec l'Ecosse, sans quoi le Peuple n'auroit donné son argent qu'à regret. Comme le Roi faisoit un point capital de cette affaire, il donna des ordres très rigoureux aux Commissaires qui étoient employez à cela dans les Provinces du Royaume.

Revolte en Cornouaille.

Ces Commissaires agissant avec beaucoup de rigueur, trouverent dans la Province de Cornouaille, des oppositions auxquelles ils ne s'étoient pas attendus. Les gens de ce Païs-là, qui étoient d'un naturel moins traitable que ceux des autres Provinces, murmuroient hautement de ce que, pour quelque petit dommage fait à l'autre extremité du Royaume, on les privoit de ce qui étoit nécessaire pour leur subsistance. Ces murmures étoient appuyez par un Maréchal de *Bodmin* nommé *Michel*, & par un Avocat nommé *Flammock*. Celui-ci assuroit que la Couronne avoit des fonds assignez pour ces sortes de Guerres, par le moyen des Fiefs qui en dépendoient: Que ceux qui possedoient ces Fiefs, ne les tenoient qu'à condition d'être toujours prêts à défendre les frontieres; & que c'étoit à eux qu'il falloit s'adresser, & non pas se servir du prétexte de l'invasion des Ecossois, pour piller tout le Royaume: Qu'il y auroit de la honte à se soumettre à une telle vexation; & que tout le mal ne venoit que des Ministres du Roi, qui faisoient leur Cour aux dépens du pauvre Peuple: Que, pour se délivrer de ces oppressions, il falloit prendre les armes, & sans faire tort à personne, aller présenter une Requête au Roi, pour le prier de se désister de cette Taxe, & de punir ses pernicieux Conseillers, afin d'épouvanter ceux qui voudroient à l'avenir lui donner de semblables conseils: Qu'on ne pouvoit rendre un plus grand service à tout le Royaume, qu'en le délivrant de ces Harpies, qui le ruïnoient, sous prétexte de procurer le bien du Roi. C'étoient l'Archevêque de Cantorberi, & *Reginald Bray*, que Flammock avoit principalement en vue, parce que c'étoit d'eux que le Roi se servoit ordinairement pour ces sortes d'affaires.

HENRI VII. 1497. Les Revoltez marchent vers Londres.

Flammock & Michel, s'appercevant que le Peuple commençoit à prendre feu, s'offrirent de le conduire, en attendant que quelque personne de distinction vînt se mettre à leur tête, ce qui devoit arriver dans peu de tems, comme ils l'assuroient. En effet, il parut bien dans la suite, qu'ils étoient poussez par des gens d'une grande consideration. Il n'en fallut pas davantage pour faire soulever toute la canaille du Païs, qui, s'étant armée le mieux qu'elle put, marcha sous la conduite de ces deux Boute-feux, dans la Province de Devonshire, & de là, dans celle de Sommerset. Le nombre des Revoltez croissoit incessamment par beaucoup de gens des lieux où ils passoient, qui n'avoient rien à perdre, & qui étoient excitez par des ennemis secrets du Roi. A *Tawnton*, ils tuerent un Commissaire qui s'étoit distingué par la rigueur avec laquelle il avoit travaillé à la levée du Subside. Ce fut là tout le mal qu'ils firent dans leur marche. Ensuite, ils pousserent jusqu'à Wells, où le Lord *Audley*, homme inquiet & peu content de sa fortune, les alla joindre, & d'abord, ils l'établirent pour leur Général. Audley, s'étant mis à leur tête, les mena droit à Salisburi, ensuite à Winchester, sans permettre qu'ils fissent aucun tort aux lieux où ils passoient, & les obligeant à se contenter d'une simple subsistance. Quand ils furent arrivez à Winchester, au-lieu d'aller droit à Londres, comme c'étoit leur premier dessein, ils obligerent leur Général à les mener dans la Province de Kent. Flammock leur ayant dit que le Peuple de ce Païs-là étoit amoureux de la Liberté, ils s'imaginerent qu'il se joindroit incontinent à eux, pour soutenir les Droits & les Privileges du Royaume. Cependant, quand ils y furent arrivez, ils se trouverent déchus de leur esperance. Par les soins de quelques Seigneurs du Païs, il n'y eut pas un seul homme qui voulût prendre les armes en leur faveur. Cette froideur découragea plusieurs des Revoltez, qui prévoyant que leur entreprise n'auroit pas une heureuse fin, s'en retournerent doucement chez eux. Mais ceux qui demeurerent étant encouragez par la lenteur du Roi, qui leur avoit laissé faire tant de chemin sans les attaquer, se vanterent insolemment qu'ils iroient lui livrer Bataille, ou prendre Londres à ses yeux. Dans cette résolution, ils allerent camper entre Eltham & Greenwich, à quelques milles de Londres.

Le Lord Audley se met à leur tête.

Ils vont dans la Province de Kent,

où personne ne se joint à eux.

Ils marchent à Londres.

Mesures du Roi contre les Rebelles.

Lorsque le Roi reçut la premiere nouvelle de ce soulevement, il en parut un peu consterné. Une Guerre avec l'Ecosse, une Revolte dans le Royaume, & un Concurrent qui lui disputoit la Couronne, lui paroissoient trois affaires de la derniere importance, surtout en ce qu'elles lui arrivoient en un même tems. D'ailleurs, cette inquietude continuelle qu'il portoit au fond de son cœur, touchant l'incertitude de son Titre, contribuoit à lui grossir les objets. Il

craignoit que la Revolte de Cornouaille ne fût le commencement de la Conspiration universelle, dont Perkin attendoit l'effet en Ecosse. Par bonheur pour lui, cette Revolte arriva dans un tems où il avoit une Armée toute prête, qui devoit marcher vers le Nord, sous la conduite du Lord d'Aubney. Mais la nouvelle de ce soulevement lui fit garder ses Troupes autour de Londres, ne jugeant pas à propos de les faire marcher vers le Nord, dans une telle conjoncture. Il se contenta donc de détacher le Comte de Surrey, & de l'envoyer vers les frontieres d'Ecosse, pour s'opposer au Roi Jaques, en cas qu'il lui prît envie de faire une seconde irruption en Angleterre. Cependant les Rebelles parcouroient les Provinces, sans que le Roi fît aucun mouvement pour les arrêter. Cette conduite surprenoit tout le monde, vu que sa coutume étoit de marcher promptement vers le lieu où le danger commençoit à paroitre. Mais en cette occasion, il crut devoir agir autrement, par plusieurs raisons. Premierement, il étoit bien aise que les Rebelles s'éloignassent de leur Païs, & se fatiguassent par de longues marches. En second lieu, il ne voyoit point qu'il y eût aucune nécessité à se hâter de les combattre, puisqu'ils ne faisoient aucun désordre. De plus, il n'apprenoit point que leurs forces s'accrussent dans leur marche. Mais la principale raison de sa lenteur étoit, qu'il vouloit voir s'ils n'avoient point d'intelligences dans d'autres Provinces, afin de partager son Armée s'il étoit nécessaire, ou de pouvoir accourir au plus pressé. Enfin, l'âge & la continuelle jouïssance d'une Couronne, l'avoient, sans doute, rendu moins prompt à s'exposer aux dangers. Toute autre voye lui paroissoit moins dangereuse qu'une Bataille, pour remedier à ces sortes de maux.

Le Roi se détermine à leur livrer Bataille.

Mais, quand les Rebelles se furent campez à Black-heath, d'où ils pouvoient découvrir la Ville de Londres, le Roi ne put plus differer à les attaquer. Il auroit par là donné lieu de croire que son retardement étoit un effet de sa crainte, ce qui auroit pu produire de fâcheux effets parmi le Peuple. Cependant, comme il étoit superieur de beaucoup aux Mécontens, tant en nombre de Troupes, que dans la connoissance de l'Art militaire, il résolut de disposer toutes choses en sorte qu'il n'eût que peu de risque à courir.

Disposition de ses Troupes.

Pour cet effet, il partagea son Armée en trois Corps, dont le premier, commandé par le Comte d'Oxford, alla faire le tour de la Colline où les Rebelles étoient campez, afin de leur couper la retraite, & de les attaquer par derriere, s'il étoit nécessaire. Le second, conduit par le Lord d'Aubney, étoit destiné à les combattre de front. Le Roi reserva le troisieme, qu'il fit camper à S. George, afin qu'en cas de malheur, il pût leur livrer un second combat, ou se jetter dans Londres pour sauver cette Ville, selon qu'il jugeroit

HENRI VII. 1497. à propos. D'ailleurs, il n'étoit pas si éloigné, qu'il ne pût même envoyer du secours à ses gens pendant la Bataille.

Bataille de Black-heat où les Rebelles sont défaits. 22. Juin. Toutes choses réussirent comme le Roi l'avoit esperé. Les Rebelles se laisserent tromper par un bruit qu'il avoit fait répandre, qu'il avoit dessein de les attaquer le Lundi suivant, & cependant, il les attaqua le Samedi, parce qu'il estimoit ce jour de la semaine heureux pour lui. Comme ils ne s'y étoient point attendus, ils se trouverent tellement surpris, qu'ils eurent à peine le tems de se mettre en Bataille. D'un autre côté, faute de bons avis, ils se laisserent enveloper par le Comte d'Oxford, qui s'étant posté derriere eux, les empêchoit de se retirer. Ainsi, de six-mille hommes qu'ils étoient, (1) il y en eut deux-mille de tuez dans le combat, & tout le reste se vit contraint de se rendre à discretion, parce qu'il n'y avoit aucun moyen de se sauver. Le Lord Audley & deux autres exécutez. Pour cette fois, le Roi ne fit exécuter que le Lord Audley (2), Flammock, & le Maréchal, (3) qui avoient été pris en vie. Mais il donna les prisonniers à ceux qui les avoient pris, avec la permission de composer avec eux pour leur rançon comme ils le jugeroient à propos. Moderation du Roi. Il y a quelque apparence que la moderation dont les Rebelles avoient usé dans leur marche, depuis leur Païs jusqu'à Londres, modera aussi la séverité du Roi; d'autant plus, qu'ils n'avoient pas mis en avant les droits de la Maison d'Yorck, crime sur lequel il étoit inexorable. Quoi qu'il en soit, il se contenta de ces trois victimes pour expier cette grande Rebellion.

Nouveau Traité avec l'Archiduc. 7. Juillet. *Act. Publ. T. XII. p. 654.* Peu de jours après la Bataille, les Ambassadeurs de l'Archiduc signerent à Londres des Conventions, par lesquelles, en expliquant le dernier Traité de Commerce, ce Prince se départoit du droit d'un florin qu'il exigeoit auparavant pour chaque piece de Drap d'Angleterre qui entroit dans ses Etats.

Le Mariage d'Arthur avec Catherine d'Arragon est confirmé. *Ibid. pag. 685.* Le 18. de Juin, Henri ratifia les Conventions du Mariage d'Arthur son Fils ainé, avec Catherine d'Arragon. Ce Mariage avoit été conclu en 1491., & confirmé le 1. d'Octobre 1496.

Ambassade de France. 28. Août. *Pag. 667.* Dans le même tems, Charles VIII. envoya en Angleterre une Ambassade qui ne tendoit qu'à confirmer la Paix d'Estaples, par la

(1) *Bacon* dit que l'Armée des Rebelles étoit de 16000. hommes. TIND.

(2) *Audley* fut mené de *Newgate* à la Place nommée *Tower-Hill*, couvert d'un habit de papier déchiré, peint de ses propres Armes renversées; & il fut ainsi exécuté. TIND.

(3) On dit que ce Maréchal-ferrant se réjouïssoit de cette idée, *qu'il seroit fameux chez la Posterité.* Il fut trainé sur la claye avec *Flammock*, pendu & écartelé à *Tyburne*. On prétend que les Rebelles de *Cornouaille* tiroient des fleches d'une verge de long. TIND.

reparation de certains attentats qui s'étoient commis des deux côtez. HENRI VII. 1497.

Mais, pendant que Henri étoit occupé contre les Rebelles de Cornouaille, le Roi d'Ecosse, jugeant que la conjoncture lui étoit favorable, fit une seconde irruption en Angleterre, & alla se présenter devant les murailles de Norham. Mais le Comte de Surrey, qui se trouvoit alors dans la Province d'Yorck, y étant promptement accouru, Jaques leva le Siege & se retira dans son Royaume. Le Comte de Surrey, ne se contentant pas de l'avoir chassé d'Angleterre, le poursuivit jusqu'en Ecosse, où il s'empara de la petite Ville d'*Ayton*. Cette Guerre étoit incommode au Roi, par plusieurs raisons. Premierement, il ne pouvoit la continuer, sans employer tout l'argent que le Parlement lui avoit accordé, & c'étoit ce qu'il auroit bien voulu éviter. D'ailleurs, Perkin Waerbeck l'embarassoit, & il comprenoit bien qu'il seroit plus aisé de le faire sortir d'Ecosse par une négociation, que par la force des armes. Il ne vouloit pourtant pas faire la premiere démarche pour demander la Paix: mais il souhaitoit que la proposition vînt d'un autre, afin de s'épargner la honte d'un refus, si le Roi d'Ecosse ne se trouvoit pas dans les mêmes dispositions.

Le Roi d'Ecosse assiege Norham. *Buchanan, Bacon.*

Le Comte de Surrey lui fait lever le Siege, & prend Ayton en Ecosse.

Pendant qu'il étoit dans cet embaras, il s'avisa que *D. Pedro d'Ayala*, Ambassadeur d'Espagne, pourroit être un instrument propre à faire réussir cette affaire. Ayala entreprit volontiers d'aller trouver le Roi d'Ecosse, & de lui proposer comme de lui-même, un accommodement avec le Roi d'Angleterre. Il prit pour prétexte, que le Roi Ferdinand son Maitre ne pourroit recevoir une plus grande satisfaction, que de voir ces deux Rois, ses amis & ses alliez, vivre en Paix & en bons voisins. Cet expédient eut tout le succès que Henri s'en étoit promis. L'Ambassadeur trouva le Roi d'Ecosse dans une si bonne disposition, qu'il écrivit au Roi, que, s'il vouloit entrer en négociation, il ne doutoit point du succès. Sur cela, les deux Rois envoyerent leurs Ambassadeurs à Ayton, pour y traiter de la Paix, Ayala faisant l'office de Médiateur. La plus grande difficulté qui se rencontra dans cette négociation, fut au sujet de Perkin Waerbeck, que Henri demandoit, & que le Roi d'Ecosse ne vouloit point lui livrer. L'Evêque de Durham, voyant qu'il ne pouvoit gagner ce point, proposa une entrevue des deux Rois à Newcastle. Mais quand on en parla au Roi d'Ecosse il dit, qu'encore qu'il souhaitât beaucoup la Paix, il n'étoit pas d'humeur de l'aller mendier chez son ennemi. Enfin, on trouva un expédient qui fut agréé des deux côtez. Ce fut, que le Roi d'Ecosse congédieroit honnêtement le prétendu Duc d'Yorck, avant qu'on poussât plus loin la négociation de la Paix, de peur qu'on ne crût qu'il y

Henri employe l'Ambassadeur d'Espagne pour faire la Paix avec le Roi d'Ecosse.

Difficulté, au sujet de Perkin Waerbeck.

Expédient pour surmonter cet obstacle.

HENRI VII. 1497.

avoit été forcé ; qu'ensuite, on traiteroit comme si Perkin n'avoit jamais été en Ecosse.

Jaques congédie Waerbeck, & le fait conduire en Irlande.

Suivant cette convention, Jaques fit entendre au prétendu Prince, qu'il avoit fait pour lui tout ce qui avoit été en son pouvoir : Que par deux diverses fois, il étoit entré en Angleterre à la tête d'une Armée, pour éprouver la disposition des Anglois : Que n'y ayant point trouvé ce qu'il avoit attendu, il n'y avoit point d'apparence qu'avec ses seules forces, il pût le placer sur le Trône, & déposseder un Roi qui étoit si bien établi : Que son malheur venoit uniquement de ce que les Anglois avoient refusé de prendre sa Cause en main, & de ce que, pendant que les Ecossois s'exposoient pour lui, il avoit été abandonné de ceux qui l'avoient engagé dans cette entreprise : Que par toutes ces raisons, il lui conseilloit de prendre son parti ailleurs ; & que cependant, il lui tiendroit exactement la parole qu'il lui avoit donnée, de faire en sorte qu'il ne se repentit pas de s'être mis entre ses mains. Perkin, voyant le Roi d'Ecosse résolu à le congédier, le remercia de la protection qu'il lui avoit accordée jusqu'alors & de tous ses autres bienfaits, & le pria de le faire conduire en Irlande avec sa Femme ; ce que le Roi lui accorda sur le champ.

Treve de sept ans entre l'Angleterre & l'Ecosse. *Act. Publ. T. XII. pag. 673.*

Dès que Perkin Waerbeck fut sorti d'Ecosse, il ne se trouva plus d'obstacles à la conclusion de la Paix. Les Ambassadeurs qui étoient assemblez à Ayton, y signerent d'abord une Treve de sept ans, commençant le 29. de Septembre, jour de la signature du Traité. Il y fut expressément convenu, qu'aucun des deux Rois ne feroit la Guerre à l'autre, ni par soi-même, ni par ses Sujets, ni par aucune autre personne ; par où Perkin Waerbeck étoit assez entendu, sans le nommer : Qu'à l'égard de certains points dont les Ambassadeurs n'avoient pu convenir, les deux Rois s'en rapportoient à la décision du Roi Ferdinand & de la Reine Isabelle. Dans la suite, cette Treve, qui avoit été bornée à sept ans, fut prolongée jusqu'à un an après la mort du dernier vivant des deux Princes. Enfin, chacun des deux Rois donna des Lettres Patentes au Médiateur, par lesquelles ils le prioient de rapporter à Ferdinand & à Isabelle, les differens qui restoient encore à terminer, promettant de s'en tenir à leur Jugement. Ces Lettres étoient pleines de marques d'estime & de reconnoissance pour cet Ambassadeur, & les deux Rois y témoignoient combien ils étoient satisfaits de son équité, de sa sagesse, de son impartialité, & de tous les soins dont il avoit bien voulu se charger. Rien ne pouvoit être plus honorable pour *Ayala*, à qui les Auteurs Anglois & Ecossois donnent le nom d'*Hialas* ou *Helias*, que la parfaite confiance que ces deux Monarques avoient en lui. Mais aussi, on peut dire, qu'il eut le bonheur de

Les deux Rois prennent Ferdinand & Isabelle pour arbitres.

les trouver également disposez à une Paix nécessaire à l'un & à l'autre. HENRI VII.

J'ai dit ci-devant qu'en 1495. & en 1496., Henri avoit donné pouvoir à ses Ambassadeurs, de traiter du Mariage de Marguerite sa Fille avec le Roi d'Ecosse. Mais il ne paroit point que cette affaire fût mise sur le tapis dans aucune des négociations précedentes, ni même dans celle dont je viens de parler. Il y a pourtant beaucoup d'apparence, que Henri, qui souhaitoit ce Mariage, ne manqua pas d'en faire insinuer la proposition par l'Ambassadeur d'Espagne, qui étoit dans ses interêts & dans sa confidence. C'étoit une occasion tout-à-fait propre, puisqu'Ayala en pouvoit faire l'ouverture comme de soi-même, sans engager Henri en cas de refus. Pour cette fois, on ne passa pas plus avant. Mais nous verrons bien-tôt les heureuses suites de cette proposition, qui donna l'origine à l'union des deux Royaumes.

1497.

Premiere ouverture du Mariage de Marguerite fille du Roi avec le Roi d'Ecosse.

Au commencement de l'année, Marguerite d'Autriche, Sœur de l'Archiduc, étoit allée trouver le Prince D. Jean son Epoux en Espagne. Les nôces s'étoient faites avec beaucoup de solemnité & de magnificence. Mais peu de mois après, ce Prince mourut, laissant enceinte la Princesse, qui accoucha d'un Enfant mort.

Mort de D. Jean Prince d'Espagne. *Mayerne, Hist. d'Esp.*

Par la mort de D. Jean, Isabelle sa Sœur, Veuve du Prince Alphonse de Portugal, devint Héritiere présomptive des Royaumes de Castille & d'Arragon. Depuis la mort du Prince son Epoux, elle avoit été accordée avec D. Manuel nouveau Roi de Portugal, qui, ayant appris la Maladie du Prince D. Jean, pressa tellement son Mariage, qu'il se trouva consommé avant que ce Prince expirât.

Mariage d'Isabelle sa sœur, avec D. Manuel Roi de Portugal.

Dès l'année précedente, Charles VIII. avoit perdu le Royaume de Naples, ainsi qu'il a été dit. Quoique les divisions qu'il y avoit entre les Princes d'Italie, semblassent le rappeller à cette Conquête, il ne put jamais s'y résoudre, parce qu'il avoit tourné toutes ses pensées du côté de l'amour & des plaisirs. Il payoit régulierement à Henri vingt-cinq-mille livres tous les six mois, comme il y étoit engagé par le Traité d'Estaples, de peur de s'attirer de nouvelles affaires du côté de l'Angleterre.

Affaires de France.

Depuis le Traité d'Estaples, il n'y eut plus ni Guerre, ni different, entre la France & l'Angleterre, pendant tout le reste du Regne de Henri VII. Charles & Henri se craignoient réciproquement. Le premier, qui d'abord avoit formé de vastes projets, avoit compris que le Roi d'Angleterre étoit le seul Prince qui pût mettre des obstacles à leur exécution. Ensuite, quand il se fut désisté de la Guerre d'Italie, & qu'il se fut tourné du côté des plaisirs, il craignit toujours qu'une Guerre avec Henri ne vînt troubler sa tranquillité. Henri craignoit de son côté, toute sorte de Guerre étrangere, &

1498.

Disposition de Charles VIII. & de Henri VII. l'un envers l'autre.

HENRI VII. 1498.

particulierement avec la France, à cause des ennemis domestiques qu'il avoit dans son Royaume. Ainsi, ces deux Monarques ayant le même interêt, vécurent en Paix jusqu'à la mort de Charles VIII., qui arriva le 6. d'Avril 1498. Le Duc d'Orleans, qui lui succeda sous le nom de Louis XII., n'eut pas moins de soin d'entretenir une bonne intelligence avec l'Angleterre. Comme il tourna toutes ses pensées du côté de l'Italie, il eut un grand interêt de ménager Henri, qui auroit pu renverser tous ses projets, s'il eût fait quelque diversion en Picardie. Dès que ce Prince fut sur le Trône, il fit casser son Mariage avec Jeanne Fille de Louis XI., pour épouser Anne de Bretagne Veuve de son Prédécesseur. Sans ce Mariage, il auroit couru risque de voir la Bretagne encore une fois séparée de la France, & tomber dans une Maison étrangere.

Mort de Charles VIII.

Louis XII. lui succede. *Mezerai. Act. Publ. T. XII. p. 685.*

Nouveaux troubles en Angleterre.

Quoique Henri n'eût rien à craindre du dehors, puisqu'il étoit en Paix avec tous les Princes de l'Europe, il n'en étoit pas de même à l'égard de ses propres Sujets. Avant que de pouvoir acquerir la parfaite tranquillité après laquelle il soupiroit, il eut un nouvel assaut à soutenir de la part des gens de Cornouaille. Perkin Waerbeck même, qui, ayant appris à vivre en Prince, ne pouvoit se résoudre à retourner à sa premiere condition, se servit de cette occasion pour lui causer de nouveaux embaras.

Soulevement en Cornouaille.

Les Rebelles de Cornouaille avoient été traitez plus doucement qu'ils n'avoient eu lieu de s'y attendre, vu la nature de leur crime, que les Souverains ne pardonnent pas volontiers. La plupart d'entre eux en avoient été quittes en payant une rançon de deux ou trois shellings, tant ils étoient miserables. Ces gens-là étant retournez chez eux, publioient hautement, que si le Roi les avoit si doucement traitez, ce n'étoit pas par un motif de clémence, mais parce qu'il savoit bien, que s'il vouloit punir tous ceux qui étoient dans les mêmes sentimens, il faudroit qu'il fît pendre les trois quarts de ses Sujets. Ces discours ayant fait croire à leurs amis & à leurs voisins, que tout le Royaume étoit prêt à prendre les armes, ils commencerent à s'attrouper, & à faire connoitre que la Journée de Black-heat ne les avoit pas découragez. Enfin, quelques-uns des plus fougueux ayant appris que Perkin Waerbeck étoit en Irlande, proposerent de le faire venir, & de le mettre à leur tête. Cette proposition ayant été approuvée, ils firent savoir à Waerbeck, que s'il vouloit venir parmi eux, il trouveroit un secours qui n'étoit pas à mépriser, & qu'avec l'assistance des autres bons Anglois, ils esperoient de le placer sur le Trône.

Les Revoltez appellent Perkin Waerbeck.

Perkin se trouvant sans aucune ressource en Irlande, & n'attendant plus rien, ni de l'Ecosse, ni de la France, ni des Païs-Bas, accepta

Il va se mettre à leur tête.

accepta cette invitation avec joye. Il avoit avec lui pour Conseiller un homme nommé *Herne*, Marchand banqueroutier, *Skelton* Tailleur, & un Secretaire nommé *Astley*, qui contribuerent à lui faire prendre ce parti. Ils lui représenterent, qu'il avoit fait une grande faute, en se confiant à la Duchesse de Bourgogne & aux Rois de France & d'Ecosse, qui n'avoient en vue que leurs propres interêts, sans se mettre en peine des siens : Qu'il avoit été mal conseillé, lorsqu'il avoit fait descente dans la Province de Kent, qui étoit trop proche de Londres : Mais que, s'il avoit été assez heureux pour se trouver en Cornouaille, quand le Peuple y avoit pris les armes, il seroit déja couronné à Westminster : Que les Ecossois n'étoient pas des instrumens propres à le placer sur le Trône, à cause de la haine que les Anglois avoient pour eux; mais qu'il devoit s'appuyer uniquement sur le Peuple d'Angleterre, seul capable de lui procurer la Couronne : Que par ces raisons, ils lui conseilloient de se rendre en Cornouaille où il étoit attendu.

Suivant ce conseil, Perkin s'embarqua pour Cornouaille, ayant avec lui environ soixante & dix hommes (1), sur quatre petites barques, & arriva au mois de Septembre à la Baye de *White-Sand*. Dès qu'il eut mis sa petite troupe à terre, il se rendit à *Bodmin*, qui étoit la Patrie du Maréchal dont il a été parlé ci-devant, qui avoit été pendu après la Bataille de Black-heath. Ce fut là, qu'ayant assemblé environ trois-mille hommes, il publia une Proclamation où il prenoit le Titre de Roi d'Angleterre, & le nom de Richard IV. Il s'étendoit en injures & invectives contre Henri & contre son Gouvernement, & faisoit de magnifiques promesses à ceux qui prendroient les armes pour détruire cet Usurpateur. Après avoir publié sa Proclamation, il forma le dessein de se rendre maitre d'Exceter, afin d'en faire un magasin, & d'y trouver une retraite en cas de besoin. D'abord, il tenta de corrompre les habitans, en leur promettant la conservation & l'augmentation de leurs privileges. Mais voyant qu'ils ne vouloient pas l'écouter, il prit la résolution de faire donner un assaut à la Ville. Comme il n'avoit point d'Artillerie, il fut obligé de se servir d'échelles pour monter sur la muraille, & en même tems, il tenta de mettre le feu à une des portes. Mais cette tentative lui réussit mal, & il perdit deux-cens hommes dans l'assaut.

Il prend le titre de Roi d'Angleterre.

Il publie une Proclamation injurieuse contre le Roi.

Il assiege Exceter.

Henri ayant reçu la nouvelle que Perkin s'étoit joint aux Rebelles de Cornouaille, & qu'il étoit devant Exceter, dit en raillant, que pour le coup il esperoit d'avoir l'honneur de le voir, à quoi il

Le Roi fait marcher des troupes contre lui.

(1) *Bacon* dit 120. ou 140. hommes de combat. TIND.

HENRI VII. 1498.

n'avoit encore pu réussir. En même tems, il fit entendre, qu'il recevroit avec plaisir & avec reconnoissance, les services que la Noblesse lui rendroit en cette occasion. Cela fit que divers Seigneurs (1) & Gentilshommes de la Province de Devon, & du voisinage, assemblerent des Troupes, & se mirent sous les armes, avant que d'en avoir reçu les ordres de la Cour. D'un autre côté, le Roi fit marcher le Lord d'Aubney, pour secourir Exceter, & publia qu'il alloit lui-même le suivre à la tête d'une nombreuse Armée.

Perkin se retire dans un azyle.

Dès que Perkin eut appris les préparatifs qui se faisoient contre lui, il leva le Siege d'Exceter pour se retirer à *Tawnton*, où il disposa toutes choses, comme s'il eût eu dessein de donner Bataille. Mais cette même nuit, il se rendit au Monastere de *Bowley*, dans la nouvelle Forêt, où il se fit enregîtrer, avec quelques-uns de sa troupe, afin de jouir du privilege de cet azyle. Le Lord d'Aubney ayant appris que Perkin avoit abandonné son Armée, détacha trois-cens Chevaux pour le poursuivre, & pour empêcher qu'il ne se sauvât par mer. Cette troupe étant arrivée trop tard à Bowley, se contenta de tenir le Monastere bloqué, en attendant de nouveaux ordres.

Son Armée se soumet au Roi.

Cependant, les Troupes de Perkin, qui s'étoient accrues jusqu'au nombre de six-mille hommes, se trouvant sans Chef, se soumirent à la clémence du Roi, qui leur fit grace de la vie. Il fit seulement pendre quelques-uns des principaux Auteurs de la Rebellion, pour servir d'exemple.

Henri se saisit de sa Femme & la traite bien.

Peu de tems après, il envoya un Détachement de Cavalerie au Mont S. Michel, pour lui amener la Femme de Perkin, qui s'y étoit retirée, de peur que, si elle étoit enceinte, & qu'elle vînt à se sauver, cette affaire, qui paroissoit terminée, n'eût encore de fâcheuses suites. Cette vertueuse Dame, qui aimoit parfaitement son Mari, quoiqu'indigne d'elle, gagna tellement les bonnes graces du Roi par sa modestie, qu'elle en reçut un accueil très favorable. Il la consola lui-même en termes très affectueux, lui donna une Escorte pour la conduire auprès de la Reine, & lui assigna une pension honorable, dont elle jouït pendant toute la vie du Roi, & même plusieurs années après sa mort. On l'appelloit à la Cour *la Rose Blanche*, tant à cause de sa beauté, qu'à cause du nom que la Duchesse de Bourgogne avoit donné à son Epoux.

Il se rend à Exceter.

Quoique Perkin fut dans un lieu d'où il ne pouvoit s'évader, le Roi ne laissa pas de se rendre à Exceter, pour examiner de plus près

(1) Ces Seigneurs qui se mirent sous les armes, étoient entre autres, le Comte de *Dewonshire* & son Fils, avec les *Carews*, *les Pulfords*, de même que le Duc de *Buckingham*, avec un grand nombre de braves Gentilshommes. *Bacon*. TIND.

les causes & l'origine de la Rebellion. En entrant dans cette Ville, il tira son épée de son côté, & la donna au Maire, pour la porter devant lui, honorant par cette marque de distinction, le zele que les habitans avoient témoigné pour son service. Dès le lendemain, il fit pendre quelques-uns des Rebelles, pour servir de victimes aux habitans d'Exceter, & leur donna par là quelque espece de satisfaction pour tout ce qu'ils avoient souffert. Quant aux autres qui s'étoient soumis à sa clemence, il leur fit, à la vérité, grace de la vie; mais en même tems, il nomma des Commissaires qui eurent ordre de les punir par des amendes. Il usa en cette occasion d'une rigueur excessive. Il sembloit qu'il se repentoit d'avoir donné la vie à ces miserables, & qu'il vouloit les faire mourir de faim, après les avoir exemptez de la potence.

Quelques Rebelles exécutez.

D'autres punis par des amendes. *Act. Publ. T. XII pag. 696.*

Cela fait, il tint Conseil pour déliberer sur ce qu'il falloit faire de Perkin, qui étoit toujours investi dans son azyle. Quelques-uns étoient d'avis que le Roi devoit l'en retirer par force, & le faire mourir, ne doutant point qu'après l'exécution, il ne lui fût facile de s'accommoder avec le Pape. D'autres au contraire croyoient, que, selon la permission accordée par la Bulle d'Innocent VIII., il suffisoit de le faire bien garder, & qu'il ne falloit pas, sans nécessité, donner un tel avantage au Pontife. De plus, que le Roi devoit soigneusement éviter de se faire regarder comme un violateur des azyles, de quoi ses ennemis ne manqueroient pas de profiter. Enfin, il y en eut qui dirent nettement au Roi, qu'il ne persuaderoit jamais au Peuple que Perkin Waerbeck étoit un Imposteur, à moins que ce malheureux ne désabusât lui-même volontairement ceux qui s'étoient laissé séduire par ses artifices: Qu'ainsi, le meilleur expédient qu'on pût prendre étoit, de lui faire grace de la vie, & de l'engager à faire lui-même la confession de son crime. Le Roi ayant suivi cet avis, envoya des gens à Perkin, pour lui offrir la vie, s'il vouloit se rendre volontairement. Perkin accepta volontiers cette offre. Il se trouvoit tellement observé & resserré, qu'il n'avoit aucune esperance de se sauver. D'ailleurs, quand même il auroit pu s'évader, il ne lui restoit plus aucune ressource, après avoir tenté tant de divers moyens sans qu'aucun lui eût réussi.

Conseil au sujet de Perkin.

Il se rend au Roi.

Quelque tems après, le Roi ordonna qu'on menât Perkin à la Cour, comme s'il étoit en pleine liberté, mais pourtant accompagné de plusieurs personnes qui avoient ordre de prendre garde à lui, de peur qu'il ne s'évadât. Chacun eut la liberté de le voir & de lui parler: mais il ne put jamais obtenir la permission d'aller se jetter aux pieds du Roi, qui néanmoins eut la curiosité de le voir sans en être vu. Ensuite, Perkin fut conduit à Londres. Pendant tout le voyage, il se vit exposé aux insultes & aux railleries du Peuple.

Il est mené à Londres & enfermé dans la Tour.

HENRI VII. 1498.

mais il parut les supporter avec beaucoup de constance & de magnanimité, sans affecter une trop grande insensibilité, & d'un autre côté, sans faire paroitre trop d'abattement. Jamais il ne contrefit mieux le Prince, qu'en cette occasion. Dès qu'il fut arrivé à Londres, on lui fit traverser deux fois la Ville à cheval, afin de donner le tems & la facilité aux habitans de le bien considerer; après quoi il fut enfermé dans la Tour (1). Peu de jours après, on exécuta un homme qui avoit été un de ses principaux Confidens, & qui n'ayant pas voulu se retirer avec lui dans l'azyle de Bowley, avoit mieux aimé roder dans la contrée, sous un habit d'Hermite (2). Cette exécution étant faite, Perkin Waerbeck fut secretement examiné, & l'on publia sa Confession, dans laquelle on voyoit un récit exact de tout ce qu'il avoit fait, & de tous les lieux où il avoit séjourné depuis sa naissance. Mais tout le monde fut surpris de n'y trouver aucun détail de la Conspiration, ni de ses auteurs. On n'y voyoit pas même le nom de la Duchesse Douairiere de Bourgogne. Quelques-uns en prirent occasion de se confirmer dans la croyance, que celui qu'on nommoit Perkin Waerbeck étoit le véritable Duc d'Yorck. Ils se persuadoient, que ce silence affecté n'étoit pas sans mystere, & que le Roi n'avoit osé inserer dans la prétendue Confession de Perkin, aucune des circonstances qui regardoit les Princes étrangers, de peur de se voir publiquement contredit par des gens qui n'auroient pas pour lui les mêmes égards que ses Sujets. Quant à ce qui se publioit touchant la vie de Perkin, & touchant sa parenté, ils disoient, que rien n'étoit plus aisé que d'inventer de pareils contes. Quelques-uns pourtant crurent que, par ce silence, le Roi avoit voulu ménager le Roi de France, l'Empereur, l'Archiduc, la Duchesse de Bourgogne, & le Roi d'Ecosse: Qu'il y avoit même des Seigneurs Anglois engagez dans cette Conspiration, contre lesquels il ne jugeoit pas à propos d'agir.

On publie sa Confession, qui ne satisfait pas tout le monde.

L'année 1498. finit par un fâcheux accident, qui ne causa pas peu de chagrin au Roi. Pendant qu'il étoit dans sa Maison de *Shene*, le feu s'y prit le 21. de Décembre avec tant de violence, qu'en peu d'heures, elle fut entierement consumée, avec tous les riches meubles qui s'y trouvoient. Comme Henri se plaisoit beaucoup dans cette Maison, il la fit rebâtir quelque tems après, & lui

Le Palais de Shene est consumé par le feu, & rebâti sous le nom de Richemond. *Bacon. Baker.*

(1) Il ne paroît pas que l'on eût enfermé *Perkin* à la Tour, avant qu'il eût tenté de s'enfuir. TIND.

(2) Ce Confident de *Perkin* avoit été Maréchal-ferrant des Ecuries du Roi, & avoit accompagné *Perkin* lorsqu'il traversa la Ville; il étoit attaché à cheval, pieds & poings liés. *Bacon.* TIND.

donna le nom de *Richemont*, qu'elle porte encore aujourd'hui (1).

1498.

Cette même année, Isabelle Reine de Portugal fut solemnellement reconnue Héritiere présomptive de Castille & d'Arragon, par les Etats de ces deux Royaumes. Mais peu de tems après, elle mourut en couche, à Saragosse, après avoir mis au monde un Prince qui fut nommé *Michel*, & proclamé Successeur présomptif de Ferdinand & d'Isabelle.

Mort d'Isabelle Reine de Portugal.

Michel son Fils Héritier d'Espagne.

Depuis que Louis XII. étoit sur le Trône de France, il s'occupoit à prendre des mesures pour recouvrer le Duché de Milan, sur lequel il avoit des prétentions, du chef de Valentine de Milan son Ayeule.

1499.

La Treve entre l'Angleterre & l'Ecosse ayant été conclue, comme il a été dit, à la satisfaction des deux Royaumes, les Ecossois conversoient familierement avec les Anglois leurs voisins, particulierement avec les habitans de Norham. Cette Ville, qui étoit munie d'un bon Château, & d'une forte Garnison, étoit située sur une petite Riviere qui séparoit les deux Royaumes. Il arriva un jour que des Ecossois qui s'y trouvoient, se promenant hors de la Ville, & considerant le Château avec beaucoup d'attention, causerent quelque soupçon à ceux de la Garnison, qui leur firent dire de se retirer. Les Ecossois trouvant mauvais qu'on les soupçonnât, répondirent avec aigreur; & enfin, la querelle s'échauffa tellement, que quelques-uns d'entre eux furent tuez. Cette affaire ayant été portée devant les Commissaires Anglois conservateurs de la Treve, fut assez longtems négligée, en sorte qu'après plusieurs délais, le Roi d'Ecosse envoya des Ambassadeurs en Angleterre pour demander une prompte satisfaction. Henri, qui ne vouloit point avoir la Guerre avec Jaques, répondit, que cette affaire étoit arrivée par un pur effet du hazard, & à son insu: que néanmoins, il étoit prêt à en donner une satisfaction convenable, & que pour cet effet, il envoyeroit des Ambassadeurs au Roi d'Ecosse. Buchanan, & le Lord Bacon Historien de Henri VII., assurent, que ce fut pendant cette Négociation, que se fit la premiere ouverture du Mariage du Roi Jaques, avec Marguerite Fille ainée de Henri, & que ce fut Jaques lui-même qui en fit la proposition à Richard Fox Evêque de Durham. Il paroit pourtant, par le Recueil des Actes Publics, que plus de quatre ans auparavant, Henri avoit conçu le projet de ce Mariage, dont, selon les apparences, il fit inspirer la pensée au Roi d'Ecosse par quelque moyen indirect, comme je l'ai dit ci-

Querelle entre les Anglois & les Ecossois.
Bacon.

Le Roi d'Ecosse demande satisfaction.

Négociation pour le Mariage de Marguerite avec Jaques IV.

Act. Publ. T. XII. Page 72...

(1) Le Roi donna le nom de *Richemond* à ce Palais, à cause qu'il avoit été Duc de *Richemond*. Tind.

HENRI VII. 1499. *Ibid. pag.* 722.

devant. L'Evêque de Durham ne pouvant pas ignorer l'intention du Roi, puisque, par deux diverses fois, il avoit été chargé de traiter sur ce Mariage, ne manqua pas de faire esperer au Roi d'Ecosse que cette affaire pourroit se conclure à sa satisfaction. Quelque tems après, les Ambassadeurs des deux Rois s'étant assemblez à *Sterlin*, pour y regler l'affaire de Noraam, y renouvellerent la Treve précedente, en y ajoutant certains Articles, afin de prévenir de pareils accidens. Ensuite, Henri nomma l'Evêque de Durham pour aller convenir avec le Roi d'Ecosse des Conditions du Mariage projetté. Cette affaire ne fut pourtant terminée qu'au mois de Janvier 1502.

Perkin se sauve de la Tour.

Perkin Waerbeck, accoutumé à vivre en Prince, s'ennuyoit beaucoup dans la Tour, où sans doute il n'étoit pas traité en cette qualité. Quoique, suivant les apparences, le Roi eût donné de bons ordres pour le garder surement, il trouva pourtant le moyen de se sauver, & de prendre le chemin de la côte de Kent, où il esperoit de trouver quelque Vaisseau pour le porter hors du Royaume. Mais ayant appris qu'il y avoit par-tout des ordres pour l'arrêter, il jugea plus à propos de se refugier dans le Monastere *de Betleem* (1), où il y avoit un droit d'azyle. Il étoit fâcheux au Prieur de ce Monastere, de proteger un homme tel que celui-là; & néanmoins, il ne pouvoit se résoudre, ni à le laisser aller ailleurs, ni à violer l'azyle de sa Maison en le livrant au Roi. Dans cet embaras, il prit le parti d'aller trouver le Roi, & lui ayant déclaré qu'il avoit Perkin Waerbeck entre ses mains, il le supplia de lui accorder la vie, moyennant quoi il le remettroit en son pouvoir. Le Roi comprit aisément qu'il ne lui seroit pas possible de tirer Perkin de ce Monastere, pour le faire mourir, sans faire un fort grand éclat. Ainsi, sous prétexte de la consideration qu'il avoit pour ce Prieur, qui étoit un homme fort estimé, il accorda la vie au prisonnier. Mais il ordonna qu'on le mît aux ceps, un jour entier, dans la Cour de Westminster, & un autre jour à la Croix de *Cheapside* (2), après quoi, il le fit renfermer dans la Tour. Naturellement, un tel Prisonnier devoit être étroitement resserré dans quelque cachot; & néanmoins, sa captivité ne fut pas des plus rigoureuses, puisqu'il avoit la liberté de converser avec les autres prisonniers.

Il se retire dans un azyle.

Il obtient son pardon, & est ramené à la Tour.

Complot de Perkin & du Comte de Warwick, découvert.

Après qu'il eut été quelque tems en cet état, il trouva le moyen de gagner quatre Domestiques du Lord *Digby* Lieutenant de la Tour,

(1) Bâti pour *Henri V.* à *Shene*, & appellé le Prieuré de *Shene*. TIND.
(2) est une grande rue de *Londres* RAP. TH.
(3) Ce fut à *Westminster*, & à la Croix de *Cheapside*, que *Perkin* lut sa Confession, dont le Lecteur peut voir la copie dans *Hollingshead*, p. 786. TIND.

avec lesquels il complota de tuer leur Maitre, de se saisir des Clefs de la Tour, de se sauver, & d'emmener avec eux le Comte de Warwick, qui se laissa aussi persuader d'entrer dans le même complot, par l'esperance qu'il conçut de recouvrer sa liberté, dont il étoit depuis si longtems privé, sans aucune cause légitime. Mais malheureusement pour eux, l'affaire fut découverte avant qu'ils fussent en état de l'exécuter. On ne douta presque point, que le Roi ne fût lui-même l'auteur de ce complot, & que son but ne fût de faire tomber, en un même tems, Perkin Waerbeck & le Comte de Warwick dans le piege, afin d'avoir un prétexte de les faire mourir tous deux. En effet, plusieurs raisons pouvoient donner lieu de le croire. Premierement, il étoit fort surprenant que Perkin n'eût pas été plus resserré, depuis qu'il avoit voulu se sauver. Secondement, il n'y avoit aucune apparence, qu'en la situation où il se trouvoit, hors d'état de faire du bien aux Domestiques du Chevalier Digby, ils eussent voulu s'exposer à un tel danger pour l'amour de lui. En troisieme lieu, Perkin étoit trop habile pour s'associer le Comte de Warwick, qui n'auroit fait que nuire, quand même ils auroient eu le bonheur de se sauver. Enfin, en supposant qu'ils auroient tué le Gouverneur sans que personne s'en fût apperçu, & qu'ils auroient enlevé les Clefs de la Tour; comment auroient-ils pu esperer que la Garde de la porte l'auroit ouverte, ou laissé ouvrir, pendant la nuit, sans examiner ceux qui vouloient sortir, ou sans un ordre exprès du Gouverneur? Mais ce qui confirma encore ce soupçon contre le Roi, ce fut que dans le même tems, un jeune homme nommé *Walford*, Fils d'un Cordonnier, se donna pour le Comte de Warwick. Il étoit accompagné, ou plûtôt conduit & dirigé par un Moine Augustin nommé *Patrick*, qui eut l'audace de prêcher publiquement dans une Ville de la Province de Kent, que ce jeune homme étoit le Comte de Warwick, & d'exhorter le Peuple à prendre les armes en sa faveur. Ils furent tous deux arrêtez, & le jeune Walford fut pendu, mais le Moine obtint sa grace(1). Cela donna lieu de croire que Walford avoit été séduit par le Moine, & par une direct on particuliere du Roi, afin qu'on trouvât moins étrange qu'il se défit du Comte de Warwick, sous prétexte qu'il donnoit occasion à de nouveaux Troubles.

Un homme qui se dit le Comte de Warwick est pendu.

Quoiqu'il en soit, il est certain, que le Roi avoit pris la résolution de se délivrer une fois pour toutes des inquietudes que lui causoient Perkin Waerbeck & le Comte de Warwick. Quoiqu'on ne puisse pas dire positivement qu'il leur eût tendu un piege, du moins, ce complot lui fournit une raison plausible pour les livrer à

(1) Ce Moine *Augustin* fut condamné à une prison perpétuelle. Tind.

HENRI VII. 1499. Perkin est condamné à être pendu.

la Justice. Le premier fut jugé par des Commissaires qui le condamnerent à être pendu, & il fut exécuté avec le Maire de Corck & son Fils, qui avoient été ses compagnons assidus dans toutes ses avantures. De huit autres qui avoient été condamnez avec eux, du nombre desquels étoient les quatre Domestiques du Chevalier Digby, il n'y en eut que deux qui subirent la rigueur de la Sentence. Telle fut la fin de Perkin Waerbeck, qui avoit été reconnu pour Prince légitime, en Irlande, en France, en Flandre, en Angleterre, en Ecosse, & qui avoit fait trembler Henri jusques sur son Trône. Peut-être auroit-il réussi dans ses desseins, s'il eût eu affaire à un Prince moins habile. Cependant, il est certain que le Roi ne prit pas assez de soin de désabuser le Public, & que les preuves qu'il produisit pour faire voir que Perkin étoit un Imposteur, n'étant tirées que d'un examen secret, ne parurent pas assez convainquantes.

Le Comte de Warwick est condamné & décapité.

Peu de jours après la mort de Perkin Waerbeck, le Comte de Warwick fut amené devant la Cour des Pairs, le Comte d'Oxford exerçant, par Commission, la Charge de Grand Senéchal. Il y fut accusé, non d'avoir voulu se sauver, ce qui n'auroit pu être regardé comme un crime de Haute Trahison, puisqu'il n'étoit pas en prison pour un crime de cette nature, ni même pour aucun autre; mais d'avoir comploté la ruïne du Roi, conjointement avec Perkin Waerbeck. Ce malheureux Prince ayant avoué qu'il avoit donné son consentement au projet fait par Perkin & les Domestiques du Chevalier Digby, fut condamné à perdre la tête, & la Sentence fut exécutée dans la Place de la Tour (1). Il étoit le seul mâle qui restât de la Maison d'Yorck, & ce fut là véritablement le crime qui lui fit perdre la vie, le Roi ayant mieux aimé sacrifier sa propre reputation, que de manquer un coup qui assuroit la Couronne & à lui-même & à sa Posterité. Pour diminuer, en quelque maniere, l'horreur que le Peuple conçut de cette barbarie, le Roi voulut bien qu'on publiât, que le Roi Ferdinand lui avoit positivement déclaré, qu'il ne consentiroit point au Mariage de Catherine sa Fille avec le Prince Arthur, pendant que le Comte de Warwick seroit en vie. Etrange sorte de justification, qui tendoit à faire croire, que le Mariage de la Princesse d'Espagne étoit si nécessaire à l'Angleterre, qu'il falloit l'acheter par un crime! Mais si ce Mariage n'étoit pas nécessaire à l'Etat, il étoit du moins très utile au

(1) Le Comte de *Warwick* n'avoit que 24. ans quand il fut exécuté, & avoit été prisonnier pendant quinze ans, si éloigné de la compagnie des hommes & des animaux, qu'il n'auroit su distinguer un Canard d'une Poule, il fut enterré à *Bisham*. Ann. de *Stow*. TIND.

Roi,

Roi, qui devoit recevoir deux-cens-mille écus d'or pour la Dot de Catherine. Cela seul auroit été capable de le porter à sacrifier le Comte de Warwick, quand même il n'auroit point eu d'autre interêt à sa mort. C'étoit par un semblable motif qu'il avoit fait mourir le Grand Chambellan. Cependant, il y a beaucoup d'apparence, que ce qui se publioit touchant le Roi Ferdinand n'étoit qu'un pur prétexte pour excuser Henri, puisque le Mariage d'Arthur avec Catherine s'étoit célebré par Procureur le 19. de Mai de cette même année, avant la mort du Comte de Warwick (1).

Act. Publ. T. XII. pag. 754.

La Paix d'Estaples est confirmée par les Etats de France. *Ibid. pag 736.*

Louis XII. avoit solemnellement ratifié & juré la Paix d'Estaples, peu après son avenement à la Couronne. Mais voulant faire voir à Henri qu'il avoit véritablement dessein de l'entretenir, il la fit approuver & ratifier par les Etats Généraux qui s'étoient assemblez à Nantes au commencement de l'année. Ensuite, il envoya des Ambassadeurs au Pape, pour le prier de la confirmer par son autorité. Le Pontife ne voyant plus d'obstacle de la part de la France, donna une Bulle qui portoit Excommunication contre celui des deux Rois qui n'observeroit pas la Traité.

Ibid. pag. 738.

Louis XII. se rend maitre du Duché de Milan.

Ce n'étoit pas sans raison, que Louis vouloit entretenir la Paix que son Prédécesseur avoit fait avec l'Angleterre. Il avoit formé le dessein de s'emparer du Duché de Milan, & pour cet effet, il s'étoit ligué avec les Venitiens, qui devoient avoir pour leur portion, toute la partie du Milanois située au-delà de l'Adde. Cette même année, les Confédérez attaquerent le Duché de Milan, & Ludovic Sforze, le plus perfide des hommes, étant abandonné de tout le monde, se vit contraint de se refugier auprès de l'Empereur, après avoir perdu toutes ses Places, à l'exception du Château de Milan. Genes, dont il étoit en possession, suivit l'exemple du Milanois, en se donnant volontairement au Roi de France.

Le Roi de Naples se fait comprendre dans la Paix d'Estaples. *Act. Publ. T. XII. pag. 720.*

Frideric Roi de Naples, qui avoit succedé à Ferdinand son Neveu craignant que les préparatifs qui se faisoient en France ne fussent destinez contre lui, s'étoit hâté de notifier à Henri, qu'il souhaitoit d'être compris dans la Paix qu'il venoit de renouveller avec la France. Mais ce n'étoit pas à lui que Louis vouloit avoir à faire, pour cette année. Il reservoit la Guerre de Naples, après la Conquête du Milanois.

1500. L'année du Ju-

Alexandre VI. ayant publié un Jubilé pour l'année 1500., qui étoit la derniere du Siecle, avoit permis par sa Bulle, à tous les

(1) On dit que *Catherine*, lorsque *Henri VIII.* fit divorce avec elle, disoit, *qu'elle n'avoit commis aucun crime; mais que c'étoit un juste jugement de Dieu sur elle, de ce que son premier mariage avoit été fait dans le sang.* Voulant parler de la mort du *Comte de Warwick*. Bacon, Tind.

HENRI VII. 1500.

Bile fournit au Pape un moyen d'amasser de l'argent.

Chretiens éloignez de Rome, de gagner le Jubilé sans être obligez d'aller visiter les Eglises de cette Ville. Mais c'étoit à condition de payer une certaine somme pour cette faveur. C'étoit un moyen infaillible pour tirer de l'argent de tous les Etats de la Chretienté, où il avoit envoyé divers Commissaires, pour en faire la levée. Celui qui fut destiné pour l'Angleterre, étoit un Espagnol nommé *Gaspar Pons*, qui sut s'acquitter de sa Commission sans bruit & sans scandale, & porter une bonne somme d'argent à son Maitre.

Dessein d'une Croisade dans la même vue.

Proposition du Pape.

Outre cette affaire, il étoit chargé d'une autre qui paroissoit fort importante, mais qui ne tendoit, comme la premiere, qu'à remplir les coffres du Pape. Il avoit ordre d'informer le Roi, que le Pontife avoit résolu de publier une Croisade contre les Turcs : Que pour cet effet, il étoit convenu avec les Ambassadeurs de divers Potentats, que les Hongrois, les Polonois, & les Bohemiens, iroient faire la Guerre aux Turcs dans la Thrace, les François & les Espagnols dans la Grece, & que lui-même, avec le Roi d'Angleterre, les Venitiens & les Princes d'Italie qui étoient les plus puissans sur Mer, iroient attaquer Constantinople : Qu'en conséquence de cette résolution, il avoit envoyé des Nonces dans toutes les Cours, pour exhorter les Souverains à terminer amiablement leurs querelles particulieres, afin que toutes les forces des Chretiens pussent s'unir ensemble pour une si pieuse entreprise. Alexandre VI. étoit trop connu dans toute la Chretienté, pour qu'on pût se persuader qu'il agît en cette occasion par un motif de Religion & de zèle pour la gloire de Dieu. Par conséquent, il étoit aisé de comprendre, que l'unique but de cette Croisade étoit d'amasser de l'argent par des contributions volontaires, tant des Peuples que des Souverains. Cependant, Henri, ne voulant point faire paroitre qu'il désapprouvât ce projet, qui vrai-semblablement devoit trouver assez d'obstacles ailleurs, répondit au Nonce : Qu'il n'y avoit point de Prince dans toute la Chretienté, qui eût plus de zèle que lui pour faire réussir cette affaire, à la gloire de Dieu & au bien de l'Eglise : Que néanmoins, comme ses Etats se trouvoient dans un grand éloignement de Constantinople, qu'il n'avoit point de Galeres, & que ses Matelots ne connoissoient pas assez bien la Mer Méditerranée, il jugeoit plus convenable que les Rois de France & d'Espagne accompagnassent Sa Sainteté : Que par là, outre que l'Expédition seroit plutôt prête, on éviteroit la jalousie qui naitroit infailliblement entre ces deux Monarques, s'ils marchoient ensemble, sans avoir personne au-dessus d'eux : Que quant à lui, il contribueroit volontiers des Troupes & de l'argent pour cette entreprise: Mais que, si les Rois de France & d'Espagne refusoient d'accompagner le Pape, il vouloit bien aller lui-même commander sous lui,

Réponse du Roi.

pourvu que premierement tous les differens entre les Princes Chrétiens fussent assoupis & terminez : Que pour ce qui regardoit ce dernier point, on ne trouveroit aucun obstacle de sa part, puisqu'il étoit en Paix, avec tout le monde. Enfin, il demanda qu'on mît entre ses mains quelques bonnes Places sur la côte d'Italie, pour lui servir de retraite en cas de besoin. — HENRI VII. 1500.

Le Pape comprit aisément ce que cette réponse signifioit, & comme, apparemment, les autres Princes lui en firent de semblables, la Croisade s'en alla en fumée. Cependant, Henri voulant faire parade de son zèle, nomma des Ambassadeurs pour aller à Rome, traiter avec le Pontife touchant cette affaire. Mais je ne sai si ces Ambassadeurs partirent jamais de Londres. La réponse de Henri ayant été renduë publique, les Chevaliers de Rhodes le choisirent pour Protecteur de leur Ordre, dans la pensée qu'il n'y avoit point de Prince Chretien plus zèlé que lui pour la Religion. — Ce dessein s'évanouit. — Henri est déclaré Protecteur de l'Ordre de Saint Jean. *Act. Publ. T. XII. pag. 747.*

La Peste faisant depuis quelque tems de grands ravages en Angleterre, le Roi, après avoir souvent changé de demeure, résolut d'aller faire quelque séjour à Calais, avec sa Famille, en attendant que ce fleau fût appaisé. Dès qu'il y fut arrivé, l'Archiduc Philippe lui envoya des Ambassadeurs pour lui faire compliment, & lui témoigner le desir qu'il avoit de lui rendre visite. Mais en même tems, il le fit prier de marquer pour leur entrevuë, un lieu qui ne fût pas Ville murée, non qu'il n'eût une parfaite confiance en lui, mais parce qu'il avoit déja refusé de s'aboucher avec le Roi de France, dans un pareil lieu. Henri reçut ce compliment avec civilité, & marqua pour l'entrevue l'Eglise de S. Pierre, hors des portes de Calais. Ensuite, il envoya des Ambassadeurs à Philippe, pour lui rendre son compliment, & lui témoigner qu'il l'attendoit avec beaucoup d'impatience. Quelques jours après, ayant été informé que ce Prince étoit déja proche de Calais, il sortit de la Ville, à cheval, pour l'aller recevoir. Dès que Philippe l'eut apperçu, il descendit de cheval, & s'étant approché de lui, il voulut lui tenir l'étrier. Mais Henri ne l'ayant pas voulu permettre, ils s'embrasserent mutuellement ; après quoi, ils entrerent dans l'Eglise, où ils eurent une longue Conference. L'Archiduc voulant effacer l'impression que la protection qu'il avoit accordée à Perkin Waerbeck pouvoit avoir faite sur l'esprit du Roi, lui témoigna l'ardent desir qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec lui, l'appellant son bon Patron & son Pere. C'est ce qu'on apprit par une Lettre que le Roi écrivit au Maire de Londres, pour lui faire part de ce qui s'étoit passé dans cette entrevue. On prétend aussi, qu'ils se firent mutuellement des ouvertures pour deux Mariages, savoir, celui de- — Il va à Calais à cause de la peste. — Entrevue de Henri & de Philippe. — Projets de Mariages. [illegible]

HENRI VII. 1500.

Charles d'Autriche Héritier présomptif d'Espagne.

Henri Duc d'Yorck second Fils du Roi, avec Marguerite Sœur de Philippe, & Veuve du Prince d'Espagne; & celui de Charles, Fils de Philippe, avec Marie seconde Fille du Roi. Charles étoit né le 24. de Fevrier de cette année, & par la mort du Prince Michel de Portugal; arrivée environ le même tems, il étoit devenu Héritier présomptif des Couronnes de Castille & d'Arragon.

Bulle fur la Paix d'Estaples. 24. Juillet. Pag. 763.

Cette même année, le Pape, à la requisition de Louis XII. lui-même, donna une Bulle par laquelle ce Prince étoit déclaré excommunié, s'il manquoit à faire les payemens contenus dans le Traité d'Estaples.

Bulle de Dispense pour le Mariage d'Ecosse. 28. juillet. Pag. 765.

Les Ambassadeurs d'Angleterre & d'Ecosse étant enfin convenus des conditions du Mariage du Roi Jaques avec Marguerite, le Pape accorda Dispense pour l'accomplir. Mais comme la Princesse n'étoit âgée que de dix à onze ans, il ne fut consommé que trois ans après.

Le Roi recherche les Partisans de Waerbeck. Pag. 766.

Henri étoit alors en Paix avec tous les Princes de l'Europe, & il n'y avoit dans son Royaume aucune apparence de Troubles. Par conséquent, il n'avoit aucune sorte de prétexte de demander à son Parlement de nouveaux Subsides. Ce moyen lui manquant pour amasser de l'argent, dont il étoit fort avide, il fallut en chercher d'autres. L'affaire de Perkin Waerbeck étoit une source abondante, qui n'étoit pas encore tarie. La Commission qu'il avoit établie, pendant qu'il étoit à Exceter, ne regardoit proprement que ceux qui avoient pris actuellement les armes contre lui. Mais, bien que cette Commission lui eût produit de fort grosses sommes, il n'en fut pas encore content. Sous prétexte que ceux qui, en quelque maniere que ce fût, avoient adheré au Parti de Waerbeck, étoient encore exposez à la rigueur des Loix, il voulut bien leur accorder un pardon qu'ils ne lui demandoient pas. Mais ce fut à condition qu'ils payeroient les amendes à quoi ils seroient taxez. Pour cet effet, il nomma de nouveaux Commissaires pour faire la recherche de ceux qui avoient assisté le Maréchal *Michel*, auteur de la premiere Revolte de Cornouaille, & l'Imposteur *Perkin Waerbeck*, avec pouvoir de leur faire grace après qu'ils auroient payé des amendes à la discretion des Commissaires. Il ordonna aussi de faire saisir les biens de ceux qui étoient morts, & de les faire vendre, si les Héritiers refusoient de faire une composition raisonnable. Il est aisé de comprendre par là, que si le Roi avoit un peu ménagé les Rebelles pendant les Troubles précedens, ce n'avoit été que par la crainte de les mettre au desespoir pendant qu'ils étoient encore échauffez, puisqu'il ne les épargna pas, dès qu'il crut n'avoir plus rien à craindre.

Mort du Cardi-

On accusoit le Cardinal Morton, Archevêque de Cantorberi,

d'être l'auteur de ces oppressions. Mais on s'apperçut bien dans la suite, que la source en étoit dans le Roi même. Ce Prélat mourut à la fin de cette année, ou au commencement de la suivante, peu regretté des Anglois, qui avoient conçu de fâcheux préjugez contre lui. *Henri Dean*, Evêque de Salisburi, lui succeda; mais il ne fut mis en possession de l'Archevêché qu'au mois d'Août suivant. Avant que de finir cette année, il est nécessaire pour la suite, de dire un mot de ce qui se passoit en Italie.

HENRI VII. 1500. ...nal Morton. Henri Dean lui succede. *Pag.* 772.

Après que Louis XII. se fut rendu maitre du Duché de Milan, il tourna ses pensées à la Conquête de Naples. Quoique selon les apparences, il eût été assez puissant tout seul pour conquerir ce Royaume, il ne laissa pas de faire un Traité avec le Roi d'Arragon, par lequel ils convinrent d'unir ensemble leurs forces pour faire cette Conquête, & après l'avoir faite, de la partager entre eux. Ferdinand devoit avoir la Pouille & la Calabre, & Louis, la Ville de Naples, l'Abruzze, & la Terre de Labour. Ce Traité étant signé, Ferdinand envoya une Armée en ce Païs-là, sous le commandement du fameux Consalve, qu'on appelloit *Le grand Capitaine*. Le Roi donna la conduite de son Armée à d'Aubigni, au Comte de Gaïazze, & à César Borgia bâtard du Pape, qui ayant quitté la Dignité de Cardinal, étoit devenu Duc de Valentinois. La Flotte Françoise étoit commandée par Philippe de Cleves, Seigneur de Ravenstein. En très peu de tems, chacun des deux Rois alliez se rendit maitre de la portion que le Traité lui avoit assignée, & le malheureux Frideric Roi de Naples se vit contraint de se mettre entre les mains de Louis XII., qui l'envoya vivre en France, avec une pension de trente-mille écus.

Louis XII. & Ferdinand, partagent le Royaume de Naples. *Mezerai.* Le Roi de Naples se rend à Louis.

Henri n'ayant point de Guerre à soutenir contre aucun de ses voisins, vivoit dans une grande tranquillité, d'autant plus, qu'il ne voyoit en Angleterre, aucun Seigneur qui fût en état de lui causer de l'inquietude. L'habileté qu'il avoit fait paroitre dans les diverses affaires, tant étrangeres que domestiques, qui lui étoient survenues, tenoit ses voisins en crainte, & ses Sujets dans la soumission. Ainsi, de quelque côté qu'il tournât sa vue, il n'appercevoit rien qui fût capable de troubler son repos. Cependant, lorsqu'il s'y attendoit le moins, il crut qu'il alloit se former un nouvel orage contre lui: mais il en fut quitte pour la peur. Le Comte de Suffolck, (1) Neveu d'Edouard IV. & de Richard III., & Frere du Comte de Lincoln qui avoit été tué à la Bataille de *Stoke*,

1501. Le Comte de Suffolck se retire en Flandre.

(1) Il étoit Fils d'Elisabeth, Sœur ainée d'Edouard, & de *Jean de la Pole*, Duc de Suffolck, son second Mari. TIND.

HENRI VII. 1501.

ayant pris querelle avec un homme, avoit eu le malheur de le tuer. Cet accident auroit pu fournir au Roi un prétexte de se délivrer de ce Seigneur, qui ne pouvoit que lui être odieux, puisqu'il étoit par sa Mere de la Maison d'Yorck. Cependant, soit que l'action en elle-même ne fût pas mauvaise, ou par quelque autre raison, le Roi voulut bien lui accorder sa grace, à condition qu'il la lui demandât publiquement. Le Comte, plus choqué de cette mortification, que reconnoissant du pardon qui lui étoit accordé, partit peu de tems après, & se retira en Flandre auprès de la Duchesse de Bourgogne sa Tante. Henri fut surpris de sa retraite, dans la pensée qu'il n'étoit allé dans les Païs-Bas que pour y brasser quelque complot contre lui. L'inquietude continuelle où il étoit par rapport à sa Couronne, lui faisoit craindre, que les moindres commencemens n'eussent de fâcheuses suites. Ainsi, pour ne pas donner au Comte de Suffolck le tems de concerter de nouveaux projets avec la Duchesse de Bourgogne, il envoya promptement en Flandre des gens qui furent si bien le ménager, qu'ils le ramenerent en Angleterre, où il obtint très aisément son pardon. La Duchesse de Bourgogne étoit âgée, & lasse d'avoir fait tant de tentatives inutiles pour détrôner Henri. D'ailleurs elle ne pouvoit plus esperer d'être appuyée du secours de l'Archiduc, qui vouloit vivre en bonne intelligence avec lui.

Le Roi trouve le moyen de le faire revenir.

Divers Mariages.

Cette année fut fertile en Mariages & en projets de Mariages de conséquence. L'Archiduc s'en allant en Espagne par terre, eut occasion de s'aboucher avec Louis XII., & de conclure avec lui le Mariage de Charles son Fils, avec Claude Fille ainée de ce Monarque.

D'un autre côté, Marguerite d'Autriche, Sœur de l'Archiduc & Veuve du Prince d'Espagne, épousa Philibert Duc de Savoye.

Mariage d'Arthur avec Catherine consommé. *Act. Publ. T. XII. pag.* 780.

Enfin, Catherine d'Arragon, Fille de Ferdinand & d'Isabelle, étant arrivée en Angleterre au mois d'Octobre, son Mariage avec Arthur Prince de Galles se célebra le 14. de Novembre. Quoique le Prince ne fût âgé que de seize ans, personne ne s'avisa de mettre en question si le Mariage s'étoit consommé. Le Prince même, dès le lendemain de ses nôces, dit plusieurs choses qui ne laissoient aucun lieu d'en douter. Cependant, il y eut dans la suite de terribles contestations sur ce sujet, Catherine, ou ceux qui agissoient pour elle, soutenant qu'il n'y avoit point eu de consommation. Mais il n'est pas encore tems de toucher à cette matiere.

Dispense accordée à Thomas Wolsey. *Pag.* 783.

Thomas Wolsey, qui fut ensuite Archevêque d'Yorck & Cardinal, & qui fit une si grande figure en Angleterre, étoit au tems dont je parle, Recteur de l'Eglise Paroissiale de *Lemyngton*, dans le Diocese de Bath & Wells. On trouve dans le Recueil des Actes

Publics, qu'au mois de Novembre de cette année, en considération de son mérite distingué, le Pape lui accorda une Dispense pour posseder deux Bénéfices incompatibles.

Dernieres Conventions pour le Mariage de Marguerite avec Jaques IV. Pag. 787.

Quoique la Dispense pour le Mariage du Roi d'Ecosse fût arrivée, Henri ne se hâtoit pas beaucoup de mettre la derniere main à cette affaire, à cause de la jeunesse de sa Fille. Enfin, cette Princesse étant entrée dans sa treizieme année, depuis le 21. de Novembre 1501., Jaques envoya des Ambassadeurs à Londres, où l'on acheva de régler tout ce qui regardoit ce Mariage, & l'on mit le Contract en forme, le 24. de Janvier 1502. Henri donnoit à sa Fille trente-mille écus de Dot (1), payables dans trois ans. Jaques s'obligeoit à donner à la Princesse son Epouse, un Douaire de deux-mille livres sterling de rente en Terre, dont pourtant il devoit recevoir le revenu sa vie durant, & en donner seulement cent livres sterling (2) tous les ans à la Reine, pour en disposer comme elle jugeroit à propos. Il étoit encore convenu, qu'elle pourroit avoir vingt-quatre Domestiques Anglois, & que, quand un d'entre eux viendroit à mourir, elle en pourroit substituer un autre de la même Nation en sa place: Que le Mariage s'accompliroit par paroles de présent, environ la fête prochaine de la Purification; mais que le Roi d'Ecosse ne pourroit prétendre qu'on lui mît Marguerite entre les mains, avant le 1. de Septembre de l'année 1503.: Qu'alors, Henri la feroit conduire à ses dépens, jusques sur les frontieres des deux Royaumes. Avant que ce Contract fût signé, un Seigneur du Conseil représenta au Roi, qu'il n'étoit pas impossible que ce Mariage donnât un jour à l'Angleterre, un Souverain Ecossois (3). Mais le Roi lui répondit sur le champ, que, quand même ce qu'il disoit arriveroit, le plus fort emporteroit le plus foible, & qu'en ce cas, ce seroit l'Ecosse qui se joindroit à l'Angleterre, & non pas l'Angleterre à l'Ecosse; & c'est ce qui est effectivement arrivé.

Deux autres Traitez entre l'Angleterre & l'Ecosse, Pag. 790. 800.

Le même jour on signa encore deux autres Traitez, l'un de Paix & d'amitié perpétuelle entre l'Ecosse & l'Angleterre, & l'autre au sujet des attentats qui pourroient se commettre de part & d'autre, contre la Paix.

Mort du Prince Arthur.

Pendant que la Cour étoit encore dans la joye pour le Mariage de la Reine d'Ecosse, le Prince Arthur son Frere fut attaqué d'une

(1) C'étoient des *Nobles*, Monnoye d'Angleterre: cela revenoit à 10000. Liv. sterling TIND.

(2) Cinq-cens Marcs, ou 333 Liv. 7 *Shillings*, 8. *Penny*. *Bacon* dit, mille Livres sterling, chaque année. TIND.

(3) C'étoit en cas qu'*Arthur* & *Henri* mourussent sans Enfans. TIND.



HENRI VII. 1502.

maladie qui le coucha dans le tombeau. Il mourut le 2. d'Avril; n'étant encore que dans le cinquieme mois de son Mariage, & à l'âge de dix-sept ans (1). Comme la Princesse sa Veuve pouvoit être enceinte, le Roi differa deux ou trois mois à créer Henri son second Fils Prince de Galles. Le Lord Bacon dit dans son Histoire, que ce jeune Prince ne fut revêtu de ce Titre qu'au mois de Fevrier 1503 (2). Mais on trouve dans le Recueil des Actes Publics, des Lettres Patentes du 22. de Juin 1502. où il est qualifié Prince de Galles, preuve évidente qu'il avoit été déja investi de cette Principauté.

Henri son Frere est créé Prince de Galles.

Henri donne de l'argent à l'Empereur. *Act. Publ. T. XIII. p. 3.*

Peu de tems après, Henri reçut une Ambassade de la part de l'Empereur Maximilien, pour lui proposer une Ligue contre les Turcs. Cette Ambassade n'étoit proprement qu'un prétexte pour demander au Roi un secours d'argent, dont l'Empereur promettoit de le rembourser exactement. Mais le Roi, connoissant Maximilien pour un Prince toujours disetteux, aima mieux lui donner dix-mille livres sterling en pur don, que de lui prêter la somme qu'il demandoit. Quant à la Ligue que l'Empereur proposoit, Henri ne jugea pas à propos de s'y engager, s'étant contenté de stipuler que la somme qu'il donnoit, seroit employée à faire la Guerre aux Infideles. Il ne laissa pourtant pas de conclure avec lui un Traité de Commerce, & un autre d'Amitié & de Confédération, qui devoit durer un an après la mort du dernier vivant. De plus, il fut convenu, que Maximilien & l'Archiduc son Fils seroient admis dans l'Ordre de la Jarretiere, & Henri dans celui de la Toison d'or. Suivant cette convention, Henri envoya des Ambassadeurs à Maximilien pour lui porter l'Ordre de la Jarretiere, & pour lui voir jurer les Traitez.

Traitez entre l'Empereur & Henri. *Pag. 6. 22.*

Ambassade en Hongrie. *Pag. 10.*

Dans ce même tems, Ladislas, Roi de Hongrie, se trouvant pressé par les Turcs, & ayant fait demander du secours aux Princes Chretiens, Henri lui envoya des Ambassadeurs pour traiter avec lui sur ce sujet. Mais leur pouvoir étoit borné à promettre de sa part une somme d'argent, pour être employée contre les Infideles.

Pendant tout le reste de l'année, il ne se passa rien d'extraordinaire

(1) Le Prince d'*Arthur* mourut au Château de *Ludlow*, où il avoit été envoyé pour y résider en qualité de Prince de *Galles*. Il fut enterré dans l'Eglise Cathédrale de *Worcester*. TIND.

(2) *Bacon* dit qu'il se passa six mois depuis la mort d'*Arthur*, jusqu'à la création de *Henri*; & immédiatement après il dit : « Le mois de Fevrier » suivant, c'est à dire dix mois après, *Henri* fut créé Prince de *Galles*, Comte » de *Chester* & de *Flint*. TIND.

naire

maire en Angleterre. Jaques & Henri s'occuperent entierement à confirmer & à ratifier les trois Traitez qui avoient été conclus depuis peu, & à en jurer l'observation. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, que les Ambassadeurs du Roi d'Angleterre ayant mis entre les mains du Roi Jaques un Ecrit, contenant le serment qu'il devoit faire, & ce Prince l'ayant prononcé tel qu'il étoit écrit, donna sans y penser à Henri le Titre de *Roi de France*. Mais dans la suite, s'étant apperçu de sa méprise, il fit publiquement un second serment, dans lequel les mots *& de France* étoient omis, & en fit faire un Acte authentique. Il craignit sans doute, que le Roi de France ne trouvât mauvais qu'il eût donné ce Titre à Henri, quoiqu'au fond cela ne fût pas d'une fort grande conséquence.

HENRI VII. 1502. Confirmation des Traitez entre l'Angleterre & l'Ecosse. *Pag.* 43. *Ibid.*

On voit encore dans le même Recueil, que le 9. de Décembre, Henri donna une Patente à *Jaques Eliot* & à *Thomas Ashurst*, Marchands de Bristol, à *Jean Gonçalez* & à *François Fernandez*, Sujets du Roi du Portugal, pour aller, sous le Pavillon d'Angleterre, chercher des Terres inconnues sous certaines conditions contenues dans la Patente (1).

Patentes pour découvrir de nouvelles terres. *Pag.* 37.

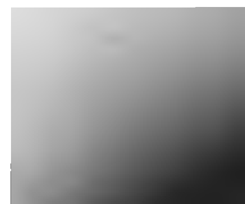
La Reine Elisabeth, Femme de Henri, mourut le 11. de Fevrier 1503. (2), sans être beaucoup regrettée du Roi son Epoux, qui ne l'avoit jamais aimée. Au contraire, il lui avoit causé de sensibles mortifications. La haine qu'il avoit pour la Maison d'Yorck s'étoit étendue jusqu'à sa propre Femme, d'autant plus qu'il l'avoit toujours regardée comme une dangereuse Rivale. Le chagrin qu'il lui donna en confinant la Reine sa Mere dans un Monastere, & en confisquant tous ses biens, marquoit assez qu'il ne se soucioit pas trop de la ménager.

1503. Mort de la Reine.

En ce tems-là, les affaires du Roi étoient dans un état de prosperité, qui sembloit ne lui laisser rien à desirer. Il avoit la Paix avec tous les Princes de l'Europe, & il se trouvoit sans Troubles dans son Royaume, & sans apparence que rien pût lui causer du chagrin ou de l'embaras. Mais ses Sujets n'en étoient pas plus heureux. Comme il étoit d'une avidité insatiable, il cherchoit toujours de nou-

(1) Environ ce tems-là, on amena à la Cour trois hommes pris dans les Isles nouvellement découvertes par *Sebastien Gabato*, duquel on a parlé sous l'an 1498. Ils étoient couverts de peaux de bêtes, & parloient un langage inconnu. Deux de ces hommes furent vus deux ans après à *Westminster*, habillés à l'Angloise, & l'on n'auroit pu les distinguer de ceux de cette Nation. *Annal. de Stow.* TIND.

(2) *Elisabeth* mourut en couche d'une Fille nommée *Elisabeth*, qui nâquit à la Tour, & qui mourut peu de tems après la Mere. La Reine fut enterrée à *Westminster*. *Ann. de Stow.* TIND.



HENRI VII. 1503.

Le Roi opprime ses Sujets, par le ministere d'Empson & de Dudley.

Caractere de ces deux Ministres.

veaux moyens pour amasser des trésors, dont pourtant il n'avoit nul besoin, puisque ce n'étoit pas pour les dépenser, & que jamais Prince n'a été plus œconome que lui. Il se servoit pour cela de deux infames Ministres, savoir *Empson* & *Dudley*, qui, sans se mettre en peine ni de leur reputation, ni de celle du Roi, ne cherchoient qu'à se conformer à son humeur, & à inventer de nouveaux moyens pour remplir ses coffres. Dudley étoit d'une bonne famille, fort savant dans les Loix d'Angleterre, & propre à donner un tour favorable aux actions les plus odieuses. Empson étoit un homme de la lie du Peuple (1), effronté au dernier point, & ayant si peu de honte des injustices qu'il faisoit, qu'il avoit accoutumé de s'en glorifier après les avoir commises. Voici quelques-uns des moyens qu'ils employoient pour attirer l'argent du Peuple dans les coffres du Roi, outre une infinité d'autres qu'il seroit trop long de rapporter.

Divers moyens dont ils se servent pour procurer de l'argent au Roi. *Bacon.*

Premierement, ils faisoient accuser d'avoir contrevenu au Loix, des gens qui avoient la reputation d'être riches. Ensuite, quand l'accusation avoit été admise par le *Grand Juré*, ils faisoient mettre les accusez en prison, sans faire travailler à leur procès, jusqu'à ce que d'eux-mêmes ils demandassent à composer avec le Roi. S'ils tardoient trop longtems à faire cette démarche, les Ministres trouvoient le moyen de les épouvanter par des Emissaires qui leur persuadoient que leur vie étoit en danger. Par ce moyen, les accusez se voyoient enfin contraints d'en venir à une composition qui leur arrachoit la meilleure partie de leur bien, & que les Ministres appelloient pourtant *Mitigation*, comme si le Roi leur eût fait grace en moderant, en leur faveur, la trop grande rigueur des Loix.

2. Ils en vinrent enfin jusqu'à ce point, qu'ils agissoient sans observer aucune forme de justice. Sur leurs propres ordres, en vertu d'une Commission particuliere du Roi, ils faisoient venir les accusez devant eux, dans leur propre maison, & après un examen fait à la hâte, sans preuves & sans témoins, ils donnoient une Sentence qui les condamnoit à de grosses amendes au profit du Roi. Ainsi, dédaignant de se servir de Jurez, & des formalitez prescrites par les Loix, ils s'attribuoient le droit de juger toutes sortes de procès, même ceux où la Couronne n'étoit point interessée. On auroit dit, que toute la Justice criminelle du Royaume étoit renfermée dans cette espece de Juridiction, qui ayant été très rare sous les Regnes précedens, étoit devenue ordinaire sous celui-ci.

(1) *Empson* étoit Fils d'un faiseur de Cribles. *Bacon.* THOIR.

3. Ils faisoient faire de faux Actes, par lesquels il paroissoit que des Terres qui relevoient des Seigneurs particuliers, étoient des Fiefs immédiats de la Couronne, sans vouloir souffrir qu'on contestât la validité de ces Actes, sous prétexte qu'ils étoient produits pour le Roi. Par là ils formoient une source abondante de procès, dont ils étoient eux-mêmes les Juges, & qui étoient toujours décidez à l'avantage de la Couronne. MDXXVII. 1503.

4. Lorsque des Mineurs qui étoient sous la garde du Roi, avoient atteint l'âge de Majorité, ils ne pouvoient jamais obtenir la restitution de leurs biens, qu'après avoir payé des Taxes excessives, contre la teneur expresse de la Grande Chartre (1).

5. A l'égard de ceux qui, pour certains crimes, se trouvoient hors de la protection des Loix, les Ministres agissoient contre eux dans toute la rigueur où la Loi pouvoit s'étendre, contre la coutume constante des Rois précedens. Ils ne permettoient point que ces gens-là fissent solliciter leur pardon, avant que d'avoir payé des Taxes intolerables. Après cela, on leur faisoit encore payer la grace bien cherement. Ils prétendoient même, sans aucun fondement, que le Roi avoit le droit de joüir, deux ans entiers, des biens de ces criminels.

6. Enfin, ils menaçoient les Jurez, pour les obliger à déclarer coupables les personnes accusées; & s'ils refusoient de se prêter à ces injustices, ils les faisoient accuser eux-mêmes, & condamner à de grosses amendes (2).

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans un plus grand détail sur ce sujet: le peu qui vient d'être rapporté peut suffire pour faire comprendre, que des gens de ce caractere ne se faisoient pas un scrupule de commettre les plus énormes injustices, pourvu que ce fût à l'avantage du Roi. Moins blâmables en cela que le Roi même, qui leur permettoit d'abuser ainsi de son nom & de son autorité.

On ne trouve point dans la Vie de ce Monarque, qu'il ait jamais exercé aucun acte de grace, au sujet des amendes ou des confiscations. Au contraire, il fut toujours sur ce sujet d'une rigueur inflexible, même à l'égard de ses plus zèlez serviteurs. Son Historien *Exemple remarquable de la rigueur du Roi.*

(1) Ils tourmentoient aussi les gens par des *informations d'intrusion* sur des Titres qui n'avoient que très peu de fondement. *Bacon*. Tind.

(2) Le Chancelier *Bacon* remarque que leurs principales inventions rouloient sur les *Loix pénales*, où ils n'épargnoient ni grands ni petits: ils n'avoient aucun égard si la Loi étoit *possible* ou *impossible*, en *usage* ou *abrogée*: ils avoient toujours une Troupe de *Promoteurs*, & de Chefs de *Jurés*, dont ils disposoient entierement, afin de découvrir par leur moyen ce qu'il leur plaisoit d'apprendre. Tind.

HENRI VII. 1503. raporte à cette occasion, une particularité qui mérite bien d'être remarquée, comme faisant connoitre distinctement le caractere de ce Prince. Le Comte d'Oxford étoit de tous les Seigneurs du Royaume, celui en qui il avoit le plus de confiance, & qui lui avoit effectivement rendu les plus grands services, tant dans la Guerre que dans la Paix. Un jour, le Roi étant allé le voir dans sa Maison de campagne, il le reçut avec toute la magnificence dont il put s'aviser. Quand le Roi fut prêt à partir, il vit en haye un grand nombre de gens de livrée magnifiquement vêtus. Le Comte avoit oublié, que plusieurs Actes de Parlement avoient défendu de donner des livrées à d'autres qu'à des Domestiques servans actuellement, ainsi qu'il a été remarqué ci-devant : mais le Roi n'en avoit pas perdu la mémoire. Lorsqu'il vit ce grand nombre de gens, il dit au Comte: *Mylord, j'avois beaucoup ouï parler de votre magnificence & de votre hospitalité : mais je vois qu'elles surpassent tout ce qui m'en avoit été dit. Tous ces gens-là que je vois en haye devant moi, sont apparemment vos Domestiques ordinaires.* Le Comte, qui ne comprenoit pas le but du Roi, lui répondit en souriant, qu'il n'entretenoit pas un si grand nombe de Domestiques; mais que ces gens-là étoient seulement retenus à son service, pour les occasions extraordinaires. *Par ma foi, Mylord*, repliqua le Roi brusquement, *je vous remercie de votre bonne chere ; mais je ne souffrirai point que, sous mes propres yeux, on viole ainsi les Loix. Mon Procureur Général vous parlera de ma part.* L'Historien ajoute, qu'il en couta quinze-mille marcs (1) au Comte d'Oxford pour cette contravention.

Le même Historien dit, qu'il avoit vu un Compte d'Empson, apostillé à chaque Article, de la propre main du Roi, où celui-ci se trouve entre plusieurs autres:

Reçu de N.... cinq marcs, pour lui procurer un Pardon, à condition que, s'il ne l'obtient pas, on lui rendra son argent, ou qu'on le satisfera d'une autre maniere. L'apostille du Roi étoit : *Il sera autrement satisfait.* Il ne vouloit point pardonner à cet homme, & cependant, il ne pouvoit se résoudre à restituer les cinq marcs. On voit par là qu'il ne négligeoit pas les petits profits.

Conspiration du Comte de Suffolck qui se retire en Flandre.

Il est aisé de juger, que la conduite du Roi & de ses Ministres causoit beaucoup de mécontentement & de murmures parmi le Peuple. Les Grands mêmes, n'étant pas plus épargnez que les Petits, gémissoient sous l'oppression d'Empson & de Dudley, deux sangsues qui

(1) Il est dit dans l'Original, 1500. Marcs : mais il est probable que c'est une faute d'impression, car *Bacon* dit 15000. TIND.

On a cru devoir faire ici dans le Texte ce que M. *Tindal* a fait dans sa Traduction, & corriger la faute d'impression.

fuçoient tout le monde indifferemment. Le Comte de Suffolck, à qui le Roi avoit fait grace depuis peu, se persuada que ces mécontentemens produiroient enfin quelque violente tempête contre le Roi, si le Peuple pouvoit trouver un Chef de considération pour le conduire. Comme il étoit de la Maison d'YORCK par sa Mere, il crut que le tems étoit venu de faire valoir ses droits, & que le Peuple ne manqueroit pas de se déclarer pour lui. Dans cette pensée, il engagea quelques Seigneurs & Gentilshommes à lui promettre de le soutenir quand il seroit tems, après quoi il se retira en Flandre, d'où il faisoit esperer un puissant secours aux Conjurez, par le moyen de la Duchesse de Bourgogne.

Henri découvre ses secrets.

Le Roi, surpris de la retraite du Comte de SUFFOLCK, ne douta point qu'il n'eût tramé quelque complot en Angleterre avant son départ, & qu'il n'eût des associez. Pour s'instruire à fond de ce qui en étoit, il crut que le meilleur moyen étoit d'employer la même ruse dont il s'étoit servi à l'égard de PERKIN WAERBECK. Pour cet effet, il envoya ses ordres au Chevalier *Robert Curson* Gouverneur du Château de *Hammes* proche de Calais, homme qu'il connoissoit propre à lui rendre le service qu'il souhaitoit, & qui lui étoit dévoué. Suivant ces instructions, Curson ayant abandonné son Gouvernement, sous prétexte de quelque chagrin que le Roi lui avoit donné tout exprès, se rendit auprès du Comte de SUFFOLCK, & lui offrit ses services. Il sut si bien jouer son personnage, que ce Seigneur lui fit confidence de tous ses secrets. Par ce moyen, le Roi apprit que *Guillaume Courtney* Comte de Devonshire, qui avoit épousé Catherine Fille d'Edouard IV. *Guillaume de la Pole*, Frere du Comte de SUFFOLCK, les Chevaliers *Tyrrel*, *Windham*, & plusieurs autres personnes d'un rang inferieur, étoient de la Conjuration. Tous ceux-là furent arrêtez en un même jour (1). Mais comme, apparemment, on ne trouva pas assez de preuves contre les deux premiers, le Roi se contenta de les tenir en prison. Cela donne lieu de juger qu'ils n'étoient point coupables, mais que le Roi s'étoit servi de ce prétexte pour s'assurer d'eux, parce que la relation qu'ils avoient avec la Maison d'YORCK lui causoit de l'inquietude. Quant à *Tyrrel*, contre qui le sang d'Edouard V. & du Duc d'YORCK son Frere crioit vengeance, il fut décapité, aussi bien que Windham son complice. Plusieurs autres d'un rang inferieur souffrirent le supplice des Traitres.

Ses complices sont arrêtez.

(1) On arrêta en même tems avec le Comte de *Suffolck*, *George* Lord *Abergavenny*, & le Chevalier *Thomas Green*: mais c'étoit sur de simples soupçons, & ils furent peu après mis en liberté. *Bacon*. TIND.

HENRI VII. 1503.

Le Roi se sert d'un moyen extraordinaire pour le tromper.

Cependant Henri, voulant être mieux instruit des secrets du Comte de Suffolck, prit soin de le maintenir dans la confiance qu'il avoit pour Curson, par un moyen extraordinaire. Il fit publier dans l'Eglise de S. Paul, la Bulle d'Innocent VIII. qui déclaroit excommuniez tous ceux qui le troubleroient dans la possession du Trône, après quoi, en vertu de cette Bulle, il fit publiquement excommunier le Comte de Suffolck & le Chevalier Curson. Mais, aussi-tôt que celui-ci eut arraché au Comte de Suffolck tout ce qu'il avoit de plus secret, il retourna en Angleterre, où il fut bien reçu du Roi; mais le Peuple, le regardant avec horreur, lui donnoit mille malédictions. Le Comte de Suffolck déconcerté par la fuite de Curson, roda quelque tems en Allemagne, & enfin retourna en Flandre, où l'Archiduc, nonobstant les Traitez qu'il avoit faits avec Henri, le prit sous sa protection.

Projet de Mariage de la Princesse Douairiere de Galles avec Henri son Beau-Frere.

Le Roi, sachant bien que ce Seigneur n'avoit pas en Angleterre un Parti capable de le soutenir, ne fit plus paroitre aucune inquietude sur son sujet. Une autre affaire lui causoit bien plus d'embaras. Il avoit déja reçu cent-mille écus d'or, pour la moitié de la Dot de la Princesse de Galles sa Belle-Fille, Veuve d'Arthur. Comme ce Prince étoit mort sans Enfans, il falloit nécessairement, ou renvoyer la Veuve en Espagne, & par conséquent rendre les cent-mille écus; ou, en la gardant en Angleterre, lui donner la jouïssance de la troisieme partie du Païs de Galles, (1) qui lui avoit été assignée pour son Douaire. L'un & l'autre étoit également facheux pour un Prince tel que Henri. Cependant, il ne pouvoit s'en dispenser sans se brouiller avec Ferdinand, ce qui ne convenoit nullement à l'état de ses affaires. En effet, c'étoit proprement de son étroite Alliance avec ce Monarque, que provenoit la déference que tous les autres Princes, & particulierement le Roi de France avoient pour lui. Dans cet embaras, il imagina un expédient tout-à-fait propre à lui faire conserver l'amitié de Ferdinand avec la somme déja reçue, & à lui faire toucher les cent-mille écus qui restoient encore à payer. Ce fut, de faire le Mariage de Catherine avec Henri son Fils, devenu Prince de Galles par la mort de son Frere ainé. La proposition en ayant été faite au Roi & à la Reine d'Espagne, ils y consentirent, à condition qu'on obtiendroit auparavant une Dispense du Pape. Ce fut là le sujet d'une convention qui se fit entre les deux Cours, le 23. de Juin, sans qu'on entrât dans aucun détail des Ar-

Convention entre Henri & Ferdinand.

(1) Et aussi du Duché de *Cornouaille*, & du Comté de *Chester*, le tiers desquels Etats furent constituez à cette Princesse. TIND.

ticles du Mariage projetté. Il faut remarquer que, dans cette Convention, on alléguoit comme une raison nécessaire pour demander la Dispense, non seulement qu'Arthur & Henri étoient Freres, mais encore, que le Mariage du premier avec Catherine avoit été solemnisé dans toutes les formes, & consommé. HENRI VII. 1503. 23. Juin. Act. Publ. T. XIII. pag. 76.

Alexandre VI. étant mort dans ces entrefaites, Pie IV. lui succeda. Mais comme il ne vécut que jusqu'au 18. d'Octobre, ce fut à Jule II. qui avoit été élu le 1. de Novembre, que les deux Rois s'adresserent pour demander la Dispense. Le nouveau Pontife l'accorda par une Bulle, où il disoit, que dans la Requête qui lui avoit été présentée, Henri & Catherine exposoient, que Catherine avoit contracté Mariage par paroles de présent, avec le feu Prince Arthur, & que ce Mariage avoit été solemnisé dans les formes, & *peut-être consommé*. Sur ce mot *peut-être*, il est bon de remarquer, qu'en cette occasion, ce ne peut pas être un terme qui marque un doute, puisque ce n'étoit pas le Pape qui parloit dans la Requête, mais Catherine, qui devoit bien savoir si le Mariage avoit été consommé. C'est seulement un terme qui donne plus de force à la Dispense, comme allant au-devant de toutes les objections qu'on pourroit faire. Cela paroit manifestement par la suite de cette même Bulle, où le Pape permettoit à Henri & à Catherine de demeurer dans l'état de Mariage, quand même ils se seroient mariez auparavant, soit publiquement soit d'une maniere clandestine, & qu'ils auroient *peut-être* consommé leur Mariage par copulation charnelle. Il est facile de voir, que le mot *peut-être* n'est mis là, que pour donner plus de force à la Dispense, en prévenant tous les cas qui pourroient la rendre invalide. Il a été nécessaire de faire ces observations par avance, à cause des suites importantes qu'eut cette affaire sous le Regne suivant. Dispense de Jule II. pour ce Mariage. 26. Decembre. Ibid. pag. 89.

Le Mariage du Roi d'Ecosse avoit été consommé au mois de Septembre, selon qu'on en étoit convenu, Henri ayant mené sa Reine sa Fille jusqu'à Yorck, d'où elle avoit pris la route d'Écosse. Marguerite est menée en Ecosse.

L'Archiduc Philippe retourna cette année dans les Païs-Bas après avoir sejourné environ un an en Espagne. En repassant par la France, il tâcha d'accommoder un différend survenu entre le Roi Ferdinand son Beau Pere, & Louis XII., touchant le Royaume de Naples. Il se chargea même de conclure, au nom de Ferdinand, un Traité dont il fut ensuite desavoué. S'il avoit eu à faire à un Prince moins bon & moins équitable que Louis XII., ce desaveu l'auroit sans doute jetté dans un très grand embaras. Mais Louis fut assez généreux pour ne pas se prévaloir de l'avantage qu'il avoit sur lui. Voici, en peu de mots, le sujet de la rupture entre les deux Monarques. L'Archiduc retourne aux Païs-Bas. Mezerai.

HENRI VII. 1503. Rupture entre Louis XII. & Ferdinand.

J'ai dit ci-dessus, qu'ils avoient partagé le Royaume de Naples, après en avoir fait la Conquête. Il n'étoit gueres possible que ces deux Princes possedassent longtems la portion qui étoit échue à chacun, sans qu'il arrivât entre eux quelque occasion de querelle. Il en survint une effectivement, pour la Province de *Capitanate*, que chacun d'eux vouloit avoir dans son partage. Sur cela, les François & les Espagnols en vinrent aux mains. D'abord les premiers eurent quelque avantage; mais dans la suite ils perdirent deux Batailles, la premiere, le 21. d'Avril, près de *Seminare* dans la Calabre; la seconde, le 28. du même mois, à *Cerignoles*, où le Duc de Nemours leur Général fut tué. Après ces deux victoires, *Consalve* qui commandoit les Troupes de Ferdinand, se rendit maitre de tout le Royaume de Naples. Louis, voulant reparer ses pertes, envoya une puissante Armée en ce Païs-là. Mais divers contretems la rendirent inutile.

Les François sont chassez de Naples.

1504. Subside accordé au Roi pour le Mariage de sa Fille.

Le 16. de Janvier de l'Année 1504. Le Roi assembla le Parlement, sous prétexte de la nécessité qu'il y avoit de renouveller certains Statuts, & d'en faire de nouveaux. Mais le véritable motif de cette convocation étoit, de demander au Parlement un Subside pour payer la Dot de sa Fille ainée. La coutume d'en demander en semblable occasion étoit trop avantageuse au Roi, pour qu'il la laissât abolir. La Dot de la Reine d'Ecosse n'étoit que de trente mille écus (1); mais on peut bien juger que le Subside que le Parlement accorda au Roi fut beaucoup plus considerable, outre que le Clergé lui fit aussi un présent honnête pour le même sujet. Ainsi, au-lieu de vuider ses coffres en mariant sa Fille, ce lui fut une occasion de les remplir de plus en plus. Rien ne marque mieux l'autorité presque despotique que le Roi s'étoit acquise, que le choix qui fut fait de *Dudley* pour Orateur de la Chambre des Communes. C'étoit l'homme du Royaume le plus généralement haï, à l'exception d'*Empson* son Collegue, qui ne l'étoit pas moins que lui. Ainsi, ce ne put être que dans la crainte de déplaire au Roi, en rejettant celui qu'il souhaitoit, que la Chambre Basse se résolut à faire ce choix.

Bacon. Dudley Orateur des Communes.

Le Subside ne fut pas la seule chose que le Roi sut tourner à son profit, dans ce Parlement. Il trouva le moyen d'y faire passer des Actes qui sembloient n'avoir pour but que l'interêt public, mais qui ne tendoient en effet qu'à lui procurer de l'argent. Par exemple,

Actes avantageux au Roi.

(1) C'est ainsi que Mr. *de Rapin* exprime la somme : mais *Rymer* T. XIII. p. 118. dit 30000. *Anges Nobles*. La Valeur du *Noble* étoit de vingt *Gros*. TIND.

on cassa tous les Contracts de ceux qui avoient pris des Terres de la Couronne, & qui avoient négligé de servir le Roi contre les Rebelles (1). Comme il y avoit un grand nombre de Délinquans sur ce sujet, cet Acte fut une source abondante pour remplir les coffres du Roi, parce que par là, ils se virent obligez de renouveller leurs Contracts, ce qu'ils ne purent faire qu'à des conditions très onereuses.

Par un autre Acte, le Parlement défendit toutes sortes de Monnoyes rognées ou endommagées, sans permettre même qu'elles passassent pour la valeur de leur poids. Comme il n'y en avoit presque point d'autres dans le Royaume, chacun fut contraint de porter son argent comptant à la Tour, pour y être converti en nouvelles Especes, sur quoi le Roi fit un profit très considerable.

On renouvella aussi l'Acte qui défendoit de donner des livrées à d'autres qu'à des Domestiques actuellement servans, & par là Empson & Dudley eurent occasion d'attaquer beaucoup de gens.

Ainsi, le Roi amassant toujours sans être obligé à aucune dépense extraordinaire, dans le tems que l'ordinaire étoit très médiocre, & faite avec toute l'œconomie possible, ne pouvoit que devenir extremement riche en argent comptant. Mais en même tems, il ruïnoit doublement ses Sujets : premierement, en vuidant leurs bourses ; & secondement, en empêchant que les Especes, dont il avoit une grande quantité dans ses coffres, ne circulassent dans le Commerce. D'un autre côté, Empson & Dudley continuoient leurs brigandages sans aucune retenue, & avec une rigueur que les Anglois n'avoient jamais éprouvée sous aucun des Rois précedens.

Le Roi pense à faire canoniser Henri VI, mais il s'en désiste.

Environ ce même tems, Henri eut la pensée de faire canoniser Henri VI. dernier Roi de la Maison de Lencastre. Mais il s'y rencontra deux grandes difficultez. La premiere, que les Miracles qu'on attribuoit à ce Prince depuis sa mort, n'étoient pas bien prouvez, & que les actions de sa vie dont on faisoit parade, marquoient plutôt la foiblesse de son esprit, que sa sainteté. Mais la seconde difficulté fit entierement évanouir ce projet. C'étoit la dépense qu'il auroit fallu faire pour cette Canonisation. Comme c'est un Acte de grace & de faveur, la Cour de Rome proportionne ordinairement les frais, non à la personne du Saint-même, mais aux facultez de celui qui sollicite la Canonisation. Le Roi comprit même, que la difficulté qu'on faisoit à Rome sur la sainteté de Henri VI., n'avoit pour but que de faire mieux valoir la faveur

(1) Le même Acte avoit été fait auparavant à l'égard des Charges, & par ce dernier Statut cela fut étendu aux Terres. *Bacon.* Tind.

HENRI VII. 1504.

que le Pontife lui feroit, & d'accroitre la dépense à proportion. Cela seul fut suffisant pour le faire désister de cette pensée. Un Prince aussi avare que lui, ne pouvoit gueres se résoudre à vuider ses coffres pour une chose si peu nécessaire, & qui, tout au plus, ne lui auroit produit que quelques louanges de la part des Partisans de la Maison de Lencastre. Il se réduisit donc à obtenir une Bulle pour faire transporter le Corps de Henri VI., dans l'Eglise de Westminster, avec ceux de ses Ancêtres. Ce Prince avoit été d'abord enterré obscurément dans le Village de *Chelsey*, proche de Londres, d'où il avoit été transporté à Windsor.

Belle pour le transport du corps de Henri VI. à Westminster. 19 Juin. *Act Publ. T XIII. pag* 103.

Le 19. d'Août, Henri publia une Proclamation, par laquelle il avertissoit, qu'il avoit nommé certains Commissaires auxquels ses Créanciers, & tous ceux qui auroient quelque chose à prétendre de lui, pourroient s'adresser, pendant l'espace de deux ans, à commencer le premier jour de Novembre. Il est assez difficile de juger si c'étoit par un motif d'équité, & dans le dessein de satisfaire ceux à qui il avoit fait du tort, ou s'il vouloit seulement éblouir le Peuple par cet Acte de Justice. le premier seroit le plus vrai-semblable, si dès ce tems-là, il eût fait cesser les brigandages d'Empson & de Dudley. Mais il n'est pas aisé de se persuader, que, dans le tems même qu'il souffroit que ses Sujets fussent opprimez par ces deux Ministres, il eût une véritable intention de rendre justice à tout le monde.

Proclamation en faveur des Sujets 19. Août. *Pag.* 106.

Isabelle Reine de Castille étant morte le 26. de Novembre, Ferdinand son Epoux écrivit le même jour à Henri pour lui en donner avis. Il lui disoit dans sa Lettre, que la défunte Reine l'avoit nommé par son Testament, Administrateur du Royaume de Castille, pour Jeanne leur Fille, Femme de l'Archiduc d'Autriche, & qui, par la mort de la Reine sa Mere, étoit devenue Reine de Castille.

Mort de la Reine de Castille. *Pag.* 112.

Lorsque l'Archiduc reçut la nouvelle de la mort d'Isabelle, il étoit occupé à faire la Guerre au Duc de Gueldre. Cette Guerre l'empêchant de se rendre en Espagne aussi-tôt qu'il auroit souhaité, il se vit obligé de laisser au Roi Ferdinand son Beau-Pere, le Gouvernement de la Castille, bien résolu pourtant de l'en priver le plutôt qu'il lui seroit possible. D'un autre côté, Ferdinand, faisant valoir le Testament d'Isabelle, prétendoit se conserver l'administration de ce Royaume, pendant toute sa vie, apparemment, parce que la defunte Reine n'en avoit pas borné la durée.

Differend entre Ferdinand & l'Archiduc son Gendre.

Ce differend causa quelque inquietude à Henri, dont le cas étoit semblable à celui de Ferdinand, selon l'opinion de beaucoup de monde. Il n'ignoroit pas, que la plupart de ses Sujets étoient persuadez qu'Elisabeth son Epouse avoit été de droit, la véritable Reine

Inquietude de Henri sur ce sujet.

d'Angleterre, & que par conséquent, la Couronne étoit dévolue après sa mort, à Henri son Fils, & son légitime Successeur. Quoiqu'il affectât de tenir pour une chose certaine, que la Maison d'Yorck n'avoit jamais eu aucun droit sur la Couronne, il ne laissoit pas d'avoir de l'inquietude sur ce sujet, parce qu'en général, les Anglois n'avoient pas la même opinion. Il est vrai, qu'outre sa descendance de la Maison de Lencastre, il appuyoit son droit sur deux autres Titres, savoir, la Conquête, & l'approbation du Parlement. Mais il sentoit bien combien ces deux fondemens seroient foibles, si, par quelque revolution, la Maison d'Yorck venoit à gagner du terrein. Par cette consideration, il prenoit un grand interêt à ce qui se passoit en Espagne, regardant comme un préjugé pour ou contre lui, la décision de ce differend. D'un autre côté, il craignoit que Philippe, qui depuis quelque tems paroissoit étroitement uni avec Louis XII., ne se liguât avec ce Monarque & avec l'Empereur, pour obliger Ferdinand à lui ceder la Castille. En ce cas-la, il prévoyoit, qu'il seroit obligé, ou d'abandonner Ferdinand à ces trois puissans ennemis, ou d'entrer en Guerre avec eux pour le soutenir. L'un & l'autre étoient également contraires à ses interêts. Enfin, il avoit jetté les yeux sur la Reine Douairiere de Naples, Veuve du Roi Ferdinand, pour se marier avec elle, afin de jouïr par là du grand Douaire qui lui avoit été assigné dans ce Royaume. Peut-être esperoit-il, en épousant cette Reine, de se rendre Arbitre des differens que Louis XII. & Ferdinand avoient ensemble pour le Royaume de Naples.

Il projette de se marier avec la Reine Douairiere de Naples.

Ce fut donc en vue de s'instruire à fond de la disposition des Castillans & des qualitez de la Reine de Naples, qu'il envoya trois hommes en Italie & en Espagne, non en qualité d'Ambassadeurs, mais comme des gens qui voyageoient pour leur plaisir (1). Cependant, afin de leur procurer quelque accès auprès de la Reine de Naples & de Ferdinand, il fit ensorte que la Princesse de Galles les chargea de quelques Lettres, tant pour le Roi son Pere, que pour la jeune Reine. Les Instructions secretes de ces Envoyez, par rapport à la Reine, étoient extremement circonstanciées. Le Roi souhaitoit d'être exactement informé de son âge, de son teint, de sa taille, de sa santé, de son humeur, de ses inclinations, de ses mœurs, & de son bien. Cela fait voir qu'il ne vouloit pas se déterminer legerement. Mais ce projet s'évanouït, quand le Roi eut appris par des Lettres de ses Envoyez, qu'à la vérité, le Douaire

(1) Ces Envoyez étoient *François Marsin*, *Jaques Braybrook*, & *Jean Stile*. Tind.

HENRI VII. 1505.

assigné à cette Reine par son Contract de Mariage étoit très considerable : mais que Ferdinand l'avoit changé en une Pension viagere, depuis qu'il étoit en possession du Royaume de Naples.

Affaires entre Ferdinand & Philippe.

Lorsque les Envoyez arriverent en Espagne, le differend entre Ferdinand & Philippe son Gendre étoit toujours au même état. Ils firent donc savoir au Roi, que le premier continuoit à gouverner la Castille, sous le titre d'Administrateur : Qu'il esperoit même de porter Philippe à lui laisser volontairement cette administration, pendant sa vie, tant par le moyen de quelques-uns de ses Conseillers qu'il avoit gagnez, qu'en le menaçant de se remarier, & de donner par là un Héritier au Royaume d'Arragon : Que pour cet effet, il y avoit un projet de Mariage, entre Ferdinand & *Germaine de Foix*, qui s'exécuteroit infailliblement en cas que Philippe voulût troubler le Roi son Beau-Pere. Ils l'informerent encore, que le Secretaire de Ferdinand leur avoit découvert, comme un grand secret, que le Mariage du Prince Charles d'Autriche avec Claude de France n'auroit point lieu, parce que Louis XII. avoit résolu de donner sa Fille à François Duc d'Angoulême, son Successeur présomptif. Qu'alors, en supposant que Philippe demeureroit dans les Païs-Bas, avec la Reine sa Femme, Ferdinand projettoit de demander au Roi, Marie sa seconde Fille pour le jeune Prince d'Autriche. Ces informations ne contenant rien d'assuré, Henri ne pouvoit prendre aucunes mesures, jusqu'à ce qu'il vît quel train prendroient les affaires d'Espagne.

Philippe & Jeanne prennent le Titre de Roi & Reine de Castille.

Pendant que Ferdinand & Philippe étoient en négociation sur leur differend, Philippe & Jeanne se firent proclamer Roi & Reine de Castille, à Bruxelles. Ils firent voir par là, qu'ils ne prétendoient point ceder pour toujours l'administration de ce Royaume à Ferdinand, comme il s'en étoit flaté. Cependant, la Guerre de Gueldre, & la grossesse de la Reine Jeanne, les empêchoient d'exécuter la résolution qu'ils avoient prise d'aller en Castille. Ils savoient que le Peuple de ce Païs-là n'étoit pas content de Ferdinand, & ils ne doutoient point, qu'aussi-tôt qu'ils y paroitroient, tout le monde ne se déclarât pour eux. C'étoit par cette même raison, que Ferdinand employoit toutes sortes d'artifices, pour les dissuader de faire ce voyage.

Mort du Duc de Savoye.

Naissance de Marie Fille de Philippe.

Dans ces entrefaites, Marguerite d'Autriche, Sœur de Philippe, perdit le Duc de Savoye son Epoux, qui mourut le 10. de Septembre. Quelques jours après, la nouvelle Reine de Castille mit au monde une Princesse, à laquelle on donna le nom de *Marie*, & qui fut dans la suite Reine de Hongrie.

Alliance entre Henri & le Duc de Saxe Administrateur de Frise.

Cette année fut fort stérile en évenemens importans, par rapport à l'Angleterre. Outre ce qui a été déja rapporté, on n'y trouve qu'un Traité d'Alliance entre Henri & le Duc George de Saxe,

Gouverneur Héréditaire de Frise, à qui Henri avoit envoyé des Ambassadeurs, dès le mois de Fevrier. Ce Traité fut conclu le 30. de Décembre.

1505. *Act. Publ. T. XIII. Pag. 120.*

1506. Philippe & Jeanne partent pour l'Espagne.

La Guerre de Gueldre étant terminée, & la Reine Jeanne se trouvant en état de voyager, Philippe résolut de la mener en Castille, sachant bien que c'étoit le seul moyen de s'assurer le Gouvernement de ce Royaume. Quoiqu'ils eussent dessein de faire ce voyage par Mer, il semble qu'ils choisirent la saison de l'Hiver pour surprendre Ferdinand, qui, vrai-semblablement, ne devoit point les attendre en cette saison. Ils partirent le 10. de Janvier, étant escortez d'un grand nombre de Vaisseaux préparez par avance pour ce dessein. Mais quand ils furent un peu avancez dans la Manche, une violente tempête dispersa leur Flotte, & le Vaisseau sur lequel ils étoient eut bien de la peine à gagner le Port de Weymouth en Angleterre, après avoir été dans un grand danger. Le Roi & la Reine étoient si fatiguez de la Mer, que, contre l'opinion de leur Conseil, ils voulurent descendre à terre pour se remettre de leurs fatigues.

La tempête les pousse en Angleterre.

Ils descendent à Weymouth.

Cependant, le Peuple du Païs, voyant cette nombreuse Flotte, paroissoit fort allarmé. Déja, il commençoit à s'assembler en armes, & le Chevalier *Tranchard*, à la tête de quelques Troupes, marchoit vers Weymouth, pour prendre des mesures avec les Habitans, en cas que le Païs fût menacé d'une invasion. Dès qu'il eut appris que le Roi & la Reine de Castille étoient à terre, il alla leur rendre ses respects, & les pria de lui faire l'honneur d'aller prendre un logement dans sa maison, en attendant que le Roi fût informé de leur arrivée. Philippe auroit bien souhaité de pouvoir se rembarquer. Mais il comprit qu'on ne le permettroit pas avant qu'on eût reçu les ordres du Roi, à qui on avoit déja envoyé un Exprès. Ainsi, sans se faire beaucoup solliciter, il consentit à demeurer jusqu'à ce tems-là.

Le Roi les fait complimenter.

Dès que Henri fut informé de l'arrivée du Roi & de la Reine de Castille, il leur envoya le Comte d'Arundel (1) pour leur faire compliment de sa part, & leur dire, qu'il feroit toute la diligence possible pour les aller joindre, dans l'impatience où il étoit de les embrasser. En même tems le Comte les assura de la part du Roi, qu'ils étoient maitres dans ses Etats comme lui-même. Philippe, voyant bien qu'il ne pouvoit éviter de voir le Roi, crut qu'il ga-

(1) Ce Seigneur leur alla au-devant avec beaucoup de magnificence, accompagné de trois-cens hommes à cheval fort lestes ; & pour plus de parade, il marcha aux flambeaux. *Bacon.* Tind.

HENRI VII. 1506.

Ils vont voir le Roi à Windsor.

gneroit du tems en le prévenant. Pour cet effet, il se rendit en diligence à Windsor, pendant que la Reine son Epouse faisoit ce voyage à petites journees. Henri les reçut l'un & l'autre, avec tous les témoignages d'amitié dont il put s'aviser, mais néanmoins, pensant toujours aux moyens de tirer quelque avantage de l'accident qui les avoit conduits dans ses Etats (1).

Traité de commerce renouvellé, en faveur des Anglois. *Act. Publ. T. XIII. pag.* 147.

Quelques jours après, il fit entendre à Philippe, que comme il avoit changé de condition, il seroit bon de renouveller leur Traité de Commerce, à quoi Philippe consentit, quoique la raison que Henri alleguoit ne fût d'aucune force. En effet, Philippe, pour être devenu Roi de Castille, n'étoit pas moins Souverain des Païs-Bas, la premiere Dignité ne causant aucun changement dans la derniere. Mais Henri avoit son but, & Philippe comprenoit assez, qu'étant entre ses mains, il devoit éviter avec soin, les occasions de lui causer du chagrin, de peur qu'il ne cherchât un prétexte pour l'arrêter en Angleterre. Il n'ignoroit pas l'étroite union qu'il y avoit entre Henri & Ferdinand, & il n'étoit pas sans crainte que le premier ne pensât à mettre des obstacles à son voyage, pour faire plaisir à son Beau-Pere. Quoiqu'il en soit, le Traité fut renouvellé, mais avec quelques changemens a l'avantage des Anglois. Entre autres choses, on supprima un Article du précedent, qui permettoit aux Sujets de Philippe, d'aller pêcher sur les côtes d'Angleterre. C'est ce qui donna lieu aux habitans des Païs-Bas, d'appeller celui-ci, *le Mauvais Traité* (2).

Le Mariage de Henri avec la Duchesse de Savoye est conclu & arrêté. *Ibid. pag.* 151, 155.

Cette affaire étant finie, Henri s'ouvrit à Philippe, sur le dessein qu'il avoit formé d'épouser Marguerite sa Sœur, Veuve du Duc de Savoye. Philippe parut très content de cette proposition. En effet, rien ne pouvoit lui être plus avantageux, que de mettre Henri dans ses interêts par cette Alliance, de peur qu'il ne prît ouvertement le parti du Roi d'Arragon. Ainsi, le Mariage fut conclu à Windsor le 20. de Mars (3). Par les Conventions qui furent signées de tous les deux, Philippe s'engageoit à donner à la Duchesse sa Sœur une Dot de trois-cens mille écus, & une Pension

(1) *Philippe*, à leur premiere entrevue, dit à *Henri*, *qu'il étoit puni à présent d'avoir refusé de venir dans sa Ville murée de* Calais, *où ils s'étoient vus la derniere fois.* Henri répondit, *que les murailles & les Mers n'étoient rien, quand les cœurs étoient ouverts; & qu'il n'étoit dans ses Etats que pour y être servi.* Bacon. TIND.

(2) *Intercursus Malus.* RAP. TH.

(3) On ne trouve point le Contrat de Mariage dans les *Fœdera* : mais il est énoncé & supposé dans les Actes qui suivent le Traité d'Alliance ou de Commerce, daté du 9. de Fevrier. TIND.

annuelle de trois-mille-huit-cens-cinquante. Cependant, Henri, craignant que Philippe ne se dédît quand il ne seroit plus entre ses mains, fit mettre dans les Conventions, que les principaux Seigneurs des Païs-Bas prêteroient serment, qu'ils feroient tous leurs efforts pour procurer l'accomplissement de ce Mariage. On voit dans le Recueil des Actes Publics, les sermens de divers Seigneurs, en exécution de cet Article.

Il restoit encore une autre chose à obtenir de Philippe, sans quoi Henri ne pouvoit se résoudre à le laisser partir, quoiqu'exterieurement, il continuât toujours à le caresser. C'étoit, qu'il lui livrât le Comte de Suffolck, qui étoit alors en Flandre. Mais, à la premiere ouverture qu'il en fit, Philippe lui répondit rondement, qu'il ne pouvoit lui accorder sa demande : Que son honneur se trouvoit trop engagé, à ne pas sacrifier un Seigneur qu'il avoit pris sous sa protection : Que d'ailleurs, il ne pouvoit faire ce qu'il souhaitoit, sans lui faire tort à lui-même, puisqu'on ne manqueroit pas de dire dans le monde, qu'il y avoit été forcé, pendant qu'il étoit en Angleterre. Henri, qui se soucioit peu de ce qu'on en pourroit dire dans le monde, pourvu qu'il obtînt son but, repliqua, qu'il en prenoit tout le deshonneur sur lui-même. Cette replique mit Philippe dans un terrible embaras. Il ne vouloit point trahir le Comte de Suffolck, après lui avoir promis de le proteger. Mais d'un autre côté, il comprenoit bien, que Henri vouloit avoir ce Seigneur à quelque prix que ce fût, & qu'il avoit en main un moyen infaillible de l'obtenir. D'ailleurs, dans la situation où ses affaires se trouvoient, ne sachant pas encore s'il ne seroit point obligé de faire la Guerre au Roi son Beau-Pere, il lui étoit aisé de prévoir, qu'il pourroit avoir besoin du Roi d'Angleterre, & par conséquent, qu'il n'étoit nullement à propos de le désobliger. Malgré cet embaras, il prit son parti sur le champ, & avec un air de confiance il lui parla de cette sorte : *Puisque vous me voulez faire la loi, permettez aussi que je vous la fasse à vous-même. Je vous livrerai le Comte de Suffolck ; mais vous me donnerez votre parole, que vous épargnerez sa vie.* Henri ayant consenti à cette proposition, Philippe le pria de trouver bon, que la chose se fît d'une maniere honorable pour l'un & pour l'autre. *Je ferai ensorte*, ajouta-t-il, *que le Comte se rendra volontairement en Angleterre, & par là il paroitra que j'ai sollicité & obtenu son pardon, & que vous avez bien voulu le lui accorder.* Henri ayant approuvé cet expédient, le Comte de Suffolck accepta volontiers le parti qu'on lui proposoit. Cependant, Henri voulant avoir ce Seigneur entre ses mains avant le départ de Philippe, continua les fêtes & les divertissemens, sous prétexte de faire honneur au Roi & à la Reine de Castille, mais en effet, afin de gagner du tems, jusqu'à ce que le Comte fût arrivé.

Henri demande à Philippe le Comte de Suffolck.

Philippe le refuse.

Il l'accorde à condition que Henri ne fera pas mourir le Comte.

HENRI VII. 1506.

Ils se donnent réciproquement leurs Ordres. Henri mende Philippe à Londres. Le Comte de Suffolck est mis à la Tour.

Il admit Philippe à l'Ordre de la Jarretiere, & Philippe donna celui de la Toison d'or au Prince de Galles. Ensuite, Henri mena ses Hôtes à Londres, où il leur fit une magnifique reception. Quelque tems après, le Comte de Suffolck arriva de Flandre, & fut conduit à la Tour. Ainsi, Henri retint Philippe en Angleterre plus de trois mois, sous prétexte de lui faire honneur, jusqu'à ce qu'il eût obtenu tout ce qu'il desiroit de lui. Selon les apparences, Philippe comprit parfaitement, à travers les caresses qu'on lui faisoit, qu'il n'étoit pas le maitre de partir quand il voudroit. Sans cela, il n'est pas vrai-semblable, qu'ayant voulu faire son voyage d'Espagne au mois de Janvier, il eût séjourné volontairement en Angleterre jusqu'a la fin d'Avril, ou au commencement de Mai.

Philippe & Jeanne partent pour l'Espagne.

Ferdinand se retire en Arragon.

Dès que Philippe & Jeanne furent en Castille, le Peuple témoigna tant d'affection pour eux, que Ferdinand pût aisément comprendre, qu'il feroit de vains efforts pour se conserver le Gouvernement de ce Royaume. Ainsi, sans insister davantage sur son Titre d'Administrateur, qui ne pouvoit avoir lieu qu'en l'absence de la Reine sa Fille, il se retira dans son Royaume d'Arragon. Ensuite il fit un voyage à Naples, où Consalve son Général commençoit à lui causer quelque jalousie. Par là Philippe & Jeanne demeurerent en possession de la Castille : mais ce ne fut pas pour longtems. Peu de mois après, Philippe fut attaqué d'une maladie dont il mourut le 25. de Septembre. Il laissa la Tutelle de Charles son Fils à Louis XII., qui lui donna le Seigneur de *Chievres* pour Gouverneur. Ce choix, qui fut généralement approuvé, & qui marquoit la bonne-foi & le desinteressement de Louis, devint funeste à la France, en ce que ce Gouverneur rendit son Pupille plus habile qu'il n'auroit été nécessaire pour le bien du Royaume.

Mort de Philippe.

Jeanne perd l'Esprit, & Ferdinand retourne en Castille.

La mort de Philippe fut pour la Reine sa Femme un coup si accablant, qu'elle en perdit la Raison, & devint entierement incapable de gouverner son Etat. Ainsi Ferdinand son Pere reprit le Gouvernement de la Castille, dont il n'avoit été privé qu'environ cinq mois. On prétend qu'il ne prit pas un fort grand soin de la guérison de la Reine, de peur que si elle revenoit en son bon-sens, elle ne le renvoyât en Arragon.

Louis XII. donne au Duc d'Angoulême Claude sa fille accordee à Charles d'Autriche.

Le desinteressement que Louis XII. avoit fait paroitre à l'égard du jeune Archiduc Prince d'Espagne, ne fut pas de longue durée. Il s'étoit engagé à lui donner Claude sa Fille ainée en Mariage : mais il trouva plus à propos de la marier à François Duc d'Angoulême, son Successeur présomptif. De plus, dans la crainte qu'il ne se formât contre lui une Ligue, entre l'Empereur, l'Archiduc & Ferdinand, & que le Roi d'Angleterre n'y entrât aussi, il fit tous ses efforts pour

brouiller

brouiller les affaires du jeune Charles, en excitant le Duc de Gueldre à recommencer la Guerre. HENRI VII. 1506.

L'Archiduc étant trop jeune pour gouverner ses Etats, les Flamans supplierent l'Empereur son Ayeul, d'en venir prendre le Gouvernement au nom de son Petit-Fils. Maximilien leur accorda leur demande, & en attendant qu'il pût se rendre dans les Païs-Bas, il leur envoya pour Gouvernante, Marguerite sa Fille, Veuve du Duc de Savoye. 1507. Marguerite Duchesse de Savoye gouverne les Païs Bas.

Dès que cette Princesse fut arrivée à Bruxelles, elle conclut avec Henri un Traité de Commerce provisionel, en attendant qu'on pût régler à loisir certains differens que le dernier Traité avoit fait naitre entre les Marchands des deux Nations. Ce Traité fut signé à Calais, le 5. de Juin. Traité de commerce entre l'Angleterre & les Païs Bas. *Act. Publ. T. XIII. Page 160.*

Les mêmes Ambassadeurs qui s'étoient assemblez à Calais, y passerent tout le reste de l'année, pour y traiter du Mariage de Charles Archiduc d'Autriche, Souverain des Païs-Bas, & Prince de Castille, avec Marie seconde Fille de Henri. Enfin, le 21. de Décembre, ils y signerent un Traité portant, que Charles épouseroit la Princesse Marie, dès qu'il auroit quatorze ans accomplis, & que la Dot de Marie seroit de deux-cens-cinquante-mille écus d'or. Ce jeune Prince couroit risque de se voir privé des Royaumes d'Arragon, de Valence, de Grenade, & de la Principauté de Catalogne, Ferdinand, son Ayeul maternel, ayant épousé Germaine de Foix. Mais, par bonheur pour lui, il ne vint point d'Enfans de ce Mariage. Mariage arrêté de Marie Fille du Roi avec Charles d'Autriche. *Ibid. pag. 171. 230.*

Henri avoit ses coffres pleins d'argent, & cependant, il ne se lassoit point d'en amasser davantage. On a vu ci-devant, qu'en l'année 1504. le Parlement lui avoit accordé un Subside, pour le Mariage de la Reine d'Ecosse sa Fille. Mais l'année n'étoit pas encore écoulée, qu'il avoit publié une Proclamation pour lever une Taxe sous le nom de *Bénévolence*, de sa pure autorité, & sans qu'il parût qu'aucune sorte de nécessité l'y engageât : de sorte qu'on ne pouvoit attribuer cette conduite, qu'à une passion démesurée d'accumuler des trésors, & de les garder sans s'en servir (1). Il s'étoit rendu si absolu dans son Royaume, que personne n'osoit s'oppser à ses volontez, ni même témoigner le moindre mécontentement. Cependant, Henri amasse beaucoup d'argent. Empson & Du-

(1) Outre ce qu'il avoit gagné par le renouvellement de la Monnoye, des *Groats* des demi *Groats*, qu'on nomme aujourd'hui *Shillings*, & pieces de six *Penny*; & les 5000. Marcs qu'il se fit payer par la Ville de *Londres* pour la confirmation de ses Franchises, en 1504., &c. Tind.



1507. Ils y continuent leurs vexations.

Empson & Dudley continuoient leurs exactions & leurs brigandages, avec toute la rigueur imaginable. Dans cette année 1507. ils attaquerent le Maire de Londres, sur ce qu'il avoit négligé de faire punir un faux Monnoyeur ; & parce qu'il refusa, ou qu'il ne put pas payer une amende exorbitante, à laquelle il avoit été condamné, ils le firent mettre en prison dans la Tour. Les Sherifs, les Aldermans, & tous ceux qui avoient exercé des Emplois publics dans cette Ville, furent recherchez & poursuivis avec la même rigueur, & contraints de payer au Roi des amendes proportionnées, non pas à leurs facultez, mais à l'avidité du Roi & des ses Ministres.

Henri est attaqué de la goute qui se change en Phthisie.

Pendant que le Roi ne pensoit qu'à accumuler des trésors, il se trouvoit souvent attaqué de la Goute. Au commencement il n'y fit pas beaucoup d'attention, parce qu'il ne croyoit pas cette maladie dangereuse. Mais peu-à-peu, la fluxion s'étant jettée sur ses poumons, il tomba dans la Phthisie, qui lui fit comprendre qu'il n'avoit pas longtems à vivre. Il ne laissoit pourtant pas de souffrir que ses deux Ministres continuassent leurs violences, sans épargner qui que ce fût. Il étoit si charmé de voir ses coffres pleins d'or & d'argent, qu'il ne pouvoit se résoudre à faire cesser l'indigne commerce qui en remplissoit tous les jours de nouveaux. On prétend qu'il avoit amassé dix-huit-cens-mille livres sterling. Cette somme paroitra prodigieuse, si l'on considere la rareté d'argent qu'il y avoit alors en Europe, en comparaison de ce qui s'y en trouve aujourd'hui. Il tenoit ses trésors à Richemont, sous des voutes, dont il ne confioit les clefs à personne.

Il ne cesse point d'accumuler des trésors.

Il amasse 1800000. livres sterling.

1508. Le Mariage de Charles & de Marie est solemnisé par Procureur.

Act. Publ. T. XIII. pag. 230. 236.

Comme le Mariage de la Princesse Marie avec l'Archiduc étoit alors la seule affaire considerable qui occupât Henri, il employa toute l'année 1508. à prendre des mesures pour en assurer l'accomplissement. Les Actes du Recueil sur cette année ne regardent presque aucune autre affaire. Enfin, le 17. de Décembre, le Mariage s'accomplit par paroles de présent, le Seigneur de Berghes agissant comme Procureur du jeune Prince. En cette qualité, il épousa la Princesse, lui donna un Anneau, & la baisa publiquement au nom du Prince son Epoux. (1)

(1) *Henri* se félicitoit si fort de cette Alliance avec l'*Archiduc*, que dans une Lettre adressée à la Ville de *Londres*, il s'exprime comme un homme qui croit avoir bâti *un mur d'airain* autour de son Royaume, ayant pour Gendres un Roi d'*Ecosse*, & un Prince de *Castille* & de *Bourgogne*. Bacon. TIND.

1508.

Dans ce même tems, l'Archiduc mit en gage entre les mains du Roi, un Joyau nommé *La riche Fleur de Lys*, (2) pour la somme de cinquante-mille écus. L'Empereur, en qualité d'Ayeul & de Tuteur de son Petit-Fils, autorisa le Mariage & l'emprunt. Selon les apparences, cet argent lui étoit destiné. Il en avoit besoin pour faire quelque figure dans la Ligue de Cambrai, qu'il avoit concluë cette année, avec le Pape & le Roi de France, contre les Venitiens, qui s'étoient rendus redoutables à toute l'Italie.

Charles emprunte de Henri 50000. écus, & lui donne un joyau en gage. *Ibid. pag.* 234. 236.

Quant au Mariage de Henri avec Marguerite d'Autriche, quoiqu'il eût été conclu en 1506., on n'y pensa plus, depuis que ce Monarque tombé en Phthisie, eut compris qu'il devoit plutôt penser à la mort, qu'à prendre une Femme.

Henri ne pense plus à son propre Mariage.

1509.

Le Roi, sentant que son mal alloit toujours en empirant, voulut se préparer à la mort par une Amnistie générale qu'il fit publier. Il délivra aussi tous les prisonniers qui étoient détenus pour des dettes qui étoient audessous de quarante shellins, & il paya les Créanciers de son propre argent. Ensuite il fit son Testament, par lequel il ordonna que son Héritier restituât tout ce que ses Officiers & Ministres avoient injustement ravi à ses Sujets. Mais ce remords lui vint trop tard. Comme il n'avoit pu se résoudre à faire cette restitution pendant sa vie, le Prince son Fils ne jugea pas à propos de se dessaisir de l'argent que le Roi son Pere avoit amassé. Il mourut enfin à Richemont, le 22. d'Avril 1509. à l'âge de cinquante-deux ans, & dans la vingt quatrieme année de son Regne. On prétend que sa mort arriva fort à propos, & que s'il eût vécu plus longtems, le Prince son Fils, qui étoit parvenu à sa dix-septieme année, n'auroit pas eu la patience d'attendre que la mort du Roi son Pere l'eût mis en possession du Trône. En ce cas-là, il auroit pu s'appuyer sur les droits de la Reine sa Mere, Héritiere de la Maison d'Yorck, & prétendre que le Roi son Pere n'avoit regné que du chef de la Reine son Epouse. Cette prétention auroit été capable de renouveller l'ancienne querelle, & de remettre le Royaume en combustion. Mais la mort du Roi fit évanouïr les craintes des Anglois.

Amnistie générale.

Il ordonne au Prince son Fils de rendre le bien mal acquis.

Mort de Henri VII.

Henri VII. avoit eu trois Fils & quatre Filles. *Arthur*, son ainé, mourut à l'âge de dix-sept ans, ainsi qu'il a été déja dit. *Henri*, qui étoit le second, fut son Successeur; & le troisieme nommé

Ses Enfans.

(2) On voit dans les *Fœdera* l'Inventaire des Joyaux contenus dans la *riche Fleur de Lys* qui pesoit en Or & en Pierreries 211. onces & demi. T. XIII. p. 241. Tind.

HENRI VII. 1509. *Edmond*, mourut à l'âge de cinq ans. Des quatre Filles, deux étoient mortes dans l'enfance, & il n'en restoit plus que deux, savoir, *Marguerite* & *Marie*, qui sont assez connues par ce qui en a été dit ci-devant.

Son caractere. Pour peu qu'on ait fait attention à l'Histoire de ce Regne, on se sera aisément apperçu, que les vues de Henri VII. se bornoient à deux seulement. L'une étoit, de conserver la Couronne qu'il avoit acquise par un bonheur extraordinaire, & peut-être sans y avoir jamais pensé, avant que le Duc de Buckingham l'eût invité à passer en Angleterre; & l'autre d'accumuler des trésors. Comme il ne se laissoit point divertir par d'autres pensées, toute son application se réunissoit dans un seul objet. C'étoit, à bien examiner les affaires qui pouvoient avoir du rapport aux deux fins qu'il s'étoit proposées. L'ambition, l'honneur, la gloire, l'amour, l'attachement aux plaisirs, & toutes les autres passions qui agitent pour l'ordinaire les cœurs des Princes, ne faisoient que peu d'impression sur le sien. Content de posséder sa Couronne, il ne pensoit ni à de nouvelles acquisitions, ni à rendre son nom fameux par des actions éclatantes. Toutes ses pensées se bornoient à prévenir, ou à renverser les desseins de ses ennemis domestiques, ou à bien remplir ses coffres. Il avoit une merveilleuse sagacité, pour découvrir dans les affaires qui se présentoient à lui, le côté par où il pouvoit en tirer quelque avantage. C'est ce qu'il fit bien voir dans l'affaire de Bretagne, dans les Guerres qu'il feignit d'entreprendre contre la France & contre l'Ecosse, & dans celles qu'il eut à soutenir en Angleterre même, qui, par son adresse, tournerent toutes à son profit.

Quoiqu'il se vit quelquefois obligé de prendre les armes, jamais Prince n'aima la Paix plus que lui. (1) Comme il n'avoit point d'ambition, il ne voyoit aucun avantage pour lui dans la Guerre. Au contraire, il consideroit, que tous les évenemens d'une Guerre, soit domestique ou étrangere, étoient contre lui. La premiere ne pouvoit tout au plus, que lui procurer quelque gloire, & quelques acquisitions au dehors, dont il n'étoit pas fort avide; & la seconde pouvoit lui ôter beaucoup. D'ailleurs, un tems de Troubles n'étoit gueres propre à lui faire trouver les occasions qu'il cherchoit, d'accumuler des trésors. Ainsi, ayant posé ce principe

(1) La Préface ordinaire des Traités de *Henri*, étoit; que *lorsque J. C. vint au Monde, la Paix fut célébrée par des Hymnes; & que lorsqu'il en sortit, la Paix fut laissée par Testament.* Bacon. TIND.

fixe de sa Politique, de ne s'engager dans aucune Guerre, à moins qu'il n'y fût absolument forcé, il ne le perdit jamais de vue. C'est ce qui lui fit regarder sans s'émouvoir la perte de la Bretagne, & souffrir les insultes du Roi d'Ecosse, sans s'en ressentir; parce que ce n'étoit pas de la Guerre même qu'il prétendoit tirer quelque avantage, mais uniquement des préparatifs qu'il falloit faire pour la soutenir. Cependant cette Politique auroit été hors de saison, lorsqu'il se voyoit attaqué par des ennemis domestiques, qui avoient pour but de lui arracher la Couronne. Comme il y alloit alors de tout pour lui, il se présentoit gayement au danger, quoiqu'avec toutes les précautions possibles pour ne rien mettre au hazard. Il gagna deux Batailles contre les Rebelles, l'une à *Stoke*, l'autre à *Black-heath*. Mais dans toutes les deux, il étoit fort superieur en nombre de Troupes, & il combattoit contre des gens mal armez & peu instruits dans le métier de la Guerre. Ainsi, on ne peut point dire ce qu'il auroit fait, si on lui eût opposé des forces égales. Il n'est pas moins difficile de savoir si c'étoit son courage qui le portoit à se mettre à la tête de ses armées, ou le peu de confiance qu'il prenoit en tous ceux qui le servoient. Quoi qu'il en soit, il fut toujours heureux dans ses Guerres domestiques, & par là, il acquit une si grande reputation, que tous les Princes de l'Europe recherchoient son Alliance avec empressement. D'un autre côté, l'estime que les Etrangers faisoient paroitre pour lui, ne contribuoit pas peu à le rendre redoutable à ses Sujets. Je dis redoutable, car il est certain qu'il n'en fut jamais aimé. En effet, sa maniere de gouverner, qui approchoit beaucoup du Despotisme, surtout vers la fin de son Regne, son avarice insatiable, sa fierté, son orgueil, & son humeur sombre & reservée, n'étoient pas des qualitez propres à lui attirer l'affection de son Peuple.

Il ne s'ouvroit jamais à personne, excepté, peut-être, à un ou deux de ses Ministres. Quant aux autres, il les faisoit agir sans qu'ils sussent eux-mêmes les motifs de leurs propres démarches. On étoit tellement persuadé qu'il avoit toujours un but caché dans toutes ses actions mêmes les plus indifferentes, qu'on attribuoit souvent à sa Politique, ce qui n'étoit qu'un pur effet du hazard.

Les Espions qu'il entretenoit dans les Cours étrangeres, lui donnoient une connoissance assez étendue de tout ce qui s'y passoit. D'un autre côté, ses Ambassadeurs étoient toujours chargez de s'informer par toutes sortes de voyes, des secrets des Princes auxquels ils étoient envoyez. Souvent même, c'étoit le principal article de leurs Instructions. Par ce moyen, il faisoit des découvertes qui lui donnoient lieu de convaincre les Ministres étrangers résidans au-

HENRI VII. près de lui, qu'il savoit bien les affaires de leurs Maitres. Il tiroit de là plusieurs avantages considerables, principalement en ce que les Princes de l'Europe, craignant son habileté, faisoient toutes les avances pour vivre en bonne intelligence avec lui. L'étroite amitié qu'il avoit liée avec Ferdinand Roi d'Arragon, qui étoit un Prince à-peu-près de son caractere, lui fut extremement utile. Vrai-semblablement, elle empêcha la Cour de France de se mêler trop avant dans les affaires d'Angleterre, & fut une des principales causes de la constante Paix qu'il eut avec ses voisins.

Bien loin d'augmenter le crédit de la Noblesse, il prit, au contraire, tout le soin possible pour le diminuer. Son Conseil n'étoit presque composé que d'Ecclésiastiques & de gens de Robe, qui lui étant dévouez, & qui n'ayant pour but que de lui plaire, ne s'opposoient jamais à ses volontez. Cette complaisance sans reserve que son Conseil avoit pour lui, fit qu'il s'abandonna sans aucune retenue à la passion qu'il avoit d'amasser de l'argent, n'y ayant personne auprès de lui, qui eût assez de hardiesse, ou de conscience, pour lui donner de bons avis sur ce sujet. Cette conduite lui attira la haine des Anglois, qui d'abord lui causa quelque inquietude. Mais quand il se vit au-dessus de ses affaires, il ne s'en mit plus en peine. Au contraire, il affecta de gouverner avec un pouvoir despotique, faisant de son Conseil une Cour de Justice, qui décidoit tous les procès où le Roi pouvoit avoir quelque interêt: ce qu'on n'avoit jamais vu auparavant.

On l'a extremement loué pour les bonnes Loix qui furent faites sous son Regne, comme s'il eût été l'unique Législateur, & que le Parlement n'y eût eu aucune part. C'est peut être, ce qui lui a fait donner le Titre glorieux de *Salomon de l'Angleterre*, quoiqu'il ressemblât beaucoup mieux à ce Prince, par le pesant joug qu'il mit sur son Peuple. Mais si on examinoit toutes ses Loix avec soin, on trouveroit sans doute, que l'interêt du Roi en étoit le véritable motif, quoiqu'en apparence, elles parussent faites pour le bien du Peuple. C'est ainsi qu'agissoit autrefois Guillaume le Conquerant, à qui notre Henri ressembloit par tant d'endroits, qu'on pourroit faire un assez juste parallele de l'un & de l'autre. Enfin, le caractere le plus particulier de Henri étoit, d'être tout entier pour lui-même, de ne considerer aucune affaire que par rapport à son propre interêt, & de ne faire aucune attention à celles qui ne le regardoient pas. Véritablement, ce caractere n'est pas rare parmi les Princes. Mais il avoit ceci de particulier, qu'au-lieu que l'interêt des autres se divise, pour l'ordinaire, en plusieurs branches, celui de Henri étoit comme renfermé dans une seule. C'étoit, d'avoir toujours ses coffres remplis.

Il étoit extremement défiant, comme le sont ordinairement ceux qui agissent par des voyes cachées, parce qu'ils s'imaginent que tout le monde est fait comme eux. Les droits de la Maison d'Yorck, & l'opinion générale du Peuple sur ce sujet, lui remplissoient l'esprit de craintes & de soupçons, dont il étoit continuellement agité. Il est vrai, qu'il prenoit un grand soin de cacher son inquietude. Mais sa conduite, & les précautions qu'il prenoit, faisoient assez connoitre, que son ame n'étoit pas aussi tranquille qu'il vouloit le faire croire. Cette défiance continuelle le portoit à chercher sans cesse les moyens de prévenir les dangers, à quoi il ne réussissoit pas toujours. Témoin, le bruit qu'il fit courir, que le Duc d'Yorck étoit en vie, qui fit un effet tout contraire à celui qu'il en avoit attendu. Son génie étoit assez borné. Il voyoit mieux de près que de loin, & son habileté consistoit plus à se tirer d'un mauvais pas quand il s'y trouvoit engagé, qu'à trouver les moyens de l'éviter. On peut dire, que les principaux Troubles de son Regne arriverent par sa faute. Cependant, il acquit, par une longue expérience, des qualitez qu'il n'avoit pas naturellement. HENRI VII.

Il n'est pas surprenant que ce Prince toujours attaché à prévenir les revoltes de ses Sujets, & incessamment occupé à amasser de l'argent, n'ait rien fait d'éclatant pour sa gloire ni pour celle de son Royaume. Ce ne sont pas toujours les Conquerans qui sont les plus grands Rois. Au contraire, la Paix auroit été un très grand bien pour les Anglois, si elle les eût rendus heureux. Mais elle leur fut encore plus funeste que ne l'auroit été la Guerre, puisque l'avarice insatiable du Roi le portoit sans cesse à chercher des moyens pour accumuler des trésors, ce qu'il ne pouvoit faire qu'à leurs dépens. Il y a des Princes qui n'assemblent de l'argent que pour le disperser. Mais celui-ci le gardoit précieusement dans ses coffres, sans en faire part à personne. La liberalité étoit une vertu dont il ne se piquoit nullement. S'il donnoit quelquefois, ce n'étoit qu'à des Espions ou à des Délateurs.

Pour ce qui regarde ses Mœurs & sa Religion, on n'en sauroit rien dire de positif, à cause des contrarietez qui se rencontroient en lui sur ce sujet. Il étoit chaste, temperant, ennemi des vices publics & scandaleux, assidu aux exercices de pieté, & faisant rendre exactement la Justice, dans les affaires où il n'avoit aucun interêt. Mais d'un autre côté, son avarice extrême lui faisoit commettre beaucoup d'injustices, & la crainte de perdre sa Couronne, lui faisoit regarder comme légitimes, tous les moyens qui pouvoient le délivrer de ce danger, quelque injustes qu'ils pussent être d'ailleurs. La mort du Comte de Warwick sera une tache éter-



HENRI VII. nelle à sa mémoire. La maniere dont il se joua de la Religion, en faisant faire une Procession solemnelle pour produire en public ce jeune Prince, & les excommunications qu'il faisoit lancer contre ses propres Espions qu'il avoit en Flandre, montrent assez que sa Religion n'étoit pas à l'épreuve de son interêt.

En général, on ne peut disconvenir que ce Prince ne fût très habile. Mais comme cette habileté n'avoit que lui-même pour objet, elle auroit été plus estimable dans un Particulier, que dans un Monarque qui se trouvoit à la tête d'un grand Etat. Quoique toutes ses entreprises eussent réussi selon ses projets, on ne peut pas dire que son Regne fût heureux, ni pour lui, ni pour l'Angleterre. Il vécut toujours dans la crainte & dans la défiance, & ses Sujets furent continuellement exposez, ou aux Troubles domestiques, ou à l'oppression. Une seule chose rend ce Regne remarquable. C'est que par l'habileté de Henri, les Guerres Civiles, qui avoient si longtems affligé l'Angleterre, furent enfin heureusement terminées. Je dis heureusement, puisqu'il étoit à-peu-près indifferent pour le bien des Anglois, que le Royame fût gouverné par un Prince de la Maison de Lencastre, ou par un Prince de la Maison d'Yorck.

Henri VII. étoit d'une humeur sérieuse, toujours pensif & attaché à ses affaires, sans en être jamais diverti par les plaisirs, ausquels il étoit peu sensible. Il avoit un Livre où il écrivoit de sa propre main, les qualitez & les caracteres des personnes de sa connoissance, afin de les employer selon les occasions. Une Guenuche qu'il tenoit dans sa Chambre (1), lui ayant un jour déchiré ce Livre, & l'ayant mis hors d'état de pouvoir plus servir, il en parut affligé comme d'une très grande perte.

Sa taille étoit plus grande que celle du commun des hommes. Son visage long, maigre & décharné, comme le reste de son corps, avoit un air sérieux qui faisoit qu'on ne lui parloit qu'avec crainte. Il savoit pourtant être affable, quand ses affaires le demandoient. Il aimoit plutôt l'étude, qu'il n'étoit savant. Ses lectures, dans ses momens de loisir, étoient ordinairement en François, quoiqu'il entendît aussi le Latin.

Ses Fondations pieuses. Il fonda une Chapelle à Vindsor, pour laquelle il obtint du Pape, des Privileges & des Indulgences. Il changea en Hôpital le Palais de Savoye, bâti sous le Regne de Henri III. Il fonda encore plusieurs Monasteres de Dominicains, & de Franciscains. Mais de toutes ses Fondations, celle qui lui a fait & qui lui fait encore le

(1) On croit que cette Guenuche y avoit été enfermée exprès, par un des Valets de Chambre. *Bacon.* TIND.

plus

plus d'honneur, c'est une Chapelle dans l'Eglise de Westminster, qui ne cede en rien aux plus magnifiques Chapelles qu'il y ait dans la Chrétienté. C'est là qu'il choisit sa sepulture, & où les corps de ses Successeurs reposent avec le sien (1).

Henri VII. Chapelle de Henri VII. à Westmiñer.

(1) L'autorité de la *Chambre Etoilée*, qui, comme le Chancelier *Bacon* le dit, subsistoit longtems auparavant par les anciennes *Loix communes*, fut confirmée en certains cas par acte du Parlement. Cette Cour étoit composée de *Conseillers*, de *Pairs*, de *Prélats* & de *Juges*. Dans les Causes criminelles, le Conseil s'assembloit dans la Chambre nommée *la Chambre Etoilée*; dans les Causes Civiles, c'étoit dans la *Chambre blanche*, ou *White-Hall*. Voici quelques Loix, entre les autres, qui y furent établies.

« Que toute personne au-dessous de la condition de *Lord*, ou Pair du » Royaume, qui attenteroit à la vie d'un *Conseiller Privé*, ou d'un *Pair*, » seroit mise à mort.

» Que les pauvres Plaideurs seroient reçus aux Tribunaux de Justice, » sans payer quoi que ce soit à l'Avocat ou au Procureur, (*in formâ Pau-* » *peris*).

» Que les Homicides seroient brulés au-dessous de la main gauche, d'un » fer chaud représentant la lettre M. & les Voleurs avec la lettre T. (on ap- » pelle en Anglois un Voleur, *Thief*, & un Homicide *Murderer*); & qu'en » cas de récidive, ils seroient mis à mort, sans excepter les Ecclesiastiques » convaincus ».

La cinquieme année du Regne de *Henri VII*, il fut ordonné que les Maires de Londres auroient soin de la conservation de la *Tamise*, depuis le Pont de *Stanes*, jusqu'à la jonction des Rivieres de *Yeusdale* & *Medway*.

Le Roi, l'an 18. de son Regne étant lui-même Membre de la Confrerie des Tailleurs, comme plusieurs autres Rois l'avoient été avant lui, nommément, *Richard III*, *Edouard IV*, *Henri IV*, *Henri V*, & *Richard II*, outre onze Ducs, vingt-huit Comtes, & quarante-huit *Lords*, les qualifia du nom de *Marchands-Tailleurs*.

La même année, la Chapelle de Notre-Dame, qui étoit au-dessus du côté oriental du grand Autel de l'Eglise de *Westminster*, & un Cabaret nommé *la Rose blanche*, qui joignoit, furent rasés; & l'on éleva sur leur terrein la fameuse Chapelle de *Henri VII*, qui, au témoignage de *Stow*, coûta quatorze-mille livres *sterling*.

La seconde année du même Regne, le Canal de *Cheap-side* fut bâti par l'Alderman *Ilam*; on l'a ôté l'année 1728.

Sous ce Regne, *Jean Collet*, Doyen de *S. Paul*, fonda l'Ecole de *S. Paul* sur le Cimetiere de la même Eglise.

La dixieme année de ce Regne, on prétend qu'on trouva le corps d'*Alix Hackney*, avec la peau entiere, & les jointures des bras souples, 175. ans après qu'elle eut été enterrée.

Les Colleges fondés sous ce Regne sont; le College de *Christ* & de *S. Jean*, à *Cambridge*, par *Marguerite* Comtesse de *Richemond*, Mere du Roi; le *College de Jesus* dans la même Université, par *Alcock* Evêque d'*Ely*; de *Corpus-Christi* à *Oxford*, par *Richard Fox* Evêque de *Winchester*; & celui du *Nez de Bronze*, par *Guillaume Smith* Evêque de *Lincoln*. Tind.



ETAT DE L'EGLISE
DU XV. SIECLE.

ETAT DE L'EGLISE. Situation des affaires de l'Eglise dans le XV. Siecle.

L'Eglise Chretienne n'avoit jamais été dans un état si déplorable, que celui où elle se trouvoit dans le XV. Siecle. La Foi des Chretiens n'avoit presque plus pour objet, la Justice de Dieu, sa Misericorde, le mérite de la mort de Jesus-Christ. C'étoit dans la dévotion à la Ste. Vierge, aux Saints, aux Reliques, aux Pélerinages, que la plus grande partie faisoit consister la Religion. Quant au Clergé, toute son attention se bornoit à se maintenir dans le degré de grandeur & de puissance où il se trouvoit depuis plusieurs Siecles, & à tenir la main à ce que personne ne fût assez hardi pour lui contester ses Privileges. La Discipline n'avoit jamais été plus relâchée. Il sembloit que le Clergé ne regardoit sa puissance & sa jurisdiction spirituelle, que comme un moyen d'empêcher qu'on ne violât ses Privileges temporels. Du reste, pourvu qu'on ne touchât point à ses droits, chacun avoit la liberté de faire ce qui lui sembloit bon. L'autotité de l'Eglise étoit devenue le Point capital de la Religion.

La puissance des Papes s'étoit extraordinairement accrue de Siecle en Siecle, chaque Pontife s'étant fait un devoir de l'augmenter autant qu'il étoit possible. Ils s'étoient enfin mis en possession de disposer de tous les Bénéfices de la Chretienté, & de juger définitivement & en dernier ressort, toutes les Causes Ecclésiastiques. Il ne se tenoit plus de Conciles Nationaux, dans les divers Etats Chretiens. A quoi auroient-ils servi, puisque la Cour de Rome avoit attiré à elle la connoissance de tout ce qui se passoit dans l'Eglise ? Enfin, le Pape étoit devenu le centre de la Religion, où il falloit que tout allât aboutir. Les Privileges des Eglises, les Prérogatives des Souverains, tout étoit annullé par la Clause *Nonobstant*, qui étoit devenue ordinaire dans toutes les Bulles. Mais ce n'étoit pas seulement sur le spirituel, que les Papes avoient étendu leur Jurisdiction : ils prétendoient encore la porter sur les affaires temporelles, sous prétexte qu'il n'y en a point où la Religion ne puisse se trouver interessée. Les Rois mêmes n'étoient pas à couvert de leurs atteintes Il ne se faisoit plus de Mariages entre les Maisons Souveraines, qui

n'eussent besoin de la Dispense du Pape : plus de Paix ni de Treve considerable, où le Pape n'entrât comme Médiateur ou comme Garant. On avoit même vu des Pontifes porter leurs prétentions, jusqu'à ordonner des Paix & des Treves, sans le consentement des Parties. Enfin, il est vrai-semblable qu'ils auroient achevé d'usurper la Jurisdiction temporelle, aussi bien que la spirituelle, sur tous les Chretiens, si les Schismes du XV. Siecle ne leur eussent fait perdre beaucoup de terrein. Les revolutions du Siecle suivant leur en firent perdre encore davantage. Quoiqu'il en soit, les Papes étoient devenus de véritables Souverains, non seulement par rapport au pouvoir dont il s'étoient eux-mêmes revêtus, mais encore par rapport aux richesses immenses qui se rendoient, par une infinité de Canaux, à la vaste Mer de la Chambre Apostolique. Les Décimes, les Premiers fruits des Bénéfices, les Taxes pour le service de la Chambre, les Dispenses pour toutes sortes de cas, tant contre la Loi de Dieu que contre les Canons de l'Eglise, les Subsides exigez de tems en tems du Clergé, pour les besoins du S. Siege, les Croisades, les Bénéfices qui se donnoient rarement sans une composition préalable avec la Chambre Apostolique, enfin, la Simonie que plusieurs Papes exerçoient publiquement, & dont quelques-uns furent accusez & convaincus, étoient des sources intarissables, qui entretenoient l'abondance & le luxe dans la Cour du Pape. Il étoit comme impossible que la pureté des mœurs, & des véritables maximes de la Religion, se conservât sans tache, parmi tant de grandeur & tant de richesses. Au contraire, les Papes étoient d'autant plus sujets à faire un mauvais usage de leur pouvoir, que la plupart d'entre eux n'étoient pas nez pour une si grande fortune. Aussi voit-on dans les Histoires, que Rome & Avignon étoient le centre de l'orgueil, de l'avarice, du luxe, de la volupté, & de tous les vices les plus scandaleux. Les Papes n'étoient ni savans, ni pieux. A peine s'en trouvoit-il quelqu'un qui pût passer pour honnête-homme, même selon les maximes du Monde. Cependant, tous les préambules de leurs Bulles n'étoient que des expressions de leur zèle, de leur charité, de leur humilité, de leur justice : tandis que la plupart du tems, ce qu'ils ordonnoient étoit une preuve authentique de leur orgueil & de leur tirannie. Ce n'est pas ici une exageration. Les Auteurs qui ont écrit avant la Reformation, en ont dit cent fois davantage. On l'a même prêché publiquement en présence des Conciles.

ETAT DE L'EGLISE.

On peut aisément juger, que de tels Papes ne prenoient pas beaucoup de soin de mettre des gens véritablement pieux & dévots, dans ce qu'on appelle le Sacré College. Il est vrai qu'il y eut, pendant ce Siecle, des Cardinaux d'une grande reputation, & qui se

ETAT DE L'EGLISE.

distinguerent par leur esprit, par leur éloquence, par leurs vertus politiques, & par leur capacité dans les affaires temporelles. Mais c'étoient pour la plupart des gens qui se conduisoient par les maximes du Monde, & qui ne regardoient la Religion, que comme un moyen pour établir leur fortune. Les Légats, qui étoient envoyez dans les divers Etats Chretiens, étoient autant de Boute-feux qui ne cherchoient qu'à semer le trouble & la division parmi les Princes, ou à les porter à répandre le sang de leurs propres Sujets. En un mot, ils ne consideroient que l'avantage de leur Maitre & du Siege Romain, se faisant peu de scrupule, pour atteindre au but qu'ils se proposoient, de violer toutes les règles de la Religion & de l'Equité.

Le reste du Clergé, en général, n'étoit pas meilleur. La plupart des Evêques n'étoient promus à l'Episcopat, que pour s'être rendus recommandables par leur attachement aux interêts de la Cour de Rome, ou pour avoir rendu quelques services aux Souverains dans des affaires temporelles. C'étoient des gens élevez à la Cour, & instruits dans des Ecoles toutes mondaines. La cruauté, l'injustice, la mauvaise-foi, n'étoient que trop communes parmi eux. Elles étoient même regardées comme des vertus, lorsqu'elles étoient employées à la persécution de ceux qu'on nommoit Hérétiques, principalement, de ceux qui osoient contester au Pape, ou au Clergé, quelques-uns de leurs prétendus droits.

Quant aux véritables Sciences, à peine étoient-elles connus dans ce Siecle. La Théologie Scholastique, & la connoissance du Droit Canon, faisoient tout le mérite des Ecclésiastiques. Ce n'étoit que par là qu'ils pouvoient esperer de parvenir aux Dignitez de l'Eglise. D'un autre côté, les Moines, qui s'étoient emparez de la plupart des Chaires dans les Universitez, avoient inondé la Théologie & la Philosophie d'une infinité de Questions *Quodlibetiques*, qui ne faisoient que donner à leurs Disciples, de fausses idées des Sciences, & leur apprendre à disputer.

Tel étoit, en général, l'état de l'Eglise dans le Siecle dont nous parlons. Pour ce qui regarde celui des affaires temporelles de l'Europe, il se trouvoit dans ce Siecle, tel qu'il avoit été dans les précedens, & tel qu'il a été depuis. Les Souverains, divisez entre eux par de differens interêts, ne pensoient qu'à se supplanter les uns les autres, & faire leur profit par le dommage de leurs voisins. Cela les engageoit dans de sanglantes Guerres, qui rendoient leurs Peuples malheureux, & qui ne permettoient ni aux Princes, ni aux Sujets, de faire attention aux maux de l'Eglise, ni de penser aux moyens de les guérir. La corruption étoit si grande dans le Monde & dans l'Egli-

se, qu'il sembloit que Dieu eût abandonné les hommes à leur sens reprouvé, tant ils étoient aveugles & insensibles. Ajoutons encore, pour achever de représenter le triste état de l'Eglise, les progrès extraordinaires que les Turcs firent en Europe, pendant ce malheureux Siecle. L'Empire Grec entierement détruit, & plusieurs autres Etats Chretiens envahis par ces Infideles, étoient des témoignages assez sensibles de la colere du Ciel contre les Chretiens, pour les porter à en rechercher la cause. Mais, bien loin de chercher Dieu, on poursuivoit, par le fer & par le feu, ceux qui ne cherchoient que Dieu seul, & qui refusoient de rendre des hommages religieux aux Créatures. ETAT DE L'EGLISE.

Pour venir à bout de reformer l'Eglise, qui avoit un si grand besoin de reformation, il auroit fallu que tous les Princes de l'Europe, ou du moins les principaux d'entre eux, se fussent unis pour concourir ensemble à faire réussir un tel projet. Mais le moyen que tant de Princes, qui avoient la Religion si peu à cœur, pussent sacrifier leurs passions à un si grand bien, & que tant d'interêts differens pussent être accordez? Tous les Peuples de l'Europe souhaitoient passionnément que l'Eglise fût reformée. Plusieurs Evêques sembloient avoir le même desir. On ne parloit dans les Conciles, que de la nécessité qu'il y avoit d'exécuter un si beau dessein. Il sembloit même, que les Conciles de Constance & de Basle eussent intention d'y travailler efficacement. Mais les bien-intentionnez n'eurent ni assez de prudence, ni assez de fermeté, pour s'opposer aux artifices & à la violence du Parti contraire. On verra dans la suite, que ce furent les Papes, les Cardinaux, & les principaux du Clergé, qui s'opposerent de tout leur pouvoir à la reformation projettée, parce qu'ils sentoient bien, qu'elle devoit être préjudiciable à leurs interêts temporels. D'un autre côté, quand on considere avec quelle ardeur, avec quelle animosité, ils ont travaillé à déraciner les prétendues Hérésies qui combattoient la grandeur temporelle du Clergé, on n'en peut conclure, sinon, qu'ils sentoient eux-mêmes la nécessité de cette reformation qu'ils ne vouloient point admettre, & que la source de la Corruption se trouvoit dans les principaux Membres du Clergé, d'où elle n'avoit que trop d'influence sur les Inferieurs.

Pour représenter au naturel l'état de l'Eglise du XV. Siecle, & pour le mettre dans tout son jour, il faudroit entrer dans un assez grand détail de ce qui s'est passé aux Conciles de Constance & de Basle. Mais ce détail m'engageroit dans une longueur excessive. D'ailleurs, l'Histoire du premier de ces Conciles vient d'être donnée au Public. Elle est écrite avec tant de netteté, de circonspection, & de désinteressement, qu'il n'y a pas lieu de soupçonner que l'Au-

ETAT DE L'EGLISE.

teur (1) se soit laissé conduire par la passion ou par les préjugez. Celle du Concile de Basle, du même Auteur, doit bien-tôt paroitre. Ainsi, renvoyant le Lecteur à ces deux Histoires, je ne ferai que rapporter, en peu de mots, ce qui se passa de plus remaquable dans ces deux Conciles. Cette connoissance n'est pas inutile, pour comprendre l'état particulier de l'Eglise d'Angleterre, dont je parlerai tout-à-l'heure.

Histoire abregée du Concile de Constance.

Le Schisme qui avoit commencé en 1378., par Urbain VI. & Clement VII., se continuoit au commencement du XV. Siecle, par Boniface IX. & Benoit XIII. leurs Successeurs. Boniface, qui avoit succedé à Urbain VI., occupoit Rome; & Benoit, Successeur de Clement VII., tenoit son Siege à Avignon, où le Roi de France le faisoit garder, de peur qu'il ne s'évadât avant que le Schisme fût terminé.

L'Université de Paris avoit proposé un moyen pour faire cesser le Schisme, savoir, que les deux Papes se démissent du Pontificat, ce qu'on appelloit la *voye de la cession*. Boniface IX. & Benoit XIII. feignoient tous deux de vouloir prendre cet expédient, pour donner la Paix à l'Eglise. Mais en même tems, ils usoient de tant de détours & de subterfuges, qu'il étoit aisé de comprendre, qu'ils n'en avoient aucune envie. C'étoit par cette raison, que le Roi de France avoit cru devoir s'assurer de la personne de Benoit. La maladie dont ce Monarque fut attaqué dans la suite, ayant mis le Duc d'Orleans son Frere à la tête du Gouvernement, ce jeune Prince favorisa beaucoup Benoit XIII., & en 1404., il lui donna les moyens de se sauver. Cette même année, Boniface IX. mourut, & les Cardinaux de son Parti élurent Innocent VII., qui fit le même manege que son Prédécesseur, par rapport à la cession. A celui-ci, qui ne siegea que deux ans, on donna pour Successeur *Angelo Corario*, qui prit le nom de Gregoire XII. Ainsi le Schisme continua toujours entre Gregoire & Benoit. Ces deux Papes, feignant de vouloir le terminer par la voye de la cession, amuserent longtems le Public par des démarches pleines de dissimulation & de tromperie. Enfin, le Schisme ayant déja duré trente ans, sans qu'il y eût apparence que les deux Papes tinssent leur parole, Gregoire XII. se vit tout-coup abandonné de ses Cardinaux, qui se retirerent à Pise. Il n'en demeura que quatre avec lui. D'un autre côté, la France, qui étoit le principal appui de Benoit XIII., étant lasse de tous ses subterfuges, se retira de son Obédience, & ce Pontife ayant perdu cette protection, alla tenir sa Cour en Espagne. Mais ses Cardinaux ayant

(1) Mr. Lenfant, Ministre à Berlin. RAP. TH.

refusé de le suivre, allerent se joindre à ceux de Gregoire. Peu de tems après, les Cardinaux des deux Obédiences, d'un commun accord, convoquerent un Concile Général à Pise, où la plupart des Princes de l'Europe envoyerent leurs Ambassadeurs & leurs Prélats. ETAT DE L'EGLISE.

Ce Concile, qui se tint en 1409., déposa les deux Papes, & permit aux Cardinaux d'en élire un nouveau, qui prit le nom d'*Alexandre V.* Mais comme Gregoire & Benoit ne se tinrent pas pour légitimement déposez, il arriva qu'il y eut trois Papes, au-lieu de deux qu'il y avoit avant le Concile.

Alexandre V. étant mort en 1410, on élut en sa place *Jean XXIII.* qui convoqua un Concile Général à Constance, pour le mois de Novembre 1414 (1). Ce Concile ne trouva pas de meilleur moyen pour terminer le Schisme, que de se défaire des trois Papes. Jean XXIII. & Benoit XIII. furent déposez, & Gregoire XII. abdiqua volontairement le Pontificat. Après cela, le Concile élut le Cardinal *Othon Colonna*, qui prit le nom de Martin V. Jean XXIII. qui avoit été donné en garde à l'Empereur Sigismond, s'étant sauvé de sa prison, alla enfin se soumettre à Martin, qui l'honora de la Dignité de Cardinal. Quant à Benoit XIII., il conserva toujours le Titre de Pape, s'étant retiré dans le Château de *Peniscola* dépendant du Royaume de Valence, où le Roi d'Arragon le laissoit vivre en repos. Après sa mort, qui n'arriva qu'en 1424, ses Cardinaux lui donnerent pour Successeurs un Chanoine de Barcelone qui prit le nom de Clement VIII. Mais en 1429. celui-ci se démit de sa Dignité en faveur de Martin V. C'est ainsi que finit enfin le Schisme, après avoir duré cinquante & un an.

L'Histoire qu'on vient de voir, tout abregée qu'elle est, peut faire juger du caractere des Papes qui gouvernerent l'Eglise pendant ces cinquante ans. C'étoient des gens qui sacrifioient la Paix & la tranquillité de l'Eglise à leurs interêts particuliers, & qui damnoient sans misericorde, autant qu'il dépendoit d'eux, tous ceux qui n'étoient pas de leur Parti. Ils auroient sans scrupule engagé toute la Chretienté dans une sanglante Guerre pour leurs interêts, si les Princes Souverains n'eussent pas été plus sages qu'eux.

(1) Les Députés au Concile de Constance, pour l'Angleterre, furent premierement les Evêques de *Salisbury*, de *Bath*, & de *Hereford*, avec l'Abbé de *Westminster* & le Prieur de *Worcester*. Mais après la mort des Evêques de *Salisbury* & de *Hereford*, les Prélats d'Angleterre comprenant que les autres Eglises étoient représentées par une Députation plus nombreuse, envoyerent à ce Concile *Clifford* Evêque de *Londres*, les Chanceliers des deux Universités, avec douze Docteurs. *Walsingh.* p. 387. TIND.

ETAT DE L'EGLISE.

Certainement, on ne peut que se faire une idée bien triste de l'état de l'Eglise de ce tems-là, quand on considere, que les Chretiens des deux Partis reconnoissoient pour Vicaires de Jesus-Christ, des Papes pour lesquels ils avoient de l'horreur. C'étoient en effet des Papes si peu dignes du poste qu'ils occupoient, que plusieurs d'entre eux furent déposez comme Hérétiques, Simoniaques, & Parjures.

Mais il y a encore une réflexion importante à faire, sur la conduite du Concile de Constance, dont on a d'abord de la peine à comprendre le motif. Si le Concile de Pise étoit général & légitime, comme celui de Constance ne pouvoit s'empêcher de le reconnoitre, pourquoi ne s'en tenir pas à ses décisions? Pourquoi recevoir la renonciation de Gregoire XII., renonciation qui supposoit qu'il étoit encore Pape malgré sa déposition? Pourquoi faire des conditions avec lui, pour l'obliger à quitter le Pontificat? Pourquoi déposer encore une fois Benoit XIII., qui avoit été déja déposé par un Concile Général? Enfin, pourquoi priver Jean XXIII. de sa Dignité, pour n'avoir pas voulu tenir la parole qu'il avoit donnée d'abdiquer le Pontificat, puisqu'on ne pouvoit pas douter qu'il ne fût véritablement Pape, & que sa Mission ne fût légitime? Ne sacrifioit-on pas, par ces démarches, l'autorité du Concile de Pise?

Qu'on n'oppose point, que Jean XXIII. ne fut pas déposé pour aucun défaut qu'il y eût dans sa Mission, mais pour ses crimes. Il est certain, que, quand on exigea de lui une promesse d'abdiquer le Pontificat, ce ne fut uniquement qu'en vue de terminer le Schisme. S'il l'eût cedé de bonne grace, il n'auroit jamais été condamné pour les crimes qui le firent déposer dans la suite, ni même accusé. On dira peut-être, que cet inconvénient étoit moindre que celui de voir perpétuer le Schisme. Mais l'atteinte donnée à l'autorité d'un Concile Général, devoit-elle paroitre un petit inconvénient? Le Concile de Constance ne donnoit-il pas lieu de lui disputer à lui-même son autorité? En effet, on ne voit pas par quelle raison, la déposition de Benoit XIII. & de Jean XXIII., faite par le Concile de Constance, devoit être plus valable que celle du même Benoit XIII. & de Gregoire XII. faite par le Concile de Pise.

Cependant, à travers tout cet embaras, on ne laisse pas d'entrevoir le motif de la conduite du Concile de Constance. Le Schisme tendoit manifestement à l'abolition de la Dignité Papale, qui servoit de base & de fondement à la plupart des Prérogatives du Clergé, & à la Hierarchie Ecclésiastique. La Castille, l'Arragon, la Navarre, le Portugal, avoient été neutres pendant quelques années, sans vouloir reconnoitre aucun des Papes qui se disputoient le Pontificat. La France s'étoit retirée de l'Obédience de Benoit XIII., sans se

ranger

ranger dans celle de Gregoire XII. Enfin, tout le monde généralement commençoit à méprifer leurs Excommunications, dont ils abufoient fi vifiblement. Il étoit donc dangereux qu'on ne s'accoutumât peu-à-peu à fe paffer de Pape. Par là, la Hierarchie Eccléfiaftique auroit été fappée dans fon fondement, & l'on auroit peut-être donné une autre forme au Gouvernement de l'Eglife. Les Cardinaux & les Prélats qui compofoient le Concile de Conftance, avoient tant d'interêt d'éviter cet inconvénient, qu'il n'eft pas furprenant qu'ils ayent tout facrifié pour y réuffir. C'eft là la véritable raifon de leur conduite. Mais ils n'ont eu garde d'avoir les mêmes ménagemens, à l'égard des prétendus Hérétiques qui conteftoient ouvertement au Clergé, fes Privileges. Pour déraciner une Héréfie qui leur étoit fi préjudiciable, ils ont employé le fer & le feu, plutôt que de facrifier le moindre de leurs interêts. C'eft ce qu'on va voir dans la maniere dont ils ont agi à cet égard.

Tout le monde fait, que *Jean Hus* & *Jerôme de Prague* furent brûlez vifs à Conftance. Mais tout le monde n'a pas pris foin d'examiner pour quelles Erreurs ils fouffrirent ce rigoureux fupplice. Ils furent alors accufez, & on les accufe aujourd'hui, d'avoir foutenu des Opinions impies, horribles, damnables. On les condamna comme Difciples & Défenfeurs féditieux, obftinez, incorrigibles, de Wicleff; Hérétiques endurcis, rufez, malicieux, & convaincus par témoins. S'il s'étoit trouvé des termes encore plus forts pour marquer l'horreur qu'on avoit de leurs Héréfies, on n'auroit pas fait difficulté de les employer. Mais en quoi confiftoient ces Héréfies? C'eft qu'ils étoient Difciples de Wicleff. Qu'on confulte les Auteurs qui ont parlé de leur condamnation, à peine en trouvera-t-on quelqu'un, qui en dife davantage. Jean Hus & Jerôme de Prague étoient des Sectateurs de Wicleff, & par conféquent des gens abominables, dignes du feu. C'eft donc dans les Opinions de Wicleff qu'il faut chercher leurs Erreurs. Or c'eft en ceci qu'il y a une ambiguité, dont on a fait un conftant ufage pour juftifier la condamnation de ces deux Docteurs. Il n'y a prefque point à douter, que le Concile de Conftance n'eût la même ambiguité en vue, quand il fit préceder la condamnation des Erreurs & de la mémoire de Wicleff, avant que d'en venir au Jugement de Jean Hus & de Jerôme de Prague.

Les Opinions de Wicleff étoient de deux fortes. Les unes regardoient les principaux Dogmes de la Foi. Les autres fe rapportoient à la Hierarchie de l'Eglife, au Clergé, à fa Juridiction, à fa puiffance, à fes richeffes. Wicleff ne croyoit pas la Tranfubftantiation: il rejettoit l'Invocation des Saints, l'Adoration de la Croix & des Images, les Pélerinages, les Reliques. D'un autre côté, il croyoit que la Hierarchie de l'Eglife n'avoit point de fondement dans l'Ecri-

ture Sainte. De là il tiroit diverses conclusions, contre l'autorité excessive que les Papes, les Cardinaux, les Evêques avoient usurpée. D'ailleurs, il accusoit le Clergé d'un extrême dérèglement dans ses mœurs, & soutenoit, que les biens qui avoient été donnez à l'Eglise, étoient très mal employez. De ces principes ses ennemis tirerent une infinité de conséquences, à quelques-unes desquelles il n'avoit peut-être jamais pensé. On en vint enfin jusqu'à trouver deux-cens-soixante Erreurs capitales dans ses Ecrits. Ses Sectateurs ajouterent encore beaucoup plus qu'il ne leur avoit enseigné, & tout cela lui fut attribué, comme s'il l'eût soutenu en propres termes.

Quoiqu'il en soit, Jean Hus adopta les Opinions de Wicleff; mais ce ne fut qu'en ce qui regardoit la Hierarchie de l'Eglise & le Clergé. Il est certain, qu'il croyoit la Transsubstantiation, & qu'il mourut dans cette croyance. A l'égard des Images, il croyoit qu'on pouvoit les honorer, fléchir le genou devant elles, leur allumer des Cierges, les baiser, parce que l'intention rapportoit ce Culte aux Originaux. Ainsi, c'est une chose hors de doute, qu'il ne fut pas brûlé pour avoir soutenu des Erreurs sur les Dogmes capitaux de la Foi, mais pour des sentimens qui combattoient le pouvoir exorbitant & les richesses de l'Eglise, c'est-à-dire, du Clergé. On fit tous les efforts possibles pour lui faire avouer qu'il ne croyoit pas la Transsubstantiation : mais on ne put jamais arracher de lui cet aveu. Cependant, par l'avis du Cardinal de Florence, le Concile le condamna sur la déposition des témoins qui l'accusoient de rejetter ce Dogme, sans qu'on eût aucun égard à son désaveu formel. Il n'est pas bien difficile de comprendre quel étoit le but du Concile, en faisant entrer cet article dans la condamnation de Jean Hus. Il sentoit bien, qu'on ne pouvoit manquer de trouver étrange qu'on fit brûler un homme dont les principes tendoient à une reformation de l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres, que toute la Chretienté demandoit, & que le Concile même feignoit de croire nécessaire. Il falloit donc justifier la sentence, en rendant cet homme odieux comme rejettant un des principaux Dogmes de la Foi. Ce fut par cette raison, que, sans distinguer les Erreurs de Wicleff, on condamna Jean Hus & Jerôme de Prague, comme Sectateurs de cet Héréсiarque. On insinuoit par là, qu'ils suivoient en toutes choses les sentimens de leur maitre.

Mais, pour faire voir, par un témoignage qui ne peut être suspect, que ces deux hommes furent brûlez pour les Opinions qu'ils soutenoient par rapport au Clergé, il n'y a qu'à rapporter ce qu'en a dit *Æneas Sylvius*, autrement le Pape Pie II., dans son Histoire de Boheme. Les Députez du Concile, ayant exhorté les accusez à

La Communion ſous les deux Eſpeces étoit ETAT DE L'EGLISE.
ogmes. Cela cauſa en Boheme de terribles
V. fomenta beaucoup par la hauteur avec
er les Huſſites. Wenceſlas Roi de Boheme
itrefaites, Sigiſmond ſon Frere, qui étoit
ſucceder. Mais les Bohemiens le rejetterent,
s conſentir qu'ils vêcuſſent dans la croyan-
ofeſſion. Martin V. ſoutenant le parti de
Croiſades contre les Huſſites, & par là, il
de défendre leurs vies par les armes. Il n'eſt
ici, ſi Sigiſmond avoit droit de monter
, ſans le conſentement des Etats. C'eſt
gageroit dans un très grand détail. Quoi
mme de Boheme, nommé *Ziska*, s'étant
, battit pluſieurs fois Sigiſmond, & lui
Pape, l'eſperance qu'ils avoient conçue
Hérétiques par les armes. Cette Guerre
ncile de Baſle, ſans que Sigiſmond eût
aiſible poſſeſſeur du Royaume de Bo-

nbla en 1431, voyant que les armes de
n'avoient pas eu les ſuccès qu'on en avoit
e la Paix avec les Huſſites. Vrai-ſembla-
e mettre Sigiſmond ſur le Trône de Bohe-
e pût être, afin que ce Prince ſe vît par là
de juſtes meſures pour exterminer ces gens-
envoya des Deputez en Boheme, pour in-
r produire leurs raiſons devant le Concile.
urs Députez étant arrivez à Baſle, propo-
qu'ils demanderent qu'on leur accordât,
irent de ſe réunir à l'Egliſe.
e la Communion ſous les deux Eſpeces fût
Boheme.
heurs fuſſent corrigez ſelon la
noit.
role de Dieu fût prêchée es
lergé n'eût point de ir le
ſſites, pour r avoit
exci ous les
ogmes
de leur

ETAT DE L'EGLISE.

pas été en droit d'abolir cet usage. Qu'entendoient-ils donc par l'Eglise ? N'étoit-ce pas les Conciles composez des Membres du Clergé, sous le nom d'Eglise ? Il est si vrai que, dans ce Décret, le Concile n'avoit en vue que de soutenir l'autorité de l'Eglise représentative, que quelques années après, un autre Concile Général ne fit pas difficulté d'accorder aux Hussites, la liberté de communier sous les deux Especes, sans craindre que la Foi y fût interessée, dès qu'ils voulurent bien recevoir cette permission comme une faveur de l'Eglise.

Quant à quelques autres Opinions qui parurent dans le même tems, mais qui n'attaquoient point le Clergé, le Concile de Constance agit sur ce sujet avec une froideur étonnante. *Jean Petit*, Avocat du Duc de Bourgogne, avoit soutenu, qu'il étoit licite à tout Particulier de tuer un Tiran, même par embuche. Cette Proposition ayant été portée au Concile, que fit-il là-dessus ? Après beaucoup de sollicitations, il la déclara erronée, sans en nommer l'Auteur, & sans s'en prendre à sa personne; au-lieu qu'il avoit fait déterrer les os de Wicleff, mort plus de trente ans auparavant. La Secte des *Flagellans* soutenoit plusieurs Erreurs capitales. Mais on se contenta de la simple proposition qui fut faite, de chercher les moyens de les ramener doucement à l'union de l'Eglise.

Quelle Reformation pouvoit-on attendre d'un Concile qui poursuivoit avec tant de rigueur ceux qui contestoient au Pape, aux Cardinaux, au Clergé, les prérogatives dont ils étoient en possession ? C'étoit par le retranchement de la plupart de ces prérogatives, qu'il auroit fallu commencer la Reformation. Véritablement, avant que Martin V. fût élu, on parla dans le Concile, de reformer la Cour du Pape : on dressa même une Liste des abus qui devoient être reformez. Mais par les artifices de quelques-uns, & particulierement des Cardinaux, ce beau dessein s'en alla en fumée. On élut un Pape, & le Pape élu trouva le moyen de faire renvoyer cet article à un tems plus convenable.

C'est là, en abregé, ce qui se passa de plus remarquable au Concile de Constance. On en trouvera le récit bien circonstancié, dans la nouvelle Histoire que j'ai indiquée, & à laquelle je renvoye le Lecteur. Voyons présentement ce que le Concile de Basle fit par rapport aux Hussites, & la querelle du Pape Eugene IV. avec ce même Concile. Rien n'est plus propre à faire connoitre l'état de l'Eglise de ce tems-là.

Les Peuples de Boheme, qui pour la plupart avoient embrassé les Opinions de Jean Hus, se sentirent extremement offensez de la maniere dont il avoit été traité. Cette rigueur n'ayant servi qu'à les confirmer dans leur croyance, ils résolurent de s'y maintenir malgré

les Décrets du Concile. La Communion ſous les deux Eſpeces étoit le principal de leurs Dogmes. Cela cauſa en Boheme de terribles Troubles, que Martin V. fomenta beaucoup par la hauteur avec laquelle il voulut traiter les Huſſites. Wenceſlas Roi de Boheme étant mort dans ces entrefaites, Sigiſmond ſon Frere, qui étoit Empereur, prétendit lui ſucceder. Mais les Bohemiens le rejetterent, parce qu'il ne vouloit pas conſentir qu'ils vêcuſſent dans la croyance dont ils faiſoient profeſſion. Martin V. ſoutenant le parti de Sigiſmond, publia des Croiſades contre les Huſſites, & par là, il les mit dans la néceſſité de défendre leurs vies par les armes. Il n'eſt pas néceſſaire d'examiner ici, ſi Sigiſmond avoit droit de monter ſur le Trône de Boheme, ſans le conſentement des Etats. C'eſt une queſtion qui nous engageroit dans un très grand détail. Quoi qu'il en ſoit, un Gentilhomme de Boheme, nommé *Ziska*, s'étant mis à la tête des Huſſites, battit pluſieurs fois Sigiſmond, & lui fit perdre, auſſi bien qu'au Pape, l'eſperance qu'ils avoient conçue d'exterminer ces prétendus Hérétiques par les armes. Cette Guerre dura juſqu'au tems du Concile de Baſle, ſans que Sigiſmond eût pu réuſſir à ſe rendre paiſible poſſeſſeur du Royaume de Boheme.

ETAT DE L'EGLISE.

Ce Concile, qui s'aſſembla en 1431, voyant que les armes de Sigiſmond & des Croiſez n'avoient pas eu les ſuccès qu'on en avoit attendus, réſolut de faire la Paix avec les Huſſites. Vrai-ſemblablement, ſon but étoit de mettre Sigiſmond ſur le Trône de Boheme à quelque prix que ce pût être, afin que ce Prince ſe vît par là plus en état de prendre de juſtes meſures pour exterminer ces gens-là. Dans cette vue, il envoya des Députez en Boheme, pour inviter les Huſſites à venir produire leurs raiſons devant le Concile. Ils y conſentirent, & leurs Députez étant arrivez à Baſle, propoſerent quatre Articles, qu'ils demanderent qu'on leur accordât, moyennant quoi ils offrirent de ſe réunir à l'Egliſe.

Le premier étoit, Que la Communion ſous les deux Eſpeces fût accordée aux Laïques en Boheme.

Le ſecond, Que les Pécheurs fuſſent corrigez ſelon la Loi de Dieu, & par ceux à qui il appartenoit.

Le troiſieme, Que la Parole de Dieu fût prêchée par des Prêtres capables.

Le quatrieme, Que le Clergé n'eût point de juridiction ſur le Temporel.

Ce ſont là les ſentimens des Huſſites, pour leſquels on leur avoit fait une Guerre ſi ſanglante, juſqu'a exciter contre eux tous les Peuples de l'Europe. Mais ce n'étoit pas tant pour les Dogmes qu'on les avoit pourſuivis avec tant d'acharnement, qu'a cauſe de leur

obstination à refuser de se soumettre aux décisions de l'Eglise, & du mépris qu'ils témoignoient pour le Clergé. Le Concile fit tous les efforts possibles pour porter les Députez de Boheme, à se soumettre à l'Eglise sans condition. Mais enfin, voyant qu'ils se tenoient fermes sur les quatre Articles, il voulut bien les accorder sous cette condition, qu'ils seroient premierement expliquez, à cause de leur généralité, qui pouvoit donner lieu à de nouvelles disputes. Les Hussires y ayant consenti, le Concile donna aux quatre Articles, l'explication qu'il jugea convenable. Après cela, il fut dressé un Concordat conforme aux quatre Articles & à l'explication qui en avoit été faite.

L'affaire étant ainsi accommodée, Sigismond demanda d'être reconnu pour Roi de Boheme, & le fut effectivement, après avoir signé certaines conditions, savoir, l'approbation du Concordat, & quelques autres qui en étoient des dépendances naturelles. Il sembloit que la persécution contre les Hussites devoit finir par là. Mais Sigismond ne fut pas plutôt sur le Trône de Boheme, qu'il leur manqua de parole. D'un autre côté, le Pape, prétendant qu'ils n'observoient pas les conditions sous lesquelles les quatre Articles leur avoient été accordez, refusa constamment d'approuver le Concordat. Cela produisit en Boheme de nouveaux Troubles, qui furent toujours fomentez par la Cour de Rome, & qui n'ont proprement fini que vers le milieu du Siecle passé, par la ruïne entiere des Hussites.

Avant que de quitter cette matiere, faisons y une réflexion. Qu'on déclame tant qu'on voudra contre les Hussites; qu'on les accuse d'avoir eu des Erreurs impies & détestables: il faut pourtant, malgré qu'on en ait, réduire ces Erreurs aux quatre Articles qu'ils présenterent eux-mêmes au Concile de Basle. C'est pour cela qu'on publia des Croisades contre eux, & qu'on fit brûler Jean Hus & Jerôme de Prague. Mais un Concile Général, & reconnu de tout le monde pour légitime, dans le tems qu'il leur accorda le Concordat, jugea que ces Articles pouvoient être soufferts, sans préjudice de la Foi Catholique. Il s'ensuit donc, qu'on ne leur faisoit la Guerre qu'en vue de soutenir l'autorité de l'Eglise. C'étoit là le point capital de la Religion. Mais pourquoi les persécuta-t-on dans la suite? Ce fut, parce que les Papes ne voulurent jamais s'en tenir au Concordat, quoique les Hussites offrissent souvent de se soumettre à l'Eglise à cette condition. Il est donc manifeste que la Guerre qu'on leur a faite, depuis le commencement jusqu'à la fin, n'a été fondée que sur ce principe, que l'Eglise a un pouvoir despotique, & qu'il n'est pas permis de faire des conditions avec elle. Mais quelle est cette Eglise, revêtue d'une si grande prérogative? Ce ne peut pas être le Concile Général, puisqu'un pareil Concile n'a pas jugé cet Ar-

ticle indubitable. C'est donc le Pape seul, qu'il faut entendre par l'Eglise. On dira peut-être, que l'autorité du Concile de Basle n'est pas reconnue par une grande partie de l'Eglise : mais ce sera sans fondement. En effet, le Concordat avec les Hussites fut fait avant que le Concile fût transferé à Ferrare, & celui de Basle est reconnu de tout le monde pour légitime, avant cette translation.

Nous allons voir présentement une querelle d'une autre espece, non de l'Eglise avec des Hérétiques ses ennemis, mais de l'Eglise avec elle-même, des Membres avec le Chef. Jusqu'au Concile de Basle, les Papes & les Conciles avoient été assez bien d'accord, pour faire valoir l'autorité de l'Eglise, & pour lui faire rendre une parfaite soumission. A la faveur du terme équivoque d'*Eglise*, on exigeoit des Chretiens une déference entiere, tantôt pour le Pape comme le Chef, tantôt pour les Conciles qui en représentoient le Corps, selon que l'occasion s'offroit de faire valoir ce terme pour l'une ou pour l'autre Puissance. Quant aux Chretiens Laïques, il y avoit déja longtems qu'ils n'étoient plus comptez pour rien dans la signification du mot d'Eglise. Cependant, quoiqu'en bornant la signification du mot d'Eglise au seul Clergé, il y restât toujours de l'ambiguïté, on ne s'étoit pas encore avisé de l'ôter, en décidant si l'autorité de l'Eglise résidoit dans le Corps du Clergé, ou dans le Pape comme Chef. Les Conciles de Pise & de Constance avoient bien fait quelques démarches pour se mettre en possession de cette autorité, en déposant les Papes mêmes. Mais Martin V. après son élection, avoit eu l'adresse d'éluder la décision de cette Question importante, soit en congédiant le Concile, soit en confirmant tout ce qu'il avoit fait par rapport aux Dogmes, sans toucher à aucun des autres Articles. Il savoit bien qu'il y auroit trop de désavantage pour lui, si la Question étoit décidée par le Concile, comme il y en auroit beaucoup pour le Concile, dès qu'il ne seroit plus assemblé. Enfin, l'occasion se présenta au Concile de Basle, de mettre cette Question sur le tapis.

Cette Assemblée avoit été convoquée par Martin V., qui avoit déja nommé le Cardinal *Julien Cesarini*, pour en être le Président. Martin étant mort en 1431. avant que le Concile fût assemblé, Eugene IV. occupa le Siege Pontifical en sa place. Ce nouveau Pontife ne fit aucune démarche pour empêcher l'ouverture du Concile : mais son dessein n'étoit pas de le tenir longtems assemblé. Depuis quelque tems, on n'entendoit parler que de la nécessité qu'il y avoit de reformer l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres. Or, comme une pareille Reformation ne pouvoit se faire que par un Concile Général, une telle Assemblée ne pouvoit qu'effrayer un Pape qui n'avoit pas encore eu le tems de goûter les douceurs du

ETAT DE L'EGLISE.

Pontificat. Le Concile de Basle ne fut pas plutôt assemblé, qu'Eugene chercha les moyens de le dissoudre. Il en trouva un prétexte dans la démarche que fit le Concile, à sa premiere Session, en invitant les Hussites à se rendre à Basle. Il prétendit, que ces Hérétiques ayant été condamnez au Concile de Constance, c'étoit une affaire toute règlée, qui ne demandoit pas un nouvel examen. Sur ce prétexte frivole, il publia une Bulle pour dissoudre le Concile.

Bien loin de se soumettre à la volonté du Pape, le Concile résolut de continuer ses Sessions. Ce fut là le sujet d'une querelle qui produisit un Schisme très-réel, les uns soutenant l'autorité du Concile, & les autres se tenant attachez au Pape. Le Concile fit plusieurs Décrets qui mettoient l'autorité des Conciles Généraux au-dessus de celle du Pape, & le Pape cassa ces Décrets, soutenant, que le Corps ne pouvoit agir que par les directions du Chef. L'Empereur, le Roi de France, & la plupart des autres Princes, s'étant d'abord déclarez pour le Concile, Eugene se vit dans la nécessité de le confirmer, & de consentir qu'il continuât ses Sessions. Mais ayant voulu y envoyer d'autres Légats, pour y présider en son nom, le Concile refusa de les recevoir en cette qualité. Ce fut là un nouveau sujet de dissension. Le Pape menaça le Concile de le dissoudre, & le Concile le menaça de le suspendre. Il fit même quelques démarches pour en venir là. Eugene ne se trouvant pas le plus fort, se vit encore obligé d'approuver & de confirmer le Concile.

La condescendance forcée du Pape appaisa la querelle pour quelque tems. Mais en 1435, le Concile ayant témoigné qu'il vouloit sérieusement travailler à réformer l'Eglise, dans son Chef & dans ses Membres, & ayant fait dans cette vue des Décrets pour abolir les *Annates*, & pour règler les droits de la Chambre Apostolique, le Pape se vit comme perdu, à moins qu'il ne trouvât le moyen d'empêcher les progrès de ce dessein. D'un autre côté, les Cardinaux comprirent aisément, que, puisqu'on commençoit par le Pape, on ne tarderoit pas de venir à eux. Il se trouvoit aussi des Evêques qui voyoient avec peine travailler à une Reformation qui pouvoit leur être préjudiciable en plusieurs choses, quoiqu'ils pussent esperer qu'elle leur seroit avantageuse à quelques égards. Cela fut cause qu'il se forma dans le Concile deux Partis contraires, dont pourtant celui qui vouloit la Reformation étoit le plus fort. Cependant, le Pape gagnoit toujours du terrein, depuis que les Cardinaux & plusieurs Evêques croyoient avoir intérêt de le soutenir.

Une autre chose contribua encore à mettre les affaires du Pape

sur

sur un bon pied. Depuis quelque tems, l'Empereur de Constantinople étoit vivement attaqué par les Turcs. Comme il avoit besoin de secours, il s'étoit persuadé, que, s'il faisoit ensorte que l'Eglise Grecque se réunît avec la Latine, le Pape & les Princes de l'Europe l'assisteroient de toutes leurs forces pour défendre son Empire. Cette affaire avoit été déja négociée avec Martin V. C'étoit principalement en vue de travailler à cette réunion, que ce Pontife avoit convoqué le Concile de Basle, où l'Empereur Grec devoit se rendre lui-même, avec les Prélats de son Eglise. Eugene IV. ne manqua pas de profiter de cette occasion, pour fortifier son Parti. Il envoya des Nonces à cet Empereur, pour lui faire entendre que le tems étoit venu d'exécuter sa promesse : mais que, comme il pourroit être incommode pour lui, & pour ceux qui l'accompagneroient, de se rendre à Basle, il lui promettoit de transferer le Concile dans quelque bonne Ville d'Italie, pourvu qu'il s'engageât à s'y trouver. D'un autre côté, le Concile envoya aussi des Ambassadeurs à Constantinople, pour détourner l'Empereur de se rendre ailleurs qu'à Basle. Mais ce Monarque avoit déja pris la résolution de se rendre au lieu que le Pape voudroit choisir. Les Peres de Basle, voyant bien que le Pape avoit dessein de transporter le Concile ailleurs, se hâterent de faire divers Décrets qui diminuoient sensiblement la Puissance Pontificale, & enfin, ils firent citer le Pape devant eux.

Eugene s'embarassa peu des procédures qui se faisoient à Basle contre lui. Dès qu'il eut reçu avis que les Grecs étoient arrivez à Venise, il publia une Bulle qui transportoit le Concile de Basle à Ferrare. Le Concile refusa d'obéir à cette Bulle, & à la pluralité des voix, il suspendit le Pape jusqu'à ce qu'il fût venu se justifier. Cependant, le Cardinal *Julien* Président du Concile, & tous les autres Cardinaux, un seul excepté, abandonnerent Basle, emmenant un bon nombre d'Evêques avec eux, & se rendirent à Ferrare, où le Pape ouvrit son Concile, le 10. de Fevrier 1438. Ainsi, on vit alors un Schisme d'une nouvelle espece, entre deux Conciles qui se qualifioient tous deux Généraux, & qui se condamnoient réciproquement. Mais celui du Pape eut bien-tôt un avantage considerable sur son Concurrent, par l'arrivée de l'Empereur Grec, qui se rendit à Ferrare avec un grand nombre de Prélats de sa Nation. L'année suivante, Eugene transfera le Concile à Florence, où se fit, entre les Grecs & les Latins, une espece d'union qui ne fut pas de longue durée. (1)

(1) L'Empereur, pour aller à son but, sollicita les Peres Grecs de souscrire à ces quatre Articles. I. *Qu'il y eut un Purgatoire.* II. *Que le Pape*

Pendant ce tems-là, le Concile de Basle continuant toujours ses procedures contre Eugene IV., en vint enfin jusqu'à le déposer, & à élire un autre Pape en sa place. Ce fut Amedée Duc de Savoye, qui ayant quitté le Gouvernement de ses Etats, s'étoit retiré dans la solitude de *Ripaille*. Ce nouveau Pape prit le nom de *Felix V*. Par là il se forma dans l'Eglise un double Schisme, entre deux Conciles Généraux, & entre deux Papes, qui lançoient leurs foudres les uns contre les autres, au grand scandale de la Chretienté. Ce n'étoit pas un petit embaras pour la plupart des gens, que de voir ainsi deux Papes & deux Conciles se condamner mutuellement, & chacun excommunier les adhérans de l'autre Parti, sans épargner même ceux qui croyoient se sauver en gardant la neutralité.

Charles VII., qui régnoit alors en France, fit tenir sur ce sujet une Assemblée de Prélats, dans laquelle il fut résolu, que la France reconnoitroit le Concile de Basle pour légitime : mais qu'elle demeureroit pourtant dans l'Obédience du Pape Eugene. Autre embaras pour les François. En effet, il est assez difficile de comprendre, comment on pouvoit accorder ensemble deux choses si opposées.

En 1441, il se tint en Allemagne une pareille Assemblée, où l'on ne trouva point d'autre expédient que la convocation d'un nouveau Concile, ailleurs qu'à Basle & à Florence, & que l'Allemagne demeurât neutre, jusqu'à ce que ce Concile fût assemblé. Une Diette qui se tint à Francfort en 1442, approuva cét expédient, & le Concile de Basle y consentit, quoiqu'avec peine. Mais il se rencontra des obstacles qui empêcherent l'exécution de ce dessein.

Cependant, Felix V. n'étant pas content du Concile de Basle, qui vouloit trop agir en maitre, prit le parti de se retirer à Lausanne, sous prétexte que l'air de Basle étoit contraire à sa santé. D'un autre côté, Eugene IV. transfera le Concile de Florence à Rome, dans l'Eglise de S. Jean de Latran, où il recommença ses Sessions, en 1444.

Enfin, en 1446, les Princes Allemands assemblez à Francfort, résolurent unanimement, que si Eugene ne leur donnoit pas satisfaction sur certains Griefs dont ils se plaignoient, ils se rangeroient tous dans l'Obédience du Pape Felix. Eugene fit d'abord le

est le Chef de l'Eglise. III. *Que le S. Esprit procede du Pere & du Fils.* IV. *Qu'on peut se servir du pain sans levain dans l'Eucharistie.* Mais lorsque ces Prélats furent de retour chez eux, ils déclamerent contre le Concile, & retracterent leurs Souscriptions. TIND.

difficile. Mais l'Empereur lui ayant fait connoitre qu'il en fal'oit passer par là, ou se résoudre à perdre toute l'Allemagne, il accorda tout ce que les Allemans souhaitoient ; sur quoi il fut fait un Concordat. ETAT DE L'EGLISE.

Ce fut là un terrible coup pour le Concile de Basle, qui avoit déja perdu l'Italie, l'Arragon, & divers autres Etats. Quant à la France, il ne pouvoit pas compter beaucoup sur elle, puisqu'elle demeuroit toujours dans l'Obédience du Pape Eugene. L'Angleterre s'étoit aussi déclarée pour ce Pontife, jusques-là qu'on trouve, dans le Recueil des Actes Publics, que le Roi Henri VI. lui envoya une Ambassade pour faire une Ligue avec lui.

Eugene IV. mourut dans ces entrefaites, & eut pour Successeur Nicolas V.

Le Concile de Basle ayant perdu une grande partie de son autorité, & Felix V. n'ayant qu'un très-petit nombre de Partisans, le Roi de France fit tenir une Assemblée Ecclésiastique à Lyon, pour chercher les moyens de faire cesser le Schisme. Felix V. y ayant envoyé des Légats, il y fut résolu de son consentement, que si Nicolas V. vouloit lui accorder certaines conditions, il se démettroit du Pontificat. Ce fut là le sujet d'une Négociation qui dura toute l'année 1448. Cependant, le Concile de Basle se voyant comme abandonné de tout le monde, & ne pouvant plus esperer de protection à Basle, depuis que l'Empereur & l'Allemagne s'étoient déclarez pour Eugene, avoit pris le parti de se transporter à Lausanne.

Enfin, Felix ayant obtenu une bonne partie de ce qu'il avoit demandé, se démit de sa Dignité, en 1449. Mais ce fut avec le consentement de son Concile, qui trouva le moyen de conserver encore quelque reste d'autorité. Par un dernier Décret, il approuva la cession de Felix V., il le créa Cardinal & Légat à latere dans la Savoye & dans la Tarentaise, & lui permit de porter toute sa vie l'Habit de Pape. Nicolas V. confirma ce Décret, ainsi qu'on en étoit convenu.. C'est ainsi que finit enfin ce Schisme, dans lequel il y avoit une complication de trois Schismes. Premierement entre Eugene IV. & le Concile de Basle ; ensuite, entre deux Conciles Généraux ; & enfin, entre deux Papes. On peut dire que le premier n'est pas encore terminé, puisque la dispute qui l'a causé subsiste encore. Les Partisans de la Cour de Rome déclament toujours contre le Concile de Basle, parce qu'il a porté l'autorité des Conciles Généraux, au-dessus de celle du Pape. D'un autre côté, ceux qui leur sont opposez, s'appuyent sur les Décrets de ce Concile, pour soutenir leur opinion. Il y a beaucoup

ETAT DE L'EGLISE.

d'apparence que cette Question demeurera longtems sans être vuidée.

Je me suis un peu étendu sur ce qui se passa dans les deux fameux Conciles de Constance & de Basle, parce que rien ne m'a paru plus propre a faire connoitre l'état pitoyable de l'Eglise de ce tems-la. Depuis que le dernier Schisme fut éteint, jusqu'à la fin du XV. Siecle, on ne vit sur le Siege Papal, que des Papes acharnez à la destruction des Hussites, contre la foi du Concordat, ou uniquement occupez à maintenir le pouvoir exorbitant que leurs Prédécesseurs avoient usurpé, & la plupart d'entre eux, pour avoir occasion de satisfaire leur avarice.

Caractères des Papes du XV. Siecle.

Calixte III., Successeur de Nicolas V., opprima tellement les Allemans, qu'ils se virent enfin obligez de rompre le Concordat qu'ils avoient fait avec Eugene IV., voyant bien que c'étoit un Acte entiérement inutile.

Pie II. qui vient d'être canonisé (1) étoit si éloigné de consentir à la Reformation du Chef de l'Eglise, qu'il excommunia par une Bulle, tous ceux qui auroient la témérité d'appeller des Ordonnances du Pape.

Paul II. ne fut pas plutôt élu, qu'il viola le Serment qu'il avoit fait avant son élection, touchant la reformation de certains abus que lui-même avec les autres Cardinaux avoient jugée nécessaire. Jamais les graces *Expectatives* ne furent plus fréquentes, que pendant qu'il occupa le Siege Papal. Il employa tout le tems de son Pontificat à faire des efforts pour abolir en France la Pragmatique Sanction, qui lui ôtoit la liberté d'y faire tout ce qu'il vouloit. (2).

Sixte IV. éleva, par une des ses Bulles, la Hierarchie Ecclésiastique au plus haut degré où elle pût être portée, dans le tems qu'une infinité de gens se plaignoient de l'excès du pouvoir que le Clergé avoit usurpé.

Innocent VIII. chercha querelle à Ferdinand d'Arragon Roi de Naples, & par ses sollicitations, détermina Charles VIII. à porter ses armes en Italie.

Alexandre VI. fut un des hommes les plus corrompus de son Siecle.

(1) L'Auteur s'est trompé. Ce n'est point *Pie II.* mais *Pie V.* qu'on a canonisé.

(2) Cette *Pragmatique Sanction* étoit une Ordonnance faite au Concile de Bourges sous *Charles VII.*, pour s'opposer aux *Provisions Papales*, au payement des *Premiers-fruits*, & autres usurpations de la Cour de Rome: en un mot elle contenoit les Privileges de l'*Eglise Gallicane*; & étoit tirée des Actes des Conciles de *Constance* & de *Basle*. TIND.

C'est de lui qu'un illustre Auteur Catholique Romain a fait ce bel éloge, qu'il auroit été le plus méchant homme du monde, s'il n'avoit pas eu un Fils bâtard qui étoit encore plus méchant que lui (1).

ETAT DE L'EGLISE. Mezerai.

Je passe sous silence, l'archarnement de tous ces Papes à persécuter les Bohemiens, contre la Foi de leur Concordat. Les Croisades contre les Turcs, auxquelles ils voulurent engager tous les Souverains de l'Europe, avoient un beau prétexte. Mais ceux-ci étoient si persuadez que, dans la publication des Croisades, les Papes n'avoient en vue que leurs interêts particuliers, qu'ils ne purent jamais prendre aucune confiance en eux.

Tel étoit en général dans le XV. Siecle l'état de l'Eglise Chretienne, sur quoi je ne ferai qu'une seule réflexion, voulant laisser aux Lecteurs la liberté d'y faire celles qu'ils jugeront convenables. C'est que l'Abregé qu'on vient de voir fait connoitre avec la derniere évidence, combien est frivole ce que quelques-uns disent, que ce n'est pas aux particuliers à travailler à la Reformation de l'Eglise, mais qu'il faut laisser ce soin à l'Eglise même. Quelle est donc cette Eglise, de qui nous devons attendre cette heureuse Reformation ? Est-ce tout le Peuple Chretien en général, s'accordant ensemble, comme par une inspiration subite, à reformer les abus ? Ce n'est pas là, sans doute, ce qu'on entend par le mot d'Eglise. Est-ce le Pape, assisté de ses Cardinaux ? Mais ce sont eux qui l'ont toujours empêchée, & qui vrai-semblablement l'empêcheront toujours de tout leur pouvoir. Sera-ce un Concile Général, qui prendra soin de cette Reformation ? Mais ce qui s'est passé jusqu'ici dans ces Assemblées, ne donne pas lieu d'en esperer un si grand bien. D'ailleurs, par qui ce Concile Général sera-t-il convoqué ? Qui en sera le Président ? Pourra-t-on obtenir du Pape, qu'il convoque un Concile Général pour travailler à la Reformation de l'Eglise ? En cedera-t-il la Présidence, à un autre afin qu'on puisse avec plus de liberté le reformer lui-même avec sa Cour ? Enfin, ne sera-ce pas le Pape, les Cardinaux, les Prélats, qui auront voix déliberative dans ce Concile ? Mais ce sont autant de personnes interessées à laisser les choses sur le pied où elles sont.

Dira-t-on avec quelques-uns, que l'Eglise n'a pas besoin de Reformation : qu'elle est nette & pure, & sans tache ni ride, ni rien de semblable : que toutes les prérogatives dont les Papes, les Cardinaux, les Evêques jouissent, leur appartiennent de Droit divin : que le Pape n'exerce que le pouvoir que Jesus-Christ lui a confié : que ses

(1) Le Bâtard d'*Alexandre VI.* étoit *Cesar Borgia.* TIND.

ETAT DE L'EGLISE.

décisions sont infaillibles, tant dans le fait que dans le droit, & qu'il faut avoir la même soumission pour ses ordonnances, que pour celles de Dieu même ? Mais s'il arrive par malheur, que, suivant ce principe, les Papes élargissent leurs Phylactères, & forment tous les jours de nouvelles prétentions, comme il n'est que trop souvent arrivé, par quel moyen pourra-t-on les arrêter, si l'on reconnoit que l'Eglise n'a pas besoin de Reformation, ou qu'il faut laisser à l'Eglise même le besoin de se reformer ?

Etat de l'Eglise d'Angleterre.

Après avoir vu quel étoit l'état de l'Eglise en général, il est tems de passer à celui de l'Eglise particuliere d'Angleterre. Ce Royaume se trouvoit, par rapport à la Religion, dans le même état que le reste de l'Europe. Le Peuple souhaitoit avec passion la reformation de divers abus qui s'étoient introduits dans l'Eglise & dans son gouvernement. Le Clergé s'y opposoit de tout son pouvoir, parce qu'il ne se pouvoit faire de changement qu'à son préjudice. Quant aux Rois, ils faisoient servir la Religion à leurs interêts. Lorsqu'ils croyoient avoir besoin du Clergé, ils trouvoient assez de moyens pour éluder les demandes du Peuple. Mais quand la faveur du Parlement leur étoit nécessaire, ils donnoient les mains aux Statuts qui pouvoient reprimer les usurpations de la Cour de Rome & du Clergé.

Dès le commencement du Siecle, Henri IV., qui ne pensoit qu'à se maintenir sur le Trône, & qui ne croyoit pouvoir se passer du Clergé, affecta, pendant tout son Regne, d'avoir beaucoup de complaisance pour lui. De là vinrent tous les Statuts qui furent faits en ce tems-là contre les Lollards. Henri V. témoigna d'abord beaucoup de penchant à dépouiller le Clergé de ses richesses, selon le desir du Parlement. Mais ensuite, s'étant mis en tête de conquerir la France, il évita soigneusement que la Religion ne causât des Troubles dans son Royaume. Il avoit grand besoin, pour exécuter les grands projets qu'il avoit formez, que ses Sujets lui tinssent leurs bourses ouvertes. Mais d'un autre côté, il n'avoit pas moins d'interêt de vivre en bonne intelligence avec la Cour de Rome, de peur qu'elle ne mît des obstacles à son entreprise. Il savoit de quoi elle étoit capable, quand elle se croyoit offensée. Ainsi, ménageant adroitement & le Pape & ses Sujets, il sut empêcher que le premier n'abusât trop de son pouvoir, sans lui ôter pourtant ce dont il étoit en possession. Par cette prudente conduite, il rendit son Regne tranquille par rapport à la Religion. Il faut pourtant excepter ce qu'il fit au commencement contre les Lollards. Il s'étoit laissé prévenir, qu'ils avoient conspiré contre sa personne; & cette pensée le rendit d'abord un peu rigoureux. Mais, comme il étoit doué d'un excellent jugement, il sut bien-tôt démêler les interêts du Clergé, d'avec ceux de la Religion, & fit cesser les poursuites con-

tre ces malheureux. Henri VI. étoit un petit génie, toujours prêt à recevoir les impressions qu'on vouloit lui donner. S'il eût gouverné par lui-même, il y a beaucoup d'apparence que le Clergé auroit gagné beaucoup de terrein sous son Regne. Mais ceux qui dirigerent les affaires, tant pendant sa Minorité, qu'après, étoient des gens d'un tout autre caractere. D'ailleurs, la Guerre de France, les Troubles de la Cour après le Mariage du Roi, & la Guerre Civile qui suivit bien-tôt après, ne permirent pas à ceux qui tenoient le timon du Gouvernement, de penser beaucoup aux affaires de la Religion. Par la même raison, le Regne d'Edouard IV. ne fut troublé ni par les Lollards, ni par leurs ennemis. Il est vrai que ce Prince témoigna une grande condescendance pour le Clergé, en lui accordant une faveur que les Rois précedens lui avoient constamment refusée. Mais sa complaisance n'alla pas jusqu'à lâcher la bride aux persécutions. Les Regnes d'Edouard V. & de Richard III. se passerent tous entiers dans les Troubles domestiques, qui n'avoient aucune influence sur les affaires de l'Eglise. Quant à Henri VII., il se fit un plan de maintenir l'Eglise sur le même pied qu'il l'avoit trouvée lorsqu'il monta sur le Trône. Il évita toujours comme un écueil, toutes sortes d'innovations qui auroient pu mettre des obstacles à l'exécution des deux seuls desseins qu'il avoit en vue, savoir, d'assurer la Couronne à lui-même & à sa Posterité, & d'amasser de l'argent. Telle étoit, par raport à la Religion, la disposition des Rois qui regnerent en Angleterre pendant le XV. Siecle.

Pour ce qui regarde le Peuple Anglois, il est certain qu'il étoit généralement Wicleffite à certains égards. Les Opinions de Wicleff tendoient manifestement à deux fins principales. La premiere étoit, de reformer le Gouvernement de l'Eglise, & de donner des bornes au pouvoir de la Cour de Rome & du Clergé. La seconde, de changer la croyance de l'Eglise, touchant certains Dogmes reçus depuis long-tems, & qu'il jugeoit contraires à l'Ecriture Sainte. Or, comme il avoit compris, qu'il étoit comme impossible que les Chretiens revinssent à ce qu'il croyoit être l'ancienne Foi de l'Eglise, parce que le Clergé avoit interêt de maintenir les Erreurs, il insistoit fortement sur le premier point, comme étant d'une absolue nécessité pour pouvoir parvenir au second. Il est certain, que par rapport au but général qu'il se proposoit dans le premier de ces deux Articles, non seulement ceux qui faisoient profession d'être ses Sectateurs, mais même le reste du Peuple, étoit comme d'accord avec lui. Depuis plusieurs Siecles, les Anglois avoient senti l'oppression où le Pape & le Clergé les avoient tenus. Dans toute la Chretienté, il n'y avoit point de Peuple qui eût éprouvé plus que celui-ci, la rigueur de cette domination.

[illegible] L'Histoire d'Angleterre le fait voir si manifestement, qu'il faudroit être aveugle pour n'en pas demeurer convaincu. Mais, quand même l'Histoire seroit suspecte à cet égard, les Statuts contre les *Provisors* & de *Premunire*, si souvent renouvellez, ne laissent aucun lieu de douter que les Anglois ne se crussent opprimez. Ainsi on peut dire qu'en général, le Peuple d'Angleterre étoit Wicleffite sur ce premier point, quoique plusieurs crussent que Wicleff avoit voulu pousser la Reformation un peu trop loin, & que pour corriger les abus de la Hierarchie, il étoit tombé dans l'excès contraire. Mais le Peuple n'étoit pas généralement Wicleffite par rapport au second Article, savoir, le changement de croyance touchant les Dogmes. Véritablement, Wicleff avoit à cet égard beaucoup de Sectateurs, mais ils ne faisoient pas le plus grand nombre. Ainsi le nom de Wicleffite, ou Lollard, étoit un terme équivoque qui pouvoit se faire entendre en deux divers sens. Quelquefois il signifioit un homme qui, s'étant separé de l'Eglise, suivoit en toutes choses les sentimens de Wicleff. On pouvoit aussi entendre par là, un homme qui, demeurant dans l'Eglise telle qu'elle étoit alors, & se tenant attaché aux Dogmes reçus, étoit pourtant du sentiment de Wicleff, par rapport à la juridiction temporelle & spirituelle du Clergé. En ce dernier sens, il y avoit en Angleterre plus de Lollards qu'on ne sauroit se l'imaginer. Cette distinction peut servir à expliquer diverses démarches des Parlemens tenus au commencement du XV. Siecle, qui paroissent contraires les unes aux autres. Tantôt on les voyoit parler & agir comme les Lollards, en demandant instamment que le Clergé fût dépouillé de ses richesses; & tantôt on les voyoit condamner ces Lollards au feu, lorsqu'ils les consideroient au premier sens dont je viens de parler. Le Clergé sut bien tirer avantage de l'équivoque qu'il y avoit dans ce terme. Lorsqu'un homme avoit la hardiesse de témoigner qu'il seroit à souhaiter qu'on fit quelque changement dans le Gouvernement de l'Eglise, on ne manquoit pas de l'accuser d'être Lollard, & de lui attribuer tous les sentimens de Wicleff. Par là on le rendoit odieux, parce que les véritables Lollards soutenoient des Dogmes contraires à la Foi de ce tems-là. Le premier Parlement, qui demanda au Roi Henri IV. la saisie des biens du Clergé, ne put éviter cette accusation, qui fit une grande impression sur l'esprit du Roi. Ainsi, il arrivoit souvent que des gens n'osoient approuver publiquement les premieres Opinions de Wicleff, de peur de se voir accusez de soutenir aussi les autres, & d'être exposez à souffrir pour des sentimens qu'ils n'avoient pas, comme il étoit arrivé à Jean Hus & à Jerôme de Prague. Ce n'étoit pas sans raison que le Clergé poursuivoit les Lollards avec

tant

tant d'animosité, puisque leurs principes ne tendoient pas à moins, qu'à le priver de tous ses avantages. Encore aujourd'hui, l'Eglise Anglicane, quoique suivant les sentimens de Wicleff par rapport aux Dogmes, ne peut s'empêcher de témoigner fort peu d'estime pour ce Docteur, parce qu'il a combattu la Hierarchie Ecclésiastique, qu'elle a jugé à propos de conserver. ETAT DE L'EGLISE.

Les Lollards furent persécutez, tantôt plus, tantôt moins, selon le Caractere des Rois, des Archevêques & des autres Prélats, mais principalement selon les conjonctures où le Royaume se trouva. En général, le commencement du XV. Siecle fut beaucoup plus rude pour eux, que le milieu & la fin. La raison en est évidente. C'est que leur nombre augmentant incessamment, leurs ennemis trouvoient beaucoup moins d'appui, comme de leur côté ils trouvoient eux-mêmes plus de protection. Dans le commencement du XV. Siecle, qui fut le tems le plus fâcheux pour eux, il n'y en eut pourtant qu'un très petit nombre de brûlez, de quoi on peut donner trois raisons principales. Premierement, comme les Statuts n'ordonnoient pas la peine du feu contre tous ceux généralement qui tenoient les Opinions de Wicleff, mais seulement contre ceux qui les prêchoient, ou qui les enseignoient publiquement, il n'y avoit pas un fort grand nombre de coupables de cette espece. Les Statuts à cet égard, ne s'observoient pas à la maniere de l'Inquisition, mais conformément aux Libertez & aux Privileges de la Nation Angloise. En second lieu, l'idée que le Clergé vouloit donner des Lollards étoit, qu'ils renversoient entierement la Religion. Mais souvent, dans l'examen de ceux qui étoient accusez comme tels, il se trouvoit qu'ils croyoient simplement, que le Pape & le Clergé abusoient trop de leur pouvoir ; ce qui étoit le sentiment général du Royaume. On savoit bien que le Parlement n'avoit pas eu cela en vue, dans le Statut qu'il avoit fait contre les Lollards. Enfin, il arrivoit quelquefois, que les Juges eux-mêmes étoient de la Secte. C'est ce qui donna lieu au Statut qui fut fait sous Henri V., par lequel tous les Magistrats étoient obligez, en entrant en charge, de jurer qu'ils tiendroient la main à l'exécution des Loix faites contre les Lollards. Mais je ne sai, si ce Statut fut toujours exactement observé. Si l'on en croit le Moine de Walsingham, les Juges, & plusieurs Evêques mêmes, étoient fort relâchez dans la poursuite des Lollards. C'est ce qu'il attribue à la corruption générale qui regnoit en Angleterre. Mais cette corruption n'étoit autre chose, que le penchant que les Anglois avoient pour les sentimens de Wicleff, ou du moins, le scrupule qu'ils se faisoient de faire mourir les gens pour cause de Religion. Ce qui s'est passé de plus remarquable en Angleterre par rapport aux Lollards, c'est le procès &

ETAT DE L'EGLISE.

le supplice de *Jean Oldcastle*, autrement appellé Lord Cobham; dont j'ai parlé dans le Regne de Henri V. Il faut maintenant passer à une autre matiere, savoir, aux differens que l'Angleterre eut avec la Cour de Rome, pendant le XV. Siecle.

Differens entre l'Angleterre & les Papes.

Malgré toutes les plaintes que les Anglois avoient souvent portées à la Cour de Rome, touchant ses continuelles usurpations, & malgré les précautions que divers Parlemens avoient prises pour se mettre à couvert de ce côté-là, les Papes ne démordoient point de leurs prétentions. Les Statuts Parlementaires n'étoient à leur égard, que des foudres sans effet, qui ne portoient aucune atteinte à leurs droits. Toutes les fois que l'occasion s'en présentoit, ils ne faisoient aucune difficulté d'agir contre ces Statuts, comme s'ils n'eussent pas été faits, & de faire valoir leur Puissance Apostolique, sans se mettre en peine, s'ils portoient du préjudice au Roi, ou à ses Sujets. Le Parlement, voulant remedier à l'abus qui provenoit des Dispenses continuelles que le Pape accordoit sans connoissance de cause, fit en 1400, un Statut portant, que tous ceux qui obtiendroient des Bulles pour s'exempter de payer les Dixmes, seroient sujets à la peine du Statut fait contre les *Proviseurs*. Un autre Statut, qui fut fait dans le même tems, ordonnoit la même peine contre ceux qui obtiendroient des Exemptions de la Juridiction des Evêques. C'étoient les Moines principalement, que le Parlement avoit en vue. Mais ces Statuts ne furent pas capables de produire l'effet qu'on en avoit attendu, parce que le Pape, par la plénitude de sa Puissance Apostolique, dispensa les Moines de l'observation des Statuts Parlementaires. Les Evêques, que cette affaire regardoit principalement, n'osant disputer au Pape le droit qu'il s'attribuoit, ce fut au Parlement à défendre leur Cause & la sienne propre. Pour cet effet, il renouvella les Statuts faits sur ce sujet, & y ajouta une Clause qui défendoit aux Moines en particulier, de demander de pareilles Exemptions, ou de s'en prévaloir, sous la peine portée par la Loi de *Premunire*.

Cette Loi, dont j'ai parlé en plusieurs occasions, étoit une terrible barriere contre les usurpations de la Cour de Rome. Il est vrai qu'elle n'attaquoit pas le Pape directement, puisque le Parlement n'avoit aucune juridiction sur lui. Mais en empêchant les Anglois de s'adresser à la Cour de Rome, pour des choses contraires aux Prérogatives de la Couronne & aux droits de la Nation, elle faisoit perdre au Pape une bonne partie des avantages qu'il prétendoit tirer de sa Puissance Apostolique. On s'étonnera peut-être, que les Papes ayent gardé le silence, lorsque cette Loi fut faite, & longtems après. Mais il est facile d'en découvrir la raison. C'est que le Schisme qui commença en 1378, & qui

ne finit qu'en 1409, les empêcha de se remuer. Les Papes que l'Angleterre reconnoissoit, n'avoient garde de la chagriner dans une telle conjoncture. Il est vrai qu'il y eut un intervalle de quelques années, pendant lesquelles Alexandre V. & Jean XXIII. auroient pu faire quelque tentative contre cette Loi. Mais le premier ne siégea que peu de tems, & le second fut occupé à des affaires qui lui paroissoient plus importantes. Martin V. ne regarda pas cette affaire avec la même indifférence. En 1426. il écrivit à Henri Chicheley, Archevêque de Cantorberi, une Lettre fulminante, pour lui reprocher sa négligence sur ce sujet, & pour lui ordonner de faire tous les efforts possibles, afin que cette Loi fût revoquée. Henri VI., qui régnoit alors, n'étant âgé que de cinq ans, le Pape jugea que cette Minorité étoit une conjoncture favorable pour parvenir à son but. On ne sera peut-être pas fâché de voir ici une partie de cette Lettre*, qui fait connoitre dans quels sentimens étoit ce Pontife, par rapport aux prétendus Privileges de son Siége.

MARTIN

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU, *à son Reverend Frere, l'Archevêque de* CANTORBERI, *Salut & Bénédiction Apostolique.*

Lettre de Martin V. à l'Archevêque de Cantorberi.

« SI vous aviez consideré quel compte exact vous avez à rendre à Dieu tout-puissant du Troupeau qui a été commis à » vos soins : si vous aviez mûrement refléchi sur les obligations » à quoi votre devoir vous engage, & combien vous êtes obligé » de soutenir les droits & l'honneur de l'Eglise Romaine, de » laquelle vous tenez votre Dignité : si vous aviez, dis-je, fait » attention à toutes ces choses, vous ne vous seriez pas laissé » gagner par le sommeil. Non, il y a long-tems que vous auriez » fait le devoir de votre Charge. Vous auriez tâché de ramener » les égarez dans le bon chemin. Vous vous seriez opposé de » toutes vos forces, à ceux qui, par un indigne sacrilege, ont » envahi les Privileges accordez à l'Eglise par Notre Sauveur. Est-» ce donc pour vous enrichir, & pour vous donner occasion de » rechercher votre propre bien, & non pas celui de Jesus-Christ, » que vous avez reçu l'autorité que votre Caractere vous donne? » Si c'est là votre sentiment, vous entendez bien mal les instructions » de notre Divin Sauveur, qui, en commettant à S. Pierre le soin

ETAT DE L'EGLISE.

» de ses Brebis, lui ordonna seulement de les paître; & même ce » Saint Apôtre ne reçut ce commandement, qu'après qu'il eut donné à » son Divin Maitre des marques réiterées de son amour. Est-ce donc » la maniere dont vous montrez votre amour pour Christ? Est-ce là » paitre le Troupeau, & en prendre soin? Une semblable conduite » vous déchargera-t-elle en vers le S. Siege? Helas! votre Troupeau » se précipite, à vos yeux, dans l'abîme, & vous ne prenez pas » garde au danger: vous ne faites rien pour l'en retirer. Vous le » laissez paitre dans des pâturages dangereux, sans l'en avertir; &, » ce qui est horrible, il semble que, de vos propres mains, vous » mettez le poison dans la bouche des Brebis. Vous les voyez » disperser & mettre en pieces par les Loups, & comme un Chien » muet, vous ne daignez pas seulement abboyer. Vous pouvez » regarder tranquillement l'autorité de notre Divin Sauveur & du » S. Siege, méprisée & foulée aux pieds, sans laisser distiller de » votre bouche un seul mot de remontrance. On auroit cru, que » du moins vous auriez témoigné à l'oreille, combien vous désap- » prouvez ce qui se passe, puisque vous êtes si excessivement pru- » dent que de n'oser le déclarer en public. Ne prenez-vous pas » garde, que vous serez un jour obligé de rendre compte jusqu'au » dernier quadrain, de toutes les omissions & de toutes les préva- » rications de cette espece? Ne croyez-vous pas, que si quelqu'une » de vos Brebis se perd par votre négligence, (Helas, il n'y en a » que trop qui se perdent!) son sang sera redemandé de votre » main? Tremblez, en considerant quelle vengeance Dieu pro- » nonce par son Prophete Ezéchiel: *Fils d'homme, je t'ai établi* » *pour guette sur la Maison d'Israël. Si tu vois venir l'épée & que* » *tu ne sonnes pas de la trompette, & que quelque personne soit em-* » *portée, je redemanderai son sang de ta main.*

A voir ce début, ne diroit-on pas qu'il s'agissoit de quelque nouvelle Hérésie qui renversoit les fondemens de la Religion? Pour le moins, on croiroit que le Pape avoit les Wickeffites en vue. Mais non, on va voir dans la suite de la Lettre, de quoi il étoit question. C'étoit du Statut *Pramunire* que l'Archevêque n'avoit pas fait annuller, le Pape supposant, sans aucun fondement, qu'il dépendoit de ce Prélat de faire revoquer les Loix du Royaume. Il continuoit de cette maniere.

» Je vous laisse à considerer, quelle abominable violence a été » commise dans votre Province. Lisez, je vous prie, cette Loi » Royale, si toutefois, il y a là-dedans quelque chose de Loi, » ou de Royal. Car comment peut-on donner le nom de Loi, à » ce qui revoque les Loix de Dieu &. de l'Eglise; ou comment » peut-on appeller Royale, une Loi qui détruit les anciennes

» Coutumes du Royaume, & qui est directement contraire à » cette sentence de l'Ecriture, *le Roi aime le Jugement ?* Dites-» moi donc, Reverend Frere, si vous, qui êtes un Evêque Catho-» lique, pouvez croire raisonnable, qu'un Acte tel que celui-ci » demeure en force dans un Royaume Chretien ? ETAT DE L'EGLISE.

» Premierement, sous prétexte de cet exécrable Statut, le Roi » d'Angleterre s'éleve jusqu'à la Juridiction spirituelle, & gou-» verne les affaires Ecclésiastiques aussi absolument que si Notre » Sauveur l'avoit établi pour son Vicaire. Il fait des Loix pour » l'Eglise & pour le Clergé. Enfin, il fait tant d'Ordonnances » touchant les Clercs, les Bénéfices, & tout ce qui regarde la » Hierarchie Ecclésiastique, qu'on diroit que les Clefs du » Royaume des Cieux ont été mises entre ses mains, & que la » surintendance de ces sortes d'affaires lui a été commise, & non » pas à S. Pierre.

» Outre ces hideuses Usurpations, il a ordonné diverses peines » contre le Clergé. Une semblable rigueur peut d'autant moins » être justifiée, que le Gouvernement d'Angleterre ne traite pas » les Turcs & les Juifs avec tant de séverité. Il n'y a point d'homme, » de quelque Nation & de quelque persuasion qu'il soit, qui n'ait » la liberté d'entrer en Angleterre. Il n'y en a d'exclus, que ceux » à qui le Vicaire de Jesus-Christ a donné des Cures. Oui, ceux-là, » dis-je, sont bannis, saisis, emprisonnez, dépouillez de leurs » biens. Si quelqu'un de l'Ordre Ecclésiastique, chargé des Man-» dats & des Censures du S. Siege, veut mettre le pied en An-» gleterre, & y veut exécuter sa Commission, il y est traité en » ennemi, exclus de la protection du Roi, & de plus, exposé à » des peines encore plus dures. Y-t-il jamais eu d'iniquité sem-» blable passée en Loi ? Considerez, je vous prie, si de tels Statuts » sont pour l'honneur du Royaume ; & s'il vous convient de gar-» der le silence, au milieu de tant d'outrages. Est-ce par là, » qu'on fait voir une obéïssance filiale ? Est-ce par là, que le Peu-» ple d'Angleterre témoigne ses égards pour la Mere Eglise & » pour le S. Siege ? Peut-on regarder comme Catholique, un » Royaume où l'on exécute ces Loix profanes, où l'on défend de » s'adresser au Vicaire de Jesus-Christ, où l'on ne veut pas souffrir » que le Successeur de S. Pierre exécute sa commission qu'il a reçue » de Notre Sauveur ? Christ a dit à S. Pierre, & en sa personne » à ses Successeurs, *Pais mes brebis.* Mais ce Statut le leur défend. » Il transporte cet office à la personne du Roi, & prétend, en » divers cas, lui conferer une Autorité Apostolique. Christ à fondé » son Eglise sur S. Pierre ; mais cet Acte de Parlement empêche » les effets de cette disposition. Il ne veut pas permettre que le

ÉTAT DE L'ÉGLISE.

» Siege de S. Pierre procede dans les fonctions du Gouvernement
» de l'Eglise, ni qu'il ordonne ce qui convient à ses nécessitez.
» Notre Seigneur a commandé, que tout ce que son Souverain Pontife lieroit sur la Terre, fût lié ou délié dans le Ciel.
» Mais ce Statut va directement contre l'Ordonnance divine. Si
» celui qui représente immédiatement Notre Sauveur, juge à propos de commettre quelqu'un de l'Ordre Ecclésiastique pour exercer la puissance des Clefs, contre l'intention du Statut, on refuse
» de l'admettre : que dis-je ? on le chasse du Royaume, on saisit
» ses effets, & on le laisse exposé à de plus grandes peines. Si quelque
» Discipline, si quelque Censure Apostolique, paroit ensuite contre
» un pareil traitement, elle est punie comme une offense capitale.

» Qu'est-ce donc que Votre Prudence pense de tout ceci ? Est-
» ce un Statut Catholique ? Peut-il être souffert, sans que l'hon-
» neur de Notre Sauveur y soit interessé, sans faire une breche
» aux Loix de l'Evangile, & sans ruïner les ames du Peuple ? Pour-
» quoi donc n'avez-vous pas crié hautement ? Pourquoi n'avez-
» vous pas élevé votre voix comme une trompette, pour faire con-
» noitre au Peuple sa transgression, & à la Maison d'Israël son
» péché, afin que leur sang ne vous soit pas redemandé ? Si
» tous ceux qui ont charge d'ames sont obligez à ce devoir, com-
» bien plus vous, à qui le S. Siege a commis le soin des Prêtres
» & du Peuple ? Vous, qu'il a honoré de la Dignité de Primat,
» & de Légat de l'Eglise d'Angleterre ? Vous, qui avez l'honneur
» d'être Successeur de ce glorieux Martyr *Saint Thomas*, qui pour
» s'opposer à l'oppression provenant de pareils Statuts, n'a pas fait
» difficulté de se sacrifier soi-même pour les interêts de l'Eglise.

» Tout cela consideré, vous, qui auriez dû lever l'étendart, pa-
» roitre le premier pour la défense de la Religion, & animer vos
» Freres les Evêques à un noble combat, vous êtes le premier à
» tourner le dos, & à vous retirer du service. Ainsi, soit par une
» excessive timidité, ou, comme on le croit généralement, par
» une véritable prévarication, vous découragez ceux qui se pré-
» sentent pour se tenir à la breche. Si donc l'Eglise se plaint de
» votre conduite, si tout le mal vous est attribué, ne soyez point
» surpris, mais soyez troublé de cette imputation. Que ce repro-
» che serve à vous faire reformer votre conduite, pour vous faire
» exécuter hardiment les devoirs de votre Charge. Cela ne seroit
» pas bien difficile, si votre inclination vous portoit à agir de tout
» votre pouvoir. Faites valoir votre Caractere parmi les Laïques,
» Instruisez-les sur cet article, & tâchez de les ramener dans le
» bon chemin. Montrez-leur quel piege ce Statut va devenir pour
» eux, & quel crime il attirera sur leurs consciences. Que vos

» exhortations soient vives & pressantes; & alors, ce qui est tortu » sera redressé, & les chemins raboteux seront applanis.

ETAT DE L'EGLISE.

Après une si forte reprimande, le Pape disoit à l'Archevêque, qu'il s'étoit cru obligé en conscience, d'agir ainsi rondement avec lui. Ensuite, il le chargeoit, sous peine d'Excommunication, d'aller incessamment presser le Conseil de faire ensorte que le Statut de *Præmunire* fût revoqué; de s'adresser aux deux Chambres du Parlement, & de leur faire entendre, que tous ceux qui obeïssoient à ce Statut, étoient dans les liens de l'Excommunication. De plus, il lui commandoit de donner ses ordres afin que le Clergé prêchât, publiquement & en tous lieux, la même Doctrine; de prendre avec lui deux personnes graves, pour être témoins de sa diligence, & de l'informer de ce qui seroit fait sur cette matiere.

Raison de la conduite de ce Pape.

Si l'on veut savoir pourquoi Martin V. étoit si fort irrité contre ce Prélat, qui n'avoit pourtant eu aucune part à l'Acte de *Præmunire* fait longtems avant qu'il fût Archevêque, & qui n'avoit pas eu le pouvoir de le faire revoquer, en voici la raison. C'est qu'il s'étoit opposé de tout son pouvoir aux Exemptions de la Cour de Rome. Il avoit dissuadé Henri V. de consentir que Henri Beaufort son Oncle fût fait Cardinal, Légat à Latere pour toute sa vie, & qu'il possédât l'Evêché de Winchester en commende. De plus, il avoit dit publiquement, que toutes les démarches du Pape ne tendoient qu'à sucer continuellement l'Angleterre.

L'Archevêque ayant voulu se justifier, ne le fit pas à la satisfaction du Pontife. Au contraire, il s'attira une Lettre encore plus fulminante, que la premiere, & puis encore une troisiéme, adressée aux deux Archevêques, dans laquelle, pour mortifier celui-ci, celui d'Yorck étoit toujours nommé le premier. Chicheley, craignant les menaces du Pape, lui fit écrire par d'autres Evêques: mais rien ne fut capable de l'appaiser. Enfin, il lui écrivit lui-même une Lettre, où il lui disoit, qu'il avoit appris par un bruit public, que Sa Sainteté avoit procedé par sentence contre lui, ce qui n'étoit arrivé à aucun Archevêque de Cantorberi, depuis Augustin. Que néanmoins, il n'avoit aucune certitude de ce fait, parce que le Roi lui avoit ordonné d'envoyer à la Chancelerie tous les Paquets qu'il avoit reçus de Rome, avec les sceaux tous entiers, pour y être gardez jusqu'à ce que le Parlement fût assemblé.

Cependant Martin V. voulant pousser cette affaire, écrivit au Roi & au Parlement, avec des expressions plus hautaines qu'aucun Pape n'en eût jamais employées. Il les exhortoit, ou plutôt, il leur commandoit, de revoquer le Statut de *Præmunire*, sans quoi il assuroit qu'ils ne pouvoient être sauvez.

Enfin l'Archevêque voyant le Pape obstiné sur ce sujet, & n'o-

ſant plus longtems ſe diſpenſer de lui obeïr, ſe rendit avec plusieurs autres Evêques à la Chambre des Communes. Il y fit un long diſcours, tendant à perſuader à la Chambre de revoquer le Statut, & lui fit craindre que le Pape ne jettât un interdit ſur tout le Royaume, Mais ni ſes raiſons ni ſes menaces ne furent pas capables de porter les Communes à revoquer l'Acte, ni à faire le moindre changement. Au contraire, elles prierent le Roi, par une Adreſſe, de prendre l'Archevêque ſous ſa protection, & d'écrire au Pape ſur ſon ſujet.

La Lettre qu'on vient de voir, & les efforts extraordinaires que fit Martin V. pour faire revoquer l'Acte de *Præmunire*, me donnent lieu de faire trois remarques ſur cette matiere. La premiere, que cette Lettre fait voir avec la derniere évidence, qu'on faiſoit alors des Prérogatives du Pape, & des Privileges du Clergé, le capital de la Religion. De plus, on voit par là combien Martin V. étoit éloigné de conſentir à la moindre diminution de ſes prétendus droits, & par conſéquent à la Reformation de l'Egliſe, dans le Chef & dans les Membres, demandée avec tant d'ardeur au Concile de Conſtance, où il avoit lui-même aſſiſté.

La ſeconde Remarque eſt, que de tout tems les Papes ont eu de grands avantages, dans leurs démêlez avec les divers Etats Chrétiens. Ces avantages conſiſtoient, en ce que, par les menaces de l'Excommunication & de l'interdit, ils pouſſoient les choſes ſi loin, qu'il ne falloit pas avoir peu de fermeté pour ne pas ſe laiſſer intimider, & pour ne ſe relâcher en rien, ſoit par accommodement ou de quelque autre maniere. Que ſi cette fermeté ſe trouvoit à toute épreuve, & que les conjonctures ne fuſſent pas farables à la Cour de Rome, elle avoit la liberté de s'arrêter quand elle vouloit, en attendant une meilleure occaſion. Ceux qui avoient le malheur d'avoir des affaires avec elle, comptoient toujours pour une grande victoire, de n'avoir pas été vaincus; trop contens qu'elle voulût les laiſſer vivre en repos.

Conjecture ſur ce ſujet.

La troiſieme Remarque eſt une conjecture, dont on fera tel cas qu'on voudra. Voici ce que c'eſt. Quoique Henri VI. ne fût alors âgé que de cinq ans, & que ſa Minorité ſemblât favoriſer le deſſein du Pape, il eſt pourtant certain, que l'Angleterre n'avoit jamais été dans un plus haut point de proſperité. Les Anglois étoient tranquilles, & contens du Gouvernement, & les Victoires de *Crevant* & de *Verneuil* avoient mis leurs affaires en France ſur un très-bon pied. D'un autre côté, celles de Charles VII. ſe trouvoient dans un ſi grand deſordre, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elles puſſent jamais ſe rétablir. Ainſi, Martin V. ne pouvoit pas compter que ce fût un tems favorable pour lui

lui. D'ailleurs, les deux Oncles du Roi n'étoient pas gens à laisser perdre, sous leur administration, les Prérogatives du Roi & du Peuple, dans un tems où leurs affaires se trouvoient dans un si bon état. Il y a donc quelque apparence, que Martin V., qui avoit beaucoup plus de penchant pour la France que pour l'Angleterre, ne fit alors tout ce vacarme, que pour exciter en Angleterre des troubles qui favorisassent le Roi Charles, & lui donnassent le tems de respirer. Si l'Archevêque lui eût exactement obéï, & que le Clergé eût prêché par-tout contre le *Pramunire*, comme le Pape l'ordonnoit expressément, le Parlement se seroit vu dans la nécessité de soutenir son Statut, & de punir la témérité du Clergé. Alors le Pape auroit eu un prétexte de mettre le Royaume en Interdit, ce qui auroit beaucoup dérangé les affaires des Anglois en France. Mais la sagesse de Chicheley prévint le mal qui pouvoit arriver de la hauteur avec laquelle Martin agissoit. Enfin, ce Pontife comprenant qu'il ne trouveroit aucun appui, ni dans le Conseil du Roi, ni parmi le Clergé, ni parmi le Peuple, laissa tomber cette affaire, ne jugeant pas à propos de commettre plus avant son autorité. La conjecture qu'on vient de voir, est fondée sur ce que Martin V. témoigna toujours beaucoup de partialité pour la France, soit que ce fût par inclination, ou parce qu'en effet, l'intérêt de la Cour de Rome n'étoit pas que la France fût soumise à l'Angleterre.

ETAT DE L'EGLISE.

Remarques sur le *Pramunire*.

Avant que de quitter le *Pramunire*, il est bon de remarquer, que ce Statut avoit deux clauses principales. La premiere, qui comprenoit le Statut fait contre les *Proviseurs*, sous le Regne d'Edouard I., défendoit de solliciter & d'obtenir des Bénéfices de la Cour de Rome, par voye de *Provision*, contre les Droits de la Couronne, ou des Patrons. La seconde défendoit de porter à la Cour de Rome, *ou ailleurs*, les Causes qui dépendoient de la Jurisdiction Royale. Le Clergé se plaignoit que de ces deux mots, *ou ailleurs*, les Juges Royaux prenoient prétexte de priver la Cour Ecclésiastique d'une infinité de Causes dont elle prenoit connoissance avant ce tems-là. Il soutenoit que ces mots, *ou ailleurs*, insérez dans l'Acte, n'avoient point de rapport aux Cours Ecclésiastiques, mais seulement aux divers lieux où la Cour du Pape pouvoit se trouver, ailleurs qu'à Rome: Que néanmoins, les Juges les prenoient dans le premier sens, & que, pour peu qu'il y eût dans un procès quelque Article qui dépendît de la Jurisdiction Royale, ils prenoient occasion de ces deux mots, d'en ôter la connoissance à toute Cour Ecclésiastique, aussi bien qu'à la Cour de Rome. En 1439, la Convocation du Clergé se plaignit au Roi de l'explication que les

Plaintes du Clergé.

Juges Royaux donnoient à ces termes, prétendant qu'elle étoit contraire à l'intention de la Loi, par plusieurs raisons qu'elle alleguoit dans son Mémoire. Pour cette fois, le Clergé n'eut point de réponse, ou s'il en eut, elle ne lui fut pas favorable. Mais, sous le Regne d'Edouard IV. il obtint une Chartre, où le Roi défendoit à ses Juges, de se mêler des affaires criminelles où le Clergé se trouvoit interessé. Je ne sçai si Edouard accorda cette Chartre par politique, pour s'acquerir la protection du Clergé, ou s'il étoit convaincu que ces deux mots, *ou ailleurs*, étoient expliquez contre l'intention de ceux qui avoient fait la Loi.

Autres differens entre le Parlement & le Pape.

Outre les differens que le Statut de *Præmunire* causa entre l'Angleterre & la Cour de Rome, il y en eut encore quelques autres dont je vais parler brievement. En 1403, sous le Régne de Henri IV., le Parlement fit un Statut qui défendoit à ceux qui étoient pourvus de quelque Bénéfice, de donner à la Chambre Apostolique, plus qu'on ne donnoit anciennement. La peine pour les Contravenans étoit, qu'ils payeroient au Roi, la même somme qu'ils auroient payée au Pape. L'occasion de ce Statut étoit un abus que la Cour de Rome avoit introduit depuis quelque tems. C'étoit, qu'on n'expédioit jamais des Bulles pour un Bénéfice, avant que celui qui en devoit être pourvu, eut composé pour les premiers Fruits, aussi bien que pour les menus services de la Chambre Apostolique, & payé, par avance, la somme dont il étoit convenu.

Sur la collation des Evêchez & autres Bénéfices.

Mais le plus grand differend qu'il y avoit entre l'Angleterre & les Papes, étoit au sujet de la Collation des Evêchez. Quoiqu'au commencement de la Conversion des Anglo-Saxons, les Papes eussent envoyé des Evêques Italiens, ou autres Etrangers, en Angleterre, il est certain que, vers la fin de la Monarchie Saxonne, les Chapitres étoient en possession de nommer leurs Evêques. Le même Privilege leur fut continué après la Conquête des Normans, & confirmé par une Chartre du Roi Jean. Cependant les Papes, ayant peu-à-peu étendu leurs droits, s'emparérent du pouvoir de conferer les Archevêchez & les Evêchez, par voye de *Provision*, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. C'est ce que j'ai eu souvent occasion de remarquer dans cette Histoire. Ils auroient bien voulu tout d'un coup établir ce principe, que la disposition de tous les Evêchez leur appartenoit de Droit Divin. Mais comme ils y trouvérent des obstacles, ils s'avisérent d'un autre moyen. Ce fut de se mettre peu-à-peu en possession, sous divers prétextes, afin de fonder ensuite le droit sur la possession. Ainsi, s'étant d'abord contentez de soutenir, qu'en certaines occasions, ils avoient droit de remplir les Evê-

chez vacans, ils se rendirent ensuite maitres de ces occasions. Enfin, ils les multipliérent si fort, qu'à peine se trouvoit-il un Evêché vacant, qu'ils ne remplissent par voye de *Provision*. Le tems, & diverses conjonctures favorables les ayant confirmez dans cette Prérogative, il ne fut plus possible de les en faire désister. Ainsi le Droit des Chapitres étoit entiérement anéanti. ETAT DE L'EGLISE.

Arundel, Archevêque de Cantorberi, étant mort en 1413, les Moines de S. Augustin élurent Henri Chicheley, qui étoit Evêque de S. David. Mais le Pape Jean XXIII. cassa cette élection, déclarant que, pour cette fois, il avoit résolu de disposer de cet Archevêché, par voye de Provision. Cependant, afin d'éviter les brouilleries que cette prétention pouvoit causer, il en pourvut le même Chicheley, conservant ainsi son prétendu droit, sans faire du tort à celui qui avoit été élu.

Mais Martin V. n'eut pas tant de ménagemens pour l'Angleterre. Il ne fut pas plutôt assis sur le Siége Pontifical, qu'il disposa hautement de tous les Evêchez qui vinrent à vaquer, sans aucun égard pour les droits des Chapitres. En deux seules années, il donna des Provisions pour treize Evêchez dans la Province de Cantorberi. Ce n'étoit pas seulement à l'égard des Evêchez, que l'Angleterre avoit sujet de se plaindre du Pape; il disposoit aussi de tous les autres Bénéfices du Royaume, sans se mettre en peine ni du droit des Patrons, ni de l'instruction du Peuple. Les meilleurs étoient la plupart du tems conférez à des Etrangers, qui n'entendoient pas un mot d'Anglois, ou qui ne résidoient pas en Angleterre: quelquefois même à des Enfans. Par exemple, il fit Archidiacre de Cantorberi, Prosper Colonna son Neveu, qui n'étoit âgé que de quatorze ans. Henri V., qui étoit un Prince extrêmement fier, envoya des Ambassadeurs à Rome pour se plaindre, tant sur ces griefs que sur plusieurs autres. Mais comme Martin V. différoit trop longtems à répondre, les Ambassadeurs lui dirent, que le Roi leur Maitre avoit fait la démarche de les envoyer à Rome, par une déférence pour le S. Siége, à laquelle il n'étoit point obligé: mais qu'à l'avenir, il feroit usage de sa Prérogative. Que cependant, ils avoient ordre de faire une protestation solemnelle en présence du Sacré College, si on ne leur donnoit pas satisfaction sur le champ. J'ignore quelle fut la réponse du Pape. Mais quelque tems après, Martin V. ayant transféré l'Evêque de Lincoln à Yorck, par voye de *Provision*, le Chapitre refusa de le recevoir, & le Pape se vit enfin obligé de révoquer la Bulle qu'il avoit donnée pour cet effet.

En 1438. l'Université d'Oxford se plaignit, que les Bénéfices du Royaume étoient distribuez, sans aucun égard au mérite ni

ETAT DE L'EGLISE. au favoir. Que par-là l'Univerfité devenoit déferte, parce qu'on n'avoit pas befoin d'Etude ni de Science pour obtenir des Bénéfices. Sur cela, la Convocation à qui cette plainte étoit adreffée, fit un Décret, par lequel il étoit défendu d'admettre aucun Bénéficier qui ne fût gradué dans une des deux Univerfitez. Mais c'étoit une foible digue contre la Puiffance Papale.

Cependant, quoique la Cour de Rome fît fonner bien haut l'Autorité Apoftolique, elle ne laiffoit pas de recevoir, de tems en tems, quelques mortifications. Par exemple, fous le Regne de Henri IV., le Parlement ordonna, que le Denier de S. Pierre feroit mis en dépôt entre les mains du Roi, jufqu'à la fin du Schifme.

Sous Henri V. les Prieurez *Alliens* ou Etrangers, furent fupprimez, fans qu'on daignât demander au Pape fon confentement.

Sous Henri VI., le Pape Nicolas V. ayant demandé un Subfide extraordinaire au Clergé d'Angleterre, pour les befoins du S. Siege, le Roi défendit au Clergé de l'accorder.

Une pareille demande ayant été faite quelques années après, par un Nonce nommé *Vicentini*, le Clergé la rejetta brufquement. On commençoit à moins craindre la Puiffance Papale, autrefois fi formidable à toute l'Eglife, & particulierement à l'Angleterre. Les Schifmes lui avoient fait un tort irréparable.

CONCILES. Pendant tout le Siecle dont je parle, on ne trouve point qu'il fe foit tenu en Angleterre, des Conciles Nationaux, mais feulement des Convocations du Clergé, dans les deux Provinces Eccléfiaftiques de Cantorberi & d'Yorck. La condamnation des Lollards étoit prefque l'unique affaire de ces Convocations. Quant aux Synodes Nationaux, ils étoient devenus inutiles, depuis que les Papes avoient attiré à leur Siege la connoiffance de toutes les affaires Ecclefiaftiques. D'ailleurs, le moindre Appel au Pape étoit fuffifant pour annuller toutes les Ordonnances d'un Concile. D'un autre côté, les Papes avoient gagné ce point, qu'on ne pouvoit plus tenir de Conciles Nationaux, fans leur permiffion. Or comme, dans ces Affemblées, on n'avoit que trop fouvent occafion d'examiner jufqu'où s'étendoit la Puiffance Papale, elles étoient devenues fi odieufe à la Cour de Rome, que l'ufage s'en perdit infenfiblement. Aujourd'hui même, dans les Etats qui n'ont point encore reçu la Reformation, on n'entend plus parler de Conciles Nationaux, ou du moins, c'eft fi rarement qu'on voit bien que les Papes ne les permettent qu'à regret, & avec de très grandes difficultez. Nous en avons vu depuis peu en France un exemple remarquable, dans ce qui s'eft paffé touchant la fameufe Conftitution

Unigenitus, de Clement XI. Le Roi Louis XIV., tout puissant & tout redouté qu'il étoit, ne put jamais obtenir du Pape la permission d'assembler un Concile National, qu'à des conditions qui le rendoient impratiquable, quoique l'unique but du Monarque fût d'y faire approuver la Constitution.

ETAT DE L'EGLISE.

Hommes illustres.

L'Article des Hommes illustres qui ont fleuri dans l'Eglise d'Angleterre, pendant ce Siecle, ne nous arrêtera pas longtems. Véritablement, il y eut des Cardinaux, des Archevêques, des Evêques, & d'autres Ecclésiastiques, assez distinguez; mais ce ne fut ni par leur pieté, ni par leur savoir. Les Charges qu'ils exercerent à la Cour, les Ambassades, les intrigues du Cabinet, la part qu'ils prirent dans les revolutions arrivées dans la Cour ou dans le Royaume, furent les seules choses qui les distinguerent du commun. Henri Chicheley, Archevêque de Cantorberi, fut un des meilleurs. Par cette raison, il n'obtint pas l'honneur du Cardinalat, qui fut prodigué à *Henri Beaufort* Evêque de Winchester, à *Kemp*, à *Bourchier*, à *Morton*, qui en étoient moins dignes que lui, si on eût regardé au vrai mérite. Mais Chicheley manquoit de celui que la qualité de Cardinal demandoit nécessairement, c'étoit, d'être dévoué au S. Siege.

Si d'ailleurs, il y a eu quelques Savans dans ce Siecle, c'étoient des Savans par rapport au tems où ils ont vêcu, pendant lequel, la vraye Science n'a pas été fort en vogue. Ainsi, ce seroit une chose fort inutile que de parler de chacun en particulier, puisque leur reputation n'a gueres duré au-delà de leur vie (1). Quelques-

(1) Comme il y eut fort peu d'Hommes illustres, en quelque Science que ce soit, dans le XV. Siecle, il en est de même à l'égard des Historiens. Les plus remarquables furent ceux-ci.

Le Chevalier *Jean Froissart*, qui écrivit une Histoire générale des Affaires de *France*, d'*Espagne* &c. surtout d'*Angleterre*. Il étoit François de naissance; mais il avoit été amené jeune à la Cour d'*Edouard III*, & vêcut fort familierement à celle de *Richard II*. Il écrivit dans sa propre Langue, qui étoit alors celle de la Cour d'Angleterre. On a corrigé dans l'Edition Angloise, publiée par le Chevalier *Jean Bourchier* par ordre de *Henri VIII*, les fautes qui s'étoient glissées dans les Editions de France. Sa Relation des Affaires d'Etat semble être sans fard, & de bonne foi, & peut-être personne ne donne un compte plus exact que lui des Affaires d'*Edouard III* & de *Richard II*. Mr. *de Rapin* a fait un bon usage de cet Historien.

Thomas Walsingham, Moine Bénédictin de *S. Albans*. Son *Historia brevis*, ou *Courte Histoire*, commence à la fin du Regne de *Henri III.*, où *Matthieu Paris* avoit fini la sienne. Sa maniere de raconter est assez bonne, & nous lui devons plusieurs choses, que tous les Ecrivains du même tems ont passé sous silence. Son *Ypodigma Neustriæ*, comme il l'appelle, est une Relation de ce qui se passa en *Normandie* depuis le tems qu'elle tom-

ETAT DE L'EGLISE.

uns se distinguerent par leur extrême animosité contre les Lollards, & entre autres, Arundel Archevêque de Cantorberi. Ce Prélat, faisant l'Oraison funebre d'Anne de Luxembourg, Femme de Richard II., la loua beaucoup de ce qu'elle lisoit tous les jours l'Ecriture Sainte, en Langue vulgaire. Cependant, quelques années après, sous le Regne de Henri IV. il condamna, dans une Convocation du Clergé de sa Province, les Traductions de la Bible, comme très pernicieuses.

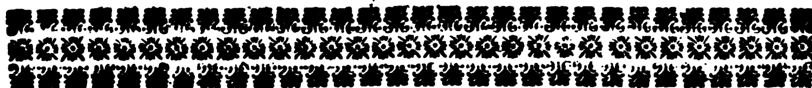
ba entre les mains de *Rollo*, & des Danois dont il étoit le Chef, jusqu'à l'an sixieme du Regne de *Henri V*. Les Lecteurs y peuvent trouver bien des évenemens qu'on ne trouve point ailleurs. Ces deux Ouvrages furent publiez par l'Archevêque *Parker*, en 1574.

Jean Harding vint immédiatement après. Il étoit du Nord de l'Angleterre, & ennemi implacable des Ecossois. Il recueillit de tout son pouvoir tout ce qui tendoit à prouver que le Royaume d'Ecosse est un Fief de l'Angleterre; & ayant ouï parler d'un vieux Mémoire qui mettoit fin à cette dispute, il se travestit & se donna bien des soins pour l'emporter. Il le montra à *Henri V*, *Henri VI*, & *Edouard IV*. C'est à ce dernier qu'il dédia ses deux Livres de *Chroniques* en Vers Anglois, imprimés à Londres en 1543.

Guillaume Caxton fut Domestique, pendant trente ans tout de suite en *Flandre*, de *Marguerite* Duchesse de Bourgogne, Sœur d'*Edouard IV*. Ayant trouvé, dit-il, à son retour en Angleterre, une Histoire imparfaite, il la continua en Anglois sous le Titre de *Fructus Temporum*. Elle commence par les premiers Habitans de cette Ile, & finit à la derniere année du Regne d'*Edouard IV*, 1483. Elle est imprimée in folio, en 1515.

Jean Rosse, ou *Rous*, voyagea dans une grande partie de l'Angleterre, & ayant fait de grands Recueils dans les Bibliotheques où il fut, il écrivit l'Histoire des Rois d'Angleterre, qui est encore en manuscrit dans la Bibliotheque du Chevalier *Cotton*. Cet Ecrivain mourut en 1491. Tind.





SUITE DE L'ABREGÉ HISTORIQUE DES ACTES PUBLICS D'ANGLETERRE, RECUEILLIS PAR

THOMAS RYMER.

SUITE DE L'EXTRAIT DU XI. TOME.



'AI* *déja publié plusieurs Extraits du vaste Recueil des Actes Publics d'Angleterre. Ce n'est pas néanmoins moi qui les ai composés, excepté celui du I. Tome, qui a été inseré dans le Volume* XVI, *p.* 1, *de la* Bibliotheque Choisie. *Le reste a été fait par Mr.* Thoiras-Rapin; *comme je l'ai marqué, sans néanmoins le nommer, en publiant les Extraits du II & du III Volumes, dans les Tomes* XX. *p.* 49. *&* XXI. *p.* 118. *Je n'ai jamais songé à les faire passer pour mon propre Ouvrage, & je n'ai fait aucune difficulté de dire à mes Amis qui en étoit l'Auteur, comme ils le pourroient témoigner, s'il en étoit besoin. Je suis obligé de dire cela, parce que certaines personnes très mal informées, & encore plus mal intentionnées à mon égard, ont voulu faire croire le contraire au Public.*

Il y en a d'autres, à qui les matieres historiques qui y sont renfermées, ne plaisent pas; quoiqu'elles soient de très grande importance;

* C'est Mr. Le Clerc qui parle dans cet Avant-Propos.

non-seulement pour l'Histoire de la Grande-Bretagne, mais même pour celle de France, avec laquelle la précédente a beaucoup de liaison. Quelques Gens de Lettres, savans d'ailleurs, & estimables même par leurs Ouvrages, ont témoigné qu'ils étoient de ce goût-là, parce qu'ils ne voudroient trouver dans cette Bibliotheque, *que des choses qui eussent du rapport à leurs études. On a tâché, par-tout où l'occasion s'en est présentée, de les satisfaire autant que l'on a pu, & on le fera encore dans la suite. Mais ces Messieurs doivent considerer, qu'il y a encore plus de Lecteurs qui prennent plaisir à s'informer de ce qu'il y a dans les Histoires modernes; & qui étant hors d'état de lire eux-mêmes les Actes dont j'ai parlé, souhaitent extrèmement de savoir ce que l'on en peut tirer par rapport à l'Histoire. Il y a eu plusieurs Anglois, qui m'ont témoigné qu'ils avoient lu avec beaucoup de plaisir les Extraits que j'en ai déja publiez, & qui ont marqué même de l'impatience d'en voir la suite. D'autres personnes de differentes Nations, qui sont dans le même goût, m'ont aussi demandé plusieurs fois, si l'on ne continueroit pas ces Extraits jusqu'à la fin, lorsqu'ils ont remarqué que les suivans se faisoient un peu attendre. Je leur ai dit, que ce retardement étoit venu des occupations & des distractions de l'Auteur, mais que j'esperois qu'il ne manqueroit pas de donner la suite, dès que cela lui seroit possible; & je me suis même engagé de travailler moi-même à les satisfaire, si M.* Rapin *ne le pouvoit pas. A la vérité, le Public perdroit à ce changement, parce qu'il n'y a personne qui puisse faire aussi bien ces Extraits que lui, qui non-seulement à extrèmement étudié l'Histoire d'Angleterre, mais qui l'a même écrite, jusqu'à la fin du Regne de* Henri VIII. *L'attention qu'il a faite à toute cette Histoire, & le soin qu'il a eu de la comparer avec ces Actes, l'ont rendu très capable de connoitre l'usage de ces Pieces authentiques, & de distinguer les plus importantes, de celles qui ne le sont pas. Il y en a même qui sont allez jusqu'à dire, que quand ces Extraits seroient achevez, on feroit bien d'en faire un petit Volume; mais j'ai toujours cru qu'il valoit infiniment mieux attendre l'Histoire de M.* Rapin. *On y verra quantité de Faits considerables, dont les Historiens n'avoient pas fait mention, ou racontez plus exactement qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent, ou rangez autrement qu'on ne l'a fait; car il y a dans l'Histoire d'Angleterre beaucoup d'Anachronismes, non-seulement dans les Ouvrages des Etrangers qui l'ont écrite, ou qui ont parlé des anciennes Guerres que la France a eues avec l'Angleterre; mais même dans ceux des Anglois, qui n'avoient pas vu ces Actes. Le Public attendra avec impatience l'Ouvrage de M.* Rapin, *après avoir vu une partie des découvertes de cette sorte, dans les Extraits qui ont paru.*

Il y a néanmoins deux sortes de gens, qui semblent moins s'interesser

resser que les autres dans l'Histoire de la Grande-Bretagne. L'une est de ceux dont j'ai déja parlé, qui n'aiment que l'Antiquité. On ne peut pas blâmer l'étude qu'ils en font, puisqu'on en peut tirer une infinité d'usages très considerables ; mais ils ne doivent pas trouver mauvais, qu'on s'attache aussi à l'étude de l'Histoire des Etats & des Royaumes qui subsistent encore. On en peut tirer d'autant plus d'usages, qu'elle nous regarde de plus près, & qu'il arrive tous les jours des choses semblables à celles qu'on a vues autrefois. D'ailleurs les Actes Publics, sur lesquels une partie de cette Histoire est fondée, sont des garans incontestables de sa vérité, a divers égards; & il seroit fort à souhaiter que nous en eussions de semblables pour les Histoires, dont on ne doute, qu'à cause qu'on n'en a aucunes preuves que dans les narrations des Historiens, qui se contredisent fréquemment les unes les autres, & où l'ordre n'est quelquefois qu'une suite de conjectures, assez incertaines. L'autre sorte de personnes, que l'Histoire d'Angleterre fatigue, ce sont ceux qui s'ennuyent d'y voir trop souvent des Parlemens, gagnez par des Ministres d'Etat, opiner contre le bien de leur Païs; ou au contraire des Parlemens, poussez par quelques-uns de leurs Membres, ou par des intrigues peu honnêtes, contredire le Gouvernement le plus sage & le plus juste. Ils ne peuvent souffrir que des Parlemens y détruisent si fréquemment ce que d'autres avoient fait pour de bonnes raisons, & que les Ministres y soient changez comme ils le sont. Mais ne peut-on pas tirer de-là beaucoup d'utilité, quand on voit pratiquer la même chose de nos jours; & s'empêcher d'être trompé par les Ministres, & par ceux que l'on nomme des Chefs de Meutes, *en voyant le mal que les uns & les autres ont si souvent causé à leur Patrie ? Mais ces considerations nous meneroient trop loin, & il vaut mieux qu'on lise l'Extrait qui suit.*

REGNE D'EDOUARD IV.

CEtte derniere partie du XI Tome contient les Actes qui se rapportent aux premieres années du Regne d'*Edouard VI*, depuis le 10. de Mars 1461, jusqu'au 22 de Fevrier 1475. Les Affaires domestiques & les étrangeres font la matiere de ces Actes, comme de ceux qui sont dans les Tomes précédens. Par conséquent, il est nécessaire de rapporter, aussi brievement qu'il sera possible, les principaux évenemens de ces quatorze années, avant que de parler des Actes mêmes. Je commencerai par les Affaires domestiques.

I.

AFFAIRES DOMESTIQUES, *pendant les XIV premieres années d'*EDOUARD IV.

On a déja vu dans l'Extrait précédent, que la Reine *Marguerite*, Femme de *Henri VI*, n'ayant pu entrer dans Londres, quoiqu'elle eût gagné deux Batailles, se retira dans les Provinces du Nord, avec le Roi son Epoux & le Prince de *Galles* leur Fils, qui n'étoit âgé que de huit ans. On y a vu encore, qu'après que le *Duc d'Yorck* eut été tué à la Bataille de *Wakefield*, le Comte de *la Marche* son Fils ainé, qui étoit dans le Païs de *Galles*, prit la route de Londres; qu'il y fut reçu & proclamé Roi, sous le nom d'*Edouard IV*, par les soins & par l'activité du Comte de *Warwick*, étant âgé d'environ d'environ vingt ans.

Edouard IV. proclamé Roi d'Angleterre.

An. 1461. Mars.

Peu de jours après qu'*Edouard IV* eut été proclamé, il se vit obligé de marcher vers le Nord, pour aller s'opposer aux progrès de la Reine *Marguerite*, dont les forces s'étoient tellement augmentées, qu'elle étoit à la tête de soixante-mille hommes. Les deux Armées se rencontrerent à *Tawnton*. Ce fut là que, le Dimanche des Rameaux, se donna une sanglante Bataille, qu'*Edouard* gagna. Si l'on en croit quelques Historiens, la Reine y perdit trente-sept-mille hommes (1). Après la Bataille, *Henri VI*, la Reine, & le Prince, se retirerent en Ecosse, & le Roi *Edouard* alla se faire couronner à Londres.

Septieme Bataille entre les Maisons d'Yorck & de Lancastre.

Le Parlement reconnoit Edouard pour légitime Roi.

Le Parlement, qui s'assembla bien-tôt après, revoqua tous les Actes passez contre le feu *Duc d'Yorck*, approuva tout ce qui avoit été fait pour placer *Edouard* son Fils sur le Trône, & reconnut ce Prince pour vrai & légitime Roi d'Angleterre. Ainsi, la Maison d'*Yorck* fut mise en possession de la Couronne, par l'autorité du Parlement; quoique peu de tems auparavant, le *Duc d'Yorck* en eût été exclus, avec toute sa Posterité. Il est bon de remarquer, que dans cette querelle entre les deux Maisons d'*Yorck* & de *Lancastre*, les Parlemens observerent toujours de se tourner du côté de celle qui se trouvoit victorieuse, parce qu'ils n'eurent jamais la liberté

(1) *Biondi*, Auteur Italien qui écrivit l'Histoire de ces Guerres-Civiles, fait cette réflexion sur cette Bataille, que si la *France* & l'*Ecosse* avoient attaqué l'*Angleterre* dans cette conjoncture, lorsqu'elle venoit de répandre une si grande quantité de son propre sang, ils en auroient infailliblement fait la conquête. Mais Mr. *de Rapin* remarque, par le grand nombre de Batailles qui se donnerent après celles-ci dans la même Guerre, que les Anglois avoient encore à verser bien du sang, avant que de pouvoir expirer. WHATLEY.

de faire autrement. Ils n'étoient consultez, que quand la question étoit déja décidée par les armes. Ainsi, c'est en-vain qu'on allegue des Actes de Parlement, pour appuyer les droits de l'une ou de l'autre Maison.

Un des premiers soins d'*Edouard*, après sa victoire, fut de faire offrir une Trève aux Régens d'Ecosse, afin de les empêcher de donner du secours au Roi dépouillé. Mais la Reine *Marguerite* rompit cette Négociation, en livrant *Barwick* aux Ecossois, & en arrêtant le Mariage du Prince son Fils avec une Sœur du Roi d'Ecosse. Cependant, comme le secours qu'elle pouvoit esperer de ce côté-là ne suffisoit pas pour remettre le Roi son Epoux sur le Trône, elle fit un voyage en France, pour aller implorer la protection de *Louis XI*. La Maison de *Lancastre* ayant encore un grand nombre de partisans en Angleterre, la Reine ne désesperoit pas d'y rassembler une Armée, pourvu que *Louis XI*, qui étoit son proche Parent, lui donnât quelque secours.

Son offre d'une Trève à l'Ecosse traversée par la Reine Marguerite.

1362.

Cette Princesse va en France pour y demander du secours.

En effet, bien-tôt après elle retourna dans le Nord d'Angleterre, où elle mit sur pied une nouvelle Armée, & y fit venir le Roi son Epoux & le Prince. *Edouard* en ayant reçu la nouvelle, fit marcher incontinent, le Lord *Montaigu*, Frere du Comte de *Warwick*, avec la meilleure partie de ses Troupes, pour tâcher d'arrêter la Reine; pendant qu'il se préparoit à le suivre avec un puissant renfort. *Montaigu* ayant trouvé une occasion favorable, attaqua la Reine à l'improviste, & mit son Armée en déroute (1). Le Duc de *Sommerset*, & plusieurs autres Seigneurs Lancastriens, ayant eu le malheur d'être faits prisonniers, furent sacrifiez à la vengeance d'*Edouard*, qui les fit décapiter. *Edouard*, Frere du Duc de *Sommerset*, lui succeda. Le Roi *Henri*, la Reine *Marguerite*, & le Prince de *Galles*, se sauverent en Ecosse. Pour récompenser *Montaigu*, *Edouard*, le créa Marquis du même nom; & dans le même tems *Guillaume Herbert* fut fait Comte de *Pembroke*, quoique *Gaspar Tudor*, Frere-uterin du Roi *Henri*, portât le même Titre. Mais on supposa que celui-ci l'avoit perdu par sa rebellion, en servant le Roi son Frere.

1463.

Elle revient & leve une Armée.

Qui est mise en déroute.

La Reine se sauve en Ecosse avec le Roi & le Prince.

Création du Marquis de Montaigu & du Comte de Pembroke.

Une Trève, qu'*Edouard* fit avec l'Ecosse l'année suivante, ayant fait perdre à *Henri* & à la Reine l'esperance de se conserver la protection des Ecossois, ils prirent la résolution de quitter ce Païs-là. La Reine & le Prince allerent en France. Mais *Henri*, on ne sait par quel motif, hazarda de retourner en Angleterre, peut-être dans l'esperance de pouvoir s'y tenir caché. Quoiqu'il en soit, il y fut

1494.

Trève d'Edouard avec l'Ecosse.

La Reine & le Prince vont en France, & le Roi Henri en Angleterre.

(1) Cette Bataille fut donnée près de *Hexam*. WHAT.

Ce Prince est pris & mis à la Tour. reconnu, arrêté, mené à Londres, & enfermé dans la Tour (1).

Mariage d'Edouard. *Edouard* se voyant, selon les apparences, bien affermi sur le Trône, résolut de se marier. Dans ce dessein, il envoya le Comte de *Warwick* à Paris, pour demander de sa part *Bonne de Savoye*, Sœur de la Reine de France. Mais pendant que son Ambassadeur étoit occupé à négocier ce Mariage, il devint amoureux d'*Elisabeth Woodwille*, & l'épousa. Cette Dame étoit Fille du Cheva-
1465. lier *Richard Woodwille*, & de *Jaqueline de Luxembourg*, Veuve du fameux Duc de *Bedford*. Elle avoit épousé en premieres nôces le *Chevalier Gray* (2), grand partisan de la Maison de *Lancastre*, & en avoit eu plusieurs Enfans.

Le Mariage d'*Edouard*, fait avec tant de précipitation, & malgré les fortes oppositions de la Duchesse d'*Yorck* sa Mere, fut pour lui
Bienfaits dont il comble ses nouveaux parens. une source d'infortunes. Les bienfaits, dont il combla d'abord tous les Parens de la Reine, exciterent la jalousie des Grands. Le Chevalier *Woodwille*, Pere de la Reine, fut créé Comte de *Rivers*; &

(1) Mr. *Guillaume Habington*, qui a donné la meilleure Relation des grands Troubles de ce tems-là, & dans l'Histoire duquel, imprimée en 1640, nous avons, selon l'Evêque *Nicholson*, une aussi excellente Copie du Portrait du Roi qu'on puisse l'attendre dans un si grand éloignement de l'original; Mr. *Habington*, dis-je, rapporte que le Roi *Henri* fut pris dans la Province de *Lancastre* par *Thomas* Fils du Chevalier *Edouard Talbot*, du même Païs, tandis que le Roi dinoit à *Waddington-Hall*. Ce *Thomas* ayant attaché les jambes du Roi aux étriers, le mena de cette maniere ignominieuse à *Londres*. Le nouveau Duc de *Sommerset* & le Duc d'*Exceter* s'enfuirent aux Païs-Bas, où ils endurerent toutes les peines que des personnes de leur caractere puissent essuyer dans un miserable Exil, & dans une extrême pauvreté. *Philippe de Comines*, cet illustre Historien, Secretaire de *Louis XI* & de *Charles VIII*, Rois de *France*, qui nous a laissé ses Mémoires inestimables, qu'on a traduits en Anglois & en plusieurs autres Langues; *Comines*, dis-je, rapporte qu'il vit le Duc d'*Exeter*, qui étoit *incognito* aux Païs-Bas, à la suite du Duc de Bourgogne, pieds-nuds & jambes nues, demandant l'aumône, quoiqu'il fût le second de la Maison de *Lancastre*, & qu'il eût épousé *Anne* d'*Yorck*, Sœur ainée du Roi *Edouard*. Elle avoit obtenu d'être séparée de lui par un Divorce. Voyez les *Memoires* citez, avec les Notes de *Sleidam* traduites par Mr. *Uvedale*, & imprimez par les Libraires Anglois, Vol. I. p. 240. WHAT.

(2) C'étoit le Chevalier *Jean Gray* de *Grooby*, qui fut tué à la Bataille de *S. Albans*. Sur quoi la Veuve présenta un Placet au Roi, pour lui demander certaines Terres que son Mari lui avoit données pour son Douaire. Le Roi fut si frappé de la beauté & de la bonne grace de la Suppliante, qu'il prit la résolution de l'épouser; ce qu'il fit le premier de Mai, contre l'usage de ses ancêtres; étant à remarquer, que c'est le premier Roi d'Angleterre depuis l'invasion des *Normands*, qui se soit marié avec une de ses Sujetes. WHAT.

par la faveur du Roi, *Antoine* son Fils épousa la plus riche Héritiere du Royaume (1). Le *Duc de Clarence* Frere du Roi, se sentit offensé de ce que le Roi n'avoit pas pensé à lui pour lui procurer ce riche Parti. Par-là, il se trouva disposé à entrer dans des complots, qui mirent *Edouard* à deux doigts de sa ruïne. Mais celui qui porta le plus impatiemment le Mariage du Roi, ce fut le Comte de *Warwick*. Non-seulement, ce Mariage s'étoit fait sans sa participation; mais encore, dans le tems qu'il étoit lui-même employé à la Cour de France pour en négocier un autre, qu'il avoit déja conclu. Un procedé si étrange, envers un Seigneur de cette distinction, qui avoit mis la Couronne sur la tête du Roi, & qui jusqu'alors avoit été regardé comme son bras droit, étoit difficile à digerer. Plusieurs autres causes, contribuerent encore à ulcerer le cœur du Comte. *Louis XI* l'anima autant qu'il lui fut possible contre *Edouard*, & lui fit entendre assez clairement, que son secours ne lui manqueroit pas au besoin. Il étoit outré de l'affront qui avoit été fait à la Princesse sa Belle-sœur, aussi-bien qu'à lui-même; mais certaines conjonctures où il se trouvoit alors, ne lui permettoient pas de faire éclater son ressentiment. D'un autre côté, lorsque le Comte de *Warwick* fut de retour en Angleterre, il trouva le Roi fort refroidi envers lui; & le Comte de *Rivers* en possession de toute la faveur, & de la direction des affaires: rien ne se faisoit à la Cour, que par son canal. Ainsi *Warwick* n'étoit plus ce qu'il avoit été, avant son voyage de France. Il dissimula pourtant son chagrin, & la haine qu'il avoit conçue contre le Roi, pour la faire éclater avec plus de violence, quand il en trouvoit l'occasion. Mais sa dissimulation même fit comprendre au Roi, qui le connoissoit assez bien, ce qu'il vouloit cacher avec tant de soin. Ainsi, ne le regardant plus que comme un Ennemi couvert, il lui causa tant de mortifications, qu'enfin il lui fit prendre la résolution de quitter la Cour, pour se retirer dans ses Terres.

Mécontentement du Comte de Warwick.

Il est obligé de quitter la Cour.

1467.

L'année suivante, *Charles* Duc de *Bourgogne* épousa *Marguerite* d'*Yorck*, Sœur d'*Edouard*.

1468. Le Duc de Bourgogne épouse la Sœur d'Edouard.

Pendant qu'*Edouard* répandoit ses faveurs à pleines mains sur le Pere, les Freres, & les enfans de la Reine, le Comte de *Warwick* pensoit aux moyens de se venger de lui. Ce ne fut pourtant qu'en 1460, qu'il se vit en état de commencer à exécuter les projets qu'il avoit formez dans sa retraite. Sa premiere démarche fut de gagner l'Archevêque d'*Yorck* & le Marquis de

Le Comte de Warwick engage ses Freres à travailler à détrôner le Roi.

(1) Ce fut la Fille du Lord *Scales*. Le Pere fut fait Pair du Royaume sous ce Titre. WHAT.

Montaigu, ses Freres, pour les faire entrer dans ses vues, afin de travailler tous ensemble à détrôner le Roi, L'Archevêque se jetta, tête baissée, dans ce complot. Mais *Montaigu* parut plus réservé. Selon les apparences, il ne se laissa engager qu'à un simple acquiescement, sans vouloir servir d'instrument à faire réussir le projet. Ensuite, le Comte de *Warwik* s'adressa au Duc de *Clarence*, Frere du Roi, & trouva le moyen de le faire entrer dans la Conspiration, en lui donnant sa fille ainée en Mariage. Ce Prince, qui étoit mécontent du Roi son Frere, s'engagea sans beaucoup de peine dans une entreprise dont le but étoit de le ruiner : comme s'il eût dû trouver son propre avantage dans sa perte. Il semble qu'en ce tems-là, *Edouard* commençoit à se repentir d'avoir trop mécontenté le Comte de *Warwick*. Du moins, on trouve dans le Recueil des Actes Publics, qu'il lui donna diverses marques de sa faveur. Mais cela ne fut pas capable de faire désister le Comte de son projet.

Il gagne aussi le Duc de Clarence.

Soulevement dans la Province d'Yorck.

Au mois de Septembre de cette même année, il y eut un soulevement dans la Province d'*Yorck*, sur ce qu'on vouloit obliger toute cette Province à contribuer à l'entretien d'un certain Hôpital, situé dans là Ville Capitale, Quoique la cause fût assez legere, le Peuple prit feu, comme si elle eût été très-importante, Cela donne lieu de juger, que le soulevement avoit été excité par des Emissaires du Comte de *Warwick*, qui vouloit sans doute faire une épreuve de la disposition du Peuple. Quoi qu'il en soit, il y eut jusqu'à quinze mille hommes qui s'attrouperent, & qui ayant mis à leur tête un Chef nommé *Robert Huldurne*, marchérent droit à *Yorck*. Mais le Marquis de *Montaigu*, qui avoit été informé de leur dessein, sortit de la Ville avec quelques Troupes, & les ayant attaquez lorsqu'ils s'y attendoient le moins, il les mit en déroute, prit leur Général, & lui fit couper la tête, Cela pourroit faire présumer, ou que le Comte de *Warwick* n'étoit pas l'auteur secret de cette émeute, ou qu'il n'en avoit pas informé son Frere. Mais la conduite de *Montaigu* fut toujours si équivoque, qu'on ne peut former sur son sujet aucun jugement assuré.

Les Rebelles sont mis en déroute par le Marquis de Montaigu.

Le Roi envoye le Comte de Pembrocke pour lever une Armée dans le Païs de Galles.

Le Roi ayant été informé du soulevement de la Province d'*Yorck*, craignit qu'il n'eut des suites fâcheuses. Le Parti de la Maison de *Lancastre*, quoiqu'abaissé, étoit encore nombreux ; & selon les apparences, le soulevement devoit avoir une autre cause, que celle qui paroissoit. Mais il ne soupçonna point le Comte de *Warwick* d'en être l'auteur. Dans la pensée où il étoit, qu'il avoit été excité par les partisans de *Henri VI*, il donna ordre à *Guillaume Herbert*, Comte de *Pembroke*, de lever une

Armée dans le Païs de *Galles*, & de se tenir prêt à marcher au premier commandement.

Pendant que le Comte de *Pembroke* se préparoit, les Soulevez de la Province d'*Yorck* reprirent les armes, & au lieu de marcher vers *Yorck*, comme la premiere fois, ils prirent la route de Londres, quoique le Roi n'eût aucune part au prétendu tort dont ils se plaignoient. Comme leur nombre augmentoit sans cesse, à mesure qu'ils s'approchoient de la Capitale, le Comte de *Pembroke* se hâta de les aller rencontrer, avant qu'ils se fortifiassent davantage. Alors les Mécontens voyant qu'ils ne pouvoient continuer la même route sans danger, parce qu'ils avoient avis que le Roi se disposoit à marcher contre eux, & qu'ils craignoient de se trouver entre deux Armées, résolurent de se retirer à *Warwick*. Mais le Comte de *Pembroke* les ayant atteints tout proche de *Bambury*, ils se virent contraints de s'arrêter, & d'en venir aux mains avec lui. Après un combat fort opiniâtre, ils remportérent la victoire, & ayant fait prisonniers le Comte de *Pembroke* & le Chevalier *Herbert* son Frere, ils leur firent couper la tête. Ensuite, ils continuerent leur marche vers *Warwick*, où ils entrerent sans opposition.

Il va à leur rencontre.

La neuvieme Bataille à Bambury, où il est défait, pris & decapité.

Peu de jours après la Bataille de *Bambury*, il y eut un autre soulevement dans la Province de *Northampton*. La Canaille s'y étant attroupée, alla investir la Maison de campagne du Comte de *Rivers*, Pere de la Reine, & y ayant trouvé ce Seigneur qui ne s'attendoit à rien moins, elle le mena en triomphe à *Northampton*, où elle lui fit trancher la tête.

Soulevement dans la Province de Northampton. Le Comte de Rivers décapité par la Canaille.

Tout devoit faire comprendre au Roi, que le Comte de *Warwick* étoit l'auteur de ces Troubles. Le prétexte peu plausible de la Revolte d'*Yorck*, la marche des Révoltez vers Londres, leur retraite dans une Ville apartenante à ce Comte, & sur toutes choses, la mort du Comte de *Rivers* dont il étoit l'Ennemi juré, étoient des raisons suffisantes pour faire concevoir au Roi des soupçons contre ce Seigneur seul capable en ce tems-là d'exciter de pareils mouvemens dans le Royaume. Cependant, il ne porta pas sa vue sur lui. Ce qui le trompa sans doute, c'est que le Comte de *Warwick* étoit alors avec le Duc de *Clarence* son Gendre, à Calais, dont il étoit Gouverneur.

Aveuglement du Roi au sujet du Comte de Warwick & du Duc de Clarence.

La Guerre qui venoit de s'allumer, fut interrompue depuis la Bataille de *Bambury*, qui se donna au mois d'Octobre 1469, jusqu'au Printems de l'année 1470. Le Roi avoit besoin de tems pour se préparer, & les Mécontens n'avoient encore à leur tête aucun Chef de consideration, pour les diriger. Selon les apparences, ce ne fut que vers le mois de Fevrier, que le Duc de *Clarence* & le Comte de



Il leur donne une Commission pour lever des Troupes, mais ils se déclarent Chefs des Mécontens.

Warwick retournerent en Angleterre. Le Roi étoit si éloigné de tout soupçon a leur égard, que le 7 de Mars, il leur adressa conjointement une Commission pour lever des Troupes contre les Rebelles, Mais peu de jours après, le Duc & le Comte s'étant déclarés Chefs des Mécontens, le Roi ne put plus demeurer dans le doute. On se prépara donc des deux côtés à la Guerre, avec toute la diligence possible. *Edouard*, par je ne sai quelle sécurité mal fondée, se persuadoit que le Duc & le Comte n'oseroient paroitre devant lui, & que leur dessein étoit de se retirer en Irlande. Mais rien n'étoit plus éloigné de leur pensée. Au contraire, sachant que le Roi s'étoit mis en marche pour venir à eux, ils se résolurent à l'attendre de pied ferme.

Les deux Armées se trouvant à une petite distance l'une de l'autre, on s'attendoit des deux côtés à une Bataille; lorsque quelques Seigneurs des deux Partis s'entremirent pour procurer la Paix. *Edouard* la souhaitoit de tout son cœur, parce qu'il avoit beaucoup à perdre dans un Combat, & rien à gagner. Les deux Chefs des Mécontens n'étoient pas sans inquiétude, en voyant le Roi beaucoup plus fort qu'ils n'avoient esperé. Pendant que la Paix se négocioit, *Edouard*, prévenu que ses Ennemis la souhaitoient encore plus que lui, négligeoit la garde de son Camp, comme si le Traité eût été déja conclu. Le Comte de *Warwick*, informé de cela, se mit en marche pendant la nuit, & par une attaque imprévue il mit l'Armée du Roi dans une entiere déroute, & le fit lui-même prisonnier. Dès qu'il l'eut entre ses mains, il le fit conduire au Château de *Middelham*, appartenant à l'Archevéque d'*Yorck* son Frere, à qui il en confia la garde.

Le Comte de Warwick surprend le Camp du Roi, le fait lui même prisonnier: & l'envoye au Château de Middelham.

Edouard se sauve de prison.

Cet évenement imprévu ayant, comme il sembloit, terminé la Guerre, & les deux Seigneurs victorieux ne craignant plus rien depuis que le Roi étoit prisonnier, congédierent leurs Troupes, & ne penserent plus qu'a jouïr de leur bonne fortune. Il ne parut pas qu'ils eussent envie de remettre *Henri VI* sur le Trône, puisqu'ils le le laisserent toujours en prison.

Mais un autre accident, aussi peu attendu, changea encore une fois la face des affaires. Par la négligence de l'Archevêque d'*Yorck*, *Edouard* trouva le moyen de se sauver de sa prison, & se rendit a Londres, où il étoit fort aimé, & dont le Comte de *Warwick* avoit négligé de s'assurer. Ainsi, les deux Partis se trouverent dans la même situation où ils étoient au commencement des Troubles; c'est-a-dire, qu'ils se virent obligés a rassembler des Troupes qui s'étoient déja dispersées, à quoi chacun travailla sans perte de tems. La diligence dont *Edouard* usa en cette occasion, lui fut très avantageuse. Son Armée ayant été prête avant que ses Ennemis eussent

assemblé leurs forces, il eut le tems de marcher du côté de Stafford, où il attaqua & battit le Fils du Lord *Wells*, qui avoit déja mis dix-mille hommes sur pied pour aller se joindre au Comte de *Warwick*; & l'ayant fait prisonnier, il lui fit couper la tête.

La dixieme Bataille, à Stafford.

La défaite du jeune *Wells* fit perdre courage au Duc de *Clarence* & au Comte de *Warwick*, qui avoient principalement compté sur ce secours. Dès qu'ils en eurent la nouvelle, ils s'embarquerent pour aller hors du Royaume, se mettre à couvert du danger qui les menaçoit. Leur dessein étoit de se retirer à Calais, où le Comte de *Warwick* avoit laissé pour Commandant un Capitaine Gascon nommé *Vauclair*, qui lui étoit dévoué. Mais quand ils voulurent entrer dans le Port, ils eurent la mortification de se voir repoussés à coups de canon. Ils furent donc obligez d'aller débarquer à Dieppe, d'où ils se rendirent à la Cour de France, qui étoit alors à Amboise. Ce fut là que se forma un nouveau projet contre *Edouard* (1). *Louis XI* avoit un grand interêt à assister le Comte de *Warwick*, parce qu'étant Ennemi juré du Duc de *Bourgogne*. il ne pouvoit que lui être avantageux que le Roi son Beaufrere fut ruiné.

Le Duc de Clarence & le Comte de Warwick se retirent en France.

Le Commandant de Calais leur refuse l'entrée du Port.

Mais ce Prince étoit trop habile, pour se charger seul de rétablir les affaires du Comte de *Warwick*, & pour s'engager dans une Guerre qui auroit déconcerté ses autres projets. Il lui fit donc entendre, que le meilleur & le plus promt moyen dont il pouvoit se servir pour se venger d'*Edouard*, étoit de se reconcilier avec la Reine *Marguerite*, parce que par-là il mettroit dans ses interêts tous les partisans de la Maison de *Lancastre*. Ce conseil étoit fort interessé, en ce que par-là il allumoit en Angleterre une Guerre-civile, qui vraisemblablement devoit empêcher *Edouard* d'assister les Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*, auxquels

(1) *Philippe de Comines* dit que Mr. *de Vauclair* non-seulement fit tirer son canon contre lui, mais encore, que quoique la Duchesse de *Clarence*, Fille du Comte, eût accouché à bord du vaisseau qui étoit à l'ancre devant la Ville, on obtint de lui avec beaucoup de peines deux flacons de Vin. *Comines* fait remarquer ce procedé comme un mauvais traitement qu'un Maitre reçoit de son Domestique. De l'autre côté, il découvre sa perfidie & son ingratitude pour le Roi d'*Angleterre*, qui lui donna le Gouvernement de *Calais*, le meilleur qui dépendît de l'Angleterre, portant 15000. écus chaque année; & pour le Duc de *Bourgogne*, qui avoit assigné mille écus de pension à ce Gouverneur: car dans le même tems qu'il repoussa le Comte de *Warwick* avec son canon, il chargea son fidele Messager d'assurer ce Seigneur de sa fidelité, qu'une autre fois il lui rendroit bon compte de *Calais*; & que pour le présent, le meilleur avis qu'il pût lui donner, étoit d'aller débarquer en quelque autre endroit de *France*. WHAT.

il faisoit actuellement la Guerre. Depuis que les Anglois ont été chassés de France sous le Regne de *Charles VII*, la constante Politique des Rois de France a été de les tenir occupés chez eux.

Le Comte de Warwick se reconcilie avec la Reine Marguerite.

Le Comte de *Warwick* qui ne voyoit aucune autre ressource, consentit à la reconciliation que *Louis* lui proposoit. D'un autre côté, la Reine *Marguerite*, qui s'étoit retirée avec le Prince son Fils chez *René* son Pere, comprenoit bien que ce n'étoit que par ce seul moyen, qu'elle pouvoit faire revivre les esperances de la Maison de *Lancastre*. Ainsi, quoique cette Reine & le Comte de *Warwick* eussent une forte haine l'un pour l'autre, leur interêt commun les mit dans la nécessité de se reconcilier. *Marguerite* s'étant rendue à Amboise, convint avec le Comte, par la médiation du Roi de France, de certains Articles, dont voici les principaux. Que le Duc de *Clarence* & le Comte de *Warwick* feroient leurs efforts pour tirer *Henri VI* de prison, & pour le remettre sur le Trône. Que pendant la vie de ce Prince, & pendant la Minorité du Prince de *Galles*, s'il arrivoit qu'il montât sur le Trône avant que d'être Majeur, le Duc & le Comte seroient Régens du Royaume. Enfin, que le Prince de *Galles* épouseroit la Fille cadette du Comte de *Warwick*. Ce dernier Article fut d'abord exécuté.

Le Prince de Galles épouse la Fille du Comte de Warwick.

Une Femme est envoyée pour détacher le Duc de Clarence du Comte de Warwick.

Le Duc de *Bourgogne*, qui avoit de bons Espions à la Cour de France, avertit *Edouard* de ce qui s'y passoit. Mais le Roi ne parut pas y faire beaucoup d'attention. Cependant, par le moyen d'une certaine Femme, Domestique de la Duchesse de *Clarence*, qui alloit joindre sa Maitresse, il trouva le moyen de gagner le Duc son Frere, & de tirer parole de lui, qu'il abandonneroit le Comte de *Warwick*, dès qu'il en trouveroit une occasion favorable. Cette promesse le plongea dans une si grande sécurité, qu'il négligea de prendre les précautions nécessaires pour prévenir, ou soutenir l'attaque dont il étoit menacé.

Le Duc de Bourgogne fait équiper une Flotte.

Pendant ce tems-là le Duc de *Bourgogne*, plus inquiet qu'*Edouard* même sur ce qui se passoit en France, fit équiper une Flotte, qui se tint à l'embouchure de la Seine, pour s'opposer au passage du Comte de *Warwick*. Mais cette précaution fut inutile. La Flotte Flamande ayant été battue par une tempête, fut obligée de rentrer dans ses Ports pour se radouber. Dans cet intervalle, le Duc de *Clarence* & le Comte de *Warwick* mirent à la voile avec un petit Corps de Troupes que le Roi *Louis XI* leur avoit donné, & arriverent heureusement à Darmouth. Dès qu'ils furent à terre, ils publierent un Manifeste dans lequel ils déclaroient qu'ils étoient venus pour remettre *Henri VI* sur le Trône. Ce Manifeste produisit un si grand effet, qu'en peu de

Le Duc de Clarence & le Comte de Warwick reviennent en Angleterre.

Leur Manifeste.

jours ils se virent à la tête de soixante-mille hommes. Ce fut alors qu'il firent proclamer *Henri*, & publier en son nom un Ordre à tous les Sujets, de prendre les armes contre *Edouard*, qui étoit qualifié de *Traitre*, de *Tyran* & d'*Usurpateur*.

Edouard s'étoit si peu attendu à cette révolution, qu'il avoit négligé de tenir une Armée prête à tout évenement. Il se vit donc obligé d'ordonner de nouvelles levées, auxquelles il donna pour quartier d'assemblée les environs de Nottingham, lieu assez éloigné de Darmouth, où le Comte de *Warwick* avoit débarqué ses Troupes. Mais ses partisans se trouvoient fort découragés par les progrès du Comte de *Warwick*, que la renommée grossissoit au-delà de la vérité. Ainsi se voyant inférieur de beaucoup à son Ennemi, qui marchoit à lui à grandes journées, il prit la résolution de se retirer dans les Provinces du Nord. Mais la nouvelle qu'il reçut, que le Marquis de *Montaigu* s'étoit déclaré contre lui, le fit marcher dans la Province de Lincoln, sans savoir trop bien comment il pourroit éviter ses Ennemis, dont il étoit comme enveloppé. Enfin, se trouvant campé sur le bord de la Mer tout proche de Lyn, il apprit que le Comte de *Warwick* n'étoit plus guere éloigné de lui. Cette nouvelle fut suivie de certains mouvemens dans sa propre Armée qui déliberoit si elle l'abandonneroit. Cela lui fit prendre la résolution de s'embarquer avec peu de suite, sur trois petits Vaisseaux qui avoient servi à porter des provisions à son Camp, & il l'exécuta dans le tems qu'on entendoit déja parmi ses Troupes les cris de *Vive Henri!* Dès qu'il fut embarqué, il fit mettre à la voile, à dessein de se retirer en Hollande chez le Duc de *Bourgogne* son Beau-frere. Dans ce trajet, il fut sur le point de tomber entre les mains de quelques Corsaires, qui le poursuivirent jusqu'à la Rade d'Alcmaar, où ils n'attendoient que la haute marée pour l'attaquer. Par bonheur pour lui, *Louis de Bruges* Seigneur de *Gruthuse*, Gouverneur de Hollande, se trouvant alors à Alcmaar, le tira de ce danger, & le conduisit à La Haye, où il le défraya honorablement, en attendant les ordres du Duc de *Bourgogne*, qui étoit en Flandre. Pendant qu'*Edouard* se sauvoit par mer, la Reine son Epouse ayant été informée de sa fuite, se retira dans l'Asyle de Westminster, où peu de jours après elle accoucha d'un Prince, qui fut nommé *Edouard*.

Edouard découragé par les progrès du Comte de Warwick &c. se sauve par Mer.

Il est sur le point d'être pris par des Corsaires.

Son Epouse se retire dans l'Asyle de Westminster & y accouche d'un Fils.

Cependant le Duc de *Clarence* & le Comte de *Warwick*, ne trouvant plus d'opposition, se rendirent à Londres, où ils furent reçus en triomphe. Le même jour, 6 Octobre 1470, ils tirérent *Henri VI.* de la Tour, & le remirent sur le Trône.

II.
AFFAIRES DOMESTIQUES,
Sous HENRI VI *rétabli.*

Le Parlement règle la Succession.

Un nouveau Parlement s'étant assemblé le 20 de Novembre, approuva le rétablissement de *Henri*, déclara *Edouard Traitre* & *Usurpateur*, confisqua ses biens, & annulla tous les Actes qui s'étoient faits sous son Régne. De plus, il établit la Succession de la Couronne dans la Postérité mâle de *Henri VI*; & ensuite, dans la personne du Duc de *Clarence* & de ses Descendans. Ce n'est pas ici le lieu de faire des réflexions sur cet Acte, qui excluoit les Femmes de la Maison de *Lancastre*, & leurs Descendans, de la Succession, pour faire passer la Couronne dans la Maison d'*Yorck*, après la Postérité mâle de *Henri*. Il suffit de dire en un mot, qu'en cette occasion, non plus qu'en toutes les autres où il s'agissoit des Droits des deux Maisons, les Parlemens n'ont jamais été libres. Celui-ci n'agissoit que par les directions du Comte de *Warvick*. Cela paroît manifestement, en ce qu'il n'ordonna rien, que ce qui avoit été règlé à Amboise, par l'Accord fait entre le Comte de *Warwick* & la Reine *Marguerite*. Néanmoins on peut voir par-là, que depuis ce tems-là, on croyoit le consentement du Parlement nécessaire pour règler la Succession à la Couronne.

Conduite politique du Duc de Bourgogne à l'égard d'Edouard.

Pendant qu'on prenoit des mesures en Angleterre pour ôter à *Edouard* toute esperance de se rétablir, le Duc de *Bourgogne* se trouvoit fort embarassé de l'avoir dans ses Etats. *Philippe de Comines* assure, qu'il auroit reçu avec bien moins de chagrin la nouvelle de sa mort, que celle de son arrivée en Hollande. Pour faire bien comprendre l'embaras du Duc de *Bourgogne*, il faudroit entrer ici dans un détail de ses Affaires, qui nous meneroit trop loin. Il suffira donc de remarquer en deux mots, qu'il étoit actuellement en guerre avec *Louis XI*, qui l'avoit attaqué à l'improviste, & lui avoit enlevé plusieurs Places; & qu'en protégeant ouvertement le Roi son Beau-frere, il craignoit de donner occasion au Comte de *Warwick* de se liguer avec la France contre lui. Cela fut cause qu'il traita son hôte avec beaucoup de froideur, du moins extérieurement, afin de faire croire au Comte de *Warwick* qu'il ne lui donnoit qu'un simple asyle, sans aucun dessein de l'assister pour le faire remonter sur le Trône.

Edouard voyoit avec beaucoup de chagrin, cette Politique du Duc de *Bourgogne*. Son intérêt demandoit qu'il tentât quelque grand coup, avant que le Comte de *Warwick* fût bien affermi.

Mais c'étoit ce qu'il ne pouvoit faire sans le secours du Duc, qui étoit peu disposé à lui en donner. Il entreprit de lui persuader, qu'il s'abusoit lui-même par une fausse Politique, & que son grand intérêt étoit de faire un vigoureux effort pour le remettre sur le Trône d'Angleterre. Il se servit pour cela de diverses raisons, dont il suffit de rapporter la principale. C'étoit, que le Comte de *Warwick* ne se croiroit jamais assuré, pendant qu'il le verroit en état de lui nuire : Que par cette raison, il se ligueroit infailliblement avec la France ; & qu'il étoit même apparent que cette Ligue étoit déja conclue, puisqu'il avoit fait passer six-mille hommes à Calais : Que le seul moyen qui restoit au Duc pour prévenir les effets de cette union, n'étoit pas de dissimuler ; mais de rétablir sur le Trône d'Angleterre un Prince son Ami, qui employeroit en sa faveur ces mêmes forces qui étoient destinées contre lui. Ces raisons ébranlérent le Duc de *Bourgogne*. Mais elles ne furent pas capables de le porter à secourir ouvertement le Roi son Beau-frere, au hazard de fournir au Comte de *Warwick* un prétexte légitime de s'unir avec la France pour l'accabler. Il prit donc le parti de donner secrettement quelque secours au Roi dépouillé. Par cette voye, il crut pouvoir accorder deux intérêts, sçavoir, celui de secourir *Edouard*, & celui de ménager le Comte de *Warwick*. Suivant cette résolution, il fit en sorte que des Particuliers, auxquels il fournit de l'argent, équiperent quatre Vaisseaux, au Port de la Veere en Zélande, & il engagea secretement quatorze Vaisseaux Corsaires à escorter *Edouard* jusqu'en Angleterre (1). Ensuite il partit pour la Flandre, laissant *Edouard* à La Haye. Quand tout fut prêt, *Edouard* ayant disparu, on en donna avis au Duc, qui fit publier des Défenses, à peine de la vie, de lui donner aucun secours. Mais ceux qui étoient engagés, savoient bien que cette Défense n'étoit pas pour eux.

Argument d'Edouard pour porter le Duc à l'assister.

Le Duc l'assiste secretement.

1471.

Quelque secret qu'on eut observé en Hollande, le Comte de *Warwick* avoit eu des avis confus, qu'il s'y tramoit quelque chose en faveur d'*Edouard*. Cela fut cause qu'il ordonna au Marquis de *Montaign* son Frere, de lever une Armée dans le Nord. Mais peu de tems après, les avis qu'il reçut de Hollande se trouvant un peu plus certains, le Duc de *Clarence* eut ordre du Roi d'aller lever des Troupes dans le Païs de *Galles*, pour s'opposer à *Edouard* en cas qu'il entreprît de retourner en Angleterre, & le Comte de *Warwick* se fit expédier une semblable Commission. Dans ce même tems, le

Troupes levées dans le Nord d'Angleterre.

(1) *Philippe de Comines* dit qu'il lui fit tenir en secret une remise de 50000 florins, avec la Croix de *S. André*. WHAT.

Grand-Prieur de l'Ordre de S. Jean partit pour aller chercher la Reine & le Prince de *Galles*, qui étoient demeurés en France.

Edouard débarque dans la Province d'Yorck.
a En Mars.

Cependant *Edouard* s'étant embarqué à la Veere, avec deux-mille hommes qu'il avoit secretement enrôlés, mit à la voile, & a alla descendre à *Ravenspur* dans la Province d'Yorck. Il eut d'abord quelques difficultés à surmonter, parce que, comme il n'avoit amené que peu de Troupes, ses Amis même craignoient de se joindre à lui. Il trouva pourtant le moyen d'entrer dans Yorck, où il se pourvut de quelque argent, & augmenta son Armée; sans que *Montaigu*, qui étoit campé à Pontfract, fît aucune démarche pour le traverser.

Le Duc de Clarence & le Comte de Warwick &c. se mettent à la tête de leurs forces.

Dès que la nouvelle du débarquement d'*Edouard* fut parvenue à la Cour, le Duc de *Clarence* alla se mettre à la tête de l'Armée qu'il avoit fait lever dans le Païs de Galles. Le Comte de *Warwick* alla aussi joindre un Corps de Troupes qu'il avoit assemblé tout proche de Londres, & envoya des ordres réiterez au marquis de *Montaigu*, de combattre *Edouard* avant qu'il se fût renforcé. Mais celui-ci demeura toujours immobile à Pontfract.

Pendant ce tems-là, *Edouard* étoit parti d'Yorck pour s'approcher de Londres, ses Troupes croissant toujours, à mesure qu'on le voyoit plus en état de soutenir ses Droits. Le Comte de *Warwick* n'avoit qu'une petite Armée, parce qu'il comptoit sur sa jonction avec le Duc de *Clarence*; outre qu'il ne doutoit pas que *Montaigu* ne fût assez fort pour arrêter *Edouard*. Mais, contre son attente, *Montaigu* l'avoit laissé passer sans s'y opposer; & le Duc de *Clarence* ne se hâtoit pas autant qu'il auroit été nécessaire. Ainsi, le Comte de *Warwick* se voyant exposé, avec le peu de Troupes qu'il avoit, à l'Armée d'*Edouard* qui marchoit droit à lui, prit le parti de se retrancher tout proche de Coventry, & d'envoyer des ordres exprès à *Montaigu* de le venir joindre. Dans le même tems, le Duc de *Clarence* s'étoit approché de lui; mais il differoit toujours la jonctions, sous divers prétextes. Enfin, *Edouard* étant arrivé tout proche des retranchemens du Comte, feignit de les vouloir attaquer. Mais tout à coup le Duc de *Clarence* l'ayant fait proclamer dans son Armée, les deux Freres se joignirent ensemble, & prirent la route de Londres, laissant le Comte de *Warwick* dans son Camp bien retranché. Ils furent reçus b dans Londres, malgré les oppositions du Duc de *Sommerset* & de l'Archevêque d'*Yorck*; qui voyant enfin que leurs soins étoient inutiles, en sortirent pour aller porter cette fâcheuse nouvelle au Comte de *Warwick* (1).

Le Duc de Clarence fait proclamer Edouard IV dans son Armée, & prend avec lui le chemin de Londres.
b En Avril.

(1) *Habington* rapporte que les Bourgeois, par principe de conscience,

III.

AFFAIRES DOMESTIQUES
Sous EDOUARD IV *rétabli.*

Ce fut le 11 d'Avril qu'*Edouard* entra dans Londres, environ un mois après être parti de la Veere. Dès qu'il fut maitre de cette Ville, il fit remettre à la Tour le malheureux *Henri VI*, que ses prétendus Amis avoient abandonné, sans que personne se fût mis en peine de le faire sauver, pour lui conserver du moins la liberté, si l'on ne pouvoit pas lui sauver sa Couronne. *Edouard* avoit eu à peine le tems de se faire voir à Londres, qu'il se vit obligé d'en sortir pour aller se remettre à la tête de son Armée. Le Comte de *Warwick* & le Marquis de *Montaigu* s'étant enfin joints, avoient marché à grandes journées pour tâcher de sauver Londres par le bruit de leur approche, & pour tâcher d'engager *Edouard* à une Bataille, avant que la Ville se déterminât à le recevoir. Leur coup étant manqué, ils persisterent dans le dessein de donner Bataille, la victoire étant la seule ressource qui leur restât. Les deux Armées se rencontrerent à Barnet, lieu éloigné d'environ dix mille de Londres. Ce fut là que le 14 d'Avril, jour de Pâques, se donna une sanglante Bataille, dans laquelle *Edouard* fut victorieux. Le Comte de *Warwick* & le Marquis de *Montaigu* y perdirent la vie, en combattant courageusement. On a donné au premier le surnom de *Faiseur de Rois*, pour avoir mis *Edouard IV* sur le Trône, & y avoir rétabli *Henri VI*.

Edouard rétabli, & Henri remis à la Tour.

Edouard va se remettre à la tête de son Armée.

Onzieme Bataille entre les Maisons de Lancastre & d'Yorck, à Barnet.

eu égard au serment solemnel qu'ils avoient prêté au Roi *Henri*; & à l'instigation du Duc de *Sommerset*, de l'Archevêque d'*Yorck* & autres partisans de *Warwick*, firent quelque montre de résistance : mais le desir de leur conservation les affranchit bientôt de ce scrupule, leur apprenant que les sermens extorquez par la crainte n'obligent point la conscience. Le savant Docteur *Kennet*, dans une remarque sur la relation de cette affaire par *Habington*, comparant ce qui a été écrit par *Philippe de Comines* avec la relation du premier, soutient que *Comines* dit avec plus de raison que l'autre, *Que les Bourgeois étoient interessez au rétablissement* d'Edouard *à cause des sommes qu'il leur devoit. Ils étoient encore importunez par leurs Femmes, avec qui ce beau Prince d'une complexion amoureuse avoit auparavant formé des intrigues.* Car à l'égard de leur conscience, dit le Docteur, certainement leur premier Serment au Roi *Henri* auroit justifié le second.

WHAT.

La Reine & le Prince arrivent, & sont joints par le Duc de Sommerset &c.

La Reine *Marguerite* étoit arrivée avec le Prince son Fils dans la Province de Dorset, le jour avant la Bataille. Deux jours après, elle reçut la triste nouvelle de la perte de la Bataille, & de la mort du Comte de *Warwick*. Ce revers l'étonna tellement, qu'elle ne vit point d'autre ressource que de se retirer dans un Asyle. Peu de jours après, elle y vit arriver le *Duc de Sommerset*, & quelques autres Seigneurs échappés du Combat, qui lui redonnerent du courage. Ils lui persuaderent, qu'ayant le Prince de *Galles* à leur tête, il leur seroit facile de rassembler les débris de l'Armée du Comte de *Warwick*, & de la mettre en état de tenter encore une fois la fortune des Armes. Cette résolution étant prise, *Gaspar Tudor*, Comte de *Pembroke*, fut envoyé dans le Païs de Galles pour y lever des Troupes, pendant que le *Duc de Sommerset*, & les autres Seigneurs du même Parti, en faisoient autant ailleurs.

Qui leve des Troupes.

C'est une chose étonnante, que la promtitude avec laquelle ils mirent une nouvelle Armée sur pied. Mais comme *Edouard* étoit déja prêt, & qu'il ne donna pas à la Reine le tems de se fortifier davantage, elle prit la résolution de se retirer dans le Païs de Galles, pour joindre à ses Troupes celles que le Comte de *Pembrocke* y préparoit. Son dessein étoit de passer la Saverne, à Glocester. Mais en ayant trouvé les portes fermées, & le tems étant trop court pour en faire le Siege, elle se vit contrainte de remonter jusqu'à *Thewksbury*, où *Edouard*, qui étoit à ses trousses, l'atteignit avant qu'elle eût passé la Riviere. Ce fut en cet endroit, que le 9. de Mai, se donna la derniere Bataille, qui décida du sort de la Maison de *Lancastre*. L'Armée de la Reine y fut mise en déroute; & cette Princesse elle-meme, le Prince de *Galles* son Fils, & le *Duc de Sommerset*, eurent le malheur de tomber entre les mains du Roi victorieux. Le Duc eut d'abord la tête tranchée. Le Prince de *Galles* fut massacré de sang-froid par les ordres d'*Edouard*, & la Reine conduite à la Tour de Londres. Pour *Henri VI*, il ne conserva sa vie que jusqu'au retour d'*Edouard*, qui le fit inhumainement assassiner dans sa prison (1).

Glocester ferme ses portes à la Reine.

La derniere Bataille près de Tewksbury &c.

Henri VI assassiné.

Le Comte de Pembrocke passe en France avec le Comte son Neveu.

Le Comte de *Pembrocke*, qui n'avoit pu se trouver à la Bataille de *Tewksbury*, voyant tout son Parti ruiné, prit la résolution de se retirer en France, avec le jeune Comte de *Richemont* son Neveu, seul

(1) Mr. *de Rapin*, dans son Histoire, fait remarquer combien les Mariages avec les Princesses Françoises ont toujours eu de fatalité pour les Rois d'Angleterre. Il en cite les exemples d'*Edouard II*, de *Richard II*, de *Henri VI*, & de *Charles I*, les seuls souverains d'Angleterre, qui se soient alliez dans la Famille Royale de France. Tous quatre éprouverent la même destinée, & trois d'entre eux par la faute de leurs Femmes. WHAT.

ſeul reſte de tant de Princes de la Maiſon de *Lancaſtre*; qui avoient perdu la vie, ou dans les Batailles, ou ſur des Echaffauts, depuis le commencement de la querelle. Il étoit Fils de *Marguerite* de *Sommerſet* & d'*Edmond Tudor*, Comte de *Richemont*, Frere ainé du Comte de *Pembroke*. Ces deux Comtes s'étant embarquez dans le Païs de Galles, furent pouſſez par le vent ſur les Côtes de Bretagne, & obligez de relâcher dans un Port de ce Païs-là, d'où ils furent menez au *Duc de Bretagne*, qui les arrêta dans ſes Etats, & leur aſſigna la Ville de Vannes pour leur demeure. Ils ſont arrêtez par le Duc de Bretagne.

L'année ſuivante, *Edouard* envoya un Ambaſſadeur au Duc de *Bretagne*, pour le prier de lui livrer ces deux Seigneurs. Mais le Duc s'en étant civilement excuſé, ſe contenta de lui donner ſa parole, qu'il les feroit ſi bien garder, qu'ils ne ſeroient jamais en état de lui nuire. En cette conſideration, *Edouard* lui accorda une Penſion, pour le dédommager de la dépenſe qu'il faiſoit pour l'entretien des deux Priſonniers; ou plutôt, pour l'engager à les faire garder avec plus de ſoin. 1472. Edouard fait prier le Duc de lui livrer ces Seigneurs, & lui donne une penſion.

Depuis ce tems-là, juſqu'au commencement de l'année 1475 où le XI Tome du Recueil finit, il n'y a rien de conſiderable par rapport aux Affaires domeſtiques. Parmi les Actes qui ont quelque relation à l'Abregé qu'on vient de voir, il y en a pluſieurs qui paroiſſent d'abord peu importans, mais qui ne laiſſent pas de ſervir à fixer les dates; ſur quoi on peut dire, qu'en général, les Hiſtoriens Anglois ſont peu exacts. On en peut voir un exemple, ſur cette premiere partie du Regne d'*Edouard IV* dont je viens de parler; & en même tems, une preuve de l'utilité de ce Recueil, par rapport aux dates. Tous les Hiſtoriens Anglois ont mis dans l'année 1474, les évênemens qui doivent être placez en 1473; & ceux de l'année 1474, dans l'année 1475: en quoi ils ſe ſont trompez d'une année entiere. *Jean-François Biondi*, qui a écrit en Italien l'Hiſtoire des Guerres des deux Maiſons de Lancaſtre & d'Yorck, avoue que les François mettent dans l'année 1474, ce que les Anglois ne rapportent qu'à l'année 1475. Mais ſuppoſant, comme une choſe vraiſemblable, que les Anglois ont été mieux inſtruits, il a cru les devoir ſuivre; & par-là, il s'eſt engagé avec eux dans la même erreur, qui ſe découvre manifeſtement par le moyen de ce Recueil. Ainſi, quoique quelques-uns de ces Actes ſoient de peu de conſéquence pour la plupart des Lecteurs, ils ne laiſſent pas d'être utiles à quelques autres, & particuliérement à ceux qui écrivent, ou qui voudront à l'avenir écrire l'Hiſtoire d'Angleterre, ou celle des Etats voiſins. Erreurs des Hiſtoriens Anglois.

Voici préſentement quelques-uns de ces Actes, qui ſerviront à donner une idée du reſte.

ACTES

Qui concernent les Affaires Domestiques, pour le commencement du Regne d'EDOUARD IV.

Année 1461.

Patente qui établit le Comte de Warwick &c.

Patente qui établit le Comte de *Warwick*, Grand-Senéchal d'Angleterre, dans le Procès qui doit être fait à *Henri VI*, nagueres Roi de fait, & non de droit, & à quelques autres Rebelles. Du 3. de Décembre. Page 480.

Aucun Historien, que je sache, n'a dit qu'*Edouard IV* fit faire le Procès à *Henri VI*, comme à un Rebelle, après la Bataille de Tawnton.

Année 1462.

Bref du Pape pour féliciter Edouard sur son avenement à la Couronne.

Bref du Pape *Pie II*, pour féliciter *Edouard* sur son avenement à la Couronne. XL Kal. April 1461. Pontific. IV.

Il y avoit déja un an qu'*Edouard* étoit sur le Trône, lorsque le Pape lui adressa ce Bref de félicitation. Apparemment, il voulut attendre jusqu'à ce qu'il le vit bien affermi. On voit même dans ce Bref, qu'il se réservoit un moyen pour se retracter, s'il étoit nécessaire; en faisant entendre qu'il ne reconnoissoit *Edouard* pour Roi, que sur son propre Exposé. Voici ses termes. *Tua Celsitudo Nobis significavit, te gubernationem possessionemque Regni Angliæ adeptum esse, ad cujus successionem, per lineam rectam, te scribis devenisse, ut in notulâ tua Genealogia, quam ad Nos misisti, continetur. Congratulamur*, &c.

Reservation mentale de ce Pontife.

Don à la Duchesse d'Exceter, des biens confisquez de son Epoux.

Don à *Anne* Duchesse d'*Exceter*, Sœur du Roi, des biens du Duc son Epoux, dévolus au Roi par confiscation. Du 22 de Juillet. Page 489.

Si les biens du Duc d'*Exceter* avoient été donnez à tout autre qu'à sa Femme, celui qui les auroit obtenus, en auroit peut-être fait quelque part au Duc, pour subsister. Mais il ne pouvoit rien attendre de la Duchesse, qui vivoit fort mal avec lui, parce qu'il suivoit le Parti de *Henri VI*. *Philippe de Comines* dit, qu'il avoit vu le Duc d'*Exceter* suivre (1), sans bas, l'équipage du Duc de *Bourgogne*.

Triste état de ce Duc.

(1) Voyez cela plus au long dans la Note sur la page 404. WHAT.

Année 1463.

Commission au Comte de *Warwick* & au Lord *Montaigu*, pour lever des Troupes contre les Ennemis du Roi, tant de France, que d'ailleurs, qui se préparent à secourir *Henri VI*, nagueres Roi de fait, & non de droit. Du 2 de Juin. Page 501. **Commission pour lever des Troupes contre Henri VI.**

Ceci peut servir à fixer, à peu près, le tems de l'arrivée de la Reine *Marguerite* dans les Provinces du Nord, en 1463; & celui de sa déroute.

Année 1464.

Ordre pour faire armer tous les Sujets, depuis 16 ans jusqu'à 60. Du 11 de Mai. Page 524. **Ordre pour armer les Sujets depuis 16 jusqu'à 60 ans.**

Comme il ne paroit pas qu'il y eût alors aucune occasion de faire un si grand armement, il y a quelque apparence que cet Ordre ne fut donné que pour trouver plus facilement *Henri VI*, qui étoit alors caché en Angleterre, & qui fut arrêté à peu près dans ce même tems.

Année 1465.

Restitution du Temporel de l'Archevêché d'*Yorck* à *George Newil*, Evêque d'*Exceter*. Du 17 de Juin. Page 545. **Restitution du Temporel de l'Archevêché d'Yorck &c.**

Selon les apparences, cet Archevêché avoit été donné à *George Newil*, avant la décadence du Comte de *Warwick* son Frere.

Ordre de payer à *Jaques Harryngton*, un don à lui accordé par le Roi le 4 de Novembre 1461, pour avoir arrêté *Henri VI*. Du 29 de Juillet. Page 548. **Don fait à Jaques Harryngton, pour avoir arrêté le Roi Henri VI.**

Quand on compare ce don fait le 4 de Novembre 1461, avec l'Acte dont il a été fait mention ci-dessus, du 3 de Décembre de la même année, par lequel le Comte de *Warwick* est nommé Grand-Senéchal pour faire le procès à *Henri VI*, on ne peut gueres s'empêcher de juger que *Henri* fut arrêté ou pris à la Bataille de Tawnton, ou quelque tems après, en 1461. Cependant, aucun Historien ne l'a dit; & s'il a été pris en ce tems-là, on ne sait pas comment il s'est sauvé. Tous les Historiens assurent qu'il fut arrêté, & mis à la Tour, en 1463.

Année 1466.

Commiſſion, pour traiter du Mariage du Duc de *Clarence*, avec *Marie* Fille du Comte de *Charolois*. Du 22 de Mars. Page 565.

Commiſſion pour traiter du Mariage du Duc de Clarence &c.

Comme le projet de ce Mariage n'eut aucune ſuite, il y a quelque apparence que ce n'étoit que pour endormir le Duc de *Clarence*, qui ſe plaignoit que le Roi ſon Frere eût procuré le plus riche Parti d'Angleterre à *Antoine Woodwille*, Frere de la Reine.

Pardon à Jean Maychell, pour avoir recellé Henri VI.

Pardon accordé à *Jean Maychell*, pour avoir pluſieurs fois recelé *Henri VI*. Du 20 de Novembre. Page 575.

Ceci ſe peut rapporter à l'année 1463, ou à l'année 1461, & peut-être à toutes les deux.

Année 1467.

Le Comte de Rivers fait Grand-Connétable.

Patente qui confere la Charge de Grand-Connêtable au Comte de *Rivers*, par la démiſſion volontaire de *Jean Typtoft*, Comte de *Worceſter*. Du 24 d'Août Page 581.

Année 1468.

Ordre de lever des Troupes.

Ordre de lever des Troupes pour la défenſe du Royaume. Du 3 de Juillet. Page 624.

Le Royaume étoit alors fort tranquille, & il n'y avoit aucun ſujet de craindre aucune invaſion. Mais c'étoit pour couvrir le ſecours qu'*Edouard* vouloit envoyer au Duc de *Bretagne*.

Année 1469.

Le Comte de Warwick établi Grand-Juſticier du Païs de Galles.

Deux Patentes qui établiſſent le Comte de *Warwick* Grand-Juſticier du Païs de Galles, Senéchal de Cardigan & de Carmarthen, & Gouverneur de Cardigan. Du 17 d'Août. Page 647.

C'eſt ſur ces deux Actes qu'eſt fondé ce qui a été dit dans l'Abregé, qu'*Edouard* ſe repentoit d'avoir trop maltraité le Comte de *Warwick*.

Autre Ordre de lever des Troupes.

Ordre de lever des Troupes, à cauſe du danger d'une invaſion. Du 16 de Novembre. Page 650.

Il y a ici une inadvertence de M. *Rymer*, qui a mis dans le Titre de l'Acte, que ces Troupes étoient destinées contre le Duc de *Clarence*. Non-seulement il n'est point parlé de ce Prince dans l'Acte même; mais même il est certain, qu'il ne s'étoit pas encore déclaré contre le Roi, comme l'Acte suivant le fait voir. Inadvertence de Mr. Rymer.

Année 1470.

Commission au Duc de *Clarence* & au Comte de *Warwick*, pour lever des Troupes contre les Rebelles. Du 7 de Mars. Page 652. Commission au Duc de Clarence & au Comte de Warwick pour lever des Troupes.

Ceci confirme ce que je viens de dire, que le Duc de *Clarence* ne s'étoit pas déclaré au mois de Novembre 1469; puisqu'au mois de Mars 1470, le Roi lui adressoit une Commission pour lever des Troupes.

Ordre aux Irlandois d'arrêter le Duc de *Clarence* & le Comte de *Warwick*, s'ils se retirent en Irlande. Du 23 de Mars. Page 654. Ordre de les arrêter.

Ceci sert à fixer le tems que ces deux Seigneurs se déclarerent Chefs des Mécontens, savoir, entre le 7 & 23 de Mars 1470.

Pouvoir au Comte de *Wilt*, de recevoir les Rebelles en grace, pourvû qu'ils se soumettent avant le 7 de Mai. Du 15 d'Avril. Page 657. Pardon offert aux Rebelles.

Patente qui établit le Duc de *Glocester*, Frere du Roi, Gouverneur des Marches du Nord. Du 26 d'Août. Page 658. Le Duc de Glocester fait Gouverneur des Marches du Nord.

Ces deux Actes servent à fixer, à peu près, le tems de la prison & de l'évasion d'*Edouard*, dans l'intervalle entre ces deux Actes.

ACTES passez sous HENRI VI.

Le premier Acte de ce nouveau Regne est du 9 d'Octobre.

Ordre au Marquis de *Montaigu*, de lever une Armée au-delà de la *Trente*. Du 21 de Décembre. Page 676. Ordre au Marquis de Montaigu de lever des Troupes.

Cet Ordre fut donné sur les premiers avis, que le Comte de *Warwick* reçut de Hollande.

Année 1471.

Commission au Duc de *Clarence* & au Comte de *Pembroke*, pour lever une Armée dans le Païs de Galles contre l'invasion projettée d'*Edouard*. Du 30 de Janvier. Page 680. Ordre pareil au Duc de Clarence & au Comte de Pembroke.

Il paroit par-là, que le Comte de *Warwick* étoit informé des desseins d'*Edouard*, environ six semaines avant qu'il n'arrivât en Angleterre.

Commission d'aller chercher la Reine de France.

Commission au Grand-Prieur de *S. Jean*, pour aller chercher la Reine en France. Du 16 de Fevrier. Page 693.

Autre Ordre de lever des Troupes.

Ordre au Duc de *Clarence* & au Comte de *Warwick*, de lever des Troupes contre *Edouard*, rentré dans le Royaume. Du 26 de Mars. Page 706.

ACTES

Passez sous EDOUARD IV *rétabli.*

Pardon accordé à l'Archevêque d'Yorck.

Pardon accordé à l'Archevêque d'*Yorck*. Du 19 d'Avril. Page 709.

Il paroit par ces deux Actes, qu'entre l'avis que le Comte de *Warwick* reçut de la descente d'*Edouard*, & le rétablissement de ce Prince, il ne se passa qu'environ trois semaines.

Proclamation d'Edouard contre les Rebelles.

Proclamation du Roi touchant ses droits sur la Couronne, & pour déclarer Rebelles plusieurs Personnes. Du 27 d'Avril. Page 709.

Cette Proclamation fut publiée, dans l'intervalle entre la Bataille de Barnet & celle de Tewksbury. *Edouard* appuye ses droits sur divers Actes de Parlement, confirmez par sa victoire. Les Rebelles nommez dans la Proclamation sont, la Reine *Marguerite*, le Prince *Edouard* son Fils, *Edmond* Duc de *Sommerset*, le Duc d'*Exceter*, les Comtes d'*Oxford* & de *Devonshire* & quatorze autres.

Ordre de payer certains frais pour la sepulture de Henri VI.

Ordre de payer à *** certains frais, faits pour la sepulture de *Henri VI.* Du 24 de Juin. Page. 712.

Ceci sert à fixer, à peu près, le tems de la mort de *Henri VI.*

Autre Ordre pour l'entretien de la Reine Marguerite.

Autre semblable, touchant l'entretien de la Reine *Marguerite*, & du Duc d'*Exceter*, prisonniers à la Tour. Du 24 de Juin. Page 713.

Erreur des Historiens touchant le Duc d'Exceter.

Les Historiens disent, que le Duc d'*Exceter* ayant été blessé & laissé pour mort à la Bataille de Barnet, se traina dans une maison voisine, d'où il alla se refugier dans l'Asyle de Westminster. Mais on voit ici qu'il étoit à la Tour, & non à Westminster, environ deux mois après la Bataille de Barnet.

Serment des Grands de reconnoitre le Fils d'Edouard pour Roi après la mort de son Pere.

Serment des Grands, par lequel ils s'engagent à reconnoitre pour Roi, *Edouard* Prince de Galles, Fils d'*Edouard IV*, après la mort du Roi son Pere. Du 3 de Juillet. Page 714.

Deux Lettres-Patentes d'*Edouard IV*, qui exemptent les habitans de *Middelburgh* & de *la Veere* de tout Péage en Angleterre. Du 9 de Novembre & du 22 de Décembre. Page 729 & 730.

Privileges accordez aux habitans de Middelburgh & de la Veere.

Année 1472.

Commission pour traiter avec le Duc de *Bretagne*. Du 23 de Juin. Page 760.

Commission pour traiter avec le Duc de Bretagne.

C'étoit au sujet des Comtes de *Pembroke* & de *Richemont*.

Lettres-Patentes en faveur de *Louis de Bruges*, Seigneur de *Gruthuse*. Du 23 de Novembre. Page 765.

Patentes en faveur du Seigneur de Gruthuse.

C'étoit ce Seigneur, qui avoit reçu *Edouard* à Alcmaar. Le Roi déclare, que l'ayant créé Comte de *Winchester* par d'autres, il lui accorde par celles-ci le privilege de porter les Armes d'Angleterre, avec certaines distinctions, mentionnées dans l'Acte.

Tout le reste des Actes de ce XI. Tome ne regardent que les affaires étrangeres.

Avant que de quitter les Affaires domestiques, je rapporterai encore deux Actes qui se trouvent parmi ceux des années 1461 & 1462.

Le premier est une Bulle de *Pie II*, par laquelle il confere la Charge de Notaire Apostolique à *Walter Bedlow*, à condition qu'il prêtera un Serment, dont le modele est inseré dans la Bulle. Voici la forme du Serment.

Bulle du Pape par laquelle il donne la Charge de Notaire Apostolique à Walter Bedlow.

Ego Walterus Bedlow, *non conjugatus, nec in sacris Ordinibus constitutus*, Lincolniensis *Diœcesis, ab hac horâ in antea, fidelis ero Beato Petro, & Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, ac Domino meo Pio Papæ II, & successoribus suis, canonicè intrantibus. Non ero in consilio, consensu, facto, vel auxilio, ut vitam perdant, aut membrum, vel capiantur malâ captione.*

Forme de son Serment.

Consilium quod mihi per se, vel litteras, aut Nuncium manifestabunt, ad eorum damnum scienter nemini pandam: si verò ad meam notitiam aliquid devenire contingat, quod in periculum Romani Pontificis, aut Ecclesiæ Romanæ vergeret, seu grave damnum, illud pro posse impediam; & si hoc impedire non possem, procurabo bonâ fide id ad notitiam Domini perferri.

Papatum Romanum & Regalia Sancti Petri, ac jura ipsius Ecclesiæ, (specialiter, si qua eadem Ecclesia in Civitate vel Terrâ de qua sum oriundus, habeat) adjutor ero eis ad defendendum & retinendum, seu recuperandum, contra omnes homines.

Tabellionatus officium fideliter exercebo, &c. Sic me Deus adjuvet, & Sancta Dei Evangelia. Page 482.

Remarque de Henri VIII sur ceux de ses Sujets qui prêtoient serment au Pape.

On ne voit rien d'excepté dans ce Serment, ni les affaires de l'Etat, ni celles du Roi, ni la Personne du Roi-même. *Henri VIII* avoit bien raison de dire, que ceux de ses Sujets qui avoient prêté serment au Pape, n'étoient que des demi-Sujets.

Chartre accordée au Clergé par Edouard.

L'autre Acte, dont je veux parler, est une Chartre d'*Edouard IV* accordée au Clergé d'Angleterre, le 2 de Novembre 1462. Page 493.

Le Roi expose d'abord, que la cause des calamitez dont l'Angleterre a été si longtems affligée, est, que le Clergé n'a pas joui de ses Privileges. C'est pourquoi il accorde qu'à l'avenir, aucun Officier ou Magistrat Royal ne se mêlera des Affaires criminelles qui regardent le Clergé. Que tout Procès, fait par les Juges Royaux contre qui que ce soit du Corps du Clergé, sera regardé comme nul; & qu'en ce cas-là les Inhibitions de la Chancellerie seront sans effet, nonobstant le *Statut de Præmunire* fait dans la sixieme année de *Richard II.*

C'est ainsi que les Rois d'Angleterre, pour leurs interêts particuliers & de très peu de tems, rendoient inutiles les sages précautions, que les Parlemens prenoient pour empêcher l'accroissement excessif de la puissance du Clergé. Ce n'est pas ici le seul Acte, où l'on trouve cette Clause, *Nonobstant le Statut de Præmunire.* Ce Recueil est plein d'Actes semblables.

IV.

AFFAIRES D'EDOUARD IV *avec* l'ECOSSE.

Le Prince de Galles marié avec une Sœur du Roi d'Ecosse.

Jaques III Roi d'Ecosse, étant fort jeune lorsqu'*Edouard* monta sur le Trône d'Angleterre, les Régens d'Ecosse donnerent un asyle à la Reine *Marguerite*, après la Bataille de Tawnton. Ensuite ils conclurent le Mariage d'une Sœur de leur Roi, avec le Prince de *Galles*, Fils de *Henri VI.* D'un autre côté, la Reine leur livra la Ville de Barwick. Mais enfin, les Régens voyant *Edouard* bien établi sur le Trône, abandonnerent *Henri VI*, & firent avec *Edouard IV* une Trève, qui fut prolongée à diverses reprises, & enfin portée jusqu'à l'année 1519.

La Ville de Barwick livrée aux Ecossois.

Leur Trève avec Edouard IV.

Dans l'intervalle qu'il y eut entre la Bataille de Tawnton & la premiere de ces Trèves, *Edouard* voyant que les Ecossois se déclaroient ouvertement contre lui, & qu'ils refusoient une Trève qu'il leur avoit fait offrir, ou plutôt demander, tâcha de leur susciter des affaires domestiques, qui les empêchassent de secourir *Henri VI.*

Il

Le Comte de Douglas employé pour engager le Comte de Rofs dans les interêts d'Edouard IV.

Il se servit pour cela du ministere du Comte de *Douglas*, qui ayant été banni d'Ecosse, s'étoit refugié en Angleterre. *Douglas* engagea dans les interêts d'*Edouard* le Comte de *Rofs* & sa famille, qui promit de le servir contre le Roi d'Ecosse son Souverain. C'est-là le sujet d'un assez grand nombre d'Actes, qui se trouvent dans cette partie du Recueil. Il n'y a point d'Historien, que je connoisse, qui ait fait mention de ces Négociations secretes entre *Edouard IV* & le Comte de *Rofs*, qui au fond sont peu importantes, parce qu'elles n'aboutirent à rien, que peut-être, à faire obtenir à *Edouard* la Trève qu'il souhaitoit. *Buchanan* a bien dit quelque chose de ce *Rofs* dans le Regne de *Jaques II*; mais apparemment, il a ignoré les engagemens que ce Seigneur avoit pris avec *Edouard*, au commencement du Regne de *Jaques III*.

En 1474, *Edouard* conclut le Mariage de *Cecile*, sa seconde Fille, avec *Jaques* Prince d'*Ecosse*, Fils de *Jaques III*; & paya la Dot par avance, quoique la consommation de ce Mariage fût encore fort éloignée, à cause de la jeunesse des deux Parties. Cela causa entre les deux Royaumes une Guerre, dont il sera parlé dans l'Extrait du Tome suivant.

ACTES

*Qui regardent l'*ECOSSE.

Année 1461.

Pouvoir pour traiter avec le Comte de Rofs.

Pouvoir à *Jaques* Comte de *Douglas*, de traiter au nom du Roi, avec *Jean* Comte de *Rofs*, & avec *Donald Ballagh*. Du 22. de Juin. Page 474.

Trève avec l'Ecosse.

Pouvoir au Comte de *Warwick* pour conclure une Trève avec l'Ecosse. Du 2 d'Août. Page 475.

On peut remarquer ici, que pendant qu'*Edouard* engageoit les Comtes de *Douglas* & de *Rofs* à prendre les armes contre le Roi d'Ecosse, il faisoit négocier une Trève avec le même Roi. Ce Recueil est plein de pareils exemples, qui marquent la défiance dans laquelle les Rois d'Angleterre étoient par rapport à l'Ecosse.

Année 1462.

Traité entre

Traité entre le Roi *Edouard*, & *Jean de l'Ile*, Comte de *Rofs*,

Edouard & les Seigneurs des Iles.

Donald Ballagh, & *Jean des Iles*, Fils de *Donald*. A Londres le 13 de Février, ratifié le 17. de Mars. Page 484.

Ce Traité portoit, qu'*Edouard* entreprendroit la conquête de l'Ecosse; que le Comte de *Ross* l'assisteroit; & que pour cela, le Roi lui accordoit une Pension de 100 livres sterling, à *Donald* son Frere une de 40 livres, & à *Jean* son Fils une de 10 livres; & que ces Pensions seroient doublées en tems de Guerre.

Ordre de payer la pension du Comte de Douglas.

Ordre de payer au Comte de *Douglas* les arrérages d'une Pension de 500 liv. sterling, depuis la Fête de S. Michel 1461; laquelle Pension lui avoit été assignée par une Patente du 14 de Février 1462. Du 18 de Fevrier. Page 487.

Engagement d'Edouard envers les Partisans de ce Comte.

Engagement d'*Edouard*, qu'en cas que le Comte de *Douglas* porte la Guerre en Ecosse, tous les Ecossois qui prendront son parti, seront censez compris dans le Traité fait avec lui. Du 19 d'Octobre. Page 492.

Année 1463.

Serment du Comte de Rosse

Commission pour recevoir le serment du Comte de *Ross*. Du 20 de Mars. Page 499.

Trève entre l'Angleterre & l'Ecosse.

Traité de Trève, entre l'Angleterre & l'Ecosse, depuis le 1. de Février 1464, jusqu'au 1 d'Octobre de la même année. Du 9 de Décembre. Page 502.

On voit dans ce Traité, qu'il y avoit des Conventions secretes entre *Edouard* & les Régens d'Ecosse; selon les apparences, elles regardoient *Henri VI*, la Reine *Marguerite* & le Prince de *Galles*. Cela fut cause que *Marguerite* quitta l'Ecosse pour se retirer en France, & que *Henri* alla se cacher en Angleterre, où il fut arrêté.

Année 1464.

Autre Trève.

Traité de Trève entre l'Angleterre & l'Ecosse, pour quinze ans à commencer le 1. d'Octobre. Page 525.

Année 1465.

Autre Trève.

Traité conclu à *Newcastle*, par lequel la Trève entre l'Angleterre & l'Ecosse est prolongée jusqu'au 31 d'Octobre 1519. Du 12 de Décembre. Page 557.

Depuis ce tems-là, jusqu'au rétablissement de *Henri VI* en 1470, il n'y eut point d'affaires entre les deux Royaumes. Mais pendant l'Administration du Comte de *Warvick*, la Trève fut violée en plusieurs manieres. Après le rétablissement d'*Edouard*, il y eut diverses Négociations sur ce sujet ; & enfin, par un Traité conclu à Alnewick le 28 de Septembre 1473, on convint d'un certain Règlement, en attendant le renouvellement de la Trève. Page 788.

Violation de la Trève.

Traité d'Alnewick.

Année 1474.

Commission pour traiter du Mariage de *Cécile*, seconde Fille d'*Edouard*, avec *Jaques* Fils du Roi d'Ecosse. Du 29 de Juillet. Page 814.

Commission pour traiter du Mariage d'une Fille d'Edouard.

Instrument public sur les Fiançailles par Procureurs, du Prince *Jaques* & de la Princesse *Cécile*. Du 26 d'Octobre. Page 817.

Instrument sur les Fiançailles par Procureur.

Traité qui confirme la Trève de *Newcastle*, jusqu'en 1519. Du 3 de Novembre. Page 824.

Trève de Newcastle confirmée.

Convention touchant le Douaire de la Princesse *Cécile*. Du 3 de Décembre. Page 836.

Douaire de la Princesse Cécile.

Année 1475.

Quittance du Roi d'Ecosse, de 2000 Marcs reçus pour le premier payement de la Dot de la Princesse *Cécile*. Du 3 de Février. Page 850.

Premier payement de ce Douaire.

Autre Quittance de 500 Marcs, promis de bouche seulement. Du 3 de Février. Ibid.

Quittance d'argent promis.

V.

*AFFAIRES d'*EDOUARD IV *avec la* FRANCE.

Louis XI n'étoit que depuis peu de mois sur le Trône de France, lorsqu'*Edouard IV* monta sur celui d'Angleterre. Ceux qui connoissent un peu l'Histoire de France, savent que *Louis* avoit en tête deux grands Projets, qui l'occuperent pendant presque tout son Règne. Le premier étoit d'obliger le Duc de *Bretagne* à lui faire un Hommage-lige, & de ne dépendre que de lui. Peut-être même n'étoit-ce qu'un prétexte pour le dépouiller de son Duché. Le se-

Les deux grands projets de Louis XI.

Il veut ruiner les Ducs de Bourgogne & de Bretagne.

cond Projet étoit d'abaisser la trop grande puissance du Duc de *Bourgogne*, qui étoit toujours redoutable à la France, quoiqu'il eût contribué à son salut en se déclarant pour elle, dans un tems où il n'auroit tenu qu'à lui de l'accabler. *Louis* voulut commencer par le Duc de *Bretagne*, & par-là, il s'attira en 1465 la *Guerre du Bien-public*, assez connue dans l'Histoire (1), & qui fut suivie de plusieurs autres. Le Comte de *Charolois*, Fils du Duc de *Bourgogne*, comprenant que la ruïne du Duc de *Bretagne* seroit bientôt suivie de celle de sa propre Maison, crut que l'intérêt du Duc son Pere, & le sien propre, demandoient qu'ils soutinssent le Duc de *Bretagne* de tout leur pouvoir. Cela fit naître entre lui & le Roi de France une haine personnelle, qui les engagea l'un & l'autre à ne rien épargner pour se traverser réciproquement, tant pendant la vie du Duc *Philippe*, qu'après que le Comte son Fils lui eut succedé.

La Guerre du Bien Public.

Les Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*, se trouvant ainsi unis par un intérêt commun, se servirent principalement de deux moyens, pour s'opposer aux desseins de *Louis XI*. Le premier fut, de lui débaucher le Duc de *Berry* son Frere, & de se servir de ce Prince pour lui susciter des embaras. Le second fut, de tâcher de mettre *Edouard IV* dans leurs interêts. Comme le premier de ces deux moyens appartient uniquement à l'Histoire de France, il n'est pas nécessaire d'en parler ici. Pour ce qui regarde le second, il faut remarquer, que lorsqu'*Edouard* monta sur le Trône, l'Angleterre étoit actuellement en Guerre avec la France & avec la Bretagne, puisqu'il n'y avoit eu ni Traité de Paix, ni Traité de Trève, entre ces Puissances, depuis les heureux succès que *Charles VII* avoit eus contre les Anglois. Cependant, quoiqu'elles fussent en droit d'exercer des hostilitez, il y avoit entre elle une espece de suspension d'armes tacite, qui faisoit le même effet qu'une Trève. *Louis XI* & le Duc de *Bretagne* n'avoient aucune envie de reprendre les armes contre l'Angleterre; & ce n'étoit pas l'intérêt d'*Edouard*, de faire la Guerre au commencement d'un Regne aussi troublé que le sien le fut. Quant au Duc de *Bourgogne*, la Trève qu'il avoit faite avec les Anglois, subsistoit encore.

Le Roi de France & les deux Ducs recherchent l'amitié d'Edouard. IV.

Dans le dessein que *Louis XI* avoit d'accabler les Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*, il n'est pas étrange qu'il tâchât de mettre le Roi d'Angleterre dans ses intérêts; ou du moins, de l'empêcher par une Trève, ou par quelque autre moyen, de donner du secours à ceux qu'il vouloit opprimer. Il est encore moins surpre-

(1) Voyez *Philippe de Comines*. WHAT-

nant que ces deux Princes rechercháffent l'amitié & la protection d'*Edouard*. Ce Monarque écoutoit également les deux Partis, & les entretenoit d'esperances, étant toujours prêt à faire des Trèves avec l'un & avec l'autre, sans vouloir pourtant se déclarer pour aucun des deux. Il continua ce manege jusqu'à la mort de *Philippe Duc de Bourgogne*, qui arriva en 1467.

Le Duc de Bourgogne épouse la sœur d'Edouard.

Après la mort de ce Prince, *Charles* son Fils & son successeur, voulant, à quelque prix que ce fût, gagner l'amitié d'*Edouard*, conclut enfin & consomma son Mariage avec *Marguerite* d'*Yorck* sa Sœur, dont la Négociation avoit été commencée avant la mort de *Philippe*. Depuis ce tems-là *Edouard* pencha manifestement du côté des Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*, & s'engagea même à donner du secours au dernier, qui se trouvoit fort pressé par le Roi de France. Mais cet engagement devint inutile, par la Paix qui se conclut entre *Louis* & le Duc.

Edouard se déclare ouvertement en faveur des deux Ducs.

Louis XI favorise le rétablissement de Henri VI.

Cette démarche d'*Edouard*, & son étroite liaison avec le Duc de *Bourgogne*, firent comprendre à *Louis XI*, qu'il auroit trop de peine à réüssir dans ses desseins, pendant qu'*Edouard* seroit sur le Trône d'Angleterre. Ce fut ce qui le porta, sans doute, à procurer la réconciliation du Comte de *Warwick* avec la Reine *Marguerite*, & à leur donner du secours pour rétablir *Henri VI*.

Trêve entre la France & l'Angleterre.

Cette entreprise ayant réüssi selon ses souhaits, & *Henri VI* étant remonté sur le Trône, *Louis* souhaita de faire la Paix, & une étroite Alliance avec l'Angleterre. Mais la Paix étoit trop difficile à faire, à cause des prétentions du Roi d'Angleterre sur la Couronne de France. On prit donc le parti de faire une longue Trève, qui devoit produire le même effet que la Paix. *Louis* ne doutoit pas qu'il ne fût en état d'exécuter ses desseins contre les Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*, dès que l'Angleterre le laisseroit agir sans le troubler.

Les mesures de Louis rompues par le rétablissement d'Edouard.

Mais le rétablissement d'*Edouard* rompit ses mesures. Alors il se vit obligé de recommencer à cajoler *Edouard*, pour l'empêcher de prendre le parti de cajoler ses Ennemis. *Edouard* parut d'abord assez facile à se laisser amuser : mais ce n'étoit que pour attendre une occasion de se venger.

Le Duc de Bourgogne assiege Nuits.

Il s'engage avec Edouard à entreprendre la conquête de la France.

Cette occasion se présenta en 1474. Le Duc de *Bourgogne* s'étant engagé à porter la Guerre en Allemagne, sous prétexte d'un différend qu'il y avoit touchant l'Archevêché de Cologne, alla faire le Siege de Nuits, & demeura dix mois devant cette Place. Pendant ce Siege, *Louis XI*, qui avoit interêt de s'opposer à son agrandissement, lui suscita tant d'Ennemis, que pour se venger, le Duc fit proposer à *Edouard* d'entreprendre la conquête de la France, lui promettant de l'assister de toutes ses forces. *Edouard* entra dans ce

projet, & fit divers Traitez avec le Duc, par rapport à la Guerre qu'ils devoient entreprendre conjointement. C'est par-là que finit ce XI Tome. On verra dans l'Extrait du Tome suivant, le succès de cette entreprise.

C'est-là la matiere des Actes qui regardent la France, dans lesquels on verra en abregé, ce qui vient d'être dit avec un peu plus d'étendue.

Année 1461.

Commission pour reparer les attentats contre la Trève avec le D. de Bourgogne.

Commission d'*Edouard*, pour faire réparer les attentats commis contre la Trève avec le Duc de *Bourgogne*. Du 12 de Septembre. Page 478.

Année 1462.

Autre Trève.

Plein-pouvoir à *** pour conclure une Trève avec le Duc de *Bourgogne*. Du 24 d'Octobre. Page 493.

Traité de Commerce avec les Païs-Bas.

Prolongation du Traité de Commerce avec les Païs-Bas, jusqu'au 1 d'Octobre 1463, en attendant le Congrès qui doit se tenir sur ce sujet. Du 18 de Décembre page 497.

Commerce entre l'Angleterre & ces Païs.

Il faut remarquer, que l'Angleterre & les Païs-Bas ne pouvant gueres se passer de commercer ensemble, sans un prejudice notable des Sujets de l'un & de l'autre côté, les affaires qui regardoient le Commerce étoient toujours traitées à part, quelques differends qu'il y eût d'ailleurs entre les deux Païs; & souvent même on faisoit des *Trèves marchandes*, & des Traitez de Commerce, dans les tems de la Guerre la plus vive. Cette maxime étoit infiniment meilleure, que celle que l'on a suivie depuis, de faire la Guerre aux *Marchands*; ce qui les ruïne, sans que les Etats interessez cessent pour cela de faire la Guerre: comme on l'a vu dans celle qui finit l'an 1712 par le Traité d'Utrecht.

Année 1463.

Congrès de S. Omer.

Commission à des Ambassadeurs, nommez pour une Diete ou Congrès, qui doit se tenir à *S. Omer*, entre *Louis XI*, *Edouard IV*, & le Duc de *Bourgogne*. Du 4 de Juillet. Page 504.

Louis projette un Traité d'alliance.

Louis XI ayant dessein de faire la Guerre au Duc de *Bretagne*, avoit formé le projet de conclure un Traité d'Alliance, entre lui,

Edouard, & le Duc de *Bourgogne*, afin de les empêcher de donner du secours au Prince qu'il vouloit attaquer. C'est à cela que ce Congrès étoit destiné.

Proclamation, pour notifier une Trève conclue avec la France, jusqu'au 1 d'Octobre 1464. Du 7 d'Octobre. Page 508. Trève avec la France.

Sauf-conduit pour *Jean* Seipneur de *Lanoy*, Envoyé de France. A la requisition du Duc de *Bourgogne*. Du 10 de Décembre. Page 511. Sauf-conduit pour Jean de Lanoy.

C'étoit pour porter *Edouard* à l'Alliance dont il a été parlé ci-dessus, que *Lanoy* étoit envoyé en Angleterre.

Année 1464.

Pouvoir au Comte de *Warwick*, pour conclure un Traité d'Alliance & de Fraternité, entre *Louis XI*, *Edouard IV*, & le Duc de *Bourgogne*. Du 12 d'Avril. Page 518. Pouvoir au Comte de Warwick pour conclure un Traité.

Prolongation du terme fixé pour le congrès de *S. Omer*, qui devoit se tenir le 21 d'Avril, différé jusqu'au 1 de Juillet. Page 520. Congrès de S. Omer prolongé.

Louis XI ayant découvert trop tôt ses desseins contre le Duc de *Bretagne*, en faisant filer une Armée dans l'Anjou; & ayant voulu faire enlever le Comte de *Charolois* à La Haye, par le Bâtard de *Rubempré*; *Edouard* connut que le but de *Louis XI* n'étoit que de l'empêcher de secourir le Duc de *Bretagne*: & ce fut pour cela que le Congrès de *S. Omer* fut differé, & enfin rompu, le Duc de *Bourgogne* ne jugeant pas à propos de laisser opprimer le Duc de *Bretagne*. Rompu.

Pouvoir au Comte de *Worcester*, pour traiter avec le Duc de *Bretagne*. Du 12 d'Août. Page 531. Pouvoirs pour traiter avec les Ducs de Bretagne & de Bourgogne.

Autre semblable à *Guillaume Hatcliff*. Du 11 de Septembre. Page 532.

Autre pour négocier une Trève avec le Duc de *Bourgogne*. Du 20 d'Octobre. Page 536.

Trève d'un an conclue avec le Duc de *Bretagne*, depuis le 1 d'Octobre. Du 1 de Novembre. Page 536. Trève avec le Duc de Bretagne.

Comme c'étoit dans cette année 1464, que *Louis XI* pressoit le Duc de *Bretagne*; c'étoit aussi en ce tems-là, que ce Duc & le Duc de *Bourgogne* tâchoient de mettre *Edouard* dans leurs interêts.

Année 1465.

Le Duc de *Bretagne* se servit d'un délai, qu'il avoit obtenu de *Louis XI*, pour lui débaucher le Duc de *Berry* son Frere, & pour lui susciter la *Guerre du Bien-public*, qui éclata en 1465. Pendant Négociations de Louis XI du Duc de Bourgogne & du Duc-

de Bretagne avec Edouard.

cette année, le Duc de *Bretagne*, le Duc de *Bourgogne* & le Comte de *Charolois*, firent tous leurs efforts pour attirer *Edouard* dans leur Ligue; & d'un autre côté, *Louis XI* fit tout ce qu'il put pour l'empêcher. C'est ce qu'on voit manifestement dans les Actes de cette même année, où l'on trouve divers Sauf-conduits pour des Ambassadeurs de ces trois Princes, & diverses Commissions pour traiter avec eux. Mais il ne se conclut rien, parce qu'*Edouard* n'avoit pas dessein de s'engager dans aucune Guerre. C'étoit assez pour lui, que ces trois Princes se missent eux-mêmes hors d'état de donner du secours à la Reine *Marguerite*.

Année 1466.

Mariage de la Sœur du Roi avec le Comte de Charolois.

Commission au Comte de *Warwick*, pour traiter du Mariage de *Marguerite* Sœur du Roi, avec le Comte de *Charolois*. Du 22 de Mars. Page 564.

Traité avec la France.

Autre pour traiter avec la France, de la Paix, de la Trève, & de tous les différends entre les deux Rois. Du 22 de Mars. Page 568.

Avec le Duc de Bourgogne.

Pouvoir à *** pour conclure avec le Duc de *Bourgogne*. Du 22 de Mars. Page 566.

Trève avec la Bretagne.

Traité de Trève avec la *Bretagne*, pour un an, à commencer le 10 de Juillet. Du 30 d'Avril. Page 567.

Avec la France

Ratification d'un Traité de Trève conclu avec la France depuis le 15 de Juin, jusqu'au 1 de Mars 1467. Du 7 de Juin. Page 568.

Sauf-conduit pour les Ambassadeurs de Bourgogne & de Bretagne.

Sauf-conduit pour *Louis de Bruges* Seigneur de *Gruthuse*, Ambassadeur du Duc de *Bourgogne*. Du 30 d'Octobre. Page 574.

Autre pour des Ambassadeurs de *Bretagne*. Du 18 de Novembre. Page 575.

On voit dans tous ces Actes de l'année 1466, qu'*Edouard* négocioit en même tems avec les deux Partis; mais qu'il ne s'engageoit qu'à de courtes Trèves, afin de se conserver la liberté de prendre le parti qu'il trouveroit le plus avantageux. Ce ne fut que dans l'année suivante, qu'il commença manifestement à pencher du côté des Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*.

Année 1467.

Traité avec le Duc de Bourgogne.

Commission pour traiter avec le Duc de *Bourgogne*, d'une Confédération. Du 1 de Janvier. Page 576.

Cette

Cette Confederation fut conclue ; mais le Duc de *Bourgogne* mourut avant que de l'avoir ratifiée.

Sauf-conduit pour le Bâtard de *Bourbon* Comte de *Roussillon*, Ambassadeur de France, & autres. Du 12 de Fevrier. Page 577.

Sauf-conduit pour les Ambassadeurs de France.

Commission pour traiter avec l'Ambassadeur de France. Du 6 de Mai. Page 578.

Commission pour traiter avec eux.

Sauf-conduit pour l'Archevêque de *Narbonne*, Ambassadeur de France. Du 25 de Juin. Page 580.

Sauf-conduit pour l'Archevêque de Narbonne.

Ratification du Traité de Confédération, par *Charles* Duc de *Bourgogne*. Du 15. de Juillet. Page 580.

Traité avec le Duc de Bourgogne ratifié.

Charles ratifia ce Traité, le propre jour de la mort du Duc *Philippe* son Pere.

Commission pour conclure le Mariage de *Marguerite* Sœur du Roi, avec *Charles* Duc de *Bourgogne*. Du 20 de Septembre. Page 583.

Mariage de la Sœur du Roi avec le Duc de Bourgogne.

Ratification d'un Traité de Commerce pour trente ans, entre l'Angleterre & les Païs-Bas. Page 591.

Commerce avec les Païs Bas.

Année 1468.

Lettres-Patentes du Duc de *Bretagne*, contenant Alliance, Amitié & Confédération avec *Edouard IV*. Du 1. de Février. Page 603.

Traité du Duc de Bretagne avec Edouard.

Autres semblables d'*Edouard*. Du 22 de Mars. Page 615.

Prolongation de la Trève avec la Bretagne, jusqu'au 10. de Juillet. Du 10 de Février. Page 603.

Trève avec la Bretagne.

Traité de Commerce avec la Bretagne, pour 30 ans. Du 2 Juillet. Page 618.

Traité de Commerce, d'Alliance &c. avec la Bretagne.

Traité d'Alliance, d'Amitié, & de Conféderation, entre *Edouard* & le Duc de *Bretagne*. Du 8 de Juillet. Page 624.

Commission pour traiter avec *Louis XI*, de la Paix ou de la Trève. Du 1 d'Août. Page 625.

Traité avec la France.

Traité par lequel *Edouard* s'engage à envoyer un secours de 3000 hommes au Duc de *Bretagne*. Du 3 d'Août. Page 625.

Traité avec le Duc de Bretagne.

Patente qui établit *Antoine Woodwille* Frere de la Reine, pour commander ces 3000 hommes. Du 7 d'Octobre. Page 630.

Le Frere de la Reine, Chef du secours pour la Bretagne.

Année 1469.

Sauf-conduit pour *Charles* Duc de *Berry*. Bon pour neuf mois. Du 6 de Mai. Page 644.

Sauf conduit pour le Duc de Berry

C'étoit dans le tems que *Louis XI* négocioit avec le Duc de *Berry* son Frere, pour le faire consentir à accepter le Duché de Guyenne, en échange de celui de Normandie, qui lui avoit été adjugé par le Traité de Conflans, qui termina la *Guerre du Bien-public*. Selon les apparences, le Duc de *Bourgogne* avoit projetté de faire évader le Duc de *Berry*, pour rompre les mesures de *Louis XI*.

Et pour les Ambassadeurs du Duc de Bourgogne. Sauf-conduit pour des Ambassadeurs du Duc de *Bourgogne*. Du 18 de Septembre. Page 648.

Année 1470.

Le Duc de Bourgogne Chevalier de la Jarretiere. Certificat du Duc de *Bourgogne*, qu'il a reçu l'Ordre de la Jarretiere le 4 de Fevrier. Page 651.

SUITE DES MEMES ACTES,

Sous HENRI VI *rétabli.*

Traité de Louis avec Henri VI. Pouvoir de *Louis XI.* à ses Ambassadeurs, pour conclure un Traité d'Alliance avec *Henri VI.* Du 13 Novembre. Page 667.

Année 1471.

Trève avec la France. Traité de Trève entre la France & l'Angleterre, dans lequel il est stipulé qu'elle durera jusqu'au dédit de l'une des Parties, mais qu'elle ne pourra être plus courte que de dix ans; & que celui des deux Rois qui voudra la faire finir, sera tenu d'en avertir l'autre cinq ans à l'avance. A. Londres. Du 16 de Fevrier. Page 683.

SUITE DES MEMES ACTES,

Sous EDOUARD IV *rétabli.*

Trève avec Edouard IV. Trève conclue avec *Louis XI*, jusqu'au 1 de Mai 1472. Du 3 Septembre. Page 722.

Renouvellement des Traitez de Trève & de Commerce entre l'Angleterre & la Bretagne, interrompus pendant l'usurpation du Comte de *Warwick*. Du 30 de Septembre. Page 722.

Année 1472.

Dans cette année, on trouve divers Sauf-conduits pour des Ambassadeurs des Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*, & des Commissions pour traiter avec eux. Dans la suivante 1473, il n'y a rien qui regarde ces affaires. ... avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne.

Année 1474.

Deux Ordres pour passer en montre des Troupes qui doivent aller au secours des Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*. Du 30 de Mars. Page 791. Montre des Troupes qui devoient aller au secours.

Engagement mutuel d'*Edouard IV* & du Duc de *Bourgogne*, pour une Amitié réciproque & perpétuelle. Du 25 de Juillet. Page 804. Traité entre Edouard & le Duc de Bourgogne.

Conventions touchant le secours que le Duc de *Bourgogne* doit donner à *Edouard* pour conquérir la France. Du 25 de Juillet. Page 806. Conventions touchant le secours

Explication de quelques Articles des Conventions précédentes. Page 808.

Don fait par *Edouard* au Duc de *Bourgogne*, dans le Royaume de France. Du 26 de Juillet. Page 810. Don d'Edouard au Duc de Bourgogne.

Dans la supposition qu'*Edouard* se rendroit maître du Royaume de France, il donnoit par avance au Duc de *Bourgogne*, la Champagne, le Nivernois, Rhetel, Eu, Guise, Donzi, Tournay, Langres, Péquigny, les Villes sur la Somme, hypothequées; tout ce que le Comte de *S. Paul* possédoit en France, excepté en Guyenne & en Normandie.

Lettres-Patentes du Duc de *Bourgogne*, par lesquelles il s'engage à permettre qu'*Edouard* & ses Successeurs, Rois de France, puissent se faire sacrer à Rheims sans empêchement. Du 27 de Juillet. Page 813. Permission accordée par le Duc de Bourgogne aux Rois d'Angleterre de se faire sacrer à Rheims.

Ceci se rapporte au Don précédent, dans lequel la Champagne étoit comprise.

Commission pour traiter avec le Roi de *Castille*, touchant la conquête de la France. Du 15 d'Août. Page 816. Traité avec le Roi de Castille.

Autres, pour traiter avec l'*Empereur* & avec le Roi de *Hongrie*, sur le même sujet. Du 2 de Décembre. Page 834. Avec l'Empereur & le Roi de Hongrie.

Divers Ordres concernant les préparatifs de Guerre. Page 837 & 840. Préparatifs de Guerre.

Année 1475.

Ordre pour se rendre à Portsmouth.

Proclamation pour ordonner à tous ceux qui sont engagez au service du Roi, de se rendre à Portsmouth avant le 26 de Mai. Page 84.

EXTRAIT DU XII. TOME DE RYMER.

SUITE DU REGNE D'EDOUARD IV (1).

Contenu de ce XII Tome.

LE XII Tome contient les Actes de la derniere Partie du Regne d'*Edouard IV*, des Regnes d'*Edouard V*, & de *Richard III*, & de celui de *Henri VII* jusqu'à l'année 1502. Comme chacun de ces Regnes contient certaines matieres qui lui sont propres, & qui n'ont que peu de liaison avec celles des précédens ou des suivans, il faut nécessairement faire l'Extrait de ce Tome par parties ; afin de faire mieux connoitre les rapports des Actes de ce Recueil, avec les évenemens de chaque Regne. Je me bornerai donc pour le présent, aux huit dernieres années d'*Edouard IV*, dans lesquelles on trouve pour matieres principales, les Affaires que ce Prince eut avec la France, & celles qu'il eut avec l'Ecosse. J'y ajouterai un troisieme Article des Affaires domestiques, plutôt pour la suite de l'Histoire, que par aucune nécessité par rapport au Recueil, qui dans ces huit années ne contient rien de fort important sur cette matiere.

I.

AFFAIRES AVEC LA FRANCE.

Raisons d'Edouard de faire la Guerre à la France.

L'Extrait précédent a fait voir les Traitez, qu'*Edouard VI* & *Charles* de Bourgogne avoient faits ensemble, pour faire la Guerre à *Louis XI*. Ce n'étoit pas une Guerre ordinaire, & pour des sujets peu importans. *Edouard* paroissoit avoir en vue de faire revivre les droits des Rois d'Angleterre sur le Royaume de France, & vouloir conquérir par les armes, ce qui avoit été enlevé à son Prédé-

(1) Contenant les huit dernieres années d'*Edouard IV*, depuis le commencement de l'an 1475, jusqu'en Avril 1487.

ceſſeur par la même voye. Du moins il eſperoit que la Guyenne & la Normandie, anciens Patrimoines de ſes Ancêtres, lui demeureroient à la fin de la Guerre; pourvu que le *Duc de Bourgogne*, qui n'y avoit gueres moins d'interêt que lui, l'aſſiſtât de tout ſon pouvoir, comme il croyoit avoir lieu de s'y attendre. D'ailleurs, le Connêtable de *S. Pol*, Seigneur puiſſant en France, & grand Ennemi de *Louis*, avoit donné ſa parole, qu'il livreroit S. Quentin aux Anglois, & que par-là il leur ouvriroit une porte pour pénétrer juſqu'à Paris. D'un autre côté, le *Duc de Bretagne*, qui venoit d'être forcé à ſigner une Paix déſavantageuſe avec *Louis XI*, étoit entré ſecretement dans la Ligue d'*Edouard* avec le *Duc de Bourgogne*, & promettoit de faire une puiſſante diverſion, pourvu que le Roi d'Angleterre lui envoyât quelque ſecours. *Louis XI* ſe voyoit à la veille d'être attaqué par trois Ennemis redoutables, ſans compter ce qu'il avoit à craindre de ſes propres Sujets, qui n'étoient pas trop contens de ſon Gouvernement.

Pendant tout l'Hiver de l'année 1475, *Edouard* fit ſes préparatifs avec beaucoup de ſoin, afin de pouvoir commencer la Campagne de bonne heure. Il ne put pourtant partir que le 20 de Juin, après avoir détaché trois-mille hommes de ſon Armée, à deſſein de les envoyer en Bretagne. S'il en faut croire les Hiſtoriens François, jamais aucun Roi d'Angleterre n'avoit mené en France une ſi puiſſante Armée. Mais ils ſe trompent en cela, ou ils exagerent. *Edouard III* s'y étoit vu à la tête de cent-mille hommes; & il n'y a aucune apparence que l'Armée d'*Edouard IV* approchât de ce nombre, puiſqu'il n'y avoit que 1500 Lances & 15000 Archers à cheval outre l'Infanterie dont les Hiſtoriens Anglois ne parlent point, ce qui fait préſumer qu'elle n'étoit pas fort nombreuſe. D'ailleurs, en ce tems, c'étoit dans la Cavalerie que conſiſtoit la principale force des Armées.

Ses préparatifs & ſon départ pour la France.

Dès qu'*Edouard* fut à Calais, il envoya déclarer la Guerre au Roi de France, par un Héraut. *Louis* répondit avec beaucoup de douceur, & chargea le Héraut de dire à ſon Maitre, que le *Duc de Bourgogne* & le Connêtable de *S. Pol* le tromperoient infailliblement. Après cela, il queſtionna beaucoup le Héraut, qui dans ſes réponſes eut occaſion de lui dire, ſoit de lui-même, ou qu'il en eût quelque ordre ſecret, que s'il avoit à faire quelque propoſition de Paix, il devoit s'adreſſer aux Lords *Howard* & *Stanley*. C'étoient deux Seigneurs, qui avoient un grand crédit auprès du Roi. *Louis*, qui avoit beaucoup de pénétration, ſoupçonna que le Héraut ne lui avoit pas dit cela ſans cauſe. Cependant, pour faire comprendre aux Seigneurs Anglois combien il étoit liberal, il fit donner au Héraut

Il envoye un Héraut déclarer la Guerre au Roi de France. Reponſe de Louis.

Préſent qu'il fait au Héraut.

qui lui étoit venu déclarer la Guerre, un présent de trois-cens écus d'or, & trente aunes de velours pour en faire une robe.

Les mesures d'Edouard dérangées par le Duc de Bourgogne. *Edouard* s'étoit attendu que le Duc de *Bourgogne* le viendroit joindre, à la tête d'une Armée. Mais, quoique dans cette esperance il se fût déja mis en marche, il n'en apprenoit aucune nouvelle. Cela l'obligea enfin à lui envoyer un Exprès, pour savoir la cause de son retardement. *Siege de Nuits.* Le Duc étoit encore occupé dans le Païs de Cologne, au Siege de Nuits où il s'étoit engagé, dans la pensée qu'il se rendroit maitre de cette Place avant que le tems vînt de s'aller joindre aux Anglois. La longueur de ce Siege qui dura dix mois, & sa propre obstination, rompirent toutes ses mesures. *Pertes du Duc de Bourgogne.* Pendant, qu'il s'opiniâtroit mal à propos à une affaire de si peu de conséquence, il souffrit beaucoup de pertes ailleurs. Le Duc d'*Autriche* lui enleva le Comté de Ferrette; le Duc de *Lorraine* ravagea le Luxembourg; & *Louis XI* s'empara de Roye & de Mondidier. Enfin, lorsqu'il étoit sur le point de se rendre maitre de Nuits, il fut tellement pressé par les instances d'*Edouard*, qu'il consentit que la Place fût mise en dépôt entre les mains d'un Légat du Pape. Mais son Armée se trouvoit si peu en état de recommencer une nouvelle Campagne, qu'il se vit contraint de la mettre dans des quartiers de rafraichissement. Ensuite il alla trouver *Edouard*, pour tâcher de s'excuser.

Chagrin d'Edouard de se voir joué par ses Alliez. Le Roi d'Angleterre fut extrèmement surpris de voir arriver le Duc sans Armée. Il commença dès-lors à soupçonner, qu'au-lieu de lui aider à conquérir la France, le Duc n'avoit eu en vue que de se servir de lui pour faire une diversion à *Louis*. Il se confirma dans ce soupçon, par les grandes précautions qu'on prenoit à Peronne, Ville appartenante au Duc, pour empêcher que les Anglois n'y entrassent en trop grand nombre à la fois. Enfin, ce qui acheva de lui persuader qu'il étoit joué, ce fut que le Duc de *Bourgogne* l'ayant mené à S. Quentin, dont il croyoit que le Connêtable lui ouvriroit les portes, ils n'y furent reçus qu'à coups de canon. Il y a beaucoup d'apparence que le Duc lui-même fut trompé par le Connêtable, sans quoi il n'auroit pas mené le Roi devant S. Quentin, pour lui faire recevoir un affront. Cependant, voyant qu'*Edouard* ne se payoit pas de ses excuses, & qu'il lui faisoit de sanglans reproches, il le quitta, sous prétexte d'aller faire avancer son Armée.

Edouard se trouvoit fort embarassé. Le Duc de *Bourgogne* & le Connêtable lui avoient manqué de parole; le Duc de *Bretagne* ne faisoit aucun mouvement; & le dedans de la France étoit tranquille, quoiqu'on lui eût fait esperer, qu'à son approche, plusieurs Provinces se revolteroient. Ces considerations l'obligerent à penser

aux moyens de se tirer d'affaire, en faisant la Paix avec la France. La difficulté consistoit à faire en sorte, que *Louis* fît les premieres démarches. Il auroit été trop honteux pour *Edouard*, qui avoit passé la Mer à dessein de conquerir la France, de demander à faire la Paix, avant que d'avoir tiré l'épée. Pour parvenir à son but, il donna ordre qu'on relâchât un Prisonnier François, qui étoit le seul qu'on avoit fait depuis que la Guerre étoit déclarée. Ce Prisonnier étant allé remercier le Roi, fut fort caressé à la Cour, & chargé par les Lords *Howard* & *Stanley* de présenter leurs très humbles respects au Roi son Maitre. *Louis* comparant ce compliment assez extraordinaire, à ce que le Héraut lui avoit dit, en infera, que le Cour d'Angleterre souhaitoit la Paix. Comme il n'étoit pas si scrupuleux qu'*Edouard* dans cette espece de point-d'honneur, & que d'ailleurs ses affaires ne lui permettoient pas d'avoir trop de délicatesse en cette occasion, il envoya d'abord un Héraut à l'Armée Angloise, & lui ordonna de s'adresser aux Lords *Howard* & *Stanley*, apparemment pour les prévenir en sa faveur. Il eut aussi ordre de parler au Roi d'Angleterre, & d'excuser le Roi son Maitre touchant les secours qu'il avoit donnez au Comte de *Warwick*; de lui représenter les avantages, qu'une étroite union entre eux procureroit à leurs Sujets; le peu d'apparence qu'il pût venir à bout de conquérir un Royaume où il n'avoit ni Places, ni Amis; & enfin, quel cas il devoit faire des promesses du Duc de *Bourgogne* & du Connêtable, dont il ne pouvoit que reconnoitre déja la mauvaise-foi. Que néanmoins, le Roi son Maitre souhaitant de vivre en bonne amitié avec lui, offroit de le dédommager de la dépense qu'il avoit faite, d'une maniere dont il auroit sujet d'être content. Enfin, que si cette proposition lui étoit agréable, le Roi de France le prioit de lui envoyer un Sauf-conduit pour des Ambassadeurs, afin qu'ils pussent se trouver en quelque lieu convenable, pour y négocier la Paix. Le même jour, le Héraut François fut renvoyé, avec un beau présent & avec le Passeport demandé. Dès le lendemain, le Roi tint à l'Armée un grand Conseil, où il fut résolu de faire une Trève avec la France, sous certaines conditions; & le Lord *Howard*, avec deux autres, furent choisis pour aller conferer avec les Ambassadeurs de France, entre Peronne & Amiens. On leur donna par écrit leurs Instructions, signées du Roi & de vingt-deux Seigneurs, de sorte qu'ils n'avoient pas le pouvoir de rien augmenter, ni diminuer; & que le Roi de France n'avoit qu'à accepter les conditions, telles qu'*Edouard* les offroit, ou à les refuser.

Louis envoye un Héraut pour faire des ouvertures de Paix.

Trève avec la France résolue dans un grand Conseil.

Le Traité fut conclu le 29 d'Août, sur le pied qu'*Edouard* l'avoit souhaité, sans aucun changement. On en verra la teneur dans la

Et conclue sur le pied qu'Edouard la vouloit.

ſuite. Il fut diſpoſé en pluſieurs Actes differens, ſelon la nature des Articles dont on étoit convenu. Le Duc de *Bourgogne* ayant été averti qu'on travailloit à la Paix, accourut promtement au Camp d'*Edouard*, pour tâcher de parer le coup. Mais il trouva la Trève ſignée, & le Roi d'Angleterre peu diſpoſé à la rompre. Il croyoit avoir fait beaucoup pour lui, que de l'y comprendre.

Conference entre les deux Rois.

Quelques jours après, les deux Rois eurent enſemble une Conference ſur un Pont qu'on avoit fait exprès, tout proche de Pequigny, où ils jurerent l'obſervation du Traité. C'eſt ce qui a donné lieu à quelques-uns de nommer ce Traité le *Traité de Pequigny* : mais dans les Actes Publics, il eſt toujours appellé le *Traité d'Amiens*. *Louis* ſe ſervit de cette occaſion, pour tâcher d'obtenir d'*Edouard* qu'il abandonnât le Duc de *Bourgogne*, le Connêtable, & le Duc de *Bretagne*. *Edouard* lui répondit à l'égard du premier, qu'étant compris dans la Trève, il lui étoit libre de l'accepter, ou de la refuſer; & que s'il la rejettoit, il ne ſe croyoit pas obligé de le ſoutenir : quant au Connêtable, qu'il ne prenoit aucun interêt dans ſes affaires. Mais pour ce qui regardoit le Duc de *Bretagne*, il déclara ſans détour, que s'il étoit attaqué, il l'aſſiſteroit de toutes ſes forces. En effet, le Duc de *Bretagne* avoit entre ſes mains un gage, qui l'aſſuroit de la protection d'*Edouard*. C'étoit le *Comte de Richemont*, ſeul rejetton de la Maiſon de *Lancaſtre*; qui auroit pu cauſer au Roi de grands embaras, s'il eût été relâché.

Le Roi de France fut bien content, de pouvoir renvoyer ainſi les Anglois dans leur Ile. Cependant, comme il craignoit toujours que le Duc de *Bourgogne* n'engageât *Edouard* à rompre la Trève & à revenir ſur ſes pas, il ſe ſervit, pour l'entretenir dans les bonnes diſpoſitions où il étoit, d'un moyen qui lui étoit familier, & qui lui avoit ſouvent réuſſi. Ce fut de gagner les Principaux de la Cour d'Angleterre, par de bonnes penſions. *Philippe de Comines* dit, que ces Penſions montoient à ſeize-mille écus, & nomme même ceux qui les recevoient. Avant que l'Armée Angloiſe partît pour s'en retourner, *Louis* lui envoya un préſent de trois cens chariots chargez de Vin. C'eſt ce qui a donné lieu à des Hiſtoriens François de faire entendre, qu'il n'avoit fallu employer que ce moyen, pour renvoyer les Anglois dans leur Païs. Mais on va voir, que *Louis* n'en fut pas quitte à ſi bon marché.

Louis tâche de gagner quelques Seigneurs Anglois par des penſions, & fait de grands préſens à leur Armée.

Avant que de continuer cet Abregé de l'Hiſtoire de ce tems-là, il eſt abſolument néceſſaire d'inſerer ici la ſubſtance des Actes du Recueil qui s'y rapportent; ſans quoi on ne pourroit pas bien entendre la ſuite.

ACTES

ACTES

Qui concernent la FRANCE.

Année 1475.

Patente qui donne à *Jean* Lord *Audley*, & à *Gaillard de Duras* Seigneur de Durefort, le Commandement de la Flotte destinée au secours du Duc de *Bretagne*. Du 12 Juin. Page 12.

Lord Audley & Seigneur de Durefort Commandans du secours de Bretagne, & chargez de traiter avec le Duc.

Commission aux mêmes, pour traiter avec le Duc de *Bretagne*. Du 20 Juin. Page 12.

Instructions données au Lord *Howard* & à trois autres Ambassadeurs, allant conferer avec les Plénipotentiaires de France. Au Camp de Seyntre en Vermandois, proche de Peronne. Du 13 d'Août 1475. Page 14.

Instructions d'Edouard à ses Ambassadeurs, pour traiter avec la France.

Ces Instructions contenoient les conditions, sous lesquelles *Edouard* vouloit bien s'en retourner en Angleterre; savoir:

Conditions auxquelles Edouard consentoit à quitter la France.

1. Que *Louis* s'engageât à lui payer 75000 écus comptant, & à lui donner cinquante-mille écus tous les ans, en deux termes, pendant la vie des deux Rois:

2. Que *Charles* Dauphin de France, épouseroit *Elisabeth* Fille aînée d'*Edouard*, à laquelle *Louis* assigneroit un Douaire du 60000 livres de revenu annuel:

3. Que *Louis* feroit conduire la Princesse en France à ses dépens:

4. Que si *Elisabeth* mouroit avant l'accomplissement du Mariage, *Charles* épouseroit *Marie*, seconde Fille d'*Edouard*.

Moyennant ces conditions, *Edouard* s'engageoit à sortir des Terres de France, immédiatement après avoir reçu les 75000 écus; à consentir à une Trève de sept ans, & à un Traité d'amitié avec *Louis XI*, avec obligation réciproque de s'assister l'un l'autre, contre leurs Sujets rebelles ou désobeïssans.

Lettres-Patentes par lesquelles *Edouard* consent, que les differends qui demeurent indécis entre lui & le Roi de France, soient remis à l'Arbitrage de l'*Archevêque de Cantorbery* & du *Duc de Clarence*, pour l'Angleterre; & de l'*Archevêque de Lyon* & du *Comte de Dunois*, pour la France, pendant l'espace de trois ans. Du 29 d'Août. Page 15.

Edouard consent que ses differends avec la France soient mis en arbitrage.

C'est ici le premier Acte, passé en conséquence de Conventions entre les Plénipotentiaires. *Louis XI* donna de semblables Lettres.

Trève pour sept ans

Traité particulier pour une Trève de sept ans, entre la France & l'Angleterre, dans lequel les Alliez des deux Rois sont compris, & particulierement les Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*, de la part de l'Angleterre; à condition que les Alliez, nommez dans le Traité, seront tenus de déclarer dans trois mois, s'ils veulent être compris dans la Trève. Du 29 d'Août. Page 17.

Traité d'amitié avec la France.

Traité d'Amitié & de Confédération entre *Louis XI* & *Edouard IV*, pendant leurs vies; & pour le Mariage de *Charles* Dauphin Fils de *Louis*, avec *Elisabeth* Fille d'*Edouard*. Du 29 d'Août. Page 19.

La substance des Articles de ce Traité étoit:

Conditions de ce Traité.

1. Qu'il y auroit une parfaite amitié entre les deux Rois, pendant leur vie.

2. Qu'ils s'assisteroient mutuellement, en cas de rebellion ou de désobeïssance de leurs Sujets.

3. Qu'aucun des deux Rois ne donneroit ni secours, ni retraite, aux Sujets rebelles de l'autre.

4. Qu'en cas que l'un des deux Rois vînt à être chassé de ses Etats, l'autre l'assisteroit de tout son pouvoir, pour le rétablir, en faisant une Guerre ouverte à ses Ennemis.

5. Qu'aucun des deux Rois ne feroit aucune Ligue, ni Association, avec les Alliez de l'autre, sans l'en avoir premierement averti.

6. Que dans un an, ils nommeroient des Commissaires, qui régleroient le cours & la valeur des monnoyes des deux Royaumes, pour la facilité du Commerce entre leurs Sujets.

7. Que pour serrer d'autant mieux le lien de l'amitié entre les deux Rois, *Charles* Dauphin, Fils de *Louis XI*, épouseroit *Elisabeth* Fille aînée d'*Edouard*, lorsqu'ils seroient parvenus à un âge nubile. Que le Roi de France assigneroit à la Princesse, pour son Douaire, un revenu annuel de 60000 livres, & qu'il la feroit conduire en France à ses dépens. Que si *Elisabeth* mouroit avant l'accomplissement du Mariage, *Charles* épouseroit *Marie*, seconde Fille d'*Edouard*.

Remarque sur ce Traité.

Il y a deux choses à remarquer sur ce Traité. La premiere, qu'il étoit contraire au précédent, en ce que la Trève ne devant durer que sept ans, les deux Rois pouvoient recommencer la Guerre au bout de ce terme; & que par le second Traité, ils devoient être Amis & s'assister réciproquement, pendant toute leur vie. Aussi cette erreur fut corrigée dans la suite, en étendant la Trève jusqu'à la mort de l'un des deux Rois.

La seconde chose à remarquer est, qu'*Edouard* ne donnoit point de Dot à sa Fille.

Lettres-Patentes de *Louis XI*, par lesquelles il s'engage à payer tous les ans au Roi *Edouard*, pendant la durée de leurs deux vies, la somme de cinquante-mille écus en deux termes, savoir, à Pâques & à la fête de S. Michel, & de lui faire compter l'argent dans Londres. De plus, il s'engage à faire obliger la Banque de Medicis au payement de ces sommes. Du 29 d'Août 1475. Page 20. Contrat par lequel Louis s'engage &c.

Il y eut encore un autre Traité, ou Convention particuliere, qui ne se trouve point dans ce Recueil, par laquelle *Louis XI* s'engageoit à payer cinquante-mille écus pour la Rançon de la Reine *Marguerite* Femme de *Henri VI*, qui étoit prisonniere dans la Tour, depuis la Bataille de Tewksbury. Autre engagement de Louis.

Ordre de remettre la Reine *Marguerite* entre les mains du Roi de France, ou de ses Commissaires. Du 13 Novembre. Page 22. Ordre de remettre la Reine Marguerite au Roi de France.

Il est présentement aisé de juger par toutes ces Conventions, qu'on appelle le Traité d'Amiens, ou de Péquigny, si les Historiens François ont eu beaucoup de sujet de faire des railleries sur la retraite d'*Edouard*, & s'il est vrai qu'on le renvoya dans son Ile, avec quelques charettes chargées de Vin. *Louis XI* lui paya comptant 75000 écus, & 25000 un mois après, pour le premier terme, qui échéoit à la S. Michel. Les Actes Publics font foi, par les Quittances qui s'y trouvent, que la Pension annuelle de 50000 écus fut payée jusqu'au terme de Pâques de l'année 1482. Si l'on joint à cela les 50000 écus pour la Rançon de la Reine *Marguerite*, & les Pensions de 16000 écus qui étoient payées aux Seigneurs Anglois, & qui vraisemblablement furent continuées aussi longtems que celle d'*Edouard*, on trouvera que *Louis XI* a effectivement & réellement déboursé près de six-cens-mille écus; qu'il s'est engagé à payer une espece de Tribut, & à prendre pour le Dauphin son Fils une Femme, sans aucune Dot; pour renvoyer dans son Ile un Prince, qui n'avoit pas conquis une seule Place en France. Cela fait voir, qu'il n'avoit pas du Roi *Edouard* l'idée que les Historiens François en veulent donner. *Philippe de Comines* assure, que *Louis* n'avoit pas de plus forte passion, que de voir tourner le dos aux Anglois pour retourner dans leur Païs. Aussi *Edouard*, qui avoit gagné plusieurs Batailles, n'étoit pas un Prince qu'on dût mépriser. Remarque sur le Traité d'Amiens.

Avant que de quitter cette matiere, disons un mot encore de la Pension de cinquante-mille écus, promise & payée par *Louis XI* à *Edouard IV*. On vient de voir, que dans l'Obligation de *Louis XI* il n'est pas dit sous quel titre, pour quelle cause, ou par quel motif, il s'engageoit à payer cette Pension annuelle au Roi d'Angleterre, Dissertation sur la nature de la Pension payée par Louis à Edouard.

Malgré ce silence, les Historiens Anglois n'ont pas fait difficulté de donner à cette Pension le nom de Tribut; & M. *Rymer* lui-même, quoiqu'ayant en main l'Acte original, n'a pas manqué à mettre au Tittre de tous les Actes qui regardent cette Pension, *De Annuo Censu*.

D'un autre côté, les Historiens François trouvant cette Pension annuelle très incommode, se sont tournez de divers côtez pour tâcher de l'éluder. Quelques-uns ont pris le parti de n'en point parler. *Du Tillet*, dans le Recueil qu'il donne des Archives de France, par rapport aux Traitez entre la France & l'Angleterre, dit que le Traité d'Amiens se trouve dans une telle layette; mais il ne dit pas un mot de ce qui regarde la Pension.

Philippe de Comines dit, que dans la Conference que les Plénipotentiaires des deux Rois eurent ensemble, les Anglois demanderent d'abord, selon leur coutume, tout le Royaume de France, ou du moins, la Normandie & la Guyenne. Mais bien assailli, bien défendu. Enfin, leurs demandes aboutirent à 72000 écus comptant, avant que de partir; au Mariage du Dauphin avec la Fille ainée d'*Edouard*; & au revenu du Duché de Guyenne, pour entretenir la Princesse, ou 50000 écus tous les ans payez dans Londres, pendant neuf ans; au bout duquel terme, *Charles* & sa future Epouse devoient jouïr paisiblement du Duché de Guyenne, & *Louis* demeurer quitte du payement envers le Roi d'Angleterre.

Qui croiroit que *Philippe de Comines*, qui étoit présent au Conseil où les propositions d'*Edouard* furent examinées, n'ait pas été bien instruit de la vérité? Néanmoins, il faut nécessairement qu'il ait confondu les propositions des Ambassadeurs de France, ou du Conseil de *Louis XI*, avec celles des Anglois: car il n'est pas possible que les Ambassadeurs d'Angleterre ayent fait ces propositions. Premierement, ils étoient bornez par leurs Instructions, auxquelles ils ne pouvoient rien ajouter, ni diminuer, & dans lesquelles il n'étoit pas dit un mot, ni du revenu de la Guyenne, ni de l'entretien de la Princesse *Elisabeth*. En second lieu, c'eût été en eux une extrème prévarication, que d'assigner l'entretien d'*Elisabeth* pour cause de la Pension annuelle, puisqu'ils ne pouvoient pas douter que la pensée d'*Edouard* ne fût, de faire regarder cette Pension annuelle comme une espece de Tribut & de reconnoissance, pour les deux Provinces de Guyenne & de Normandie, qu'il prétendoit que la France lui retenoit injustement. Cela est si vrai, que *Philippe de Comines* lui-même assure, que les Anglois, même après le Traité signé, prétendoient que cette Pension étoit un véritable Tribut. En troisieme lieu, si les Ambassadeurs d'Angleterre avoient fait ces propositions, qu'est-ce qui auroit empêché qu'on n'eût traité sur ce pied-là? N'étoit-il

pas plus avantageux à la France, que l'entretien d'*Elisabeth* fût assigné pour cause de la Pension, que d'en laisser la cause indécise? Il est donc clair, que *Philippe de Comines* s'est abusé, ou que la mémoire lui a manqué, quand il a écrit ses Mémoires; car quoiqu'il dise le fond de la chose, il erre dans presque toutes les circonstances; comme, de 72000 écus, pour 75000; d'une Trève de neuf ans, pour une de sept; d'une Pension pendant neuf ans, au-lieu de dire, pendant la vie des deux Rois; & enfin de l'entretien d'*Elisabeth*, dont le Traité ni l'Obligation de *Louis XI* ne font aucune mention. *Mezerai* a suivi *Philippe de Comines*, & a même ajouté, que la Trève que les deux Rois firent ensemble, étoit une Trève marchande; voulant faire passer ce Traité, pour une chose de peu d'importance. *Il arriva*, dit-il, *qu'en l'absence du Bourguignon, le Roi, à force d'intrigue, de cajoleries, & avec des présens dont les Anglois sont fort avides, persuada à ce Roi & à son Conseil d'entendre à un Accommodement. En peu de jours, les Députez des deux Rois convinrent des conditions. C'étoit une Trève marchande, y compris le Breton & le Bourguignon, s'ils le vouloient être; 75000 écus d'or comptant pour l'Anglois; & le Mariage de sa Fille avec le Dauphin, pour l'entretien de laquelle le Roi Louis donneroit le revenu de la Guyenne, pendant neuf ans, ou 50000 écus par an, qui seroient portez à l'Anglois dans son Château de Londres.*

Voici, selon les apparences, ce qui a donné lieu à l'opposition qui se trouve entre les Historiens des deux Nations. Les Ambassadeurs d'Angleterre demanderent le Royaume de France, ou la Guyenne & la Normandie. Cela fut refusé. Ensuite ils proposerent le Mariage d'*Elisabeth* avec le Dauphin, & la Pension de 50000 écus, comme une espece d'équivalent. Vraisemblablement, *Louis XI* & son Conseil trouverent qu'il étoit à propos d'accorder le Mariage & la Pension, mais non pas en qualité d'équivalent; *Louis* ne voulant point reconnoître qu'*Edouard* eût de justes pretentions, ni sur tout le Royaume de France, ni sur aucune de ses parties. Cela fut cause, sans doute, qu'on proposa aux Ambassadeurs Anglois de leur accorder le Mariage, avec la Pension; mais que celle-ci seroit donnée, comme pour l'entretien de la jeune Princesse jusqu'au tems du Mariage, ou pour neuf ans. Il n'est pas moins apparent, que cette proposition fut rejettée par les Anglois. Cependant, comme les deux Rois souhaitoient également la Paix, il n'y avoit rien de plus naturel, que de prendre l'expédient dont on se servit. Ce fut, que le Mariage seroit arrêté, & que *Louis* s'engageroit à payer à *Edouard* une Pension annuelle de 50000 écus pendant leurs vies, sans exprimer la cause ou le motif de cette Pension. Chacun trouvoit son compte, dans cet expé-

Pourquoi les Historiens des deux Nations sont en oppositions sur ce sujet.

dient. *Louis* ne craignoit pas qu'on pût lui reprocher avec fondement, qu'il payoit un Tribut à *Edouard* ; puisque cette Pension n'étoit accordée que par des Lettres-Patentes, & non par un Traité, & que d'ailleurs la cause n'en étoit pas exprimée dans ses Lettres. A l'égard de ce que les Anglois pourroient dire, il s'en mettoit peu en peine, quand ils seroient une fois hors de France. D'un autre côté, *Edouard* avoit sujet d'être content. Outre l'avantage réel qui devoit lui revenir du Mariage de sa Fille avec le Dauphin, & d'une augmentation d'un revenu annuel de 50000 écus ; cette Pension donnoit un air de triomphe à ses armes, & laissoit aux Anglois, qui avoient fait les frais de son armement, quelque lieu de s'imaginer que la France payoit un Tribut à l'Angleterre. C'étoit-là, sans doute, le principal motif de sa demande, par rapport à la Pension. Il n'étoit pas assez mal-avisé pour se persuader, que sans avoir gagné aucune Bataille, sans avoir pris aucune Place, il pût faire consentir *Louis XI* à lui payer un Tribut. Aussi, dans ses Instructions au Lord *Howard* & à ses Collegues, il n'avoit garde de dire qu'il demandoit la Pension comme un Tribut. Il suffisoit pour lui, que la cause de cette Pension demeurât indécise, afin que les Anglois pussent l'expliquer à son avantage. Cet expédient ayant donc été suivi, il arriva qu'après que le Traité eut été signé & ratifié, chacune des deux Nations expliqua la Pension comme il lui plut. Les Anglois prétendirent que c'étoit un véritable Tribut, parce qu'*Edouard* n'étoit pas fâché qu'on la regardât sur ce pied-là, & ne se mettoit pas en peine de les desabuser. Les François soutinrent de leur côté, que cette Pension n'étoit accordée que pour l'entretien de la Princesse *Elisabeth*, parce qu'effectivement la pensée de *Louis XI* avoit été de l'accorder sous ce titre, si *Edouard* eût voulu y consentir. Je me suis un peu étendu sur ce sujet, premierement, pour faire voir combien on doit être en garde contre la partialité nationale des Historiens ; & en second lieu, pour faire remarquer l'utilité de ce Recueil d'Actes Publics, qui met devant les yeux des Pieces autentiques, que la plupart des Historiens n'ont point vues, & que ceux qui en ont eu connoissance, ont omises, ou déguisées, quand ils ont cru qu'elles pouvoient faire quelque tort à leur Nation. Il est tems présentement de continuer l'Abregé des événemens auxquels se rapportent les Actes suivans, depuis le Traité d'Amiens, jusqu'à la mort d'*Edouard*.

Trève du Duc de Bourgogne avec Louis.

Le *Duc de Bourgogne* balança quelque tems, avant que de se déterminer à acccepter la Trève. Il consentit pourtant après l'expiration du terme qui lui étoit accordé, à faire une Trève particu-

liere avec *Louis XI*, moins par la crainte de ses armes, que par l'extrême desir qu'il avoit de se venger du *Duc de Lorraine* & des Suisses. En 1476 il attaqua le premier, & lui enleva tout son Duché. Ensuite il voulut aller châtier les Suisses. Mais son Armée se mit d'elle-même en déroute, à *Granson*, par une terreur panique. Quinze jours après, il perdit la fameuse Bataille de *Morat*, où les Suisses lui tuerent huit-mille hommes. Enfin, au commencement de l'année 1477, ayant voulu assieger Nancy, que le *Duc de Lorraine* avoit repris, il perdit encore une Bataille, où il fut tué.

Il s'empare du Duché de Lorraine.

Son Armée défaite par les Suisses.

Il perd une autre Bataille en Lorraine, où il est tué.

Ce Prince inquiet ne laissa qu'une Fille nommée *Marie*, âgée de dix-neuf ans, à laquelle *Louis XI* enleva d'abord la Bourgogne, &c. les Villes situées sur la Riviere de Somme. Ce fut en-vain qu'elle implora la protection d'*Edouard*, qui se trouvoit alors le seul en état de la soutenir. Elle n'en put jamais obtenir que des vœux, & des complimens inutiles. Quoique l'Angleterre eût un interêt manifeste à proteger la Maison de *Bourgogne*, pour empêcher l'agrandissement de la France; cette Politique étoit combattue, dans l'esprit d'*Edouard*, par des raisons particulieres, qui faisoient plus d'effet sur lui que celles qui regardoient le bien du Royaume. Premierement, il craignoit de s'engager dans une Guerre qui l'obligeât à quitter ses plaisirs, auxquels il s'adonnoit un peu trop. D'ailleurs, étant devenu replet & pesant, il ne se sentoit plus propre à supporter la fatigue. Mais sa principale raison étoit, qu'ayant une extrême passion de voir sa Fille ainée Reine de France, il n'osoit rien faire, qui pût fournir à *Louis XI* un prétexte de manquer à sa parole. Ajoutons encore, que son Conseil, qui étoit corrompu par l'or de France, ne contribuoit pas peu à lui faire regarder les affaires des Païs-Bas, avec une indifference peu convenable aux interêts de l'Angleterre. C'étoit dans cette même vue, que *Louis* lui payoit exactement sa Pension, de peur que le dépit ne lui fît prendre en main les interêts de la *Duchesse de Bourgogne*, si les payemens venoient à cesser. Enfin, *Marie* n'esperant plus aucun secours de l'Angleterre, épousa *Maximilien* Archiduc d'Autriche, Fils de l'Empereur *Frederic*. Ce Mariage, & l'intercession de l'Empereur, procurerent aux Païs-Bas une Trève de quelques mois, & à *Marie* la restitution de quelques Places, dont *Louis* s'étoit emparé. Pendant cette Trève, *Louis* n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à entretenir *Edouard* dans une neutralité si avantageuse à la France. Il s'étoit déja saisi d'une partie de la succession du feu *Duc de Bourgogne*, & il ne desesperoit pas de se rendre maitre des Provinces des Païs Bas voisines de la France, & de faire tomber les autres entre les mains de quelques Princes ses Amis. En un mot, son projet étoit de dépouil-

Louis s'empare de la Bourgogne &c.

Marie de Bourgogne implore la protection d'Edouard.

Raisons de son refus.

Mariage de la Duchesse de Bourgogne.

Trève pour les Païs-Bas.

ler entierement *Marie* de ses Etats, si l'on en doit croire *Philippe de Comines*, qui l'assure positivement.

Succès de Maximilien en Bourgogne.

En 1478, immédiatement après l'expiration de la Trève, *Maximilien* entra en Bourgogne, & s'y rendit maitre de diverses Places. S'il avoit été bien secouru, il auroit, selon les apparences, enlevé à *Louis* toutes ses Conquêtes. Effectivement, *Louis* ne pouvoit s'empêcher de craindre qu'*Edouard* n'ouvrît enfin les yeux aux interêts de son Royaume, & qu'il n'écoutât le conseil que quelques gens de bien lui donnoient, de se liguer avec la *Duchesse de Bourgogne*, afin d'empêcher l'accroissement de la France. Pour le détourner de cette pensée, il lui tendit un piege, auquel *Edouard* ne manqua pas de se laisser prendre. Le caractere de *Louis XI* est si connu, qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur ce sujet. On sait bien qu'il n'étoit pas esclave de sa parole. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'un Prince soit connu sur ce pied-là, & que néanmoins il se trouve des gens assez dupes pour se fier à lui. Au mois de Juillet de l'année 1478, il envoya en Angleterre *Charles de Martigny*, Evêque d'*Elne* (1) avec un Plein-pouvoir pour prolonger la Trève, qui par un Traité fait depuis peu, ne devoit finir qu'un an après la mort d'un des deux Rois, jusqu'à cent ans après la mort du premier mourant; & pour obliger *Louis* au payement de la Pension annuelle de cinquante-mille écus, pendant toute la durée de la Trève. Rien n'étoit plus propre à flater la vanité d'*Edouard*, que cette proposition. Quoiqu'il n'eût pas un interêt personnel à la continuation de cette Pension, qui par le Traité d'Amiens lui étoit assurée pour toute sa vie; il comprenoit bien, qu'il ne pouvoit que lui être glorieux de l'avoir portée jusqu'à cent ans après sa mort. Ce long terme lui donnoit bien plus l'air de Tribut, que la durée de la vie des deux Rois, à quoi elle avoit été bornée par le Traité d'Amiens. Cette Négociation fut un peu retardée, parce qu'*Edouard*, surpris qu'on ne lui parlât pas du Mariage de sa Fille avec le Dauphin, voulut envoyer des Ambassadeurs à *Louis*, pour le presser de faire celebrer les fiançailles. Mais ce Prince, trop rusé pour *Edouard*, trouva toujours des prétextes pour les differer. On peut voir, dans les Mémoires de *Philippe de Comines*, les ruses & les souplesses dont *Louis* se servoit pour gagner du tems, & pour éluder les instances d'*Edouard*.

Frayeurs de Louis.

Caractere de ce Prince.

Offre de prolonger la Trève entre l'Angleterre & la France, jusqu'à 100 ans après la mort du premier mourant des deux Rois.

Louis trop rusé pour Edouard.

(1) L'Auteur avoit ici laissé en blanc le nom de l'Evêché pour la raison que l'on dira dans une Note sur les Lettres Patentes de cet Ambassadeur, rapportées plus bas sous l'année 1479.

Enfin,

Enfin, au mois de Fevrier de l'année 1479, le Traité pour la prolongation de la Trève fut conclu & signé, sur le pied que l'Ambassadeur de France l'avoit proposé. Outre le Traité même, que l'Ambassadeur signa, il donna des Lettres-Patentes, par lesquelles il engageoit le Roi son Maitre à la même chose, en vertu du pouvoir qui lui en avoit été donné. Ces Lettres étoient conçues dans les termes les plus forts qu'on puisse imaginer, & conformes à son Plein-pouvoir, ou à sa Procuration. Ce n'est pas la seule fois que j'ai remarqué dans ce Recueil, que quand les Princes ont eu dessein de tromper, ils se sont servis pour leurs Ambassades, ou d'Evêques, ou d'autres Ecclésiastiques. Mais les Ambassadeurs ne sont pas toujours instruits des intentions de leurs Maitres. Quoi qu'il en soit, autant qu'on avoit trouvé de facilité à conclure le Traité avec l'Ambassadeur, autant y eut-il de difficulté à en obtenir la ratification de *Louis*, qui ne manqua pas d'échapatoires pour s'en dispenser. Son intention n'avoit été que d'amuser *Edouard*, & de l'empêcher de se liguer avec la *Duchesse de Bourgogne*. Enfin, il sut si bien faire, qu'il ne ratifia jamais le Traité, que le Dauphin n'épousa pas la Princesse d'Angleterre, & qu'*Edouard* ne se mêla pas des affaires de *Maximilien* & de *Marie*; ou que, du moins, s'en étant avisé trop tard, la mort le surprit, avant que d'avoir pu prendre de justes mesures pour se venger.

Conclusion du Traité.

Remarques sur les Princes envoyant en Ambassade des Evêques ou autres Ecclesiastiques.

Pendant ce tems-là, *Maximilien* ne voyant point d'autre ressource pour résister à la France, que le secours d'Angleterre, employoit tous les moyens possibles pour mettre *Edouard* dans ses interêts. Cette même année, il fit proposer à la Cour d'Angleterre le Mariage de *Philippe* son Fils, âgé d'un an, avec *Anne* troisieme Fille d'*Edouard*. Dans le même tems, *Edouard* pensoit à marier *Catherine*, sa quatrieme Fille, avec le Prince *Jean*, Fils de *Ferdinand* & d'*Isabelle*, qui n'étoit gueres plus âgé que *Philippe*.

Mariages proposez pour les Filles d'Edouard.

Cependant *Edouard*, surpris des délais affectés du Roi de France, tant par rapport à la ratification du dernier Traité, qu'au Mariage de sa Fille avec le Dauphin, tint en 1480 un grand Conseil, où il fut résolu d'envoyer des Ambassadeurs à *Louis*, pour lui demander peremptoirement l'entiere exécution du Traité d'Amiens, & la ratification de celui de Londres. Le Lord *Howard* qui, selon *Philippe de Comines*, recevoit du Roi de France une Pension annuelle de 2000 écus, fut choisi pour être Chef de cette Ambassade. *Louis* fit, à son ordinaire, une réponse illusoire, qui ne signifioit rien, ne doutant point qu'*Edouard* ne se laissât encore amuser. Il paroît pourtant, qu'*Edouard* commença immédiatement après le retour de ses Ambassadeurs, à prendre des mesures pour se mettre en état de se venger de l'affront qu'on lui faisoit. Ces mesures con-

Ambassade envoyée à Louis pour demander l'exécution du Traité d'Amiens &c.

Edouard se fortifie par diverses Alliances.

ſiſtoient à faire diverſes Alliances avec pluſieurs Princes, & particulierement avec *Maximilien* & *Marie*, & avec le *Duc de Bretagne*.

Sa Guerre avec l'Ecoſſe.

Il y a quelque apparence que *Louis*, qui avoit de bons Eſpions, eut quelque connoiſſance de ſon deſſein; puiſqu'en 1481 il lui ſuſcita une Guerre de la part du Roi d'Ecoſſe, qui le tint occupé juſqu'à la fin de l'année 1482.

Mort de la Ducheſſe de Bourgogne.

Les Gantois ſe ſaiſiſſent de ſes Enfans.

Ils livrent Marguerite au Roi de France.

Enfin, pendant cette Guerre d'Ecoſſe, *Louis XI* leva entierement le maſque. La *Ducheſſe de Bourgogne* étant morte en 1481, d'une chute de cheval, les Gantois ſe ſaiſirent de *Philippe* & de *Marguerite*, ſes Enfans; ce qui produiſit une grande diviſion entre eux & l'Archiduc. *Louis* profitant de cette occaſion, ſut inſpirer aux Gantois tant de frayeur de la puiſſance de la Maiſon d'Autriche, qu'il les fit enfin conſentir à lui livrer la jeune *Marguerite* pour la marier au Dauphin ſon Fils: à quoi *Maximilien* fut obligé de conſentir.

Mort d'Edouard, & de Louis.

Injuſte réflexion de Mezerai contre Edouard.

La Guerre d'Ecoſſe étant terminée, au mois d'Octobre 1482, *Edouard* aſſembla tous les Seigneurs qui ſe trouverent à Londres, ou aux environs, & leur déclara les juſtes raiſons qu'il avoit de faire la Guerre au Roi de France. Ces raiſons ayant été approuvées, chacun lui promit de le ſervir de tout ſon pouvoir, dans une ſi juſte querelle. Mais pendant qu'il étoit occupé à faire les préparatifs de cette Guerre, la mort l'enleva du monde le 9 d'Avril 1483. *Louis XI* ne lui ſurvêcut que de quelque mois. *Mezerai* dit, *qu'Edouard ſe voyant beffé par les François, & moqué de ſes Sujets comme une groſſe dupe, en eut tant de honte qu'il en mourut.* Il ſemble que *Mezerai* auroit mieux fait de laiſſer toute la ſupercherie ſur le compte de *Louis XI*, que d'en faire une eſpece de gloire pour les François, qui n'en étoient point coupables. D'ailleurs, il ne convient pas à un Hiſtorien de railler un Prince, qui s'eſt repoſé ſur la foi des Traités & des Sermens dont on s'eſt ſervi pour le tromper.

Voici préſentement les Actes, qui ont du rapport à l'Abregé qu'on vient de voir.

ACTES

Concernant la FRANCE.

Année 1476.

Alliance du Duc de Bretagne avec Edouard.

Lettres-Patentes du Duc de *Bretagne*, pour confirmer le Traité d'Alliance conclu avec *Edouard* en 1468, & qui ayant été violé par

le Comte de *Warwick*, avoit été renouvellé en 1471, après le rétablissement d'*Edouard*. Du 22 Janvier. Page 23.

Lettres-Patentes d'*Edouard IV*, par lesquelles il se désiste de ses prétentions, au sujet de l'armement qu'il avoit fait pour le secours du Duc de *Bretagne*; en consideration de ce que le Duc s'est desisté du dédommagement, qu'il pouvoit prétendre pour les pertes que ses Sujets avoient souffertes sur Mer, pendant l'Administration du Comte de *Warwick*, montant à 50000 écus. Du 6 Mars. Page 23.

Edouard & ce Duc se désistent réciproquement de leurs prétentions.

Edouard avoit deux fortes raisons, pour ménager le Duc de *Bretagne*. La premiere, pour pouvoir faire une diversion à la France de ce côté-là, en cas de besoin. La seconde, pour engager le Duc à garder sûrement le Comte de *Richemont*.

Raisons qu'avoit Edouard de ménager le Duc.

Deux Quittances à *Louis XI*, pour le payement de deux termes de la Pension de 50000 écus, dont le dernier étoit échu à la S. Michel. Du 31 de Juillet, page 30; & de Septembre, page 38.

Deux quittances à Louis XI pour deux termes de la Pension de 50000 écus.

Année 1477.

Commission à ... pour traiter avec *Ferdinand* & *Isabelle*, du Mariage d'*Isabelle* leur Fille unique, avec *Edouard* Prince de Galles. Du 31 Mars. Page 42.

Commission pour traiter du Mariage du Prince de Galles.

Autre pour traiter en Flandre, avec les Ambassadeurs de l'Empereur *Frederic*. Du 20 Mai. Page 42.

Traité avec l'Empereur.

Ces Ambassadeurs de l'Empereur étoient allez dans les Païs-Bas, pour y conclure le Mariage de *Maximilien* avec *Marie* Duchesse de *Bourgogne*; & c'étoit à la sollicitation de *Marguerite* Duchesse Douairiere sa Sœur, qu'*Edouard* envoyoit cette Ambassade.

Quittance à *Louis XI*, pour le terme de la Pension échu à Pâques. Du 5 Juillet. Page 43.

Autre Quittance à Louis XI.

Traité entre *Louis XI* & *Edouard IV*, pour prolonger la Trève, jusqu'à une année entiere après la mort du premier mourant des deux Rois. Du 20 Juillet. Page 46.

Prolongation de la Trève entre Edouard & Louis.

Commission au Lord *Howard* & autres, allant en Ambassade en France. Du 30 Novembre. Page 50.

Commission au Lord Howard Ambassadeur en France.

Année 1478.

Pouvoir aux Ambassadeurs d'Angleterre, pour prolonger le terme de l'Arbitrage mentionné dans le Traité d'Amiens, pour aussi longtems qu'ils le trouveront à propos. Du 13 Mars. Page 53.

Pouvoir de prolonger le terme de l'Arbitrage.

La Prolongation ratifiée.
Autre Quittance à Louis.
Procuration de Louis &c... pour prolonger la Trève &c.

Prolongation du terme de l'Arbitrage pour trois ans.

Quittance à *Louis XI* de 25000 écus. Du 14. Juin. Page 65.

Procuration de *Louis XI* à *Charles de Martigny* Evêque d'Elne (1), allant en Ambassade en Angleterre, pour prolonger la Trève avec *Edouard*, jusqu'à cent ans après la mort du premier mourant des deux Rois; & pour obliger *Louis* & ses Successeurs au payement de la Pension de 50000 écus, pendant toute la durée de la Trève.

Ce *Charles de Martigny* est qualifié EPISCOPUS ELUENSIS. J'ignore quel est cet Evêché. Si ce mot n'étoit pas écrit de la même maniere en plusieurs endroits, je conjecturerois qu'il faudroit lire ELUSENSIS, c'est-à-dire, d'ELUSE en Gascogne; Evêché qui a été uni à l'Archevêché d'Auch, mais je ne sçai en quel tems. (2).

Comme les Historiens n'ont point parlé de cette Procuration de *Louis XI*, ni du Traité qui fut fait en conséquence, & que d'ailleurs, rien ne peut mieux faire connoitre la mauvaise foi de ce Prince, il ne sera pas hors de propos d'en inserer ici les propres termes.

DANTES *& concedentes eidem Oratori, Procuratori, Legato, Ambassiatori, Commissario, atque Nuncio nostro, plenam, perfectam, & sufficientem potestatem & auctoritatem, ac mandatum generale & speciale, nomine nostro, & pro Nobis, Hæredibus & Successoribus nostris, Regno, Patriâ &c. cum Eduardo Rege Angliæ, vel Deputatis suis similem potestatem habentibus, communicandi, tractandi, & conveniendi.*

Atque Treugas conlusas prorogandi, elongandi, & extendendi ad centum annos, post mortem primò Nostrum decedentis durituras, & inconcussè observandas.

Nec non promittendi, & obligandi Nos, Hæredes & Successores nostros, Patrias, Terras, omniaque & singula Dominia nostra, & Subditos nostros, eorumque bona quæcunque, ubicunque fuerint reperta; ad solvendum pro Nobis, Hæredibus & Successoribus nostris, dicto

(1) L'Auteur avoit laissé le nom en blanc. On en va voir la raison.

(2) C'est peut-être la Ville d'*Eause*, que *Blaeu* dit être la Capitale de l'*Eausan*, à quatre lieues d'*Auch* au Levant; & cela d'autant mieux, comme il dit, que cette Ville fut bâtie des ruïnes d'*Elusa*, si renommée au tems des *Romains*, & devint le Siege d'un Archevêque; jusqu'à ce qu'ayant été ruïnée par les *Sarazins*, & ensuite par les *Normands*, le Siege fut transporté à *Auch*. WHAT.

La conjecture de l'Auteur & celle de M. *Whatley* sont également fausses. Il falloit lire *Elnensis*, au lieu d'*Eluensis*. Voyez la remarque suivante.

Consanguineo Nostro Regi Angliæ, in civitate Londoniæ in Angliâ, quinquaginta millia scutorum auri ejusdem valoris & æstimationis prout sunt in præsentiarum in Regno Franciæ, singulis annis centum annorum, post mortem primò Nostrum decedentis proximè futurorum; astringendique Nos, Hæredes & Successores nostros obligari jurejurando, & sub pœna Cameræ Apostolicæ, nec non aliis modis, sicut illi videbitur, ad firmam & securam ejusdem solutionis observantiam, &c.

Datum in Civitate nostrâ Attrebatensi, Die decimâ tertiâ Mensis Julii, Anno 1478, *& Regni nostri decimo septimo.*

LOIX.

Sub Sigillo magno, pendente à cauda pergamena.

Commission à *Richard Tunstal* & à *Thomas Langton*, pour célebrer les Fiançailles d'*Elisabeth* Fille d'*Edouard*, avec le Dauphin. Du 26 d'Août. Page 89. Mariage de la Fille d'Edouard avec le Dauphin.

Quittance de dix-mille écus, sur la Rançon de la Reine *Marguerite*. Rançon de la Reine Marguerite.

Année 1479.

Commission aux Evêques de *Bath & Wels*, & d'*Ely*, aux Comtes d'*Essex* & de *Rivers*, à *Jean Dudley*, *Jean Dynam*, *Jean Howard*, *Jean Gunthorp*, pour traiter avec *Charles de Martigny* Evêque d'Elne, Ambassadeur de France. Du 21 Janvier. Page 97. Commission pour traiter avec l'Evêque d'Elne.

Lettres-Patentes de l'Ambassadeur de France, fondées sur sa Procuration. Page 101. Patentes de l'Ambassadeur.

Universis & singulis ad quos præsentes Litteræ pervenerint, Carolus de Martigny, divinâ permissione Elnensis Episcopus (1), *Christianissimi Principis Ludovici Francorum Regis Legatus, Procurator, & ad infra scripta sufficienter deputatus, salutem. Auctoritate mihi ab*

(1) On vient de voir un peu plus haut que *Rapin Thoyras* avoit trouvé par tout *Elnensis Episcopus* au lieu d'*Elnensis*. C'est sur le comte de *Rymer* ou de celui qui déchifroit pour lui les *Actes*, que la faute doit être mise. *Charles de Martigny* étoit le 27e. Evêque d'*Elne*, Ville Episcopale du *Languedoc*, dont on a depuis transféré le Siege à *Perpignan*.

ipso Rege per Litteras Patentes in hac parte nuper commissa, Concessionem, Promissionem, & Obligationem annuæ solutionis dictorum quinquaginta millium scutorum, ad centum annos post mortem alterius dictorum Principum primò decedentis proximè futuros, & ad eorundem centum annorum finem, prolongo, extendo, continuo, & prorogo; spondeo, promitto dicto Regi Angliæ, nec non eundem serenissimum Principem Ludovicum suosque Hæredes & Successores, eidem Regi Angliæ astringo & obligo, quòd præfatus Ludovicus solvet, & realiter deliberabit singulis annis, durante vitâ suâ, & post mortem suam, ejus Hæredes & Successores solvent annuatim per centum annos quinquaginta millia scutorum auri.

Atque nomine ipsius Regis Franciæ, suorumque Hæredum & Successorum, pro eo & eis renuncio cuicunque exceptioni doli mali, vis, metûs, fraudis in factum, actioni, conditioni indebiti, ob turpem causam, sine causâ, & ex injustâ causâ, non sic celebrati contractûs, aliter fuisse dictum sive recitatum, quàm scriptum vel factum, & converso, Petitioni Libelli, nec non Privilegiis Feriarum, Messium, Vindemiarum, Appellationum, Querelarum, & Supplicationum, Remedio & Recursui ad arbitrium boni viri: Quibuscunque Constitutionibus, Gratiis, Privilegiis indultis aut indulgendis, statutis, specialibus & generalibus, localibus & temporalibus, à jure vel ab homine editis, ac in genere & specie concessis vel concedendis, omnibusque & singulis aliis Exceptionibus, Juribus & Defensionibus, per quos, quas & quæ, hujusmodi summæ quinquaginta millium scutorum auri, ut prædicitur, solutio ullo modo impediri, quomodolibet vel differri poterit, & specialiter Juridicenti generalem Renunciationem non valere, nisi præcesserit specialis.

Insuper, pro eodem serenissimo Principe Ludovico, ejusque nomine, spondeo & promitto, imò eundem Regem Ludovicum astringo & obligo, quòd ad omnium præmissorum inviolabilem observantiam, obligabit se solenni Juramento, tactis per eum corporaliter Evangeliis, atque sub pœnis Cameræ Apostolicæ, & per obligationem de Nisi.

Quodque procurabit & faciet societatem & socios Banci de Medicis proinde obligari, eorumque cautionem in scriptis ritè super inde confectam, dicto Regi Angliæ deliberabit, deliberarive faciet.

Aut Rescriptum Apostolicum sigillo plumbeo munitum, quod omnia & singula Præmissa, Sedis Apostolicæ auctoritate, confirmentur; appositis pœnis Interdicti in Regnum, Patriam & Dominia sua, atque excommunicationis in personam suam & Hæredum atque Successorum suorum, si ea, ut præfertur non servaverit & non impleverit, aut non servaverint & non impleverint, sumptu & ære proprio impetrabit & obtinebit; impetrarive & obtineri faciet.

Ipsamque obligationem sive cautionem sociorum Banci de Medicis, aut Rescriptum Apostolicum sic per ipsum impetratum, dicto serenissimo Angliæ Regi, ejusve Deputato, intra octodecim menses post datum Præsentium proximè sequentes, in Angliâ deliberabit, deliberarive faciet.

Quodque præfatus Francorum Rex omnia & singula Præmissa in his Litteris contenta, suis Litteris Patentibus magno suo sigillo sigillatis, manuque propriâ subscriptis, innovabit aut ratificabit & confirmabit, & ea sic per eum innovata aut ratificata & confirmata, per tres Status Franciæ, videlicet, per Prælatos & Clerum, Nobiles, & Plebem ejusdem Regni, intra duodecim menses post datum Præsentium, ratificari, confirmari, & auctorisari faciet, nec non à Sede Apostolicâ, & per auctoritatem ejusdem, confirmari, vallari & roborari procurabit & cum effectu faciet.

Datum in Civitate Londoniarum, Die decimâ quartâ mensis Februarii, Anno Domini, secundum cursum & computationem Ecclesiæ Anglicanæ, quadragesimo septuagesimo octavo.

CAROLUS Elnensis Episcopus.

Sub Sigillo suo cera rubra, pendente à caudâ Pergamenâ.

On ne peut dire autre chose, sur la Procuration de *Louis XI* & sur les Lettres-Patentes de son Ambassadeur, sinon, que les gens qui ont envie de tromper, prennent plus de précautions que ceux qui agissent de bonne foi, pour empêcher qu'on ne les soupçonne, & que pour l'ordinaire, ces grandes précautions devroient produire un effet contraire à celui qu'ils se proposent. Remarques sur ces Patentes

Traité conclu entre les Commissaires d'*Edouard*, & *Charles de Martigny* Evêque d'Elne, Ambassadeur de France, qui prolonge pour cent ans, la Trève, & le payement de la Pension annuelle de 50000 écus. A Londres, le 15 Fevrier $147\frac{8}{9}$. Page 103. Le Traité mis ici.

Ce Traité est entierement conforme à la Procuration de *Louis XI*, & aux Lettres-Patentes qu'on vient de voir. Il ne manquoit plus, pour finir cette affaire, que la ratification de *Louis*, laquelle il étoit bien résolu de ne pas donner, lorsqu'il envoya son Ambassadeur. Remarques sur ce Traité.

Je ne connois aucun Historien François, ou Anglois, qui ait parlé de ce Traité.

Lettres-Patentes d'Edouard touchant sa Fille Anne.

Lettres-Patentes par lesquelles *Edouard* s'oblige, pour le terme de trois ans, à ne donner *Anne* sa Fille en Mariage à aucun autre, qu'à *Philippe* Fils de *Maximilien* & de *Marie*. Du 16 d'Août. Page 110.

Il paroit dans ces Lettres, que *Maximilien* & *Marie* avoient donné de semblables Lettres à *S. Omer*, le 18 Juillet.

Commission touchant le Mariage de Catherine, avec l'Infant de Castille.

Commission à *Jean Cook* Docteur en Droit, & à *Bernard de la Force* Ecuyer, pour traiter du Mariage de *Catherine* Fille d'*Edouard*, avec *Jean* Infant de Castille. Du 8 d'Août. Page 110.

Quittance à Louis XI.

Quittance à *Louis XI*, du terme échu à Pâques. Du 8 Septembre. Page 111.

Année 1480.

Autre.

Quittance pour le terme échu à la S. Michel. Du 21 Mars.

Autre.

Quittance finale de 50000 écus, pour la Rançon de la Reine *Marguerite*. Du 21 Mars.

Ratification du Traité de Londres, demandée.

Commission au Lord *Howard* & à *Thomas Langton*, pour demander à *Louis XI* la ratification du Traité conclu à Londres le 15 Fevrier 1479; & l'exécution du Traité d'Amiens, par rapport au Mariage du Dauphin avec *Elisabeth*. Du 12 Mai. Page 113.

Les Traitez ou Actes suivans doivent être regardez comme des dépendances des affaires qu'*Edouard* avoit avec la France, parce que son but étoit de se mettre en état de se venger de *Louis XI*.

Commission pour réparer les attentats contre l'Alliance entre l'Angleterre & l'Espagne.

Commission pour traiter avec le Roi & la Reine d'Espagne sur les attentats commis de part & d'autre, contre l'Alliance réciproque entre l'Angleterre & l'Espagne. Du 20 Juin. Page 119.

Traité avec le Dannemarc.

Ratification d'une Alliance conclue avec *Christierne* Roi de Danemarc. Du 5 Juillet. Page 119.

Quittance à Louis XI.

Quittance à *Louis XI*, de 25000 écus, pour le terme échu à Pâques. Du 27 Juillet. Page 123.

Ratification du Traité avec le Duc de Bourgogne.

Confirmation & Ratification, de la part de *Maximilien* & de *Marie*, de l'Alliance perpétuelle conclue entre *Edouard* & le feu Duc de *Bourgogne*. Du 1 d'Août. Page 123.

Acte semblable, de la part d'*Edouard*. Du 1 d'Août.

Confirmation du secours mutuel entre Edouard & le Duc de Bourgogne.

Autre confirmation particuliere de l'Article concernant le secours mutuel, stipulé entre *Edouard* & le feu *Duc de Bourgogne*. Par cet Acte, *Edouard* s'engage à donner à *Maximilien* & à *Marie*, un secours de 3000 hommes, Du 3 d'Août. Page 126.

Lettres

Lettres-Patentes de *Maximilien* & *Marie*, par lesquelles ils s'engagent à dédommager *Edouard* de la Pension de 50000 écus, qui lui est dûe par la France; en cas qu'à l'occasion du secours qu'il doit leur envoyer, *Louis XI* cesse de lui payer cette Pension. Du 4 d'Août. Page 127. Engagement de Maximilien touchant la Pension payée par Louis.

Traité sur le Mariage entre *Philippe Comte de Charolois*, Fils de *Maximilien* & de *Marie*, & *Anne* troisieme Fille d'*Edouard*. Du 5 d'Août. Page 128. Traité de Mariag: d'Anne Fille du Roi.

Lettres-Patentes d'*Edouard*, par lesquelles il se désiste de la Pension de 50000 écus, dont *Maximilien* & *Marie* lui ont promis le dédommagement; en consideration de ce qu'ils se sont désistez de la Dot de cent-mille écus, promise à *Anne* par le Traité précédent. Du 10 d'Août. Page 122. Désistement de la Pension de 50000 écus.

Lettres-Patentes de *Maximilien* & *Marie*, pour quitter *Edouard* de la Dot de cent-mille écus, &c. Du 20 d'Aout. Page 134. Desistement de Maximilien & de Marie à la Dot d'Anne.

Lettres-Patentes d'*Edouard*, par lesquelles il s'engage à obtenir de *Louis XI* une Trève pour les Païs-Bas, & à lui offrir son Arbitrage pour vuider ses differends avec *Maximilien* & *Marie*; & de lui déclarer la Guerre, en cas qu'il refuse de s'en tenir à sa décision, ou de le prendre pour Arbitre. Du 14 d'Août. Page 133. Offre de l'Arbitrage d'Edouard entre Louis XI & la Duchesse de Bourgogne.

Commission à .. *Weston* & autres, pour aller demander à *Louis*, que le Mariage du Dauphin avec *Elisabeth* soit solemnisé. Du 24 d'Août. Page. 135. Mariage du Dauphin avec Elisabeth.

Commission à *Jean Midleton*, pour commander la Flotte destinée au secours des Païs-Bas. Du 12 Septembre. Page 135. Commandement de la Flotte.

Instrument public, sur le serment prêté au sujet du Mariage d'*Anne* avec *Philippe*. Du 16 Décembre. Page 138. Mariage d'Anne avec Philippe.

Année 1481.

Traité d'Alliance entre *Edouard* & *François II, Duc de Bretagne*; & Convention sur le Mariage d'*Anne*, Fille ainée du Duc, avec le Prince de *Galles*. Ratification du *Duc de Bretagne*. Du 22 Juin. Page 172. Du Prince de Galles avec la Fille du Duc de Bretagne.

Quittance à *Louis XI*, de 25000 écus, &c. Du 24 d'Août. Page 145. Quittance à Louis XI.

Pendant cette année & la suivante, *Edouard* fut occupé par la Guerre d'Ecosse, que *Louis XI* lui avoit suscitée.

Année 1482.

Renouvellement de l'Alliance, entre *Edouard* & *Jean Roi de Portugal*, & Ratification de *Jean*. Du 8 Fevrier. Page 145. Alliance d'Edouard avec le Portugal.

Mariage entre Catherine & l'Infant d'Espagne.

Commission à *Henri Aynesworth*, & à *Bernard de Laforce* Ecuyer & Serviteur domestique d'*Edouard*, pour traiter & conclure le Mariage de *Catherine* Fille d'*Edouard*, avec *Jean* Infant d'Espagne. Du 2 Mars. Page 146.

Conventions avec Guipuscoa.

Conventions entre *Edouard* & la Province de Guipuscoa, du consentement du Roi d'Espagne. Page 146.

Deux Quittances à Louis XI.

Deux Quittances à *Louis XI*, de 25000 écus chacune, dont la derniere est pour le terme échu à Pâques 1482. Du 25 d'Août. Page 136.

Traité avec le Portugal.

Ratification de l'Alliance avec le Roi de Portugal. Du 13. Page 164.

Dans l'année 1483, il n'y a rien qui regarde la France.

IV.

*AFFAIRES D'EDOUARD IV avec l'*ECOSSE.

Caractère de Jaques III, Roi d'Ecosse.

Jaques III Roi d'Ecosse avoit commis tant d'excès & de violences, depuis sa Majorité, qu'il avoit entierement perdu l'affection de son Peuple, & particulierement de la Noblesse, qui n'avoit aucun accès auprès de lui. Trois Favoris, qu'il avoit élevez de la poussiere, gens peu habiles, orgueilleux & interessez, composoient tout son Conseil. Il avoit deux Freres, *Alexandre* & *Jean*. Celui-ci, s'étant émancipé à parler trop hardiment de la conduite du Roi & de ses Ministres, fut mis en prison, où on le fit mourir en lui ouvrant les veines. Quelques tems après, *Alexandre*, qui avoit le Titre de *Duc d'Albanie*, fut aussi enfermé dans un Château, de peur qu'il ne pensât à venger la mort de son Frere.

Son Frere Jean mis à mort.

Son Frere Alexandre emprisonné.

Trève avec l'Angleterre rompue.

Pendant que ce Prince étoit en prison, *Jaques*, à la sollicitation de *Louis XI*, & sans doute des trois Favoris qui s'étoient laissé corrompre, rompit la Trève qu'il avoit faite avec l'Angleterre, & qui devoit durer jusqu'à l'année 1519, sans en avoir le moindre prétexte. C'étoit dans le tems qu'*Edouard* pensoit sérieusement à faire la Guerre à la France; & cela fut cause qu'il fit tous les efforts possibles, pour éviter une rupture avec l'Ecosse. Mais au mois de Juin 1481, *Jaques II* fit une irruption sur les frontieres d'Angleterre, d'où il remporta quelque butin. Les hostilitez ayant ainsi commencé, *Edouard* ne put plus se dispenser de se préparer à la Guerre.

Le Duc d'Albanie se sauve de prison.

Dans ces entrefaites, le *Duc d'Albanie* s'étant sauvé de sa prison, alla se refugier auprès d'*Edouard*, qui lui promit sa protection,

dans l'esperance qu'il pourroit se servir de lui pour causer des embaras au Roi d'Ecosse. Quelque tems après, ils firent ensemble un Traité, dans lequel le *Duc d'Albanie* prit le Titre de Roi d'Ecosse. *Edouard* s'engageoit à lui donner du secours, pour se mettre en possession du Trône. Le Duc promettoit de son côté, de lui donner *Barwick*, de rompre l'ancienne Alliance entre la France & l'Ecosse, & d'épouser *Cecile* fiancée au Roi son Frere, pourvu qu'il pût se séparer de sa Femme. Ce Traité étant signé, *Edouard* donna le Commandement d'une Armée au *Duc de Glocester* son Frere, qui se mit en marche vers l'Ecosse, étant accompagné du *Duc d'Albanie*. D'abord, il se rendit maitre de la Ville de *Barwick*; après quoi, il fit attaquer le Château.

Il prend le Titre de Roi d'Ecosse dans un Traité avec Edouard.

Le Duc de Glocester marche vers l'Ecosse avec une Armée, & prend Barwick.

Cependant le Roi *Jaques* se trouva fort embarassé, à la premiere nouvelle de la marche de l'Armée Angloise. Le moyen le plus prompt pour avoir une Armée capable de résister aux Anglois, étoit d'assembler la Noblesse, avec les Troupes qu'elle étoit obligée de fournir en semblables occasions. Mais ce moyen n'étoit pas du goût du Roi, ni de ses Ministres; parce que la Noblesse étoit mécontente, & qu'ils craignoient que les Grands ne fussent trop forts, quand ils seroient ensemble avec leurs Troupes. La prise de *Barwick* rendit le mal si pressant, que le Roi se vit obligé de faire sommer les Grands. Dès qu'ils furent assemblez, leur premiere démarche fut d'aller arracher au Roi ses trois Favoris, & de les faire pendre au milieu du Camp. *Jaques*, tout épouvanté, promit aux Seigneurs tout ce qu'ils voulurent exiger de lui. Mais dès qu'il en trouva l'occasion, il se déroba d'eux, & alla s'enfermer dans le Château d'Edimbourg.

Jaques somme les Grands, qui prennent & font pendre ses Favoris.

Le *Duc de Glocester* ayant appris cette nouvelle, & que l'Armée Ecossoise s'étoit débandée après la fuite du Roi, laissa le Château de *Barwick* investi, & marcha vers Edimbourg, où il entra sans rencontrer aucune opposition. Ce fut en-vain qu'il souhaita d'avoir une Conference avec le Roi *Jaques*, qui ne voulut pas même recevoir aucun message de sa part. Cette obstination obligea le *Duc de Glocester* à faire publier à son de trompe, dans Edimbourg, que si, avant le 1 Septembre, *Jaques* ne donnoit pas une entiere satisfaction au Roi d'Angleterre, toute l'Ecosse seroit mise à feu & à sang. *Edouard* se plaignoit en premier lieu, de la rupture de la Trève; secondement, de ce que *Jaques* faisoit voir par-là, qu'il n'avoit pas envie de faire accomplir le Mariage du Prince son Fils avec *Cecile*, quoiqu'il eût déja reçu la Dot par avance, puisque ce Mariage n'avoit été arrêté, que pour entretenir la bonne intelligence entre les deux Royaumes. Il demandoit de plus, que le *Duc d'Albanie* fût rétabli dans ses biens & dans ses honneurs. Le Roi *Jaques* s'obsti-

Le Duc de Glocester entre dans Edimbourg, & menace de mettre tout à feu & à sang.

Plainte d'Edouard.

Ses demandes.

nant toujours à ne donner aucune réponse, la Noblesse, qui s'étoit rassemblée à Hadington, envoya des Députez au Général Anglois, pour lui représenter, qu'il ne tenoit pas à elle que la Trève ne fût observée, & le Mariage accompli; & qu'elle travailleroit à lui faire avoir satisfaction sur ces deux Articles. Le Duc répondit, que quant à la Trève, le Roi son Frere étoit disposé à l'observer inviolablement, pourvu qu'on lui livrât le Château de *Barwick*, ou du moins, qu'on ne donnât aucun secours aux Assiegez. Que pour ce qui regardoit le Mariage, il ne savoit pas si l'intention du Roi son Frere étoit de l'accomplir; mais qu'en attendant qu'il pût recevoir ses ordres, il prétendoit qu'on lui rendît l'argent que le Roi d'Ecosse avoit déja touché pour la Dot de la Princesse *Cecile*.

Traité du Duc d'Albanie avec la Noblesse &c.

Quelques jours après, le *Duc d'Albanie* s'étant abouché avec quelques-uns de la Noblesse, conclut avec eux un Traité, par lequel le Château de *Barwick* devoit être remis entre les mains du *Duc de Glocester*; & les Bourgeois d'Edimbourg s'engagerent à payer l'argent dû au Roi *Edouard*, en cas qu'il ne voulût pas que le Mariage s'accomplît. Si *Edouard* n'avoit pas eu en tête la Guerre qu'il méditoit contre la France, sans doute, l'Ecosse n'en auroit pas été quitte à si bon marché. Pour ce qui regarde le *Duc d'Albanie*, il se contenta de stipuler pour lui-même, un Pardon général pour toutes sortes de crimes, & en particulier, pour avoir usurpé le Titre de Roi; & son rétablissement dans ses Biens & dans ses Charges. Cela donne lieu de présumer, qu'il n'avoit pris le Titre de Roi qu'à la sollicitation d'*Edouard*, & qu'il n'avoit jamais eu intention de détrôner le Roi son Frere, puisqu'au contraire, il le rétablit dans son premier état, & lui prêta serment de fidelité.

Il fait sa paix avec le Roi, qui veut se défaire de lui; mais il se sauve.

Jaques parut d'abord content de la maniere dont tout s'étoit passé. Mais quelque tems après, il prit la résolution de se défaire du *Duc d'Albanie*, qui en fut averti assez à tems, pour se jetter dans une barque de Pêcheurs qui le conduisit à Dumbar, dont il avoit le Gouvernement. Dès qu'il se vit en sûreté, il envoya le Comte d'*Angus* & quelques autres au Roi *Edouard*, pour implorer sa protection. *Edouard* la lui accorda volontiers, & fit avec lui un nouveau Traité, qui fut signé par les Envoyez du Duc, au commencement de l'année 1483. On en verra la teneur dans la suite. Selon les apparences, il y avoit un Article secret, par lequel le Duc s'engageoit à livrer aux Anglois la Forteresse de Dumbar; ce qu'il exécuta tout aussi-tôt. La mort d'*Edouard*, qui arriva bien-tôt après, rompit les mesures du *Duc d'Albanie*. Les changemens qui arriverent en Angleterre, lui ayant fait perdre l'esperance d'être secouru des Anglois, il se retira en France, où il fut tué d'un éclat de lance, dans un Tournoi, par le *Duc d'Orleans*, qui fut ensuite Roi de France sous le nom de

Edouard lui accorde sa protection, & fait un Traité avec lui.

Le Duc d'Albanie se retire en France, & est tué dans un Tournoi par le Duc d'Orleans.

Louis XII. Nous aurons occasion dans le Regne de *Henri VIII*, de parler de son Fils, qui étoit né en France, & qui porta comme lui le Titre de *Duc d'Albanie*

Il faut remarquer, que ni *Buchanan*, ni *Lesley* ne disent rien, dans leurs Histoires d'Ecosse, de ces deux Traitez faits entre *Edouard* & le *Duc d'Albanie. Lesley*, qui raconte cette affaire un peu autrement que *Buchanan*, dit seulement, qu'*Edouard* promettoit au *Duc d'Albanie* de le mettre sur le Trône d'Ecosse. Omission de Buchanan & de Lesley.

ACTES,

Qui ont du rapport aux affaires d'ECOSSE, depuis 1475 jusqu'en 1483.

Année 1475.

Sauf-conduit pour le Roi d'Ecosse, allant à Amiens & voulant passer par l'Angleterre. Bon pour quinze mois. Du 5 Mai. Page 4. Sauf-conduit pour le Roi d'Ecosse.

Année 1476.

Quittance du Roi d'Ecosse à *Edouard*, de deux-mille Marcs, pour le second terme de la Dot de la Princesse *Cecile*. Du 3 Fevrier. Page 23. Quittance pour la Dot de la Princesse Cecile.

Année 1478.

Autre Quittance semblable, pour le troisieme terme. Du 3 Fevrier. Page 41. Autre.

Année 1478.

Sauf-conduit pour le Roi d'Ecosse, allant à Amiens, avec une suite de mille personnes. Du 17 Mars. Page 54. Autre Sauf-conduit pour le Roi d'Ecosse.

Année 1480.

Divers Ordres pour se préparer à la Guerre contre l'Ecosse. En Mai & Juin. Pages 115 & 117. Ordres pour la Guerre d'Ecosse.

Faux prétexte de Jaques III de déclarer la guerre à l'Angleterre.

Lesley dit qu'en 1480, *Jaques III* fit dire à *Edouard*, que s'il donnoit du secours à *Maximilien* contre la France, il lui déclareroit la Guerre. Or le premier Traité d'*Edouard* avec *Maximilien* est du 1 d'Août 1480; néanmoins, on voit ici qu'*Edouard* se prépara contre l'Ecosse, dès le mois de Mai & de Juin. On peut donc inferer delà, que le Roi d'Ecosse avoit commencé ses préparatifs contre l'Angleterre, avant que de savoir qu'*Edouard* eût traité avec *Maximilien*. Par conséquent, cette Ligue d'*Edouard* & de *Maximilien* ne fut qu'un prétexte, dont *Jaques III* se servit après avoir résolu, par les sollicitations *Louis XI*, à rompre avec l'Angleterre.

Année 1481.

Autres Ordres pour la Guerre d'Ecosse.

Deux Ordres qui regardent les préparatifs pour la Guerre d'Ecosse. Du 12 Fevrier & du 2 Mars. Page 139 & 140.

Traité avec le Comte de Ross.

Commission pour traiter avec le Comte de *Ross*, Seigneur des Iles. Du 22 Juin. Page 140.

C'étoit pour l'engager à se révolter contre le Roi d'Ecosse.

Année 1482.

Engagement du Duc d'Albanie envers Edouard.

Lettres-Patentes d'*Alexandre*, Duc d'Albanie, prenant le titre de Roi, par lesquelles il s'oblige :

1. A prendre le parti d'*Edouard*.
2. A lui rendre hommage pour le Royaume d'Ecosse, un mois après qu'il sera en possession du Trône.
3. A rompre l'ancienne Alliance entre la France & l'Ecosse.
4. A lui faire un transport réel & effectif de la Ville & du Château de *Barwick*. A Fotheringay, le 10 Juin 1482. Page 156. Signé *Alexandre R.*

Conventions entre Edouard & Alexandre.

Conventions entre *Edouard* & *Alexandre*, conformes aux Lettres-Patentes d'*Alexandre*. Au même lieu, le 11 Juin.

Dans ces Conventions, il y a un Article de plus que dans les Patentes ci-dessus; c'est que, si *Alexandre* peut se séparer de sa Femme, selon les Loix de l'Eglise, *Edouard* s'engage à lui donner *Cecile* sa Fille en mariage.

Commission au Duc de Glocester.

Commission à *Richard*, Duc de *Glocester*, pour commander l'Armée qui doit marcher en Ecosse. Du 12 Juin. Page 157.

Erreur de Lesley touchant le Siege de Barwick.

Cette date peut servir à corriger une erreur dans l'Histoire de *Lesley*, qui dit que les Anglois assiegerent *Barwick* pendant tout l'Hiver des années 1481 & 1482. Voyez aussi l'Acte suivant.

Robert Ratcliff Commandant de la Flotte.

Autre à *Robert Ratcliff*, pour commander la Flotte. Du 8 Juillet. Page 159.

Engagement de quelques Seigneurs Ecossois de faire obtenir pardon au Duc d'Albanie.

Engagement de *Guillaume* Archevêque de S. André, de *Jaques* Evêque de Dunkeld, d'*André* Seigneur d'Anandale, de *Colin* Comte d'Argyle : Qu'ils feront rendre au Duc d'*Albanie* ses Biens & ses Charges : Qu'ils lui feront obtenir un Pardon général de tout ce qu'il peut avoir fait de contraire aux Loix, & particulierement d'avoir aspiré au Trône; & qu'ils feront ratifier le tout par le Roi & par les Etats, sous la condition expresse, qu'il sera fidele au Roi *Jaques*, &c. A Edimbourg, le 2 d'Août 1482. Page 160.

Obligation du Prévôt des Marchands d'Edimbourg au sujet de la Dot de Cecile.

Obligation du Prévôt de la Societé des Marchands, & de la Communauté d'Edimbourg, de rendre au Roi d'Angleterre toutes les sommes qu'il a payées au Roi *Jaques* pour la Dot de *Cecile* sa Fille; en cas que ledit Roi d'Angleterre ne juge à propos d'accomplir le Mariage. Du 4 d'Août. Page 161.

Sauf-conduit pour Marguerite, Sœur du Roi d'Ecosse.

Sauf-conduit pour *Marguerite*, Sœur du Roi d'Ecosse, avec 300 personnes, venant en Angleterre pour solemniser son Mariage avec *Antoine*, Comte de *Rivers* & *Descales*. Du 22 d'Août. Page 162.

Le Comte de *Rivers* étant Frere de la Reine Femme d'*Edouard*, il y a quelque apparence, que dans l'accommodement avec l'Ecosse, *Edouard* avoit ménagé ce Mariage pour son Beau-frere.

Notification d'Edouard touchant la Dot de sa Fille.

Notification d'*Edouard*, qu'il préfere la restitution de la Dot, au Mariage de *Cecile* sa Fille avec le Prince d'Ecosse. Du 12 d'Octobre. Page 165.

Instrument public sur cette Notification. Du 27 d'Octobre. Page 166.

Sauf-conduit pour le Roi d'Ecosse allant à Amiens.

Sauf-conduit pour le Roi d'Ecosse allant à Amiens, pour y visiter les Reliques de *S. Jean*, avec une suite de mille personnes. Du 3 Novembre. Page 170.

C'est ici le troisieme Sauf-conduit, qui se trouve pour le même voyage d'Amiens. Apparemment ce n'étoit qu'un prétexte, que *Jaques* prenoit pour aller conferer avec *Louis XI.* Mais on ne trouve pas qu'il ait exécuté ce dessein. Au reste, la suite de mille personnes inserée dans le Sauf-conduit, n'étoit que par honneur : car le Roi d'Ecosse ne marchoit pas avec un si grand train, sur-tout hors de ses Etats.

Consentement d'Edouard au mariage du Comte de Rivers.

Plein-pouvoir d'*Edouard* à l'Evêque de *Rochester* & à *Edouard Woodwille*, pour consentir en son nom au Mariage du Comte de *Rivers* avec *Marguerite* Sœur du Roi d'Ecosse. Du 14 Décembre. Page 171.

Année 1483.

Traité du Duc d'Albanie avec Edouard.

Commission d'*Alexandre* Duc d'*Albanie*, à *Archibald Douglas* Comte d'*Angus*, & autres, pour traiter avec *Edouard*. A Dumbar, le 10 Janvier. Page 173.

Commission d'*Edouard* au Comte de *Northumberland*, & autres, pour traiter avec les Envoyez du Duc d'*Albanie*. Du 9 Fevrier. Page 173.

Traité entre *Edouard* & le Duc d'*Albanie*. A Westminster, le 11 Fevrier. Page 173.

Conditions de ce second Traité.

Les principaux Articles de ce second Traité étoient:

1. Qu'*Edouard* s'engageoit à soutenir au Duc *d'Albanie* 3000 Archers, pour lui aider à se mettre en possession du Trône d'Ecosse; avec promesse d'un plus grand secours, s'il étoit nécessaire:

2. Que le Duc étant Roi d'Ecosse, romproit quarante jours après, l'Alliance entre la France & l'Ecosse:

3. Qu'il assisteroit *Edouard* de tout son pouvoir, pour lui faire obtenir la Couronne de France, contre le Détenteur de ladite Couronne:

4. Qu'il se désisteroit de toutes prétentions sur la Ville & le Château de *Barwick*.

5. Qu'il rétabliroit le Comte de *Douglas*, banni d'Ecosse:

6. Que s'il étoit en liberté de se marier, il épouseroit une des Fille d'*Edouard*, sans demander aucune Dot.

Remarques sur Buchanan & Lesley.

Ce Traité pourroit servir à corriger quelques erreurs qui se trouvent dans l'Histoire d'Ecosse de *Jean Lesley*, Evêque de *Ross*. Mais comme il n'est pas question ici d'éclaircir l'Histoire d'Ecosse, je ne m'y arrêterai pas. Il suffira de dire en un mot, que ce que *Buchanan* rapporte touchant le Duc d'*Albanie*, est plus conforme aux Actes de ce Recueil, que ce qu'en dit *Lesley*, quoiqu'ils ayent tous deux ignoré les Traitez que ce Duc fit avec *Edouard*.

Protection pour le Comte de Douglas, &c.

Protection pour *Jaques* Comte de *Douglas*, envoyé en Ecosse, par *Edouard*. Du 15 Fevrier. Page 176.

Le Comte de *Douglas* étant depuis longtems banni d'Ecosse, *Edouard* le renvoyoit sans doute dans son Païs, pour y exciter des Troubles.

III.

III.

AFFAIRES DOMESTIQUES

Les Actes de ces huit dernieres années d'*Edouard IV*, qui regardent les Affaires domestiques, sont en petit nombre & peu importans. Il est pourtant nécessaire pour la suite, de dire un mot de certains évenemens arrivez dans cet intervalle.

Taxe d'Edouard nommée Bénévolence.

Au commencement de 1475, *Edouard* leva sur ses Sujets, sans l'autorité du Parlement, une Taxe volontaire, à laquelle on donna le nom de *Bénévolence*, comme pour marquer que c'étoit un don gratuit, que les Particuliers aisez faisoient au Roi, pour faire la Guerre à la France. *Richard III* abolit cette maniere de lever de l'argent; & dans la suite, sous le Regne de *Henri VIII*, le Cardinal *Wolsey* voulut la remettre sur pied, à quoi il trouva de grandes oppositions.

Le Duc de Bretagne livre le Comte de Richemont aux Ambassadeurs d'Angleterre.

En 1476, *Edouard* envoya des Ambassadeurs au Duc de *Bretagne*, ainsi qu'il a été dit dans le premier Article, sous prétexte de renouveller leur Alliance. Mais le véritable motif de cette Ambassade étoit de demander au Duc, qu'il lui livrât le Comte de *Richemont*, seul rejetton de la Maison de *Lancastre*. Le Duc s'étant laissé persuader, livra le Comte aux Ambassadeurs, qui le menerent à S. Malo, pour le transporter en Angleterre. Mais le Duc s'étant repenti tout aussi-tôt de l'avoir livré, fit partir en diligence *Pierre Landais*, qui les ayant trouvez encore à S. Malo, fit en sorte que le Comte de *Richemont* s'évada. Ensuite il dit aux Ambassadeurs, que c'étoit par l'ordre du Duc; & leur promit de sa part, qu'il le feroit garder sûrement. Ce Comte de *Richemont* fut ensuite Roi d'Angleterre, sous le nom de *Henri VII*.

Mais le retire ensuite de leurs mains.

Le Duc de Clarence arrêté & condamné par le Parlement.

En 1478, *Edouard* fit arrêter le Duc de *Clarence* son Frere, & le fit condamner à mort par le Parlement. Le principal crime dont il fut accusé, étoit d'avoir dit que le Roi son Frere étoit bâtard, d'où on prit occasion d'interpreter quelques-unes de ses paroles & de ses actions, comme s'il avoit eu dessein de déposseder le Roi, & de se placer lui-même sur le Trône. Il y a beaucoup d'apparence qu'il fut accusé à faux, par les intrigues du Duc de *Glocester* son Frere, & par celles de la Reine. On verra dans l'Extrait suivant, que cette fausse accusation, intentée pour faire perdre la vie à ce Prince, donna occasion au Duc de *Glocester* de priver les Enfans d'*Edouard* de la Couronne & de la vie. Le Duc de *Clarence* ayant eu le choix du genre de sa mort, voulut être étouffé dans un tonneau de Malvoisie.

Il est étouffé dans un tonneau de Malvoisie.

On trouve dans ces huit dernieres années d'*Edouard*, beaucoup d'autres Actes séparez, qui n'ont aucune liaison ensemble, & dont plusieurs paroissent peu importans. Comme chacun de ces Actes demanderoit une explication particuliere, & que cela me meneroit trop loin, je me contenterai d'en marquer ici quelques-uns des plus considerables.

ACTES

Qui concernent les Affaires Domestiques.

Année 1478.

Traité de Commerce avec les Païs-Bas.

Traité de Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas. A Lille, le 12 Juillet. Page 67.

Ce Traité pourroit être curieux pour les Négocians, ou pour ceux qui voudroient faire une Histoire du Commerce de l'Angleterre & des Païs-Bas. On y voit en détail les griefs des Habitans des Païs-Bas, & des Marchands Anglois, qui tenoient l'Etape des Laines d'Angleterre à Calais; avec les friponneries & les fraudes, qui se pratiquoient des deux côtez.

Les Evêques de Salisburi Chanceliers de l'Ordre de la Jarretiere.

Institution de l'Office de Chancelier de l'Ordre de la Jarretiere, accordé par *Edouard IV* aux Evêques de *Salisbury*. Du 11 d'Octobre. Page 93.

Licence au sujet de l'Alchymie.

Licence pour exercer l'Alchymie. Du 18 Juin 1476.

Cologne remise au nombre des villes Hanséatiques.

Certificat des Magistrats de *Lubeck* envoyé à *Edouard*, pour lui notifier que la Ville de *Cologne* a été rétablie dans la Societé des Villes Hanséatiques, afin qu'elle soit remise en possession des Privileges dont ces Villes jouïssent en Angleterre. Du 26 Novembre 1476. Page 36.

Colburg s'en sépare.

Autre Certificat, des mêmes, que la Ville de *Colburg* s'est séparée de la *Hanse*. Du 1 Juin 1478. Page 60.

Ambassade au Pape Sixte IV au sujet de la Religion.

Ambassade au Pape *Sixte IV* & au *Prince de Sicile*, Roi de Hongrie, sur certaines matieres concernant la Religion & la Foi orthodoxe, selon les Instructions données aux Ambassadeurs. Ces Instructions ne se trouvent pas dans le Recueil. Du 17 d'Avril 1479. Page 108.

Il y a aussi divers Actes, qui regardent les affaires qu'*Edouard* avoit avec le Roi de Danemarc.



SUITE DE L'EXTRAIT du XII Tome de RYMER.

REGNE D'EDOUARD V.

LA Reine *Elisabeth Woodwille*, Femme d'*Edouard IV*, avoit eu tant de pouvoir sur le Roi son Epoux, qu'elle en avoit toujours obtenu tout ce qu'elle avoit souhaité. Elle s'étoit sur-tout servie de son crédit, pour élever aux Charges & aux Dignitez, son Pere, ses Freres, & ses Enfans du premier lit. Ceux-ci avoient aussi avancé leurs Amis & leurs Créatures. Sous prétexte qu'une bonne partie des anciennes Familles nobles étoient éteintes, on persuadoit au Roi, qu'il falloit les remplacer par de nouvelles Promotions, qui devinrent si fréquentes, qu'on commençoit à distinguer la nouvelle Noblesse de l'Ancienne, comme faisant presque un Corps séparé. Tout l'avantage se trouvant du côté de la nouvelle, par la faveur du Roi & de la Reine, cela produisit une extrème jalousie parmi les anciens Nobles, qui ne pouvoient voir sans chagrin les nouveaux s'établir sur leurs ruïnes. De-là se formerent, pendant la vie d'*Edouard IV*, deux Factions, que la partialité de la Reine rendit irréconciliables; parce qu'elle prenoit soin d'éloigner de la Cour & des Emplois, tous ceux de l'ancienne Noblesse qui pouvoient lui donner quelque ombrage, & de faire donner leurs Charges à ses partisans. Il y avoit pourtant à la Cour trois Seigneurs, qu'*Edouard IV* n'avoit pu se résoudre à congédier, parce qu'ils lui avoient rendu de grands services, quoique la Reine ne les aimât pas. C'étoient le *Duc de Buckingham*, le *Lord Hastings*, & le *Lord Stanley*. Celui-ci avoit épousé *Marguerite* Comtesse de *Richemont*, Mere du *Comte de Richemont* refugié en Bretagne.

L'ancienne Noblesse mécontente des nouvelles Promotions.

Après la mort d'*Edouard IV*, le Prince de *Galles* son Fils ainé, âgé de treize ans, fut proclamé Roi sous le nom d'*Edouard V*. L'intention de la Reine étoit de se rendre maitresse du Gouvernement, sous le nom du Roi son Fils, pendant sa Minorité. Elle avoit même déja pris quelques mesures pour parvenir à son but. Mais *Richard Duc de Glocester*, Oncle paternel du jeune Roi, trouva le moyen, en se liguant avec les trois Seigneurs dont nous venons de parler, de se saisir de sa personne, d'arrêter *Richard Gray* son Gouverneur, avec deux autres Chevaliers, & de les envoyer en prison au Château de Pontfract. A cette nouvelle, la Reine effrayée alla

Edouard V proclamé Roi.

Le Duc de Glocester se rend maitre de la personne du Roi, & envoye en prison son Gouverneur &c.

La Reine se refugie à Westminst



Conjuration de *Hastings*. Mais la véritable raison étoit, que le Protecteur savoit bien qu'ils n'approuveroient pas ses desseins. Le même jour, les Prisonniers qui avoient été envoyez à Pontfract, furent exécutez sans aucune forme de procès, par l'ordre du Duc de *Glocester*.

Les prisonniers de Pontfract exécutez.

Cette premiere démarche étant faite, & la terreur étant répandue en tous lieux, on fit courir le bruit dans Londres, & prêcher publiquement dans l'Eglise de S. Paul, qu'*Edouard IV* & le Duc de *Clarence* son Frere n'étoient pas Fils du feu Duc d'*Yorck*, la Duchesse son Epouse ayant reçu dans son lit des hommes auxquels ils ressembloient parfaitement; mais que le Duc de *Glocester* étoit la vive image du Duc son Pere. De plus, qu'*Edouard IV* étoit déja marié avec une autre Femme, lorsqu'il épousa *Elisabeth Woodwille*; d'où on inferoit, que tous les Enfans qu'il avoit eus de cette derniere Femme, étoient bâtards. Par ces suppositions, le Duc de *Glocester* excluoit de la Succession les sept Enfans d'*Edouard IV*, aussi-bien que le jeune Comte de *Warwick* & *Marguerite* sa Sœur, Enfans du Duc de *Clarence*, pour se rendre lui seul capable de succeder. Le Duc de *Buckingham* appuya cela, dans une Assemblée de Magistrats & des principaux Bourgeois de Londres, parmi lesquels on avoit aposté quelques personnes, qui crierent *Vive le Roi Richard III!* Ces prétendues acclamations étant regardées comme un consentement général du Peuple, dès le lendemain le Duc de *Buckingham*, à la tête du Conseil de Ville, alla offrir la Couronne au Protecteur; qui, après quelques façons, voulut bien se charger de ce fardeau. C'est de cette maniere que le Duc de *Glocester* monta sur le Trône, sous le nom de *Richard III*.

Bruits semez contre la naissance d'Edouard & du Duc de Clarence.

Le Duc de Glocester monte sur le Trône sous le nom de Richard III.

On peut bien juger, que les Actes Publics ne contiennent rien de fort remarquable sur le Regne d'*Edouard V*, qui ne dura qu'environ deux mois & demi, que le Duc de *Glocester* employa tous entiers à faire réussir ses mauvais desseins. Aussi n'est-ce que pour ne pas perdre le fil de l'Histoire, que j'ai cru devoir inserer ici un petit Abregé de ce Regne. Voici seulement trois Actes, qui peuvent être de quelque utilité.

Des Lettres-Patentes d'*Edouard V*, par lesquelles il donne pouvoir au Duc de *Buckingham* de mettre sous les armes, lorsqu'il le jugera nécessaire, les habitans des Provinces de Shrop, de Hereford, de Sommerset, de Wilt & de Dorset. Du 16 Mai. A Westminster.

Commission au Duc de Buckingham d'armer les habitans de quelques Provinces.

C'étoit le Duc de *Glocester* qui lui faisoit donner ce pouvoir, afin de s'en servir en cas de besoin; & l'on verra dans la suite, que le Duc de *Buckingham* s'en servit contre lui.

d'*Ely*, l'Univerfité d'Oxford, dont il étoit Membre, ayant intercedé pour lui, le Roi ne crut pas devoir lui refuser abfolument la grace qu'elle lui demandoit. Mais comme il connoiffoit ce Prélat pour un homme habile, & capable de former de grands projets; en le tirant de la Tour, il le donna en garde au Duc du *Buckingham*, qui le fit conduire à fon Château de Brechnock au Païs de Galles, où il eut un peu plus de liberté que dans fa premiere prifon. *Richard* fut plus combattu par rapport au Lord *Stanley*, fachant bien qu'il étoit capable de lui caufer des embaras, s'il étoit en liberté. Cependant, comme il étoit fort aimé du Peuple, qu'il n'y avoit aucune raifon fpécieufe de le tenir en prifon, & que d'ailleurs le Lord *Strange* fon Fils commençoit à lever des Troupes dans la Province de Lincoln, il craignit que cette étincelle ne produisît quelque grand embrafement. Cela fut caufe qu'il prit le parti de le gagner par des bienfaits, en le tirant de la Tour, & en lui donnant la Charge de Grand-Maitre de fa Maifon.

L'Evêque d'Ely transferé de la Tour au Château de Brechnock.

Le Lord Stanley relâché & avancé.

Les conjonctures paroiffoient auffi favorables au Roi, qu'il le pouvoit fouhaiter, pour fe maintenir fur le Trône. Le jeune Roi *Edouard* & le Duc d'*Yorck* fon Frere étoient en prifon à la Tour; & la Reine leur Mere étoit, avec fes Filles, dans l'Azyle de Westminfter, d'où elles n'ofoient fortir. Le Marquis de *Dorfet*, Fils ainé de cette Reine, du premier lit, s'étoit refugié dans un autre Azyle; & *Richard Gray*, fon Frere cadet, avoit été décapité à Pontfract. Le Comte de *Rivers* étoit attaqué d'une maladie, dont vraifemblablement il ne pouvoit pas relever, & qui l'emporta en effet cette même année. *Richard Woodwille* fon Fils fe tenoit caché, penfant plus à fauver fa propre vie, qu'à chercher les moyens de faire du mal au nouveau Roi. D'un autre côté, il n'y avoit plus en Angleterre aucun Prince de la Maifon de Lancaftre; les Guerres précédentes les avoient tous fait périr. *Marguerite*, Comteffe de *Richemont*, étoit la feule qui pût avoir quelque droit fur la Couronne. Mais outre qu'elle étoit fous la puiffance du Lord *Stanley* fon Epoux, que le Roi venoit d'attacher à fon fervice par une Charge très confiderable; fon droit même n'étoit pas fans difficulté. Quant au Comte de *Richemont*, outre qu'il ne pouvoit tirer fon droit que de fa Mere; loin de penfer à la Couronne, il n'étoit attentif qu'à fe concilier l'affection du Duc de *Bretagne*, pour s'empêcher d'être livré à fes Ennemis. Enfin, les Princes & les Princeffes qui defcendoient des deux premiers Mariages de *Jean de Gand*, Chef de la Maifon de *Lancaftre*, fe trouvoient en Caftille, en Portugal, en Allemagne, dans les Païs-Bas, & ne paroiffoient pas avoir envie de faire valoir les droits de cette Maifon. Il y avoit encore une autre chofe, qui pouvoit contribuer à mettre l'efprit de *Richard* en re-

Etat favorable des Affaires de Richard.

drès, de faire mourir les deux Princes, *Brakenbury* s'en excusa lui représentant respectueusement, qu'il ne pouvoit se charger d'un tel emploi; & le Roi lui envoya un homme nommé *Jaques Tyrrel*, avec un Ordre signé de sa main, qui lui enjoignit de lui remettre le Gouvernement de la Tour, pour vingt-quatre heures, avec les clefs de toutes les Chambres. *Tyrrel* étant maitre dans la Tour, ôta la vie aux deux jeunes Princes, & les fit enterrer sous un petit degré, où l'on prétend que leurs Os ont été trouvez sous le Regne de *Charles II* (1). Cela fait, tous leurs Domestiques furent congédiez; ce qui fit aisément juger, que les deux Princes n'étoient plus au

Meurtre des deux jeunes Princes.

(1) Mr. *Strype* savant Antiquaire, dit dans ses Observations sur l'Histoire de ce Regne par Mr. *Buck*, que ces Os furent découverts par des Ouvriers qui creusoient au pied du vieil Escalier qui menoit à la Chapelle de la Tour blanche. Ils en vouloient faire un nouveau, afin de transporter avec plus de facilité de grands morceaux de Regîtres qu'on portoit du Bureau des six Commis pour être déposez dans cette Tour. *Charles II* fit porter ces Os à la Chapelle de *Henri VII*, & les y fit enterrer honorablement, près de deux autres Enfans de la Famille Royale, *Marie* & *Sophie*, Filles de *Jaques I*. Ils sont sous un monument de marbre blanc, avec cette Inscription, qui apprend qu'ils furent étouffez dans un lit de plume.

H. S. S.

Reliquiæ EDWARDI *quinti, Regis Angliæ, &* RICHARDI, *Ducis Eboracensis. Hos fratres germanos Turre Londinensi conclusos, injectisque culcitris suffocatos, abdite & inhoneste tumulari jussit patruus* RICHARDUS, *perfidus Regni prædo. Ossa desiderata diu, & multum quæsita, post annos* 191, *Scalarum in ruderibus (Scalæ istæ ad Sacellum Turris albæ nuper ducebant) alte defossa, indiciis certissimis sunt reperta* 17 *die Julii anno Domini* 1674. CAROLUS II, *Rex clementiss. acerbam sortem miseratus, inter avita Monumenta Principibus infelicissimis justa persolvit, Anno Domini* 1688. *Annoque Regni sui* 30. *J. S.*

Mr. *Strype* rapporte aussi les récompenses extraordinaires que le Roi *Richard* accorda aux Assassins; savoir: à *Jaques Tyrrel* qu'il fit Chevalier, l'Intendance de plusieurs Seigneuries & des Frontieres, pendant sa vie, le premier Gouvernement du Comté de *Clamorgan*; la Curatele & le Mariage de *Robert Arundel* de *Trerrice*, Ecuyer, avec la Garde de ses biens, pendant sa Minorité; la Conciergerie du Château de *Guisnes*; & un Bien en fonds dans les Comtez de *Devon* & de *Cornouaille*, qui appartenoit au Chevalier *Thomas Arundel*. Il donna à *Brakenbury* Lieutenant de la Tour, plusieurs Métairies dans *Romney Marsh*: toutes les Terres & possessions dans le Comté de *Kent*, & ailleurs, qui appartenoient auparavant au Comte de *Rivers*, aux *Chenies*, & à *Gautier Roberts*, se montant à la valeur de 117 livres sterling & au dessus; une Métairie près de *Berkampstead*, & celle de *Glastenbury*. Le Roi encore, pour sa fidelité, son air sérieux,

monde. Dès que le Roi en eut reçu la nouvelle, il continua son voyage vers Yorck, étant bien aise d'être quelque tems absent de Londres, après avoir fait cette indigne action.

Buckingham prie le Roi d'exécuter sa promesse, mais est refusé.

Pendant qu'il étoit à Glocester, le *Duc de Buckingham*, qui l'avoit accompagné jusques-là, le pria d'exécuter sa promesse par rapport à la succession du *Comté de Hereford*, dont nous avons parlé dans le Regne d'*Edouard IV.* Mais *Richard* ne jugea pas à propos de lui accorder cette justice, ou cette faveur; il croyoit l'avoir assez bien récompensé par d'autres bienfaits. Le Duc feignit de recevoir ce refus avec moderation; mais dès ce moment même, il prit la résolution de faire tous les efforts possibles pour s'en venger. Dans cette pensée, il demanda au Roi la permission d'aller faire un tour à sa Maison de *Brechnock*, où il alla conferer avec l'Evêque d'*Ely* son prisonnier, sur les moyens de détrôner l'Usurpateur: c'est ainsi qu'il appelloit celui à qui il venoit de procurer la Couronne. Leurs consultations aboutirent enfin au projet de mettre sur le Trône *Henri Comte de Richemont*, à condition qu'il épouseroit *Elisabeth*, Fille aînée d'*Edouard IV.* Ils comptoient que par-là, ils réuniroient les deux Maisons de *Lancastre* & d'*Yorck*, & que tous les partisans de la premiere, aussi-bien que tous ceux de la Maison d'*Yorck*, qui étoient affectionnez à la Famille du feu Roi, se jetteroient dans leur Parti; & qu'ainsi, il ne resteroit au Roi qu'un petit nombre d'Amis pour le soutenir. Cette résolution étant prise, ils en firent informer la *Comtesse de Richemont*, qui en avertit le Comte son Fils. Mais celui-ci ne pouvoit rien entreprendre, sans l'aveu du *Duc de Bretagne*. Il prit le parti de lui faire confidence de tout, & il sut lui persuader qu'il étoit de son interêt de lui fournir un secours d'argent, de Troupes, & de Vaisseaux. D'un autre côté, la Reine Douairiere consentit sans peine au Mariage de sa Fille avec le *Comte de Richemont*. Ces premieres démarches ayant réussi selon les souhaits du *Duc de Buckingham*, il continua l'exécution de son projet, en envoyant des Emissaires dans les Provinces de Sommerset & de Cornouaille, pour y gagner certains Gentilshommes, qui promirent effectivement de lever secretement des Troupes, & de se joindre au *Comte*

Il forme un complot contre lui en faveur du Comte de Richemont, depuis Henri VII.

Préparatifs pour se joindre au Comte dès qu'il seroit venu en Angleterre.

& sa discretion, (c'est la teneur des Lettres,) le nomma Receveur des revenus & émolumens de ses Seigneuries de *Middleton* & de *Merden* dans le Comté de *Kent*; Maitre & Fabricateur des Monnoyes, & Garde des Changes de la Tour pendant sa vie; Garde des Lions, avec les appointemens. *Green*, un des Gardes de la Chambre, qu'on croit qui porta l'Ordre à *Tyrrel*, fut fait Receveur de la Seigneurie de l'Ile de *Wight*, du Château & de la Seigneurie de *Portchestre*. *Dighton*, Ecuyer de *Tyrrel*, obtint du Roi le Bailliage d'*Aiton*, durant sa vie. WHAT-

de Richemont, dès qu'il seroit arrivé dans le Païs. Pendant ce temslà, il prenoit lui-même les mêmes précautions dans le Païs de Galles, & dans les Provinces de Hereford & de Shrewsbury, selon le pouvoir qui lui en avoit été donné sous le Regne précédent; afin de se trouver tout à coup en état d'aller joindre le *Comte de Richemont*, dans les Provinces Occidentales.

Examen de son droit à la Couronne.

Avant que de parler du succès de cette entreprise, il ne sera pas inutile, pour la suite de l'Histoire, de faire remarquer en deux mots, quel étoit le fondement des droits que le *Comte de Richemont* pouvoit avoir sur la Couronne d'Angleterre, & ce qui pouvoit lui être opposé. *Jean de Gand* Duc de *Lancastre*, troisieme Fils d'*Edouard III*, avoit eu trois Femmes. La premiere fut *Blanche de Lancastre*, de laquelle il eut *Henri Comte de Derby*, qui fut Roi d'Angleterre sous le nom de *Henri IV*, & dont la posterité se trouvoit éteinte au tems dont nous parlons présentement. De cette même Femme il eut une Fille nommée *Philippe*, qui épousa *Jean I* Roi de Portugal, & qui laissa une nombreuse posterité, dont neuf Princes ou Princesses étoient en vie dans le tems que *Richard III* étoit sur le Trône d'Angleterre. La seconde Femme de *Jean de Gand* fut *Constance de Castille*, de laquelle il eut une Fille seulement, nommée *Catherine*, qui fut Femme de *Henri III* Roi de Castille, & de laquelle descendoit en droite ligne la Reine *Isabelle*, qui occupoit le Trône de ce Royaume avec *Ferdinand* Roi d'Arragon son Epoux. La troisieme Femme de *Jean de Gand*, fut *Catherine Roet*, Veuve du Chevalier *Swinford*, qu'il avoit entretenue pendant la vie de sa seconde Femme, & de laquelle il avoit eu trois Garçons & une Fille. Après la mort de *Constance* sa Femme, il épousa cette Maitresse, & obtint du Parlement un Acte de Légitimation pour les Enfans, qui étoient nez avant le Mariage, & des Lettres-Patentes de *Richard II* pour le même effet, données en conséquence de l'Acte du Parlement. Il est à remarquer sur cet Acte & sur ces Lettres de Légitimation, premierement, que ces Enfans nez avant le Mariage, ne furent pas légitimez sous le nom de *Lancastre*, mais sous celui de *Beaufort*, qui étoit le nom d'un Château où ils étoient nez. Secondement, l'Acte & les Lettres de Légitimation rendoient ces Enfans capables de posseder des Biens, des Titres, des Honneurs, des Charges: mais il n'y étoit fait aucune mention du droit de succeder a la Couronne, si le cas échéoit. *Jean de Beaufort*, qui étoit l'ainé de ces Enfans légitimez, fut créé *Duc de Sommerset*, & laissa plusieurs Enfans; dont le second nommé *Jean*, fut *Duc de Sommerset*, après *Henri* son Frere ainé. Il ne laissa qu'une Fille nommée *Marguerite*, qui épousa en premieres nôces *Edmond Tudor*, Gallois, Comte de Richemont, & Frere uterin de *Henri VI*. De

Mariages & Enfans de Jean de Gand.

ce Mariage vint *Henri* Comte de *Richemont*, qui est celui dont il s'agit présentement, que le Duc de *Buckingham* vouloit mettre sur le Trône d'Angleterre. Le second Mari de *Marguerite de Sommerset* fut *Henri Stafford*, de qui elle n'eut point d'Enfans; & le troisieme, *Thomas Stanley*, avec qui elle étoit actuellement, au tems de la Conspiration dont nous venons de parler.

Cela posé, à ne considerer uniquement que le Droit & les Loix d'Angleterre, indépendamment des circonstances, on peut faire trois questions sur le droit du Comte de *Richemont*. La premiere, si *Marguerite* sa Mere, descendue d'un bâtard né avant le Mariage, & légitimé, pouvoit prétendre à la Couronne en son rang, & jouir de tous les droits de la Maison de *Lancastre*, comme descendant du seul Enfant mâle de *Jean de Gand*, dont la posterité subsistât; car toute la posterité de *Henri IV* étoit éteinte, aussi-bien que tous les mâles descendus du premier Duc de *Sommerset*, de qui *Marguerite* tiroit son origine. La seconde question est, si en supposant que *Marguerite* pouvoit prétendre à la Couronne en son rang, elle devoit être préférée à la posterité des Filles que *Jean de Gand* avoit eues de ses deux premieres Femmes; c'est-à-dire, si la Légitimation de *Jean*, premier Duc de *Sommerset*, lui donnoit le même droit & le même rang, qu'il auroit eu, s'il étoit né après le Mariage de son Pere avec sa Mere. La troisieme question est, si *Henri* Comte de *Richemont* pouvoit prétendre à la Couronne, pendant que sa Mere étoit en vie; du moins, sans une renonciation expresse de *Marguerite*, autorisée par le Parlement. On voit bien que je laisse à part les droits litigieux entre les deux Maisons de *Lancastre* & d'*Torck*, dont il n'est pas question ici; & que je suppose ce dont le Duc du *Buckingham*, & l'Evêque d'*Ely* vouloient bien convenir, que les droits de la Maison de *Lancastre* étoient les seuls légitimes. Je n'entreprendrai point de décider ces questions. Mon but n'a été que de mettre le Lecteur au fait, non seulement pour le tems dont je parle présentement, mais encore par rapport au tems de la Reine *Elisabeth*, où *Philippe II* Roi d'Espagne, descendu des deux Filles de *Jean de Gand* & de ses deux premieres Femmes, prétendit la Couronne d'Angleterre. D'ailleurs, ce que je viens de dire pourra servir à faire connoitre, dans les Extraits suivans, les raisons de la conduite de ce même Comte de *Richemont*, qui monta sur le Trône d'Angleterre sous le nom de *Henri VII*.

Richard crée son Fils Prince de Galles.

Sa joye de l'Alliance avec l'Espagne.

Pendant que *Richard* étoit à *Torck*, ne soupçonnant rien de ce qui se brassoit contre lui, il créa *Edouard* son Fils, âgé de dix ans, Prince de Galles, avec beaucoup de solemnité. Ce fut là qu'il reçut l'agréable nouvelle, que *Ferdinand* & *Isabelle*, Roi & Reine de Castille & d'Arragon, avoient confirmé l'Alliance qu'ils avoient avec l'An-

gleterre. Il en eut tant de joye, que pour en témoigner sa reconnoissance, il fit l'Envoyé d'Espagne Chevalier, & écrivit des Lettres de remerciment au Roi & à la Reine d'Espagne, & à leurs principaux Ministres. En effet, dans la situation où il se trouvoit, cette Alliance lui étoit très avantageuse. Mais peu de jours après, cette joye fut troublée par les avis qu'il reçut, qu'il se tramoit quelque complot contre lui, sans pourtant qu'on pût l'informer de ce que c'étoit, ni qui en étoit l'auteur. Cependant, après avoir fait en soi-même la revue des Seigneurs du Royaume qui pouvoient être capables d'exciter des Troubles, il n'en trouva point d'autre que le Duc de *Buckingham*. Cela fut cause que, pour l'observer de plus près, il se rendit à Leycester, d'où il lui envoya un ordre exprès de venir à la Cour. Le Duc s'en étant excusé sous prétexte d'une indisposition, il lui envoya un second ordre encore plus pressant que le premier. Ce fut alors que le Duc lui répondit, sans plus de détour, qu'il ne pouvoit confier sa personne à un Prince qui lui avoit déja manqué de foi. En même tems, il fit assembler les Troupes qu'il avoit secretement engagées, & s'étant mis à leur tête, il marcha vers Glocester, à dessein d'y passer la Saverne pour aller joindre le Comte de *Richemont*, qui devoit mettre pied à terre en Cornouaille. Mais les pluyes, qui tomberent en ce même tems en grande abondance, firent tellement enfler la Saverne, qu'elle inonda toute la Campagne des deux côtez. Cette inondation qui dura dix jours, l'empêchant de passer, & ses Troupes ne pouvant si longtems endurer la fatigue & la faim qui les pressoit, il eut le chagrin de les voir se retirer, malgré les efforts qu'il faisoit pour les retenir; & enfin il se trouva presque seul. Dans cette extrêmité, il ne vit point d'autre ressource que d'aller se cacher chez un homme nommé *Bannister*, qui avoit été son Domestique. Le Roi ayant appris la dispersion de cette Armée, publia une Proclamation contre le Duc de *Buckingham*, & contre le Marquis de *Dorset* qu'il soupçonnoit d'être du complot, parce qu'il avoit quitté son Asyle; & promit mille livres sterling à quiconque les lui livreroit, morts ou vifs. *Bannister* ne fut pas à l'épreuve de cette tentation. Il alla découvrir au Sherif de la Province, que le Duc étoit caché chez lui; & ce Seigneur ayant été arrêté, fut décapité à Shrewsbury, sans aucune forme de procès, de la même maniere qu'il avoit lui-même contribué à faire exécuter le Lord *Hastings*, & les Prisonniers de *Pontfract* (1). Pendant ce tems-là, le Comte de

Il se défie du Duc de Buckingham & lui ordonne de venir à la Cour.

Ce Duc prend les armes contre lui.

Il est abandonné par ses Soldats & se cache.

Il est pris.

Et décapité.

Le Comte de

(1) L'Auteur de l'*Histoire d'Angleterre*, en deux Volumes in 8°. fait la remarque suivante sur le triste sort qui accompagna cette Famille illustre,

Richemont arrive en Angleterre, mais s'en retourne.

Ashton fait Vice-Connétable avec le pouvoir de faire le procès aux Rebelles.

Richemont étoit arrivé sur la côte d'Angleterre ; mais un homme qu'il avoit envoyé à terre, lui ayant rapporté qu'il n'y faisoit pas bon pour lui, il s'en retourna en Bretagne. Après la mort du Duc de *Buckingham*, le Roi donna la Charge de Vice-Connétable à un nommé *Ashton*, avec pouvoir de faire sommairement le Procès à ceux qui seroient trouvez coupables de cette Conjuration, dont il y eut grand nombre d'exécutez.

Les Enfans d'Edouard IV déclarez bâtards.

Le Parlement s'étant assemblé au commencement de l'année 1484, fit tout ce que le Roi souhaita. Les Enfans d'*Edouard IV* furent déclarés bâtards ; l'Election irréguliere de *Richard* fut confirmée ; & on y passa un Acte d'*Attainder* ou de Conviction, contre le Comte de *Richemont*, le feu Duc de *Buckingham*, & leurs Adhérans. Depuis trente ans, l'autorité du Parlement n'étoit employée qu'à confirmer ce qui étoit déja fait. Par bonheur pour la Comtesse de *Richemont*, personne ne l'accusa d'avoir eu part au Complot. Le Roi ne laissa pas de la soupçonner, & ordonna au Lord *Stanley* son Epoux, de la tenir resserrée dans sa maison.

Soupçons de Richard contre la Comtesse de Richemont.

Mais pendant que *Richard* se félicitoit d'être sorti si heureusement de ce danger, *Hutton* son Ambassadeur en Bretagne, étant retourné de ce Païs-là, l'informa, que malgré la mort du Duc de *Buckingham*, le Comte de *Richemont* persistoit dans son premier dessein ; qu'il avoit juré solemnellement dans l'Eglise de Rennes, qu'il épouseroit *Elisabeth*, Fille d'*Edouard IV* ; qu'un grand nombre d'Anglois fugitifs s'étoient rendus auprès de lui, & que le Duc de *Bretagne* lui promettoit de nouveaux secours. Cet avis mit *Richard* dans une grande inquiétude ; car il ne pouvoit se persuader que le Comte de *Richemont* s'engageât dans une telle entreprise, s'il n'étoit pas assuré des secours de quelque Prince étranger, outre celui du Duc de *Bretagne*. Ce fut dans cette pensée, qu'il prit soin

Il renouvelle

& sur la vengeance divine qui atteignit les ingrats & les perfides qu'ils avoient élevez ; « Le Grand-pere du Duc fut tué à S. *Albans*, & son » Pere à *Northampton*, combattant pour la Maison de *Lancastre* contre celle » d'*Yorck*, & alors le Duc perdit la vie en tâchant de les reconcilier. On » dit que *Banister* qui le trahit, non-seulement n'eut point la récompense » du Roi, mais qu'il fut ensuite pendu pour homicide ; son Fils ainé de- » vint fou, & mourut dans une Etable à Cochons, son second Fils fut dé- » figuré, son troisieme, noyé dans un petit bourbier ; sa Fille ainée fut » débauchée par un de ses Chartiers, & mourut de la Lepre ». Le Docteur *Howel* ajoute, que *Banister* lui-même, dans sa vieillesse, fut convaincu d'homicide, & ne se tira d'affaire que par le Bénéfice du Clergé. Au moyen de cette relation, le Lecteur pourra s'appercevoir de l'erreur de ces Ecrivains & autres Historiens, qui copiant les Chroniques *Hall.* & de *Hollingshead*, ont écrit que le Duc fut exécuté à *Salisbury*. WHAT.

de renouveller les Alliances de l'Angleterre avec le Roi de Portugal, & avec *Maximilien* qui gouvernoit les Païs-Bas, comme Tuteur de *Philippe* son Fils. Pour ce qui regardoit la France, *Louis XI* étant mort le 29 d'Août de l'année précédente, & le commencement du Regne de *Charles VIII* se trouvant troublé par des dissentions domestiques, *Richard* ne doutoit pas que cette Cour ne fût bien aise de vivre en bonne intelligence avec l'Angleterre. C'est pourquoi il y envoya un Ambassadeur, pour y proposer la confirmation de la Trève.

ses Alliances avec les Puissances étrangeres, dans la crainte d'une Invasion de la part du Comte de Richemont.

La Bretagne étant l'endroit d'où il avoit le plus à craindre, il envoya des Ambassadeurs au Duc, pour renouveller la Trève avec lui. La conjoncture lui étoit tout à fait favorable. Les Seigneurs Bretons s'étoient révoltés contre leur Duc, à l'occasion de *Pierre Landais*, son Ministre & son Favori, qu'ils avoient voulu mettre en prison. Leur coup étant manqué, *Landais* se préparoit à les réduire à l'obéïssance par la force des armes. Pour cela, il lui étoit avantageux d'être en paix avec l'Angleterre. Cela fut cause que l'Ambassade d'*Edouard* fut fort bien reçue, & que bien-tôt après, le Duc envoya en Angleterre des Ambassadeurs, qui renouvellerent la Trève jusqu'au mois d'Avril prochain, par un Traité conclu à Pontfract.

Revolte en Bretagne à l'occasion de Pierre Landais.

A peu près dans le même tems, *Richard* conclut aussi une Trève avec l'Ecosse; & pour mettre le Pape dans ses intérêts, il lui envoya une Ambassade d'obédience, ce qu'il avoit négligé jusqu'alors. Enfin, il eut encore le plaisir de voir que *Charles VIII* lui demandoit un Sauf-conduit pour des Ambassadeurs, qu'il avoit dessein de lui envoyer.

Mais tout cela ne suffisant pas pour mettre son esprit en repos, il résolut d'aller à la source du mal, & de tâcher d'obtenir du Duc de *Bretagne*, qu'il lui livrât le Comte de *Richemont*. Il lui envoya de nouveaux Ambassadeurs, sous prétexte de prolonger la Trève qui devoit finir au mois d'Avril; mais en effet, pour corrompre *Landais* son Premier Ministre, qui dirigeoit à sa volonté toutes les affaires de son Maitre. Ces Ambassadeurs trouverent dans le Favori toutes les dispositions qu'ils pouvoient souhaiter, quant à la chose même qu'ils venoient négocier. Mais, selon les apparences, les conditions qu'il demandoit étoient au-dessus de leur pouvoir, puisque l'affaire traîna quelque tems. *Landais* fut même obligé d'envoyer l'Evêque de Leon à *Richard*, sous prétexte de quelque difficulté qui se trouvoit dans la conclusion de la Trève. Ce fut par-là que le Comte de *Richemont* fut averti du danger qui lui pendoit sur la tête. L'Evêque d'*Ely*, qui s'étoit sauvé de Brech-

Négociations de Richard avec le Duc de Bretagne pour qu'il lui livre le Comte de Richemont.

à elle par le Mariage. Mais cette Princeſſe eut tant d'horreur de cette propoſition, qu'elle lui dit ſans détour, qu'elle choiſiroit plutôt la mort.

qu'il fait à ſa Niece de l'epouſer reçue avec horreur.

Cependant, *Richard* ſe rendoit tous les jours ſi odieux, qu'un grand nombre de gens diſtingués quittérent le Royaume, pour aller offrir leurs ſervices au Comte de *Richemont*, qu'ils regardoient comme le ſeul à qui l'Angleterre pût avoir recours pour ſe délivrer du Tiran. Le Comte d'*Oxford* avoit non-ſeulement trouvé le moyen de ſe ſauver du Château de Ham, où il étoit en priſon; mais il avoit même perſuadé au Gouverneur de ſe déclarer pour le Comte de *Richemont*, & l'avoit mené à Paris, pour lui donner lui-même des aſſurances de ſa fidelité. *Richard* ayant appris cette nouvelle, fit incontinent aſſiéger le Château de Ham. Le Comte d'*Oxford* ramaſſa quelque peu de Troupes en France, & s'avança pour le ſecourir. Mais étant arrivé trop tard, il eut au moins la ſatisfaction de mener au Comte de *Richemont* la Garniſon, qui s'étoit rendue par Capitulation. Le Marquis de *Dorſet* étoit allé trouver le Comte à Paris. Mais *Richard* continuant à cajoler la Reine Douairiere, avoit fait en ſorte qu'elle avoit perſuadé à ſon Fils de retourner en Angleterre. Le Comte de *Richemont* en ayant été averti, fit courir après lui. & l'ayant fait remener à Paris, il ſut lui perſuader de demeurer avec lui.

Le Comte d'Oxford ſe ſauve du Château de Ham, que Richard aſſiege.

Le Marquis de Dorſet part pour l'Angleterre, mais il revient ſur ſes pas.

Pendant toute l'année 1484, *Richard* avoit tenu une Flotte en Mer, mais il la deſarma au commencement de l'année 1485, ſur le peu d'apparence qu'il y avoit que la Cour de France voulût aſſiſter le Comte de *Richemont*, à cauſe des conjectures où elle ſe trouvoit. Cette faute inſpira un nouveau courage aux Amis que le Comte de *Richemont* avoit en Angleterre, qui ne ceſſérent de l'exhorter à profiter d'une occaſion ſi favorable. Enfin, le Comte preſſé par ſes Amis, & par ſa propre ambition, repreſenta au Roi de France, l'eſperance qu'il avoit de détrôner l'Uſurpateur d'Angleterre, s'il étoit un peu ſecouru. Ce ne fut pas ſans difficulté, qu'il obtint ce qu'il demandoit: le Conſeil de France ne croyoit pas que la choſe pût réuſſir. Cependant, le Roi lui accorda deux-mille hommes & quelques Vaiſſeaux, plutôt dans la penſée de mettre l'Angleterre en trouble, que dans le deſſein de le placer ſur le Trône. Avec ce petit nombre de Troupes, *Henri* mit à la voile au commencement du mois d'Août; & le 6 du même mois, il arriva heureuſement à Milford, dans le Païs de Galles. Comme, pour aller chercher ſon Ennemi, il falloit néceſſairement qu'il paſſât la Saverne, il ſe vit obligé de traverſer tout le Païs de Galles, pour ſe rendre à Shrewsbury, qui étoit la ſeule Ville ſur cette Riviere, où il pouvoit eſperer de trouver un libre paſſage. Cela

Le Comte de Richemont obtient quelque ſecours du Roi de France.

Il arrive dans le Païs de Galles.

flanc la droite & la gauche de l'Armée Royale, qui avoit déja gagné beaucoup de terrein. Cela fit entierement changer la face du Combat. Les deux âiles de l'Armée du Roi prirent la fuite, & le Corps de bataille se mit de lui-même en déroute. Alors *Richard* voyant la Bataille perdue, s'enfonça dans un gros d'Ennemis, où il fut tué. Le Duc de *Norfolck*, qui commandoit l'Armée sous lui, perdit aussi la vie en cette occasion, & le Comte de *Surrey* son Fils fut fait prisonnier. La Couronne que *Richard* avoit sur la tête pendant la Bataille, ayant été trouvée par un Soldat, fut portée au Lord *Stanley*, qui alla incontinent la mettre sur la tête du Comte de *Richemont*, en le saluant du Titre de Roi (1).

Richard tué dans l'action.

Sa Couronne mise sur la tête du Comte de Richemont sur le Champ de bataille.

Parmi les Actes du Regne de *Richard III*, il y en a quelques-uns qui ont un manifeste rapport à l'Abregé qu'on vient de voir, & qui peuvent servir à confirmer ce qui se trouve dans les Histoires. D'autres sont bons pour fixer les dates de ce Regne, & à marquer les mois & les jours des évenemens. Il s'en trouve quelques autres qui semblent absolument inutiles par rapport à l'Histoire, mais qui pourroient pourtant être de quelque utilité pour d'autres choses. Je ne puis m'arrêter que sur ceux du premier & du second ordre; car ce ne seroit jamais fait, si on vouloit les examiner tous.

ACTES

Du Regne de RICHARD III.

Année 1483.

Mémoire qui marque le jour que *Richard III* donna le Grand-Sceau à l'Evêque de Lincoln. Du 27 Juin. Page 189.

Le Grand-Sceau donné à l'Evêque de Lincoln.

Lettres-Patentes, qui créent *Jean Howard* Maréchal Héréditaire d'Angleterre, avec les mêmes droits & prérogatives dont avoit joüi le dernier Duc de Norfolck. Du 18 Juin. Page 190. A Westminster.

Le Lord Howard créé Maréchal Héréditaire d'Angleterre.

Dans ces Lettres, *Jean Howard* n'a que le Titre de Baron; & dans un Ordre du 30 Juin, le Roi lui donne le Titre de *Duc de*

Fait Duc de Norfolck.

(1) C'est ainsi que finirent les Guerres-civiles entre les deux Maisons d'*Yorck* & de *Lancastre*, qui ayant commencé trente ans auparavant, désolerent le Royaume & le couvrirent de sang. *Comines* assure qu'elles coûterent la vie à près de 100000 hommes, & à 80 Princes du Sang. Mais en consultant la Table Généalogique des Descendans d'*Edouard III*, on voit que le dernier nombre est trop exageré. WHAT.

» damnablement débauché & corrompu plusieurs Filles, Veuves & Femmes mariées, & vit dans un adultere actuel avec la Femme de *Shore*. Que de plus, neuf autres, nommez dans la Proclamation, se sont assemblez en armes, avec les Traitres & Rebelles, le Duc de *Buckingham*, & les Evêques d'*Ely* & de *Salisbury*, pour la destruction du Roi & du Royaume, &c. »

C'est pourquoi le Roi voulant purger le Royaume de gens débauchez & de Traitres, promet mille livres sterling de récompense, ou cent livres de revenu en fonds de terre, à celui qui lui livrera ledit Duc, mille Marcs pour le Marquis, & autant pour chacun des Evêques, & cinq-cens pour chacun des autres. Du 23 Octobre. Page 204. A Leycester.

Comme le *Marquis de Dorset* n'étoit pas avec le *Duc de Buckingham*, & qu'ainsi le Roi ne pouvoit pas l'accuser de Trahison, il se servit du prétexte de ses prétendues débauches, pour le faire arrêter. C'étoit peut-être un des Actes, auxquels le Chancelier auroit fait difficulté de mettre le Grand-Sceau.

Le Chevalier Asheton fait Vice-Connétable pour juger les Rebelles.

Commission qui établit le Chevalier *Raoul Asheton* Vice-Connétable d'Angleterre, pour juger les Coupables de Rebellion, pour cette fois seulement. A Coventry, du 24 Octobre. Page 205.

C'étoit encore ici un des Actes extraordinaires que le Roi voulut sceller lui-même. Voici les termes de cette Commission.

Dantes & concedentes vobis, tenore Præsentium, potestatem & auctoritatem generalem, & mandatum speciale, ad audiendum & examinandum, & procedendum contra quascunque personas, de crimine læsæ nostræ Regiæ Majestatis suspectas & culpabiles, tàm per viam examinationis Testium, quàm aliter, prout vobis melius visum fuerit ex officio mero, seu promoto.

Nec non in causis illis judicialiter & sententialiter, juxta causæ exigentiam, & Delinquentium demerita, sine strepitu & figurâ judicii, appellatione quacunque remotâ, quandocunque vobis videbitur, procedendum, judicandum, & finali executioni demandandum........ assumpto vobiscum Tabellione fide digno, qui singula conscribat, &c.

Amnistie pour l'Archevêque de Cantorbery.

Lettre d'Amnistie, pour *Thomas* Cardinal, Archevêque de *Cantorbery*. Du 13 Décembre. Page 208. A Westminster.

Stanley fait Grand Connétable.

Patente qui établit *Thomas Stanley* Grand-Connêtable d'Angleterre. Du 16 Décembre. Page 209. A Westminster.

Année 1484.

Lettre d'obédience du Roi au Pape.

Lettre de *Richard III* à *Sixte IV*, où il promet de lui faire rendre l'obédience par l'Evêque de S. David, s'excusant de ne l'avoir



Année 1485.

Commission de *Richard*, pour traiter avec l'Evêque de *Leon* Ambassadeur de Bretagne. Du 20 Fevrier. Page 260. A Westminster. Commission dour traiter avec la Bretagne.

Traité pour la prolongation de la Trève entre l'Angleterre & la Bretagne, jusqu'au 29 de Septembre 1492. Et Ratification de *Richard*. Du 7 Mars. Page 261. A Westminster. Trève avec la Bretagne prolongée.

Patente qui établit *Jean de Glocester*, bâtard du Roi, Gouverneur de Calais. Du 11 Mars. Page 268. A Westminster. Jean de Glocester Gouverneur de Calais.

Autre qui rétablit *Raoul Asheton*, Vice-Connêtable d'Angleterre. 29 Avril. Page 268. Asheton Vice-Connêtable.

Commission pour examiner si une certaine Bulle du Pape, envoyée aux Iles de Jernesey, est préjudiciable au Roi. Du 14 Mai. Page 269. A Westminster. Examen d'une Bulle envoyée à Jernesey.

Le Grand-Sceau ôté à l'Evêque de *Lincoln*, & donné en garde à *Thomas Barow*. Du 1 Août. Page 261 & 272. Disposition du Grand-Sceau.



FIN DE L'EXTRAIT DU XII TOME, ET COMMENCEMENT DE L'EXTRAIT DU XIII TOME DE RYMER.

REGNE DE HENRI VII.

LE Regne de *Henri VII* se peut commodément diviser en trois Articles principaux, savoir, les Affaires domestiques, les Affaires avec la France & la Bretagne, & les Affaires avec l'Ecosse. Il est absolument nécessaire de distinguer ainsi les matieres, sans quoi ce Recueil n'est qu'une espece de cahos, qu'il seroit presque impossible de débrouiller.

I.

AFFAIRES DOMESTIQUES,

Henri Tudor, Comte de *Richemont*, monta sur le Trône d'Angleterre d'une maniere extraordinaire, sans y avoir été appellé selon Maniere extraordinaire dont Henri VII monta

Maison d'*Yorck* avec les siens propres, quoique c'eût été sur cet unique fondement, que les partisans des deux Maisons se fussent unis en sa faveur. Ce fut donc en cette vue, qu'il se fit couronner sous le nom de *Henri VII*, avant la solemnisation de son Mariage, & avant la tenue du Parlement. Ainsi, quand le Parlement s'assembla quelques jours après le Couronnement, il n'eut autre chose à faire, qu'à continuer le nouveau Roi qui étoit actuellement sur le Trône, sans qu'on sût trop bien de quel droit il s'y étoit placé. *Henri* avoit ses raisons, pour agir de cette maniere. Il comprenoit bien, que s'il faisoit examiner son droit par le Parlement, il ne seroit admis qu'à la faveur de son Mariage avec *Elisabeth d'Yorck*, selon l'intention de ceux qui l'avoient appellé; mais il trouvoit en cela deux grands inconvéniens. Premierement, il auroit semblé par-là renoncer à son propre droit, pour ne regner que par celui de sa Femme. En second lieu, *Elisabeth* pouvoit mourir avant lui, sans Enfans; & en ce cas, *Cecile*, sa Sœur cadette, auroit eu un droit incontestable de prétendre à la Couronne, soit que *Henri* l'eût possedée du chef de la Reine, ou en vertu du mêlange des droits des deux Maisons. Par cette raison, il posa toujours pour principe, que la Maison d'*Yorck* n'avoit que des prétentions frivoles, & que c'étoit à lui que la Couronne étoit incontestablement dévolue. Cependant, l'extrême jalousie, qu'il témoigna toujours pour la Maison d'*Yorck*, fit assez connoitre, qu'il ne se tenoit pas aussi assuré de la justice de son droit, qu'il vouloit le faire accroire. Il donna la premiere marque de cette jalousie, envers le Comte de *Warwick* Fils de *George Duc de Clarence*. *Richard III* avoit fait enfermer ce jeune Prince son Neveu, Fils de son Frere ainé, dans le Château de Sherif-Hutton, de peur qu'il ne lui disputât la Couronne. Mais *Henri* voulant encore mieux s'assurer de lui, le fit conduire à la Tour, pendant qu'il étoit lui-même en chemin pour se rendre à Londres. Il ne vouloit pas laisser si loin de lui, un Prince qui auroit pu lui causer beaucoup d'embaras, s'il se fût évadé de sa prison.

Sa jalousie pour la Maison d'Yorck.

Le Comte de Warwick mis à la Tour.

Le premier Parlement qui s'assembla sous ce Regne, se trouvant disposé à suivre les directions du nouveau Roi, ne jugea pas à propos d'examiner sur quel fondement *Henri* s'étoit placé sur le Trône. Cet examen auroit été assez inutile, puisqu'il s'étoit déja fait couronner. Il fit un Acte par lequel, conformément aux interêts du Roi, il ordonna, *que la Couronne Impériale d'Angleterre demeureroit au Roi Henri VII, & à sa Posterité.* Cet Acte ne faisoit aucune mention, ni des droits de la Maison d'*Yorck*, ni de ceux de la Maison de *Lancastre*, ni du Mariage du Roi avec *Elisabeth*. Comme tout le Peuple étoit persuadé que *Henri* n'étoit venu en An-

Le Parlement n'examine point le droit de Henri à la Couronne.

Acte en sa faveur.

gleterre qu'en intention de confondre les droits qu'il pouvoit avoir, avec ceux de la Maison d'*Yorck*, le Roi étoit bien aise de le laisser encore dans l'incertitude à cet égard. Il se contenta de faire passer cet Acte, qui ne portoit aucun préjudice au dessein qu'il avoit d'exclure entierement la Maison d'*Yorck*. Ainsi, on ne pouvoit pas encore connoitre sur quel fondement le droit du Roi étoit appuyé.

Confirmé par une Bulle du Pape.

Dans la suite, *Henri* prit soin de faire confirmer cet Acte par une Bulle du Pape, qui fit voir qu'il avoit allegué au Pontife quatre Titres, sans donner la préférence à aucun des quatre. C'étoient, 1. sa descendance de *Jean de Gand*, Duc de *Lancastre* : 2. Son Mariage avec Elisabeth d'*Yorck* : 3. La Victoire qu'il avoit remportée à Bosworth : 4. L'Acte dont je viens de parler. L'amas de ces quatre Titres, qui sembloient se fortifier mutuellement, ne faisoit voir en effet que son incertitude par rapport au fondement de son droit. Cependant, comme lors de son Couronnement il n'étoit pas encore marié, & que l'Acte d'Etablissement n'étoit pas encore fait, il est visible qu'il ne pouvoit alors se fonder que sur le premier de ces Titres, & sur le troisieme.

Henri n'épousa *Elisabeth*, qu'environ deux mois après avoir été couronné; de peur qu'on ne crût qu'il montoit sur le Trône, comme Mari de cette Princesse, ou du moins, en vertu des droits des deux Maisons, confondus ensemble par ce Mariage. Comme ils étoient parens du troisieme au quatrieme degré, ils eurent besoin d'une Dispense. Ce fut l'Evêque d'*Imola*, Nonce du Pape en Angleterre & en Ecosse, avec la puissance de Légat *à latere*, qui la donna, en vertu du pouvoir qu'il avoit d'en accorder de semblables à douze personnes, qui étant parentes au même degré, voudroient contracter de tels Mariages. Dans la suite, *Henri* craignant qu'on ne le chicanât, sur ce qu'il n'étoit pas naturel qu'un Roi & une Reine fussent compris dans le pouvoir donné au Nonce, demanda & obtint une autre Dispense du Pape même. Mais parce que celle-ci ne faisoit aucune mention de la premiere, & qu'elle étoit même datée après la consommation du Mariage, il s'en fit donner une troisieme, qui confirmoit celle du Nonce.

Dispenses pour son Mariage.

Son aversion pour ce Mariage.

Ce fut bien à contre-cœur, que ce Prince épousa *Elisabeth*. Il s'en seroit sans doute dispensé, s'il avoit pu ou osé le faire. Mais le Serment solemnel qu'il avoit prêté sur ce sujet dans l'Eglise de Rennes, & la disposition où les Anglois se trouvoient à cet égard, ne lui permirent pas de lever le masque si ouvertement. Il ne pouvoit pourtant s'empêcher de craindre que ce Mariage ne lui portât du préjudice, parce que le monde étoit persuadé qu'il n'avoit été appellé que pour réunir les droits des deux Maisons, & qu'on ne faisoit pas beaucoup de cas du sien, détaché de celui d'*Elisabeth*.

D'ailleurs, il haïssoit mortellement toute la Maison d'*Yorck*, sans en excepter même la Reine sa Femme, qu'il regardoit comme sa Rivale, & à laquelle il fit souffrir beaucoup de mortifications. Il ne la fit couronner que deux ans après leur Mariage, & selon les apparences, il ne l'auroit jamais fait, si le mécontentement que cette dureté produisoit parmi le peuple, ne lui eût fait craindre de plus grands inconvéniens. Quoique ce fussent proprement les Amis & les Partisans de la Maison d'*Yorck*, qui l'avoient placé sur le Trône, il ne put jamais prendre aucune confiance en eux, depuis qu'il eut pris la résolution de ne regner que par son propre droit, sachant bien combien ils étoient offensez de ce procedé. Ce fut cette partialité, pour les Amis de la Maison de *Lancastre*, qui lui attira toutes les traverses auxquelles il se vit exposé, pendant presque toute la durée de son Regne. S'il avoit pu se résoudre à tenir la balance égale entre les Partisans des deux Maisons, & à suivre l'intention de ceux qui l'avoient appellé, vraisemblablement, son Regne auroit été fort tranquille.

Et pour toute la Maison d'Yorck.

Sa conduite à l'égard de la Reine.

Il se défie des partisans de la Maison d'Yorck.

Comme il est impossible d'entrer ici dans un grand détail des Affaires domestiques de ce Regne, je ne ferai qu'indiquer les principales; d'autant plus, que le Recueil des Actes Publics ne fournit pas beaucoup de Pieces sur ce sujet. Ce que j'ai dit jusqu'ici, & une bonne partie de ce que j'ajouterai dans la suite, est moins nécessaire pour l'intelligence des Actes qui regardent les Affaires domestiques, pour suivre le plan que je me suis proposé, de donner dans ces Extraits un petit Abregé de l'Histoire d'Angleterre.

Le Roi étant à *Yorck*, vers le milieu de l'année 1486, y reçut la nouvelle que le Lord *Lovel*, qui avoit été l'un des Confidens de *Richard III*, marchoit à lui, à la tête de trois ou quatre-mille hommes; & que deux Freres de la Maison de *Stafford* avoient pris les armes dans la Province de *Worcester*, & en assiegeoient la Ville capitale. Cette nouvelle ne pouvoit que le jetter dans un extrème embaras. Il se trouvoit sans Troupes, au milieu d'une Province où la Maison d'*Yorck* avoit beaucoup d'Amis, & dans une grande Ville, sur la fidelité de laquelle il ne pouvoit pas beaucoup compter. Il fit pourtant bonne mine, & ayant fait lever quelques Troupes dans *Yorck* & aux environs, il en donna le Commandement au Comte de *Pembroke* son Oncle, qu'il avoit créé Duc de *Bedford*. Ce Seigneur trouva le moyen de dissiper les Rebelles sans les combattre, & d'obliger le Lord *Lovel* à se sauver en Flandre. Les deux *Staffords* ayant appris ce succès, voulurent se sauver; mais ils furent pris, & l'ainé eut la tête coupée.

Le Lord Lovel & les Staffords prennent les armes contre le Roi.

Mais sont obligez de fuir. Les Rebelles dissipez.

Lincoln se rendit en Irlande, où *Simnel* avoit déja levé une Armée. Pour ne pas entrer dans un trop long détail de cette affaire, il suffit de dire, que *Simnel* fut couronné Roi d'Angleterre à Dublin (1); après quoi il passa en Angleterre avec son Armée, & mit le Roi dans la nécessité d'exposer sa Couronne au risque d'une Bataille. Le Roi la gagna, & le Comte de *Lincoln* y fut tué. *Simnel*, fait prisonnier, obtint son pardon, & fut honoré de la Charge de Marmiton dans la Cuisine du Roi. La Bataille dont je viens de parler, se donna tout proche de Stoke, le 6 de Juin 1487.

Bataille de Stoke.

Simnel fait prisonnier, & Marmiton dans la Cuisine du Roi.

Ce fut au retour de la Campagne, que le Roi, voyant qu'il y avoit tant de Mécontens dans le Royaume, se résolut enfin à faire couronner la Reine.

Couronnement de la Reine.

En 1488, il y eut encore dans le Nord un soulevement, qui obligea le Roi à y envoyer une Armée, sous le Commandement du Comte de *Surrey*, qui battit les Rebelles & les dissipa.

Soulevement dans le Nord appaisé.

Pendant que le Roi étoit occupé à une affaire importante, qui regardoit le Duché de Bretagne, & de laquelle je parlerai dans le second Article, il se formoit contre lui un Complot, qui lui causa dans la suite beaucoup d'embaras. La Duchesse Douairiere de *Bourgogne*, Sœur d'*Edouard IV*, ayant instruit un Jeune-homme nommé *Perkin Waerbeck* (2), Fils d'un Juif converti de Tournay, mais né en Angleterre, & parlant fort bien la Langue Angloise, entreprit de le faire passer pour le jeune Duc d'*Yorck*, que le Roi *Richard* avoit fait mourir dans la Tour, en même tems qu'*Edouard V* son Frere. Après avoir bien instruit ce Jeune-homme à jouer son personnage, elle l'envoya en Portugal, où il demeura environ un an. Ensuite, dans le tems que *Henri* étoit sur le point d'entrer en Guerre avec la France, *Perkin* eut ordre d'aller en Irlande, où la Duchesse lui avoit préparé des Amis & des intelligences. Dès qu'il

Conspiration contre le Roi.

Perkin Waerbeck autre Imposteur.

Il va en Portugal & de là en Irlande.

(1) Le Chevalier *Jaques Ware*, dans son Appendice *ad Disquisit. de Hibernia*, dit que *Simnel* fut couronné avec une Couronne qu'on tira d'une Statue de la Vierge, dans une Eglise; que l'Evêque de *Meath* prêcha à la cérémonie de son Couronnement; & que le Viceroi, le Chancelier, le Trésorier, le Comte de *Lincoln*, Milord *Lovel* & plusieurs autres Personnes de qualité, autoriserent la cérémonie par leur présence. WHAT.

(2) Le Lord *Bacon de Verulam*, dans son Histoire de ce Regne, croit que le vrai nom de cet Imposteur étoit *Pierre Osbeke*; que le Roi *Edouard IV* avoit été son Parrain; & que comme c'étoit un jeune-homme délicat & efféminé, on l'appella communément *Peterkin*. Dans la suite, quand on sut son vrai nom, on l'avoit si fort connu sous celui de *Warbeck*, que ce dernier lui demeura. WHAT.

Cela n'empêcha pas que, l'année suivante, ce Peuple ne se soulevât encore. Les Chefs des Revoltez ayant appris que le prétendu Duc d'*Yorck* étoit en Irlande, l'inviterent à venir se mettre à leur tête. Il accepta l'invitation, & s'étant rendu en ce Païs-là, il y prit le Titre de Roi, & le nom de *Richard IV*. Ensuite, il alla faire le Siége d'Exceter. Mais le Roi ayant fait marcher quelques Troupes de ce côté-là, & se préparant à y aller lui-même avec une nombreuse Armée, *Perkin Waerbeck* saisi de frayeur abandonna ses Troupes, & se retira dans un Asyle. Il s'en laissa pourtant tirer volontairement, sur la promesse que le Roi lui fit de lui sauver la vie, & il fut conduit à la Tour de Londres.

Nouvelle revolte en Cornouaille.

Le faux Duc d'Yorck se joint à eux, à l'approche de Henri se retire dans un Asyle & est mis à la Tour.

En 1499, ayant trouvé le moyen de gagner quelques Domestiques du Lieutenant de la Tour, il complota de se sauver avec eux; & le Comte de *Warwick* se laissa malheureusement persuader d'entrer dans ce Complot. Ils furent découverts, & le Roi en prit occasion de faire pendre *Perkin Waerbeck*, & de faire couper la tête au Comte de *Warwick* en 1500. On ne douta presque point que le Roi ne leur eût tendu ce piege, pour avoir occasion de les faire mourir tous deux.

Il est pendu pour s'être voulu sauver.

Arthur, Prince de Galles, épousa en 1501 *Catherine d'Arragon*, Fille de *Ferdinand* & d'*Isabelle* Roi & Reine d'Espagne, & mourut en 1502. *Henri* son Frere cadet fut déclaré Prince de Galles, après qu'on se fut assuré que la Princesse Veuve n'étoit pas enceinte. Personne ne doutoit alors de la consommation du Mariage d'*Arthur* avec *Catherine*.

Mariage & mort du Prince de Galles.

En 1503, la Reine *Elisabeth*, Femme de *Henri*, mourut.

Mort de la Reine.

Le Roi se voyant tranquille au dedans & au dehors, s'abandonna sans ménagement à la passion d'amasser de l'argent, dont il étoit possédé. Il employoit pour cela *Empson* & *Dudley*, Ministres de son avarice, qui commirent une infinité d'injustices & de violences. Cela rendit le Roi si odieux à ses Sujets, que le Comte de *Suffolk* se persuada qu'il pourroit profiter de la disposition où les Anglois se trouvoient, pour lui arracher la Couronne. Il étoit Frere du Comte de *Lincoln*, qui avoit été tué à la Bataille de Stoke. Après avoir communiqué son dessein à quelques-uns de ses Amis, il alla trouver la Duchesse de *Bourgogne* sa Tante, pour concerter l'exécution avec elle. *Henri* se servit pour rompre ses mesures, du même moyen qu'il avoit employé contre *Perkin Waerbeck*. Il lui envoya des gens qui, sous prétexte de vouloir entrer dans la Conspiration, découvrirent ses Secrets au Roi, & par-là firent perdre la vie à quelques-uns de ses Complices.

Avarice du Roi, & moyens qu'il employe pour la contenter.

Le Comte de Suffolck conspire contre lui.

Et est trahi.

solemnisé par Procureur, au mois de Décembre de l'année suivante 1508.

Henri VII mourut le 22 d'Avril 1509, laissant dix huit-cens-mille livres sterling dans ses Coffres: somme prodigieuse pour ce tems-là, où l'argent étoit beaucoup plus rare qu'il ne l'est aujourd'hui. Mort de Henri.

Voici présentement les Pieces les plus remarquables, qui se trouvent dans le XII Tome des Actes Publics, & dans le suivant, par rapport aux Affaires domestiques du Regne de *Henri VII*.

ACTES DU TOME XII,

Concernant les Affaires Domestiques.

Année 1486.

Bulle d'*Innocent VIII*, pour la dispense du Mariage du Roi avec *Elisabeth*. VI. Non. Mart. Page 294. A Rome. Dispense de Mariage du Roi.

C'est ici la seconde dispense. Celle de l'Evêque d'*Imola* ne se trouve point dans ce Recueil. La date de celle-ci est postérieure au Mariage.

Le Pape expose d'abord le contenu de la Requête, qui lui a été présentée de la part de *Henri* & d'*Elisabeth*, & les motifs de cette Requête; savoir, qu'il y avoit eu de longues Guerres entre les Maisons de *Lancastre* & d'*Yorck*, qui avoient fait répandre beaucoup de sang. *Et quod Tu tandem, Henrice Rex, post hujusmodi clades, & longum ob præfatas dissensiones Tui exilium, Dei adjutorio atque clementiâ, ad Regnum præfatum, Jure hereditario ad te legitimum in illo Prædecessorum tuorum Successorem pertinens, restitutus, & in Regem coronatus, ac à Concilio sive Conventu generali Regni, Parlamentum nuncupato, nemine contradicente, pro eorum vero, legitimo, & indubitato Rege receptus, habitus, tentus, & reputatus fuisti, prout ac universis Prælatis, Proceribus, Magnatibus, & Populis dictis haberis, & reputaris de præsenti*, &c. Enfin, que pour mettre fin aux divisions du Royaume, ils jugeoient que leur Mariage étoit nécessaire.

On peut voir par-là, que *Henri* ne prétendoit pas faire part de la Royauté à la Reine son Epouse, puisqu'il se déclaroit seul Successeur, par droit héréditaire, sans faire aucune mention des droits d'*Elisabeth*.

Bulle d'*Innocent VIII*, qui approuve & confirme le Statut Parlementaire, fait pour assurer la Couronne à *Henri VII* & à sa Posterité. VI. Kalend. April. Page 297. A Rome. Bulle du Pape pour régler la succession.

Le Pape parle d'abord de la Dispense accordée pour le Mariage de *Henri* avec *Elisabeth*, & des motifs de la Dispense; après quoi il ajoute: *Quarum quidem Litterarum nostrarum, & aliarum prædictarum, Dispensationum tenores, Præsentibus, ac si de verbo ad verbum insererentur, habere volumus pro expressis, legitimamque Liberorum Successionem, ac etiam Pronuntiationem & Decretum Parlamenti, tàm super Titulo ipsius Henrici Regis, quàm super Successione Liberorum ac Hæredum suorum, necnon alia præmissa, Auctoritate Apostolicâ, tenore Præsentium confirmamus & approbamus............*

Monemusque & requirimus, motu, scientiâ, & auctoritate prædictis, omnes & singulos dicti Regni Incolas, & ejusdem Regis Henrici subditos cujuscunque gradus, sive .... & cuilibet ipsorum districtè præcipiendo inhibemus, ne ipsi novos tumultus, occasione Juris succedendi, movere, seu moveri faciant ....sub Excommunicationis & majoris Anathematis pœnâ.

.... Omnes, hujusmodi tumultus excitantes aut prædictis contravenientes, nunc prout & ex tunc, & tunc prout ex nunc, eo ipso incurrant, & illius vinculo innodatos ipso facto volumus, statuimus, &c......

Et si, (quod Deus avertat) contingat ipsam Elisabetham, prole ex ipso Henrico non susceptâ, vel susceptâ non tamen tunc superstite, decedere ante ipsum Regem: Eo casu, prolem ex ipso Rege Henrico, & aliâ quâcunque Uxore ab eo super ducendâ, in omni Jure Hæreditario Regni hujusmodi, juxta antedictum ipsius Parlamenti Decretum, & hujusmodi nostram ipsius Approbationem super hujusmodi Decreto. & aliis prædictis, ut præmittitur, factum, succedere debere, similibus motu, scientiâ & auctoritate etiam decernimus & declaramus.

Après cela, viennent les Censures, contre les contrevenans; les Indulgences pour ceux qui affisteront *Henri* & ses Descendans; & des ordres positifs au Clergé, de publier l'Excommunication contenue dans la Bulle, les Dimanches & les jours de Fête, à la premiere requisition.

Remarques sur cette Bulle.

Je ne sai comment cette Bulle pouvoit s'accorder avec les Libertez du Peuple Anglois. On avoit fait grand bruit autrefois sous le Regne de *Henri III*, de ce que ce Prince s'étoit fait absoudre par le Pape, d'un Serment qu'il avoit fait par rapport aux affaires du Royaume. Un des Articles de l'Accusation intentée contre *Richard II* étoit, que ce Prince avoit fait confirmer par le Pape, les Statuts du Parlement de Shrewsbury. Il est vrai que, dans cette Bulle-ci, le Pape disoit qu'il agissoit *motu proprio*. Mais il est difficile de se persuader qu'il se fût ingeré de lui-même, de confirmer un Statut du Parlement, qui n'avoit aucun rapport à l'Eglise, ni à la Religion, s'il n'en avoit pas été requis par le Roi. Quoiqu'il en soit, on peut

dire que c'eſt ici un des plus grands attentats qui ait jamais été commis contre la Liberté de l'Angleterre.

Bulle de Diſpenſe pour le Mariage du Roi, contenant une approbation formelle de la Diſpenſe accordée par l'Evêque d'*Imola*. X. Kal. Aug. Page 313. A Rome. C'eſt ici la troiſieme Diſpenſe. Troiſiéme Diſpenſe pour le Mariage du Roi.

Reſtitution à *Jean Morton*, du Temporel de l'Archevêché de *Cantorbery*. Du 6 Décembre. Page 137. A Weſtminſter. Temporel de l'Archevêché de Cantorbery reſtitué.

C'eſt ce *Jean Morton* Evêque d'*Ely*, à qui le Duc de *Buckingham* communiqua le deſſein qu'il avoit d'appeller le Comte de *Richemont*, pour le placer ſur le Trône. Ce Prélat devint enſuite Cardinal, & fut pendant ſa vie le principal Miniſtre de *Henri VII*. Caractere de Jean Moyton Evêque d'Ely.

Année 1488.

Bulle qui commet certains Evêques, pour faire des Informations contre les Archevêques d'*Armagh* & de *Dublin*, & contre d'autres Prélats qui avoient couronné *Lambert Simnel*. Non. Januar. Page 332. A Rome. Informations contre les Prélats qui avoient couronné Simnel.

Autre, qui déclare que les Irlandois ſont compris dans la Bulle du mois d'Avril 1486, & qui excommunie ceux qui ſe revolteront contre le Roi. 16 Cal. Juin. Page 341. A Rome. Les Irlandois compris dans la Bulle contre les Rebelles.

Il eſt dit dans cette Bulle, que le Roi avoit repréſenté au Pape, qu'il pourroit arriver que ſes Sujets Irlandois prétendroient n'être pas compris dans l'Excommunication lancée par la Bulle du mois d'Avril 1486. On peut inferer de-là, que *Henri* avoit demandé la premiere Bulle; ou que du moins, il prétendoit en faire uſage.

Année 1490.

Ratification d'un Traité conclu le 27 de Mars 1489, avec *Ferdinand* & *Iſabelle* Du 23 Septembre. Page 417. A Oking. Traité avec Ferdinand & Iſabelle.

Ce Traité contenoit:

1. Une Paix & une Alliance, entre *Ferdinand*, *Iſabelle*, & le Prince *Jean* leur Fils, d'une part; & *Henri* & *Arthur* ſon Fils, de l'autre; entre eux, & leurs Héritiers & Succeſſeurs *légitimement iſſus de leur corps*. Articles du Traité.

2. Une promeſſe de s'aſſiſter mutuellement en toutes occaſions.

3. Une Ligue contre *Charles VIII*, de laquelle il ſera parlé dans le ſecond Article.

hérans de *Perkin Waerbeck*, & de *Michel* Maréchal-ferrant ; & pour faire le procès à ceux qui refuseront de composer. Du 13 Septembre. Page 696. A Maidstone. Henri compose avec les Rebelles.

Il y a quelques autres Actes de même nature, qui marquent combien *Henri* étoit avide d'argent.

Bulle d'*Alexandre VI*, qui transporte la Jurisdiction Spirituelle des Isles de Jersey, de Guernesey, &c. de l'Evêque de Coutance à l'Evêque de Winchester. X. Cal. Febr. Page. 470. A Rome. La Jurisdiction de Jersey &c. transportée au Siege de Winchester

Année 1500.

Instrument public, sur le Mariage d'*Arthur* avec *Catherine*, par Procureur pour *Catherine*, & en personne par *Arthur*. Le 19 de Mai 1499, & ratifié par le Roi étant à Calais, le 28 de Mai 1500. Page 754. A Calais. Acte sur le Mariage d'Arthur & de Catherine.

Commission pour rechercher les Adhérans de *Perkin Waerbeck*, pour composer avec eux, & avec les Héritiers de ceux qui sont morts. Du 6 Août. Page 766. A Westminster. Commission pour rechercher les Adhérans de Perkin.

Année 1501.

Congé d'élire pour l'Archevêché de Cantorbery, vacant par la mort du Cardinal *Morton*. Du 9 Juin. Page 771. A Woodstock. Congé d'élire pour l'Archevêché de Cantorbery.

Assignation du Douaire de *Catherine*, faite par *Arthur* le jour de leurs noces. Du 14 Octobre. Page 780. Assignation du Douaire de Catherine.

Dispense à *Thomas Wolsey*, Recteur de Lemyngton, pour posseder des Bénéfices incompatibles. III. Non. Novemb. Page 783. A Rome. Dispense à Wolsey pour posseder des Bénéfices incompatibles.

ACTES DU TOME XIII,

Ayant rapport aux Affaires Domestiques.

Année 1502.

Patente qui établit *Henri* Prince de *Galles*, Gardien de la Forêt de Gaultres. Du 26 Juin. Page 11. A Westminster Le Prince de Galles fait Gardien de la Forêt de Gaultres.

Le Prince *Arthur* étoit mort le 2 d'Avril de cette même année

cause de certain Bref supposé, qui fut produit par les Impériaux dans l'affaire du Divorce de *Henri VIII.*

Bulle de *Jules II*, qui accorde la Dispense pour le Mariage du Prince *Henri* avec *Catherine.* VII Kal. Januar. Page 88. A Rome.

Dispense pour le Mariage du Prince Henri avec Catherine.

Voici cette fameuse Bulle, sur la validité de laquelle on a tant disputé, dans l'affaire du Divorce de *Henri VIII.*

Julius, &c.

Oblata Nobis nuper pro parte vestrâ Petitionis series continebat, quod cum aliâs Tu, Filia Catharina, & tunc in humanis agens quondam Arthurus....... matrimonium per verba legitimè de præsenti contraxissetis, illudque carnali copulâ forsan consummavissetis, dictus Arthurus, prole ex hujusmodi matrimonio non susceptâ, decessit.

Cum autem, sicut eadem Petitio subjungebat, ad hoc, ut ejusmodi vinculum pacis & amicitiæ inter præfatos Reges & Reginam diutiùs permaneat, cupiatis matrimonium inter vos, per verba legitimè de præsenti contrahere, supplicari Nobis fecistis, ut vobis in præmissis, de opportunâ Dispensationis gratiâ, providere de benignitate Apostolicâ dignaremur.

Nos igitur qui inter singulos Christi Fideles, præsertim Catholicos Reges & Principes, pacis & concordiæ amœnitatem vigere, intensis desideriis affectamus, vos & quemlibet vestrûm, à quibuscunque Excommunicationis, Suspensionis, Interdicti, aliisque Ecclesiasticis sententiis, censuris, & pœnis à Jure vel ab homine, quâvis occasione vel causâ, latis, si quibusdam quomodolibet innodati existitis, ad effectum Præsentium dumtaxat consequendum, harum serie absolventes, & absolutos fore consentientes, hujusmodi supplicationibus inclinati, Vobiscum, ut impedimento affinitatis hujusmodi, ex præmissis proveniente, ac Constitutionibus Apostolicis, cæterisque contrariis, nequaquam obstantibus, matrimonium per verba legitimè de præsenti, inter vos contrahere, & in eo, postquam contractum fuerit, etiam si jam forsan hactenus de facto, publicè vel clandestinè, contraxeritis, ac illud carnali copulâ consummaveritis, licitè remanere valeatis, Auctoritate Apostolicâ, tenore Præsentium, de speciali dono gratiæ dispensamus. Ac vos & quemlibet vestrûm, si contraxeritis ut præfatur, ab excessu hujusmodi, Excommunicationis sententiâ, quam propterea incurristis, eadem Auctoritate absolvimus.

Prolem ex hujusmodi matrimonio, sive contracto, sive contrahendo, susceptam forsan, vel suscipiendam, legitimam decernendo: proviso quod Tu, Filia Catharina, propter hoc rapta non fueris. Volumus autem, quod si hujusmodi matrimonium de facto contraxistis, Confessor

C'est une extension de la Bulle d'*Innocent VIII* rapportée ci-dessus en l'année 1493.

Proclamation du Roi, pour notifier qu'il a nommé des Commissaires, auxquels ceux qui croiront avoir sujet de se plaindre qu'ils ont reçu quelque tort de sa part, pourront s'adresser pendant l'espace de deux ans. Du 9 Août. Page 106. A Westminster. Proclamation en faveur de ceux qui auroient sujet de se plaindre de quelque tort reçu.

Apparemment, les murmures du Peuple contre *Empson* & *Dudley* furent cause de cette Proclamation; mais cela ne fut pas capable d'arrêter les injustices & les violences de ces deux Ministres. Empson & Dudley deux mauvais Ministres.

Année 1506.

Traité d'Amitié, de Ligue, & de Confédération, entre *Henri VII* & *Philippe I*, Archiduc d'Autriche & Roi de Castille. A Windsor, Du 9 Fevrier. Page 123. *Philippe* étoit alors en Angleterre. Traité entre Henri & le Roi d'Espagne.

Les Actes qui suivent supposent un Traité du 20 de Mars, qui ne se trouve point dans ce Recueil, sur le Mariage de *Henri VII* avec *Marguerite d'Autriche*, Sœur de *Philippe*, & Veuve du Duc de *Savoye*. Son Traité de Mariage avec Marguerite d'Autriche.

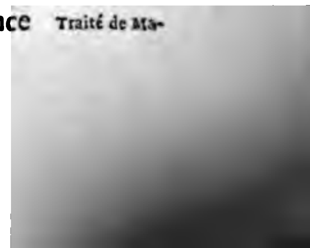
Commission à *Jean Young*, pour aller voir prêter serment à divers Seigneurs des Païs-Bas, touchant l'observation du Traité du 20 de Mars, par rapport au Mariage du Roi avec *Marguerite d'Autriche*. Du 10 Mai. Page 127. A Westminster. Serment prêté par des Seigneurs des Païs-Bas.

Il paroit par cette Commission, que dans ce Traité, *Philippe* s'étoit engagé à donner à sa Sœur une Dot de trois cens-mille écus de France, & une pension annuelle de 3850 écus de la même monnoye, pendant que le Mariage subsisteroit; & que divers Seigneurs des Païs-Bas s'engageroient par serment à procurer l'observation de ce Traité, comme s'il s'agissoit de leurs propres affaires. Dot de Marguerite.

On trouve dans ce Recueil beaucoup d'autres Actes, qui ont du rapport à ce Traité, & à son observation. Mais *Philippe* étant mort cette même année, & n'ayant laissé que des Enfans Mineurs, *Henri*, selon les apparences, comprit qu'il ne lui seroit pas facile de faire exécuter ce Traité. C'est pourquoi il perdit la pensée de ce Mariage, qu'il n'avoit conclu qu'à cause de l'argent qui lui en devoit revenir. Pourquoi ce Mariage ne fut jamais celebré.

Année 1507.

Traité sur le Mariage de *Charles* Archiduc d'Autriche & Prince Traité de Ma-



riage entre Marie Fille de Henri & Charles Prince d'Espagne.

d'Espagne, avec *Marie* seconde Fille de *Henri VII*, conclu à Calais le 21 de Décembre. Page 171.

Par ce Traité, *Charles*, ou *Maximilien* son Ayeul & son Tuteur, & *Marguerite* sa Tante pour lui, s'engageoient à faire solemniser son Mariage par Procureur, avant la fête de Pâques de l'année 1502; & de contracter avec *Marie*, par paroles de présent, quarante jours après qu'il auroit 14 ans accomplis, à peine d'un dédommagement de 250000 écus. De plus, *Maximilien*, *Marguerite*, 14 Seigneurs, & 12 des meilleures Villes des Païs-Bas, devoient s'engager à l'exécution du Traité, à peine de 50000 écus d'or.

Dot & Douaire de Marie.

La Dot de *Marie* étoit de 250000 écus d'or; & son Douaire, le même qui avoit été assigné à *Marguerite d'Yorck* Duchesse de Bourgogne.

Année 1508.

On trouve parmi les Actes de l'année 1508, diverses Obligations des Seigneurs & des Villes des Païs-Bas, conformément au Traité ci-dessus.

Procuration pour solemniser le Mariage.

Procuration de *Maximilien* & du Prince *Charles*, à *Jean* Seigneur de *Bergopzoom*, pour aller solemniser le Mariage au nom de *Charles*. Du 26 Octobre. Page 230. A Breda.

Il est dit dans cet Acte, qu'à cause de la maladie du Roi *Henri*, dont il se trouve parfaitement rétabli, on a prolongé d'un commun accord le terme de la solemnisation porté par le Traité.

Instrument public de la solemnisation du Mariage.

Instrument public, sur la solemnisation du Mariage de *Charles* & de *Marie*, faite le 17 de Décembre. Page 236.

Voici les termes dont le Seigneur de *Berghes*, se servit pour épouser *Marie*, au nom du Prince *Charles*.

Le Très-haut & Puissant Prince mon Très-redouté Souverain Seigneur, Charles, *par la grace de Dieu*, *Prince d'Espagne*, *Archiduc d'Autriche*, *Duc de Bourgogne*, *&c.... Par moi* Jean Berghes, *son Commissaire Procureur*, *à ce par sa speciale Commission & Procuration présentement lue*, *déclarée*, *& publiée*, *suffisamment constitué*, *& ordonné*, *& moi moyennant*, *à vous signifiant*, *vous prend*, *Dame* Marie, *à sa Femme & Epouse*, *& en vous se consent*, *comme à sa vraye Femme & Epouse. Et mondit très-redouté Seigneur vous promet*, *& moi pour lui vous prometz*, *que d'ores en avant*, *& durant sa naturelle vie*, *il vous aura*, *tiendra*, *& réputera pour sa Femme & Epouse.*

Et sur ce, en vertu & pouvoir dessusdits, il, & moi pour lui, vous en baille sa foi.

Marie se servit à peu près des mêmes termes, pour engager sa foi au Prince d'Espagne; après quoi le Seigneur de *Berghes* la baisa, & lui mit une bague au doigt du milieu.

Malgré ces précautions, *Charles* ne consomma point ce Mariage, lorsqu'il eut quatorze ans accomplis; & dans la suite, il épousa une Princesse de Portugal.

Lettres-Patentes de *Charles*, autorisé par l'Empereur *Maximilien* son Ayeul & son Tuteur, par lesquelles il engagea à *Henri* un Joyau nommé *La Riche Fleur-de-Lys*, pour la somme de cinquante-mille écus. Du 21 Décembre. Page 249. A Richemont.

Joyau du Prince Charles engagé à Henri.

Spécification des Pierreries contenues dans la *Riche Fleur-de-Lys*, pesant en tout, en Or ou en Pierreries, 221 onces & demi.

Henri VIII envoya ce gage à *François I*, pour lui aider à payer sa rançon à l'Empereur *Charles-Quint*.

Ce joyau envoyé en France.

II.

AFFAIRES AVEC LA FRANCE ET AVEC LA BRETAGNE.

CHARLES *VIII* Roi de France ayant appris l'heureux succès que le Comte de *Richemont* avoit eu en Angleterre, le reconnut pour Roi, avant même qu'il fût couronné, & que le Parlement se fût assemblé; & fit avec lui une Trève d'un an. L'année suivante, les deux Rois firent une nouvelle Trève pour trois ans, dans laquelle chacun croyoit trouver un avantage considérable. *Henri* regardoit la Paix avec ses Voisins, & particulierement avec la France, comme une chose qui lui étoit absolument nécessaire dans le commencement de son Regne. *Charles* avoit aussi deux raisons très fortes, pour éviter de renouveller la Guerre avec l'Angleterre. La premiere étoit, que depuis la rupture du Traité de Bretigny sous le Regne de *Charles V*, les Rois d'Angleterre avoient renouvellé leurs prétentions sur le Royaume de France. Véritablement, la rupture de cette Paix avoit été d'abord très avantageuse à la France; mais elle avoit donné lieu à la Guerre que *Henri V* lui fit dans la suite, & dont le succès fit souvent souhaiter aux François que le Traité de Bretigny n'eût jamais été rompu. Enfin, la mort prématurée de *Henri V*, la Minorité de *Henri VI*, & plusieurs autres causes,

Charles VIII reconnoit le Comte de Richemont pour Roi.

Trèves entre les deux Rois.

Politique de ces Princes.

Pour bien expliquer la conduite de *Henri* dans cette affaire, il faudroit entrer dans un détail, qui rendroit cet Extrait d'une longueur excessive. Ainsi, quoique ce soit ici l'unique matiere de cinq années de ce Regne, je ne m'y arrêterai pas longtems. Je me contenterai d'établir certains principes, qui pourront beaucoup servir à l'intelligence des Pieces de ce Receuil, qui regardent ou la France, ou la Bretagne.

Fausse idée de Henri touchant la Guerre de Bretagne.

Selon toutes les apparences, *Henri*, tout habile qu'il étoit, se fit une fausse idée de la Guerre qui se faisoit en Bretagne. Il étoit bien convaincu de l'interêt que l'Angleterre avoit d'empêcher que le Duché de Bretagne ne tombât entre les mains du Roi de France; mais il crut toujours pouvoir l'empêcher par la voye de la Négociation, sans donner un secours effectif au Duc de Bretagne. Sa pensée étoit, que *Charles* ne voudroit jamais risquer d'entrer en Guerre ouverte avec l'Angleterre; & que par cette raison, il n'y avoit qu'à lui faire peur de la Guerre, pour secourir efficacement le Duc opprimé. S'étant mis cela dans l'esprit, il n'envisagea cette affaire, que par rapport à l'avantage qu'il en pouvoit lui-même tirer, c'est-à-dire, un avantage pécuniaire; car jamais Prince ne fut plus avide d'argent que lui, ni plus habile à faire tourner toutes sortes d'affaires à son profit. On en verra un échantillon, dans ce qui me reste à dire sur celle-ci. Dans la pensée donc, qu'il ne tiendroit qu'à lui de terminer la Guerre de Bretagne par un Traité, il forma le projet de se servir de cette occasion pour tirer un Subside du Parlement, sous prétexte qu'il étoit de l'interêt de l'Angleterre, de ne laisser pas perdre la Bretagne. Pour cet effet, il falloit donner à *Charles VIII* le tems de faire de grands progrès dans ce Duché, afin que les besoins du Duc de *Bretagne* fussent manifestes, & que le Parlement ne pût se dispenser d'accorder le Subside. Ce fut dans cette vue, que dans le tems même que le Duc étoit le plus pressé, *Henri* prolongea sa Trève avec la France, pour un an. Le Duc de *Bretagne* fut la victime de cette Politique. Il se vit contraint de hazarder une Bataille, où il fut vaincu; après quoi il fit avec le Roi de France un Traité, qui laissoit ce Monarque maitre d'une bonne partie du Duché. Le Duc mourut bien-tôt après, laissant *Anne* sa Fille qui lui succeda, sans autre ressource, que le secours qu'elle attendoit d'Angleterre. Ce fut alors que *Henri* forma un nouveau projet. L'occasion de demander un Subside au Parlement pour secourir la Bretagne, ne pouvant être plus pressante, il l'obtint; & d'abord, il prit la résolution non-seulement de le garder tout entier, mais encore d'arracher une bonne somme d'argent à la nouvelle Duchesse. Dans cette vue, il fit avec elle un Traité, par lequel il voulut bien s'engager

Son Avarice.

Le Duc de Bretagne victime de la politique de Henri, qui obtient un Subside de son Parlement pour secourir la Bretagne.

Traité de Henri avec la Duchesse.

la pressa tellement, que de gré, ou de force, il la fit consentir à l'épouser lui-même; & par ce moyen, il se mit en possession de tout le Duché de Bretagne.

pouser Charles VIII.

Ainsi *Henri* se trouvoit la dupe de *Charles*, & de sa propre Politique. Outre la perte de la Bretagne, qui étoit une véritable perte pour l'Angleterre, il en étoit pour son argent, dont il falloit désormais demander le payement au Roi de France. En cette occasion, où il y alloit de ses propres interêts, il comprit aisément, que la voye de la Négociation seroit longue, & peut-être inutile. Ce fut ce qui lui fit prendre la résolution de porter la Guerre en France, ou plutôt, d'en faire le semblant; car je suis persuadé que ses préparatifs, & le grand bruit qu'il faisoit de ses Alliances, n'avoient pour but que d'intimider le Roi de France, pour le faire venir où il vouloit. En effet, ses Alliez n'étoient nullement obligez à le secourir, comme on le verra par les Traitez qu'il avoit faits avec eux. Cependant, il obtint pour cette prétendue Guerre un grand Subside du Parlement, qui crut qu'il avoit véritablement dessein de remettre sur le tapis les anciennes prétentions des Rois d'Angleterre sur la France, comme il affectoit de le publier.

Henri dupe de Charles.

Il obtient un Subside de son Parlement pour faire la Guerre à la France.

Au commencement, *Charles* méprisa ses menaces. Mais ayant appris que le Parlement avoit pris feu; comme il ignoroit lui-même le secret des Alliances que *Henri* avoit conclues avec divers Princes, & qu'il craignoit d'avoir sur les bras une Ligue qui romproit les mesures qu'il avoit déja prises pour la Guerre de Naples, il jugea qu'il lui seroit plus avantageux de contenter son Ennemi, qui ne demandoit que de l'argent. Il lui envoya donc des Agens, qui trouverent le moyen de le satisfaire, ou du moins de mettre l'affaire en train d'être bien-tôt accommodée. Mais *Henri*, soit pour avoir occasion d'exiger entierement le Subside que le Parlement lui avoit accordé, ou pour d'autres raisons, tint secret ce qui lui avoit été offert par la France, & feignit toujours de vouloir porter la Guerre en ce Royaume. Il se rendit donc à Calais avec son Armée, au commencement du mois d'Octobre 1492, & marcha vers Boulogne; comme s'il eût voulu commencer le Siege de cette Place. Il ne fut pas plutôt arrivé devant la Ville, que *Richard Fox*, son Ambassadeur perpétuel, qui avoit négocié avec le Maréchal *Desquerdes*, lui vint porter les Articles dont ils étoient convenus sous le bon-plaisir des deux Rois. Ce fut alors que *Henri* se plaignit ouvertement, que le Roi des Romains & le Roi d'Espagne lui manquoient de parole, en lui laissant commencer la Guerre tout seul. C'étoit-là un préparatif, pour faire voir qu'il étoit forcé à faire la Paix. Ensuite il fit assembler un Conseil, composé de tous les Grands de la Cour & des Hauts-Officiers de l'Armée, pour délibe-

Henri feint de vouloir faire la Guerre à la France.

Il assemble un Conseil qui lui

Il étoit très-avantageux à *Henri*, que le Roi de France le reconnût pour Roi, avant même qu'il eut été couronné, & avant l'assemblée du Parlement. Le Couronnement ne se fit que le 30 d'Octobre, & le Parlement ne s'assembla que le 7 de Novembre.

Année 1486.

Lettres-Patentes de *Charles VIII*, par lesquelles il reconnoît qu'il a conclu avec *Henri* une Trève de trois ans, qui doit finir le 17 de Janvier 1489. Du 17 Janvier. Page 281. A Melun. Lettres Patentes de Charles VIII au sujet d'une Trève.

Conventions avec *François II*, Duc de Bretagne, contenant entre autres choses, une Trève, qui doit durer un an après la mort du Roi & du Duc. A Londres, du 22 Juillet. Page 303. Conventions de Henri avec le Duc de Bretagne.

L'Angleterre étoit avec la Bretagne, sur le même pied qu'avec la France, c'est-à-dire, toujours en Guerre : mais la Guerre avoit été interrompue, par diverses Trèves.

Année 1488.

Commission à l'Abbé d'Abingdon & autres, pour traiter avec le Roi de France, des differens entre l'Angleterre & la France, & entre la France & le Duc de Bretagne. Du 7 Mars. Page 337. A Cantorbery. Commission pour traiter avec la France.

C'est ici la premiere démarche que *Henri* fit en faveur du Duc de *Bretagne*, quoique la Guerre de Bretagne eût commencé un an auparavant.

Ratification de *Henri*, d'une prolongation de la Trève avec la France, jusqu'au 17 de Janvier 1490. Du 14 Juillet. Page 344. A Windsor. Trève avec la France.

Rien ne marque mieux le peu d'envie qu'avoit *Henri* de secourir efficacement le Duc de *Bretagne*, dans le tems que ce Duc se trouvoit le plus pressé, que cette prolongation de la Trève avec la France ; sans qu'il paroisse qu'il y eût aucune nécessité de prolonger cette Trève, que celle de donner au Roi de France la facilité de faire de plus grands progrès en Bretagne. Ce fut le 28 de Juillet, que le Duc perdit la Bataille de S. Aubin du Cormier. Peu après, il fit un Traité desavantageux avec *Charles VIII*, & mourut au mois de Septembre. Défaite & mort du Duc de Bretagne.

Commission à *Urswick* & autres, pour traiter avec le Roi de France, sur ses differends avec la Duchesse de Bretagne. Du 11 Décembre. Page 347. A Westminster. Commission pour traiter avec le Roi de France.

» cheſſe. Il pourra ſe faire en pluſieurs fois; mais les Places de-
» meureront entre les mains du Roi, juſqu'à l'entier payement.

» La Ducheſſe livrera au Roi deux des Places ſuivantes, au
» choix du Roi, ſavoir, *Tomclaronneau*, *Hennebond*, *Avray*,
» *Vannes*, *Guerande*, pour les tenir en gage & hypotheque,
» avec tous leurs revenus, &c.

» Si la Ducheſſe recouvre quelques-unes de ſes Places, comme
» par exemple *S. Malo*, le Roi pourra les échanger contre celles
» qu'il aura déja entre ſes mains.

» On nommera des deux côtez, des Commiſſaires, pour
» regler la ſomme à quoi auront monté les frais que le Roi aura
» faits.

» La Ducheſſe prêtera ſerment, qu'elle ne troublera point le
» Roi dans la joüiſſance des Places qu'elle lui aura livrées.

» Ces Places ſeront pourvues de vivres pour quinze jours, com-
» me auſſi d'Artillerie, & des Munitions de Guerre néceſſaires
» pour leur défenſe.

» Elle envoyera aux Vaiſſeaux qui porteront les Troupes An-
» gloiſes, ſeize Otages, ſavoir *** dont quatre y demeureront,
» juſqu'à ce que les Places ſoient livrées aux Anglois.

» La Ducheſſe, le Maréchal de *Rieux*, & quatre Seigneurs
» Bretons, feront ſerment, qu'elle ne s'engagera à aucun Ma-
» riage, ſans le conſentement du Roi; excepté avec le Roi des
» Romains, & avec le Roi d'Eſpagne; ni même avec ceux-ci,
» ſans y comprendre expreſſément le Roi d'Angleterre.

» Elle ne pourra faire, ni la Paix, ni même une Trève, pour
» plus de deux mois, ſans le conſentement du Roi.

» Le Roi s'engage à ne faire point de nouvelle Trève avec
» la France, non pas même pour deux mois ſeulement, ſans y
» comprendre la Ducheſſe «.

Année 1490.

Commiſſion de la Ducheſſe de *Bretagne*, pour traiter avec *Henri*. Du 15 Fevrier. Page 387. A Rennes.

Commiſſion de la Ducheſſe de Bretagne pour traiter avec Henri.

Henri avoit déja retiré les Troupes qu'il avoit envoyées en Bretagne, excepté celles qui gardoient les Places qu'on leur avoit livrées. C'étoit donc pour lui demander un nouveau ſecours, que la Ducheſſe lui envoyoit des Ambaſſadeurs. Mais au lieu de faire des Conventions ſur cet article, *Henri* ne penſa qu'à s'aſſurer de plus en plus le rembourſement des frais qu'il avoit déja faits. Cependant, il amuſoit les Ambaſſadeurs de l'eſperance d'une puiſ-

doivent faire à la France. Du 12 Septembre. Page 400.
Voici les principaux Articles.

« Que si *Charles* attaque *Maximilien*, *Henri*, l'Archiduc *Philippe*, ou la Duchesse de *Bretagne*, ils lui déclareront la Guerre, » sans retardement, à la requisition de celui qui sera attaqué.
» Que s'il est jugé convenable, *Maximilien* & *Henri* entreront en France, chacun à la tête d'une Armée.
» Que si l'un des deux requiert l'autre de commencer la Guerre, à cause de l'invasion de la Bretagne, ils seront tenus de le faire, six mois après la requisition.
» Que la Guerre étant commencée, ils ne pourront s'en désister, qu'après qu'elle aura duré deux ans.
» Qu'il ne se fera ni Paix, ni Trève; sans un consentement mutuel ».

Articles secrets, ou Modifications des Conventions précédentes. Du 12 Septembre. Page 403. A Oking. Articles secrets.

Quoiqu'il soit dit dans les Conventions, que chacun des deux Rois sera tenu de faire la Guerre à la France, six mois après en avoir été requis; il est convenu, que trois ans après la date des Présentes, ou plutôt, si les deux Rois le trouvent à propos, chacun d'eux déclarera la Guerre à la France, & entrera dans ce Royaume à la tête d'une Armée, sans pouvoir se désister de la Guerre, avant qu'elle n'ait duré deux ans.
Si les deux Rois trouvent convenable de prolonger le terme de trois ans, le reste des Conventions demeurera ferme.

Autres Articles secrets, ou Modifications du même Traité. Du 13 Septembre. Page 403. Autres Articles secrets.

« Que chacun des Alliez pourra se désister de la Guerre, deux » ans après qu'elle aura commencé, sans le consentement de l'autre.
» Il suffira que celui qui sera requis commence la Guerre, un an après la requisition.
» Que *Maximilien* fera ratifier le Traité par *Philippe* son Fils, » quand il sera parvenu à sa Majorité ». Il n'avoit alors que 12 ans.

Proclamation qui ordonne de publier que le Roi a fait Alliance avec le Roi des Romains & que le Roi & la Reine d'Espagne sont compris dans le Traité. Du 17 Septembre. Page 410. A Oking. Proclamation du Traité.

Cette Proclamation portoit, que le Roi avoit fait Alliance

Dans cette Commission, le Roi donnoit pouvoir à ses Commissaires, de traiter d'une certaine somme, qui lui étoit dûe par la France. C'étoient les arrerages de la Pension de *Louis XI*. Cette clause fut inserée dans toutes les Commissions suivantes.

Sauf-conduit pour les Ambassadeurs de France.

Sauf-conduit pour *François de Luxembourg* Vicomte de *Martigues*, *Valeran de Sens* & *Robert Gaguin* Ministre Général de l'Ordre de la Trinité, Ambassadeurs de France. Du 10 Octobre. Page 432. A Westminster.

Sauf-conduit pour *Jean de Châlons* Prince d'Orange, *François de Dunois*, & *Philippe de Montauban* Chancelier de Bretagne. Du 14 Octobre. Page 433. A Westminster.

Année 1491.

Commissions sur les affaires de Bretagne.

Commission à *Richard Fox* & autres, pour traiter avec les Ambassadeurs de France, sur les affaires du Roi des Romains, sur celles de la Duchesse de *Bretagne*, & sur certaine somme, &c. Du 17 Fevrier. Page 435. A Westminster.

Commission au même, pour traiter avec les Ambassadeurs de la Duchesse de *Bretagne*. Du 26 Fevrier. Page 437. A Westminster.

Ce fut en ce tems-ci seulement, que *Henri* fut informé du Mariage secret de la Duchesse de *Bretagne* avec le *Roi des Romains*, solemnisé par Procureur au mois de Novembre 1489. Cela lui fit prendre la résolution de s'assurer encore mieux du payement de ce qui lui étoit dû, en feignant toujours de vouloir secourir la Duchesse.

Traité avec la Duchesse & les Etats de Bretagne.

Commission à *Garter* Roi-d'Armes & à *François Dupon*, pour aller traiter avec *Anne*, Reine des Romains & Duchesse de *Bretagne*, & avec les Etats de *Bretagne*, sur le payement des sommes dûes au Roi, & pour en recevoir des Obligations & autres sûretez. Du 29 Mars. Page 438. A Cantorbery.

C'est ici le premier Acte, où *Anne* est qualifiée *Reine des Romains*.

Commission pour recevoir des suretez des sommes dues par la Reine Duchesse de Bretagne.

Commission à *Olivier de Coetlogon*, pour recevoir du Roi des Romains, des sûretez pour la somme qui est dûe au Roi par la Reine-Duchesse son Epouse. Du 23 Avril. Page. 442. A Westminster.

Promesse à ce sujet.

Lettres-Patentes de *Maximilien* & d'*Anne*, donnant pouvoir à *Jean le Bouteillier*, Seigneur de *Maupertuis*, & à *Pierre Cojalu*, de demander du secours au Roi d'Angleterre, & de promettre en

Commiſſion à *Richard Fox*, à *Gilles d'Aubney*, & autres, pour traiter avec le Roi de France, ou avec ſes Députez, & pour conclure. Du 12 Juin. Page 481. A Weſtminſter. Commiſſion pour traiter avec le Roi de France.

Vrai-ſemblablement, ce furent ces Commiſſaires ou Ambaſſadeurs, qui convinrent des conditions de la Paix; quoique *Henri*, pour des raiſons particulieres, jugeât à propos de feindre qu'il alloit commencer la Guerre.

Patente qui établit le Prince *Arthur* Gardien du Royaume, en l'abſence du Roi. A Douvres. Du 2 Octobre. Page 487. Arthur fait Gardien du Royaume.

Ce fut en ce tems-là, que le Roi partit pour ſe rendre à Calais avec ſon Armée. Apparemment, il n'avoit pas fait de grands projets pour cette Campagne, puiſqu'il la commençoit ſi tard.

Avis du Conſeil établi par le Roi, pour déliberer ſur les Articles dont *Richard Fox* & ſes Collegues étoient convenus avec le Maréchal *Deſquerdes*, ſous le bon-plaiſir des deux Rois. Page 490. Avis du Conſeil pour faire la Paix avec la France.

La ſubſtance de ces Articles étoit, que le Roi de France payeroit à *Henri* ſix-cens-vingt-mille écus d'or, pour ce que la Reine-Ducheſſe ſon Epouſe lui devoit; & cent-vingt-mille, pour les arrerages de la Penſion dûe par *Louis XI*: en tout 745000 écus.

L'avis unanime du Conſeil fut, que le Roi devoit accepter les offres de la France, par pluſieurs raiſons mentionnées dans l'Avis, qui fut couché par écrit, & préſenté au Roi. Quelques-unes de ces raiſons étoient manifeſtement fauſſes, & mal fondées; d'autres, recherchées avec affectation; & d'autres devoient avoir été prévues, comme par exemple, que l'Hiver approchoit, que Boulogne étoit une Ville plus forte & mieux pourvue qu'on ne l'avoit cru, que la Perſonne du Roi ſeroit expoſée à de grands dangers. Enfin, il paroit évidemment que ces raiſons avoient été inſinuées au Conſeil par quelqu'un qui étoit dans la confidence du Roi, ou par le Roi lui-même.

Traité d'Etaples, entre *Charles VIII* & *Henri VII*. Du 3 Septembre. Page 497. Traité d'Etaples.

Les deux principaux Articles de ce Traité étoient: Que la Paix entre les deux Courones dureroit juſqu'à la mort du dernier mourant des deux Rois: Que le Roi des Romains & l'Archiduc ſon Fils y ſeroient compris, s'ils le ſouhaitoient, en donnant leur déclaration dans quatre mois. Le Traité ne faiſoit aucune mention, ni des prétentions de *Henri* ſur la France, la Normandie, ou la Guyenne, ni de la dette de 745000 écus.

Serment de *Charles VIII* pour l'obſervation du Traité d'Etaples. Page 505. A Pleſſis. Serment de Charles.

Lettres-Patentes de *Charles VIII*, contenant la Ratification des Articles ou Conventions, faites par le Maréchal *Deſquerdes* avec Ratification de ce Traité.

Année 1496.

Lettres-Patentes de *Henri*, par lesquelles il notifie, que *Robert Sherborn* son Ambassadeur à Rome, est entré en son nom dans la Ligue d'Italie. Du 25 Septembre. Page 638. A Windsor. Ligue de Henri avec les Princes d'Italie.

Le Traité que *Henri* fit avec les Confédérez, se trouve ici tout entier.

Année 1498.

Confirmations, Ratifications, Obligations, & Serment de *Louis XII*, par rapport au Traité d'Etaples, & au payement des 745000 écus. Du 24 Juin & 18 Juillet. Page 681 & 694. A Paris. Confirmations, &c. de Louis XII, par rapport au Traité d'Etaples.

Quittance à *Louis XII*, de 25000 livres. Du 8 Novembre. Page 700. A Westminster. Quittance à Louis XII.

On trouve de pareilles Quittances, tous les six mois jusqu'à la mort de *Henri VII*.

Année 1499.

Approbation du Traité d'Etaples, par la Noblesse de France assemblée à Nantes, représentant les Etats-Généraux. Dn 15 Janvier. Page 706. Le Traité d'Etaples approuvé par la Noblesse de France.

Attestation de *Henri*, que le Traité d'Etaples a été approuvé par le Parlement, le 27 d'Octobre 1495. Du 7 Avril. Page 710. A Westminster. Et par le Parlement d'Angleterre.

Année 1500.

Bulle d'*Alexandre VI*, donnée à la requisition de *Louis XII* & de *Henri VII*, portant Excommunication de celui des deux Rois, qui violera le Traité d'Etaples. Kal. Febr. Page 736. A Rome. Bulle d'Alexandre VI au sujet du Traité d'Etaples.

Autre Bulle du même, portant Excommunication contre *Louis XII*, en cas qu'il manque au payement, &c. Prid. Id. Jun. Page 762.

Cette Bulle fut donnée à la requisition de *Louis* même, qui s'étoit chargé de l'obtenir à ses frais, dans dix-huit mois.

Depuis ce tems-là jusqu'à la mort de *Henri VII*, il n'y a rien de considerable par rapport aux Affaires avec la France.

Jaques IV differe la prolongation de la Trève avec Henri.

Pendant les deux années suivantes, il y eut diverses Négociations entre les deux Rois, touchant la prolongation de la Trève. Comme *Henri* menaçoit la France, il ne doutoit point que *Charles VIII* ne pensât à lui faire une diversion par le moyen du Roi d'Ecosse : c'est pourquoi il faisoit ses efforts pour prolonger la Trève avec *Jaques*. Par la même raison, celui-ci ne se hâtoit point, dans la pensée que le Roi de France pourroit avoir besoin de lui. Enfin, *Henri* voyant en 1491 que cette affaire trainoit depuis longtems, prêta de l'argent à certains Seigneurs Ecossois, qui s'engagerent à lui livrer le Roi d'Ecosse, & le Prince son Frere. Il est incertain, si ce fut lui qui les corrompit, ou s'il ne fit qu'accepter leurs offres. Ce complot n'ayant pas réussi, il pressa autant qu'il lui fut possible la Négociation, & enfin, ses Ambassadeurs conclurent avec ceux d'Ecosse une Trève de cinq ans, laquelle il ratifia incontinent. Mais, soit qu'il y eût eu quelque surprise, ou par quelque autre raison, il semble que le Roi d'Ecosse refusa de ratifier ce Traité; puisque, peu de tems après, les deux Rois conclurent une Trève, qui ne devoit durer que jusqu'au mois de Novembre 1492.

Complot de quelques-uns de ses Sujets de le livrer à Henri.

Trèves avec l'Ecosse.

La Paix entre *Charles VIII* & *Henri* étant sur le point de se conclure en 1492, *Jaques*, qui en fut sans doute informé, ne fit plus le difficile, & consentit à une Trève avec l'Angleterre, jusqu'au mois d'Avril 1494. Cette Trève fut signée le même jour que le Traité d'Etaples. Elle fut ensuite prolongée en 1493, jusqu'à l'année 1501; mais mal observée par le Roi d'Ecosse, qui la rompit en 1496 pour l'amour de *Perkin Waerbeck*, ainsi qu'il a été dit dans le premier Article. Il fit une invasion en Angleterre en l'année 1496, & une seconde en 1497 : mais ayant été contraint de lever le Siege de Norham, & le Comte de *Surrey* lui ayant enlevé Ayton, il se trouva disposé à faire la Paix. *Henri* la souhaitoit aussi, de tout son cœur; mais il ne vouloit pas faire la demarche de la demander. Pour se tirer de cet embaras, il trouva le moyen de faire agir *D. Pedro d'Ayala* Ambassadeur d'Espagne, qui, comme Ministre d'un Prince Ami commun des deux Rois, leur offrit sa médiation, qui fut acceptée. *Jaques* congédia *Perkin Waerbeck*; après quoi les deux Rois conclurent une Trève de sept ans, & remirent la décision de leurs differens à l'Arbitrage de *Ferdinand* & d'*Isabelle*.

Invasions de Jaques en Angleterre.

Autre Trève.

Cette Trève fut sur le point de se rompre en 1499, par une querelle arrivée à Norham entre des Anglois & des Ecossois, dans laquelle ceux-ci furent maltraitez. *Jaques* en demanda satisfaction, & ce fut en cette occasion, qu'en traitant de cette affaire, *Richard Fox*, l'Agent perpétuel de *Henri*, trouva le moyen de traiter du Mariage du Roi d'Ecosse avec *Marguerite*, Fille

Jaques épouse la Fille aînée de Henri, & fait une Paix perpétuelle avec lui.

ainée de *Henri*. Le Lord *Bacon* dit que le Roi d'Ecosse proposa le premier ce Mariage. Cela se peut; mais il est certain que *Henri* en avoit eu la pensée plusieurs années auparavant, comme il paroît par divers Actes de ce Receuil. Quoi qu'il en soit, ce Mariage, qui a porté la Couronne d'Angleterre dans la Maison de *Stuart*, fut accompli à la satisfaction commune des deux Rois. En même tems, il se conclut entre les deux Royaumes une Paix perpétuelle, dont le Traité fut signé au mois de Janvier 1502.

ACTES,

Qui regardent l'ECOSSE.

Année 1486.

Trève avec l'Ecosse.

Conventions avec le Roi d'Ecosse, pour une Trève, depuis le 3 de Juillet 1486, jusqu'au même jour 1489. Page 285. A Londres.

Année 1487.

Conventions des Rois d'Angleterre & d'Ecosse touchant certains Mariages.

Conventions touchant certains Mariages, & pour une Entrevue des deux Rois d'Angleterre & d'Ecosse. Du 28 Novembre. Page 328. A Westminster.

La mort du *Jaques III* rendit ces Conventions inutiles.

Années 1488. 1489. 1490.

Sauf-conduits pour des Ambassadeurs d'Ecosse.

Divers Sauf-conduits pour des Ambassadeurs d'Ecosse, & diverses Commissions pour traiter avec eux.

Année 1491.

Engagement de livrer le Roi d'Ecosse à Henri.

Engagement du Lord *Bothuel*, & du Chevalier *Thomas Todde*, tant pour eux mêmes, que pour le Comte de *Bouchan* & autres, de livrer le Roi d'Ecosse & le Comte de *Rosss* son Frere, entre les mains du Roi d'Angleterre. Du 16 Avril. Page 440. A Greenwic.

Il paroît par cet Acte, que pour leur aider à exécuter ce dessein, *Henri* leur avoit prêté 166. l. 13. s. 4. den. sterling.

Prêt fait par Henri.

Année 1492.

Ratification de *Henri*, d'un Traité conclu à Caldestream le 21 de Décembre 1491, pour une Trève de cinq ans. Du 9 de Janvier. Page 465. A Westminster.

Trève de cinq ans avec le Roi d'Ecosse &c.

On ne trouve point la Ratification du Roi d'Ecosse.

Ratification du Roi d'Ecosse, d'un autre Traité conclu à Caldestream le 26 de Fevrier 1492, pour une Trève commençant le même jour, & finissant le 20 de Novembre 1492. du 18 Mars. Page 473. A Edimbourg.

Autres Trèves.

Traité de Trève entre l'Angleterre & l'Ecosse, depuis le 3 de Novembre 1492. jusqu'au 30 d'Avril 1494. Du 3 Novembre. Page 494. A Caldestream.

Année 1493.

Commission pour traiter avec le Roi d'Ecosse, sur son Mariage avec *Catherine* Fille de la Comtesse de *Wilts*, & Petite-fille d'*Edouard* Duc de *Sommerset*, Oncle de *Henri*. Du 28 Mai. Page 529.

Mariage proposé au Roi d'Ecosse.

Ce n'étoit qu'un projet de *Henri* qui n'eut point de suite.

Traité de Trève entre l'Angleterre & l'Ecosse, pour durer depuis le 30 d'Avril 1494, jusqu'au même jour de l'année 1501. A Edimbourg.

Trève avec l'Ecosse.

Par ce Traité, *Henri* s'obligea de payer 1000 Marcs sterling au Roi d'Ecosse, pour certain dédommagement. Il s'engagea aussi verbalement de lui faire compter de plus 50 L. sterling.

Année 1494.

Divers Sauf-conduits pour des Ambassadeurs d'Ecosse.

Sauf-conduits pour des Ambassadeurs d'Ecosse.

Il y a quelque apparence que le Roi d'Ecosse, gagné par la Duchesse de *Bourgogne*, commençoit à chercher querelle à *Henri*, pour avoir un prétexte de rompre la Trève.

Année 1495.

Ordre de se préparer pour résister à l'invasion des Ecossois. Du 22 Mars. Page 568. A Westminster.

Précaution contre les Ecossois.

Le Roi d'Ecosse ne rompit la Trève, que l'année suivante : mais apparemment, *Henri* voyoit bien à quoi ses demandes devoient aboutir.

Commission pour traiter du Mariage de Marguerite avec le Roi d'Ecosse.

Commission à *Richard Fox*, pour traiter du Mariage de *Marguerite* Fille ainée du Roi, avec *Jaques IV* Roi d'Ecosse. Du 22 Juin. Page 572. A Westminster.

Perkin Waerbeck étant déja en Irlande, & peut-être en Ecosse même, il y a quelque apparence que, par cette proposition, *Henri* avoit en vue d'empêcher le Roi *Jaques* de lui donner retraite dans ses Etats. Il ne paroit pourtant pas que ce Mariage fut alors proposé.

Année 1496.

Autre pour le même sujet.

Autre Commission semblable, au même. Du 2 Septembre. Page 635. A Westminster.

C'étoit dans le tems de l'invasion du Roi d'Ecosse, & de la Revolte de Cornouaille.

Année 1497.

Ordre de lever des Troupes.

Ordre de lever des Troupes, contre l'invasion des Ecossois. Du 5 Fevrier. Page 647. A Westminster.

Le Roi d'Ecosse menaçoit de rentrer en Angleterre, comme il le fit effectivement dans cette année, & y assiegea Norham.

Henri prend Ferdinand & Isabelle pour Arbitres entre le Roi d'Ecosse & lui.

Lettres-Patentes de *Henri*, par lesquelles il consent que ses differends avec le Roi d'Ecosse soient décidez par le Jugement de *Ferdinand* & d'*Isabelle*, Roi & Reine d'Espagne. Du 13 Décembre. Page 671. A Westminster.

C'étoit en conséquence du Traité conclu à Ayton le 30 de Septembre de cette même année, par la médiation de *D. Pedro* d'*Ayala*.

Année 1498.

Traité d'Ayton.

Ratification du Roi d'Ecosse, du Traité conclu à Ayton le 30 de Septembre 1497. Du 10 Fevrier. Page 673. A S. André.

Ce Traité qui contient, entre autres choses, une Trève de sept ans, est inseré tout entier dans cette Ratification.

Année 1499.

Commission pour traiter avec le Roi d'Ecosse.

Commission, pour traiter avec le Roi d'Ecosse. Du 6 Juillet Page 721. A Westminster.

C'étoit après la querelle de Norham.

Traité

Traité conclu à Sterlyn le 12 de Juillet, pour prolonger la Trève pendant la vie des deux Rois, & un an après la mort du dernier mourant. Et Ratification du Roi d'Ecosse. Du 20 Juillet. Page 721. Au Château de Sterlyn. Traité de Sterlyn.

Commission à *Richard Fox*, Evêque de Durham, pour traiter du Mariage de *Marguerite* Fille du Roi, avec le Roi d'Ecosse. Du 11 Septembre, Page 729. Au Château de Winchester. Commission pour traiter du Mariage &c.

Ce fut en ce tems seulement, qu'on commença à traiter de ce Mariage.

Année 1500.

Bulle de Dispense, pour le Mariage du Roi d'Ecosse avec *Marguerite*. IV Kal. Aug. Page 765. A Rome. Dispense pour le Mariage au Roi d'Ecosse.

Année 1501.

Commission du Roi d'Ecosse pour contracter en son nom, par paroles de futur, ou de présent, & pour règler les conditions du Contrat. Du 8 Septembre. Page 776. Commission du Roi d'Ecosse pour conclure son Mariage.

Année 1502.

Traité sur le Mariage de *Jaques IV* avec *Marguerite*. Du 24 Janvier. Page 787. A Richemont. Traité de Mariage du Roi d'Ecosse.

Marguerite n'ayant eu que 12 ans accomplis le 29 de Novembre 1501, il étoit stipulé, que *Henri* ne seroit pas obligé de l'envoyer au Roi d'Ecosse, avant le 1 de Septembre 1503.

Son Douaire devoit être aussi grand que d'aucune Reine d'Ecosse, & ne pouvoit être moindre que 20000 livres sterling de revenu en fonds. Elle devoit avoir, pendant la vie du Roi son Epoux, une Pension de 500 Marcs sterling.

Sa Dot étoit de 30000 Nobles d'Angleterre.

Elle pouvoit avoir 24 Domestiques Anglois, Hommes, ou Femmes.

Traité de Paix perpétuelle, entre l'Angleterre & l'Ecosse. Du 24 Janvier. Page 793. Traité de Paix avec l'Ecosse.

Serment signé par le Roi d'Ecosse, par lequel il promet d'observer la Paix conclue avec *Henri VII* Roi d'Angleterre *& de France*, Du 22 Fevrier, Page 804. A Edimbourg. Serment du Roi d'Ecosse.

TOME XIII.

LEttre du Roi d'Ecosse à *Henri*. Du 12 Juillet, Page 12. A Edimbourg. Lettre du Roi d'Ecosse à Henri.

Serment du Roi Jaques.

Henri l'avoit prié de rompre son Alliance avec la France, ou du moins, d'en differer le renouvellement. *Jaques* lui répond, qu'il differera pour l'amour de lui, quoique cela soit contraire à ses Traitez avec la France.

Instrument authentique, sur le Serment prêté par le Roi d'Ecosse, en présence des Ambassadeurs d'Angleterre, sur l'observation de la Paix. Du 10 Décembre. Page 43. A Glasgow.

Il paroit par cet Acte, que le Roi d'Ecosse se retracta de ce que dans le Serment qu'il avoit donné par écrit, il avoit donné au Roi d'Angleterre le Titre de *Roi de France*; n'ayant pas fait attention à ces mots, *& de France.*

Année 1503.

Actes relatifs aux Traitez précédens.

Divers Actes, qui regardent les Traitez précédens.

Douaire de la Reine d'Ecosse.

Assignation du Douaire de la Reine d'Ecosse. Du 24 Mai. Page 62. A Edimbourg.

Année 1504.

Confirmation du Douaire de Marguerite.

Confirmation, par le Parlement d'Ecosse, du Douaire assigné à la Reine. Du 13 Mars. A Edimbourg.

Année 1505.

Ordre pour payer la Dot de cette Princesse.

Ordre, pour payer au Roi d'Ecosse la derniere partie de la Dot de la Reine son Epouse. Du 9 Juillet. Page 118. A Westminster.

ACTES DETACHEZ,

Qui n'ont point de rapport aux trois Articles précédens.

Traité avec le Danemarc.

TRaité de Paix perpétuelle, avec *Jean* Roi de Danemarc. 1489. Page 374. A Westminster.

Le Portugal.

Renouvellement de la Paix perpétuelle avec le *Portugal*. 1489. Page 387. A Windsor.

Année 1490.

Florence.

Traité de Commerce, avec la République de Florence. Page 389. A Shene.

Année 1493.

Lettre du Duc

Lettre d'*Alphonse* Duc de *Calabre*, Fils du Roi de Naples, à

Henri, pour le remercier de l'Ordre de la Jarretiere. Page 528. A Sueſſa. — de Calabre à Henri.

Notification de *Henri* à *Charles VIII*, que *Frederic* Roi de Naples, & *Alphonſe* ſon Fils, deſirent d'être compris dans le Traité d'Etaples, ſuivant le Traité. Page 550. A. Weſtminſter. — Le Roi de Sicile & ſon Fils veulent être compris dans le Traité d'Etaples

Année 1496.

Traité de Paix, d'Amitié, d'Alliance perpétuelle, & de Commerce, entre *Henri VII* & *Philippe* Archiduc d'*Autriche*, Souverain des Païs-Bas. Du 14 Décembre. Page 576. A Bruxelles. — Traité avec les Païs-Bas.

C'eſt ce Traité, que les gens des Païs-Bas ont appellé *Intercurſus Magnus* (1).

Entre autres Articles, il y en a un qui porte expreſſément, que les Pêcheurs des deux Nations pourront pêcher librement, en quelque endroit que ce ſoit, ſans licence, ni paſſeport. — La Peche libre entre les deux Nations.

Année 1498.

Traité avec la Ville de Riga, touchant certains Vaiſſeaux pris par les Anglois. Page 701. A Weſtminſter. — Traité avec la Ville de Riga.

Année 1499.

Lettres-Patentes de *Frederic* Roi de Naples, par leſquelles il approuve que *Henri* l'ait compris au nombre de ſes Alliez, dans le renouvellement du Traité d'Etaples avec *Louis XII*. Page 720. A Naples. — Approbation de Frederic pour le Traité d'Etaples.

Année 1502.

Traité d'Alliance avec l'Evêque de Liege. Page 785. — Traité avec l'Evêque de Liege.

TOME XIII.

POuvoir d'engager *Henri* à donner un ſecours d'argent gratuit à *Ladiſlas* Roi de Hongrie, pour faire la Guerre aux Turcs. Pages 4 & 5. A Weſtminſter. — Pouvoir d'engager Henri à fournir de l'argent contre les Turcs.

(1) Mylord *Bacon de Verulam* dit qu'on donna à ce Traité le nom d'*Intercurſus Magnus*, à cauſe que c'étoit le plus complet qu'on eût fait pendant la troiſieme & quatrieme année du Regne de ce Roi; & ſur-tout pour le diſtinguer du Traité ſuivant, qui fut fait la vingt-&-unieme année du même Regne, & qu'on nomma *Intercurſus Malus*. WHAT.

Année 1504.

Mort de la Reine Isabelle.

Lettre du Roi *Ferdinand* à *Henri*, en Espagnol, pour lui notifier la mort de la Reine *Isabelle*, décédée, ce même jour. Du 26 Novembre. Page 112. A Medina del Campo.

Ferdinand informe *Henri*, que la défunte Reine l'a nommé Administrateur du Royaume de Castille, pour *Jeanne* leur Fille.

Année 1505.

Traité avec le Duc de Saxe.

Traité d'Alliance, avec *George* Duc de *Saxe*, Gouverneur Héréditaire de Frise. Page 120. A Dresden.

Année 1506.

Avec les Païs-Bas.

Traité de Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas, conclu à Londres le 30 d'Avril. Page 132.

Philippe étoit alors en Angleterre. C'est ce Traité, si je ne me trompe, que les Habitans des Païs-Bas appellerent *Intercursus Malus*.

Etat de Commerce de ces Païs.

Ceux qui seront curieux de voir ce qui s'est passé par rapport au Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas, trouveront dans les Tomes XII & XIII de ce Recueil divers Traitez, qui pourront leur donner beaucoup de lumieres.

Année 1508.

Pierre Corsi établi Directeur du Change.

Patente qui établit *Pierre Corsi*, Florentin, Directeur du Change en Angleterre. Page 216. A Westminster.

FIN DU TOME CINQUIEME.



